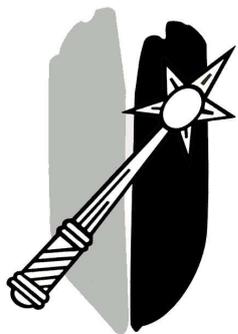




## **Sténogrammes des séances du conseil municipal**

**Année 2011**

<b>Dates</b>	<b>Remarques</b>
Lundi 31 janvier	Débat d'orientation budgétaire
Jeudi 24 février	Séance spéciale consacrée à l'extension du Musée Unterlinden
Lundi 21 mars	Budget primitif
Lundi 11 avril	Agenda 21 de Colmar
Lundi 18 avril	
Lundi 30 mai	
Lundi 27 juin	Compte administratif
Lundi 19 septembre	
Lundi 24 octobre	
Lundi 21 novembre	
Lundi 19 décembre	

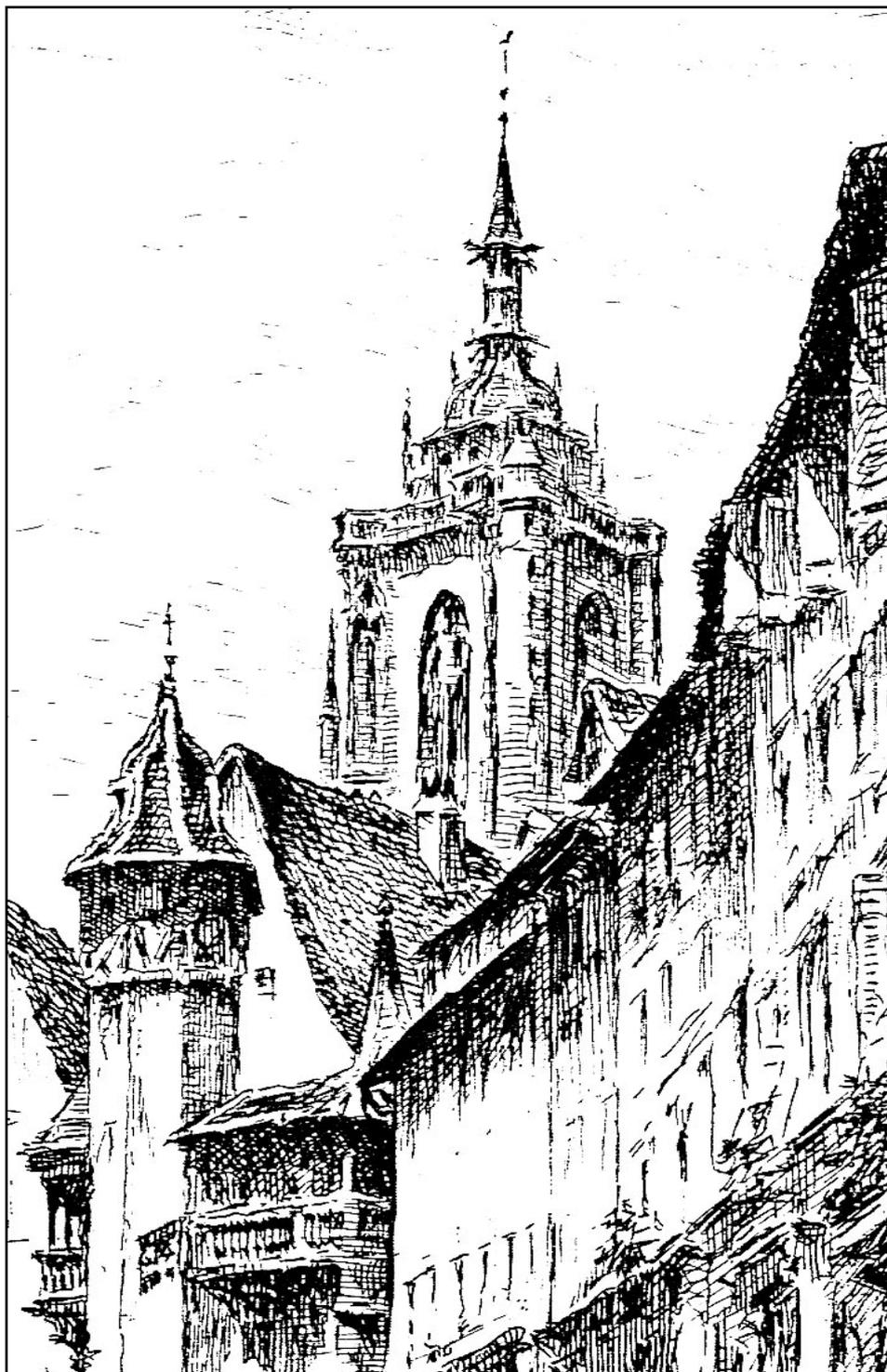


# STENOGRAMME

23<sup>ème</sup> Séance

du

31 janvier 2011



# CONSEIL MUNICIPAL

**M. le Maire MEYER** : Mes chers collègues, je vous propose de déclarer ouverte cette séance du Conseil Municipal.

Il nous appartient de désigner le secrétaire de séance : Karen DENEUVILLE se dit être disponible. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Je vous suggère également de mettre à ses côtés M. ACHOU, Directeur Général des Services, en tant que suppléant. Les deux propositions sont acceptées. Je vous en remercie.

J'ai à vous soumettre le procès-verbal de la séance du 20 décembre dernier. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas.

Cela étant dit, j'ai à vous faire part d'excuses : M. l'Adjoint BRUGGER donne pouvoir à M. Jean-Jacques WEISS ; par conséquent, les points 6, 7, 8 et 9 seront présentés par M. Philippe GREINER. M. Alain TOURNADE, Mme ROSSI, Mme ALLHEILY, M. Michel FELDMANN, Mme Laurence DETTLOFF et Me GRUNENWALD donnent respectivement pouvoir à Mme MANN, M. WALTHER, Mme JACQ, Mme KLINKERT, Mme WEISS et Mme DOLLE.

Je rappelle que le compte rendu des décisions prises par voie d'arrêté est dans le dossier, ainsi que les marchés pris par délégation du Conseil Municipal.

Je n'ai pas de communication à faire.

## **I. – Orientations budgétaires 2011 dans une perspective pluriannuelle.**

Voir rapport –

M. le Maire MEYER présente le rapport.

**M. le Maire MEYER** : Comme je vous l'ai annoncé lundi dernier, la présentation diffère de celle des années précédentes, afin de rendre le rapport plus lisible. En l'occurrence, il ne s'agit pas d'une approbation ou d'une désapprobation, mais d'une note d'explication non seulement pour le budget 2011, mais également d'une projection pour les 2 ou 3 budgets qui suivront. Vous avez une brochure d'environ 35 pages, où, en première partie, l'introduction est faite sur la notion de note d'orientations budgétaires, un outil qui, par définition, doit être prospectif de l'action de la Ville. C'est pourquoi ces orientations ne sont pas abordées sur une seule année, mais sur un plan pluriannuel. Cette projection pluriannuelle doit naturellement être appréhendée avec un ajustement possible au fur et à mesure, entre les mois de janvier et mars pour ce qui concerne le budget primitif 2011, mais principalement pour les années 2012 et 2013.

*M. le Maire présente le rapport puis donne des explications complémentaires à l'aide d'une projection.*

**M. le Maire MEYER :** Je suis à votre disposition pour répondre à toute autre question. M. DENECHAUD

**M. DENECHAUD :** Oui, M. le Maire, chers collègues, merci pour cette présentation. Bien sûr, comme toujours, je suis très intéressé par ce rapport, par sa dimension pluriannuelle comme vous l'avez rappelé en début de présentation. Nous avons beaucoup de comparaisons avec les années précédentes, ce sont toujours les mêmes d'année en année – ce qui est normal –, mais il y a quand même quelques éléments qui renvoient à l'avenir, notamment les pages 30 et 31 concernant les grands projets structurants, les grands domaines d'investissement de la Ville. Comme je le dis régulièrement, ce sont des pages que je lis avec plaisir parce qu'elles sont claires, synthétiques. Nous voyons clairement, par domaine d'action, où vont les dépenses d'investissement de la Ville. Par contre, je trouve dommage que nous n'ayons pas la même transparence pour le fonctionnement, même si, j'en conviens, c'est souvent plus dur.

Concernant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il s'agit d'une taxe qui est à porter au bénéfice de la Communauté d'Agglomération, donc je ne comprends pas bien le lien direct avec la Ville. Je comprends que cela touche les Colmariens, mais dans ce cas, nous pourrions élargir l'étude comparative sur les taxes au bénéfice du Département ou de la Région, par exemple. Quand j'avais parlé de la Communauté d'Agglomération, et notamment de sa fiscalité suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes à l'occasion de la deuxième décision modificative en décembre, vous m'avez dit que j'étais hors sujet. Là, j'aimerais que soient rappelés un peu plus précisément les liens entre Communauté d'Agglomération et Ville, notamment en matière de fiscalité parce que, sinon nous risquons d'introduire un certain nombre de confusions chez les gens. Concernant la comparaison avec les villes, toujours en matière d'enlèvement des ordures ménagères, le souci de transparence est à saluer, mais il faut tout de même mettre en parallèle de la fiscalité et des dépenses, la manière dont sont dépensés les deniers du contribuable. Je me suis un peu renseigné sur les villes avec lesquelles nous comparons Colmar ; il s'avère que Colmar est celle qui a la politique la moins ambitieuse en matière d'enlèvement des ordures ménagères, notamment pour ce qui concerne le recyclage en porte à porte. Les autres communautés de communes ou d'agglomération ont cette politique de recyclage en porte à porte, c'est-à-dire une collecte sur deux, ou, en tout cas, si nous comparons les pourcentages de déchets envoyés à l'incinérateur, elles ont des taux plus bas que Colmar.

Enfin, sur la citation de Capital, je ne sais pas si les magazines doivent être cités dans des rapports comme celui-ci. C'est juste une petite interrogation. Merci.

**M. le Maire MEYER :** Y a-t-il d'autres intervenants ? Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire, chers collègues. Le débat d'orientations budgétaires représente une étape obligatoire dans la vie

municipale puisque son rôle est d'informer les élus sur les grands projets et la répartition des crédits sur les lignes budgétaires pour l'année en cours. Généralement, les observations formulées par les conseillers municipaux permettent de modifier certains projets qui semblent peu pertinents ou mal adaptés à la situation financière de la Ville. Généralement aussi, quelques perspectives sur l'évolution et la répartition des investissements qui demandent des programmations pluriannuelles sont données sur le plus long terme. Le document que vous nous présentez ce soir ne se contente pas de ces traits généraux ; il va bien au-delà de ce qui lui est demandé puisque vous nous présentez un plan pluriannuel. Vouloir donner de la visibilité à nos actions en établissant un plan pluriannuel est sans doute une excellente chose, mais présenter, dès ce soir, les orientations budgétaires 2011, 2012, 2013 et 2014 dans un seul document nous semble assez audacieux. Des éléments manquants ou qui nous paraissent inexacts rendent très incertains certains des chiffres présentés ce soir.

L'analyse de la situation locale notamment nous interpelle. Au 31 juillet 2010, les chiffres du chômage dans le bassin de Colmar, dont le taux se situait effectivement à 8 %, avaient évolué de 0,8 % sur l'année. Dans ces chiffres, les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans représentaient 25 %, contre 20 % au niveau du Haut-Rhin ou de la Région. Je vous fais grâce d'un aparté sur la contre-réforme des retraites dans ce contexte. Toujours pour le bassin de Colmar, la part des demandeurs d'emploi de plus de 1 an a augmenté de 40 %, de même que la part de ceux qui étaient en demande depuis plus de 2 ans. Que fait la Ville pour lutter contre ce fléau, si ce n'est augmenter son attrait touristique ? Nous suggérons que le Conseil Municipal se saisisse à bras-le-corps de cette douloureuse situation du chômage sur son territoire.

Concernant les ressources fiscales réelles qui reviendront à la Ville de Colmar, vous prévoyez une ressource stable à 17 720 000 € jusqu'en 2013 alors qu'à l'heure actuelle, nous ne savons pas encore quelles seront les ressources réelles liées à la réforme de la taxe professionnelle. Rappelons que cette réforme entraînera un manque de 7 milliards d'euros dans les caisses de l'Etat, et qu'il faudra bien les trouver quelque part au final. Nous sommes en droit de nous interroger sur les sources de financement qu'il faudra bien lui substituer.

Dans le même ordre d'idées, le pari sur l'augmentation régulière, voire forte, des recettes liées à l'activité basée sur une hausse des droits de mutation est particulièrement osée. Les droits de mutation constituent – vous le savez parfaitement – une ressource volatile, très incertaine. De nombreuses collectivités ont dû faire face à la forte baisse de cette dernière pendant la crise. Si la situation économique est un peu meilleure et que les droits de mutation reprennent légèrement, cela ne vaut pour l'instant que pour 2011. Il est impossible de dire à l'heure actuelle combien nous percevrons en 2012, 2013 et 2014. Une augmentation de plus de 30 % nous semble, en tout état de cause, totalement irréaliste.

La notion d'emprunt récupérable sur les recettes de fonctionnement du parking souterrain de la Montagne Verte reste aussi très floue et

variable selon les années. Quelques explications supplémentaires sur ce point seront les bienvenues.

Après la lecture du document, nous aurons compris qu'aucun autre grand projet ne verra le jour ; ceux qui sont en cours mobilisant l'ensemble des capacités budgétaires de la Ville pour les trois prochaines années. Selon vous, ces investissements améliorent l'attractivité de la Ville et sa situation économique. Nous ne partageons pas la même analyse. Avec les investissements prévus, Colmar reste sur sa lancée de ville centrée sur l'offre touristique avec une activité et des services principalement tournés vers les visiteurs extérieurs. Nous aurions préféré une politique basée sur l'endogène avec le développement d'entreprises et d'emplois locaux, qui résiste mieux à des crises telles que celle que nous venons de traverser. A ce propos, pourriez-vous nous donner quelques précisions sur les projets de cession, je cite « relativement importants en 2012-2013 » sur le secteur de l'aérodrome ? Au final, vous présentez ce soir un document qui fige l'action de la municipalité pour les prochaines années jusqu'en 2014, sans possibilité de susciter de nouveaux projets. C'est une manière de dire aux Colmariens que, dès 2011, vous avez réalisé, ou êtes en train de réaliser, l'ensemble des chantiers promis lors des campagnes de 2008.

En guise de conclusion, tout à la fin du document d'orientations budgétaires surgit – et j'ai envie de dire « Enfin ! » – la notion de service public. Elle apparaît là davantage comme une clause de style ou une figure imposée à l'artiste que comme une réelle préoccupation pour le mieux vivre ensemble des habitants. Pour nous, le service public doit être basé sur l'humain et ne passe pas forcément par des investissements lourds, incessants, mais bien par une politique intelligente de dépenses de fonctionnement pour assurer un maillage fort et la création de liens. Nous convenons d'une chose : la qualité du service public ne se mesure pas au seul prix qu'il coûte. Aussi, les comparaisons incessantes de la fiscalité ou des tarifs de l'eau devraient être accompagnées, selon nous, d'une comparaison de l'indice de satisfaction des citoyens par rapport aux services qu'ils leur sont offerts. Nous nous permettons une suggestion, M. le Maire : si vous voulez vraiment vous attacher à construire l'avenir dans une logique avérée de développement durable et de mieux-être, donnez-vous les moyens de définir, puis de mettre en œuvre, une mesure efficace et sincère des insatisfactions et des satisfactions ressenties par les Colmariens, car non, le seul suffrage des urnes n'est pas une réponse suffisante pour en connaître les attentes. Donnez aux conseils de quartier les moyens de participer à l'élaboration de la politique, y compris budgétaire, de notre collectivité en les ouvrant à tous les Colmariens qui le souhaitent. C'est le moment d'écouter nos concitoyens et de construire avec celles et ceux qui le souhaitent. Une véritable consultation des Colmariens ne peut que servir les intérêts de tous, et les vôtres en particulier, M. le Maire, si jamais ce débat sur l'orientation budgétaire, et le budget primitif qui le suivra, constitue le préambule à d'éventuelles futures campagnes électorales. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Maire MEYER** : Mme UHLRICH-MALLET.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET** : Merci M. le Maire, chers collègues. D'abord, votre proposition d'augmentation des taux fiscaux à hauteur de 1 % me paraît raisonnable dans le contexte économique actuel même si vous nous avez démontré que nous aurions pu aller au-delà, donc je voulais le saluer. Je pense que la projection des orientations budgétaires que nous avons, ce soir, va bien au-delà de l'année 2011 est à saluer également. Bien sûr, nous prenons toujours un risque, et l'opposition en a profité, lorsque nous faisons de la prospective politique parce qu'il y a des choses que nous ne maîtrisons pas forcément à l'avenir, mais en tout cas, je pense que c'est important pour nous, ici, et pour les Colmariens, d'arriver à se situer sur plusieurs années.

Je trouve frustrant que nos investissements extrêmement importants à hauteur de plus de 40 millions d'euros, en tout cas jusqu'en 2013, ne soient pas vraiment aidés par l'Etat, du moins pas suffisamment, puisque les dotations, c'est l'objectif d'évolution « zéro valeur ». Il est effectivement un peu frustrant de voir que l'effort local n'est pas suffisamment accompagné par l'Etat. Si nous pouvons investir autant, c'est grâce à l'autofinancement que nous développons chaque année. Il est, certes, un petit peu en baisse, nous le savions, mais je salue l'exploit d'arriver à le maintenir bien au-delà de 10 millions d'euros sur les quatre prochaines années. L'emprunt qui représente entre 30 et 40 % du montant des investissements est un chiffre qui, je pense, nous est envié par beaucoup de collectivités puisque nous arrivons à investir sans grever le budget des Colmariens.

Il me semble que les investissements prévus, que ce soit dans le domaine culturel, sportif ou celui de l'enseignement – je ne les citerai pas tous – ne sont bien évidemment pas que des investissements touristiques. Ce sont des investissements qui participent au mieux vivre, à la qualité de vie des Colmariens. Je pense que c'est une très bonne chose d'avoir tous ces investissements culturels, sportifs, éducatifs dans le contexte difficile actuel, car nous réinjectons dans l'économie locale pour permettre aux entreprises de travailler, et cela permet surtout aux Colmariens de profiter encore de plus d'équipements nécessaires à la cohésion sociale.

En conclusion, je pense que la maîtrise de la fiscalité et de l'endettement nous permet d'envisager sereinement l'avenir à Colmar et les besoins futurs.

**M. le Maire MEYER** : M. l'Adjoint JAEGY.

**M. l'Adj. JAEGY** : Merci M. le Maire. Je voudrais tout d'abord remercier ma collègue, Mme Odile UHLRICH-MALLET pour son intervention et le soutien qu'elle apporte à ces perspectives pluriannuelles. J'apporterai juste une précision s'agissant de la participation de l'Etat à nos côtés. Même s'il est vrai que nous pouvons effectivement déplorer, d'une certaine manière, un gel des dotations de l'Etat sur le fonctionnement, il faut néanmoins saluer sa participation à nos côtés sur de nombreux projets structurants, au premier rang desquels il faut rappeler l'extension du Musée d'Unterlinden. Donc, c'est vrai, stabilité en euros constants sur le fonctionnement, mais appui sur l'investissement que nous voulons résolument dynamique, non

seulement sur 2011, mais également sur les années qui suivront, comme nous l'avons indiqué dans ce document d'orientations budgétaires.

J'en reviens à la première intervention de notre collègue, M. Tristan DENECHAUD, pour lui rappeler que ce document retrace, avec le même esprit de transparence et la même volonté de visibilité, les éléments relevant du fonctionnement et ceux relevant de l'investissement, contrairement à ce qui a été dit. Vous l'avez vu, dans la structure du document, nous avons, en face des chiffres, tenu à apporter des explications sur chaque élément apparaissant dans les tableaux. S'agissant de la fiscalité, là aussi les choses sont relativement claires entre ce qui relève de la CAC et ce qui relève de la Ville de Colmar. La CAC, vous le savez, est un établissement public à fiscalité unique qui encaisse la taxe professionnelle. Cette dernière a fait l'objet d'une réforme et a été remplacée par la contribution économique territoriale qui comprend deux volets : un volet qui s'appuie sur la valeur ajoutée et l'autre sur les immobilisations, plus particulièrement la valeur locative, c'est-à-dire la partie immeubles, et non plus la partie matériel productif, ce qui est une bonne chose sur le fond. Je pense d'ailleurs que ces précisions sont rappelées dans le document où les trois impôts directs locaux perçus par la Ville sont bien distingués (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière sur les propriétés non bâties), et deuxièmement, des autres taxes, notamment la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et le prix de l'eau et de l'assainissement pour ce qui relève de la fiscalité des particuliers. Il me semble qu'il n'y a pas de confusion à avoir sur ce sujet-là non plus.

S'agissant de l'enlèvement des ordures ménagères, le Maire et les adjoints de ressort vous ont déjà souvent clairement répondu sur cet aspect-là en vous rappelant le coût de ce porte à porte, par rapport au choix que nous avons fait, à ce que nous pratiquons en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères. Les adjoints de ressort pourront compléter mon propos, le cas échéant, mais nous avons fait un choix, dans la mesure où le coût de ce porte à porte que vous suggérez nous paraît important par rapport aux gains que nous pourrions en escompter et à ce que nous pratiquons jusqu'à présent.

Je poursuis avec l'intervention de Mme VALENTIN qui semblait déplorer le manque de définition ou de visibilité sur 2011. Par définition, ce document d'orientations budgétaires –nous l'avons dit en introduction– se veut être un document qui rappelle le cap de notre politique, non seulement sur 2011, mais également sur les années qui suivront jusqu'au terme de notre mandat. Ce document intègre l'ensemble des engagements que nous avons pris devant les Colmariens en termes d'investissements. Pour ce qui concerne l'exercice 2011, nous aurons l'occasion de revenir plus en détail sur cette année-là, à l'occasion du vote du budget primitif prévu en mars prochain. Je crois qu'il ne faut pas vouloir alourdir ce document, ces perspectives pluriannuelles puisque, par définition, elles se veulent globales pour vous apporter un cap dans notre cycle d'élaboration budgétaire. Nous reviendrons donc plus en détail pour 2011, avec le budget primitif.

Vous posez la question –nous pouvons partager ce constat– de ce que peut faire la Ville dans ce contexte de morosité, d'attentisme et de manque

de visibilité. Précisément, la Ville, dès les orientations budgétaires que nous vous présentons ce soir, s'attache à mobiliser le maximum de ressources pour l'investissement, par une maîtrise du fonctionnement, sur des projets structurants qui ont un effet d'entraînement sur l'activité des entreprises et donc sur l'emploi. C'est, concrètement, ce que fait la Ville, et nous pouvons le décliner sur tous les projets détaillés dans ce document d'orientations budgétaires. Nous ne nous arrêtons pas à la destination touristique, l'agrément, l'attrait, l'attractivité uniquement culturelle. Nous allons bien au-delà, puisque nous sommes sur du socioculturel, du sportif, de l'économique.

Vous posez également la question des cessions foncières prévues dans les années 2012-2013 : précisément, ces cessions foncières visent des terrains à vocation économique sur le secteur de l'aérodrome, afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. Nous ne sommes pas dans le tourisme, mais dans le concret, dans l'activité économique et je pense que cela ne peut être que porteur d'emplois.

Pour l'emprunt, nous avons également souhaité distinguer la part d'emprunt récupérable de la part d'emprunt non récupérable. En effet, le projet d'aménagement du parking souterrain Place de la Montagne Verte générera des ressources directes pour la collectivité, de la même façon que nous pouvions avoir, à l'époque pour le parking souterrain Place Rapp, cette vision, cette ambition, non seulement de meilleurs aménagements au sein du centre-ville, mais aussi l'estimation chiffrée, en face, des recettes que nous pouvons raisonnablement en tirer.

C'est ce que je souhaitais apporter comme premiers éléments de réponse, M. le Maire, mes chers collègues, étant donné que nous avons voulu construire ce document d'orientations budgétaires en appliquant tout d'abord un principe de prudence sur les ressources à venir. Vous avez vu que nous tenons compte naturellement du gel des dotations de l'Etat, nous sommes prudents également sur l'évolution des recettes. Il ne faut pas être plus morose que de raison ; il faut également tabler sur un certain nombre de recettes qui, espérons-le, vont progresser. C'est tout le sens de notre action en ce qui concerne l'investissement qui est générateur d'activités donc de ressources fiscales dans un deuxième temps. M. le Maire, mes chers collègues, c'est ce que je souhaitais déjà indiquer pour l'instant.

**M. le Maire MEYER** : La parole est demandée par M. WAGNER.

**M. WAGNER** : M. le Maire, merci. Comme cela vient d'être rappelé à l'instant, nous sommes ce soir dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. La définition des orientations veut bien dire ce qu'elle veut dire : ces orientations ne feront pas l'objet d'un vote, il s'agit uniquement d'un débat. Je trouve que la présentation pluriannuelle relève d'une vision et d'une stratégie propres à l'équipe majoritaire. Ce sont les orientations de l'équipe majoritaire ; il est normal que nous y retrouvions effectivement l'ensemble des projets débattus lors des campagnes électorales de 2008.

C'est vrai, l'économie locale souffre, comme l'économie de notre région ou celle de notre pays, mais aussi comme les économies européennes. Lorsque nous regardons au niveau mondial, nous constatons

que le taux de croissance actuel le plus faible est en Europe. Nous avons une reprise aux Etats-Unis. Je ne veux même pas parler des pays qui ne sont plus émergents, mais à croissance forte, tels que les pays asiatiques ou d'autres pays émergents, comme l'Amérique du Sud, où les taux de croissance sont relativement élevés. Il est vrai qu'au niveau global européen, nous avons vraiment de grandes questions à nous poser sur l'avenir compte tenu des taux de croissance que nous connaissons sur d'autres continents. Pendant très longtemps en Alsace, nous avons eu le taux de chômage le plus bas de France, avec l'Île-de-France ; malheureusement, au cours des 10 dernières années, nous avons pratiquement rejoint la moyenne nationale. Ceci est lié au contexte européen puisque l'Allemagne est notre principale partenaire, et souffre en même temps que nous.

Sur les orientations proprement dites de Colmar, je constate qu'au niveau des ressources, il y a une prévision d'augmentation des recettes fiscales qui avoisine, ou dépasse 3 % pour les 3 prochaines années, donc un taux nettement supérieur à l'inflation. Vous allez me rétorquer que c'est l'addition de l'augmentation des taux plus l'addition des bases. A un moment donné, je crois que nous pourrions nous contenter de l'augmentation des bases qui sont votées dans le cadre de la Loi de Finances, plutôt que de rajouter encore des taux supplémentaires dans le contexte actuel, afin de ne pas peser davantage sur la fiscalité des ménages et des entreprises. D'ailleurs, concernant les entreprises, nous voyons très bien que le reversement des ressources fiscales de la CAC va progresser de plus de 16 % ; celui-ci va bien provenir de quelque part, et je souhaiterais poser la question suivante : comment expliquez-vous cette augmentation de 16 %, si ce n'est par l'intermédiaire de l'augmentation de la fiscalité pesant sur les entreprises vu que la taxe professionnelle –ou plutôt la CET qui la remplace– est payée par les entreprises ?

Je rejoindrai également ce que disait notre collègue, Tristan DENECHAUD. Il est vrai que lorsque cela vous arrange, vous cumulez taxe d'enlèvement des ordures ménagères et taxe foncière et parfois, quand cela ne vous arrange pas, vous l'enlevez. Il me semble que l'an passé, vous ne vouliez pas démontrer que la taxe foncière avait augmenté. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères avait diminué, vous vouliez simplement compenser, je crois que c'est l'explication.

**M. le Maire MEYER** : Pas du tout !

**M. WAGNER** : Une phrase m'a effectivement interpellé, celle concernant les cessions foncières qui ne sont pas constantes dans le temps, nous le savons, puisqu'il s'agit d'opérations exceptionnelles et non d'opérations courantes. Cependant, sur 2012 et 2013, il est prévu des cessions relativement importantes sur le secteur de l'aérodrome, et à ce sujet, j'ai une réelle inquiétude. Qu'entendez-vous par « cessions importantes » ? S'agit-il de cessions encore destinées au développement d'entreprises sur ce secteur avec fermeture de l'aéroport, ou s'agit-il uniquement des terrains adjacents permettant encore l'utilisation de l'aéroport ? Si nous posons des questions claires, nous aurons sans doute des réponses claires également.

Concernant les investissements, j'ai relevé que tous ces investissements étaient prévus dans votre programme, donc il n'y a pas de surprise à ce niveau-là. En ce qui concerne les sports et loisirs, existe-t-il - ce n'est pas précisé pour l'instant - un projet d'agrandissement du Stadium ? Il est vrai que, malgré le froid, l'équipe des Sports Réunis de Colmar continue à attirer entre 1 500 et 2 000 spectateurs. Le prochain derby entre Colmar et le Racing va certainement attirer beaucoup plus de personnes, si ce n'est que nous serons limités par la contenance elle-même du stade. Existe-t-il des projets de construction ou d'agrandissement de la tribune existante ? Pourquoi ne pas mettre de l'autre côté de la tribune une rangée couverte sur 5 ou 6 niveaux, qui permettrait de garnir davantage le stade ? Une autre interrogation concernant ce lieu, il y a toujours cette verrue de la maison qui a été détruite depuis quelque temps. Chaque fois qu'il y a des nouveaux spectateurs au Stadium, ceux-ci se posent la question de savoir ce qu'il en est. La démolition totale était prévue. Des actions sont-elles entreprises dans ce sens ?

Nous constatons également, toujours au niveau des sports et loisirs, la restructuration du gymnase de la Montagne verte pour 5 millions d'euros, et pour le gymnase du Grillenbreit pour 2,8 millions d'euros. Concernant ce dernier, s'agit-il d'une restructuration, bien que je ne vois pas où il se situerait, ou s'agit-il de la construction d'un nouveau gymnase pour 2,8 millions d'euros ? Dans ce cas, il faut se poser la question suivante : pourquoi mettre 5 millions d'euros pour la restructuration d'un gymnase s'il est possible d'en construire un nouveau pour 2,8 millions d'euros ?

Enfin, peut-être une petite note, non pas humoristique parce que je crois que des personnes ont subi des désagréments lors de la période froide du mois de décembre, mais avez-vous prévu une augmentation du budget salage des routes en cas d'intempéries ? Il me semble qu'il y a eu de nombreuses chutes, de fractures. Je pense qu'il faut se poser la question de savoir s'il faut poursuivre dans cette voie. Merci beaucoup.

**M. le Maire MEYER** : M. LECONTE.

**M. LECONTE** : Permettez-moi, M. le Maire, chers collègues, de compléter, voire d'insister, sur certains points évoqués par notre collègue Victorine VALENTIN. En préambule de votre note d'orientations budgétaires, vous nous dites que le gouvernement prévoit de ramener le déficit public de 7,7 % du produit intérieur brut en 2010 à 6 % en 2011, déficit qu'il a contribué lui-même à augmenter considérablement depuis 2007 avec l'application du bouclier et autres mesures fiscales favorisant les plus riches au détriment des classes moyennes et défavorisées. Comme le dit l'adage, il n'est, certes, jamais trop tard pour bien faire. Le problème est que le revirement partiel de cette politique impulsée par Nicolas SARKOZY a engendré, et va encore engendrer, la suppression d'un nombre impressionnant d'emplois dans la fonction publique, postes pourtant indispensables à la formation professionnelle et citoyenne de nos jeunes, au maintien et à l'amélioration de l'état de santé général des Français, au développement d'une recherche publique forte contrebalançant une recherche privée aux intérêts particuliers souvent divergents de ceux de

l'État, et enfin postes indispensables à la sécurité de nos concitoyens. Une autre politique de réduction des déficits publics est possible, plus respectueuse de l'humain et de l'intérêt général de la population, même si celle-ci est absolument nécessaire si l'on ne veut pas grever l'avenir du pays. Vous le dites vous-même, cette stratégie gouvernementale entraînera, dès 2011 et les prochaines années, une diminution des dotations et aides de l'État aux collectivités locales, dont bien sûr Colmar et son agglomération. À ce sujet, page 9, en bas de page, quelle diminution du complément de garantie de la dotation forfaitaire –elle-même composante de la dotation globale de fonctionnement versé par l'État –prévoyez-vous pour notre ville, en 2011 ?

Concernant votre politique d'investissement, nous connaissons depuis longtemps vos projets pléthoriques et très lourds puisqu'ils étaient déjà inscrits dans votre programme électoral. Vous le savez, parmi vos projets, nous sommes résolument contre la construction onéreuse du parking souterrain de la Montagne Verte, préférant à la concentration des véhicules en centre-ville, la solution de parkings excentrés avec navette. Nous sommes également contre la réhabilitation du gymnase de la Montagne Verte, préférant là aussi un nouvel et important complexe sportif couvert communautaire, à l'échelle du bassin de vie de Colmar.

Nous nous posons aussi beaucoup de questions sur le devenir et le fonctionnement futur de la médiathèque, au regard du développement extrêmement rapide et imprévisible à court terme d'Internet et des moyens numériques de communication et d'information.

Nous nous inquiétons une fois encore de l'importance passée, présente, et à venir de vos dépenses d'investissement par rapport à la stabilisation, voire à la diminution des dépenses de fonctionnement, et notamment de celles de personnel. Certes, il est sûrement plus gratifiant pour un maire et plus manifeste aux yeux des électeurs de construire de nouveaux bâtiments et de réhabiliter plutôt que de pourvoir au meilleur fonctionnement possible des structures et des services publics en place, en embauchant du personnel formé et compétent supplémentaire. Certes, la qualité des services rendus à la population a évidemment un coût, mais vous le savez bien il nous manque encore quelques postes d'ATSEM, de personnel de crèche, des policiers municipaux, etc. À ce propos, page 17, en milieu de page, vous évoquez une réorganisation des services de la Ville vous permettant de stabiliser vos dépenses de personnel en 2011. En quoi consiste cette organisation nouvelle, et en quoi a-t-elle permis de stabiliser vos dépenses de personnel ? Nous préconisons une politique contraire à la vôtre qui, tout en préservant les équilibres fondamentaux financiers, consisterait à étaler davantage les gros investissements nouveaux sur plusieurs mandatures et à développer considérablement la qualité de service aux habitants.

**M. le Maire MEYER** : M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Merci, M. le Maire. Dans votre rapport d'orientations budgétaires, je trouve qu'il n'y a rien de bien neuf. Cela a déjà été dit, mais les investissements prévus ont été annoncés depuis la campagne électorale.

Par contre, présentés sur quatre ans, cela relève un peu de la politique-fiction puisque bien malin celui qui prévoira l'état des droits de mutation en 2013-2014, alors que nous n'avons pas réussi à prévoir un an avant l'effondrement de 2008 ou 2009 et la reprise de 2010. L'état actuel de l'immobilier ne permet absolument pas de savoir quels seront les droits de mutation dans deux ou trois ans.

Votre état des lieux actuel du chômage est aussi très surprenant et relativement optimiste, mais c'est votre indéfectible optimisme. Comme vous le répétez relativement souvent, il faut rester optimiste par rapport à l'avenir. Vous arrêtez les chiffres avant l'été. Or, après l'été les contrats aidés de l'État ont été supprimés et de nombreuses personnes supplémentaires se sont retrouvées au chômage. J'aimerais savoir si vous avez les chiffres du chômage sur Colmar à la fin de l'année 2010. Malgré cet optimisme sur les recettes, vous prévoyez un accroissement de la dette pour la fin de votre mandat, vous nous en avez fait la démonstration tout à l'heure, alors même que vous nous vantiez le mérite de l'avoir justement réduite. Cependant, dépenser de l'argent et en emprunter n'est pas un mal, pourvu que cela reste dans une certaine limite, mais l'important est l'objet de la dépense et là, encore une fois, il n'y a pas grand-chose de neuf. C'est normal puisque les chantiers que vous nous présentez sont importants et se réaliseront sur plusieurs années.

Le plus surprenant dans le rapport écrit, à mon sens, est la conclusion, dont il me semble que vous n'avez pas parlé pendant la présentation orale. In extremis, à la dernière ligne de cette conclusion, vous inscrivez ce rapport dans le cadre du développement durable. Or, rien dans les 29 pages de ce rapport ne permet d'étayer cette conclusion. Dans un sens, cette conclusion me fait plaisir puisqu'elle montre que vous pensez que cette notion est importante pour nos concitoyens. Il y a 10 ans, vous surfiez sur les voitures brûlées, vous en aviez même fait des affiches, mais aujourd'hui, les voitures brûlent toujours, mais vous préférez utiliser la vague verte. Je me réjouis très sincèrement du chemin parcouru. Seulement si vous étiez convaincu par cette notion de développement durable, vous ne mettriez pas en avant le faible coût de la TEOM, mais votre volonté de passer à la redevance, afin de réduire les besoins d'incinération ; vous ne mettriez pas en avant le prix de l'eau, mais sa qualité et son absence de traitement chloré, pour inciter nos concitoyens à la boire plutôt que d'acheter de l'eau en bouteille qui coûte non pas 2,50 €, mais entre 150 et 450 € le m<sup>3</sup> et ce dans toutes les villes, même à Colmar. Vous ne mettriez pas comme principal chantier du domaine d'intervention Environnement-Cadre de vie, l'habillage d'un parking supplémentaire en centre-ville. L'aspect social est aussi un des piliers du développement durable, et je pense que la considération des salariés de la municipalité et de leurs représentants est un élément essentiel et majeur de cette valeur dont vous dites vous inspirer, mais dont nous attendons toujours la mise en œuvre.

Enfin M. le Maire, le grand absent, à mon sens, de ces orientations budgétaires, dont nous avons entendu parler dans la presse, est la

participation financière de la Ville au Rallye de France. Est-ce vrai que la ville du vélo va participer, et à quelle hauteur, à cette gabegie financière ?

**M. le Maire MEYER** : Mme RABIH.

**Mme RABIH** : Oui, merci M. le Maire. Je ne vais pas reprendre les arguments de mes collègues de l'équipe majoritaire, auxquels évidemment, je souscris pleinement dans le cadre des orientations budgétaires présentées. J'ai simplement envie d'exprimer mon étonnement. Je souhaiterais répondre à Mme VALENTIN pour qui la présentation pluriannuelle jusqu'en 2014 semblait audacieuse. Je trouve cela assez amusant parce que la question que je lui pose est « Comment envisage-t-elle ou aurait-elle envisagé la chose avec ses collègues, s'ils avaient été en mesure de mettre en place leur projet politique ? » ; lui rappeler également que les projets que nous avons portés devant les Colmariens ont eu leur approbation. C'est peu de le dire, mais objectivement, que nous sachions comment les choses vont se budgéter et se profiler est tout de même plutôt rassurant. Enfin, pour répondre également à Mme VALENTIN, si je partage en partie l'analyse financière-politique faite par M. LECONTE, en revanche je ne souscris absolument pas à son propos qui serait celui de faire débattre des orientations budgétaires au sein des conseils de quartier puisque ce n'est absolument pas le lieu. En aucun cas, les conseils de quartier n'ont été pensés et mis en place pour supplanter les décisions du Conseil Municipal.

**M. le Maire MEYER** : Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT** : Oui, merci, M. le Maire. Juste deux ou trois observations complémentaires par rapport à ce qu'a dit mon collègue Roland WAGNER. Je m'étonne également de l'optimisme dans votre rapport quant à la situation de l'emploi qui m'inquiète, qui nous inquiète toujours aujourd'hui. Vous la dites stabilisée, mais elle est plutôt stabilisée de manière négative puisque les chiffres du chômage continuent, certes, légèrement, mais continuent malgré tout à augmenter. Les chiffres ne sont pas bons, et ce sont des milliers de familles colmariennes qui sont touchées. Il me semble, comme d'autres collègues l'ont dit, que c'est une question qui devrait nous interroger, nous arrêter quelque peu. Nous devrions nous arrêter quelque peu pour réfléchir à ce que nous pourrions entreprendre ici à notre niveau, au niveau municipal. Je vois également autour de moi beaucoup de parents isolés, notamment des mamans seules avec enfants, et comme je vous l'ai déjà demandé, je pense que nous devrions, dans le cadre des nombreux dispositifs que vous avez déjà mis en place, prendre en compte également cette catégorie de personnes, les parents isolés et en particulier les mamans isolées avec enfants.

Tristan DENECHAUD a repris également quelque chose qui me tient à cœur, c'est le tri sélectif des ordures ménagères. Nous avons la chance, et je dis bien la chance, d'avoir sur notre territoire deux collectes d'ordures par semaine. Je ne vois pas, mais vous saurez sûrement me le dire, ce qui nous empêche aujourd'hui de penser à mettre en place une collecte sélective.

Enfin, la stabilisation des dépenses de personnel nous pose également question. Est-ce que cela signifie une baisse du personnel Ville ? Y a-t-il eu un rééquilibrage du personnel entre la Ville et la CAC ? Si vous pouviez nous en dire plus à ce sujet. Je me permets de vous rappeler également que nous vous avons demandé, à plusieurs reprises, la liste du personnel de la Ville et celle de la CAC ; ce serait bien si vous pouviez nous la remettre. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Dans cette logique prospective concrète et optimiste que vous nous présentez, je voudrais savoir si par hasard une fenêtre, non pas de tir, mais une fenêtre d'investissement inopinée se faisait jour, quel serait le domaine d'intervention que vous privilégieriez ?

Pour répondre à MM. WAGNER et LECONTE, en ce qui concerne le complexe de la Montagne Verte, il est normal qu'il y ait une restructuration malgré ce que nous pouvions penser au départ. Il faut que sa structure s'intègre dans l'ensemble de la rénovation en cours à la Montagne Verte, vu l'utilisation par les scolaires –ce qui a déjà été dit d'ailleurs au cours de différentes réunions– le CFA, le public. Il nous semble véritablement normal de maintenir ce complexe en activité.

En ce qui concerne la verrière du Stadium, elle devrait être démolie dans les trois prochains mois.

Concernant le projet d'agrandissement des tribunes du Stadium, le projet est toujours à l'étude. Il y a effectivement trois possibilités, nous verrons lesquelles, en fonction des résultats et des investissements.

Enfin, en ce qui concerne le gymnase du Grillenbreit, il s'agit effectivement d'une nouvelle construction. Elle pourra, peut-être, être plus importante, selon la participation de l'UHA, dans le futur plan de programmation qui est prévu.

**M. le Maire MEYER :** Delphine MANN.

**Mme l'Adj. MANN :** Oui, mes chers collègues puisqu'en matière de tourisme je suis l'adjointe de ressort, je bondis ou plutôt, puisqu'il s'agit de ressort, je rebondis sur les propos de Mme VALENTIN au sujet du tourisme. L'investissement de la qualité de vie n'est certainement pas destiné aux seuls visiteurs, mais bien aux Colmariens. Enfin, l'investissement dans la culture, les musées, fait bien partie de l'épanouissement endogène des Colmariens. Le tourisme n'est pas de l'esthétique ni de la cosmétique, mais de l'économie. C'est un marché non délocalisable, et de nombreuses villes montrent bien que l'investissement dans les musées, dans la culture, est une preuve de villes heureuses qui croient en leur avenir. Donc, nous espérons avoir un effet Bilbao, notamment grâce au musée d'Unterlinden, et je reprendrai la phrase d'un poète, dont j'oublie à chaque fois le nom, mais « Nous aurons de l'audace et on nous regardera ».

**M. le Maire MEYER :** M. l'Adjoint FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, chers collègues, au-delà du débat très technique et quasi exclusivement financier relatif à cette note d'orientations

budgétaires dont c'est l'objet, je voudrais rappeler aussi qu'il est important de ne pas oublier à quoi sert l'argent effectivement. Si nous regardons à quoi sert l'argent investi et celui dépensé en fonctionnement, nous nous rendons compte qu'il y a une approche extrêmement équilibrée et, j'ajouterai, juste de l'utilisation des deniers publics. Si nous parcourons la page 31 du rapport qui nous a été présenté, et si nous reprenons les propos qui sont venus à l'appui par un certain nombre de collègues, nous nous rendons compte qu'il y a une utilisation équilibrée de l'argent qui va de l'action sociale, en passant par l'aménagement du territoire, l'économie, le sport et loisirs, toutes choses qui sont de nature à améliorer la qualité de vie des Colmariens, donc l'argent leur revient, en quelque sorte, sous forme de services.

Si nous souhaitons faire une présentation noircie de cette note d'orientations budgétaires en matière de développement durable, c'est vrai que nous pouvons oublier ce qui est fait pour la filière bois, la chaudière du chauffage urbain. Nous pouvons oublier le projet d'un éco-quartier à Colmar, la qualité des rénovations dans le domaine de l'ANRU, qui visent à faire économiser de l'argent aux personnes qui habitent dans ces logements, les pistes cyclables, ainsi que l'option BBC de la restructuration du Centre Europe. Nous arrivons ainsi, c'est vrai, à une présentation noircie d'une note d'orientations budgétaires qui, en matière de développement durable, n'oublie pas de retenir et de mettre en œuvre les grandes options.

Il en est de même sur le plan social. Nous pouvons dire que les mamans seules vivant avec des enfants sont oubliées, mais ce serait oublier les aides apportées dans le domaine de la restauration scolaire, celles pour la scolarisation quand un enfant entre au CP ou au collège. Nous pouvons donc effectivement faire une présentation biaisée et volontairement noircie de quelque chose qui me paraît, à moi, très équilibré et juste.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adj. CHELKOVA.

**Mme l'Adj. CHELKOVA :** Merci M. le Maire. Permettez-moi de faire une très courte intervention pour exprimer mon étonnement quand j'entends certains collègues parler avec une telle condescendance du domaine touristique ou du domaine culturel. Je crois que Colmar peut être vraiment très fière de cette projection. Il existe des dizaines, des centaines de villes en France, en Europe, et dans le monde qui ont compris que la Culture et l'investissement dans la Culture ne sont pas un luxe, mais un véritable levier économique, et pas uniquement quelque chose que nous ferions pour attirer les visiteurs de l'extérieur. Je trouve vraiment dommage que ce domaine soit traité comme quelque chose qui s'oppose au reste de l'économie.

Je voudrais également préciser qu'Internet ne changera rien au fait que les bibliothèques et les médiathèques, non seulement à Colmar, mais dans toute la France, restent les équipements municipaux et le service public les plus fréquentés et les plus plébiscités par nos concitoyens. La bibliothèque municipale est l'équipement et le service public le plus fréquenté par les Colmariens, non par les touristes. C'est pourquoi le

nouveau média pôle bénéficiera d'un large espace média gratuit et ouvert, pour ceux qui auront leur abonnement bien sûr, au plus grand nombre. Il me semble que l'enjeu de la culture, du savoir, va bien au-delà de ce qu'il est possible de trouver sur Internet. Ce n'est pas parce que l'on possède Internet que tout le monde a accès au savoir, et je pense que c'est notre rôle de développer cet aspect.

**M. le Maire MEYER :** Guy WAEHREN.

**M. WAEHREN :** Merci, M. le Maire. Rapidement, par rapport à la collecte sélective et pour les impatients pressés de la voir se mettre en place en une seule tournée, bien sûr, c'est en projet. Cela fait 2 ans que nous l'annonçons, mais cela suppose des études très poussées. L'étude est en cours et devrait être finalisée la semaine prochaine, mais il faut également que nous ayons l'accord des maires des différentes communes de la communauté d'agglomération, ce qui n'est pas une mince affaire. Cela ne dépend pas uniquement de la Ville de Colmar.

Deuxièmement, nous restons dans les clous du Grenelle qui nous enjoint de baisser au minimum de 5 kg par an et par habitant les ordures ménagères résiduelles. Nous sommes sur cette voie. C'est la même chose concernant la valorisation des matières organiques, le compostage ; nous sommes dans la trace et pensons arriver à 45 % d'ici 2015.

Dernier point, que je trouve tout à fait positif et annexe par rapport à ce que je viens de dire, c'est que le projet de Loi de Finances prévoit enfin une ébauche de responsabilisation des collectivités publiques françaises entre elles, avec page 10, – vous avez peut-être lu le dernier paragraphe – « la création d'un nouveau mécanisme de péréquation financière entre les différentes collectivités locales, entre les plus riches et les moins riches, à hauteur de 2 % des recettes fiscales ». Bien sûr, l'État s'y prend un peu tard. Nous, les écologistes, réclamons cela depuis 20 ans. Il n'est pas normal qu'en France, nous ayons des collectivités proches de chez nous, en Lorraine par exemple, ou dans le Nord ou en Alsace, qui ont quasiment le couteau sous la gorge et d'autres à côté qui vivent très à l'aise, qui investissent, qui dépensent, qui produisent, etc. Il est vrai qu'il y a un manque évident de solidarité puisque nous attendons toujours tout de l'État, ce qui est absolument lamentable. Ce n'est pas ainsi que fonctionne un Etat qui devrait être plus fédéral et moins centralisé. C'est peut-être une ébauche de décentralisation fiscale ; il faut l'espérer. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** M. le Maire, mes chers collègues, je crois que chacun s'est exprimé, et c'est une bonne chose. Chacun exprime des différences d'appréciation, et nous sommes là pour cela. Néanmoins, j'ai entendu quelques termes qui vont un peu loin, et qui détournent un peu l'objet de cette note d'orientations budgétaires. J'ai entendu parler de politique-fiction et de trop d'audace. Il me semble, au contraire, qu'il faut faire preuve d'audace, et cette note d'orientations budgétaires le propose. Il faut oser se projeter dans l'avenir. C'est à la fois une question de transparence politique que nous vous devons, que nous devons à la population. Se projeter dans l'avenir est important, mais cela détermine

également une stratégie politique. En l'occurrence, nous avons un contrat qui nous lie avec la population colmarienne. C'était le projet électoral : dire ce que nous voulions faire et faire ce que nous avons dit. C'est un élément indispensable de notre politique, et c'est ce que nous voulons – il ne faut pas s'en offusquer, au contraire, il faudrait en être extrêmement satisfait – exprimer dans le cadre de cette note d'orientations budgétaires. Néanmoins, j'aimerais renvoyer à l'introduction les uns et les autres qui ont dit que cette note était trop rigide, que nous ne pouvions pas nous projeter ainsi, sans risque. L'introduction du document est claire, et indique bien que les montants ne peuvent pas être considérés comme figés et intangibles, que le cadre fixé est forcément ajustable, que nonobstant les impondérables, l'objectif de cette note d'orientations budgétaires est de se donner un cadre pour répondre à la préoccupation du présent et de l'avenir. Bien entendu, les choses ne sont pas gravées dans le marbre. Cependant, les orientations, les engagements sont ceux que nous avons pris et que nous voulons mettre en œuvre. Je souscris, bien sûr, aux affirmations de mes collègues : le tourisme est un point important, c'est effectivement une source d'économie et de revenus indispensables pour la France, pour l'Alsace et, bien entendu, pour Colmar. Je crois que nous aurions tort de faire la fine bouche. Néanmoins, c'est hors sujet puisque la note d'orientations budgétaires pointe un certain nombre de projets, d'investissements, qui ne sont pas destinés aux touristes, mais à l'amélioration du cadre de vie, à la vie quotidienne des Colmariennes et des Colmariens dont nous avons la charge. Centre Europe, l'ANRU, la Montagne Verte. L'accroissement des capacités de stationnement de la Montagne Verte -M. HILBERT, nous ne sommes pas d'accord- est indispensable pour la survie et le dynamisme du commerce du centre-ville auquel nous sommes fortement attachés – la place du 2 Février, le Grillen, – ce ne sont pas les touristes qui vont fréquenter l'extension du Grillen, ce sont bien les Colmariens –, le Parc Expo, les bâtiments scolaires. Je pourrais en rajouter, mais tout cela figure noir sur blanc dans la note d'orientations budgétaires.

Concernant le fonctionnement, certains ont dit que nous devrions dépenser plus en fonctionnement. Oui, ce n'est pas compliqué, c'est ce que font de nombreuses villes en France, et c'est la raison pour laquelle de nombreuses villes, moyennes notamment, sont aujourd'hui en grosse difficulté, et auront de grosses difficultés pour présenter un budget en équilibre. Justement, elles ont laissé échapper le fonctionnement au détriment de l'investissement parce que celui-ci, au-delà des projets structurants indispensables pour les Colmariens dont j'ai parlé, c'est également du travail pour les entreprises, les artisans qui vont créer des emplois. Ils ne vont pas créer des emplois payés par le contribuable quand ce sont les collectivités qui les créent, mais des emplois payés grâce à la croissance économique, au travail qu'obtiennent les entreprises, à notre forte politique d'investissement.

Vous savez M. LECONTE, la France est sans doute le pays qui a la fonction publique la plus développée. Avons-nous les meilleurs services pour autant ? C'est en France que l'école coûte le plus cher. Est-ce la

France qui a les meilleurs résultats en matière scolaire ? Je ne le crois pas. Je pense que c'est faux de faire le lien entre l'augmentation des fonctionnaires et l'amélioration du service, car tout démontre le contraire. La bonne personne au bon endroit, avec des collaborateurs de qualité comme nous avons à Colmar, c'est comme cela, je crois, qu'il faut gérer efficacement une collectivité.

Enfin, vous avez fait quelques apparitions dans le domaine politique national, quelques prévisions. Le bouclier fiscal n'est sans doute pas la meilleure chose qui ait été faite, mais ce n'est pas à nous qu'il faut le dire. En revanche, il faut s'adresser à ceux qui l'ont voté. Je crois que nous sommes un petit peu, là encore, hors sujet.

Pour terminer, j'aimerais véritablement vous faire passer ce message : « Ayons confiance en nous, sachons mobiliser nos énergies, avançons ensemble ». En tout cas, c'est la vision que vous propose ce soir cette note d'orientations budgétaires.

**M. le Maire MEYER :** Le tour de table était très large. Je crois avoir noté 14 interventions. Un tiers des élus pour ainsi dire sont intervenus. Nous sommes donc en plein dans le débat.

Ma première phrase, j'aurais pu faire la conclusion avec. En ce qui me concerne, je suis plutôt fier de cette présentation qui a pu être faite. Je ne pensais pas un seul instant qu'il me soit possible d'orienter les années à venir sur un socle aussi solide que celui qui figure dans les 35 pages d'explications. Je m'explique. Je constate qu'au départ, les aides extérieures de cofinancement ne sont pas inférieures à 25 %. L'autofinancement représente, grosso modo, un tiers des investissements réalisés, et le recours à l'emprunt, en moyenne, ne dépasse pas 35 % avec en plus, une fiscalité maintenue, une augmentation fiscale maintenue au plus bas. C'est la configuration la plus exceptionnelle, positivement vue de ce qu'un exécutif peut proposer à ses collègues, après le train d'investissements de ces dernières années, et cela sans raboter les services vers la population. Nous sommes arrivés à cette configuration qui, je pense, nous est largement enviée ailleurs. Donc, j'anticipe sur la conclusion, mais en ce qui me concerne, la présentation qui vous est faite était, pour moi, encore insoupçonnée quelque six mois auparavant. Aujourd'hui, les choses sont plus précises puisque certains paramètres sont connus. Or, aujourd'hui, vous proposer une telle projection pour les années à venir relève vraiment d'une performance exceptionnelle pour une collectivité locale. Je vous incite à voir ailleurs ce qui se passe. Je pense que rapidement, en sixième vitesse, vous auriez envie de revenir vers Colmar pour partager le résultat qui est le nôtre. Je ferme la parenthèse et j'entre dans les différentes questions posées.

M. DENECHAUD, vous avez fait la comparaison entre ma réaction au dernier conseil, et ce que vous venez de redire à propos de la CAC. Reconnaissez au moins que dans le domaine de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, je n'ai pas parlé de la base imposable de la communauté d'agglomération. J'ai parlé de la base imposable de la population colmarienne qui, dans le cas présent, se limite à une base de

65 millions d'euros, avec une économie de près de 1 million d'euros par rapport au taux moyen facturé sur le plan national. Je disais même prendre pour comparaison le taux le plus lourd qui est celui de la Ville de Grasse. Les Colmariens, toujours les seuls Colmariens, font une économie de quelque 7 millions d'euros.

Vous demandiez également s'il est très éthique de citer une revue pour un classement. Supposez un seul instant que ce classement était mauvais, vous auriez été l'un des premiers à vous en servir pour nous le « balancer dans la figure ». Je l'aurais compris, et je ne vous l'aurais pas reproché. Finalement, le résultat est autre, et personnellement, je m'en félicite.

Mme VALENTIN, une note d'orientations budgétaires n'est pas l'approche du budget à venir, sinon ce n'est pas la peine de parler de note d'orientations budgétaires. Comme nous sommes en 2011, et que le mandat s'achève en 2014, il fallait, au moins pour cette année, avoir une projection d'ensemble. Généralement une note d'orientations budgétaires se limite à 2 ou 3 ans maximum. Je suis allé jusqu'au bout pour parler globalement de toutes les actions prévisibles, de ce qu'il faut installer en matière de financement pour le fonctionnement et pour l'investissement. C'est tout à fait normal. C'est une stratégie qui cherche à éviter l'effet dent-de-scie, qui m'a conduit aujourd'hui à globaliser une démarche d'ensemble 2011-2014 puisque finalement, c'est la fin du mandat. Vous n'auriez jamais accepté de revenir à la charge dans 2 ans avec un projet nouveau qui n'aurait pas été évoqué auparavant. C'est donc volontairement que la note d'orientations budgétaires porte jusqu'en 2014.

Que faites-vous concernant la situation locale de l'emploi ? Vous n'étiez pas la seule à poser la question. Plusieurs collègues se sont saisis de la même interrogation que je partage. Mais l'emploi ne relève pas de la compétence d'une collectivité territoriale. La collectivité territoriale doit accompagner les entreprises, les artisans pour leur donner du travail, d'où l'accent mis depuis l'année dernière avec un investissement qui dépasse largement ce que nous avons convenu dans une convention signée avec l'État. Nous sommes supérieurs de 25 % par rapport à la signature donnée. En ce qui concerne 2011 à 2014, nous entrevoyons une fourchette d'investissement de 36 à 40 millions d'euros, ce qui signifie la préservation d'environ 500 emplois par an. Si tous les opérateurs publics en faisaient autant, avec les moyens financiers qui sont les leurs, je pense que cela aiderait nos artisans, nos chefs d'entreprise à préserver l'emploi.

Pour les ressources fiscales jusqu'en 2013, avec les ressources de substitution, je pense que la note d'orientations budgétaires était relativement claire sur le sujet. En matière de fonctionnement, les dotations de l'État sont plafonnées, du moins ne sont plus indexées comme elles l'étaient anciennement. Néanmoins, il y a un léger réajustement qui est inférieur par rapport à ce qu'il fut les années précédentes. Nous verrons en fin d'année ce que donnera la nouvelle situation.

Pour l'emprunt récupérable du parking de la Montagne Verte, « emprunt récupérable » veut simplement dire que le parking de la

Montagne Verte sera mis en péage. Donc, forcément, il s'agit d'un emprunt récupérable puisque la mise à disposition fait l'objet d'un péage qui sera demandé aux usagers.

Concernant l'investissement qui favorise plutôt les touristes, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint vient de vous répondre, et je dis la même chose. Le Centre Europe, la médiathèque, le Grillen n'ont rien à voir avec l'accueil touristique. Au contraire, il s'agit d'un confort auquel vous faites appel, principalement vis-à-vis de la population colmarienne. Je ne vois pas non plus ce que les travaux d'investissement pour la voirie 2011 ont à voir avec l'attrait touristique. Ce sont des points particuliers, ponctuels, des investissements qui dépassent l'attrait touristique, et comme Mme CHELKOVA et M. le 1<sup>er</sup> Adjoint viennent de le relever, il existe également des investissements culturels à vocation économique parce que certains amènent un flux de population qui fait marcher nos entreprises et nos commerces.

Sonder les Colmariens par rapport à ce qu'ils souhaitent, nous le faisons régulièrement. Dans l'avant-dernier Point Colmarien, nous avons émis un sondage où chaque Colmarien pouvait répondre sur le développement durable. M. HILBERT, nous n'avons pas de retard dans ce domaine, mais plutôt de l'avance, et si au plan national, on distingue Colmar, c'est parce que nous l'avons mérité. Au niveau des distinctions, des comparaisons nationales sont réalisées. Si la Ville de Colmar a été distinguée deux fois l'année dernière dans le domaine du développement durable, c'est grâce à nos résultats qui ont été alignés et comparés à ceux d'autres collectivités territoriales. J'y reviendrai tout à l'heure.

Pour les campagnes à venir, je ne pense pas que ce soit la préoccupation actuelle, Mme VALENTIN. Tous les jours, des élus sont en contact avec la population. Ils enregistrent les demandes. Je parle également de la consultation publique qui a été réalisée à travers le Point Colmarien et qui a fait l'objet de nombreux retours. Nous actons les souhaits exprimés. Des boîtes à suggestions sont dispersées un petit peu partout dans les quartiers colmariens, et nous les recensons. Des permanences sont également organisées. Nous recensons encore. Des réunions de quartier sont organisées, et encore une fois, nous écoutons et nous enregistrons. C'est donc en quelque sorte cette proximité qui, tous les jours, au regard de la population, nous aide à avancer dans les projets qui sont les nôtres.

Je ne reviens pas sur le commentaire de Mme UHLRICH-MALLET qui, finalement, va dans le sens des explications qui ont été données. Je ne reviens pas non plus sur les explications de M. l'Adjoint JAEGY.

M. WAGNER, un programme pluriannuel est normal, et vous l'avez dit vous-même. La comparaison mondiale et nationale, nous en prenons acte sans entrer dans le détail, car cela nous échappe totalement.

Les recettes sont en augmentation de 3 %. Mais si nous tenons compte du cumul entre les bases, l'évolution législative et l'augmentation physique, elles seront même légèrement supérieures à 3 %. Cependant, nous nous sommes engagés à rester dans l'augmentation des taux en

dessous de l'inflation. Je vous disais tout à l'heure 0,5 ou 1 %, ce qui n'est pas tellement plus que le point zéro. Nous verrons lors du budget primitif ce que nous pouvons proposer.

Vous n'avez pas bien vu, ou vous n'avez pas bien expliqué, la différenciation entre la taxe foncière sur le bâti et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Vous disiez que, d'une année à l'autre, nous expliquons autrement. L'an dernier, nous l'avons expliqué différemment parce qu'un rattrapage de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères se répercutait sur la taxe foncière du bâti. Ce n'est pas le cas cette année puisque le rattrapage a été totalement fait. Rappelez-vous, nous avons augmenté de 0,3 point la taxe d'enlèvement des ordures ménagères parce que nous avons eu une diminution de cette taxe. C'est le système des vases communicants. Ce n'est plus le cas en 2011, ce qui est une raison supplémentaire pour ne pas reprendre l'explication de 2010. Je pense qu'en votre for intérieur vous l'aviez compris. Mais comme vous deviez dire quelque chose, vous vous êtes servis de cette comparaison, croyant pouvoir enfoncer le clou. Seulement, vous avez oublié de retirer le doigt entre le marteau et le clou...

Pour les cessions immobilières, la question a été posée à deux reprises. Il s'agit des terrains encore disponibles sur l'aérodrome. Rappelez-vous que nous avons rabeté l'aérodrome de quelque 28 ha, dont une vingtaine est vendue, ou sous option. Il reste donc encore 8 ha à vendre qui sont pour ainsi dire sous option. Ce qui figure dans la note d'orientations budgétaires, ce sont ces 8 ha, ni plus ni moins, étant entendu que la Ville est en train d'acheter du côté ouest, quelque 6 ha supplémentaires pour augmenter la surface à mettre à disposition des investisseurs.

Concernant les investissements au Stadium, figurez-vous qu'avec l'équipe majoritaire, nous avons fait une proposition d'agrandissement de la tribune et que, dans un premier temps, les responsables du club nous disaient que cet agrandissement ne les intéressait pas. C'était la première réponse. Ils sont revenus à la charge pour que soit montée une tribune provisoire, en face de la tribune officielle. Personnellement, je ne suis pas favorable à une tribune provisoire. Nous avons une magnifique tribune d'honneur, et si nous montions une tribune provisoire en face, quels auraient pu être les commentaires ? Je n'ai pas voulu cela. Par contre, j'avais proposé un agrandissement de la tribune vers le nord puisque le terrain et l'architecture le permettent. Cette proposition n'emballe pas les responsables des Sports Réunis. Mais sachez qu'en ce qui nous concerne, nous avons proposé l'agrandissement de la tribune, mais qu'il n'a pas été souhaité. Encore une fois, s'il s'agissait d'agrandir l'actuelle tribune vers le nord, personnellement, j'y serais totalement favorable, seulement il faut qu'il y ait une volonté du club dans ce sens.

Concernant la verrue, la réponse a été donnée par Philippe GREINER. Nous ne sommes pas au bout de la procédure d'expropriation. L'affaire est en phase finale. Mais nous ne pouvons pas démolir sans avoir la propriété totale. Je pense que d'ici trois mois, la question sera réglée. Il s'agit du respect de la procédure qui nous conduira à cette fin.

Concernant les gymnases, la réponse vous a également été donnée. Le gymnase de la Montagne Verte passera par une restructuration parce qu'il faut enlever l'esprit de cette « boîte à chaussures » dans un site qui est remarquable, pour l'habiller d'une autre façon et également rendre ces locaux sportifs plus fonctionnels. Ce n'est pas la première fois que nous en parlons. Déjà au dernier conseil, la question était posée. Il a été dit que 1 ou 2 écoles l'utilisent, sauf que vous avez tout simplement oublié de multiplier par le nombre de classes de chacune de ces écoles. Ce qui nous fait dire aujourd'hui que le transfert du gymnase n'est pas envisageable, sinon il faudrait organiser le transport collectif des élèves vers le gymnase. En ce qui concerne le gymnase du Grillenbreit, il s'agit d'un engagement de notre part effectivement. Le moment venu, nous essaierons de mettre en œuvre un projet qui soit le plus performant possible, tenant compte naturellement de toutes les disciplines.

Le salage n'est pas une compétence d'investissement, mais de fonctionnement. Pour l'année 2011, nous avons 6 millions de travaux de voirie pour rétablir les chaussées dégradées, et nous aurons une année 2012 certainement supérieure à ces 6 millions d'euros. C'est en quelque sorte le résultat du salage. S'il y a eu quelques indispositions, il faut quand même reconnaître que nous étions, fin novembre, début décembre, dans une situation que nous n'avions encore jamais rencontrée. Il n'y avait pas seulement la neige, mais aussi le verglas. La Ville est responsable du déneigement et de la sécurité sur la chaussée. Mais elle n'est pas responsable de la sécurité sur les trottoirs. Elle a en charge la sécurité autour des bâtiments publics, mais n'oubliez pas que la responsabilité des propriétaires repose sur leur propre travail, ce qui m'a amené à saisir les syndicats de copropriétés pour qu'ils réfléchissent également à la question. Concernant les quelques personnes qui ne sont plus en mesure de déblayer les trottoirs, j'ai demandé de prendre l'attache de la Manne Emploi pour composer une équipe d'intervention qui serait à la disposition des particuliers qui ne sont plus en mesure de prendre la pelle et le balai pour dégager la chaussée. Une équipe est en cours de constitution, et nous ferons le recensement des personnes concernées pour leur proposer ce service. Dernière parenthèse sur cette question : la Ville de Colmar ne fait ni plus ni moins en matière de salage par rapport à ce qui était fait dans d'autres villes. Ni plus, ni moins.

M. LECONTE, déficit national, suppression : c'est une question qui ne nous touche pas directement. Au sujet de la suppression très importante des emplois publics, je me suis permis de répéter le message national. Concernant la diminution de la dotation forfaitaire, je ne peux pas vous répondre aujourd'hui. Nous le verrons au compte administratif de l'année 2011. Vous disiez être contre la politique d'investissement concernant le parking souterrain de la Montagne Verte, nous l'enregistrons. Pour le gymnase de la Montagne Verte, nous vous avons répondu. Pour la médiathèque, Mme CHELKOVA a donné la réponse. Vous dites également que l'investissement se fait au détriment du fonctionnement. Je ne pense pas pouvoir vous dire cela puisqu'en fonctionnement nous faisons ce que nous devons faire malgré les services nouvellement installés que nous

assumons du 1er janvier au 31 décembre. La stabilisation du personnel se fait à travers une meilleure fluidité dans l'organisation des services. J'ai entendu, au mois d'octobre, un administré me dire qu'il s'était adressé à une personne de la propreté pour un problème de voirie, et celle-ci lui a répondu que ce n'était pas de son ressort et qu'il devait s'adresser à quelqu'un d'autre. Il faut donc organiser autrement la fluidité pour ne plus avoir cette réponse que l'administré ne comprend pas.

M. HILBERT, je crois que M. l'Adjoint FRIEH a été assez précis sur sa réponse concernant le développement durable. Vous aurez du mal à trouver ailleurs, dans une collectivité, une telle addition d'actions qui portent sur le développement durable puisqu'au-delà de la chaufferie au bois, des aides à l'économie d'énergie, vous ne trouverez pas l'équivalent de ce qui est fait par la Ville de Colmar pour le soutien aux travaux d'isolation par exemple. Je reviens sur les 2 prix obtenus par la Ville de Colmar. Nous sommes plutôt à l'aise. Pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la redevance, Guy WAEHREN vous a répondu tout à l'heure. Ce n'est pas moi qui parle, mais c'est la Chambre Régionale des Comptes qui met le doigt sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, en mettant également le doigt sur les performances et les résultats obtenus avec cette taxe et non avec la redevance. Mais naturellement, rien n'est figé, il faut toujours avancer. Chaque année, nous essayons de trouver des solutions nouvelles, mais l'essentiel est de diminuer les tonnages ramassés. Je viens encore de faire une note au président du SITDCE concernant la puissance des deux fours puisque je ne souhaite pas que nous revenions à la capacité actuelle. L'effort étant fait pour diminuer le tonnage, il faut également diminuer la capacité des fours. Je ne veux pas non plus que sur le plan colmarien, on ramasse toutes les ordures ménagères de la moitié du département du Haut-Rhin. Il y a un schéma départemental. Il appartient donc au Département de l'assumer ! Ce schéma ne peut consister à mettre sur la route des camions, en grand nombre, venant sur Colmar pour nous apporter les déchets qui sont les leurs. Nous assumons ce que nous avons à assumer. Je parlais au conseiller général, M. HILBERT.

Pour le Rallye de France, nous aurons certainement cette discussion lors du budget primitif, c'est-à-dire en mars où nous devrions savoir ce que nous pouvons faire. D'entrée, je disais – c'est mon avis – que la Ville ne s'inscrit pas dans l'épreuve sportive ; si elle s'inscrit dans l'opération, c'est pour l'image de Colmar, avec pour horizon, éventuellement, un village type « Tour de France ». Si nous pouvions organiser, pendant le Rallye de France, une visite de voitures qui, par exemple, pourraient se regrouper au Parc Expos pour proposer ce spectacle aux Colmariens et à tous les autres, personnellement, je n'y serais pas opposé.

Je ne reviens pas sur les propos de Laetitia RABIH puisqu'elle a donné quelques indications complémentaires.

Mme KLINKERT parle de l'emploi. Mais je pense qu'en tant que conseiller général, elle est logée à la même enseigne que nous, élus municipaux. Ce n'est pas à la collectivité de créer des emplois. Par contre, il faut que les collectivités accompagnent le mieux possible les entreprises et les artisans dans leurs missions journalières. La question posée, la

concerne donc directement. Concernant les parents isolés, je crois qu'il s'agit là d'une action, d'une compétence obligatoire des Départements ; ce n'est pas spécialement l'action des communes. Je pense qu'il faut d'abord voir ce que vous pouvez faire avant de vous adresser aux villes et communes.

Mme CHELKOVA, M. WAEHREN et le 1er Adjoint répondaient à des questions, alors Philippe GREINER questionnait sur l'éventuelle « fenêtre supplémentaire ». Il faut toujours se laisser quelque chose sous le coude, c'est vrai. Mais d'abord la fidélité, ou du moins le respect de la confiance obtenue doit nous conduire à réaliser ce que nous avons promis à nos administrés. Nous verrons d'ici l'année prochaine si une fenêtre de tir se propose, et si oui, quel choix faire. Dans ce cas, il faudrait également laisser le choix ouvert par rapport à ce que proposaient les uns et les autres.

C'est ce que j'avais à répondre à ces différentes interventions. J'ai essayé de compléter ce qui a déjà été répondu, en évitant de répéter deux ou trois fois la même chose. Merci pour ces quelques instants d'attention.

## **2. – Restructuration du Centre Europe – Avant Projet Définitif (APD).**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Vous constatez que ce n'est pas l'État qui est concerné dans le cofinancement, dans le cas présent. D'ailleurs, j'observe que, si en matière de fonctionnement, il existe quelques difficultés dans les rétrocessions de l'État, il n'en est pas de même pour l'investissement. Je relève que, rien que pour le Musée d'Unterlinden, nous avons obtenu 1 million de crédits supplémentaires, alors que tout le monde connaît la situation nationale. Je voudrais vous rappeler - nous parlions du centre, je vais parler de l'ANRU - 12 millions d'euros de l'ANRU, qui sont des crédits d'État, permettent de réaliser 52 millions de travaux, ce qui veut encore dire du travail pour quelque 600 salariés. Donc, en matière de partenariat avec l'État, personnellement, je n'ai pas à me plaindre. En plus, je n'ai à remercier aucun politique puisqu'aucun n'est intervenu. Je n'ai à remercier personne et nous avons ce résultat. Je m'en félicite.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Rapport approuvé.

### **3. – Avances sur subventions 2011 aux associations à caractère social ou socio-éducatif.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **4. – Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – convention-cadre, signature de l'avenant 2011 – 2014.**

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **5. – Versement d'avances sur subventions aux associations culturelles.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **6. – Avances sur subventions aux associations sportives.**

Voir rapport –

M. GREINER, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**7. – Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive 2011.**

Voir rapport –

M. GREINER, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**8. – Convention relative à l'attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2011.**

Voir rapport –

M. GREINER, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**9. – Attribution d'une subvention à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la patinoire municipale.**

Voir rapport –

M. GREINER, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**10. – Syndicat Mixte des employeurs forestiers de Colmar, Rouffach et Environs -modification des statuts.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **11. – Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'école de l'école primaire Pfister.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Quelles sont les propositions ? M. le 1er Adjoint ?

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Suite au désistement de Mmes LICHTENAUER et WEISS, nous avons enregistré 2 candidatures, celles de M. LECONTE et de Mme Marie-France HUBER que nous vous proposons.

**M. le Maire MEYER :** S'agissant d'une désignation personnalisée, il faudrait passer par le vote secret. Quelqu'un demande-t-il le vote secret ? Je prends donc la liberté de reprendre la proposition qui vient d'être faite par le 1er Adjoint, espérant que la décision ne fera pas l'objet d'un contentieux puisqu'il faudrait passer par le bulletin secret pour cette désignation. Néanmoins, j'ose faire cette proposition.

Qui approuve l'installation des deux collègues ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les deux collègues sont installés. Je remercie les deux autres collègues qui se sont retirées dans un esprit de conciliation. Vous voyez que nous ne sommes pas tellement fermés, M. LECONTE.

## **12. – Reprise des terrains communs au cimetière municipal – terrains communs attribués entre le 1er janvier et le 31 décembre 2000.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **13. – Maison Pfister – restauration de la couverture et des façades.**

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, j'aurais juste aimé savoir si la Ville avait déjà des intentions particulières pour cet édifice historique, en termes d'affectation.

**M. le Maire MEYER :** Je croyais que vous vouliez évoquer la démolition ! Il nous a fallu 3 ans pour arriver à cette programmation définitive. Je pense que dans un premier temps, il faut passer par ces travaux parce que cet échafaudage est dressé depuis plus de 2 ans. Ce n'est pas seulement une provocation, il faut s'en sortir. Il a fallu employer la manière forte pour y arriver ; nous verrons le reste après.

**M. l'Adj. D. MEYER :** C'est certainement l'un des édifices les plus photographiés par les touristes.

**M. le Maire MEYER :** Gérard RENIS.

**M. RENIS :** Merci, M. le Maire. Avons-nous des nouvelles de la magnifique enseigne du Luxhof, juste en face de la maison Mercière ?

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Elle va être réparée. Comme je l'avais dit lors du dernier Conseil Municipal, elle est en cours de réfection et cela est quasiment terminé. A l'issue de cette réfection, elle sera, bien entendu, reposée.

**M. le Maire MEYER :** Nous pouvons la remettre en place là où elle était ?  
Mme KLINKERT !

**Mme KLINKERT :** Oui, je remercie Gérard RENIS d'avoir repris ma question du dernier Conseil Municipal concernant cette enseigne. En fait, lors du dernier Conseil Municipal, vous m'avez répondu qu'elle se trouvait dans le couloir du Luxhof, que je n'avais pas à m'inquiéter, qu'elle n'avait pas disparu. J'ai essayé de vérifier, mais chaque fois, la porte d'accès au couloir du Luxhof était fermée. Maintenant, elle a fait l'objet de travaux de réfection, si j'ai bien compris, et elle n'est plus dans le couloir, mais elle va être remise en place, c'est bien cela ? D'accord, nous attendons ! Merci.

**M. le Maire MEYER :** Il ne faut pas oublier qu'il y a la présence d'une copropriété privée à l'intérieur du Luxhof, et que nous ne sommes pas appelés à gérer les différends internes. Donc il se peut fort bien que la grille soit fermée.

Qui approuve ? Qui s'oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

#### **14. – Elimination par un casseur agréé des véhicules épaves du parc autos.**

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**15. – Dénomination d'une voie nouvelle : rue de Lugano.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**16. – Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**17. – Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**18. – Attribution d'une pension de réversion.**

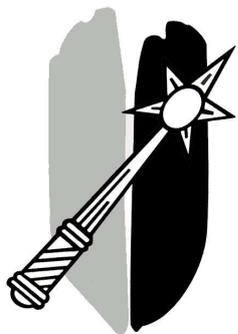
Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**M. le Maire MEYER :** Mes chers collègues, nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour. Il n'y a pas de question enregistrée sous le point « Divers », donc je lève cette séance du Conseil Municipal, tout en vous invitant au petit verre au lieu habituel. Merci à toutes, merci à tous, bonne soirée !

**FIN DE LA SEANCE : 20 HEURES 50.**



# STENOGRAMME

24<sup>ème</sup> Séance

du

24 février 2011



# CONSEIL MUNICIPAL

**M. le Maire MEYER** : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je déclare cette séance du Conseil Municipal ouverte.

Il s'agit d'une séance à caractère exceptionnel qui s'est installée dans l'agenda des réunions du Conseil Municipal. Qui dit séance exceptionnelle dit ordre du jour exceptionnel. A travers cette réunion, je souhaitais que nous débattions sur un seul point, ce point étant le Musée Unterlinden avec son programme d'agrandissement auquel nous travaillons depuis quelque temps, très exactement depuis près de 4 ans.

Je salue nos invités et nos auditeurs très nombreux à nos côtés aujourd'hui ; M. le Président, il faut croire que ce chantier intéresse. Nous avons aussi avec nous le Cabinet Herzog et de Meuron, représenté ce soir par Mme BINSWANGER, architecte associée d'Herzog et de Meuron. Elle est accompagnée de M. ROETTINGER que nous connaissons déjà puisqu'il nous a préexpliqué le projet lundi dernier, et de M. GRAIGNIC. Ces deux collaborateurs ont travaillé avec Mme BINSWANGER sur le dossier. Retraçons rapidement l'historique de ce projet. M. le Président, je parle sous votre contrôle puisque nous avons à la table, exceptionnellement, le Président de la Société Schongauer et son vice-président.

Au départ, je rappelle que la Société Schongauer a piloté un projet d'agrandissement qui tournait autour de 500 à 600 m<sup>2</sup>, mais qui s'était dessiné en sous-sol, sous le parvis. C'est un projet qui, personnellement, ne m'a pas fortement emballé puisque enfermer les touristes et les visiteurs au sous-sol pour étrenner un agrandissement, n'est pas forcément valorisant. Pourtant, l'argument principal était que les œuvres actuellement détenues par Schongauer et par le Musée Unterlinden n'auraient pas trouvé place dans les quelque 600 m<sup>2</sup> projetés. Par ailleurs, ce projet était évalué à 6 ou 7 millions d'euros, ce qui est quand même fortement important au regard d'une ambition aussi minime.

A cela s'était ajouté le transfert de la piscine, ou du moins la désaffectation des bains municipaux, à travers la création de la nouvelle piscine dans le quartier nord. Mais nous étions confrontés à l'exploitation de la plate-forme routière – je ne vais pas parler de gare routière, mais de plate-forme routière – puisque l'espace entre les anciens bains municipaux et le musée Unterlinden était utilisé par le service TRACE, pour l'organisation du transport collectif. Il fallait donc régler au départ toute une série de contraintes et dans la mesure du possible, avec le moins de conflits, le moins de contraintes et le plus de souplesse possible. À partir de la neutralisation des bains municipaux, la première étape était franchie puisque, personnellement, je voyais la réunion des deux bâtiments à l'intérieur du périmètre du Musée d'Unterlinden. À ce moment-là, nous n'en étions qu'au début de la réflexion puisqu'il fallait prévoir un budget.

Puisque le budget n'est plus comparable avec les 7 ou 8 millions d'euros prévus au départ pour une extension en souterrain, il fallait commencer à négocier avec nos partenaires traditionnels. Je dirais aujourd'hui que nous n'avons pas seulement eu la chance, mais nous

avons eu l'audace de présenter un projet exceptionnel qui d'entrée avait remporté l'adhésion de nos partenaires habituels dans la négociation du Contrat de Projets. Au départ, ce projet qui partait d'une petite extension, par l'intégration ou la réunion des deux bâtiments dans le même périmètre muséographique – bâtiment des bains et l'actuel musée – a donné un tout autre volume, également sur le plan national puisque nous n'arrivons pas facilement à faire payer l'État, surtout par les temps qui courent.

Ce projet ayant été accepté, nous n'en étions pas encore à la finalisation puisqu'il fallait qu'il puisse être défendu devant la Commission Nationale, ce qui n'était pas chose facile. Entre temps, nous avons réfléchi avec nos services, afin de présenter, à la Commission Nationale, un projet où la réunion des deux bâtiments supposait une alternative : soit une liaison par l'aérien, soit une liaison en souterrain. Déjà, en Commission Nationale nous avons dû ramer pour pouvoir maintenir le principe de cette liaison, car je voulais que le bureau d'études ou le maître d'œuvre puisse travailler au moins sur ces deux hypothèses (liaison aérienne, liaison souterraine). Pour ce faire, il fallait obtenir l'accord de la Commission Nationale. Cela n'a pas été facile. Mais nous l'avons finalement obtenu puisque j'avais menacé de lâcher tout simplement le chantier. M. le Président, vous assistiez à cette commission, et déjà à l'époque, il fallait être fort bon avocat pour faire entendre raison à la Commission Nationale. Nous y sommes arrivés en laissant subsister les deux hypothèses (liaison aérienne et liaison souterraine), afin de donner du tissu à travailler au maître d'œuvre.

Sur cette base, le concours d'architectes-bureaux d'études a été organisé. Parmi les trois candidats qui restaient en liste, aucun bureau d'études n'avait retenu la liaison aérienne ; les trois privilégiaient largement la liaison souterraine, ce qui, vis-à-vis de la Commission Nationale, était positif puisque je n'avais plus à la consulter pour la suite du chantier. Cette seule option de liaison souterraine avait gommé toutes les autres contraintes qui nous avaient été opposées en Commission Nationale. Suite à ce concours, le jury a examiné les candidatures en présence et a finalement retenu le Cabinet Herzog et de Meuron pour piloter le projet, option qui a été avalisée par le Conseil Municipal. Le classement établi par le jury était clair, net, et sans aucune retenue ; le Conseil Municipal n'a donc eu aucune difficulté pour entériner la proposition faite.

Partant de là, le travail pratique commençait, et consistait à mettre sur documents, plans, et projet de cahier des charges, le périmètre de ce futur musée du fait de son agrandissement sur un total de quelque 7 700 m<sup>2</sup>, ce qui est énorme par rapport aux surfaces actuellement exploitées. Le Président me souffle à l'oreille que cela correspond à une multiplication par deux, ce qui est remarquable. Cela nous permet ainsi de jouer dans la cour des grands pour les années à venir. Néanmoins, le travail principal n'était pas terminé, car il se trouve que dans les offres proposées, de la première à la dernière, le coût était supérieur à l'estimation initiale. Pour autant, le travail n'était pas terminé puisqu'il fallait arriver à négocier notre ligne de trésorerie en reprenant notre bâton de pèlerin auprès de l'État, de la Région, du Département, de la Société

Schongauer, du mécénat, et également de la Ville de Colmar, puisque ce sont tous ces partenaires qui financent globalement le projet. Chaque partenaire a compris la démarche engagée : l'État a apporté environ 1 million de crédits supplémentaires en dehors des travaux d'aménagement de l'actuel musée – l'aménagement intérieur étant un programme totalement séparé –, la Région a suivi avec près de 700 000 €, la Société Schongauer a participé à l'effort avec un montant très substantiel, et la Ville de Colmar, en tant que maître d'ouvrage, en a fait de même. Reste encore en suspens le Département. Il est entendu que nous ne sommes pas encore au bout de notre réflexion puisque, au-delà de la réunion des deux bâtiments, nous devons encore travailler sur l'espace extérieur qui possède une forte image d'intégration de l'ensemble.

Sur la base de la proposition du Cabinet Herzog et de Meuron, nous avons commencé à travailler. Mme BINSWANGER, architecte associée, a personnellement piloté le projet. Nous avons également eu avec nous M. de MEURON à deux ou trois reprises. Il sera encore avec nous à Paris pour présenter le projet à la Maison de l'Alsace, car un projet d'environ 24 millions d'euros ne se lance pas à l'improviste, sans le faire partager dans le périmètre culturel national, d'autant que la Commission Nationale avait mis le doigt sur l'effort très important et l'ambition de ce projet. Ensuite, le Cabinet Herzog et de Meuron a avancé dans la réflexion. Nous avons environ six semaines de retard par rapport au calendrier que nous avons arrêté puisqu'il était dans mes intentions de proposer l'approbation de cet avant-projet définitif avant Noël. Cependant, pour permettre au Cabinet de préciser encore certains détails nous permettant d'éviter les mauvaises surprises ensuite, il nous avait demandé de lui laisser quelques semaines de répit pour arriver aujourd'hui à la présentation de ce projet.

Nous sommes – je l'ai dit tout à l'heure – au-delà de l'estimation initiale, mais c'est en grande partie compensé par la complémentarité du partenariat obtenu entre temps auprès des autres intervenants, sans aucune réticence, je dois le dire. Tant pour l'État que pour la Région Alsace, tout cela s'est très bien passé. J'attends encore la réponse du Département du Haut-Rhin, après une ultime démarche : nous savons fort bien que les collectivités locales sont très contraintes dans leurs lignes budgétaires en ce moment, mais vu la position de l'État et celle de la Région, j'ai osé rappeler une ultime fois l'attention du Département sur ce projet, puisque nous attendons un abondement de la ligne budgétaire d'environ 300 000 €.

Nous en sommes là aujourd'hui. Il s'agit d'une séance exceptionnelle du Conseil Municipal, car c'est la première fois que la Ville de Colmar pilote un projet d'environ 24 millions d'euros : c'est le plus important projet jamais réalisé par la Ville de Colmar. Si l'un ou l'autre pouvait encore douter de la volonté culturelle de la Ville de Colmar, j'ajoute que d'autres projets sont en cours comme le Centre Europe, les locaux des musiques actuelles, le chantier de la médiathèque qui se termine cette année. M. l'Adjoint, je n'oublie pas le sport mais nous avons pris un peu d'avance pour le sport. Après la culture, nous allons revenir au sport avec des aménagements majeurs. Si je m'amuse quelquefois à faire des courbes, je

ne le fais pas inutilement même s'il s'agit de faire des comparaisons nationales, voire mondiales.

Le journal Les Échos suit de façon très spécifique les actions des collectivités territoriales, et avait indiqué en septembre dernier que Lyon est la ville qui investit le plus dans le domaine culturel : il s'agissait d'un ratio de quelque 215 € par habitant sur six ans. Nous avons fait une comparaison avec une ville étrangère, et nous avons pris Montréal qui est à 195 € par habitant. Je me suis livré au même calcul pour la Ville de Colmar : nous arrivons, en investissement culturel sur six ans, à un montant de 245 € par habitant. Nous nous situons donc mieux que la ville de Lyon. J'ai défendu ce point de vue puisque c'était le titre du journal : « Investissement culturel peut également être investissement économique ». De tout temps, j'ai défendu ce projet d'investissement culturel, mais avec une forte implication économique. Sous cette forme, nous attendons de ce projet, M. le Président, quelques retombées économiques qui permettront, dans un premier temps, de mettre en valeur tout ce qui est détenu par la Société Schongauer, mais également à la Ville de Colmar de s'intégrer dans les capitales culturelles françaises en matière muséographique, voire les capitales européennes, puisque de tels projets ne sont pas nombreux.

Je termine par deux phrases. Je pense que nous avons raison de jouer ce pari et ce défi, tant sur le plan culturel que sur le plan économique, pour deux raisons :

- cela nous permet de réunir dans le même périmètre deux bâtisses d'une originalité culturelle et traditionnelle locale – les anciens bains ayant toute une histoire derrière eux, la Société Schongauer avec l'actuel musée – rien que faire valoir ce projet vers l'opinion est un acte positif, une valorisation - ;
- le deuxième atout est d'avoir obtenu pour ce projet la signature d'un cabinet d'architecture dont le nom n'est plus à faire. Vous n'avez rien entendu, mais je tenais quand même à le dire.

Ma présentation s'arrête là, et je laisse la parole à Mme BINSWANGER pour nous expliquer cet avant-projet définitif qui tient compte de la plupart des ajustements préconisés ces dernières semaines.

Mais avant, nous devons installer le secrétaire de séance, et le secrétaire adjoint. Les deux sont-ils toujours disponibles ? C'est chose faite.

Je dois aussi présenter des excuses : M. le 1<sup>er</sup> Adjoint HEMEDINGER, M. Alain TOURNADE, Mme WEISS, M. Pierre LECONTE, Mme ROSSI, Mme KLINKERT, donnent respectivement pouvoir à M. Jean-Jacques WEISS, Mme MANN, Mme JACQ, Mme VALENTIN, M. REMOND, M. MEISTERMAN. Mme ALLHEILY va nous quitter un peu en avance et donnera, à partir de là, pouvoir à M. SISSLER.

Ce sont les communications que j'avais à faire, vous avez la parole.

## **1 - Approbation de l'avant-projet définitif relatif à l'opération d'extension du Musée d'Unterlinden.**

**Mme BINSWANGER** : Merci de me laisser l'opportunité de m'exprimer face à vous tous. Pour nous aussi, ce projet est très important, car nous pensons qu'il va renforcer cette région à laquelle nous appartenons tous. Cela fait un peu plus d'un an que nous avons repris le travail sur ce projet. Le travail à partir d'un concours consiste à vérifier les options prises dans le cadre du projet de concours puisqu'il y a toujours un certain degré de spéculation lorsque nous faisons un projet de concours en tant qu'architecte : nous ne savons pas toujours tout, et nous n'avons pas de vis-à-vis. Nous faisons ce que nous pensons être le mieux.

Cette année avait donc pour but de vérifier ce concept de concours sur les plans technique, financier, l'usage, l'image, etc. C'est un travail très intense qui a été réalisé avec la Société Schongauer, le staff du musée et les services de la Ville. Nous avons eu beaucoup de réunions, beaucoup de discussions aussi, ceci afin de pouvoir vous présenter aujourd'hui un projet qui se tient, qui ne relève pas de la fantaisie d'un architecte, mais qui est vraiment quelque chose qui sort de Colmar et qui rayonnera beaucoup plus loin que cette ville ou même cette région.

Je vais reprendre les lignes essentielles de ce projet qui n'ont pas été touchées, et ensuite je vous guiderai à travers différents éléments de cette opération. Vous pouvez imaginer qu'il s'agit d'un projet extrêmement complexe, car plus des deux tiers des surfaces concernées sont dans des structures existantes, ces structures datant de différentes périodes. Savoir exactement où se trouve chaque chose et quelle intervention est correcte et durable a représenté un travail énorme et intéressant. Il y a également la partie neuve qui représente seulement un tiers des surfaces.

La situation actuelle, vous la connaissez bien : il s'agit de deux ensembles de périodes totalement différentes, mais d'une valeur architecturale et urbanistique exceptionnelle, situés l'un en face de l'autre. L'idée de base de traverser la rue tout en étendant ce musée de l'autre côté de la rue est une idée courageuse, mais je pense que c'est ce qui fait que ce projet est aussi intéressant. Concernant les alentours, nous sommes au bord de l'ancienne ville, très pittoresque, très charmante, avec du vert, de l'eau, des anciennes rues et des bâtiments d'une grande valeur historique. Cependant, en même temps, comme l'a dit M. MEYER, nous sommes sur une place qui est plutôt une sorte d'espace infrastructurel qui, dès le début, doit être inclus dans la pensée de ce projet si nous voulons traverser cette rue.

Les éléments fondamentaux, les raisons d'être, les attraits de votre musée ne nécessitent pas tellement de renouvellement, mais ils veulent être accompagnés d'autres choses que les seuls attraits principaux que sont le cloître et surtout le retable. Les bains municipaux sont un peu tristes du fait de leur désaffectation. Le programme prévoyait de créer un musée dans cet endroit, ce qui n'est pas évident.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les deux ensembles étaient déjà très différents : d'un côté, un ensemble très contrôlé géométriquement, le cloître, très fermé, et de l'autre côté, le ackerhoff donc les écuries, qui était un assemblage de bâtiments de plus petite échelle, plus organiques. Au centre, il y avait ce bâtiment qui va, d'une façon ou d'une autre, renaître dans ce projet.

La situation projetée est celle d'une forme de re-crédation d'un autre ensemble vis-à-vis de la place ; en même temps, le prolongement du canal comme axe de symétrie et au centre, le point de convergence, la reformulation d'un centre sur la place et pour le musée. Ensuite, l'élément le plus visible de l'extension est une forme de répétition, de vis-à-vis, de dialogue – en taille, et pas en contenu évidemment – du bâtiment de la Chapelle. Les deux cours sont deux espaces extérieurs de nature très différente, mais qui représentent un dialogue, et vraiment le prolongement de ce qui existe.

En coupe : à gauche, la cour du cloître ; à droite, la nouvelle cour, et entre les deux la connexion souterraine, qui n'est pas seulement une connexion, mais une vraie galerie qui comprendra trois espaces d'exposition. C'est un thème énorme dans l'histoire des musées, des extensions des musées qui se trouvent dans différents bâtiments. Beaucoup, comme vous le savez sûrement, ont besoin de cette connexion. Si vous prenez le Louvre, cette connexion c'est le hall d'entrée, et c'est vraiment la nouvelle face de l'ensemble du Louvre. Ici, il s'agit d'une intervention plus petite, plus fine, mais il s'agit d'une galerie et pas seulement d'un corridor, d'une infrastructure ; elle fait partie du musée. Dans cet élément, cette connexion souterraine se manifeste dans l'espace public, cette fenêtre de l'espace public au musée. La superposition en noir est la nouvelle configuration, et en rose, le plan de l'état que vous venez de voir en images avec les écuries, et la superposition dans cette petite maison.

Au niveau muséographique, il y a une forme de parallélisme entre les bâtiments, leur âge et ce qui y est exposé, puis une transition avec cette galerie souterraine vers l'extension, c'est-à-dire art gothique Renan, retable et des choses plus anciennes encore dans le cloître. Après, viennent la transition du XIX<sup>e</sup> siècle au XX<sup>e</sup> siècle dans la galerie, et enfin le XX<sup>e</sup> siècle, et peut-être le XXI<sup>e</sup> siècle un jour, dans l'extension nouvelle.

Concernant la place, nous n'avons pas encore travaillé en détail. Ce que vous voyez ici, c'est toujours la même image que ce que nous avons présenté lors du concours : l'idée est de rouvrir le canal et de former une place piétonne qui donne la possibilité d'une connexion entre les deux ensembles. L'image venant de la Place de la Sinn donne avec, dans le centre, cette petite maison à droite, une vue à travers une grille, à travers le mur vers la nouvelle cour. La matérialisation de tout l'ensemble est identique, l'extension et la petite maison sont en briques avec une toiture en cuivre, qui s'exprime vraiment en toiture ; ce n'est pas une abstraction totale, contemporaine, mais c'est un toit, un mur, des fenêtres. Nous avons vraiment essayé de travailler avec un langage architectural qui parle de l'endroit où elle se trouve et qui se met en connexion avec ce qui est déjà présent.

Vue de l'autre côté, la petite maison est complètement vitrée. Il y a une vue dans cette galerie souterraine, c'est-à-dire que c'est au milieu de tout l'ensemble que nous comprenons ce qui se passe et que les deux ensembles sont liés. Dans le couvent, façade sur la place, il y a des changements relativement discrets, car l'entrée de l'ensemble du musée se trouvera de ce côté. Nous redoublons la porte d'entrée existante et nous fermons quelques ouvertures, car il y a de nouvelles affectations derrière. Il s'agit de la représentation après l'intervention. Vous savez certainement que la Chapelle sera également rénovée, de façon très modeste, mais pas par nous. Ce sont les Monuments Historiques qui s'occupent de ce thème-là. Les principaux changements concerneront le chauffage qui sera très bas – nous chaufferons un peu, mais pas trop – et un nouveau sol.

**M. le Maire MEYER :** Pour être précis, il y a pour près de 3 millions de travaux complémentaires qui touchent l'ancien musée, mais sur une ligne budgétaire totalement différente.

**Mme BINSWANGER :** Un travail muséographique se fait également. Vous savez comment se présente aujourd'hui l'espace qui est en vis-à-vis. Un travail est fait sur la muséographie dans le couvent, en partie en tranches conditionnelles, mais nous en parlerons après.

La nouvelle entrée au musée avec les fonctions boutique, vestiaires, etc., se trouvera depuis la place avec une grande salle qui est aujourd'hui une salle d'exposition sans fenêtre, sans relation avec l'extérieur. Nous rentrerons dans ce musée avec une vue immédiate sur le cloître. C'est un énorme changement. Nous commencerons la visite au Musée Unterlinden avec, en face, la boutique et derrière nous, dans cette image, la visite du parcours dans le cloître ou après l'accès au sous-sol, la galerie souterraine. Celle-ci – je l'ai déjà dit – comprend trois salles d'exposition avec des hauteurs et des largeurs qui permettent d'exposer vraiment de l'art, où il n'y a ni couloir ni corridor. C'est vraiment le prolongement de l'expérience artistique.

Vous avez ensuite une vue de cette petite maison sans le toit afin que l'on puisse regarder à l'intérieur, avec le vitrage vers la place. Elle communique avec le cloître et les bains. C'est une sorte de trilogie de bâtiments qui forme cette nouvelle place d'Unterlinden. Depuis cette ouverture, nous aurons une vue sur trois pièces majeures de la collection du musée : trois peintures seulement seront exposées dans cette salle. Au sud-est, vous voyez l'espace public : le mur formera un recoin d'un côté de la petite maison, sous la toiture, avec peut-être une petite fontaine, afin de créer un lieu de réflexion et d'échanges ; l'extension du musée contribuera à l'embellissement de l'espace public en plus de la transformation intérieure. La salle depuis l'intérieur est très haute avec le prolongement dans l'autre salle, à droite.

La connexion souterraine dans son entité se compose de trois salles, dont deux avec des boîtes rectangulaires, et en biais, la salle qui est cette petite maison. La salle longue est en bas. Nous avons travaillé en collaboration avec un muséographe et les conservatrices du musée, et nous avons déjà une réflexion assez précise concernant la présentation des

œuvres : l'endroit où elles seront exposées, et l'histoire sera racontée dans chacune des salles. C'est une chose assez rare ; il nous est souvent demandé de construire des musées alors que les personnes ne savent pas ce qu'elles vont mettre dedans ; ici, c'est très différent, nous pouvons travailler directement avec les collections.

L'extension se compose de trois salles d'exposition de hauteur variable selon les étages, avec un escalier très simple et des espaces flexibles. Etant donné que nous travaillons de l'autre côté, dans le cloître, il y avait ici un réel désir d'avoir des salles d'expositions flexibles, relativement neutres, contemporaines, même si elles se trouvent dans une enveloppe qui ne paraît pas être une architecture contemporaine à première vue. La salle en dessous du toit est dédiée à des expositions temporaires, avec une hauteur impressionnante. Un très long travail a été mené sur le type d'ouverture adapté à cette nouvelle Chapelle, et nous avons décidé de travailler avec une forme de fenêtre qui est une trajectoire entre aujourd'hui et l'Histoire : c'est une ogive depuis l'extérieur, et une ouverture droite, rectangulaire, vu de l'intérieur.

Concernant la matérialisation de la façade, il convient de savoir ce qu'il est possible de faire dans un contexte aussi historique, sans faire du pastiche, sans être rétro. Nous avons opté pour la brique ; c'était déjà clair dans la proposition du concours, mais nous avons continué à travailler sur ce thème. Nous ne voulons pas simplement faire un bâtiment de briques comme vous le connaissez ; nous travaillerons avec une brique cassée. Ce que vous voyez ici, c'est la brique que vous connaissez tous, mais cassée en deux et ensuite, mise à l'envers. Cela crée une texture et une irrégularité qui, nous le pensons, rendront possible l'intégration de ce bâtiment dans les alentours.

Peut-être vous rappelez-vous que lors du concours, des salles d'exposition étaient encore dans la piscine et qu'une partie de la collection était présentée dans les bains. Le travail de l'année passée a démontré que ce n'était pas une bonne idée, car cela reviendrait trop cher d'adapter cette salle pour la présentation d'œuvres d'art fragiles à la lumière, à l'humidité, aux changements de température. Il nous est apparu que la collection devait aller dans l'extension, dans des espaces neufs. Par contre, nous pensons que dans ces bains, il existe un potentiel énorme et qu'il est possible d'en faire une salle, non seulement une salle du musée, mais aussi une salle pour Colmar, à l'intérieur du musée. La rénovation des bains est minimale, dans le sens où nous faisons ce qui est nécessaire techniquement afin d'être au sec et de ne pas avoir froid, mais cette salle est plus destinée aux humains qu'aux œuvres d'art. C'est une salle qui pourra être utilisée pour certaines installations, sous forme de salle d'art, mais qui peut également devenir une salle d'événements pas nécessairement liés aux activités du musée. Nous pensons qu'ainsi, cela pourra devenir une source de revenus pour le musée. Concrètement, nous rénovons les fenêtres, nous ajoutons de nouvelles lumières, nous installons un sol en bois afin qu'il puisse être utilisé pour de l'art, des installations d'art, ou des réceptions.

Concernant la façade des bains, l'Office du Tourisme se trouvera à gauche. Des ouvertures seront en partie basse de ce bâtiment. Afin que cela puisse fonctionner, il fallait faire quelques changements à ce bâtiment. Comme vous le voyez, un nouvel escalier ouvrira cet étage un peu en contrebas. A gauche, nous enlevons une partie de cette annexe qui avait bloqué ce volume historique, c'est-à-dire que nous revenons à la volumétrie historique de ce bâtiment en créant en même temps une seconde entrée accessible aux personnes handicapées. Il faudra également détruire la partie arrière des bains, l'abside, pour pouvoir placer l'extension et la connexion. En d'autres termes, cet espace de la piscine, cette salle événementielle est accessible depuis la place Unterlinden, ou depuis la cour, et possède une liaison directe avec la salle d'exposition du milieu. Cela signifie que lors des vernissages, cette salle pourra faire partie de l'événement du musée. En rouge, cela correspond à ce qui doit être détruit. Les façades latérales de ces bains sont aussi rénovées ; nous allons faire des ouvertures qui n'existent pas actuellement puisqu'il y aura des bâtiments et une nouvelle entrée depuis cette cour.

Concernant les cours, nous avons eu un budget de 17,5 millions d'euros. Avec ce projet de base et les interventions que je viens d'exposer, nous pouvons presque le tenir. Des incidents imprévisibles lors de notre présentation pour le concours se sont manifestés avec les diagnostics des 60 % de structures existantes : ils s'élèvent à environ 1,2 million d'euros. Quelques ajustements programmatiques n'étaient pas prévus pour un montant de 250 000 €. Au total, le projet s'élève à environ 19,5 millions d'euros.

Nous avons également travaillé sur des tranches conditionnelles. Tout d'abord, j'ai oublié de dire que nous ne toucherons pas au premier étage du cloître. Aucune des salles d'exposition en haut ne sera touchée, si ce n'est pour des interventions minimales et nécessaires pour la sécurité ; il en va de même pour le rez-de-chaussée, sauf la salle d'entrée que vous avez vue, la connexion en bas, ainsi que quelques ajustements de ce côté du bâtiment. Nous nous sommes dit que nous étions peut-être trop conservateurs avec nos estimations, mais pour ce cas, nous nous tenons prêts à réaliser ce que vous voyez en bleu : des réserves additionnelles non incluses dans le projet de base de l'extension, refaire la scénographie au rez-de-chaussée du cloître en connexion avec les travaux pour le retable. Merci. (applaudissements)

**M. le Maire MEYER :** Merci beaucoup. Vous avez plus de chance que le Maire qui est rarement applaudi, mais je ne suis pas jaloux !

Vous avez noté que, dans cette enveloppe projet qui vient d'être expliquée, il existe quelques points particuliers : la déclaration de la reconstruction de l'Office de Tourisme puisque nous ne pouvions pas nous cantonner au maintien de cette bâtisse ; il fallait l'intégrer dans le projet global. Dans la mesure où ce site deviendra un lieu de rencontres, nous avons tout intérêt à maintenir l'Office de Tourisme sur ce site puisque d'une part, nous sommes en centre ville, et d'autre part, le musée va provoquer des flux et reflux de touristes. Avoir l'Office de Tourisme à côté est un atout pour l'exploitation du musée, car il amènera des personnes qui

ne voulaient peut-être pas visiter ce musée au départ, mais qui seront incitées à y aller.

Vous avez noté le deuxième point particulier. Je parlais tout à l'heure de deux jonctions possibles entre les deux bâtiments, soit par la voie aérienne, soit par la voie souterraine. Cependant, vous vous êtes aperçus que la liaison souterraine s'est également transformée en musée, par ses dimensions allant de 8 à 12 mètres de large avec des espaces spécialement aménagés. Cela a aussi son intérêt puisque pour aller d'un bâtiment à un autre, le visiteur peut en même temps passer devant la présentation de collections.

Vous avez également remarqué le multi-usage du bâtiment des bains. Nous avons poussé le bouchon un peu loin à travers l'image des soirées de gala ; nous n'en sommes pas là. Mais vous constatez que les bâtiments des anciens bains permettront une superposition d'usages qui valorisera l'ensemble.

Avec les honoraires, l'accompagnement des bureaux d'études, nous tournons autour de 24,5 millions pour ce qui est du projet confié au Cabinet Herzog et de Meuron. Comme je le disais tout à l'heure, les travaux de l'ancien musée reposent sur une ligne spéciale engagée avec l'Etat où celui-ci sera présent, encore, pour plus d'un million d'euros au-delà de son financement pour le programme d'extension. Pour les travaux de restauration des murs de l'ancien musée, il faudra encore reprendre notre bâton de pèlerin pour aider à cofinancer les 2,8 millions d'euros qui restent à assumer dans un deuxième temps.

Mesdames et Messieurs, la présentation du projet est faite. Le débat est ouvert.

Je laisse l'introduction à M. le Président de la Société Schongauer, M. LORENTZ.

**M. LORENTZ** : Merci de me donner la parole. Mesdames et Messieurs, si vous le permettez, je crois qu'aujourd'hui est un grand jour pour Colmar, pour l'Alsace, pour le musée d'Unterlinden et la Société Schongauer qui l'administre. Si vous le voulez bien, ce soir sera le point final de non-retour de l'évolution et de l'agrandissement de ce musée par un beau projet qui mettra en valeur toute une nouvelle entité de notre patrimoine, réalisé par des architectes qui sont nos voisins, des stars de la construction, Herzog et de Meuron.

Je suis convaincu que cette transformation va constituer un tournant pour l'art et la culture. Ce sera non seulement une locomotive touristique, car nous tablons sur une augmentation importante des visiteurs ; certains ont parlé de 350 ou 400 000 visiteurs, mais cela aura aussi un impact non négligeable sur le plan économique. Il fallait s'agrandir à tous points, pour plusieurs raisons : le couvent des Dominicaines donnait des signes de fatigue - comme vous le savez, il s'agit d'une construction du XIII<sup>e</sup> siècle ; l'ensemble des collections ne pouvait plus être présenté, notamment l'art moderne ; enfin, nous avons eu ces dernières années, heureusement, des donations pharaoniques, et il fallait pouvoir les présenter.

Le nouvel outil permettra d'offrir aux Colmariens de grandes expositions. Ce sera une formidable plate-forme de communication ; regardez ce qui s'est passé à Metz, récemment. Cela prouve que Colmar s'est dotée d'un musée avec toutes les performances modernes : ascenseurs multiples, restaurants, salles de réunions, salles de repos, immense salle d'accueil et boutiques, ainsi que des aménagements pour les personnes à mobilité réduite.

Les architectes Herzog et de Meuron ont prévu de beaux parcours, depuis le couvent des Dominicaines vers le bâtiment des bains, où la célèbre piscine des Colmariens deviendra un espace événementiel dans lequel nous pourrons réaliser, sous une coupole magnifique – comme vous avez pu le voir lors de la projection, la piscine étant recouverte – des expositions et des rencontres culturelles. La liaison se fera par des salles souterraines, passant sous la Sinn, nous conduisant vers la nouvelle nef qui sera le pendant de la Chapelle d'Unterlinden, où auront lieu des expositions, des collections permanentes d'art moderne, ainsi que la possibilité de présenter des œuvres données et des expositions temporaires. Quant à l'architecte des Monuments historiques, M. DUPLAT, il s'occupera des bâtiments anciens, notamment de la Chapelle, qui en a bien besoin. Nous y installerons une mise à température d'environ 12 degrés ; le sol sous la tribune sera affaissé ; le dallage sera refait ainsi que l'éclairage, le rafraîchissement des murs et la reprise de la toiture.

Si vous adoptez tout à l'heure ce projet, Mesdames et Messieurs, d'avance, je vous adresse les remerciements de la Société Schongauer, à vous tous, sans distinction, et au Maire de notre ville. Je vous indique respectueusement que la Société Schongauer qui gère ce musée depuis 1853 est l'une des associations les plus anciennes d'Europe. Elle participe d'une manière importante au financement de cet agrandissement à hauteur de 1,75 million, une somme importante pour une association. Nous cherchons par ailleurs un mécénat pour un montant de 3,5 millions d'euros. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.**

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. D'emblée, je souhaitais dire que notre groupe votera pour la réalisation de ce projet, ce qui n'empêche qu'un certain nombre de remarques peuvent être faites. D'abord, une remarque sur la forme concerne le texte qui nous a été proposé, concernant l'explication du projet. Je voulais juste souligner le caractère hypertrophique de certaines phrases, et pour les amateurs de français, il y a quelque part une faute de grammaire. C'était juste une petite remarque pour commencer.

Une chose me paraît importante : nous sentons très bien que ce projet est important, qu'il vous tient à cœur, M. le Maire, et qu'il sera, en quelque sorte, le couronnement de vos trois mandats, une espèce de grande œuvre du maire actuel. Il me semble très important quand même de penser aussi à ce que ce projet puisse intéresser de façon directe les Colmariens. A ce titre, nous faisons plusieurs propositions.

Un premier regret est que l'aménagement de la place des Unterlinden ne soit pas complètement intégré dans ce projet. Il aurait paru logique que ce projet soit un tout et que, dès à présent, nous sachions exactement comment sera aménagée cette place des Unterlinden, sachant que vous estimez le coût des travaux supplémentaires pour l'aménagement de cette place, à la louche, à 2 millions d'euros. Un souhait que nous avons exprimé en commissions réunies serait – je ne sais pas si c'est possible et si l'état du projet le permet encore – que les Colmariens puissent s'approprier cet espace et essentiellement cette nouvelle cour où se trouveront des sculptures. Est-il envisageable dans le projet que cette cour puisse être ouverte le jour, et que les Colmariens ne visitant pas forcément le musée puissent profiter de cet espace, et pourquoi pas, avoir accès à la cafétéria ? Cependant, je ne sais pas si le projet actuel le permettra ou non. Néanmoins, il me semble qu'il s'agit d'un élément de réflexion important à mettre en œuvre pour que les Colmariens s'approprient ces locaux.

Une autre réflexion porte sur le fait qu'en dehors de la prouesse architecturale et de la célébrité du cabinet qui va mener le projet, je ne pense pas que cela amènera de nouveaux visiteurs à Colmar. Ce qui amènera de nouveaux visiteurs à Colmar, ce sont des expositions temporaires qui auront un retentissement régional suisse-allemand-alsacien, mais aussi national et pourquoi pas européen, comme vous le disiez. Cela suppose tout de même un effort budgétaire très important. Au-delà de ce certain nombre de millions qui sera dépensé – nous ne savons d'ailleurs plus très bien combien de millions vont être dépensés – il est certain que si nous voulons que ce lieu soit un lieu culturel phare de la région, il faudra probablement faire des efforts financiers importants pour permettre de mener des opérations majeures et importantes. Il faut donc que nous le sachions dès à présent.

Je vous suggère M. le Maire – mais c'est un peu sur le ton de la plaisanterie – que le jour où la salle de la piscine sera ouverte, vous transposiez les vœux du maire de la salle des Catherinettes à cette magnifique salle. Je pense qu'elle servira tout à fait votre discours. C'était sur le ton de l'ironie.

Ce sont, pour l'instant, les réflexions que je souhaitais faire à propos de ce projet. C'est un projet important qu'il faut absolument réussir, mais aussi dans l'intérêt des Colmariens plus que dans l'intérêt, simplement, de cette belle ville de Colmar et de son maire.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Merci. Je vais commencer par me féliciter de l'évolution de ce sujet dont nous parlons depuis quelques années à Colmar. Nous ne sommes plus simplement sur la transformation des bains municipaux en extension du musée avec juste une passerelle qui relie les deux ; nous avons véritablement aujourd'hui un nouveau projet. J'ai presque envie de dire un nouveau musée, avec des choix pleins de finesse et de subtilité.

Tout d'abord, concernant ces choix, nous avons bien vu que la place des Unterlinden allait être redéfinie et je trouve très judicieux de s'être

référé à l'histoire des lieux – nous avons revu, sur le diaporama, l'ancienne disposition des bâtiments telle qu'à l'origine. Il en est de même avec la réouverture de la Sinn permettant, avec les nouvelles constructions, ce dialogue entre la Chapelle et l'extension – nous voyons bien le rappel – le dialogue entre les deux cours. Je trouve que ces choix sont particulièrement fins et vont bien fonctionner. Enfin, le choix du petit édifice ou de la maison matérialise véritablement l'existence du musée grâce à la vue que nous aurons de l'intérieur. Plus personne ne pourra donc ignorer, en passant sur la place, qu'un musée est ici, ouvert à tous. Enfin, concernant le choix d'avoir consacré les bains municipaux à des événements colmariens, cette salle événementielle est aussi, à mon avis, une chose qui va permettre une meilleure appropriation du musée pour nos concitoyens.

En fait, le challenge est de réussir cette double vocation du musée : cette vocation de l'inscrire dans un rayonnement européen, de jouer dans la cour des grands comme vous l'avez dit tout à l'heure, et permettre une meilleure appropriation locale par la population colmarienne et bien sûr alsacienne, pour donner envie à nos concitoyens de venir au musée, surtout d'y revenir, en se promenant simplement sur la place qui deviendra véritablement la place du musée. Nous redonnerons là le nom Unterlinden au musée.

Je suis convaincue que la culture est un facteur de cohésion sociale, et que c'est véritablement une chance pour les habitants de notre ville d'avoir accès à cet équipement extraordinaire. Je voulais dire qu'un travail formidable est déjà fait avec les écoles colmariennes et l'équipe pédagogique du musée. Nous semons chez les enfants, et maintenant, il faut que cela pousse. Il faut arriver à essaimer partout, non seulement avec le musée, mais aussi avec les autres équipements culturels en cours de réalisation, que ce soit le Centre Europe, la médiathèque, ou même le nouvel aménagement du parc Expo.

Au-delà de l'appropriation des Colmariens, le défi, évidemment plus économique et touristique, est de réussir à s'inscrire dans ce rayonnement européen en attirant des personnes grâce aux expositions temporaires qui devront être organisées. Il s'agit de permettre à ce nouveau public de rester quelques jours dans notre région, et éventuellement, en visitant également d'autres musées de la région. Cette attractivité doit véritablement s'inscrire dans une politique touristique forte à Colmar, et je pense qu'avec l'arrivée du TGV Rhin-Rhône en décembre 2011, nous aurons des moyens de communication qui vont favoriser l'attractivité de notre ville, et par conséquent, l'accès au musée. C'est également important, et c'est la raison pour laquelle je pense que, touristiquement, il faudra que nous jouions véritablement sur la synergie. Le musée va être un facteur d'attractivité, mais il faudra que nous mettions bien en lien tous les événements à Colmar, les festivals organisés ou les autres lieux touristiques, de manière à ce que nous ayons véritablement beaucoup de diversité à proposer aux personnes qui viendront en priorité pour le musée, et qui resteront le plus longtemps possible dans notre région.

Pour réussir ces deux défis, il faudra mettre en œuvre des moyens pour la promotion, la diffusion, la commercialisation des expositions, tant localement qu'envers ce grand public de la zone européenne, en tout cas du Rhin supérieur. Je crois que, pour la Société Schongauer, arriver à être à la hauteur de ce que les investissements nous promettent aujourd'hui est aussi un véritable défi. Je pense que la Ville sera aux côtés de la Société Schongauer pour réussir ces deux défis, à la fois pour les Colmariens et pour la population touristique. Merci.

**M. le Maire MEYER : M. SISSLER.**

**M. SISSLER :** M. le Maire, mes chers collègues. Contrairement à ce qu'a dit notre collègue, M. FELDMANN, je pense qu'avoir un grand nom de l'architecture, de renommée mondiale, pour un bâtiment, attirera des personnes. A l'heure actuelle, dans un monde très médiatisé, vous savez très bien que les personnes viennent voir les bâtiments qui ont une dimension mondiale tant au niveau de l'architecture que de l'animation. C'est mon avis, et je pense qu'il faut le partager parce que c'est un peu ce qui se passe à l'heure actuelle.

Néanmoins, sans vouloir paraphraser ce qu'a dit M. LORENTZ – et je suis tout à fait d'accord avec lui – aujourd'hui, nous vivons un moment très fort, je dirais même presque historique puisque, par notre vote, nous allons donner à notre ville – nous l'avons déjà – un musée d'ordre européen. Je ne dis même plus hexagonal, mais européen puisque le retable d'Issenheim – vous le savez très bien – est un peu la référence de la peinture rhénane du XVI<sup>e</sup> siècle. Comme d'autres œuvres à travers le monde, les personnes viennent voir le retable d'Issenheim. Cela attire beaucoup de monde, mais peut-être faut-il passer – comme vous l'avez dit, M. le Maire – de la cour des grands à la cour des très grands musées européens, voire mondiaux. Je pèse mes mots.

Vous l'avez dit, un musée n'est pas qu'une succession d'œuvres ou de sculptures que l'on regarde. Lamartine disait : « Objets inanimés, avez-vous donc une âme qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ? » Je crois que les objets, les œuvres que nous regardons, nous les aimons et nous nous les approprions lorsque le lieu est très beau, lorsqu'il est d'une dimension presque supranaturelle. Ce sont peut-être des mots excessifs, mais c'est ce que je pense. Alors, nous avons un lieu magique, une succession – vous l'avez très bien dit dans votre explication : le cloître médiéval ; la peinture rhénane – peinture rhénane de dimension mondiale – la renaissance ; les œuvres des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> que vous présenterez, M. le Président ; les bains municipaux, bâtiment du XIX<sup>e</sup> siècle ; l'animation autour avec le Mühlbach qui sera ouvert puisque l'animation d'une place, c'est l'eau, et l'eau sera ainsi présente. Les personnes s'approprieront ou voudront s'approprier cet endroit, et en fin de compte, nous retrouverons un lieu magique.

Personnellement, je suis très content et même très fier de participer ce soir à ce vote qui, je l'ai dit, est historique. Nous ferons de ce musée Unterlinden un musée dans la cour des tout grands. Je terminerai, en m'excusant d'avoir été un peu long, en paraphrasant Malraux. Tout le monde sait que j'aime bien André Malraux, et il disait à propos de l'art et

des musées, qu'un musée est « la force et l'héritage de la noblesse du monde ». C'est ce que nous allons retrouver à Colmar.

**M. le Maire MEYER** : M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M. GRUNENWALD** : M. le Maire, chers collègues. Après votre exposé, M. le Maire, et après celui de mon Président, je m'étais dit qu'il n'y avait qu'à accéder volontairement au projet, mais après avoir entendu notre collègue, M. SISSLER, que pouvons-nous dire de plus ? Il est évident que tout a été dit et tout a été, sans doute, magnifié.

Il est vrai que nous prenons une énorme responsabilité aujourd'hui, sans doute partagée avec le cabinet d'architecture qui nous a présenté le projet. C'est une énorme responsabilité, vous l'avez dit, parce que c'est sans doute le plus grand projet porté par la commune et par, bien entendu, l'ensemble de nos partenaires. C'est le plus gros projet qui aura été fait et qui est destiné à avoir des conséquences. Il ne s'agit pas simplement de construire un bâtiment, mais de faire un bâtiment qui permettra une activité culturelle, une activité économique, et c'est bien le souci de la Ville, et de l'argent des contribuables.

Sur le plan esthétique, il est évident que je ne dirai pas grand-chose, car c'est difficile. Nous savons que marier un bâtiment du XIII<sup>e</sup> siècle et un bâtiment néoclassique du début du XX<sup>e</sup> siècle pose sans doute quelques problèmes. Il est difficile de les faire coexister, même si ces deux bâtiments coexistent depuis plus d'un siècle à Colmar, qu'ils sont dans l'image et le paysage colmariens. Il est évident qu'il fallait faire un lien, mais nous verrons si nous pouvons le réussir, selon le résultat. Nous avons évidemment des esquisses, mais il est toujours très difficile de s'en rendre compte. Donc pour l'esthétique, nous sommes obligés de faire confiance à notre cabinet, notre maître d'œuvre, étant précisé qu'il me semble effectivement que l'extension avec ce revêtement en briques paraît être un très bon rappel du cloître. Je dirais que le petit bâtiment au milieu me pose quelques problèmes, mais j'ai compris qu'il y a la galerie. Le Louvre a sa pyramide, et j'ai l'impression que nous aurons également une pyramide. Vous le méritiez bien, M. le Maire, il s'agira de la pyramide de Colmar puisqu'elle est destinée aux mêmes effets que celle du Louvre. N'oublions pas que nous sommes très souvent comparés au Louvre au niveau de la qualité des œuvres présentées et par rapport au nombre de visiteurs.

Sur le plan fonctionnel, je rappelle notre vision des choses. À l'époque, il s'agissait de doubler le nombre de visiteurs. Alors, c'est vrai que, malheureusement, il faut le reconnaître, le nombre de visiteurs a drastiquement baissé : au lieu des 350 ou 400 000 visiteurs il y a quelques années, nous sommes, sauf erreur de ma part et sous réserve du contrôle de M. l'Avocat Général et de mon Président, à près de 200 000. Il est évident que le problème est de remonter. Nous connaissons parfaitement la difficulté qui est que, partout, des efforts sont faits au niveau de la culture et des musées, et chaque jour en France un nouveau musée s'ouvre, sans doute pas de l'importance du nôtre, mais c'est toujours un phénomène de concurrence, ne l'oublions pas.

Sur le fonctionnement, il y a un doublement des surfaces, c'est important. Il faut qu'il soit effectivement là pour permettre au musée de vivre, mais comme quelqu'un l'a dit tout à l'heure, l'animation sera réellement importante. Cela relève de la responsabilité de la Société Schongauer et de l'ensemble des participants. Le Conseil Municipal, dans son ensemble, leur fait confiance, puisqu'ils n'ont jamais trahi celle que nous leur avons accordée, mais je crois qu'il faut qu'ils aient un bon objet. Lorsque nous avons un bon objet, il est plus facile de faire une bonne politique. C'est ce que je voulais dire.

Nous n'irons pas aujourd'hui discuter les montants ; nous en avons déjà parlé. Si nous voulons faire quelque chose, il faut le faire. Le coût d'objectif a, certes, été dépassé, mais s'il le fallait, c'est que c'était nécessaire. Certaines choses n'avaient peut-être effectivement pas été prévues, nous n'allons pas en discuter le prix. Nous savons simplement que nous allons offrir à la ville de Colmar un objet extrêmement important. Nous n'avons pas encore réussi l'opération, même si sur le plan architectural, elle se présente de manière tout à fait satisfaisante. Je crois que nous devrons, avec tout le monde, essayer de le faire vivre. Comme l'a dit notre collègue, M. FELDMANN, il s'agira ensuite d'apporter quelque chose d'autre, notre rôle ne sera pas terminé. En définitive, vous savez, quoi que nous fassions et quoi qu'il arrive, ce sera toujours Grünewald qui attirera le monde à Colmar.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN !

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, ce dossier revêt une importance particulière, tant par le montant de l'investissement que par les retombées attendues pour notre ville. Vous partagez bien entendu ce point de vue puisque vous avez décidé d'en faire le seul point à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Aussi, je vous remercie par avance de me permettre une intervention un peu plus longue, et peut-être un peu plus prosaïque aussi que celle de mes collègues. Tout d'abord, je voudrais vous faire part des questionnements que nous pose ce qui semble être des incohérences dans le montage financier présenté. Ensuite, je souhaiterais que nous précisions le projet artistique et culturel poursuivi par le musée Unterlinden. Enfin, je vous demanderai quels retours, quelles plus-values en termes d'épanouissement personnel, d'animation culturelle de la ville et de rayonnement régional les Colmariens sont en droit d'attendre de cette extension.

Concernant le montage financier. Après l'importante augmentation du coût que vous avez accepté en décembre 2009 par rapport au budget initial – je le rappelle, 6 millions d'euros supportés pour moitié par la Ville et pour moitié par le cabinet d'architecture - nous avons à nouveau une annonce de coût supplémentaire de près de 2 millions d'euros. Cette augmentation est justifiée par des opérations complémentaires absolument nécessaires suite à des diagnostics pour 1,21 million d'euros, des opérations apparues opportunes au cours des études pour 240 000 €, et une provision pour aléas et imprévus de 480 000 €. Nous sommes étonnés que l'état lamentable du bâtiment actuel soit découvert seulement aujourd'hui, et où des travaux auraient certainement déjà dû être

entrepris. Des infiltrations importantes, une absence de renfort et un pourrissement du bois de charpente ont été relevés par M. l'Architecte en chef des Monuments Historiques. L'actuel bâtiment du musée a-t-il été laissé à l'abandon pour privilégier un projet qui doit prendre fin à la date, d'ores et déjà programmée, du 30 septembre 2013, soit fort opportunément, exactement six mois avant les prochaines élections municipales, ou bien la Société Schongauer n'avait-elle pas les moyens de faire exécuter des travaux ? Dans ce cas, pouvez-vous nous expliquer de quelle manière elle peut aujourd'hui abonder de 750 000 € sa contribution à l'extension du musée ? Pouvez-vous nous expliquer quels autres défauts ou problèmes sont envisagés, ou peut-être même déjà connus, pour que 480 000 € soient provisionnés au titre des aléas et imprévus ?

Par ailleurs, le rapport indique que pour parfaire le projet deux options méritent d'être évoquées, je cite : l'une pour la muséographie du couvent, 1,5 million d'euros, l'autre pour les réserves en sous-sol. Il est proposé que ces deux points soient mis en tranches conditionnelles, la décision devant être prise en fonction des résultats de l'appel d'offres. Pouvez-vous nous expliquer comment ces sommes pourraient être des dépenses optionnelles ? De fait, à travers la mise en option de ces deux points, il me semble que nous touchons au projet artistique et culturel du musée. En effet, M. le Maire, comment pouvez-vous expliquer, sans porter atteinte à la définition même du musée, que nous puissions faire l'économie des sommes nécessaires à la réalisation de l'interface entre les collections, les contenus, le musée et le visiteur, car c'est cela, la muséographie ? Si le travail de muséographie ou de scénographie est optionnel, le musée devient une coquille abritant des objets inanimés, comme le disait M. SİSSLER, et la rencontre des visiteurs ne peut pas se faire avec les œuvres à travers le temps et l'espace. De plus, si le musée doit d'abord rester un lieu culturel, à découvrir physiquement, vous n'ignorez pas l'apport des nouvelles technologies numériques qui permettent de s'enrichir à la fois en amont et en aval des visites, voire pendant celles-ci. En créant par exemple des parcours de visite en plusieurs langues ou en proposant l'analyse des œuvres sur un site Internet, ce développement numérique devrait permettre l'accès au musée, mais aussi à la bibliothèque et mériterait une réflexion approfondie en lien étroit avec la future médiathèque. Il nous apparaît donc clairement que les sommes annoncées comme optionnelles représentent des investissements incontournables, et qu'elles risquent même d'être insuffisantes si nous voulons faire entrer le musée Unterlinden dans la modernité. Dans un autre registre, d'un point de vue architectural, le bâtiment Art box apparaît sur les maquettes et les projets que nous avons pu voir comme un bloc monolithique assez peu esthétique. Nous faisons néanmoins confiance au cabinet d'architectes et à ses recherches sur les briques et sur l'harmonie pour pouvoir faire un projet équilibré.

Je terminerai avec un point de vue humain et du devenir de ce musée. A ce sujet, nous nous questionnons sur l'impact que le projet aura sur la vie des Colmariens, et plus largement sur le rayonnement de notre région. En tant que conseillère régionale, je me réjouis que la région Alsace soutienne très largement ce projet, à hauteur 4,2 millions d'euros, car je

pense qu'il va renforcer l'attractivité de notre Région, notamment grâce aux TGV Est et bientôt Rhin-Rhône. Quelles actions comptez-vous mener avec la Société Schongauer, l'Office de Tourisme, la SNCF et la Région, pour promouvoir les visites de ce nouveau musée ? En termes d'emploi, nous avons relevé, lors de la première présentation du projet en décembre 2009, que celui-ci était pensé pour limiter les coûts d'exploitation, et entre autres, le personnel de fonctionnement. Pouvez-vous nous indiquer combien d'emplois seront créés par l'agrandissement, la multiplication des salles et la création de la cafétéria, en termes de gardiennage, d'entretien, de personnel de restauration, guides, etc. ? Nous souhaitons que pour tous les postes qui seront créés, la prise en compte de la clause du mieux-disant social soit imposée pour supporter des actions d'insertion professionnelle en faveur des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, comme les seniors, et favoriser l'accès au travail des personnes handicapées.

En dehors d'une communication institutionnelle que vous ne manquerez pas de faire sur le projet, nous souhaitons que les Colmariens se sentent réellement concernés par le devenir du Musée Unterlinden. Concernant leur accès au musée, nous suggérons la gratuité d'accès au moins une fois par an. Cela peut revêtir la forme d'un billet d'entrée offert avec chaque agenda de la Ville de Colmar par exemple. Ainsi les Colmariens auront-ils le plaisir de s'appropriier un peu le tout nouveau musée. Nous espérons sincèrement qu'ils en seront très fiers et qu'ils en deviendront les premiers prescripteurs. Pour cela, et malgré les réserves que je viens de vous formuler, nous voterons pour ce projet. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.**

**M. DENECHAUD :** Oui, M. le Maire, chers collègues, en effet, il s'agit d'un très beau projet globalement. Je tenais à saluer par ailleurs la transparence dont vous faites preuve pour ce projet puisque vous présentez toute la démarche très en détail. Bien sûr, nous n'avons pas beaucoup de marge de manœuvre au stade de l'avant-projet définitif, mais il est vrai que nous en avons parlé auparavant. Nous ne pouvons pas nous plaindre sur ce projet, contrairement à d'autres où j'ai pu le faire. Là, c'est tout à fait positif. J'aurais plusieurs questions et suggestions.

D'une part, sur le projet lui-même, il y a cette question de l'ouverture entre les deux places, et cela a été soulevé par un collègue de la majorité la semaine dernière. Effectivement, cette petite maison a ses avantages et nous la comparons à la pyramide du Louvre, mais la différence est que la pyramide du Louvre est totalement transparente et ferme nettement moins la vue entre ses faces. Il est vrai que nous avons l'occasion de relier la Place de la Sinn et la Place Unterlinden, mais nous limitons un peu, même si – j'en conviens et cela a été dit la semaine dernière – ce n'est que partiel et qu'il reste quand même une ouverture. Cependant, j'ai tout de même quelques inquiétudes. Puisque nous parlons d'ouverture, cela m'amène à l'ouverture aux Colmariens. Cela a été soulevé par mon collègue, Michel FELDMANN. La gratuité est effectivement une bonne idée, au moins une fois par an. Il y a bien sûr les Journées du Patrimoine, mais offrir

quelque chose de particulier aux Colmariens qui les valorisent et les différencient des touristes ou des non-Colmariens serait une initiative intéressante. Comme cela a été dit, les Colmariens sont ensuite les ambassadeurs du musée auprès des personnes qui leur rendent visite par exemple.

Revenons au projet lui-même. J'aurais aimé – cela n'est évoqué qu'entre les lignes – avoir plus d'information sur l'aspect développement durable et notamment la consommation énergétique du futur ensemble de bâtiments. Nous avons des bâtiments magnifiques, mais tout de même assez anciens et – cela a été dit par Madame – il y aura forcément de l'isolation et quelque chose d'adéquat. Cependant, j'aurais aimé savoir plus exactement ce qui est prévu de ce point de vue-là. J'ai notamment observé que la luminosité était très souvent artificielle, avec des lumières électriques. Il a été dit la semaine dernière que c'est pour protéger les œuvres, mais j'ai pu voir dans certains musées, notamment à Bâle, plus d'ouvertures protégées vers la lumière naturelle, avec des rideaux spéciaux. N'y aurait-il pas moyen, dans notre projet, d'avoir un peu plus d'ouvertures naturelles, ce qui est aussi gage de bâtiments plus agréables et moins consommateurs d'énergie éventuellement ?

Cette ouverture aurait pu être l'occasion, comme nous l'avons fait avec le Marché Couvert dans le quartier de la Montagne Verte, de repenser un peu plus le quartier, au-delà de cette Place Unterlinden puisqu'il y a la question du stationnement. Si nous voulons faire venir du monde, il faut des transports en commun. Ici, nous les avons à côté, il n'y a pas de problème, nous ne pouvons pas être mieux situés, mais pour le stationnement, le parking de la Mairie n'est pas toujours disponible. Le lien – c'est une question d'urbanisme de manière générale – avec la rue du Rempart, la Place Scheurer-Kestner et la Place Lacarre au-delà, fait que nous avons un quartier peu valorisé pour le moment et qui, pourtant, a un grand potentiel avec la présence des deux cinémas à proximité. Il serait intéressant de profiter de ce projet pour proposer une démarche d'ensemble pour tout ce quartier, notamment avec, peut-être, la « piétonnisation » de certaines rues.

J'ai observé quelque chose de positif par rapport aux premiers projets qui nous ont été présentés : c'est le fait de conserver la grande salle des bains presque en l'état, ou du moins la garder totalement reconnaissable par rapport à la salle actuelle ou telle que les personnes l'ont connue avant. Il est vrai qu'au départ, nous avons des projets où il s'agissait de tout changer, et je trouve plutôt positif le fait de garder cette salle telle quelle, pour bien rappeler qu'il s'agit de bains. Quant à l'événementiel, la question est effectivement de savoir ce que nous mettrons dedans, de même que la manière dont nous articulerons l'accès entre cette salle et le musée pour que nous puissions avoir accès à cette salle sans forcément accéder au musée et vice-versa, tout en ayant la possibilité de faire les deux lorsque nous visitons le musée, ce qui est une question un peu plus précise.

Un autre point très positif est la capacité à s'améliorer pour recevoir des expositions temporaires puisque c'est réellement ce qui fait revenir les personnes dans un musée. En particulier les Colmariens et les Alsaciens,

c'est ce qui les fera revenir plus souvent dans le musée, et qui devrait, je pense, endiguer en grande partie la baisse de la fréquentation observée ces dernières années.

C'est principalement ce que je voulais demander, concernant ce projet, et observer, mais simplement, M. le Maire, sur la culture, que si nous faisons des comparaisons avec d'autres villes, je l'avais déjà dit une fois, prenons d'abord Bâle puisque c'est près de chez nous. Si nous voulons parler de chiffres, c'est vrai que le PIB de Bâle n'est pas celui de Colmar, c'est clair, mais je pense que nous devons nous comparer à des villes qui nous sont proches comme Bâle, Fribourg ou Karlsruhe et ne pas oublier le fonctionnement. L'investissement est une chose, mais ensuite les murs doivent vivre, il faut de l'animation ; le Centre Europe, par exemple, ne servira à rien s'il est fermé les trois quarts du temps. Ce sont, M. le Maire, chers collègues, mes observations.

**M. le Maire MEYER : M. MEISTERMANN.**

**M. MEISTERMANN :** M. le Maire, chers collègues, merci. Je ne veux pas épiloguer plus longuement sur ce projet, je pense que tout a été dit. Les personnes dépendantes que je représente de façon associative ne peuvent que se réjouir des travaux et des extensions réalisés, car qui dit travaux, dit mise en conformité en intégrant les paramètres d'accessibilité, toutes déficiences comprises. Cela a été souligné, particulièrement par le Président LORENTZ.

Mon intervention est motivée par l'inquiétude quant au devenir de la mise en conformité imposée par la loi du 11 février 2005 sur le handicap concernant les autres lieux colmariens de culture et d'exposition plus modestes, même temporaires. Je pense à l'étage de l'Espace d'Art Contemporain André Malraux, l'accès au Musée Bartholdi, au Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie, voire le Koïfhus, la salle Décapole, etc. Donc, permettez-moi cette question : l'investissement financier municipal important qu'imposent les travaux du Musée Unterlinden permettra-t-il encore dans le futur de dégager des fonds suffisants pour répondre aux principes posés par la loi : l'accessibilité à tous de tous ces lieux de rencontre et établissements recevant du public, sauf dérogation bien sûr, au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ? Merci.

**M. le Maire MEYER : M. GREINER.**

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Mesdames Messieurs, mon intervention n'aura pas la force dithyrambique de l'exposé du projet qui nous a été remis. Elle porte uniquement sur deux points.

Le premier point est qu'il fallait une extension du musée pour mettre en valeur l'excellence de nos collections et que Colmar s'inscrive dans les hauts lieux de la culture de notre pays, si ce n'est de l'Europe. Si, au départ, la référence au passé m'avait semblé une approche assez intéressante, le fait d'avoir pianoté pendant quelque temps sur Internet, même quelques semaines, pour voir les projets architecturaux et les plus beaux musées du monde, m'incite à me poser une question. Nous avons la possibilité d'avoir ici, premièrement, une ancienne bâtisse – le couvent –,

ensuite, une bâtisse d'une époque presque contemporaine. Je pensais que nous aurions pu traiter la dernière partie de ce nouveau bâtiment de façon futuriste. Surtout qu'en pianotant sur Internet, j'ai vu que le Cabinet Herzog et de Meuron avait traité le Tate Modern de Londres de façon assez futuriste et votre tour de Babel cubique me semble intéressante. Donc, la question est : est-ce que le coût important, ou exorbitant, qui découlait d'un aménagement de ce type formalise actuellement le projet ?

Le second point porte sur les échanges que nous avons eus lors de la commission réunie. En me promenant mercredi matin, alors qu'il y avait du soleil, j'ai constaté que cette ouverture, à partir de l'espace de la Place de la Sinn vers la Place des Unterlinden avec le soleil qui tapait sur la façade des anciens bains municipaux, était quelque chose d'assez particulier. Cela me dit que, pour une fois que nous avons un espace qui, si nous découvrons la rivière, conjugue l'eau, le sol et l'aérien, il ne méritait pas que cette petite maison casse cette perspective. Nous avons l'impression, en faisant encore un mur et en mettant cette maison, de fermer la ville de Colmar, de conserver ce que j'appelle un village gaulois, et de ne pas laisser partir les personnes à l'aventure. Cet espace, à mon sens, avec un mobile du type de celui qui a été fait à l'espace Guggenheim de Bilbao, ou un mobile transparent, translucide, aurait tout aussi bien attiré l'attention que cette maisonnette qui se tourne vers le passé.

Le dernier point que je voulais mettre en lumière est qu'en pianotant toujours sur Internet, je suis tombé sur le plus beau musée du monde qui est, semble-t-il, le Musée Folkwang à Essen. C'est le point sur lequel je suis intervenu lundi dernier à propos de la lumière naturelle. Or, cet architecte américain, M. CHIPPERFIELD, fait justement appel à cette lumière naturelle et il n'a pas l'impression que cela pose problème vis-à-vis des expositions. C'est ce que je souhaitais dire. En définitive, ce projet ne me transcende pas, il me laisse rêveur. Je connais la réponse de M. le Maire qui dit qu'il faut rêver. J'espère, M. le Maire, que ce projet, lorsqu'il sera réalisé, m'enthousiasmera.

**M. le Maire MEYER :** M. Daniel MEYER

**M. l'Adj. MEYER :** Oui, M. le Maire, M. le Président, chers collègues, je ne voudrais pas manquer de donner, moi aussi, ma satisfaction devant la qualité de ce projet.

Je voudrais simplement rassurer le Docteur FELDMANN. Le parvis Unterlinden sera étudié avec le même sérieux et le même souci de qualité, et non seulement celui-ci puisque nous accrocherons la Place de la Sinn. De plus, si vous me permettez, M. le Maire, de l'annoncer, la Rue du Rempart sera mise en zone piétonne. Tout cela fera un ensemble cohérent, certainement apprécié des Colmariens, entre : le parvis Unterlinden, la Place de la Sinn et la rue du Rempart. Cette dernière deviendra l'artère essentielle d'alimentation du tourisme à travers les parkings situés à proximité. C'est ce que je voulais dire par rapport à l'extérieur, qui sera cohérent avec le projet.

**M. le Maire MEYER :** Mme Delphine MANN

**Mme l'Adj. MANN :** Merci, M. le Maire, mes chers collègues. Je voudrais partager avec tous les membres du Conseil Municipal une véritable émotion d'être là ce soir et de voter bientôt ce magnifique projet, car je pense sincèrement qu'il s'agit d'un tournant historique pour notre ville. Jamais la Ville de Colmar n'a porté un projet aussi important et je suis contente de participer dans ma vie à un événement historique pour la vie de notre cité. J'espère que cette extension aura un réel effet Bilbao dans notre ville. Colmar aura certainement le feu sacré, non pas comme maladie de l'ergot de seigle ou mal des ardents, mais nous nous rendons compte que nous avons, ce soir, l'ardente responsabilité de cette décision et des conséquences qui en découleront pour notre ville.

Je souhaitais aussi, avec un peu d'humour, faire un lien avec l'histoire et le maire de Colmar. J'ai aussi passé quelques heures, voire quelques jours, sur Internet, et j'ai fait quelques recherches sur Grünewald puisque c'est notre chef-d'œuvre mondial – M<sup>e</sup> GRUNENWALD, vous êtes certainement un mini chef-d'œuvre politique – et j'ai vu que la signature des œuvres de Grünewald était GM, alors ceux qui veulent faire un rapprochement avec Gilbert MEYER...

Je voudrais répondre également à M. FELDMANN. Lorsque vous dites que le seul fait d'avoir choisi le cabinet mondialement connu Herzog et de Meuron n'attirera pas beaucoup de tourisme, vous savez bien que c'est faux, et au contraire. Le tourisme architectural est vraiment une tendance aujourd'hui et je dirais même que c'est archi-important que cet archi-tourisme. D'ailleurs, la fameuse petite maison dont nous parlons ce soir sera, j'en suis persuadée, un sujet de conversation pour les Colmariens, et un sujet intéressant puisqu'ils s'intéresseront à l'organisation de notre ville.

Enfin, pour parler un peu de tourisme, l'Office de Tourisme travaille d'ores et déjà pour imaginer des produits touristiques et promouvoir ce nouveau musée. D'ailleurs, un groupe commun de travail est constitué, entre la Société Schongauer et la Ville de Colmar pour imaginer une sorte d'agenda culturel jusqu'en 2013. Je vous rappelle aussi que le tourisme, qu'il soit culturel, architectural, institutionnel ou d'entreprise, est de l'économie ; nous avons toujours un peu tendance à l'oublier.

Je voulais répondre à Mme VALENTIN sur l'épanouissement personnel. L'investissement dans la culture, dans un musée – et le Maire de Colmar vient de nous faire le taux de dépenses par habitant qui est supérieur à celui de Lyon pour la culture – même s'il n'y a pas de taux d'évaluation, est un excellent facteur d'attractivité pour une ville, de fierté, d'épanouissement personnel, esthétique, facteur de cohésion sociale. Je suis persuadée que ce projet que nous allons voter ce soir sera vraiment une magnifique réalisation dont nous serons très fiers en 2013.

**M. le Maire MEYER :** M. Gérard RENIS.

**M. RENIS :** Merci M. le Maire, mes chers collègues. Je crois que tout a été dit, mais je tiens quand même à apporter ma petite pierre.

Colmar a un magnifique Festival de musique qui nous apporte des dizaines, des centaines d'articles dans une presse internationale haut de

gamme. Colmar a les Marchés de Noël qui nous apportent, plus ou moins, un million de visiteurs chaque année ; et Colmar va se doter d'un musée adossé à un grand nom de l'architecture qui va également nous apporter un certain nombre – à souhaiter le maximum – de touristes supplémentaires. Là, je vais être pied à terre, c'est bien, magnifique, superbe, parce que lorsque la localité et l'ensemble de mes collègues, même ceux de l'opposition, commencent à comprendre que le tourisme... – Je ne parlais pas pour vous Maître, mais plutôt pour l'opposition de gauche que je suis ravi de voir tout à fait ralliée au projet ; cependant, comme j'ai entendu tout à l'heure Mme VALENTIN demander quelles seraient les plus-values, cela m'a un tout petit peu choqué. – Le tourisme apporte aujourd'hui une plus-value énorme dans le budget, les recettes. C'est une véritable industrie qui crée des emplois, Mme VALENTIN, et elle en crée beaucoup. Je suis donc véritablement ravi que Colmar se dote de ce qui nous manquait. Je pense que toute la filière du tourisme régional, Mme VALENTIN, sera ravie d'avoir une structure qui fera venir de nouveaux touristes que nous n'avions pas avant. Il est évident qu'adossée à l'Office de Tourisme, la communication ne souffrira d'aucun défaut. Je tenais absolument à remarquer que l'emploi est absolument primordial dans ce genre de choses.

**M. le Maire MEYER :** M. Matthieu JAEGY.

**M. l'Adj. JAEGY :** Merci, M. le Maire. Je voudrais rebondir sur l'intervention de Mme VALENTIN qui évoquait des prétendues ou supposées incohérences dans le montage financier de cette opération. Je suis d'autant plus étonné de cette affirmation que je n'ai vu à aucun moment dans votre démonstration le moindre élément d'incohérence, si ce n'est surtout du pragmatisme, de la rigueur et les efforts conjugués de plusieurs partenaires, publics et privés, dans la construction de ce plan de financement. Vous l'imaginez bien, pour une telle opération, au total 24 millions d'euros, le plan de financement ne s'arrête pas en l'espace de quelques jours ; ce sont des semaines, des mois de discussions, d'échanges, de travail. Précisément, cette démarche-là a été rappelée en introduction par M. le Maire, lorsqu'il revenait sur les principaux schémas qui sous-tendaient ce projet au départ. La partie relevant du cabinet Herzog et de Meuron a également été rappelée pour les quelque 19 millions les concernant. Je crois que ce projet, sur l'aspect financier, ne présente pas d'incohérences ; au contraire, les chiffres vous sont clairement posés. Vous avez la participation de chacun des partenaires, et il faut saluer justement les efforts d'abondement, compte tenu de l'évolution du coût d'objectif, consentis par chacun d'entre eux. Je profite de l'occasion que vous me donnez en parlant d'incohérence, car je souhaiterais aussi que le Conseil Général, comme les autres partenaires, puisse valider l'abondement de 300 000 €, et je compte plus particulièrement sur votre voisin de gauche pour défendre ce dossier puisqu'il siège aussi au Conseil Général.

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> BRUGGER.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Merci M. le Maire, chers collègues, je vais être très bref. Je ne vais pas abonder sur les louanges dithyrambiques et ô combien méritées du Cabinet Herzog et de Meuron, mondialement connu. Ce cabinet

va construire à Colmar un édifice magnifique, nous aurons une cathédrale et j'applaudis à deux mains, comme tout le Conseil Municipal le fera certainement. Cependant, je voudrais préciser également que cette belle cathédrale, il faudra l'animer. Une cathédrale sans grand-messe n'a pas d'intérêt. C'est la raison pour laquelle je formule les vœux les plus formels d'une réussite totale à la Société Schongauer, afin qu'elle puisse animer comme elle sait le faire, et comme elle mérite de le faire, ce magnifique édifice que la Ville met à sa disposition.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** M. le Maire, chers collègues, c'est un dossier qui est très important et je rejoins tout à fait les propos tenus ce soir. Je m'étonne tout de même un petit peu parce que c'est un projet culturel, en premier lieu, de qualité, tant architecturale que de contenu. Je fais confiance à la Société Schongauer pour animer cet écrin. Par contre, lorsque j'entends qu'il s'agit d'un projet socioculturel de cohésion sociale, je m'interroge un petit peu. Qu'il s'agisse d'un projet culturel et touristique, soit, et c'est important, car c'est un projet touristique qui va faire venir un tourisme de qualité. J'en suis très satisfait, mais socioculturel et cohésion sociale, non, je ne vois pas. Pour en avoir discuté en dehors du centre-ville et avec des habitants des quartiers périphériques, je ne suis pas sûr que ce soit un projet qui fasse parler de lui plus que cela. Je ne suis pas sûr que cela crée de la cohésion sociale dans les quartiers ouest ou nord. Même si les habitants et les jeunes vont visiter le musée, il ne faut pas pousser le bouchon aussi loin. Il n'empêche que je suis très satisfait de ce projet ; je le défendrai évidemment au Conseil Général, comme je défendrai tous les dossiers où il y a des changements de budgets et où plusieurs partenaires sont parties prenantes. Je pense à d'autres projets également.

**M. le Maire MEYER :** M. René FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, chers collègues, je ne pensais pas prendre la parole, mais après ce qui vient d'être dit, je m'y sens quasiment contraint. Quand nous savons ce qui, d'ores et déjà, est organisé régulièrement avec le milieu scolaire autour du Musée des Unterlinden, à quel point nos services d'animation des quartiers ouest fréquentent régulièrement ce lieu, participent à des projets et élaborent eux-mêmes des œuvres qui ont même déjà été exposées au musée, il n'est pas possible de dire que ce qui est prévu ne participera pas à la cohésion sociale, l'animation et l'enrichissement des enfants des quartiers ouest. Ceci dit, peut-être que j'anticipe, car je vois déjà l'inauguration et je considère comme acquis et tout a été dit. Je voudrais juste appuyer l'idée qu'a évoquée ma collègue Delphine MANN en disant qu'il faudra également faire de l'inauguration – pour la date, ce n'est pas nous qui choisissons la date des élections municipales, ce n'est pas de chance – un événement à caractère international, mais je sais que des collègues y travaillent déjà.

**M. le Maire MEYER :** M. Michel BARDOTTO.

**M. BARDOTTO :** M. le Maire, chers collègues, j'applaudis des deux mains pour ce projet, pour la culture colmarienne, etc. Je ne vais pas répéter tout ce que mes collègues ont dit. Par contre, personne n'a parlé de l'emploi

pour Colmar, pour les entreprises. Pour ce projet de 24 millions, des entreprises attendent avec impatience de pouvoir travailler, des entreprises du bâtiment, l'industrie. Je pense qu'il fallait parler de ces 24 millions qui viennent soutenir l'emploi et les entreprises à Colmar.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adjointe de Ressort.

**Mme l'Adj. CHELKOVA :** Merci, M. le Maire. Chers collègues, une fois n'est pas coutume, je commencerai par des réponses à des questions prosaïques et non par de grandes envolées lyriques.

Je voudrais d'abord préciser et rappeler qu'une fois par an, se déroule la Nuit des musées, et l'entrée au Musée Unterlinden, ce soir-là, est entièrement gratuite. Cela existe déjà. Je voudrais également rappeler avec force que la Société Schongauer mène de nombreuses actions très ciblées, notamment avec les écoles des quartiers ouest, comme l'a évoqué le collègue, M. FRIEH, et la réussite de ces projets est très importante.

Je voulais également préciser à des collègues qu'une étude extrêmement sérieuse a été menée par un Maître de conférences à l'Université de Lille, basée sur le rôle social des musées. Les musées ont non seulement un rôle économique, culturel, touristique évidemment, mais également un rôle social dans les territoires.

Je voudrais également préciser qu'il est vrai que l'offre culturelle de Bâle est absolument extraordinaire, mais j'appelle les collègues à comparer les prix d'entrée à la Fondation Beyeler et au Musée d'Unterlinden ; je crois que nous n'allons pas épiloguer là-dessus.

Je pense qu'il faut réinsister vraiment sur le fait qu'il faut faire confiance au Cabinet Herzog et de Meuron. Ils ont fait un travail en concertation avec la Conservation, la Société Schongauer. Je pense que les choix faits, notamment par rapport à la lumière naturelle qui, effectivement, peut être très préjudiciable aux œuvres, l'ont été en concertation avec les conservateurs. Je voudrais également répondre à plusieurs collègues qui ont soulevé cette question : je peux vous assurer que dans l'état actuel du projet, il est d'ores et déjà prévu que lorsque le nouveau Musée d'Unterlinden sera fermé, la cour des sculptures deviendra espace public et sera ouverte. C'est pour cette raison que cette cour de sculptures n'abritera que des œuvres en bronze et peu fragiles.

Je voudrais insister, mais sans redire ce qui a déjà été dit, sur le fait que nous devons aussi respecter le travail et les choix de ce cabinet, effectivement mondialement reconnu, non seulement dans la création de musées, mais aussi dans l'extension et la transformation de musées. Il n'y a pas que la Tate Modern, il y a aussi le travail fait à Madrid notamment, et qui est une réussite absolument extraordinaire. Je pense que cela a été fait avec le plus grand sérieux, que nous devons respecter le choix de ne pas faire de geste architectural extravagant. En gros, si je comprends bien mon collègue, il aurait voulu que nous ayons à Colmar un mini nid d'abeille comme le Stade de Pékin que nous devons également à Herzog et de Meuron. Je pense que cette relation, cette cohérence entre le bâtiment et le continu de bâtiments, avec la liaison qui passe de l'art moderne à l'art

ancien et vice-versa par la galerie souterraine est un choix extrêmement judicieux.

Il faut rappeler – n'est-ce pas M. le Président – que la politique artistique du musée n'est pas du ressort de la Ville de Colmar, mais de celui de la Société Schongauer qui définit les orientations tant dans les expositions temporaires que dans la conservation et la politique artistique. Je pense qu'il faut épauler la Société Schongauer, mais il faut lui faire confiance. Il n'est pas du ressort de la Ville de Colmar d'intervenir dans ces choix. Cependant, il faut préciser – n'est-ce pas M. le Président – qu'avec pratiquement 900 m<sup>2</sup> qui pourraient potentiellement être dévolus aux expositions temporaires, nous jouons effectivement, je le redis, dans la cour des très grands parce que toute la surface du musée de Metz, par exemple, est de 8 000 m<sup>2</sup>, à la différence qu'ils ne possèdent pas de collections permanentes. Avec 900 m<sup>2</sup> potentiels d'expositions temporaires, c'est énorme et cela correspond à ce que possèdent les très grands musées. Je suis donc vraiment fière de pouvoir voter ce projet que je trouve, non seulement historique, mais aussi, d'un point de vue architectural, magnifique.

**M. le Maire MEYER :** Bien. C'est un tour de table très large, avec 17 intervenants, chacun ayant apporté sa perception en pointant du doigt des choses et d'autres. Globalement, je n'ai pas entendu d'opposition par rapport au projet présenté, donc l'essentiel est acquis, car il n'est pas dans la coutume de cette assemblée d'avoir des majorités ou des votes unanimes pour les projets, d'autant plus que celui-ci relève d'une facture de quelque 24,5 millions d'euros, en fonction de ce que nous avons vu tout à l'heure.

Je répondrai personnellement à certaines interrogations. Pourtant, dans le recensement des questions posées, trois thèmes centraux apparaissent. Certaines questions sont en rapport avec le maître d'œuvre, d'autres avec l'animation du musée, et une troisième série de questions auxquelles j'aurai à répondre personnellement.

Je propose de donner tout de suite la parole à Mme BINSWANGER pour les trois ou quatre questions posées. Il y a la critique sur le côté futuriste, le manque de luminosité, le pourquoi et le comment de cette maisonnette au milieu de la place, et enfin, une quatrième question posée portant sur les économies d'énergie ou le périmètre du développement durable. Je vous laisse la parole.

**Mme BINSWANGER :** Je commence par la fin. Tout le monde veut et doit être durable, doit faire des projets architecturaux qui le sont. Il y a d'une part, de la technologie durable, et d'autre part, une forme d'attitude fondamentale d'un bâtiment qui peut être plus ou moins durable. Ce projet – je pense que nous pouvons limiter la discussion à l'extension – est durable dès le début, car il s'agit d'un volume très compact et très fermé. L'usage de l'énergie augmente dramatiquement avec la surface transparente d'une peau. Ce sont deux choses, il y a la complexité du volume et le degré de transparence. La transition entre chaleur et froid vis-à-vis des vitrages, fait que ceux-ci, même s'ils ont augmenté énormément et

se sont beaucoup améliorés ces 10 à 15 dernières années, ne peuvent pas être aussi performants qu'un mur.

Par rapport à la question de la transparence et à la présence de lumière naturelle dans les galeries et les vues, il me semble que nous avons fait beaucoup de créations et d'extensions de musées ; jamais, nous n'avons réalisé de boîtes fermées. Nous croyons absolument à la nécessité que le visiteur d'un musée puisse regarder dehors et s'orienter, mais nous ne croyons pas aux boîtes vitrées pour des musées, car avant tout, et aussi dans cette collection particulière dont nous parlons, les murs sont là pour suspendre de l'art. Je veux aussi vous dire que l'image de l'extérieur, où vous voyez uniquement deux ouvertures, ne représente pas tout. Vous voyez ici que dans chaque galerie, il y a au moins deux ouvertures qui donnent un lien vers l'extérieur ou vers la salle. Par exemple, la salle aux bains : en bas, vous voyez la salle, et cette image vous donne un aperçu du nombre d'ouvertures plus précis que la perspective de l'extérieur. Si je prends le musée de Bilbao, c'est un peu une caricature, car je sais que vous ne voulez pas un Frank GEHRY, peut-être avez-vous eu le choix à l'époque. Je me rappelle que lorsque nous avons gagné la Tate Modern en 1995, il y a eu un vrai choc en Angleterre, non seulement parce que nous n'étions pas Anglais, mais aussi parce que tous les autres projets étaient beaucoup plus prétentieux. Les personnes ont trouvé notre projet sinistre, sévère, que nous ne faisons rien du tout si ce n'est cette boîte fermée. C'est seulement après l'ouverture que les personnes ont compris la subtilité des interventions, et qu'en fait, il s'agissait d'un projet qui introduisait de la lumière dans une boîte qui était fermée auparavant. Cependant, cela ne crie pas, il s'agit vraiment d'un léger éclairage au niveau de la cheminée et de quelques ouvertures. Je pense qu'ici, il y aura un effet similaire dans le sens où la complexité du projet sera comprise par les personnes. Ce n'est pas parce que nous n'avons pas la technique ou la fantaisie de faire quelque chose de prétentieux, c'est un choix très précis. Nous croyons que dans le contexte où nous nous trouvons nous faisons un projet qui est très fort dans sa volumétrie, dans sa solidité même, mais qui ne sera pas lu ou compris comme historiciste parce que cela ne l'est pas, vraiment pas.

Sur la question sur la petite maison, il est vrai que, de cette perspective-là, nous avons l'impression qu'elle ferme l'espace. Il faut préciser que le mur est en partie transparent afin de voir la cour, les plantes dans la cour des sculptures, etc. Les conditions de la forme de cette maison nous ont été imposées, vous avez compris que ce n'était pas un choix. Après cette décision primaire, nous l'avons transformée radicalement en l'ouvrant de l'autre côté. La raison est évidente : maintenant le musée Unterlinden est ici, ce n'est plus la Place de la Sinn. Il était vraiment question de créer une place dans Colmar qui est ce musée, composée de plusieurs bâtiments, dont le futur Office de Tourisme. C'est pour cela que la maison est à cet endroit et que son ouverture est de ce côté. Ce n'est pas un geste d'attraction envers les personnes qui passent, c'est un geste très précis pour mettre en lien des bâtiments existants et cette extension. Une dernière chose, mettre cette maison en général permet de garder une

échelle humaine qui est séduisante ; c'est la petite échelle introduite par le mur, par l'ouverture entre la maison et la cour, et c'est quelque chose que les personnes aiment.

**M. le Maire MEYER :** Merci. Le deuxième thème abordé était l'animation, les expositions et l'organisation muséographique. Je laisse la parole à Mme le Conservateur.

**Mme de PAEPE :** Merci, M. le Maire. Concernant l'animation, je crois qu'il y a plusieurs points à voir, et vous le savez tous, dans un musée. D'abord au niveau local, et en même temps cela me permettra de répondre à la question portant sur la cohésion sociale et sur le travail avec les visiteurs locaux, je pense aux Colmariens et aux régionaux. Nous faisons déjà ce travail au musée, mais bien sûr, nous allons le multiplier, je ne sais pas à quelle puissance, après 2013. Il y a déjà tout un travail auprès des scolaires, et sachez que jusqu'à présent, lorsque les scolaires venaient au musée, ils étaient obligés de s'installer dans le cloître parce que nous n'avions pas de locaux pour eux. Demain, dans le futur musée, il y aura une salle pour les ateliers pédagogiques et pour recevoir dignement tous les scolaires qui viendront au musée, sachant que tous les scolaires de l'Académie de Strasbourg ont la gratuité au musée d'Unterlinden, ainsi que ceux de l'Académie du Bade-Wurtemberg. Nous travaillons donc vraiment pour les scolaires. Ensuite, pour les Colmariens, ce musée nous permettra enfin d'avoir des structures, une salle de conférence. Nous allons pouvoir multiplier les animations, les conférences, les cours pour les Colmariens, les objets du mois qui existent déjà, qui sont gratuits pour toutes les personnes qui le veulent, et en particulier pour les Colmariens puisque nous le faisons à l'heure du déjeuner. Nous allons multiplier ce genre de manifestations.

Maintenant, j'en viens au point le plus important, puisque cela a été soulevé ce soir à de nombreuses reprises, qui est la venue dans un rayonnement européen des visiteurs à l'occasion de manifestations ou d'expositions temporaires. Il s'agit d'un travail avec la Société Schongauer qui gère le musée, et avec laquelle nous élaborons une politique d'expositions temporaires. Il y a d'un côté les expositions dossiers qui ne feront peut-être pas venir beaucoup de monde, mais qui sont importantes pour nous puisque nous avons un travail scientifique à faire et nous devons étudier les œuvres d'art ; de l'autre côté, les grosses manifestations auxquelles nous pensons tous vont faire que nous allons multiplier par deux le nombre de visiteurs. Là, je peux déjà vous parler des prochaines expositions que nous avons prévues dans les années qui vont suivre l'ouverture de musée. Nous allons essayer, chaque fois, d'alterner puisque vous avez vu que ce musée est un tout avec des collections d'art ancien et d'art moderne, afin de faire venir un maximum de personnes.

La première grande manifestation que nous voudrions montrer est une exposition d'art moderne contemporain qui va dresser un panorama de tout l'art du XX<sup>e</sup> siècle, sachant que ce siècle est la lutte entre la figuration et l'abstraction. Nous allons jouer sur la figuration puisque nous sommes un musée vraiment axé sur la figuration. Nous allons faire une grande exposition sur le thème du portrait dans tout le XX<sup>e</sup> siècle avec une espèce

de face-à-face, de représentations de portraits avec des grands noms parce qu'il est vrai qu'aujourd'hui, les visiteurs attendent de grands noms. Il n'y aura pas que Picasso, mais aussi Fautrier, Manessier ; tous les grands noms de l'art figuratif du XX<sup>e</sup> siècle seront représentés. Les contacts sont déjà pris pour avoir des prêts de tous les grands musées, je ne pense pas seulement aux musées européens, mais aux musées américains aussi qui ont des collections extraordinaires et qui nous les prêteront à l'occasion de cette grande manifestation sur l'art du XX<sup>e</sup> siècle. De la même manière, l'année suivante, nous voulons faire une grande exposition sur Martin Schongauer qui est le peintre colmarien, peut-être pas connu dans le monde entier, mais qui est un artiste très connu. Il y avait déjà eu une exposition Martin Schongauer en 1991 qui nous avait permis d'atteindre le pic des 350 000 visiteurs. Nous voudrions refaire une exposition autour de 2015. Nous travaillons déjà avec la Nationalgalerie de Berlin pour cette manifestation qui sera d'envergure européenne, avec l'emprunt de tous les panneaux peints de Martin Schongauer, disséminés dans les grands musées européens et aux États-Unis, il y en a un à Malibu. Nous voudrions montrer aussi la postérité de Martin Schongauer en montrant comment cet artiste colmarien a influencé tout l'art de la fin du XV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce seront deux grands points forts.

Vous avez dû tous noter, en tant que Colmariens, que lorsque nous avons fait l'exposition Grünewald, il y avait eu un pic de visiteurs. Cela n'a pas joué seulement sur le musée, mais tous les hôtels, aux mois de janvier et février, étaient complets, ainsi que tous les restaurants. Tous sont venus remercier la Société Schongauer pour le travail envers l'économie. La Société Schongauer est donc consciente de cela, et c'est pour cela que nous visons de grandes expositions temporaires puisque, aujourd'hui, c'est ce qui fait venir le visiteur au musée.

**M. le Maire MEYER :** Vous avez oublié la question du personnel.

**Mme de PAEPE :** Concernant le personnel du musée, c'est vrai que, dans un premier temps, nous avons essayé de travailler pour diminuer le coût de fonctionnement du musée. Je pense que vous êtes tous allés visiter un musée et que vous avez tous eu besoin de demander à une personne où se trouvait telle ou telle œuvre. Les moyens humains sont donc vraiment obligatoires. Je parle de la vie de tous les jours, du quotidien, mais s'il y a un problème ou un risque, la machine ne peut pas remplacer les êtres humains. La preuve est que de nombreux adjoints du patrimoine sont là ce soir pour voir ce que sera le devenir du musée, et je crois que c'est important. Les moyens humains sont là. Nous aurons des caméras et un système de vidéosurveillance, parce qu'il le faut, mais cela ne nuira pas au nombre de visiteurs puisque nous doublons pratiquement la surface du musée. Nous passons de 4 500 m<sup>2</sup> à 7 800 m<sup>2</sup> ; il va falloir que nous ayons plus de personnel pour gérer cet afflux de visiteurs. En plus, les services nouveaux, comme le restaurant ou la boutique, nécessiteront une embauche de personnels. Actuellement, le musée fait tout en même temps, la caisse et la boutique. Là, il y aura une multiplication des services qui sera source de travail. Vous parliez des chantiers tout à l'heure où il y aura une ressource économique pour la région, c'est pareil pour l'emploi à plein

temps, il y aura plus d'embauches. C'est un véritable équilibre à trouver puisqu'il faut ensuite gérer le fonctionnement d'un musée. Aujourd'hui, la Société Schongauer arrive à gérer ce musée parce qu'il faut trouver un équilibre, et elle le fait grâce à la Ville de Colmar.

**M. le Maire MEYER :** Si vous le permettez, je prolonge. Je n'ai rien à ajouter aux propos tenus par Mme CHELKOVA, M. BARDOTTO, MM. FRIEH, BRUGGER, JAEGY, RENIS, Delphine MANN et Daniel MEYER puisqu'ils ont apporté des explications complémentaires. Je remercie d'entrée M. HILBERT pour son appui quant aux 300 000 € que nous attendons encore du Département.

Le musée n'a pas seulement un aspect culturel ou touristique puisqu'il s'intègre dans toute une chaîne de réalisations où le social est très présent. J'ai parlé tout à l'heure de la médiathèque : par excellence, la médiathèque a un périmètre social. J'ai parlé du Centre Europe : par excellence, le Centre Europe a une dimension sociale. J'ai parlé des musiques nouvelles : c'est culturel et c'est social. Je pense aussi, à travers les explications qui viennent d'être données par Mme le Conservateur, que nous trouvons aussi une dimension sociale dans l'exploitation du musée.

M. GREINER, je crois qu'après foi et conviction qui viennent d'être employées par Mme BINSWANGER pour répondre aux questions posées quant au côté futuriste et à la petite pyramide, je n'ai pas sa technicité, donc je pense que vos questions ont trouvé leurs réponses.

Quant aux raisons qui avaient poussé la maîtrise d'œuvre à nous présenter ce projet, M. MEISTERMANN a mis l'accent sur l'accessibilité, pas du musée, mais de tous les bâtiments publics. Je ne vais pas vous décevoir, M. MEISTERMANN, mais sur le plan national, l'accessibilité ne pourra pas être organisée dans tous les bâtiments publics parce qu'ils ne le permettent pas. Nous venons de faire ce constat il y a moins de huit jours à Paris, et forcément, la loi aura un sursis puisque certaines accessibilités ne sont pas réalisables. En ce qui concerne Colmar, nous tiendrons l'échéancier pour que d'ici l'année 2015 nous soyons à peu près à hauteur de ce qui nous est demandé. Reconnaissez avec nous que nous ne sommes pas mal placés sur le plan national. Naturellement, les comparaisons, selon les paramètres pris en considération, changent, mais globalement, Colmar se situe plutôt bien, voire très bien, alors qu'il reste encore quatre années de chantiers possibles.

M. DENECHAUD a salué la transparence, ce n'est pas coutumier, mais je l'ai néanmoins entendu. J'ai également vu le rappel fait sur la salle des expositions permanentes qui permet une multiactivité. Vous l'avez souligné comme étant positif. Les questions de luminosité et de consommation énergétique viennent d'être répondues. En ce qui concerne le stationnement, nous ne sommes pas en fortes difficultés puisqu'à peu de distance du Musée d'Unterlinden, nous avons deux grands parkings qui sont utilisables : d'abord le parking de la Place Scheurer-Kestner, et il ne faut pas oublier non plus le parking Lacarre qui, aujourd'hui, permet encore une utilisation complémentaire et se prête à cette situation. Mon problème n'est pas de ce côté.

Je prends les derniers en premier pour terminer avec les premiers intervenants.

Mme VALENTIN, j'ai été un peu surpris par votre conclusion puisque, avec votre réquisitoire, je ne pensais pas un seul instant que vous alliez approuver le projet. Je retiens au départ la conclusion, mais je réponds néanmoins aux questions que vous avez posées. Pour le personnel, la question a déjà été répondue, tout comme sur l'architecture. Concernant l'impact par rapport à la population, je pense que les propos tenus répondent également à votre préoccupation. Vous avez parlé de l'emploi, et Mme le Conservateur vient de répondre concernant le personnel propre au musée. Cependant, je rebondis sur le propos de Michel BARDOTTO : 24 millions d'euros représentent l'occupation de 250 personnes pendant 2 ans, à raison de 80 000 euros par chiffre d'affaires destinés à une entreprise, cela représente 300 emplois étalés sur 2 ans, c'est-à-dire 150 emplois par an, maintenus pendant 2 ans. Il ne faut pas oublier cet aspect. Je reviens un peu sur le point faible de votre intervention. Vous la croyez forte, moi je la dis faible, voire totalement en dehors de la réalité, la cohérence du financement. Pourquoi 450 000 € de provision pour les imprévus ? 450 000 € pour un chantier de 24 millions d'euros, c'est vraiment deux fois rien. Nous assurons nous-mêmes la maîtrise d'œuvre pour des projets communaux, et chaque fois, nous avons de 1 à 2 % de provision pour les imprévus, donc avec 450 000 €, c'est plus que modique. Vous vous interrogez sur la participation complémentaire de la Société Schongauer de 750 000 €. Si ses membres l'ont acceptée, c'est qu'ils ont mûrement réfléchi avant de donner leur accord. Je ne tiens pas à répondre pour M. le Président.

En ce qui concerne les options complémentaires : 2,8 millions d'euros – je parle des travaux de l'ancien musée – sachez qu'annuellement, nous avons fait ce qu'il fallait faire, mais nous étions tributaires de la conclusion de l'architecte des Bâtiments de France, car nous ne pouvons pas confier ces travaux à n'importe qui. Nous sommes obligés de les confier à l'architecte des Bâtiments de France qui a mis deux ou trois ans à proposer un projet global. Comme il savait que nous avions devant nous le projet d'agrandissement, il a voulu marier les deux opérations. Sachez que les travaux concernant l'ancien musée sont chiffrés à 2,8 millions d'euros, chiffre que j'avais déjà indiqué tout à l'heure, et sur lequel nous avons déjà une participation d'un million d'euros de la part de l'État. Les imprévus : 1,2 million d'euros sans les options. Nous sommes partis sur un socle de base de 17,5 millions d'euros qui sont devenus 19 millions et quelque chose, en fonction des imprévus constatés sur le terrain, des diagnostics techniques réalisés, et cela n'a rien d'exceptionnel.

Mais là où vous êtes totalement à côté de la réalité, c'est lorsque vous évoquez les 6 millions de travaux supplémentaires, avec un effort à faire par la maîtrise d'œuvre de 3 millions, et les 3 autres millions par le maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Ville de Colmar. Je rappelle une deuxième fois, voire une troisième fois, et éventuellement une quatrième fois, que je suis arrivé à négocier avec les partenaires les 3 millions de crédits supplémentaires. Si je prends le million de l'État, les 700 000 €

complémentaires de la Région Alsace, les 600 000 € supplémentaires de la Ville de Colmar, les 750 000 € supplémentaires de la Société Schongauer et que j'y ajoute les 300 000 € escomptés du Département, nous arrivons à plus de 3 millions d'euros. Il n'y a donc aucune incohérence, d'autant que le projet n'a été lancé que lorsque ce financement a été obtenu. Même là où vous voyez une incohérence, je mets en lumière une parfaite cohérence entre le projet et le financement, par contre avec une incohérence dans vos propos.

M<sup>e</sup> GRUNENWALD a également listé toute une série d'observations. Vous savez qu'un projet est toujours une addition de difficultés. Ici, en l'occurrence il existe des difficultés quant à la conduite de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre, également quant à la maîtrise de l'exploitation des locaux nouvellement créés. Je rappelle qu'ils sont fort importants puisque rien que la surface d'exposition permanente tourne au-delà de 900 m<sup>2</sup> avec l'exploitation de la galerie souterraine. Cependant, toutes ces difficultés ne me rendent pas pessimiste ; par nature, je suis un optimiste. Je dis qu'un pessimiste voit dans chaque opportunité une difficulté, tandis que l'optimiste voit dans chaque difficulté une opportunité, et je m'installe là-dedans. C'était un mot de Winston CHURCHILL. J'ajoute que nous ne pouvons avancer qu'à travers le rêve, et je réponds là également à une observation de M. GREINER.

Il se trouve, M<sup>e</sup> GRUNENWALD, que je me retrouve deux fois dans Grünewald. J'ai un peu d'avance sur vous puisque vous ne vous retrouviez qu'à travers le G, tandis que je m'y retrouve doublement. C'est l'observation qu'a faite Delphine MANN tout à l'heure. Je glisse cela de façon très amicale naturellement.

Je n'ai rien à redire aux propos de M. SISSLER ni à ceux de Mme UHLRICH-MALLET.

M. FELDMANN, pour la place d'Unterlinden, cela fera l'objet d'une étude complémentaire que nous aurons à approuver avec la même transparence que le projet présenté aujourd'hui. Je suis même persuadé que nous avons intérêt à y aller en deux temps puisque, aujourd'hui nous voyons de façon beaucoup plus claire ce qu'est le périmètre du projet des deux bâtiments. Réfléchir sur l'espace extérieur maintenant me semble beaucoup plus logique quant à la continuité du projet. Concernant l'appropriation des Colmariens, je pense que la question a aussi été répondue. Pour la petite pyramide, et la relation avec la grande pyramide, en mettant en même temps la passerelle de communication vers le Maire de Colmar, je suis persuadé que vous voterez des deux mains pour approuver le projet, vu le promoteur de la grande pyramide. Enfin, M. FELDMANN, je ne pensais pas un seul instant que vous iriez jusqu'à me proposer d'organiser les réceptions du Maire dans la salle destinée aux expositions permanentes. Vous m'incitez, de cette façon, à redemander la confiance aux Colmariens pour un mandat supplémentaire, sinon, je ne pourrais pas le faire ! Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Je vous remercie de me redonner la parole M. le Maire.

**M. le Maire MEYER :** D'autant plus que tout à l'heure, vous pensiez vous en passer puisque vous aviez demandé une prolongation pour votre première intervention, mais allez-y.

**Mme VALENTIN :** Je voudrais préciser que les 3 millions d'euros, même si vous les avez trouvés, ou les 6 millions, si l'on considère que le cabinet y est pour la moitié, c'est quand même un coût supplémentaire de l'opération, même si vous avez trouvé le financement.

**M. le Maire MEYER :** Qui était annoncé.

**Mme VALENTIN :** M. le Maire, l'incohérence relevée dans le projet n'est pas là-dedans. Ce que je pense incohérent, c'est de considérer les sommes nécessaires à la muséographie comme étant des montants optionnels. Je ne vois pas comment nous pouvons faire vivre un musée sans la scénographie, par exemple, sans la réflexion scénographique du cloître pour mettre en relation l'ancien bâtiment et les nouveaux bâtiments. C'est la précision quant au terme d'incohérence que j'ai utilisé.

Enfin, j'ai une question supplémentaire, ou je reviens de nouveau sur la question que j'ai posée. Comptez-vous introduire la clause du mieux-disant social dans les appels d'offres pour les travaux ? Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas de travaux ou pas d'emplois, je demande si nous introduirons la clause du mieux-disant social. Merci.

**M. le Maire MEYER :** Mme BINSWANGER, pour la première question.

**Mme BINSWANGER :** Je pense qu'il y a une incompréhension concernant cette tranche conditionnelle. Il s'agit de la muséographie du rez-de-chaussée du cloître, car tout le reste – l'extension, la galerie souterraine, le retable – est inclus dans la base.

**M. le Maire MEYER :** Pour la deuxième question, je réfléchis à mettre en œuvre les marchés comme nous le faisons avec l'opération ANRU.

**Mme VALENTIN :** Merci.

**M. le Maire MEYER :** Il n'empêche qu'en parlant incohérence, vous parliez d'abord de financement. Je suis désolé, mais c'est de cette façon que je l'ai noté.

**Mme VALENTIN :** Oui, mais il faut écouter, et pas juste noter.

**M. le Maire MEYER :** J'écoute.

**Mme VALENTIN :** Il faut écouter l'ensemble.

**M. le Maire MEYER :** Reconnaissez que vous vous êtes plantée.

**Mme VALENTIN :** Je me suis mal exprimée, le fond disait autre chose.

**M. le Maire MEYER :** J'accepte votre explication de vous être mal exprimée. Pourtant votre point de vue était donné sur la base d'un papier que vous lisiez. Alors ? M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Je serai très bref et répondrai à certaines choses. Pour les vœux, vous pourrez toujours les faire début 2014, il n'y aura pas de

problème normalement, et pourquoi pas, après tout, puisque cette salle sera très belle. Je n'y vois donc aucun problème.

Juste sur la luminosité, je ne parlais pas de boîte vitrée, c'est clair. Je vous fais confiance, et nous verrons ce que cela donnera dans la pratique. Il est vrai que sur la modélisation, les lumières artificielles paraissent très fortes et indispensables, mais je vous fais confiance pour que la lumière naturelle puisse tout de même rester majoritaire, si je peux m'exprimer ainsi.

Sur le développement durable en revanche, je suis un peu resté sur ma faim. J'aurais aimé avoir plus de chiffres. M. le Maire aime bien les chiffres, et moi aussi, pour certains éléments. Sur la consommation énergétique par rapport à la surface ou au volume, savoir à combien nous en sommes, aurait gagné à être mis en valeur dans le rapport, pour la Mairie. Cela correspond-il à une norme, Minergie par exemple, ou du moins partiellement à une norme ? Avoir des référentiels en termes de consommation énergétique serait important vis-à-vis de la population. Il faut que nous puissions montrer l'exemple avec ce nouveau bâtiment, car la question nous sera posée à l'avenir.

Concernant la Nuit des musées ou la gratuité un jour de l'année, je n'ignore pas qu'il y a la Nuit des musées. Vous pouvez tout de même répondre, il n'y a qu'un seul point.

**M. le Maire MEYER :** Vous perdez le bénéfice de votre première intervention. Je m'excuse.

**M. DENECHAUD :** Il faut aussi écouter les interventions. J'ai dit clairement qu'il existait des opérations comme les Journées du Patrimoine ou la Nuit des musées, mais là, je parlais – comme Mme VALENTIN, je pense – de quelque chose de spécifique aux Colmariens, qui leur permettrait de découvrir le musée lors d'une journée qui leur serait consacrée. C'est complètement différent.

Pour la « piétonnisation » de la Rue du Rempart, je ne peux que m'en réjouir et je suis impatient de voir l'évolution de cette rue. Concernant le stationnement, j'ai évoqué bien entendu le parking Lacarre dans mon intervention, mais ce qui compte c'est le lien entre le parking Lacarre, la Place Scheurer-Kestner et le musée, d'avoir un lien plus agréable, mais avec la Rue du Rempart, cela devrait le devenir.

Ensuite, nous parlons de Bilbao – je sais que vous êtes pressés d'aller manger, mais j'ai presque fini – il ne faut pas oublier que dans une ville comme Bilbao, en parallèle au musée Guggenheim, le métro a été fait et la ville a été complètement repensée. Effectivement, quand je disais qu'il fallait repenser le secteur piétonnier et autre, cela fait partie de cette démarche. 500 000 habitants, je ne parle pas de faire un métro à Colmar, mais c'est une démarche d'ensemble.

Pour terminer, je me réjouis de voir que M. BARDOTTO, comme vous, M. le Maire, vous êtes des UMP keynésiens ; vous êtes convertis aux politiques de grands travaux, et je ne peux que m'en réjouir. Nous avons une pyramide, et si maintenant nous avons un pharaon, tant mieux.

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Oui, très rapidement, un mot. Vous avez parlé, et vous y avez le droit aussi, M. le Maire, du fait d'être un proche de Grünewald, puisque nous parlons de 2013-2014 et que vous avez évoqué 2015, il me semble, M. le Maire, je voudrais rappeler qu'à cette date, nous fêterons le 500<sup>ème</sup> anniversaire du retable d'Issenheim. C'est donc évidemment formidable que d'arriver à peu près au 500<sup>ème</sup> anniversaire en même temps que ce nouvel objet. Je tenais à le dire puisque Mme la Conservatrice en chef a parlé des animations, et je dois rappeler cette date, car 1515, comme le disait M. GOETSCHY, ce n'est pas Marignan, c'est le retable d'Issenheim. Je crois qu'il faut toujours s'en souvenir.

**M. le Maire MEYER :** Maître, vous parlez de 2015, c'est une deuxième invitation à me représenter aux municipales !

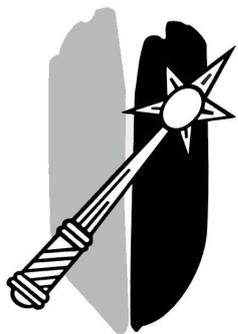
Au-delà des propos tenus par Mme VALENTIN et M. DENECHAUD, trois choses : nous sommes en parfaite cohérence avec le financement, avec le projet que nous avons voulu, et par rapport à la destination que nous lui donnons.

Je sou mets le projet au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le projet est unanimement approuvé.

Je voudrais encore remercier le Cabinet Herzog et de Meuron, représenté ici par Mme BINSWANGER, et les autres collaborateurs. Je ne voudrais pas oublier les autres opérateurs techniques que nous avons à nos côtés, je ne veux pas oublier Domial, et nos propres services techniques qui ont aussi travaillé très dur afin que nous arrivions à cette journée d'aujourd'hui avec le plus de précisions possible. Le vote unanime qui vient d'intervenir est également, pour moi, un sujet de satisfaction pour ce projet qui était plus qu'ambitieux au départ, mais qui s'est confirmé par la suite quant à son utilité et à l'ambition que nous devons avoir. Je voudrais remercier également le Président de la Société Schongauer de nous avoir suivis dans ce projet, avec ses conseils, son expérience et celle de son équipe également, pour conclure ce projet de cette façon. Merci à vous toutes et à vous tous.

La séance est levée, et nous vous invitons au petit verre de l'amitié, comme toujours.

**FIN DE LA SEANCE : 21 H. 10**

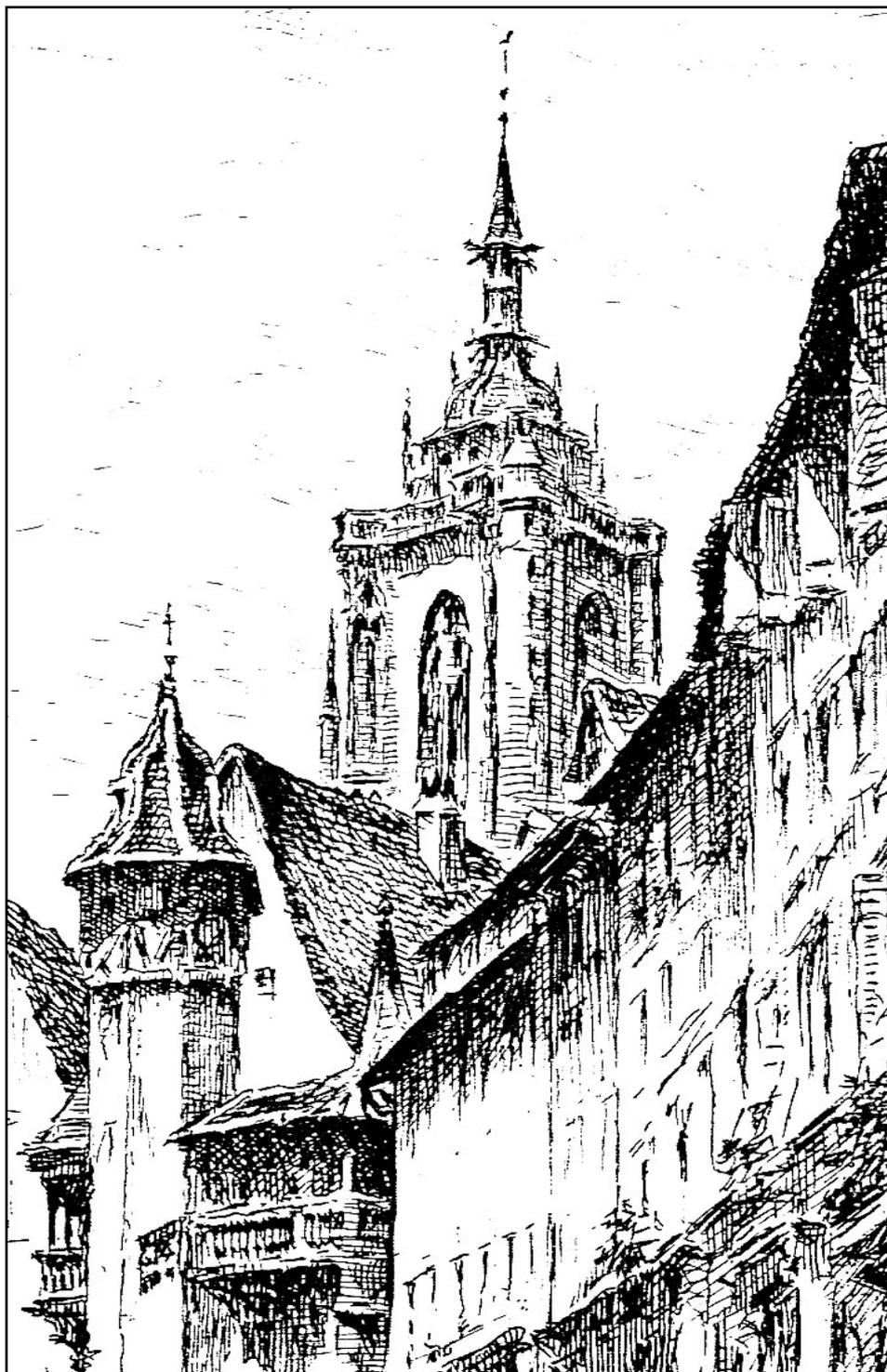


# STENOGRAMME

25<sup>ème</sup> Séance

du

21 mars 2011



# CONSEIL MUNICIPAL

**M. le Maire MEYER** : Mes chers collègues, si vous me le permettez, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal sur la base de l'ordre du jour en votre possession.

Je dois vous faire part de quelques excuses : M. l'Adjoint BRUGGER, Mme De CARVALHO, M. RENIS, Mme DETTLOFF, Mme DOLLE, Mme BENNAGHMOUCH et Mme RABIH qui donnent respectivement pouvoir au 1<sup>er</sup> Adjoint, à Mme ROSSI, M. SISSLER, Mme JACQ, M. WAGNER, Mme KLINKERT et à M. WEISS. Nos collègues MM. LECONTE et GRUNENWALD arriveront avec un peu de retard.

Je voudrais vous demander de bien vouloir accepter un rapport supplémentaire, afin de l'intégrer dans l'ordre du jour en fin des points inscrits. Il s'agit d'une intervention concernant le Japon. Quelqu'un est-il contre cette proposition ? Y a-t-il des abstentions ? La décision est prise de porter à l'ordre du jour ce point supplémentaire sous le point n° 27.

Je vous propose aussi d'avancer la constitution d'un groupement de commandes de véhicules électriques, tout de suite après le budget, puisque nous aurons un vote. Cela permettra ainsi au bureau de vote de dépouiller en toute tranquillité, sans attendre le point n° 20, initialement prévu.

Il nous appartient de désigner le secrétaire de séance. La benjamine de la Municipalité se propose. Y a-t-il des oppositions, des abstentions ou d'autres candidats ? Elle est acceptée. Comme secrétaire adjoint, le Directeur Général des Services. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont installés.

Les procès verbaux des séances des 31 janvier et 24 février sont soumis à approbation. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Les deux procès verbaux sont approuvés.

J'ai également à vous rendre compte des décisions ainsi que des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal dont le rappel figure dans les documents mis à votre disposition.

M. FELDMANN.

**M. FELDMANN** : Merci, M. le Maire. J'aimerais poser une première question à propos des comptes rendus que vous avez pris par délégation. Au tout début figurent les tarifs de location pour la salle communale du Koïfhus et ceux pour la salle des Familles : + 9,60 %. Je suppose que vous avez une explication à nous donner concernant cette augmentation de tarif très importante. J'aurais également une question à poser sur les marchés conclus par délégation, mais j'interviendrai après.

**M. le Maire MEYER** : Concernant le taux d'augmentation des salles des fêtes, je ne peux pas confirmer ce taux, mais il y a eu un ajustement. Je fais vérifier pour savoir s'il est bien exact par rapport à celui qui figure dans le document. Vous aurez la réponse en fin de réunion. Quel était le deuxième point ?

**M. FELDMANN** : Je voudrais intervenir à propos des marchés conclus entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 28 février concernant l'entreprise Polygard. Si nous regardons bien, nous avons en bas de première page, en date du 14 janvier,

« Polygard : 234 113 euros ». Sur la page suivante, vous avez « Prestations de surveillance – Patinoire pour animations de Noël, Polygard : 33 444,82 euros. Nous les retrouvons un petit peu plus bas « Prestations de surveillance baignoires et piscines : 33 444,82 euros » et juste en dessous « Prestations de surveillance diverses manifestations : 2 508,36 euros ». Premièrement, je suis assez étonné de voir l'ampleur des marchés confiés à cette entreprise que je ne connais pas, strasbourgeoise d'après ce que j'ai vu. Nous ne retrouvons aucune autre entreprise de surveillance dans les marchés conclus. Une chose est assez étonnante, si vous regardez sur la page 2, la première prestation « Surveillance de la patinoire pour animations de Noël », c'est-à-dire une prestation limitée dans le temps, 33 444,82 euros, et si vous regardez en dessous « Prestations de surveillance pour les baignoires et piscines », c'est exactement la même somme pour des prestations qui paraissent logiquement très différentes. Pouvez-vous nous apporter des explications ?

**M. le Maire MEYER :** Quel est l'Adjoint qui a présidé cet appel d'offres ? Vous vérifiez, et vous donnez la réponse. Ce n'est pas le Maire qui préside les commissions d'appels d'offres.

**M. FELDMANN :** Je m'adresse au Conseil Municipal dans son ensemble, et à son patron en particulier.

**M. le Maire MEYER :** Vous aurez la réponse. Mme VALENTIN !

**Mme VALENTIN :** Je vous remercie, M. le Maire. Je vais également poser une question au sujet du compte rendu des décisions et arrêtés pris par délégation. Concernant le recours en annulation de l'association des habitants des quartiers Sud et Maraîchers de Colmar contre le plan d'alignement de la rue des Anémones, je voulais savoir si vous connaissiez la durée prévisionnelle d'instruction de ce recours, s'il est suspensif des travaux souhaités par la Ville, et si nous serons tenus informés de l'état d'avancement dudit recours ? J'ai également la même question que mon collègue, Michel FELDMANN, concernant les marchés conclus par délégation, à savoir un étonnement quant à l'importance des prestations de surveillance. J'aimerais savoir très précisément combien de personnes sont mobilisées pour ces surveillances, durant combien de temps, à quels endroits, etc. Que revêtent ces sommes faramineuses ?

**M. le Maire MEYER :** Vous aurez une note descriptive à ce sujet. Concernant le contentieux administratif, celui-ci n'est pas suspensif.

**Mme VALENTIN :** Serons-nous tenus informés de l'avancement ?

**M. le Maire MEYER :** Quel avancement ?

**Mme VALENTIN :** De la procédure.

**M. le Maire MEYER :** Je ne sais pas. C'est le Tribunal qui maîtrise le calendrier.

**Mme VALENTIN :** Mais vous pourrez nous informer de ce qu'il en est.

**M. le Maire MEYER :** Les élus n'ont aucun pouvoir sur le calendrier du Tribunal Administratif. Je ne peux pas répondre.

**Mme VALENTIN** : Je ne vous demande pas de l'influencer, je demande à être informée.

**M. le Maire MEYER** : Je ne sais pas, je ne connais pas le calendrier du TA. C'est le TA qui arrête son calendrier, sans aucune influence de ma part.

**Mme VALENTIN** : Mais vous pourrez nous dire quand vous le saurez.

**M. le Maire MEYER** : Bien sûr.

## **1 – Budget primitif 2011.**

Voir rapport –

**M. le Maire MEYER** : Nous arrivons au point suivant : le budget. Je l'introduis et c'est l'Adjoint préposé aux Finances qui terminera, avant d'ouvrir le débat.

Vous n'étiez pas sans remarquer ces derniers temps que, personnellement, j'ai mis le doigt sur les difficultés des communes de France dues au désengagement de l'État à leur égard. Nous sommes en préparation budgétaire, et je ne tiens pas à faire l'économie de ce constat devant le Conseil Municipal. Il ne s'agit pas d'agiter les manches, il faut dire où le bât blesse. Je suis un des premiers à saluer les avancées politiques lorsqu'elles sont faites ; pourtant, et vous savez également que je ne manie pas la langue de bois, je dois aussi dire que l'État est en train de faire des économies sur le dos des communes. Je ne vais pas me limiter à des affirmations, je vais aussi vous apporter quelques preuves. Pour commencer, prenons les compensations obligatoires. L'État peut exonérer les contribuables d'une partie de la taxe d'habitation, comme pour la taxe foncière bâtie. S'agissant d'une exonération prise par voie législative, l'État se doit de compenser la valeur de ces exonérations auprès des communes. Ainsi, sur le plan national, pour la taxe foncière, l'exonération prononcée est, à titre d'exemple, de 210 millions d'euros. L'État compense pour 40 millions d'euros, ce qui veut dire qu'il y a une rétention de quelque 170 millions d'euros. Il en va de même pour la taxe d'habitation où la minoration est de 105 millions d'euros. De surcroît, déjà pour 2009, le différentiel s'est accentué de 11,5 %. Personnellement et en tant que député, j'ai toujours dénoncé le non-respect des engagements de l'État. Pourtant, localement, je n'entends aucun parlementaire s'en offusquer. À partir de ce constat, voyons les conséquences pour la Ville de Colmar. La situation est la même pour toutes les communes, non en montant, mais en taux de diminution pour les compensations fiscales. La diminution est de 100 000 €, auxquels il faut ajouter l'augmentation de base votée par le Parlement, soit 2 %. Le total de la diminution est donc de 142 000 €. Vous retrouvez cela en page 5 du rapport.

Au titre des dotations de l'État, la différence est de 150 000 € – page 6 du rapport. Si nous y ajoutons l'inflation de 1,5 %, la différence est de 395 850 €.

Au total, il s'agit, rien que sur ces deux rubriques, d'une minoration de 537 850 €. Ce montant représente la contre-valeur de 2 points de

fiscalité. Je dis donc aujourd'hui qu'il y a lieu d'arrêter le massacre des communes, certaines étant déjà très en difficulté. À continuer ainsi, la situation sera demain plus que difficile. À défaut de trouver les correctifs, les communes, avec les nouveaux coûts des normes installées par le Grenelle 2, c'est-à-dire par la loi du 12 juillet 2010, devront faire des choix cornéliens : soit faire appel à la fiscalité locale, soit diminuer les services vis-à-vis de la population. Vous voyez ce à quoi cela pourrait conduire sur le plan social et humain pour nos populations.

Dans tout cela, où se situe la ville de Colmar ? Je dirais que ce n'est pas encore la Bérézina pour 2011 et 2012, car nous bénéficions actuellement d'une capacité budgétaire qui repose sur le passé. Depuis près de 15 ans, nous avons pratiqué la rigueur et poursuivi une stratégie tendant à faire des économies, tant sur le train de vie de la Ville, en dépensant le moins possible en fonctionnement, qu'en diminuant notre dette à l'habitant, ce qui nous laisse une grande latitude d'investissement par voie d'emprunt. De plus, en maintenant nos taux fiscaux au plus bas, cela nous laisse une capacité d'autofinancement exceptionnelle. Par exemple, pour l'année 2011, il s'agit de près de 13 millions d'euros. À cela, il faut encore ajouter les très bonnes négociations de nos projets structurants avec les autres partenaires financiers, où l'État, cette fois-ci, est efficacement aux côtés de la Ville. Je citerai la Médiathèque, le Musée Unterlinden, l'opération ANRU 2 et le Marché Couvert.

Concernant les partenariats, je ne dois remercier personne du monde politique puisque c'est un travail personnel que j'ai conduit directement. Il ne faut pas non plus oublier le résultat de l'engagement économique de la Ville de Colmar ces dernières années, résultat qui permet de retrouver une taxe foncière bâtie avec des ressources substantielles en plus.

Ainsi, avant de parler du budget de la Ville, je me devais de faire ce constat préalable, celui d'un politique responsable. Bien que faisant partie d'une famille politique, j'ai en moi les valeurs gaullistes qui me conduisent à rester crédible et sincère avec le langage de la vérité.

Voilà pour cette introduction.

M. le Maire présente maintenant le rapport.

**M. le Maire MEYER :** Je laisse continuer M. l'Adjoint aux Finances.

**M. l'Adj. JAEGY :** Merci, M. le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Comme de coutume, nous vous proposons de parcourir ensemble une série de graphiques et de tableaux de synthèse qui nous permettent de bien resituer les grandes masses de notre budget primitif 2011 et les évolutions induites par rapport aux exercices précédents. C'est le diaporama qui est à votre disposition depuis la Commission des Finances.

M. l'Adjoint JAEGY procède à la présentation du budget à l'aide d'une projection.

**M. le Maire MEYER :** Merci, M. l'Adjoint. La discussion est ouverte. Puis-je passer au vote ? M. FELDMANN.

**M. FELDMANN** : M. le Maire, merci. Votre préambule est assez étonnant. C'est vous qui amenez la discussion sur le plan politique, alors, allons-y ! Je trouve assez indécent de prendre vos distances avec l'UMP au moment où ce parti va mal. Je trouve cela assez curieux quand même. Si vous vous inquiétez de savoir ce que fait l'Etat-UMP, adressez-vous donc à votre voisin qui a, plusieurs fois, voulu détenir des mandats électifs au titre de l'UMP. Je pense qu'il est bien placé pour vous dire ce que l'Etat-UMP compte faire des communes en France, et plutôt que de prendre ainsi vos distances, alors que cela ne va vraiment pas bien pour l'UMP, je pense que resserrer les rangs par rapport à votre parti de toujours, quoi que vous en disiez, aurait été une attitude plus correcte. Si j'ai bien compris, jusqu'à présent, M. SARKOZY était un Président absolument exemplaire, et je ne vois pas pourquoi, aujourd'hui, vous êtes amené à parler de massacre des communes et de communes orphelines de la République. Je suis assez étonné de votre position et j'aimerais bien savoir quel est votre parti politique actuel, et de quoi vous vous recommandez. C'est assez curieux, je dois le dire.

**M. le Maire MEYER** : M. HILBERT !

**M. HILBERT** : M. le Maire. Vous nous présentez un budget sans grande surprise, conforme à votre projet puisque nous y retrouvons les travaux que vous aviez annoncés. Parmi ceux-ci, j'en trouve quelques-uns intéressants comme l'extension du Musée Unterlinden dont nous avons largement débattu la dernière fois, la nouvelle médiathèque ou la restructuration du centre socioculturel. Je m'oppose à d'autres, comme le parking souterrain de la Place de la Montagne Verte ou la Percée des Nénuphars.

Je tiens à saluer votre prise de position au sujet du désengagement de l'Etat auprès des collectivités locales. En effet, après votre victoire contre M. Edmond GERRER, et après avoir surfé sur les vagues successives du Front National en 2001, de l'Ecologie et de l'ouverture sarkozyste en 2008, je suis heureux qu'aujourd'hui vous rejoigniez l'analyse de l'actuelle opposition parlementaire. A votre place, j'envisagerais sérieusement de me présenter aux futures élections législatives (rires).

J'ai néanmoins quelques remarques concernant le budget. Comme je l'ai dit précédemment, en 2008 vous utilisiez l'écologie comme argument de campagne. Or, dans ce budget 2011, cette thématique ne transparaît pas, au contraire. Il y a bien 8 % du budget qui figure dans un camembert avec l'étiquette « Environnement – Cadre de vie », mais si nous regardons plus en détail, nous avons du mal à trouver un projet qui ne relève pas d'une gestion classique de toute commune. Je ne doute pas que, dans quelques semaines, vous nous présenterez l'acte 2 de l'Agenda 21, à grand renfort de communication. Pour autant, je n'ai entendu parler d'aucune réunion de concertation, qu'elle soit publique ou avec les associations, et cela n'apparaît pas dans le budget. Peut-être pensez-vous, comme notre Président, qu'aujourd'hui, l'écologie, cela suffit. Vous aviez promis 600 000 € d'investissement par an pour les pistes cyclables. J'ai déjà fait le constat que, depuis 3 ans, nous ne voyons pas vraiment cet argent sur le terrain. Au contraire, certains itinéraires, même rénovés, se sont dégradés. Pour cette année, 280 000 € sont prévus pour deux chantiers et 320 000 € sont inscrits sans affectation précise autre que « Respect de l'engagement de

2008 ». Je me demande comment cette somme sera dépensée cette année, alors que nous sommes déjà au printemps. Comme à votre habitude, vous aimez comparer la situation colmarienne à celle d'autres villes pour mettre en valeur votre gestion. Cependant, vos comparaisons ne sont pas toujours très rigoureuses. Par exemple, dans le tableau de la page 23, vous comparez le poids de la dette en 2011 pour Colmar à des moyennes nationales de 2008, ce qui vous permet d'obtenir un écart de presque 3 points. Or, en prenant le chiffre de 2008 pour Colmar, vous l'avez dit tout à l'heure, l'écart est beaucoup moins important et se situe à moins d'un point. Ces comparaisons sont des artifices de communication et ne veulent rien dire en soi. Je vous encourage à faire un tableau comparatif des droits d'écolage des conservatoires de musique et vous constaterez qu'ils sont les plus chers à Colmar, même pour les tarifs réduits. Cette comparaison, nous pourrions la faire dans plusieurs domaines.

Par ailleurs, sur des points un peu plus précis, la Ville va dépenser plusieurs dizaines de milliers d'euros en logiciels. Serait-il possible, et c'est une suggestion, d'utiliser des logiciels libres, au moins en partie ? Cela permettrait de faire des économies.

100 000 € sont prévus pour aménager un nouveau giratoire en hommage à Liebherr. Il semblerait que l'artiste retenu soit le même que celui qui a réalisé la sculpture du Diable Rouge. N'est-il pas possible de solliciter des artistes locaux ? Je regrette que nous ayons découvert ce projet dans la presse et qu'il n'ait pas été présenté au Conseil Municipal. Il en va de même pour le Rallye d'Alsace pour lequel nous avons pu lire dans la presse que Colmar participait puis que ce serait la CAC. Il est dommage que nous n'ayons pas eu de débat à ce sujet.

La Ville va dépenser 50 000 € à l'entretien des voies ferrées. Je suppose que ce sont celles qui ne sont plus utilisées par le fret. Auriez-vous des renseignements sur une utilisation future de ces voies ?

Pour 7 500 €, la Ville acquiert du matériel de déneigement, sans compter le remplacement du matériel roulant. La Ville possédait-elle déjà ce petit matériel en décembre dernier ? Les acquisitions sont-elles suffisantes pour faciliter le déneigement pour les piétons ? Si je vous soutiens dans votre décision de ne plus déneiger les routes, force est de constater que la traversée des passages piétons était dangereuse et qu'elle a occasionné de nombreuses chutes. Il serait judicieux de mieux sécuriser les passages piétons et les piétons en général, lors du prochain épisode neigeux.

Enfin, le droit de place pour les trains touristiques circulant à Colmar apporte une somme conséquente, et d'après les rapports que vous nous avez donnés, est en forte croissance, mais cette somme est neutralisée. Qu'en est-il exactement ? Et pourquoi vouliez-vous en interdire que l'un des deux, au point, semblerait-il, que la police municipale verbalisait les chauffeurs de ces petits trains au risque de leur retirer leur permis de conduire ? Bref, M. le Maire, ce budget ne correspond pas au développement que je souhaite pour Colmar. Aussi, et cela ne vous étonnera pas, je voterai contre.

**M. le Maire MEYER : M. WAGNER !**

**M. WAGNER** : Merci, M. le Maire. Il est vrai que vos propos liminaires appellent une réflexion de notre part, et de ma part plus précisément. Il est vrai que, compte tenu de certains commentaires, largement médiatisés ces dernières semaines et ces derniers mois, la présentation de ce budget relève d'un caractère particulier en ce qui me concerne.

Sur le fond, nous pouvons nous retrouver sur certains principes. Premièrement, la maîtrise des frais de fonctionnement ; encore faut-il que celle-ci ne pénalise pas la rapidité d'exécution des décisions ou de l'action des services municipaux. Deuxièmement, l'engagement prévoit des investissements qui, logiquement, doivent peser sur la vie économique des entreprises et donc de l'emploi. Nous ne pouvons cependant pas garder sous silence certains points développés dans la presse par le premier magistrat de notre ville. Fort d'une renommée nationale, après la publication d'un article paru dans le Canard Enchaîné, le Maire de Colmar s'est targué d'être l'initiateur de nombreuses réflexions reprises au plus haut niveau, jusqu'à l'Élysée, se posant ainsi comme une sorte d'éminence grise de nos dirigeants nationaux, voire de guide suprême. Aujourd'hui, que pouvons-nous constater ? Le Maire de Colmar, dans de nombreux propos, fustige l'action du gouvernement et du Président de la République alors qu'il a été l'initiateur, selon ses dires, de nombreuses propositions adoptées depuis. Alors, nous pouvons nous interroger sur ce revirement. Peut-être provient-il tout simplement d'une non-reconnaissance de son action par le fait qu'il a été privé, par l'Élysée, d'un poste au Conseil Economique et Social ? Peut-être existe-t-il également une rancune tenace, car le Président de la République n'avait pas souhaité s'arrêter à la mairie de Colmar en 2007, lors de sa visite à l'entreprise Liebherr ? Ou alors, s'agit-il de panique au vu de certains sondages parus en vue de la prochaine élection présidentielle, et il est peut-être temps de quitter le bateau tandis qu'il commence à tanguer dangereusement ? Ne faut-il pas rester à bord, sereinement, avec force et puissance pour le redresser, avec courage et obstination ? Quel revirement, quel reniement ! Faut-il se remémorer avec quelle passion l'ancien député de Colmar se référait, durant sa campagne des dernières élections législatives, à la tendre complicité qu'il entretenait avec l'actuel Président de la République, pour faire échec au candidat de la génération Sarkozy ? Ou de la fierté exprimée, lorsque Nicolas SARKOZY a épinglé la Légion d'Honneur à l'Élysée, devant un parterre d'amis triés sur le volet ? Je ne voudrais même pas m'étendre sur le terme « petit bras » utilisé à destination du Président de la République que nous pourrions considérer comme une insulte à son égard.

Ces propos nous éloignent du sujet consistant en la présentation et en l'adoption du budget de la Ville, mais les Colmariens s'interrogent sur les choix stratégiques, peut-être opportunistes, de leur premier magistrat. Sénèque disait : « Il n'y a pas de vent favorable pour celui qui ne sait pas où il va ». Il en est ainsi d'un élu, d'une communauté, d'une ville, d'un pays. Alors, M. MEYER, où allez-vous ? Vous avez le sens de la formule avec l'agitation d'une catastrophe annoncée, mais à laquelle Colmar échappera. Ce ne sera pas la Bérézina ni Waterloo, mais le soleil d'Austerlitz. Oui, des choix cornéliens seront nécessaires dans les prochaines années, des

arbitrages seront effectués. Tout le monde en est conscient. Avec la crise qui secoue la planète depuis 3 années, nous sommes entrés dans une nouvelle ère. Le Département, confronté à la même problématique suite aux transferts de charges sans compensation, alors que vous étiez député, les a faits en réduisant les aides aux communes ce qui, bien sûr, déplaît totalement au Maire de Colmar. Faut-il alors se lamenter sur la perte pour la Ville de 530 000 € de dotations d'État ? Ne faut-il pas se réjouir au contraire des économies réalisées par les entreprises, suite à la suppression de la taxe professionnelle et qui permet de donner de l'oxygène à celles-ci pour créer de nouveaux emplois ? Je crois qu'il faut avoir une vision globale de la situation économique et de la société en général, pas seulement une vision nombriliste du budget de la Ville, car celui-ci s'intègre dans une dimension locale, départementale, régionale, nationale, européenne et mondiale. Plus précisément, en me faisant l'interprète de notre groupe, je pense que nous aurions pu faire l'économie de l'augmentation des taux fiscaux de 0,5 % qui vient s'ajouter au relèvement des bases de 2 % décidé dans le cadre de la Loi de Finances. En conséquence, notre groupe s'abstiendra dans le cadre du vote du Budget.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Je vous remercie. M. le Maire, chers collègues, lors du débat d'orientation budgétaire en janvier, nous nous étions interrogés sur les ressources fiscales réelles qui reviendraient à la Ville de Colmar. Nous nous étions également interrogés sur la maîtrise annoncée des dépenses de fonctionnement grâce - disiez-vous alors - à une organisation renouvelée des services de la Ville, à des dépenses de personnel maintenues compte tenu des effets de l'organisation nouvelle. Enfin, nous avons insisté sur la notion de service public qui n'apparaît pas, ou peu, dans un budget qui privilégie les investissements lourds, notamment au détriment d'actions en faveur des associations qui travaillent auprès des Colmariens pour leur apporter le soutien, les aides, le lien dont ils ont besoin, et en cela, se substituant parfois aux pouvoirs publics. Ces questionnements restent entiers à la lecture du budget primitif que vous nous présentez ce soir. En effet, vous soulignez à plusieurs reprises dans les documents remis - et vous l'avez redit en préambule lors de la présentation - l'environnement incertain auquel sont exposés les budgets des collectivités locales, l'ignorance dans laquelle nous nous trouvons par rapport aux variations physiques des bases qui n'ont pas encore été notifiées par les services fiscaux de l'État, le recul des allocations compensatrices versées par l'État, et le fait que la réforme de la taxe professionnelle ne peut pas être mesurée aujourd'hui précisément. La seule chose qui soit sûre, en fait, c'est que le gel des dotations de l'État se traduit par une véritable ponction dans les recettes de fonctionnement des collectivités. Cela nous apparaît comme un contresens économique en temps de crise, alors que les collectivités locales représentent 75 % de l'investissement public du pays. Pour en venir au budget de la ville de Colmar, nous n'allons pas l'analyser par ligne, mais il y a quelques points sur lesquels nous souhaitons des réponses.

Tout d'abord, concernant l'emploi des agents de la Ville, vous annoncez que les dotations d'État sont en baisse, bien entendu, et parmi

elles, vous citez les contrats aidés. Vous n'ignorez pas que le nombre de ces contrats est au plus bas depuis 15 ans. Pouvez-vous nous indiquer, pour ce poste, quelle est l'évolution par rapport à 2010 ? Les charges sont en diminution en raison de la fin de la mise à disposition de plusieurs agents : STUCE, Préalais, Office de Tourisme. Pouvez-vous nous dire s'il s'agissait de contrats, aidés ou non, en CDD ? Sinon, pouvez-vous nous dire ce que deviennent ces agents ? L'organisation des services de la Ville a été renouvelée et marquée, je cite : « en particulier par des regroupements de services dans un souci de meilleure mutualisation des équipes ». Comme vous sans doute, nous sommes pour les mesures qui encouragent la professionnalisation des agents, l'amélioration de leurs conditions de travail, la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Pouvez-vous nous dire, par conséquent, si les équipes ont contribué à l'élaboration de cette nouvelle organisation ? Si elle a été soumise à l'approbation des syndicats ? Pouvez-vous nous dire si elle fera l'objet d'une présentation en Conseil Municipal préalablement à sa mise en place ? Vous citez également la mise en place d'équipes dites « volantes ». Pouvez-vous nous dire comment elles ont été constituées et quels seront leurs secteurs d'intervention ?

Dans un tout autre domaine, nous ne comprenons pas le transfert au CCAS de la dépense de 225 000 €, concernant les frais de transport pris en charge par la Ville pour les seniors, et sa globalisation dans la subvention d'équilibre versée par la Ville audit CCAS. Pour nous, il s'agit d'un de vos engagements de campagne qui doit figurer, au même titre que l'opération « 100 € pour un vélo » qui atteint un montant similaire, dans les subventions aux personnes de droit privé.

Concernant les emprunts, vous nous dites que la Ville de Colmar affiche 9 emprunts structurés sur 38. Vous expliquez, d'une part, que ceux-ci sont, pour certains, opaques et comportent des index risqués, mais vous soutenez qu'aucun d'entre eux, à Colmar, ne peut être qualifié de produit toxique. S'agit-il d'un vœu pieux, ou pouvez-vous expliquer en quoi ils sont différents de ceux sur lesquels d'autres collectivités se sont fait piéger selon vos termes ?

Au chapitre des immobilisations financières, vous avancez un déficit d'exploitation du bâtiment rue Berthe Molly pour 11 500 €. Pouvez-vous nous donner des explications quant à ce déficit ?

Enfin, concernant le parking souterrain Place de la Montagne Verte, son coût représente plus de la moitié du coût du Musée Unterlinden. C'est d'autant plus démesuré que les parkings existants ont enregistré une baisse de fréquentation de près de 5 % en 2010. Nous maintenons, quant à nous, que des parkings extérieurs doublés d'un service de bus circulant en site propre avec des navettes à fort cadencement seraient plus utiles au bien-être de tous, et sans doute moins onéreux.

M. le Maire, nous nous devons de vous poser ces questions pour lesquelles nous espérons obtenir des réponses précises.

D'un point de vue plus général, nous constatons que le budget primitif 2011 présente avant tout de nombreux projets d'investissement dont certains que nous avons approuvés, comme l'extension du Musée

Unterlinden, et d'autres qu'il nous est impossible de soutenir, comme le projet de parking souterrain de la Montagne Verte. Il est vrai qu'il est plus facile de communiquer sur la réalisation d'un bâtiment que sur une prise en compte réelle des difficultés rencontrées par les Colmariens. En effet, il ne nous semble pas que ce budget de constructions diverses et variées réponde à la question, essentielle selon nous, qui est de savoir quelle politique mener pour le bien de nos concitoyens ? Nous n'avons pas, avec ce budget, de vision sur l'investissement humain indispensable pour faire vivre les nouvelles structures, comme le musée ou la médiathèque, et pour en faire des lieux de vie, de rencontres et d'échanges qui assureront non seulement leur bon fonctionnement et la pertinence des investissements réalisés, mais développeront aussi la cohésion sociale et le sentiment, pour tous les habitants de la Ville, sans distinction d'origine ou de quartier, d'être tous des Colmariens.

Aussi, notre groupe ne votera pas pour ce budget. Merci pour votre attention.

**M. le Maire MEYER : M. LECONTE.**

**M. LECONTE :** Merci, M. le Maire, chers collègues. Je m'en tiendrai strictement, ce soir, à la présentation du budget pour ne pas surenchérir sur mes collègues de l'opposition.

Tout d'abord, comme l'année dernière à pareille époque, lors de la présentation du budget primitif 2010, je voudrais à nouveau féliciter le service des Finances pour la clarté et la transparence des documents budgétaires qui nous sont présentés ce soir. En effet, ces documents comprennent de nombreuses explications détaillées qui facilitent grandement leur compréhension et les rendent bien plus digestes, contrairement à d'habitude. Malgré tout, votre budget appelle quelques précisions.

Concernant les recettes de fonctionnement, pour ne pas revenir sur le parking et l'utilisation des parkings souterrains en 2010, dossier qu'a évoqué et questions qu'a posées ma collègue, Victorine VALENTIN, page 11, vous prévoyez une diminution de la mise à disposition de plusieurs agents à STUCE, Préalès et à l'Office de Tourisme. S'agit-il de la suppression de postes impliquant également une diminution des services rendus à la population ?

Concernant les dépenses de fonctionnement, page 15, est-ce mener une politique d'avenir que de prévoir la diminution des dépenses d'entretien des écoles - 225 000 € – et du Conservatoire - 32 800 € ?

Page 16, pouvez-vous nous détailler l'origine des contributions de la Ville aux institutions d'enseignement privé, en augmentation pour 2011 ?

Page 17, en quoi consiste exactement le contentieux opposant la Ville à l'URSSAF ? Prévoir 150 000 € de dépenses pour le règlement de ce contentieux, n'est-ce pas reconnaître implicitement que la Ville a déjà perdu son procès ? Cette dépense importante aurait sans doute pu être évitée, et affectée à d'autres opérations, comme l'entretien des bâtiments scolaires.

Concernant les dépenses nouvelles d'équipements individualisés, je voudrais rappeler - et nous nous sommes déjà exprimés à ce sujet lors du débat d'orientation budgétaire - que nous nous inquiétons, sans être contre votre projet de médiathèque, de l'importance des frais de fonctionnement futurs occasionnés par cette structure. Nous voulons également rappeler que nous sommes contre la rénovation du gymnase de la Montagne Verte et pour l'entretien courant en attendant la démolition dudit gymnase, après la construction d'un complexe sportif et culturel intercommunal. Je voudrais rappeler également que nous sommes contre la création du parking souterrain supplémentaire Place de la Montagne Verte, d'autant que les autres parkings souterrains semblent sous-utilisés d'après ce que vous nous dites, et son coût investissement trop important, sans parler de la place de la voiture, moyen de déplacement individualisé proche du centre-ville.

Enfin, je voudrais rappeler que nous sommes contre l'aménagement du secteur de la rue des Nénuphars, qui sous-tend et sous-entend l'urbanisation du quartier des maraîchers, en contradiction avec la valorisation des circuits courts de production agricole et maraîchère, et l'approvisionnement du Marché Couvert permanent. Nous sommes également contre l'aménagement de la Percée des Nénuphars, vous le savez sans doute.

Merci de nous répondre sur l'ensemble de ces points.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD !

**M. DENECHAUD :** Oui, M. le Maire, chers collègues, je reviens un petit peu sur votre propos introductif, mais très rapidement, puisque je crois que pratiquement tout a été dit.

Je vous vois bien dans une position de victime de l'État qui ne tient pas ses engagements, qui avait promis beaucoup de choses notamment avec ces exonérations. Dans un autre cadre, avec la suppression de la taxe professionnelle, nous voyons que des communes sont clairement lésées. C'est une réflexion qu'ont beaucoup d'élus, notamment de l'opposition parlementaire. Vous nous avez toujours dit que l'État tiendrait ses engagements et que vous y veilleriez. Il est clair que vous n'en êtes pas responsable, mais dans ce cas, pourquoi ne pas avoir été un peu plus tolérant vis-à-vis du Département quand celui-ci a invoqué la même raison pour ne pas avoir répondu à toutes vos attentes dans le contrat de territoire ? Il serait intéressant, si vous voulez que la population et vos partenaires institutionnels comprennent un peu mieux la position de la Ville, que vous-même ayez une position plus tolérante vis-à-vis des autres collectivités. La France a rarement été l'ami de la subsidiarité. Il y a des pays où l'institution qui décide est celle qui finance, mais en France nous aimons bien avoir un Etat qui décide et fait financer les autres. Il est sûr que cela ne changera pas d'un coup de baguette magique. M. le Maire, vous êtes à l'UMP et j'espère que vous pèserez de tout votre poids. Que vous inspiriez les politiques nationales ou non, ce n'est pas le problème, mais avec le poids que vous pouvez avoir, j'espère que vous pèserez dans ce débat. Si cela devait être un échec, je pense qu'il faudrait en tirer les conséquences concernant l'appartenance à ce parti.

Concernant la fiscalité, vous nous dites - et cela a été un petit peu évoqué - que vous n'augmentez pas plus les taux que l'inflation, mais l'inflation est déjà prise en compte dans l'augmentation des bases faite tous les ans par le Parlement. Si nous augmentons les taux, cela signifie que nous augmentons plus que l'inflation. Il faudrait donc se défaire de ce raisonnement, car les personnes ont déjà du mal à comprendre comment cela fonctionne. De plus, vous laissez penser que les bases ne sont pas augmentées et que seule l'augmentation des taux provoque une augmentation de la facture, c'est induire les personnes en erreur.

Ma troisième remarque - et je l'avais déjà soulevée - concerne les relations entre la Ville et la CAC. Une chose ressort souvent dans ce budget, ce sont ces transferts un peu dans tous les sens entre la Ville et la CAC. Ce n'est pas un problème uniquement colmarien, il existe dans la plupart des communes. Néanmoins, nous avons toujours du mal à voir clairement quel est l'équilibre financier entre la Ville et la Communauté d'Agglomération. Je vous l'avais déjà demandé, et je me permets de vous le redemander, je pense qu'il serait bon d'avoir un rapport annuel global sur les transferts financiers entre la Ville et la Communauté d'Agglomération, voire entre la Ville et les autres communes de la Communauté d'Agglomération.

À propos des contentieux -cela a également été évoqué- il s'agit de dépenses dont nous pourrions parfois nous passer si la Ville se montrait plus conciliante vis-à-vis de certains partenaires, notamment économiques. Je pense que les méthodes peuvent être améliorées.

**M. le Maire MEYER** : Soyez précis à ce sujet.

**M. DENECHAUD** : Je pense par exemple à cette affaire de train vert, mais il y a d'autres exemples où la Ville se lance dans des contentieux, alors qu'avec un peu plus de démocratie locale, avec les habitants également, nous aurions peut-être pu nous passer des Nénuphars. Je ne suis pas là pour faire le procès de ce que fait la Ville, mais parfois nous rencontrons des personnes qui sont prêtes à discuter avec la Ville ; la Ville, en retour, n'est pas toujours prête à discuter. En tout cas, vous, M. le Maire, n'êtes pas toujours prêt à discuter, reconnaissez-le ! Cela peut parfois faire perdre de l'argent aux Colmariens, et c'est juste cet aspect-là que je souhaitais mettre en lumière.

Cependant, M. le Maire, il faut aussi reconnaître de bonnes choses. Ce budget, cette année, nous a été présenté - pour l'instant, car j'attends ensuite votre présentation rituelle - de manière plus modeste que les autres années. Cet effort est à souligner puisque je pense que nous devons faire preuve de modestie lorsque nous présentons ce genre de document. Il y a toujours un petit peu de surdité apparemment, car vous avez du mal à entendre mon collègue, M. FELDMANN, mais l'autosatisfaction a diminué, tant mieux !

J'ai noté, tout comme mon collègue, M. LECONTE, un gros effort sur la clarté. En effet, d'année en année, nous avons une présentation de plus en plus claire, il faut le reconnaître. J'aimerais féliciter à mon tour M. le Maire, M. l'Adjoint et les services pour la clarté de ces présentations, notamment pour les pages 29 et 30 du rapport où, pour la première fois,

nous avons une répartition par activités des dépenses de la Ville, tant en fonctionnement qu'en investissement. Cette fois, c'est moi qui dirais que c'est historique, car en deux ans, une proposition qui ne vient pas de la majorité a été retenue, et ce, pour le bénéfice de tous les Colmariens. Les règles comptables sont ainsi respectées, et nous avons plus de transparence. J'espère M. le Maire que nous pourrions communiquer sur cette répartition par activité des dépenses de la Ville, et j'espère également que nous continuerons à fonctionner ainsi les années suivantes. Je pense que tout le monde peut reconnaître que cette présentation est pratique.

Pour terminer, il est vrai qu'il y a de bonnes actions, une bonne présentation, mais l'équilibre général de ce budget ne correspond toujours pas à nos souhaits. Nous avons pu comparer, grâce à cette présentation, mais nous aurions pu le faire autrement qu'en matière sociale ou d'éducation. Colmar dépense 20 à 30 % de moins qu'un grand nombre de villes comparables. Nous ne nous en rendons pas compte tant que nous ne comparons pas, c'est sûr. Je parle des dépenses de fonctionnement, puisqu'en investissement, nous nous rattrapons. Nous mettons beaucoup dans l'investissement. Cependant, en fonctionnement, c'est-à-dire dans l'humain ou dans l'entretien des locaux, nous dépensons moins que les autres villes de notre strate démographique.

Les transports en commun, la Percée des Nénuphars, un certain nombre de projets que j'ai pu critiquer tout au long de l'année, et sur lesquels je ne reviendrai donc pas, expliquent mon abstention pour ce budget.

Merci, M. le Maire. Merci, mes chers collègues.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Je reprends la parole au titre du budget, puisque je n'étais intervenu que sur votre préambule.

Nous avons un budget qui, au niveau de son investissement, augmente de plus de 10 millions d'euros. Nous avons un budget de fonctionnement qui, d'emblée, prévoit un excédent de 9,6 millions d'euros. Vous nous dites que l'année dernière, nous avons un excédent sur le fonctionnement de 6 millions d'euros qui sera repris cette année afin de réaliser ces investissements. Cela signifie simplement que pour les Colmariens, en ce qui concerne le fonctionnement des institutions de la Ville, quels que soient leurs aspects, vous faites des économies et des économies très importantes : 6 millions en 2010, et vous prévoyez 9,6 millions d'euros en 2011. Ce sont autant de services en moins que vous ne rendez pas aux Colmariens. La question qui se pose est : pour qui est fait ce budget ? Est-il fait pour des personnes qui vont mettre en avant l'importance de l'investissement et la grandeur de leurs réalisations, ou est-il fait pour les Colmariens ?

Je vais prendre deux exemples extrêmement précis. Si mes collègues veulent me suivre, cela se trouve dans ce livre. Il suffit d'aller à la page 14, au chapitre 64, à la ligne 64.168, et de regarder les « Emplois d'insertion ». En préambule, je vous rappelle que, pour les jeunes, le chômage sur le

bassin d'emploi de Colmar est de 9 %. « Emplois d'insertion », budget 2010, 131 980 € ; budget 2011, 51 380 €. Est-ce comme cela que nous nous préoccupons des personnes en difficulté et des chômeurs ? Evidemment, vous me direz que vous faites de l'investissement, et que celui-ci fait travailler les entreprises, mais je vous parle des personnes en difficulté qui ne seront pas employées ni embauchées par ces entreprises de construction. Cela prouve bien que vous êtes à des kilomètres, à une distance très importante de la préoccupation quotidienne des Colmariens. Si nous regardons votre budget d'investissement, vous prévoyez 1,8 million d'euros pour la Percée des Nénuphars, alors que vous savez que les riverains n'en veulent pas. Vous prévoyez des investissements qui vont faire plaisir, chaud au cœur, à vous et à votre équipe, mais qui n'intéressent pas les Colmariens qui sont censés en bénéficier. Ce sont de tous petits exemples, mais qui me paraissent tout à fait significatifs. Ce budget n'est pas un budget qui pense à l'intérêt des Colmariens ; il pense simplement à la trace que vous voulez laisser dans la Ville de Colmar pour que, plus tard, nous puissions glorifier le nom de Gilbert MEYER. Je rappelle que l'année dernière - vous l'avez dit vous-même - vous vous considérez comme le Baron HAUSSMANN de la Ville de Colmar. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est vous ! Où est le service que vous rendez à Colmar ? C'est vraiment la question que je pose et que les Colmariens ont le droit de vous poser.

C'est la réflexion d'ensemble que je voulais poser sur ce budget qui, évidemment, ne me convient pas du tout.

**M. le Maire MEYER :** M. Philippe GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Pour être crédible, un budget doit être sous-tendu par un certain nombre de thématiques qui répondent à des besoins sociaux de la société colmarienne.

En étudiant la notice d'orientation et votre budget, j'ai noté : un champ de développement durable qui répond aux besoins d'une finance responsable ; un champ économique qui répond aux besoins des petites et moyennes entreprises et qui sous-tend l'emploi sur la région colmarienne ; un champ culturel qui ne peut que mettre en avant et rendre un certain nombre de services aux Colmariens ; un champ humain et éducatif qui est apprécié, appréciable, mais qui, à mon sens, devrait faire l'objet, dans les 3 années qui viennent, d'un intéressement ou d'un intérêt un peu plus important.

Je voterai donc ce budget, malgré certaines réserves sur ce dernier point.

**M. le Maire MEYER :** Mme LICHTENAUER

**Mme l'Adj. LICHTENAUER :** Merci, M. le Maire. Je voulais juste répondre à la question sur les pistes cyclables. Tout le monde en conviendra, il s'agit de services rendus aux Colmariens. J'ai des détails sur ce qui est écrit à la page 20 : « Aménagement des pistes cyclables dans le cadre des engagements de l'équipe majoritaire ». En ce moment, nous sommes en train d'étudier les contresens dans les rues en zone 30 et celles à sens unique, par exemple, la petite rue des Ancêtres, la rue Grünewald, celle du Chantier, la

rue Bartholdi. Un contresens est prévu dans les rues Roosevelt et Reubell, le contresens de la rue Lebert, la rue Wiederkehr est mise à sens unique en zone 30 avec un contresens. Une fois que ces aménagements seront faits - vous savez qu'un premier tourne-à-droite existe sur Colmar dans la montée du pont - nous avons prévu d'en étudier d'autres afin de faire des essais de tourne-à-droite cyclables. Je rappelle qu'à Colmar, les aménagements cyclables sont en moyenne de 1 mètre par Colmarien, alors qu'en France, en général, ils sont de 29 cm par habitant. La rue de la Légion Etrangère sera reprise aussi avec des pistes cyclables, ce qui fait une grosse somme : 380 000 €. La rue des Ecoles sera une zone de rencontres et sera limitée à 20 km/h. Une concertation est en cours avec les riverains de la rue Schweitzer. La rue Wiederkehr sera en sens unique, comme je l'ai déjà dit.

J'espère avoir répondu à vos questions.

**M. le Maire MEYER :** M. FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, chers collègues, je ne vais pas me faire l'avocat du maire de Colmar, il n'en a pas besoin. Concernant ses déclarations publiques qui ont été rapportées récemment, les interprétations que nous pouvons en faire peuvent être diverses. Pour ma part, j'ai lu ce qui a été déclaré comme étant une plaidoirie qui vient défendre les intérêts financiers, et donc forcément les intérêts généraux, d'une ville et de ses habitants. Si un homme politique, tout en ne reniant pas sa famille d'origine, ose tenir un langage-vérité par rapport à un certain nombre d'événements sur le plan fiscal et celui des finances des collectivités locales, il me semble que nous pourrions attendre, de la part d'un Conseil Municipal, un soutien unanime plutôt qu'une réprobation ironique de ces propos. Je trouve que nous pourrions avoir une autre attitude de ce point de vue-là.

Sans anticiper sur le débat qui aura lieu prochainement au sein de cette enceinte, sur la nouvelle version de l'Agenda 21, nous pouvons d'ores et déjà dire - cela vient contredire certains propos de notre collègue, M. HILBERT - que la concertation aura été très largement menée dans tous les domaines. En particulier, les Colmariens dans leur ensemble auront été consultés à travers un questionnaire dans le Point Colmarien, ainsi que le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Ville de Colmar, les conseils de quartier et diverses associations dans les champs social et environnemental, même s'il est vrai - mais nous reprendrons peut-être ce débat - que certains ne se sont pas présentés à l'invitation. Nous pourrions alors nous interroger sur leur désistement : est-ce de la mauvaise volonté ou de l'opposition systématique, de dire que nous n'aurons pas tenu compte de ce qui est à venir ? Les répercussions financières sont évidentes avec des aides plus ou moins directes aux entreprises et aux Colmariens eux-mêmes, dans des champs qui couvrent les domaines du développement durable ; je crois que nous aurons là un débat qui viendra montrer à l'évidence que les propos tenus à ce sujet sont erronés.

**M. le Maire MEYER :** M. WAEHREN

**M. WAEHREN :** Oui, merci M. le Maire. Pour rebondir par rapport à ce que vient de dire René, je me félicite d'avoir un maire qui n'est pas godillot,

comme dans l'ancien RPR, et qu'il y ait enfin un peu de démocratie, même dans les partis majoritaires, peut-être même plus que dans certains partis de gauche. Que la démocratie interne fonctionne, c'est un bien, c'est un plus. Dans la municipalité, c'est le cas aussi, du fait certainement de la composition même de cette municipalité.

Quant au développement durable, je crois qu'il traverse tous les objectifs financiers qui sont inscrits ici, page par page. Je peux en prendre deux, dont l'un, par exemple, par rapport au fonctionnement même de l'organisation municipale, avec la transversalité, page 13 : « Mutualisation des services », un nouvel organigramme de fonctionnement, beaucoup plus transversal qu'auparavant. J'insisterai aussi, chapitre 21, sur les engagements qui seront pris avec une provision de 500 000 €, notamment pour la mise en place dans les bâtiments municipaux - une soixantaine au total - des économies d'énergie. Une étude a été lancée dès l'année dernière, et il est important de tendre à l'exemplarité de la Ville dans le domaine des économies d'énergie. Si la Ville ne se fait pas, elle-même, dans son propre domaine, l'instigateur de cette promotion des économies d'énergie, je ne vois pas pourquoi les particuliers feraient des efforts supplémentaires. Nous poussons les particuliers à faire plus d'efforts par rapport aux bâtiments municipaux que l'on sait être souvent peu économes en énergie encore aujourd'hui. Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER :** M. Daniel MEYER

**M. l'Adj. MEYER :** Oui, M. le Maire, mes chers collègues, je vais répondre à notre collègue, M. HILBERT. S'il y en a un dans cette assistance qui devrait se réjouir de la mesure de non-salage de nos rues, c'est bien lui, mais nous ne sommes pas un paradoxe près.

La question a été posée de savoir si nous avons investi dans du matériel ces derniers temps : je vous répondrai « non » parce que nous sommes suffisamment équipés. Nous avons 9 camions opérationnels affectés à 9 quartiers, et dont les circuits sont programmés. Je vous rappelle simplement que nous avons, lors de la campagne 2009-2010, répandu 1 100 tonnes de sel. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de l'importance de ce sel qui se retrouve quelque part dans la nappe phréatique et autour des plantations du domaine public. Il fallait donc prendre les mesures qui s'imposaient à nous. Aujourd'hui, nous avons pu réduire jusqu'à 400 tonnes, c'est encore beaucoup, mais nous sommes -je pense- allés à l'essentiel en déneigeant les grands axes, les circuits de bus, les accès principaux. Les axes secondaires et tertiaires n'ont bien sûr pas été salés, contrairement aux emplacements qui présentaient un danger potentiel, comme les rampes d'accès de ponts ou les giratoires non franchissables. Nous tiendrons, dans quelque temps, une rencontre afin de pouvoir donner plus de détails sur les perspectives de l'hiver prochain. C'est ce que je souhaitais répondre à notre collègue, M. HILBERT.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Merci, M. le Maire. Au nom du groupe Modem, je voudrais saluer votre objectivité et l'analyse critique de la politique de l'État que vous avez faite, et particulièrement du désengagement

de l'État quant aux compensations non réalisées sur la taxe foncière et la taxe d'habitation. Je crois qu'en Alsace, il y a une tradition, une spécificité peut-être des élus alsaciens qui disent les choses parce que nous passons les préoccupations locales et régionales au premier plan.

Pour en revenir à la lecture du budget, il y a, en général, deux lectures possibles : une lecture comptable, financière, et une lecture plus politique qui est la traduction des chiffres par des réalisations concrètes pour les Colmariens.

Concernant la lecture technique, j'ai bien sûr noté la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Si nous neutralisons la création du CCAS et les opérations d'ordre, les dépenses de fonctionnement sont stables, voire en légère diminution, et les dépenses du personnel qui représentent environ 60 % du budget sont stables elles aussi.

Le budget d'investissement : à noter l'excellence de l'excédent de fonctionnement de 16.094 millions d'euros contre seulement 10.530 millions d'euros en 2010. Là encore, c'est le résultat de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et de la compensation versée par la CAC.

C'est vrai qu'il y a une progression en termes d'endettement, mais elle est tout à fait supportable par la Ville, puisque le ratio par habitant est de 458 €, soit encore bien inférieur à la moyenne nationale.

La fiscalité locale est en augmentation de 0,5 %, soit un taux plus que modéré, alors que - vous l'avez dit tout à l'heure - les conséquences du désengagement de l'État auraient pu nous obliger à augmenter la fiscalité de nos taux de 2 points.

En conclusion, comptablement et financièrement le budget est bon, mais l'important pour nous, ici, est la traduction concrète pour les Colmariens. Si nous voulons avoir une lecture plus politique de ce budget, je reviendrai sur le fonctionnement dont nous avons beaucoup parlé. Il y a un travail de mutualisation des fonctionnaires de la Ville qui est en cours, une nouvelle organisation qui permet de gérer plus finement chaque poste, et qui demande plus de transversalité dans les services. Il est vrai que c'est une autre culture de travail que nous devons accompagner, afin que nos services soient toujours plus proches de la population et capables de répondre aux demandes des Colmariens qui ne cessent d'augmenter dans un contexte de crise économique difficile, dont nous espérons, bien sûr, sortir en 2011. En attendant les effets de la reprise économique et les créations d'emplois, nous devons continuer à aider nos concitoyens et leur répondre.

La traduction peut-être plus lisible du budget, c'est l'investissement et le programme d'investissements. Si je précise que nous sommes en désaccord sur l'aménagement de la Percée des Nénuphars, même si ce n'est plus une percée et que nous parlons d'aménagement, le coût nous semble important. Si je prends le reste du programme d'investissement, la priorité est la culture, le sport et l'éducation. Concernant le dernier point que je maîtrise mieux en tant qu'adjointe de ressort, la médiathèque, par exemple, va permettre à Colmar de valoriser notre politique très ambitieuse en faveur de la lecture et de développer le réseau des 37 bibliothèques d'écoles qui

existent déjà. La construction du département Génie Thermique à l'IUT placera Colmar en tête de l'Alsace pour la formation des énergies renouvelables. La construction d'un nouveau site de restauration – pour la cantine des enfants – offrira un niveau d'accueil plus qu'agréable et accompagnera l'effort déjà réalisé par la Ville l'année dernière, dans les menus scolaires où nous affichons 70 % de produits frais et 30 % de bio.

Ces nouveaux équipements culturels dont les investissements sont extrêmement importants, comme la salle de musique Grillen, le centre socioculturel avec un nouveau lieu scénique, le Musée Unterlinden et les nouveaux gymnases, offriront à nos jeunes des lieux adaptés, modernes et variés pour les accompagner dans leur éducation et les aider à s'épanouir.

En conclusion, M. le Maire, nous voterons ce budget.

**M. le Maire MEYER :** Mme Delphine MANN.

**Mme l'Adj. MANN :** Oui, merci M. le Maire. Je souhaiterais revenir sur quelques propos un peu perfides sur votre préambule. Je suis étonnée et j'ai envie de chanter « die gedanken sind frei » et que la parole est libre. Cela fait d'ailleurs très longtemps que le Maire s'interroge, et interroge sur cette réforme. Où allez-vous donc, mes chers collègues ? Quelle incarnation du politiquement correct vous faites ! Je pense justement que la classe politique plutôt atone entraîne des résultats comme ceux d'hier. Je ne savais pas que l'UMP était un parti d'hommes politiques bâillonnés et que nous avions dans cette assemblée une sorte de pensée politique. Bref, M. le Maire, lâchez-vous, dans l'intérêt des Colmariens.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Je voulais préciser mes propos de tout à l'heure puisque, apparemment, il y a un problème de communication de l'arrière de la salle vers l'avant. J'ai soutenu effectivement votre démarche Messieurs MEYER de non-salage des routes. Je soulignais juste qu'il y avait un problème pour les piétons et que ce serait intéressant de prendre ce problème en compte. Ce n'est pas seulement aux particuliers de saler leurs trottoirs, mais aussi à la Ville de saler peut-être les traversées de route et les passages piétons qui sont particulièrement glissants sur les bandes peintes.

Ensuite, de petites remarques ont été faites concernant les pistes cyclables. Le tourne-à-droite que vous vous targuez d'avoir installé récemment existe depuis très longtemps. Il s'agissait d'un tourne-à-droite pour les voies de bus, et depuis qu'il y a une voie de bus sur le Pont de la Gare, ce tourne-à-droite existe. Au niveau des contresens, cela fait longtemps que nous vous avons demandé de les faire, et ils n'y sont toujours pas. Je suis content que vous les étudiez et qu'ils arrivent ; il n'empêche que cela fait longtemps que la demande a été faite.

Par rapport au développement durable : effectivement, lorsque des travaux de rénovation sont entrepris dans des bâtiments, avec les normes actuelles, c'est forcément meilleur que ce qui avait été fait il y a 20 ou 30 ans. Il est normal que les travaux réalisés actuellement soient plus écologiques qu'il y a 20 ou 30 ans. Ce que je regrette, c'est qu'il n'y ait pas de dynamique plus affichée et qu'il n'y ait pas d'initiative. En ce qui

concerne le développement durable, vous êtes toujours à la traîne, en train de rattraper le temps perdu, mais il n'y a aucune initiative qui permet d'aller de l'avant et de se projeter dans le futur.

**M. le Maire MEYER :** Mme LICHTENAUER

**Mme LICHTENAUER :** Merci, M. le Maire. Pour le tourne-à-droite, je voulais préciser qu'il existait pour les bus, mais une voie de bus permise aux cyclistes ne veut pas dire un tourne-à-droite bus permis aux cyclistes. La preuve est que le feu clignotant orange marquait « bus » et exclusivement bus. Nous avons rajouté un feu clignotant orange avec un vélo dessiné dessus, ce qui signifie que le tourne-à-droite est également prévu pour les cycles, depuis très peu de temps.

**M. le Maire MEYER :** M. DREYFUSS.

**M. l'Adj. DREYFUSS :** M. le Maire, chers collègues. Je suis évidemment en total accord avec la municipalité concernant le budget tel qu'il a été présenté, et sur tous les points tels qu'ils ont été présentés. Je félicite bien entendu le maire du travail réalisé à cet égard.

En ce qui concerne le deuxième point, c'est-à-dire l'introduction faite par le maire de Colmar, j'interviens comme beaucoup d'entre vous en tant que politique, puisque je suis vice-président national d'un parti, le Parti Radical associé à l'UMP. Au moment de la dernière élection présidentielle, j'ai soutenu avec force la candidature de Nicolas SARKOZY. Si, aujourd'hui, un certain nombre de choses m'ont déçu - c'est incontestable - et en particulier le manque de justice sociale que nous pouvions espérer lors du programme donné, peut-être aussi le manque de maîtrise d'un capitalisme un peu débridé, je suis quand même obligé de dire que, dans une période comme la nôtre qui est une période difficile pour l'UMP, je pense qu'il aurait fallu, plutôt que de critiquer et se désolidariser, totalement resserrer les rangs. Je pense qu'il y a un certain nombre de choses qu'il ne faut pas oublier, qui me paraissent essentielles et fondamentales, et qui sont l'inverse même de ce que vous avez qualifié de « petit bras ». Nous pouvons penser évidemment à la Présidence de l'Union Européenne qui a été spectaculaire, à la réunion du G20, à la régularisation, certes douloureuse, de la crise capitaliste qui aurait pu amener à une catastrophe totale, à la négociation pour la Tchétchénie, au problème des retraites, et, depuis quelques jours, au problème de la Libye. Toutes ces questions-là me font penser que nous pouvons être fiers, malgré des insuffisances incontestables, de ce qui se passe et de ce que fait le Président de la République. En ce qui me concerne, je suis d'avis que dans les périodes difficiles, nous devons faire preuve d'une totale solidarité et d'un réel soutien.

**M. le Maire MEYER :** M. WAGNER.

**M. WAGNER :** Je voudrais juste saluer l'intervention de M. l'Adjoint qui vient d'être effectuée et qui, à mon sens, démontre un certain recul par rapport à la position du Maire.

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Oui, M. le Maire, chers collègues, vous me permettrez, dans un premier temps, de faire une intervention plutôt générale, même si cela me permettra également de répondre à une partie des interventions de Mme VALENTIN et de M. FELDMANN, ainsi qu'à quelques points soulevés par les uns et les autres.

Vous me permettrez de dire également que je trouve, honnêtement, que vos interventions manquent de souffle. Vous faites des interventions à la marge, ici où là, sauf peut-être M. LECONTE, sur un budget qui totalise quand même 160 millions d'euros, soit un budget très important. Vous faites quelques interventions sur des sujets pour lesquels vous vous êtes déjà exprimés, les uns et les autres, à maintes reprises. Ce que je voulais dire, c'est qu'au-delà des chiffres, très importants, qui témoignent d'une gestion exemplaire au service des Colmariens, il y a la réalité que ce budget démontre. Cette gestion exemplaire n'a d'ailleurs qu'un seul but, celui de renforcer la qualité de vie de nos concitoyens et de répondre à leurs préoccupations. Oui, chers collègues, il s'agit d'un budget qui met en œuvre nos engagements politiques, et va même parfois au-delà, notamment en matière de modération fiscale et de nouveaux projets. Ce n'est pas anodin de dire cela. A un moment où nos concitoyens, malheureusement, et souvent à juste titre, se méfient de la parole des politiques, ici, à Colmar, nous respectons les engagements pris et les électeurs.

Il s'agit aussi d'un budget qui prend en compte les légitimes préoccupations de nos concitoyens, et c'est le moins que nous puissions faire, nous, politiques élus. Là encore, et l'actualité nous le démontre, lorsque les élus sont déconnectés du terrain, les électeurs et c'est normal, s'en détournent. En ce qui nous concerne, nous pouvons dire que nous sommes connectés à ces réalités, car nous sommes au contact quotidien de la population et pas simplement, comme certains, uniquement lorsqu'il y a des photographes.

Ces préoccupations, précisément, quelles sont-elles ? La sécurité est un point important, primordial, une liberté fondamentale que nous devons à nos concitoyens. Nous y répondons dans ce budget, à la fois en matière de prévention avec notre politique de prévention et de soutien aux associations, et dans le cadre de l'ANRU, avec la rénovation urbaine, l'amélioration des conditions de vie des logements dans les quartiers. Tout cela fait partie de la prévention et témoigne d'un effort très important de notre part. Il y a également l'important investissement fait en matière de vidéoprotection. Oui, nous allons continuer à équiper les différents quartiers colmariens de vidéoprotection avec systématiquement de bons résultats en matière de lutte contre la délinquance.

Autre préoccupation de nos concitoyens : le pouvoir d'achat et la relance économique. Nous le savons, de nombreuses personnes ont du mal à boucler les fins de mois, car certains produits ont beaucoup augmenté – je serais tenté de dire que c'est de la faute de l'euro. Dès 2008, nous avons dit que nous voulions être aux côtés des Colmariennes et Colmariens pour les aider à maintenir leur pouvoir d'achat : ce sont 2,7 millions euros mis dans la balance en 2011, 27 000 Colmariens, le Maire l'a dit tout à l'heure, concernés par différentes mesures telles que l'aide au permis de conduire,

par exemple, permettant à des jeunes qui n'ont pas les moyens d'avoir le permis de conduire alors qu'il s'agit très souvent d'un sésame pour trouver un emploi, les vélos, etc.

Lien social et emploi sont aussi une préoccupation majeure de nos concitoyens : notre politique de soutien aux associations qui œuvrent dans les différents quartiers pour aider ceux qui souffrent le plus ; chaque année nous soutenons de nouvelles actions dans les domaines de l'emploi, de l'insertion et de la solidarité entre les générations. L'emploi qui, grâce à la maîtrise du foncier à Colmar, permet d'accueillir de nouveaux investissements qui créent de l'emploi pour nos jeunes et les moins jeunes. Je pourrai vous citer de nombreux exemples comme Liebherr, la Caserne Rapp et autres.

Enfin, le cadre de vie. 2011 est l'année de l'accélération des investissements des infrastructures qui vont considérablement changer la vie quotidienne et la physionomie de la ville. Ce sont des services supplémentaires, des offres culturelles et sportives supplémentaires que nous mettons à la disposition des Colmariennes et des Colmariens.

Oui, chers collègues, nous sommes en phase avec la population. Bien sûr, nous pouvons toujours mieux faire ou faire plus, et c'est d'ailleurs notre moteur. Malgré la situation économique difficile, les contraintes liées aux désengagements extérieurs, nous pouvons être fiers de ce qui est fait, non pas pour nous, mais pour nos concitoyens. A mi-mandat, ce budget prépare l'avenir de notre ville tout en apportant concrètement, au quotidien, et dès maintenant, des solutions aux souhaits et aux préoccupations de nos concitoyens.

En ce qui concerne diverses interventions, notamment celle de M. HILBERT, vous avez parlé de la statue Liebherr sur le rond-point. Oui, nous le souhaitons fortement et c'est la moindre des choses. Liebherr est une entreprise qui permet à de nombreux Colmariens et à des personnes du bassin de vie d'avoir un emploi, et qui crée des emplois. La moindre des choses est de le reconnaître et de le faire reconnaître de manière très précise avec une statue. Cela avait d'ailleurs été annoncé, prévu et exprimé lors du Conseil Municipal. Cela n'a pas été fait, comme vous semblez le dire, dans un mouchoir. Une commission de 10 personnes a été constituée, présidée par le maire, comprenant à la fois les adjoints de ressort et les principaux concernés que sont l'entreprise Liebherr et un certain nombre de membres des services de la Ville. Une dizaine de sculpteurs se sont portés candidats, le jury en a retenu trois dans une première sélection, puis a très largement décidé, pour des questions à la fois esthétiques et également de coûts, d'attribuer ce projet à M. Guillaume ROCHE, le seul finalement à être dans la fourchette financière qui avait été imaginée.

Autre intervention, le droit de place et le petit train – d'ailleurs, M. FELDMANN nous en avait également parlé. Il ne s'agit pas de s'en prendre à un petit train contre l'autre, ou de ne pas dialoguer avec les uns et les autres, il s'agit tout simplement de faire respecter les règles. Il n'y a pas de raison qu'un petit train les respecte et que l'autre foule au pied quotidiennement les arrêtés municipaux. Ces derniers prévoient tout

simplement, pour des questions de sécurité et de bonne gestion du domaine public, que les petits trains ne peuvent circuler que dans la période située entre le 1<sup>er</sup> avril et le 31 octobre. Un des deux exploitants les respecte, l'autre pas. Lorsque vous dites, M. DENECHAUD, qu'il n'y a pas de dialogue, c'est faux. Je parle sous le contrôle du Directeur Général des Services. Nous avons proposé une discussion avec Mme l'Exploitante d'un petit train, et celle-ci, sans nous prévenir, nous a tout simplement posé un lapin. Vous voyez, nous sommes ouverts à la discussion, nous souhaitons la discussion, encore faut-il être deux dans ce genre de situation.

M. WAGNER, je suis très content de constater aujourd'hui, et c'est la première fois, que le suppléant du député s'exprime. Souvent, le député, lorsqu'il ne peut pas être sous le crépitement des flashes, envoie plutôt son attaché parlementaire que son suppléant. Je suis très content de voir ce soir le suppléant puisque c'est lui, sans doute, qui s'exprime ce soir. Alors, je ne sais pas ce qui vous gêne : est-ce le fait que le Maire ne soit pas un béni-oui-oui ou un godillot comme le disait Guy WAEHREN, ou le fait qu'il n'ait pas la langue de bois, ou encore le fait qu'il dise tout haut ce que, malheureusement, beaucoup de nos concitoyens pensent tout bas ? Si c'est cela qui vous gêne, c'est votre problème, mais ce n'est pas notre façon de voir les choses. Nous n'avons pas peur d'affronter les vrais problèmes, les vraies discussions, les vrais débats, sans langue de bois, et avec nos convictions.

Mme VALENTIN, et je crois qu'un autre collègue s'est exprimé sur le sujet, concernant les parkings souterrains qui ne fonctionneraient pas et qui seraient sous-utilisés. Prenons les chiffres de l'année 2010 : si nous faisons le total des entrées et que nous les comparons à celles de 2009, malgré la situation économique, malgré les difficultés que d'autres centres-ville, d'autres communes ont également subies, et beaucoup plus fortement qu'à Colmar, les entrées ont continué à progresser. Si nous faisons le total des parkings Mairie, Rapp et Lacarre, les entrées ont continué à progresser. Cette politique - je ne vais pas revenir là-dessus très longuement - de mailler tout le centre-ville par des parkings accessibles du sud, du nord, de l'ouest et de l'est, permet à des véhicules d'entrer dans des parkings parfois gratuits, parfois payants, parfois les deux, sans pénétrer en centre-ville. Cela devrait plutôt vous satisfaire puisque cela va dans le sens, au contraire de ce que vous dites, d'une politique de développement durable.

Enfin, concernant la Percée des Nénuphars et l'urbanisation du quartier des maraîchers, nous avons souvent répondu là-dessus. Premièrement, quand vous dites, M. FELDMANN, que les riverains y sont opposés, à qui faites-vous allusion précisément ? Nous ne pouvons pas prendre en considération quelques riverains, nous sommes obligés de voir un quartier dans son ensemble. C'est ainsi que nous gérons l'intérêt général. Il y a eu un commissaire enquêteur, des enquêtes, des interventions où chacun a pu s'exprimer, et nous avons d'ailleurs débattu de cela dans le cadre de la campagne électorale. Nous pouvons comprendre que les riverains directs aient un peu peur de ce projet, sachant que cela fait plus de 30 ans qu'ils sont prévenus puisque cela fait plus de 30 ans que c'est prévu. Je prends le pari ce soir qu'une fois que l'aménagement aura été réalisé, non

celui de la Percée des Nénuphars, mais celui de la liaison inter-quartiers, avec les aménagements et la sécurité prévus, avec ce que nous allons proposer en discussion avec eux, les choses se passeront très bien. Pour terminer, l'urbanisation du quartier maraîcher. Vous savez, M. LECONTE, que si nous gelons tous les terrains à la construction, cela va poser des problèmes, car les maraîchers eux-mêmes n'ont très souvent pas de descendance pour reprendre les terrains. Toutes les semaines, je reçois des maraîchers qui me disent qu'ils voudraient bien que leur terrain devienne constructible, car ils ont un projet. Nous pouvons regretter le manque de maraîchers, mais c'est ainsi. Néanmoins, si nous gelions tous les terrains constructibles à Colmar, les coûts de la construction seraient encore nettement supérieurs, et les Colmariens, notamment les jeunes, ne pourraient plus habiter à Colmar. Que feraient-ils alors ? Ils habiteraient à l'extérieur et seraient obligés de prendre leur voiture. Je ne suis pas sûr que cela soit un bon service à rendre aux uns et aux autres.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Je vous remercie, M. le Maire. M. HEMEDINGER, concernant les parkings, vous pouvez lire, page 8 du rapport n° 1 que vous nous avez remis, que les droits de stationnement issus des parkings souterrains Rapp, Mairie et Lacarre, baissent de 4,57 %, pour tenir compte de la baisse de fréquentation enregistrée en 2010. Ce sont des chiffres que vous nous avez donnés, et je m'étonne que vous disiez aujourd'hui qu'ils sont en progression. Par ailleurs, lorsqu'on vous interroge sur le fonctionnement des services de la Ville, je suis étonnée de vous entendre dire que nous faisons des interventions à la marge, alors que la charge nette des frais de personnel s'établit à 42.600 millions d'euros, soit 25 % du budget global de la Ville. Si la marge est à 25 % du budget, effectivement, vous avez raison.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Pour le parking, Mme VALENTIN, j'ai dit que les entrées avaient progressé. Je le dis clairement, et ce sont les chiffres. Or, vous parlez des recettes. L'explication est toute simple : celui qui a le plus progressé en termes de fréquentation, c'est le parking Lacarre, qui est gratuit ; forcément, nous ne le retrouvons pas dans les recettes.

**Mme VALENTIN :** Non, c'est faux.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Les entrées ont globalement progressé.

**Mme VALENTIN :** Alors votre rapport est mal rédigé puisqu'il fait état d'une baisse de fréquentation de 5 % des parkings.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Oui, nous aurions dû préciser qu'il s'agissait des recettes.

**Mme VALENTIN :** Je suis désolée, mais nous nous sommes basés sur cela. Nous croyons tout ce que vous nous dites, vous le savez.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Donc, croyez mon rectificatif, et vous aurez raison de le faire. En ce qui concerne la marge, vous avez pris globalement le fonctionnement sans rentrer dans les détails. Ce que je voulais dire, c'est que vous aviez pris quelques comptes, quelques interventions, mais vous

n'êtes pas rentrée dans le détail. C'est dommage, car, encore une fois, ce sont 160 millions d'euros, c'est l'avenir de notre ville, et chacun a le droit d'avoir son avis. Vous avez le droit d'y être opposée, ce n'est pas un problème, c'est sans doute votre rôle et c'est bien de l'expliquer. J'ai le droit de dire que je suis un peu resté sur ma faim dans vos interventions quand même.

**Mme VALENTIN** : Encore une fois, 43 millions d'euros, ce n'est pas à la marge, ce n'est pas un détail. C'est tout le fonctionnement des services de la Ville.

**M. le Maire MEYER** : D'autres interventions ? Je me permets de prolonger pour répondre aux questions et aux réponses qui n'auraient pas été abordées. Alors, chers collègues, souffrez de ma franchise.

Dans mon introduction, je disais ce qui va pour l'Etat et ce qui ne va pas. Je n'ai pas la langue de bois, je vous l'ai dit. Je tenais à préciser d'une façon claire où se situe le problème. M. l'Adjoint DREYFUSS, vous étiez totalement hors sujet puisque, pas un seul instant, je n'ai abordé la politique extérieure. Je me suis limité aux rapports entre l'Etat et les collectivités locales. Pas un seul instant, je n'ai touché aux affaires extérieures, et je m'en tiens à cela, tout en répétant que lorsque quelque chose va, je le dis, mais lorsque quelque chose d'autre ne va pas, je le dis aussi.

Nous allons, si vous le permettez, prolonger et apporter les explications complémentaires. Je prends les intervenants à tour de rôle, et progressivement, je vais répondre aux questions qui n'ont pas été répondues, car je me dois de vous satisfaire, avec les éléments qui sont les miens.

Tout d'abord, M. FELDMANN, le budget de fonctionnement avec le rapport concernant le chapitre du personnel, également évoqué par Mme VALENTIN, prenons le tableau 3bis. Dans le budget de fonctionnement, nous tenons à maîtriser les dépenses, et ce, sans renoncer aux services. Dans la mesure où l'économie est faite, cela nous permet d'investir davantage. Je disais qu'en 5 ans, le taux consacré aux travaux d'investissement a augmenté de cinq points sur 160 millions d'euros, ce qui donne un investissement supplémentaire de 8 millions d'euros par an. C'est l'équivalent du stade de foot, c'est l'équivalent du Centre Europe que nous avons en gestation. Alors, mesurez ce que nous faisons pour mettre en place les projets structurants tout en maintenant les services.

Concernant le personnel, ma réponse est très précise : je fais partie du Laboratoire des Finances Locales à travers la Fédération des Villes Moyennes. Il se trouve que la moyenne des frais de personnel sur les budgets de fonctionnement est de 56 %. Nous sommes à 58 %. Donc, je pense que nous ne sommes pas trop contraints, encore aujourd'hui, dans la rémunération de notre personnel et des services mis en œuvre, puisque nous dépassons la moyenne nationale. Je parle des villes moyennes de 20 à 100 000 habitants. Si vous vous référez à ce tableau, nous sommes à peu près à la même valeur du coût de fonctionnement – c'est-à-dire le train de vie de la Ville de Colmar : 72.900 millions par rapport à 2007, où nous

étions à 72.880 millions. L'économie faite à travers l'inflation de 5, presque 6 %, nous a permis d'investir davantage, sans compromettre le bon fonctionnement de la Ville de Colmar.

M. HILBERT a également parlé de tableaux comparatifs. Prenez le tableau 22 : j'ai les comparaisons 2010, pas 2008. Les comparaisons 2010 sont sur la base de quelques communes tirées au hasard, et vous voyez que Colmar, pour la taxe d'habitation, est à 153 €, alors que la moyenne est de 242 € ; pour la taxe foncière bâtie, nous sommes à 204 €, alors que la moyenne des villes est de 273 €. Cela fait une économie totale pour la taxe d'habitation et la taxe foncière bâtie de quelque 11 millions d'euros par an que nous ne demandons pas à nos contribuables. C'est déjà le premier geste que nous faisons pour les accompagner dans la vie de tous les jours, Mme VALENTIN, puisque ces 10 millions, les Colmariens peuvent les dépenser d'une autre façon. Donc M. HILBERT, ce ne sont pas les comparaisons 2008, mais les comparaisons 2010.

M. WAGNER, se référer au Canard Enchaîné, je veux bien. Mais souffrez encore de ce que je critique aujourd'hui par voie de notes techniques. J'avais fait appel à la compréhension, mais aussi à l'effet d'analyse, des ministres concernés, surtout avec la taxe professionnelle. Aujourd'hui, nous ne savons pas où nous allons. Je cite la Communauté d'Agglomération. On disait qu'à l'euro près, nous aurions la même chose. Seulement, à l'euro près, c'était sans tenir compte de l'augmentation physique des bases de l'année dernière. Ce qui fait que la Communauté d'Agglomération, et, ipso facto, les 9 communes ont perdu l'année dernière 500 000 €. Nous allons perdre cette année 1 million d'euros. L'analyse globale n'est pas la mienne puisque, la semaine dernière, je participais à une réunion de travail avec le Comité Directeur de la Fédération des Villes Moyennes, et c'est l'inquiétude générale. Quels que soient les partis politiques des exécutifs, tout le monde est inquiet à propos de l'évolution des recettes de la taxe professionnelle. Je suis d'autant plus libre de le dire que je l'ai écrit, du Premier Ministre jusqu'au Ministre du Budget. Je n'ai fait que rappeler les inquiétudes que j'avais écrites il y a deux ans. Ce qui s'y ajoute aujourd'hui, ce sont les diminutions des dotations de fonctionnement. De surcroît, nous avons une DGF qui, pour la Ville de Colmar, représente un ratio de 265 €/habitant avec un potentiel fiscal propre à la Ville de Colmar. Quand je vois que d'autres communes et villes de France, avec un potentiel fiscal trois fois supérieur, touchent le double de notre ratio de la DGF... Ce n'est pas seulement la Ville de Colmar qui est concernée, mais toute une série d'autres villes. Or là, il y a une injustice. Je l'ai mis sur papier il y a deux ans pour le signaler. Donc, je suis très à l'aise par rapport à vos observations puisque je pars d'un constat présignalé.

Que je sois frustré parce que le Président n'a pas visité la ville de Colmar lorsqu'il était chez Liebherr ? Je vous fais observer qu'en 2010, il a voulu revenir à Colmar. Donc, deux années après, il est venu à Colmar pour livrer le message exceptionnel sur les « Malgré-Nous ». Ainsi Colmar était la capitale française pour un jour. Alors, vos spéculations, vos élucubrations, je les laisse voler, car vous êtes complètement à côté du problème.

Où vais-je ? Moi, je sais où je vais. Je vais d'abord tenir un langage de la clarté et de transparence. Je ne peux pas m'empêcher de constater les différences entre 2009-2010 et 2010-2011 ; je le dis ouvertement. Vous m'avez rappelé que je me suis engagé en disant qu'il n'y a pas de report vers la fiscalité locale. Effectivement, je faisais confiance à l'État puisque l'engagement a été pris. Seulement, aujourd'hui encore, je saisis un autre cas puisque la taxe d'habitation du Département a été transférée vers l'intercommunalité, sachant que les recettes de la taxe professionnelle, ou le produit de substitution, est en retrait par rapport à ce qui était envisagé. Que feront les exécutifs et leurs assemblées respectives ? Il ne reste plus qu'une seule solution. Celle de peser sur la taxe d'habitation du Département transférée vers l'intercommunalité, et cela, personnellement, je ne l'accepte pas. Je le répète, et pour cela il ne faut être ni de droite ni de gauche. Il suffit de ne pas avoir la langue de bois pour dire la vérité. Naturellement, Mme VALENTIN, je ne vais pas rejoindre le Parti Socialiste, c'est clair. Eventuellement, vous serez en mesure de me sortir une carte d'honneur. Je suis à l'aise là où je suis. Que je dise la vérité, mes chers collègues, j'ai un Conseil Municipal politiquement très ouvert, et vous l'avez remarqué. Mes collègues sont très efficaces et pertinents dans leurs analyses. C'est une raison supplémentaire pour moi de tenir un langage de la clarté et de la vérité. Si, politiquement, vous vous posez les mêmes questions, mes chers collègues ? Quant à moi, sur cette question, je ferai la même conclusion. Nous sortons de l'élection du premier tour avec une participation de quelque 48 %, encore moins dans certains secteurs puisque, ailleurs, elle était de 44 %. Ne croyez-vous pas qu'une question se pose ? Une question de confiance, que l'on soit de droite ou de gauche. C'est une raison supplémentaire pour dire la vérité, sans critiquer ou superposer aux autres des critiques qui n'ont rien à voir avec l'analyse. La crédibilité auprès des électeurs est à ce prix !

Concernant l'évolution du budget de fonctionnement, vous pouvez reprendre le tableau n° 4 où vous voyez que, d'année en année, la courbe reprend le budget de fonctionnement avec les 73 millions d'euros de l'année 2011 que j'avais comparés tout à l'heure avec l'année 2007.

J'ai répondu pour la taxe professionnelle, alors je poursuis.

M. WAGNER disait que nous aurions pu faire l'économie des 0,50 %. Je m'étais engagé, avec mon équipe, à ne pas dépasser l'inflation pour l'augmentation des taux. Or, pour l'année N-1, l'inflation était de 1,5 %. Lors de la note d'orientation budgétaire, je vous disais que nous allions certainement viser la fourchette des 0,50 à 1 %, et nous sommes restés au « plancher ». Vous ne pouvez pas défendre non plus, mes chers collègues, le fait de harceler les autres partenaires pour avoir des crédits d'investissement, dans la mesure où vous bloquez la fiscalité. En proposant 0,50 %, je suis seulement à un tiers de l'inflation, donc relativement à l'aise dans la proposition faite. De plus, nous respectons nos engagements.

Les ressources fiscales réelles, Mme VALENTIN. Si vous prenez le tableau n° 20, et vous avez raison, les bases définitives ne sont pas modifiées. Nous essayons de simuler pour savoir ce qu'elles pourraient donner. Vous les avez ici, avec les taux d'augmentation du physique, et en

deuxième colonne, l'augmentation nominale décidée par la loi (les 2 %). Vous observez ainsi que pour la taxe d'habitation, nous sommes à peu près à 0,7 % au-dessus de l'année dernière. La grosse différence est pour la taxe foncière bâti où l'augmentation physique est de 6,19 %. Dans ces 6,19 %, une grande partie – les deux tiers – représente les investissements industriels. Les établissements industriels, et principalement Liebherr, JUNG et autres renforcements des différentes unités dans la zone nord. Les 2 % restant correspondent à l'augmentation physique des habitations. Aujourd'hui, nous cumulons, pour l'année 2011, deux ratios : celui en rapport avec les équipements industriels réalisés, et la fiscalité en rapport avec les logements nouveaux. Pour moi, c'est l'une des meilleures nouvelles que nous ayons pour l'année 2011.

Nous pourrions continuer sur le sujet. Mais Mme VALENTIN me parle également d'accompagnement du pouvoir d'achat de nos Colmariens. Si vous sortez le tableau n° 28, je me suis amusé, Mme VALENTIN, à faire le cumul de ce que nous demandons à nos Colmariens par rapport aux moyennes. Je prends la Communauté d'Agglomération où, pour l'eau et l'assainissement, et pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup>, nous demandons 319 €. Le taux moyen est de 427 €, et le taux le plus cher est de 535 €. C'est une première économie pour tous les foyers. En fin d'année, par rapport à la commune moyenne, les Colmariens font une économie au total de 3,5 millions d'euros, rien qu'avec le différentiel des différents taux, et par rapport au taux le plus cher, sur les 33 000 foyers colmariens, la moins-value est de 7 millions d'euros. Ce sont des montants très importants.

Je continue sur ce point avec le tableau n° 29, où j'ai fait le cumul entre les redevances et le différentiel pour la fiscalité. Vous avez la différence par habitant sur la fiscalité et vous avez la différence sur les taux demandés par les différentes redevances. Globalement, il s'agit d'une économie de plus de 12 millions d'euros que nous laissons à nos contribuables. Cela ne vous semble-t-il pas clair ?

*Intervention de Me Grunenwald inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** M. le Bâtonnier, je vous les donne.

*Intervention de Me Grunenwald inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Je réponds aux questions qui me sont posées avec les arguments qui sont les miens.

*Intervention de Me Grunenwald inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Vous pouvez vérifier les données sur votre feuille d'impôt.

*Intervention de Me Grunenwald inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Vous les avez dans la brochure.

*Intervention de Me Grunenwald inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Vous avez dans la brochure les différentiels dans les tarifs appliqués entre la Ville de Colmar...

*Intervention de Me Grunenwald inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Je comprends que cela vous agace. Mais ce n'est pas pour autant que je sortirai de mon calme. Très posément, je vous réponds. Je comprends que cela vous indispose. Seulement, cela m'est totalement égal. Je continue avec le tableau n° 31, tableau final. L'accompagnement par rapport aux foyers, se traduit par un soutien au pouvoir d'achat de 543 € par foyer et par an. A droite, vous avez également le budget d'investissement qui est de 38 millions d'euros, en augmentation de près de 30 % par rapport au budget de l'année dernière.

Je continue avec les emprunts, et c'était encore votre question, Mme VALENTIN. Dans le tableau n° 10, vous avez le rappel du ratio des emprunts – d'ailleurs, vous avez ces indications dans vos documents – avec notre encours qui, en 2011, est de 31.180 millions d'euros. En 2006, c'était le double, 61 millions d'euros. La courbe verte montre ce que nous avons emprunté d'année en année. Il y a deux années zéro, mais, en même temps, nous avons remboursé, en moyenne, quelque 6 millions d'euros pour les amortissements par an. Question plus précise encore, Mme VALENTIN : sur le tableau n° 16, vous retrouvez la durée qu'il nous faut pour amortir totalement nos emprunts. Vous les avez sur la courbe verte à gauche. Nous étions à 6.33 années en 2001, et nous sommes, en 2011, à 3.94 années. C'est une excellente performance.

*Intervention de Mme Valentin inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Si, je complète à travers les emprunts.

*Intervention de Mme Valentin inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Je continue. En emprunts toxiques, et c'était votre question...

*Intervention de Mme Valentin inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Je ne peux pas parler d'emprunts toxiques, sans parler de la situation colmarienne. En emprunts toxiques : zéro. Nous les avons remboursés par anticipation deux années avant que ne naissent les fluctuations. Quelle est la différence entre les emprunts toxiques et les emprunts qui ne posent pas de problème ? Les emprunts qui ne posent pas de problème sont les emprunts à taux fixe, et ceux à taux variable d'une façon maîtrisée. Tous les autres peuvent poser problème. Or, les variables, avec les fixes, représentent 95 % de nos emprunts. Donc, vous avez parlé d'emprunts toxiques, mais nous n'en avons pas.

M. LECONTE, vous aviez différentes questions. Pour la clarté et la transparence, merci aussi pour les services puisqu'ils collaborent également à cette présentation. Concernant la diminution des agents auprès de la STUCE et de Vialis, il s'agit d'agents territoriaux qui arrivent en fin de carrière, principalement à la STUCE. Naturellement, ces agents seront remplacés par des contractuels pour que tout le monde ait le même régime. Il ne s'agit pas de diminution des effectifs, mais de remplacement des départs à la retraite compensés d'une autre façon. Comme vous, je ne suis pas inquiet. Mais je suis de très près le coût de fonctionnement de la future médiathèque. Nous pouvons toujours supporter les investissements. Le fonctionnement se greffe sur le budget et l'alourdit. Nous devons en être

conscients. Je crois me rappeler que la médiathèque avait entraîné une décision unanime lors de son approbation, d'autant plus que nous sommes arrivés à la négocier d'une façon parfaite avec l'Etat. Nous avons obtenu une subvention de 35 %, un taux presque inespéré en matière d'équipements. Vous voyez, lorsque quelque chose va avec l'Etat, je le dis, et je l'ai dit en introduction puisque j'ai cité le Musée Unterlinden, la médiathèque et le Marché Couvert. Pour le gymnase, c'est une décision, vous l'avez déjà dit, et il n'est pas dans l'objectif de la Communauté d'Agglomération, à la date d'aujourd'hui, de prendre en charge les équipements sportifs, mais les choses peuvent évoluer.

M. DENECHAUD, je ne reviens plus sur mes propos en rapport avec mon introduction. Vous étiez surpris que je ne tiens pas le même langage ou que je ne comprends pas de la même façon la situation du Département. Si, je la comprends, sauf que lorsque des dépenses supplémentaires sont annoncées, il faut aussi annoncer les recettes supplémentaires. Je fais un constat : pour la Communauté d'Agglomération et pour la Ville de Colmar, nous sommes en retrait de 1,5 million d'euros en subvention d'équipement par an venant du Département. Cela s'ajoute au déséquilibre des projets que nous avons à supporter. Quand je disais que lorsque des dépenses supplémentaires sont annoncées, il faut aussi annoncer les recettes, il se trouve que je suis également les comptes administratifs de différents départements. Je le fais pour le Haut-Rhin et le Bas-Rhin, et j'ai pu constater que les recettes de la TIPP encaissées et transférées au Département étaient, en 2008, de 53.181 millions d'euros, alors que la dépense pour le RMI était seulement de 49 millions d'euros, soit un différentiel de quelque 5 millions d'euros. Alors, d'accord pour les dépenses supplémentaires, mais il faut mettre également à côté les recettes. Or, pour l'année 2008, il n'y a pas eu de déficit. Il y a eu un déficit de 2 millions en 2009, mais pas en 2008. La clarté demande que l'on tienne compte de tout : citer les dépenses, oui, mais également les recettes.

Je continue avec M. DENECHAUD. Les bases, vous avez pu le constater, évoluent législativement de 2 %, et tout à l'heure, j'ai répondu pour l'évolution physique, tant pour la taxe foncière bâti que pour la taxe d'habitation.

A propos des écritures plus transparentes avec la Communauté d'Agglomération, j'observe encore qu'en ce qui concerne le Département, partenaire essentiel dans le financement du SDIS, MM. DENECHAUD et HILBERT, à partir de l'Etat, vous avez été honorés de 21 millions d'euros pour faire face à cette dépense, ce qui n'est pas le cas des communes qui doivent payer avec les intercommunalités sur la base de leur population. Le SDIS, en quelque sorte, est une opération neutre pour le Département. Pour la Communauté d'Agglomération, vous avez le tableau n° 25 où les choses sont plutôt claires : vous avez deux rapports semestriels et un rapport annuel venant de la Communauté d'Agglomération. En sus, les situations sont régularisées à travers l'attribution de compensation. Quelle est cette attribution de compensation ? Il s'agit des recettes venant de la commune d'origine moins les dépenses transférées. Vous avez sur ce tableau la soustraction : en 2009, le solde était de 12.214 millions d'euros ; en 2010,

de 13.380 millions d'euros et en 2011, de 15.860 millions d'euros. Alors, vous me direz, pourquoi cette augmentation ? Tout simplement, vous savez que la Ville de Colmar honore ce qui est le fonds de concours pour les 2 TGV. Mais nous les avons honorés sur 6 ans, puisque le chantier global dure à peu près 6 ans. Or, il est totalement déraisonnable d'imputer à un budget communal un amortissement sur 6 ans, alors que l'investissement dure 20 ou 25 ans. Au niveau de la Communauté d'Agglomération, nous avons donc transformé ce fonds de concours en emprunt sur 20 ans, ce qui diminue la dépense de la Ville de Colmar et par soustraction augmente l'attribution de compensation d'environ 2,5 millions d'euros pour l'année 2011.

C'est ce que j'avais à dire aux différentes interventions. Naturellement, je suis totalement disponible pour prolonger le débat, car vous savez fort bien que les débats budgétaires me plaisent beaucoup. Je reste à votre disposition pour répondre à toute autre question. Merci pour votre attention.

M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Oui, je crois que nous sommes tous d'accord sur le fait que vous répondez à des questions que nous n'avons pas posées et vous ne répondez pas à certaines questions.

**M. le Maire MEYER** : Trop facile de faire cette réponse.

**M. DENECHAUD** : Me concernant, je n'ai pas trop à me plaindre.

**M. le Maire MEYER** : La preuve.

**M. DENECHAUD** : Votre réponse est prête à l'avance, les documents sont là, mais ce document-là, nous ne l'avons jamais. C'est une présentation statique qui fait suite à un débat alors qu'elle devrait le précéder. Effectivement, il y a quelques réponses où vous arrivez, assez adroitement, je dois le dire, à mettre en accord des questions qui ont été posées, ou une partie des questions posées, et des réponses que vous avez préparées à l'avance. Cette année, je trouve que cela se voit quand même beaucoup.

Vous nous reprochez aussi de prendre des détails dans nos critiques ou dans nos observations de manière générale. Cependant, quand vous parlez d'une autre collectivité, vous parlez de TIPP, de RMI – soit dit en passant, cela n'existe plus sous ce nom – de SDIS... Vous prenez des exemples totalement isolés, mais ce qui est intéressant, c'est de prendre les équilibres globaux, les dotations globalement qui viennent de l'Etat, les dépenses globalement. C'est ainsi que nous voyons que toutes les collectivités, pratiquement, sont dans la même situation et subissent le non-respect des engagements prétendus, du moins des personnes y ont cru, de l'Etat.

Sur la fiscalité aussi, vous nous dites tous les ans que les Colmariens peuvent dépenser leur argent d'une autre façon. Oui, mais quels Colmariens ? Pour les Colmariens les plus aisés, nous avons une économie de 600 à 700 € par an, et pour les moins aisés, nous avons une économie de 100 à 150 €. Est-ce votre conception de la redistribution ? Je trouve cela quand même particulier. Si nous voulons vraiment faire réaliser des

économies aux Colmariens, c'est d'abord sur les services publics : des crèches moins chères, pouvoir se passer de voiture, avoir accès à Internet gratuitement pour chercher plus facilement du travail... Ce sont des services directs que seule la Ville peut apporter et qui feront vraiment faire des économies. M. le Maire, je l'ai déjà dit plusieurs fois, mais quand vous pouvez vous passer de voiture pour aller au travail, ce n'est pas une économie de 300 à 400 € par an, mais par mois ; cela n'a rien à voir. Là, nous faisons vraiment des économies. Merci.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Oui, M. le Maire, merci. Juste par rapport à mon intervention, toujours à la marge sur les ressources humaines. Je n'ai pas eu de réponse concernant la manière dont vous avez élaboré la réorganisation des services. De quelle manière les agents ont-ils été associés à cette élaboration ? Comment a-t-elle été accueillie par les syndicats ? Aurons-nous, oui ou non, une présentation préalable à sa mise en place ?

**M. le Maire MEYER :** Je commence à répondre aux deux intervenants. M. DENECHAUD, vous êtes tellement statique dans vos interventions que je n'ai aucune difficulté à me servir des pièces que j'ai à disposition pour m'expliquer. Je devine vos questions, en quelque sorte. En l'occurrence, il s'agit uniquement de tableaux que je prépare tout au long de l'année pour les actualiser au fur et mesure. Je me sers de ceux qui ont un rapport avec les questions posées. Vous manquez d'imagination pour critiquer un budget...

Quant à Mme VALENTIN, je vous ai déjà répondu l'année dernière. Le nouveau règlement a été présenté au Comité Technique Paritaire qui n'a pas délibéré, mais a donné un avis. Naturellement, nous aurons une nouvelle présentation au Comité Technique Paritaire avant les congés, et le Conseil Municipal sera saisi de la proposition. Cela part d'une transparence totale. Le travail de départ a été réalisé par les directeurs et chefs de service qui sont arrivés à une synthèse. Celle-ci sera remise pour discussion au Comité Technique Paritaire, et soumise au Conseil Municipal.

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Merci, M. le Maire. Quelques observations, car il y a certaines choses que nous ne pouvons pas laisser dire. Comme d'habitude, vous nous assomez, et il n'y a pas d'autres mots, avec des chiffres, des tableaux, mais nous n'avons aucun moyen de vérifier ces chiffres puisque nous découvrons ces tableaux en séance. L'an dernier, le budget était exceptionnel et cette année il est plus qu'exceptionnel. Je me demande quel qualificatif vous allez lui trouver en 2012, 2013 et 2014. Pour moi, c'est de l'autosatisfaction. Une fois de plus, d'ailleurs, vous êtes donneur de leçons par rapport à ceux qui devraient être vos partenaires, en l'occurrence les collectivités territoriales. Je ne peux notamment pas laisser passer ce que vous avez dit par rapport au Département, et c'est pour cela que j'interviens. Vous parlez uniquement de RMI, vous oubliez le RSA, l'enfance en difficulté, la politique du handicap, la politique des personnes âgées et l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, le transfert des routes. Simplement, un chiffre : rien que sur 2011, 60 millions d'euros ne seront pas compensés par l'État

par rapport au transfert de compétences. Rien que sur 2011, 60 millions d'euros, ce qui est énorme, sur un budget social de 320 millions d'euros. Je voulais simplement donner ce chiffre.

Ensuite, vos réponses par rapport aux dépenses de personnel ne me conviennent pas non plus. Vous dites faire des économies de personnel pour investir, alors je me pose deux questions : l'absentéisme, c'est clair, pose problème dans vos services, et vous avez d'ailleurs dû mettre en place ce que j'appelle une surprime d'assiduité. J'ai regardé autour de moi et je n'ai vu cela nulle part ; cela veut dire que se pose un problème d'absences dans vos services.

Puis, nous allons réaliser des équipements, cela a été dit, et notamment une médiathèque et l'extension du Musée Unterlinden ; évidemment, nous nous en réjouissons et nous avons voté pour, mais quels moyens seront donnés à ces structures pour qu'elles puissent fonctionner correctement ? Par exemple, que va-t-il se passer dans le dernier étage de la future médiathèque ? Sera-t-il habité ou restera-t-il vide ?

Ensuite, il a été dit que, dans l'aide au pouvoir d'achat, nous accordons des aides au permis de conduire pour les jeunes. Pourquoi pas ? J'en serais ravie, mais regardez le résultat : il y a, bon an mal an, 3 bénéficiaires par an. Pouvons-nous appeler cela une politique qui réussit ?

Enfin, je ne voudrais pas laisser passer les attaques que vous avez menées à l'encontre du suppléant du député. Je voudrais vous rappeler, mais vous le savez certainement, que le suppléant du député est là pour remplacer le député si celui-ci devient ministre ou s'il décède. À part cela, le suppléant est, certes, le partenaire du député, mais il n'a, légalement, aucun pouvoir de représentation. C'est vous qui, à l'époque, avez inventé un rôle à votre suppléant, Yves MULLER.

**M. le Maire MEYER :** M. Jean-Jacques WEISS

**M. l'Adj. WEISS :** Je voudrais simplement répondre à Mme KLINKERT qu'en ce qui concerne l'absentéisme à Colmar, nous n'avons pas de leçons à recevoir, pour la simple raison que le taux d'absentéisme à Colmar est de 6,05 %, alors que, sur le plan national, pour des villes de même importance, il est de 9,9 %.

**M. le Maire MEYER :** Pourquoi cette différence ? Tout simplement parce que nous avons installé une prime de présence qui donne, en moyenne par an, la contre-valeur de quelque 600 €. Avant l'instauration de cette prime, le personnel présent durant toute l'année tournait entre 300 et 350 personnes. Nous sommes aujourd'hui à 650 personnes présentes ; je pense donc qu'il s'agit d'une solution gagnant/gagnant. Si nous avons eu cette idée à Colmar, tant mieux puisque tout le monde est gagnant. La Ville de Colmar n'était pas la première à pratiquer ce système, la première ville était Bordeaux. J'ai copié le système de la Ville de Bordeaux, avec l'expérience qui était la sienne.

Concernant les dépenses sociales du Département, je n'ai parlé ni de l'année 2010 ni de l'année 2001, mais de l'année 2008. Pour 2008, il y a eu une différence de 5 millions d'euros. Je vous défie de me prouver le contraire.

Pour les bourses de permis, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Oui, Mme KLINKERT, vous avez cité un chiffre de 3 par an. Je vous demande juste de vous reporter au point 23 de l'ordre du jour de la séance que vous n'avez pas lu, visiblement, puisque ces bourses ont été instaurées en octobre 2008 et 24 ont été attribuées, ce qui fait beaucoup plus que 3 par an.

*Intervention inaudible de Mme Klinkert (sans micro)*

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Vous avez parlé de 3 par an. Je voulais simplement rectifier ce chiffre qui figure dans le rapport 23 de l'ordre du jour.

**M. le Maire MEYER** : Bien, je crois que le tour est fait. M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Juste une question : pourquoi sortez-vous un chiffre de 2008 ? Depuis 2008, il s'est passé beaucoup de choses et effectivement, en 2008, le Département n'était pas dans la difficulté dans laquelle il se trouve actuellement. Le contrat de territoire a été signé en 2010, pas en 2008. Là encore, vous faites des assimilations et vous mettez des choses qui n'ont aucun rapport, les unes à côté des autres. En 2008, il n'y avait pas les soucis que nous avons depuis la crise vécue avec les droits de mutation et la non-compensation de l'État. Vous êtes tout le temps en train de mettre des choses qui n'ont aucun rapport, les unes à côté des autres.

**M. le Maire MEYER** : Au risque de vous décevoir mon cher collègue, je n'ai pas de résultats sur l'année 2010 ni sur l'année 2011, puisque je peux seulement puiser mes affirmations sur le compte administratif. Or, j'ai pris le compte administratif 2008 et celui de 2009. Pour 2008, il y a eu un excédent de 5 millions d'euros et pour 2009, il y a eu un déficit de 2 millions d'euros ; je l'ai également dit, donc calculs et affirmations qui reposent sur les comptes administratifs du Département. Je n'ai pas celui de l'année 2010, et c'est tout à fait normal puisque le Conseil va seulement l'approuver avant les congés de cette année.

Je sou mets le budget principal au vote.

Budget Principal adopté avec l'opposition du Groupe des Verts et des Socialistes, et l'abstention du groupe de MM. WAGNER et DENECHAUD.

Budget Annexe du Festival du Film adopté avec l'opposition de M. HILBERT et 4 abstentions.

Budgets Annexes du Salon du Livre et de l'Espace Malraux adoptés à l'unanimité.

Budget Annexe du Festival du Jazz adopté à l'unanimité.

Une précision à la question posée tout à l'heure par M. FELDMANN, concernant la location des salles communales. Entre temps, M. ACHOU a pu faire vérifier. Le tarif se subdivise en deux parties : d'une part la location, et d'autre part, les consommations. Le pourcentage indiqué dans le rapport est erroné. Pour la location, nous avons augmenté de 3 % ; pour l'électricité de 0 %, et pour le chauffage de 19 %, liés au coût de l'énergie.

## **2 – Autorisations de programme et crédits de paiement – Budget Primitif 2011.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Nous sommes sur un document qui s'apparente, non pas juridiquement au budget, mais sur les grandes orientations, pas pour 2011, mais jusqu'à la fin de votre mandat. Logiquement, pour des opérations comme le gymnase de la Montagne Verte, l'aménagement des Nénuphars, ou d'autres, je m'abstiendrai sur ce rapport.

**M. le Maire MEYER :** D'autres interventions ?

Le rapport est mis aux voix. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Opposition du Groupe des Verts. Qui s'abstient ? Abstention du Groupe de MM. WAGNER et DENECHAUD. Le rapport est approuvé.

## **3 – Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – Programmation 2011 – attribution de crédits pour la 1<sup>ère</sup> tranche.**

Voir rapport –

M. BAUMULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Pour ne pas allonger le débat, M. BAUMULLER vous aviez répondu de façon très précise aux questions que nous vous avons posées en commissions réunies, il n'y a donc pas lieu de vous poser ces questions. Je voulais juste souligner une partie du désengagement de l'État puisque sa subvention baisse de 20 %. C'est tout.

**M. le Maire MEYER :** Cette fois, ce n'est pas moi qui l'ai dit. M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Merci, M. le Maire. Je souhaitais également regretter le désengagement de l'État par rapport à ce dossier CUCS. Juste une remarque aussi, et je me fais le porte-parole d'associations auxquelles nous avons refusé des projets et avancé des arguments un peu alambiqués. Ce serait plus simple de leur dire clairement que ce sont pour des raisons budgétaires que nous leur avons refusé leur dossier. Je ne parle pas spécialement des refus Ville, mais aussi des refus État ; je ne fais pas le procès ici de la Ville. Les associations seraient plus à même de comprendre que ce sont pour des raisons budgétaires que pour des raisons de projets mal ficelés, elles le prendraient moins mal.

Quant à la représentation du Conseil Général à la commission CUCS, je n'ai jamais été invité à cette commission. Si vous me faites parvenir directement l'invitation, je viendrais avec plaisir.

**M. BAUMULLER** : Nous invitons le Président du Conseil Général. Après, s'il ne délègue personne...

Pour revenir à ce désengagement de 55 000 €, ce qui est un peu triste, c'est que l'État annonce déjà que pour les années suivantes, ce sera encore pire, que cette année reste une bonne année. Il y a donc des inquiétudes à avoir sur la pérennité de certaines actions, ô combien nécessaires à la Ville de Colmar.

**M. le Maire MEYER** : Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT** : Je voudrais dire à M. BAUMULLER que nous ne pouvons que regretter la non-représentation du Conseil Général en réunion CUCS. Ceci étant, je peux également répertorier toute une liste de structures ou d'organismes où des représentants de la Ville devraient siéger et auxquels nous ne les voyons pas. Je pense qu'il faut arrêter ces petites « guéguerres » qui ne sont vraiment pas productives, et que nous devrions plutôt travailler en termes de partenariat avec les autres collectivités, plutôt qu'en donneurs de leçons. Je ne pense pas que la Ville soit exemplaire.

**M. le Maire MEYER** : Mme KLINKERT, M. BAUMULLER a donné un exemple. Il ne faut pas lancer des propos dans le vent, donnez des exemples concernant la Ville de Colmar.

**Mme KLINKERT** : Je ne citerai personne, mais je peux donner des exemples de collègues. Les personnes concernées sauront bien de qui je parle.

**M. le Maire MEYER** : C'est facile comme réponse. M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Oui, j'aurais deux ou trois petites questions. Tout d'abord, sur l'action de médiation auprès des familles nomades sédentarisées qui fait partie de ce contrat, il me semblait que les besoins étaient, notamment du fait de la politique tout à fait louable de la Ville de Colmar, plus forts que les années précédentes. Or, le soutien a diminué et nous passons de 13 000 à 8 000 €. Là aussi, cela a-t-il un rapport avec le désengagement de l'État ou non ?

J'ai été également surpris par une association à laquelle nous avons refusé un soutien parce que son siège était en Allemagne. Est-ce forcément rédhibitoire d'avoir son siège en Allemagne, à partir du moment où les actions sont menées à Colmar et que les intérêts sont pour les Colmariens ? Je ne vois pas en quoi cela devrait poser un problème.

Sinon, je ne peux que renouveler ma proposition de rapprocher un peu les initiatives. Nous avons 55 actions, c'est positif, mais sur ces 55 actions, ne pourrions-nous pas parfois en rapprocher ? Nous y gagnerions en synergie. Je sais que ce n'est pas toujours possible, et M. BAUMULLER nous l'a bien expliqué la semaine dernière, mais j'aimerais vraiment insister sur cet aspect puisque le CUCS est aussi un moyen de renforcer le lien social, de favoriser les rencontres entre des communautés ou des groupes qui ne se connaissent pas forcément si bien. Merci.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Je vous remercie. Nous n'allons pas revenir sur la baisse des dotations de l'État, mais sur une façon de travailler. Nous pensons qu'il faudrait effectivement honorer les engagements vis-à-vis des associations dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs, et établir des critères, définis à l'avance, de progression de leur subvention. Cela leur permettrait de programmer des actions sur le long terme et de ne pas se retrouver dans des situations qui remettent en cause leur fonctionnement. Aujourd'hui, par exemple, Tristan a cité l'APONA. L'APONA perd 10 000 € de subvention, soit un tiers de ses ressources par rapport à 2010 : 5 000 € en moins de la part de la Ville et 5 000 € en moins, grosso modo, de la part de l'État. Cette situation est totalement inacceptable alors que l'État se désengage totalement des missions de service public et rend les actions de ces associations plus nécessaires que jamais. Je crois que nous sommes d'autant plus à même de comprendre cette inquiétude qu'elles peuvent ressentir, quand la Ville subit elle-même une situation semblable dans le cadre de la DGF. Dans ces conditions, nous sommes contraints de nous abstenir sur le vote de ce rapport.

**M. le Maire MEYER :** Je n'ai pas parlé de diminution de la DGF, j'ai donné le ratio par habitant qui n'a pas diminué, mais en faisant la comparaison par rapport à ce qu'est ce ratio pour d'autres villes.

**Mme VALENTIN :** Cela n'a pas d'importance par rapport à ce que je viens de dire, M. le Maire. L'important est dans le fait qu'aujourd'hui la Ville n'est pas sûre de son avenir en termes de recettes financières, et qu'elle peut très bien comprendre ce que ressentent des associations dont l'action ne pas être pérennisée.

**M. le Maire MEYER :** Ce que vous venez de dire, je ne l'ai pas dit. J'ai dit que la Ville était en situation difficile.

**Mme VALENTIN :** Je dis qu'elle est inconfortable.

**M. le Maire MEYER :** Pas du tout.

**Mme VALENTIN :** C'est moi qui le dis, et cela n'engage que moi.

**M. le Maire MEYER :** Nous avons arrêté un programme pluriannuel de travaux de 38 millions d'euros.

**Mme VALENTIN :** Permettez-moi de dire ce que je pense, même si vous ne le pensez pas.

**M. le Maire MEYER :** Je dis que pour la Ville, aujourd'hui, il n'y a pas de problème, au moins sur 3 ans.

**Mme VALENTIN :** C'est mon sentiment que j'exprime.

**M. le Maire MEYER :** C'est autre chose.

**Mme VALENTIN :** Mais, c'est ce que je dis, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER :** Non, vous me l'avez fait dire.

**Mme VALENTIN :** Non.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Je persiste avec ce que j'avais dit en commissions réunies. Il y a, dans ce programme, des actions qui peuvent être mutualisées, vous l'avez d'ailleurs rappelé dans votre note d'orientation. Compte tenu des changements qui se profilent au niveau de la répartition des compétences, à tous les niveaux des collectivités, je pense qu'il est important qu'une municipalité donne un signal fort envers les associations, en disant qu'elles doivent mutualiser, dans les années qui viennent, leurs actions. Nous ne pourrions pas continuer, à mon sens, à distribuer de l'argent comme cela, sans qu'il y ait un effort de coopération et de lien social qui soit un peu plus important.

**M. le Maire MEYER :** M. FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, chers collègues. M. BAUMULLER complétera éventuellement parce qu'il suit plus particulièrement et plus précisément les dossiers, mais je voudrais quand même rappeler que financer une association qui a son siège en Allemagne n'est pas faisable, tout simplement pour des raisons administratives. C'est peut-être quelque chose qui pourra se régler d'une façon ou d'une autre.

Je regrette aussi que Mme KLINKERT ait pris pour une dénonciation, l'absence du Conseil Général au comité de pilotage, alors que M. BAUMULLER exprimait un regret qui irait justement dans le sens d'une meilleure collaboration entre les collectivités. Ce n'était pas une dénonciation.

Je voulais souligner, concernant une remarque faite tout à l'heure sur la prééminence de certains sujets, de certaines préoccupations de nos contemporains par rapport à l'emploi, que nous avons, cette année, un quart de l'enveloppe CUCS consacrée à cela. Non pas parce que c'est une lubie, mais parce que cela correspond effectivement à des choix politiques qui ont été faits et exprimés. Ceci pour répondre à M. HILBERT, lorsqu'il regrette que certaines associations soient déboutées dans leur demande. Il arrive en effet que certaines associations soient déboutées dans leur demande parce que le projet qu'elles déposent ne correspond pas à l'appel à projet publié, et envoyé à toutes les associations plusieurs mois avant la date d'échéance de dépôt des projets. Si, effectivement, cela ne rentre pas dans les priorités fixées conjointement par l'État et la Ville, certaines demandes ne sont pas honorées.

En ce qui concerne la remarque de notre collègue, M. GREINER, à laquelle, bien évidemment, nous ne pouvons que souscrire, il faut savoir que dans la pratique effective de la répartition des crédits, nous avons pris le soin cette année, avec M. BAUMULLER, de rencontrer les services qui émergent aussi à des subventionnements de la mairie, de façon à tendre vers plus de cohérence dans les subventionnements, et pour éviter aussi, accessoirement, que nous ne subventionnions pas deux fois les mêmes actions. Nous avons également pris soin à ce que cette transversalité souhaitée, souhaitable, attendue et de plus en plus pratiquée, soit effectivement mise en œuvre, et ce, jusque dans le choix des subventionnements par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

**M. le Maire MEYER :** M. BAUMULLER

**M. BAUMULLER :** Oui, merci M. le Maire. M. l'Adjoint FRIEH a déjà répondu en partie, mais je compléterai juste sur l'association qui a son siège en Allemagne. Effectivement, il y a le problème administratif ; cela dit, nous accompagnons cette association pour qu'elle s'implante aujourd'hui à Colmar, et nous avons déjà planifié l'intervention de cette association dans le cadre du contrat local d'accompagnement à la scolarité dont les crédits seront approuvés au deuxième semestre.

La logique pluriannuelle nous intéresse fortement, mais nous avons besoin d'attendre un éclaircissement sur le devenir de ces subventions. Cet éclaircissement, nous ne l'avons eu que tardivement, fin 2010, mais au Conseil Municipal du mois de janvier, nous avons autorisé M. le Maire à signer la prorogation jusqu'en 2014. Sur un certain nombre d'actions qui sont en reconduction, nous sommes dans une logique de simplification pour les associations qui jouent véritablement un rôle de service public, comme c'est le cas des associations soutenues dans le cadre du CUCS.

MM. GREINER et DENECHAUD, par rapport à plus de collaboration, nous essayons de le faire, de plus en plus. Nous avons de nombreux exemples qui se retrouvent dans les propositions de ce soir, notamment dans le domaine de l'emploi où il y a de plus en plus de synergie, par exemple, entre Contact Plus, l'ADEIS qui va devenir un nouveau partenaire, l'ASTI, Aleos. Il y a donc véritablement beaucoup de coordination. Cela ne se voit pas forcément dans tous les projets, et je ne vais pas revenir sur tous les arguments que j'avais soulevés la semaine dernière en commissions réunies, mais nous prenons bien évidemment en considération votre demande légitime et nous y travaillons. Ensuite, il faut quand même considérer que les actions sont conduites par des associations spécifiques sur des territoires spécifiques avec des bénéficiaires spécifiques. Parfois, les 3 ou 10 lignes de résumé que vous avez à disposition ne permettent pas de se rendre compte de la spécificité de chaque action. En tout cas, nous essayons de travailler sur des rapprochements.

J'espère avoir répondu à toutes les questions.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Abstentions du Groupe des Verts et des Socialistes. Le rapport est approuvé.

**20 - Commande de véhicules électriques – Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar, la CAC, la Colmarienne du Logement, la Colmarienne des Eaux, la SCCU et la SAEM VIALIS pour l'achat de véhicules électriques.**

**M. le Maire MEYER :** J'ai proposé tout à l'heure de prendre le point n° 20, car il y a lieu de voter et cela suppose toujours un certain temps de dépouillement.

Il s'agit de prendre une décision pour s'inscrire dans une démarche d'acquisition de véhicules dits propres. Nous sommes arrivés à nous entendre avec différentes sociétés d'économie mixte et également avec communauté d'agglomération de Colmar pour essayer de globaliser notre opération. Je vous fais d'abord voter sur le principe.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Dans un deuxième temps, il s'agit de désigner deux de nos collègues, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Oui, M. le Maire. Nous vous proposerons en titulaire, M. BAUMULLER, et en suppléant, M. Robert REMOND.

**M. le Maire MEYER** : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Vous disposez d'un bulletin de vote, et je vous prie de vous en servir. Les bulletins sont vierges. M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : *Intervention inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER** : M. le 1<sup>er</sup> Adjoint a annoncé M. BAUMULLER et M. REMOND, et j'ai posé la question supplémentaire pour savoir s'il y avait d'autres candidatures. Je n'en ai pas enregistré. Passons au vote s'il vous plaît.

M. ACHOU procède à l'appel nominatif des conseillers municipaux et les invite à déposer leur bulletin dans l'urne.

**M. le Maire MEYER** : Votants : 49. Bulletins nuls : 11. Suffrages exprimés : 38. MM. BAUMULLER et REMOND ont obtenu chacun 38 voix. Les deux collègues sont élus.

#### **4 – Attribution de subventions aux associations culturelles en 2011 – 1<sup>ère</sup> tranche et Fonds d'Encouragement Culturel 2011 – 1<sup>ère</sup> tranche.**

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion

#### **5 – Aide à la vie associative culturelle 2011 – 1<sup>ère</sup> tranche.**

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil d'adopter.

**M. le Maire MEYER** : M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Oui, je crois que, comme pour le CUCS, nous pourrions avoir une logique, non par membre colmarien actif, mais par projet, c'est-à-dire que nous soutiendrions des projets globaux, quels que soient le nombre de personnes et le nombre de Colmariens. Le nombre de Colmariens doit être un critère indicatif pour mieux soutenir les associations qui ont beaucoup de Colmariens, je peux le comprendre, mais le premier critère ne devrait pas être le nombre de Colmariens, plutôt la qualité du projet. Nous pourrions donc voter par projet, comme pour le CUCS. J'avais la même remarque pour les voyages à l'étranger des lycéens.

Vous savez, M. le Maire, de nombreuses personnes, dans les communes voisines, n'apprécient pas forcément ce genre de politique. Si jamais quelqu'un voulait se présenter aux législatives, cela pourrait ne pas l'aider.

**M. le Maire MEYER** : Ce sont des spéculations qui restent sans effet sur les deniers du contribuable colmarien. J'ai, avant tout, à défendre leurs intérêts.

**M. DENECHAUD** : Donc, la vivacité de leurs associations.

**M. le Maire MEYER** : Nous avons déjà élargi vis-à-vis des communes de la Communauté d'Agglomération, et je ne vois aucune raison d'aller plus loin personnellement. Peut-être, M. DENECHAUD, qu'avec la réforme des collectivités territoriales, le périmètre risque de s'étendre. Donc, partiellement, vous aurez gain de cause de ce fait...

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **6 – Convention financière entre la Ville de Colmar et l'Association MAJEPT relative à l'attribution d'une subvention pour 2011.**

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **7 – Reconduction du contrat d'objectifs avec le Club des Sports de Glace de Colmar.**

Voir rapport –

M. GREINER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : M. LECONTE.

**M. LECONTE** : Merci, M. le Maire. Nous constatons, depuis quelque temps, une diminution importante du nombre de licenciés de la section de hockey sur glace, notamment parmi les jeunes pousses, alors que Colmar bénéficie, et vous le savez tous, d'un équipement de très grande qualité. Cette

diminution est-elle due au montant élevé de la cotisation demandée par le club en plus de la licence sportive obligatoire ? Cette cotisation inclut les frais de location de glace qui sont actuellement d'environ 60 € par licence et par année. Cette diminution des effectifs jeunes est-elle due à l'importance des frais d'achat et de renouvellement de l'équipement de base ou au manque de personnel d'encadrement et surtout d'entraîneurs compétents ? Sur ce dernier point, quelle politique compte mener la Ville pour développer le hockey mineur par l'afflux de jeunes adhérents, notamment issus des quartiers ouest, et quelle est l'incitation à la formation d'entraîneurs compétents ?

**M. GREINER** : J'ai rencontré, il y a quelque temps, les responsables de l'association. Ils ne m'ont pas saisi d'une diminution de licenciés, au contraire. Vous avez pu le voir dans la presse récemment, il y a d'excellents résultats au niveau des jeunes qui viennent de remporter un championnat.

En ce qui concerne la formation des entraîneurs, il n'est pas du ressort de la municipalité de développer ni de mettre à disposition des éducateurs. Par contre, nous regrettons que le club qui avait signé, à un moment donné, un contrat avec le Collège Pfeffel, pour mettre en place une section sportive en direction des jeunes de ce collège, n'ait pas pu assumer cette tâche, et que les crédits mis à disposition par la Ville de Colmar n'aient pas pu être utilisés par cette association qui n'a pas pu répondre à la demande des jeunes.

Sur le dernier point, le coût des équipements, c'est effectivement une discipline qui coûte relativement cher, mais jusqu'à preuve du contraire, en rencontrant les parents et en assistant par 3 ou 4 fois à des manifestations organisées par ce club, je n'ai, à ma connaissance, pas eu de récriminations sur ce sujet.

**M. le Maire MEYER** : Je complète, M. GREINER, concernant la formation des entraîneurs. Nous avons augmenté de 50 % les frais d'encadrement spécialement destinés à la formation des animateurs.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **8 – Dénomination de la salle d'armes de la Waldeslust.**

Voir rapport –

M. GREINER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : M. GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : M. le Maire, mes chers collègues, Jean-Pierre MULLER était un ami et je suis extrêmement heureux que nous puissions, par cette dénomination, rappeler son souvenir et rappeler le grand escrimeur qu'il a été sur le plan sportif, mais également le président de la salle d'armes, succédant à son père et précédant son fils, puisque l'escrime a été marquée

par la famille MULLER. Bien entendu, nous sommes totalement d'accord. Je propose simplement -et Jean-Pierre MULLER aurait sans doute été d'accord- pour que son nom soit associé avec un autre grand escrimeur de Colmar Paul WORMSER. Ce dernier a été un grand escrimeur avant la guerre, et il est mort courageusement puisqu'il a été abattu pendant la guerre. C'est donc, en même temps, un résistant. Lui aussi, qui avait fait les Jeux Olympiques de Berlin, sauf erreur de ma part, aurait pu avoir droit à un rappel de son nom. Nous avons eu pendant très longtemps le Challenge Wormser à Colmar, mais je voulais, et sans rien enlever au mérite de Jean-Pierre MULLER, évoquer aux plus jeunes d'entre nous le souvenir de WORMSER.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER

**M. GREINER :** Oui, je voudrais juste ajouter une remarque, suite à ce rapport. Lors du deuil de M. BRIDE, il y a eu un rappel dans la presse, et ensuite, alors que le deuil n'était pas encore consommé, par votre Groupe dans le Point Colmarien, un article concernant la municipalité. Je dois dire que j'étais un peu outré dans la mesure où vous avez déconsidéré la présence de M<sup>e</sup> BRUGGER, qui n'est pas là ce soir, en disant qu'il n'y avait que M<sup>e</sup> BRUGGER pour représenter la Municipalité. C'était, à mon sens, effacer d'un trait toutes les manifestations qui se sont déroulées tout au long de la vie de M. BRIDE et qui ont permis à la Municipalité et à toutes les associations de reconnaître le travail et l'engagement bénévoles qui étaient les siens. Je veux dire que, pour ma part, la première chose qui m'importe est d'estimer le respect que nous avons de son vivant pour la personne avec laquelle nous travaillons ; la seconde, c'est que les familles sachent, même si nous ne sommes pas présents, la pensée qu'auront les personnes. Ce fut le cas pour un certain nombre d'entre nous, et ce fut mon cas particulier, car je n'ai pas pu assister, mais je m'étais bien présenté au domicile de Mme BRIDE pour lui présenter toutes mes condoléances. Je dois rappeler qu'à ce sujet, M<sup>e</sup> BRUGGER et moi-même, lors d'un débat ici même, à propos de la dénomination d'une rue, avons pensé à établir une liste de toutes les personnalités défuntées qui pourraient un jour être honorées. Nous ne savions pas, et nous ne pensions pas, que M. BRIDE serait tout de suite sur cette liste.

Je voudrais finir en disant à M<sup>e</sup> GRUNENWALD que, même si vous n'êtes pas présent à mon décès, je ne vous en tiendrai pas rigueur, car je sais que la dialectique que nous faisons depuis plus de 20 ans, nous la faisons pour le bénéfice et l'intérêt général de toutes les associations.

**M. le Maire MEYER :** Maître.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Je veux bien parler du Président BRIDE, mais je ne vois pas très bien le rapport. Est-ce moi qui suis concerné par votre intervention ou la presse ?

**M. GREINER :** Votre Groupe.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Il faut être plus précis.

**M. le Maire MEYER :** Il l'a dit.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Non, il a parlé de M<sup>e</sup> BRUGGER. Ai-je parlé un seul instant de M<sup>e</sup> BRUGGER ? Je n'ai jamais parlé de M<sup>e</sup> BRUGGER et je n'ai pas regardé qui était à la messe ou pas, car j'étais pratiquement au premier rang et je ne pouvais pas regarder tous ceux qui étaient présents. Quand je suis à une messe ou un enterrement, je ne suis pas là pour regarder les présents ni remarquer les absents, premier point.

Je ne me serais jamais permis, car j'ai, sinon une certaine élégance, du moins le respect des personnes, d'évoquer le problème de cette appellation de M. BRIDE si son fils n'en avait pas parlé. Je crois que M. le Maire n'a pas très bien compris quand il a voulu me reprendre dans les journaux, en disant qu'il ne s'agissait pas d'une idée de M<sup>e</sup> GRUNENWALD, mais d'une idée du fils. Bien entendu, je ne me serais jamais permis et c'eût été une inélégance totale que de me permettre de faire des propositions. J'ai entendu dans la famille, dans son deuil, parler de cela, et je me suis dit qu'il fallait tout de suite lui donner satisfaction. A mon niveau, je n'ai pas la décision. J'ai lu que le M. le Maire indiquait « qu'en temps utile » -je ne sais pas ce que cela veut dire d'ailleurs, le temps du deuil, peut-être ?- et de voir après cette appellation. A ce sujet, je dirai simplement, M. le Maire, qu'avec tout le respect et l'amitié que j'ai pour vous, je suis quand même un peu étonné qu'en tant que conseiller municipal vous interrogeant, de manière officielle certes, j'ai simplement, pour réponse, une copie de la lettre que vous avez envoyée à la presse. Je dirais que là également, il y a quelque rigueur à avoir et que si vous me répondez, vous le faites, mais pas en m'envoyant une lettre envoyée à d'autres. Cela ne se fait pas, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER** : Je suis directement interpellé.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Je l'ai été aussi il y a un instant.

**M. le Maire MEYER** : Tout d'abord, je précise que j'ai reçu un courrier dans lequel vous me proposez de labelliser. Vous n'avez parlé de personne d'autre. Alors, il ne faut pas dévier. C'est vous qui me l'avez proposé. Deuxièmement, si j'ai envoyé copie à la presse, c'est parce que j'ai eu le plaisir de voir votre intervention dans la presse, et pour que la presse sache ce que je vous avais répondu, je lui en ai envoyé une copie.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Dans cet article, vous avez évoqué la parole de M. BRIDE fils à une cérémonie où vous étiez absent. Votre système de renseignements est très bon, je ne vous en fais pas reproche, mais ne dites pas cela. Je vous ai écrit « es-qualité » pour qu'un conseiller municipal puisse se permettre de vous proposer « es-qualité » ce fait. C'est tout.

**M. le Maire MEYER** : Vous venez juste de dire le contraire de votre première affirmation.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Nous relirons le texte du procès-verbal.

**M. le Maire MEYER** : Concernant Pierre BRIDE, il se trouve qu'il y a un an, j'avais demandé la Légion d'Honneur pour lui. Je suis donc relativement à l'aise.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Cela n'a rien à voir.

**M. le Maire MEYER** : Bien.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Je sais que vous faites tout en matière de Légion d'Honneur, M. le Maire, ou faisiez tout, fut un temps.

**M. le Maire MEYER** : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **9 - Attribution d'indemnités et de subventions à titre culturel et culturel pour l'année 2011.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **10 - Contributions financières des communes membres du Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim et Environs.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Je serai très bref. Lorsque nous voyons ces comptes d'apothicaires et la complexité de cet instrument juridique, je crois que cela va dans le sens d'une proposition que j'avais déjà faite, qui est de réfléchir au passage de la gestion des grands équipements sportifs à la CAC. Il y a ce cas-là, mais il y a d'autres cas dans l'agglomération. Vous l'avez dit vous-même, M. le Maire, la semaine dernière, les Colmariens utilisent ce gymnase, d'autres personnes d'autres communes utilisent les gymnases de Colmar. Nous avons une agglomération qui est assez unifiée, homogène, et je pense que les grands équipements pourraient être gérés à l'échelle de l'agglomération.

**M. le Maire MEYER** : Une précision : les Colmariens n'utilisent pas les gymnases extérieurs, mais le contraire est vrai. Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT** : Oui, M. le Maire. Notre groupe a du mal à comprendre votre nouvelle proposition de répartition financière proposée dans ce rapport, et qui va inévitablement être une source de conflits. Trois communes – Ingersheim, Niedermorschwihr et Turckheim – sont favorables à une clé de répartition financière, et Colmar en veut une autre. Nous estimons qu'il est dommage que, sur ce dossier comme sur d'autres, la Ville n'essaie pas de discuter, n'arrive pas à négocier, et impose aux autres communes, un choix. Nous nous abstiendrons donc sur ce rapport.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET** : Je ne suis pas membre de ce syndicat, mais vu le nombre de courriers échangés entre les communes, je peux vous

dire que le dialogue est là, il existe. M. le Maire répondra mieux que moi, mais il a passé des heures au téléphone à essayer de discuter et de convaincre.

**M. le Maire MEYER :** Partant du principe que le gymnase n'accueille pas les parents, mais les élèves, les collégiens, je pense qu'il y a une déduction logique qui s'impose. Je ne connais pas un seul syndicat intercommunal qui facture les coûts de revient sur la base de la population. C'est toujours au regard des élèves, des collégiens, qui fréquentent l'établissement. J'observe que c'est également le Département qui est concerné puisque c'est un gymnase de collège, et je sais que le Département a une dotation forfaitaire. Vous êtes aussi partie prenante dans cette répartition, seulement la différence est que vous donnez forfaitairement un montant et vous laissez le soin aux autres de répartir le reste. M. HILBERT !

**M. HILBERT :** Je m'interrogeais : pourquoi avoir accepté la première clé de répartition, au départ ?

**M. le Maire MEYER :** Pardon ?

**M. HILBERT :** Pourquoi avoir accepté la clé de répartition actuellement en vigueur ? Pendant 15 ans, vous avez accepté cette clé et tout à coup vous voulez changer la clé de répartition, ou M. CRONENBERGER, j'imagine. Je ne pense pas que cela ait un rapport avec les liens que vous tissez avec lui à la CAC ; je n'ose pas imaginer que cela soit lié à vos différends.

**M. le Maire MEYER :** Il n'y en a pas dans le cas présent. Seulement, il se trouve que la modification a été proposée au comité syndical : nous avons à l'accepter ou à ne pas l'accepter. C'est aussi simple que cela.

**M. HILBERT :** Vous l'avez accepté pendant 15 ans.

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** J'ai une question à vous poser. Vous dites que dans aucun syndicat intercommunal la population n'est un critère de partage. Il me semble pourtant que dans certains cas, c'est la population. Je parle par exemple d'un syndicat des ordures : comment voulez-vous faire la répartition alors que vous ne connaissez pas l'origine ? C'est bien la population, le critère.

**M. le Maire MEYER :** Je ne savais pas que nous pouvions mettre dans le même panier les collégiens et les ordures ménagères. Pour les ordures ménagères et avec la redevance, le volume est à l'habitant et c'est tout à fait normal puisqu'une famille de 6 personnes produit plus qu'une famille de 2 personnes. Concernant les équipements sportifs, il s'agit des collégiens.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Je regrette, mais vous avez dit précisément : « Je ne connais pas un syndicat intercommunal qui le fait par rapport à la population ». Vous l'avez dit ou pas ?

**M. le Maire MEYER :** Par rapport à la gestion des équipements sportifs.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Faites attention à ce que vous dites, les mots ont leur importance.

**M. le Maire MEYER :** Bien sûr, mais nous parlons toujours de gymnase, dois-je le rappeler ?

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** M. OSTERMANN, un tableau s'il vous plaît.

**M. le Maire MEYER :** Nous parlons de gymnase et pas d'ordures ménagères. D'ailleurs, je vous dirais que vous êtes très proche de l'imposition fiscale concernant le bâti où il y a une différence entre la taxe et la redevance. La redevance est basée sur la population et la taxe vise la base imposable, et ce, quel que soit le nombre de personnes dans la maison.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Je ne vois pas le rapport.

**M. le Maire MEYER :** Ce n'est pas dans le rapport, mais je vous le dis.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Je ne vois pas le rapport.

**M. le Maire MEYER :** C'est vous qui avez parlé d'ordures ménagères, donc c'est pour votre culture personnelle.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **11 – Conventions entre l'Association des Commerçants du Marché Couvert de Colmar et la Ville de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. WAGNER.

**M. WAGNER :** Merci, M. le Maire. M. l'Adjoint vous avez très bien présenté ce rapport, or il me semble que dans ce dernier nous mettons en exergue une différence de traitement entre une catégorie de commerçants par rapport à tous les autres commerçants de la ville de Colmar qui ne bénéficient pas nécessairement de subventions pour financer les activités publicitaires, de communication ou de promotion. C'est un rapport que nous ne pouvons pas approuver.

J'aimerais également apporter une réflexion sur le commerce colmarien, et notamment sur le projet « Marques Avenue ». Vous vous êtes déjà prononcé, M. l'Adjoint, sur ce sujet, mais M. le Maire ne s'est pas vraiment prononcé, et j'aimerais connaître sa position par rapport à ce vaste projet qui devrait se situer au sud de Colmar et qui risque de déséquilibrer le commerce colmarien et celui de toute sa région.

**M. l'Adj. BECHLER :** Il y a deux points importants. Premier point, je ne peux pas comprendre que certaines personnes de votre groupe, M. WAGNER, nous disent que le Marché Couvert ne marche pas et que les commerçants se plaignent et pleurent.

**M. WAGNER :** Non, je n'ai pas dit cela.

**M. l'Adj. BECHLER** : Je n'ai pas parlé de vous, mais de certaines personnes qui pleurent matin et soir, et lorsque nous les aidons, vous nous le reprochez aussi. Je ne comprends plus rien.

Sur la deuxième question, j'ai donné mon avis. Vous vous êtes adressé au maire, qui vous donnera son avis.

**M. le Maire MEYER** : M. FELDMANN.

**M. FELDMANN** : Oui, l'intervention de M. BECHLER est assez surprenante. Donnez-nous des noms, M. BECHLER, s'il vous plaît.

**M. l'Adj. BECHLER** : Vous n'en avez pas donné tout à l'heure, je ne vois pas pourquoi je devrais vous en donner maintenant.

**M. FELDMANN** : Je profite aussi de la remarque qui a été faite par mon voisin, M. WAGNER, pour rebondir sur le Village des Marques. Je rappelle à l'ensemble des conseillers municipaux que nous avons été invités à une réunion le 23 mars pour nous présenter l'architecture de ce Village des Marques. C'est absolument extraordinaire : aucune décision n'a été prise pour l'instant, me semble-t-il, pour savoir si ce Village des Marques doit s'implanter dans la région de Colmar, et nous sommes invités à la présentation de l'aspect architectural du projet. Je trouve cela absolument ahurissant. Qui prend les décisions ? C'est aberrant cette histoire. En tout cas, cela ne va pas rassurer les commerçants colmariens puisque, finalement, le projet continue d'avancer. Nous sommes déjà en train de construire les murs et de faire des projets architecturaux.

**M. le Maire MEYER** : M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Je crois que ce point à l'ordre du jour s'élargit à un débat plus grand. Je regrette quand même que l'adjoint chargé des questions économiques n'ait pas répondu sur un problème important, celui de l'égalité des commerçants par rapport à l'institution de la Ville. Il faudrait justifier pourquoi nous aidons particulièrement ces commerçants : rencontrent-ils des difficultés ? Ont-ils besoin, plus que d'autres, d'un appui de l'institution ? Il peut être effectivement accepté, encore faut-il le justifier. Dire simplement que cela permettra des cartes de fidélité – cela existe depuis longtemps - la réalisation de sacs pour les courses... Allons donc, c'est quand même quelque chose d'un peu curieux. Organisation d'animations, Pâques, Noël, etc., cela fait un peu court, comme aurait dit Edmond ROSTAND à ma place. Votre réponse est un peu courte. Vous me répondrez tout à l'heure, M. l'Adjoint. Je crois qu'il faut quand même justifier cette aide. Nous sommes tous attachés à la réussite de ce Marché. Il semble en effet que certains – je ne pense pas que ce soit dans notre groupe parce qu'il est un peu facile de faire des critiques – après l'effet d'abondance au départ ou de succès, qu'il y ait peut-être... Cependant, nous sommes en hiver, il faut voir un peu sur une année ce que cela a donné. Donc, en effet, le premier problème est celui de cette égalité. Je pense que tous les commerçants colmariens ont droit au même respect.

Nous arrivons ainsi au Village des Marques. Je regrette, mais quel a été le débat au Conseil Municipal ? Il est vrai que nous nous sommes faits un peu avoir dans cette histoire. Nous avons tous été convoqués pour

entendre la personne qui avait ce projet en charge, et il nous a été demandé, immédiatement, de passer par un vote. Je dois dire que la méthode est assez curieuse. Sans doute que certains se sont trompés, car nous n'avions entendu qu'une affirmation, qu'une des branches de l'alternative qui nous était proposée, et nous n'avions pas entendu les commerçants. J'étais intervenu auprès de M. le Maire assez rapidement, il a accepté de faire entendre les commerçants, j'ai dû insister un petit peu, il est vrai, mais cette audition a été beaucoup plus feutrée puisqu'elle a été faite dans le cadre de la commission existante. Nous avons entendu les commerçants qui nous ont tous dit, unanimement, qu'ils sont contre. Je crois pouvoir dire, M. l'Adjoint, qu'à titre personnel, et vous l'avez dit, ce n'est pas un secret, vous partagez leur avis, très largement. Nous sommes donc en face, à l'heure actuelle, d'une situation quelque peu curieuse. Nous avons décidé, ou du moins un avis a été donné par un conseil municipal qui était non ou mal informé – je ne dis pas que c'était intentionnel, M. le Maire, je m'empresse de le dire – mais c'est un constat. Vous qui êtes attaché au contradictoire par votre profession d'avocat, vous savez qu'avant de prendre une décision, il faut entendre l'un et l'autre, le demandeur et le défendeur, l'accusé et la partie civile. Aucune décision ne peut être prise auparavant, vous le savez et vous le faites sans doute tous les jours dans le cadre de votre métier, M. le Maire. Or, là, vous faites prendre une décision par une assemblée qui n'est pas informée ; c'est grave. Depuis, nous continuons.

Dans un instant, vous allez nous dire que vous n'avez pas à prendre parti, que vous êtes Président de la CAC – si j'ai bien compris votre argumentaire –, que vous écoutez l'avis de la CAC, et que vous êtes Maire de Colmar et que vous écoutez l'avis du Conseil Municipal. Ne nous trompons pas. L'avis du Conseil Municipal a été obtenu parce que vous étiez d'accord avec le Village des Marques. Prenez vos responsabilités, M. le Maire, je les ai toujours prises. Tout à l'heure, vous nous avez dit que vous n'êtes pas un adepte de la langue de bois. Dites ce que vous pensez, réellement. Laissez-moi terminer, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Qu'a dit le député à ce sujet ?

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Dites un jour ce que vous en pensez. Nous savons qu'en tant que Président de la CAC, vous respectez les membres de la CAC, qu'en tant que maire vous respectez les conseillers municipaux. Nous le savons fort bien et nous le sentons, en tout cas au niveau de notre groupe, lors des réunions auxquelles nous participons, mais nous voulons l'avis de M. Gilbert MEYER. Vous avez le droit d'avoir un avis, dites-le-nous.

**M. le Maire MEYER** : C'est presque du harcèlement.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Oui, mais limité.

**M. le Maire MEYER** : M. LECONTE.

**M. LECONTE** : Revenons un peu à l'approbation de ce rapport. Pour nous, il y a distorsion de concurrence entre commerçants ; notre groupe votera contre votre rapport.

**M. le Maire MEYER** : M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Oui, nous avons voté contre l'an dernier dans un contexte de débat sur l'ouverture du dimanche. Aujourd'hui, nous voulons soutenir encore l'association de ces commerçants du Marché Couvert. Je crois que le meilleur moyen de les soutenir est de faire venir les habitants de Colmar au centre-ville, et vers le Marché Couvert. Je rejoins la position de mes collègues. Si, d'un côté, nous les envoyons à l'extérieur de Colmar dans des grandes surfaces, toujours plus grandes, et si, de l'autre, nous voulons soutenir le centre-ville, à un moment donné, il y a distorsion et cela ne peut pas fonctionner. Faisons un choix clair et net. Je choisis de soutenir les commerçants du centre-ville ; je souhaite que nous ne fassions pas ce Village des Marques, mais ce débat aura peut-être lieu plus tard, s'il a lieu un jour. Il est contradictoire de vouloir soutenir par cette subvention, somme toute, modeste, ces commerçants du Marché Couvert, et d'un autre côté, de vouloir faire ce centre de Marques. Je crois que cette subvention n'est pas nécessaire si nous ne faisons pas le Village des Marques. Nous voterons contre cette subvention.

**M. le Maire MEYER** : M. Daniel MEYER

**M. l'Adj. D. MEYER** : Oui, M. le Maire. Je ne vais pas rentrer dans des détails, des effets de manches entre avocats. Je vais simplement demander à tous ceux qui dénigrent ce rapport de le lire. Il est écrit que c'est « sur la base d'un pourcentage de la redevance mensuelle rapportée à l'année, payée par les commerçants, et qui est fixé à 10 % ». C'est donc une somme que les commerçants du Marché Couvert paient tous les mois, et qui leur est reversée pour qu'ils puissent...

*Intervention inaudible d'un conseiller (sans micro)*

**M. l'Adj. D. MEYER** : Ils paient un loyer plus 10 %, pour que nous puissions leur reverser une aide à la communication. C'est écrit noir sur blanc. Nous n'allons pas quand même spolier les commerçants. Ce que vous demandez, c'est de spolier les commerçants du Marché Couvert de 10 % de la somme qu'ils versent. Si, c'est écrit, lisez donc le rapport. Faut-il que je vous le relise ? Vous semblez, Maître, savoir manier la dialectique. C'est quand même clair. Il est écrit « sur la base d'un pourcentage de la redevance mensuelle rapportée à l'année. Pour 2011, ce pourcentage est fixé à 10 % de la somme qu'ils paient en plus du loyer. Si, c'est 14 884 €, ce qui permet à l'association de communiquer et de faire des animations. C'est son argent, ce n'est pas l'argent de la Municipalité.

**M. le Maire MEYER** : Ne vous énervez pas. Nous avons tout le temps. Nous pouvons terminer à minuit, 1 heure ou 2 heures, cela nous est totalement égal, pourvu que le débat soit ouvert. M. FELDMANN.

**M. FELDMANN** : Merci, M. le Maire. Si je lis le premier paragraphe, il s'agit bien de verser une subvention de la Ville de Colmar. En quelque sorte, cela équivaut à diminuer de 10 % le montant global du loyer payé à l'année.

**M. l'Adj. D. MEYER** : Docteur, ne faites pas l'innocent. Vous ne savez pas lire. Je vous explique que la redevance mensuelle a augmenté de 10 % afin que nous puissions reverser ces 10 % aux commerçants.

**M. FELDMANN** : Où est-ce marqué ?

**M. l'Adj. MEYER** : C'est écrit dans le rapport.

**M. FELDMANN** : Dites-moi où !

**M. l'Adj. MEYER** : Deuxième paragraphe. Lisez le deuxième paragraphe. C'est quand même terrible ! Quand vous ne voulez pas, vous ne voulez pas.

**M. FELDMANN** : Très bien. Ecoutez, je vous lis le paragraphe et dites-moi. J'aimerais bien savoir qui comprend cela. « Le montant de la subvention – nous sommes bien d'accord que c'est la subvention – est calculé sur la base d'un pourcentage de la redevance mensuelle, mais rapportée à l'année. Pour 2011, ce pourcentage est fixé à 10 %, et la somme allouée s'élève à 14 894,46 € ». Il n'y a aucun supplément de paiement pour les commerçants. Ce sont 14 000 € qui sont versés, et qui correspondent à 10 % des loyers qu'ils payent à l'année. Je lis, et je comprends le français M. MEYER, jusqu'à preuve du contraire.

**M. le Maire MEYER** : J'ai volontairement laissé filer la discussion, mais je pense qu'il faut revenir à la base. La base repose sur une convention qui a été signée entre la Ville de Colmar et les 21 commerçants au titre de l'association créée. Que disait cet accord ? Il disait que nous allions installer une ligne budgétaire correspondant au coût d'exploitation du Marché Couvert et que la Ville assumerait en prestations tout ce qui est propreté, sanitaires, et également certaines consommations, mais que tout sera globalisé sur une ligne budgétaire. Le loyer payé constitue la contrepartie de tous les débours. Ces débours ont été majorés de 10 % pour installer cette aide à la valorisation du Marché Couvert parce que la Ville de Colmar a mis au bout, 500 000 € sur 1 million d'euros, et les commerçants en ont mis autant. C'est une moyenne de 50 000 € par stand, et c'est à l'origine de cette discussion que nous avons arrêté ce financement. Pourquoi 10 % ? Pour que tous les commerçants soient logés à la même enseigne, car en fonction des comptoirs, des étals et des commerces, il y a plus ou moins de longueur et les commerçants souhaitaient que tout le monde soit logé à la même enseigne. Nous avons donc accepté cette majoration de 10 % que nous avons installée dans le coût de revient. Aujourd'hui, nous n'inventons rien du tout, nous appliquons tout simplement l'accord conclu avec les commerçants concernés, où nous sommes déjà intervenus auprès de la fédération pour différentes actions. Là aussi la fédération ne regroupe pas tous les commerçants...

Pour ceux qui crient au scandale avec des différences, j'observe en ce qui me concerne, que les 21 commerçants ont investi 1 million d'euros sur leurs comptes, et que ce million d'euros supposait la présence de la Ville pour la valorisation du Marché. Cette comparaison, aucun autre commerçant ne peut la faire.

Concernant le Village des Marques, M. le Bâtonnier, je ne savais pas que c'était l'avocat qui décidait. Vous me disiez : « vous décidez en tant qu'avocat ». Vous savez que l'avocat ne fait que présenter, c'est le juge qui décide. Je ne me mets pas dans la peau d'un juge pour dire que je décide, précision en ce qui me concerne.

A propos de la consultation du Conseil Municipal sur le Village des Marques, observez ma neutralité, mon sens de la démocratie, en fonction de certains avis que je connais. Aujourd'hui, vous jetez les bras au ciel, mais je sais que dans l'actuelle majorité, certains collègues ont voté contre, puisqu'ils me l'ont dit. En contrepartie, nous n'arrivions pas au nombre de voix obtenues si, dans l'opposition, tout le monde était contre. Alors, il est trop facile aujourd'hui de dire que vous êtes contre. Je rappelle quand même qu'il s'agissait d'un vote secret, et dans mon équipe j'en connais 6 qui ont voté contre. Or, le nombre de voix obtenu dépasse les 32 ; donc, dans l'opposition, il y a eu des collègues qui ont voté pour. Comme je ne sais pas ce que vous avez voté, M<sup>e</sup> GRUNENWALD, respectez aussi un peu la confidentialité, et ne me demandez pas ce que j'ai voté.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Absolument.

**M. le Maire MEYER** : Ceux qui étaient contre, chez moi, me l'ont dit, déduction pratique.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Je parlais d'un problème d'information, M. le Maire. Je n'ai pas parlé d'une décision ; pour la décision, il y a eu un vote.

**M. le Maire MEYER** : Vous disiez tout à l'heure, « faites attention à ce que vous dites ». Je vous reprends au bond avec ce que vous avez affirmé.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Je n'ai pas parlé de juge.

**M. le Maire MEYER** : C'est moi qui ai parlé de juge.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : C'est cela.

**M. le Maire MEYER** : Vous avez dit « l'avocat qui décide ».

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Je n'ai pas dit « l'avocat qui décide ».

**M. le Maire MEYER** : Si, vous l'avez dit.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Je n'ai pas dit cela.

**M. le Maire MEYER** : Bref.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Non, nous verrons. Nous relirons chacun les sténogrammes, et vous verrons bien ce que j'ai dit. Peu importe. En tout cas, je n'ai pas voulu dire cela. J'ai simplement dit la chose suivante, à ce niveau-là, et pour ce problème-là. Je laisse maintenant de côté l'histoire des 10 % que nous avons réclamés avant pour les redonner après, etc. C'est la combinaison générale des opérations de la Ville de Colmar, et c'est toujours très compliqué. Nous ne pourrions pas faire plus simple en disant que nous augmentons le prix du loyer de 10 % afin de rendre 10 %. Cela me paraît être des pratiques quelque peu curieuses, mais, enfin, admettons. Nous verrons bien si cela transparaît de la première décision prise, et notamment des conventions qui ont été passées. Je n'ai pas vérifié pour savoir si nous avons réclamé plus que le « loyer », ce n'est pas un loyer puisque normalement, ce sont des concessions, et il s'agit d'une indemnité.

Ce que j'ai dit, c'est la chose suivante...

Pardon, quelqu'un est pressé ? Dès que nous prenons la parole...

**M. le Maire MEYER :** Non, mais normalement nous avons un règlement intérieur qui arrête à deux interventions sur le sujet.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** J'en suis à ma deuxième, permettez.

**M. le Maire MEYER :** Et ce n'est pas un sujet.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Vous savez, M. le Maire, le règlement intérieur, lorsqu'il provient d'un groupe majoritaire et qu'il n'a pas pu être discuté par ceux qui ont la majorité ou non, à mon sens, cela n'a pas beaucoup de valeur sur le plan juridique. Il est simplement l'expression d'une majorité et il est imposé aux autres. Alors, ne parlons pas du règlement intérieur.

Je répète seulement ce que j'ai dit : vous avez, à un moment donné, demandé au Conseil Municipal de prendre position. Je sais que certains d'entre vous, de votre groupe, ont voté contre ; je sais aussi que certains d'entre nous ont voté pour. C'est clair, mais ce n'est pas le problème. Est-ce que tout le monde était bien éclairé sur le problème ? C'est ce que j'ai dit. Or, nous avons décidé par rapport à une des hypothèses, celle favorable à l'installation du Village des Marques. Nous avons parlé des commerçants, et il a même été dit à la fin, in fine, que tous les commerçants étaient d'accord avec le Village des Marques, ou à peu près. Nous avons constaté en commission que le mouvement commerçant est totalement contre le Village des Marques. Alors, il serait peut-être bon de redemander au Conseil Municipal mal informé, lors d'un Conseil Municipal mieux informé, en reprenant un mot que tout le monde connaît sur le plan historique qui est de dire : qu'en pensez-vous ?

Chose suivante, je ne vous fais pas violence, M. le Maire. Si vous voulez cacher votre propre opinion, si vous n'avez pas le courage de dire ce que vous pensez, c'est votre droit absolu. Je dis, contrairement à l'un de mes proches, que j'étais contre, car j'estime que j'ai le respect des commerçants colmariens qui payent une taxe professionnelle et qui font vivre la ville de Colmar. C'est pour cela que j'étais contre. Bien entendu, je connais les arguments qui sont pour le Village des Marques, je sais que le consommateur est pour. Cependant, je sais que, dans des conditions très spéciales, le monde commerçant était venu à l'aide du monde judiciaire de Colmar lorsque j'étais bâtonnier parce qu'il y avait une attaque précise contre le Tribunal de Colmar. J'ai apprécié, à l'époque, que la Chambre de Commerce soit la première à nous soutenir ; je soutiendrai jusqu'au bout les commerçants. Alors, si les commerçants sont contre le Village des Marques, je suis contre. J'ai le courage de dire ce que je pense, je ne me cache pas derrière un bulletin secret fait lors d'un vote mal informé, je le répète. Je termine, et je ne prendrai plus la parole sur ce point-là, si vous le voulez bien.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Très rapidement, j'ai posé une question sur la réunion du 23 mars à venir. Dans deux jours, nous sommes invités à prendre connaissance du projet architectural de ce Village des Marques. Qu'en est-il exactement ?

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Oui, chers collègues. M<sup>e</sup> GRUNENWALD, vous ne pouvez pas tout nous reprocher et son contraire. Vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a jamais de débat, que tout le monde est à la botte du Maire, que nous sommes monolithiques et que vous n'avez pas le droit de vous exprimer, et lorsque le Maire ne veut pas, volontairement, donner de consigne de vote en donnant sa position, nous reprocher cette position-là. À un moment donné, il faut être logique. Il y a eu un vrai débat, même au sein du groupe majoritaire, de vraies discussions qui ne sont peut-être même pas terminées aujourd'hui. Vous avez également participé à un débat qui a eu lieu en commission d'urbanisme où nous avons discuté pendant plus de 2 heures avec M. le Maire MEYER, et après avoir invité les représentants des commerçants du Groupement Commercial de la Fédération du Commerçant et les élus qui étaient là, nous avons eu un échange tout à fait intéressant et chacun a pu faire valoir ses arguments, son point de vue. Cette discussion a eu lieu. La présentation qui est faite le 23, là encore, rien n'est fait, rien n'est définitif. Que le promoteur avance sur son projet, c'est son problème, ce n'est pas le nôtre. C'est normal, c'est lui qui a un projet, et c'est lui qui avance ou qui n'avance pas ; il fait ce qu'il veut faire, nous n'avons pas à nous mêler de cela, ce n'est pas notre rôle. Cependant, la moindre des choses est que l'ensemble du Conseil Municipal, les élus de la CAC, mais également le bureau du SCOT soient conviés le 23, après-demain, à une discussion, pour voir quelle est la nature du projet, comment il peut se présenter. Chacun, là encore, pourra se déterminer et faire valoir ses arguments. La moindre des choses est de prendre connaissance du projet. Vous ne pouvez pas continuer à nous dire que les choses sont ficelées d'avance, lorsque ce n'est pas le cas. Sur ce projet qui est important, et qui, effectivement, pose un certain nombre de questions, nous avons choisi le débat, la discussion qui est libre et ouverte, même si cela vous indispose.

**M. le Maire MEYER :** Je ne vais pas prolonger le débat, mais apporter deux ou trois précisions. J'entends que certains n'étaient pas assez éclairés. Qu'ai-je demandé par bulletin secret ? Un avis consultatif. Si quelqu'un n'est pas assez éclairé avant le vote demandé, il dit : « M. le Maire, je ne suis pas assez éclairé, je ne participe pas au vote ». Je n'ai entendu ce propos d'aucun des conseillers municipaux. Tout le monde a participé au vote, pour ceux qui étaient là. Ils n'ont pas fait appel à un éclairage supplémentaire sur un avis consultatif, et aujourd'hui, je ne révèle rien. Pourquoi n'ai-je pas donné ma position personnelle ? Tout simplement parce qu'il n'y a pas seulement Sainte-Croix-en-Plaine, il y a aussi Niederhergheim et Meyenheim. Si l'opération ne devait pas se faire à Sainte-Croix-en-Plaine, elle risque de se faire à Mannheim ou à Niederhergheim. À un certain moment, il faudrait bien qu'il y ait quelqu'un qui puisse faire le médiateur entre le commerce local et ceux du Village des Marques. Quelle position aurais-je, quelle crédibilité aurais-je, si un jour, j'étais appelé à faire le médiateur entre les commerçants locaux et le Village des Marques ? C'est pour cette raison que je n'ai pas donné de position officielle. Je l'ai dit à Sainte-Croix-en-Plaine de façon très officielle ; d'ailleurs, cela a été repris par voie de presse, mais vous lisez certains articles et pas d'autres. Les choses étant ce qu'elles sont, je m'en tiens à ma position.

Je reviens au rapport. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Abstentions du Groupe de M. WAGNER.

## **12 – Attribution d'un concours financier à l'office de tourisme de Colmar pour l'organisation de l'évènement « Colmar fête le printemps ».**

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Je voudrais intervenir à propos de l'avant-dernier paragraphe de la première page, en ce qui concerne la réalisation d'une nouvelle maisonnette. Il paraît extrêmement logique, et je pense que les Colmariens le comprendront facilement, que les maisonnettes qui sont mises en place pour la période de Noël pourraient très facilement être réutilisées pour cette fête de printemps. Sans préjuger du dynamisme de l'Office du Tourisme, cela représenterait une économie substantielle. Alors, lorsque j'ai dit que les maisonnettes de Noël pourraient très bien être des maisonnettes pour la fête de printemps, il m'a été répondu « pas du tout, c'est exactement l'inverse. Il ne faut pas que les maisonnettes pour la fête de printemps soient des maisonnettes de Noël ». Comprenne qui pourra, mais il nous paraît tout à fait inutile d'investir 526 000 € sur une période de 10 ans, sachant que cela diminue d'autant la capacité d'intervention de l'Office du Tourisme puisqu'il aura à partager la moitié de cet investissement. Nous nous abstiendrons pour le vote de ce rapport.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** M. le Maire, si je suis d'accord qu'il faut une animation à cette période de l'année, et en cela je salue l'innovation avec les salons de la faïence ancienne et des arts de la table, ainsi que l'exposition, je reprends mes arguments de l'an dernier. Je suis contre ce marché de Pâques ou ce marché du printemps qui est un copier-coller du marché de Noël avec les mêmes maisonnettes.

**M. le Maire MEYER :** Non.

**M. HILBERT :** Ce sont d'autres maisonnettes, mais qui ressemblent fortement à celles de Noël. Elles seront en bois et ce sera certainement le même constructeur, mais ce sera la même chose qu'à Noël. Pour l'instant, c'est en beaucoup plus petit, mais je crois qu'à cette période de l'année, s'il faut une animation, il en faut une autre, et d'envergure, je suis d'accord. Avec ce budget, nous pouvons faire autre chose que faire un marché de Noël au printemps. Je crois qu'il faut un peu plus d'imagination. Cela va dans le bon sens puisque l'an dernier je m'étais opposé, et cette année, je m'abstiendrai.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, je pense aussi m'abstenir sur ce rapport à cause d'un certain manque d'informations. Je trouve que c'est extrêmement

résumé pour savoir exactement ce que nous voulons faire, pour les deux arguments qui ont été soulevés précédemment, et pour le fait qu'effectivement, nous avons besoin d'autres animations plutôt que de toujours proposer la même chose. Les animaux, oui, le salon aussi, mais je pense que, de temps en temps, nous avons besoin d'animations populaires, toutes simples comme de la musique ou des choses qui attirent le curieux. Il faut faire très attention, et tirer les leçons de la Fête des Récoltes où nous avons eu beaucoup de critiques.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Juste un mot : c'est une fête du printemps. Pourquoi la faire sur du macadam alors que le Champ-de-Mars, avec la floraison, serait tout à fait indiqué pour accueillir cette manifestation ?

**M. le Maire MEYER :** Ce n'est pas sur du macadam, mais des pavés.  
M. BECHLER

**M. l'Adj. BECHLER :** Trois réponses. La première, à M. FELDMANN. Je voudrais vous dire, M. FELDMANN, que les maisonnettes de Noël sont dans un piteux état parce qu'elles sont chaque fois montées et démontées. Vous croyez que cela reste comme cela, à vie ? Non, elles sont dans un piteux état et il faut les reconsolider. Nous en profiterons pour les relooker – tiens un mot qui me fait plaisir – à la fête de printemps. M. GREINER, j'abonde tout de suite dans votre sens, il n'y aura pas de paille par terre, mais le toit de ces maisonnettes sera de la chaume, ce qui donnera vraiment un autre look que celui de Noël.

Deuxième chose que je voulais dire, et j'ai eu l'information ce matin par M. RENIS, c'est qu'il y aura plein d'animaux présents cette année pour les enfants. C'est déjà une nouveauté. Il n'y aura pas seulement deux ou trois lapins, deux ou trois poules, mais de nombreux animaux, et cela égayera et animera ce marché du printemps.

La troisième chose, M. GREINER, s'il faut encore maintenant mettre de la paille par terre !

**M. le Maire MEYER :** Il ne l'a pas dit.

**M. l'Adj. BECHLER :** Non, il a parlé du Champ-de-Mars. Vous voyez que tout le monde est divisé.

**M. le Maire MEYER :** Cela ne contente pas M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Non, cela ne me contente pas. Encore une fois, j'ai commencé par dire que je saluais le dynamisme de l'Office du tourisme. Par contre, je me souviens très bien que nous avons voté pour les fêtes de Noël de l'année 2010, l'achat supplémentaire pour 200 000 € de nouvelles maisonnettes, et cela date de 2010. Alors, ne me dites pas que toutes les maisonnettes sont foutues, pourries, et que nous ne pouvons plus rien en faire. Nous avons investi 200 000 € de façon toute récente.

**M. l'Adj. BECHLER :** Je n'ai pas dit toutes, mais celles qui ont été utilisées pour le marché de Pâques et déplacées deux fois dans l'année, une fois pour Pâques, et une fois pour Noël. Parmi ces 65 maisonnettes, une grande partie

a des difficultés à être remontée correctement. C'est aussi peut-être le moment de les relooker.

**M. le Maire MEYER :** M. l'Adjoint, je comprends leur réaction et cela m'amuse un petit peu. Comment voulez-vous qu'ils puissent voter pour un rapport alors qu'ils n'ont pas voté le budget ? Il faut donc qu'ils votent contre.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Abstentions des deux Groupes d'opposition plus M. DENECHAUD.

**M. le Maire MEYER :** Je relève que 4 collègues se sont abstenus : Mme Delphine MANN, Mme CHELKOVA, Jean-Jacques WEISS et le 1<sup>er</sup> Adjoint, puisqu'ils font partie de l'organisation.

### **13 – Subventions aux associations culturelles relevant de lignes budgétaires.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **14 – Bureau Alsace de Bruxelles – convention de partenariat et de financement 2011-2013.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **15 – Révision du règlement d'attribution du régime indemnitaire applicable au personnel municipal.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN** : Merci, M. le Maire. Je dois dire qu'il s'agit d'un rapport relativement complexe et difficile à comprendre, surtout pour quelqu'un de mon acabit, un professionnel libéral qui ne sait pas lire.

**M. le Maire MEYER** : Ne vous sous-estimez pas M. FELDMANN

**M. FELDMANN** : Je suis très étonné, car lorsque nous avons posé la question de la position des syndicats sur ces nouvelles propositions, il nous a été dit qu'il y avait unanimité syndicale, alors que nous constatons un certain nombre de reculs, justifiés ou pas, je n'en sais rien. En tout cas, nous constatons un certain nombre de reculs, et nous pouvons voir, page 11, qu'il faut avoir une meilleure note qu'avant, pour bénéficier d'un avantage qui existait déjà auparavant, par exemple. Il nous a été dit que les syndicats ont voté pour ce texte de façon unanime ; c'est à se demander si les syndicats des employés de Colmar font leur travail, franchement. C'est juste une remarque que je fais, mais vous allez nous dire comment s'est passée la réaction des syndicats quand vous leur avez présenté ce projet.

Je ne peux pas m'empêcher, à la page 2, au titre du régime indemnitaire des administrateurs, de poser une question qui n'a jamais été posée ici. Quel est le montant de la rémunération d'un Directeur Général des Services nouvellement arrivé, depuis un an et demi ou deux ans, si je ne me trompe. C'est une question que je pose, et je pense qu'il est normal que les Colmariens aient cette réponse puisque, après tout, ce sont les impôts colmariens qui servent à payer les salaires de nos différents employés de la Ville de Colmar.

**M. le Maire MEYER** : Je réponds aux deux questions. Pour la première, nous avons eu un Comité Technique Paritaire et j'ai fait vérifier par le service les positions des uns et des autres. Il se trouve que, pour ce rapport, il y a eu une opposition, et tous les autres étaient favorables. Nous en avons discuté au moins pendant une heure. Quant à savoir si les représentants des syndicats sont assez éclairés, je vous laisse le soin d'avoir une telle appréciation ; personnellement, je n'avais pas l'impression que ledit représentant n'avait pas compris. Du moins, j'avais cette impression.

Concernant la deuxième question posée, la rémunération de nos fonctionnaires repose sur des échelles indiciaires. Sortez le statut des collectivités territoriales et vous avez, grade après grade, la rémunération d'un rédacteur, celle d'un attaché, d'un attaché directeur, d'un Directeur Général des Services, tout est aussi simple que cela. C'est comme à l'hôpital, les médecins ont donné des échelles indiciaires, vous sortez le statut et vous regardez.

M. GREINER.

**M. GREINER** : Excusez-moi d'intervenir après votre intervention, M. le Maire. Page 11, le cas particulier de l'indemnité complémentaire d'assiduité : vous avez dit me semble-t-il qu'elle ne repose que sur l'assiduité. Pourquoi faites-vous intervenir la note de 10 ou 12 actuellement, alors qu'elle n'a rien à voir avec d'assiduité ?

**M. le Maire MEYER** : M. l'Adjoint.

**M. l'Adj. WEISS :** La note de 12 est la contrepartie de la suppression de la perte de l'indemnité au-delà de 60 jours.

**M. le Maire MEYER :** Il ne faut pas confondre l'assiduité par rapport à la prime de présence. C'est totalement séparé. M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Je m'étais permis, M. le Maire, de poser la question de la position des syndicats puisqu'en commissions réunies j'avais posé la question, et vous nous avez répondu, à ce moment-là, que les syndicats avaient voté unanimement ce texte, ce qui m'a étonné. C'est pour cela que je repose la question, et vous me rassurez quand vous me dites qu'il y a des syndicats qui ont voté contre.

**M. le Maire MEYER :** 1 syndicat, pas des syndicats, et sur le syndicat, 1 seule personne, pas le syndicat. M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, en l'absence de compte rendu de la discussion à laquelle vous avez fait référence, et de mentions formelles de l'avis des représentants du personnel, je m'abstiendrai sur ce rapport.

**M. le Maire MEYER :** Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Abstentions des deux Groupes d'opposition plus M. DENECHAUD.

## **16 – Révision des modalités d'exercice du temps partiel à la Ville de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **17 – Accueil de stagiaires dans les services municipaux et modalités d'attribution d'une gratification aux stagiaires de l'enseignement supérieur.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **18 – Emploi de personnels saisonniers à la Ville de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **19 – Challenge inter-écoles de la prévention routière.**

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **20 – ce point a été présenté après le point 3**

### **21 – Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **22 – Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Deux observations. La première que nous avons l'habitude de faire est qu'il faudrait changer le nom du titre de ce rapport. Bien sûr, vous avez mis maintenant « Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance », mais lorsque nous regardons les annexes, les arbres, il n'y en a que 4. Les versements sur livret épargne, il y en a deux pages, et les chèques-cadeaux, plus d'une page également.

Deuxième observation, la Ville a coupé un arbre Square Hansi à l'occasion de la venue du Président de la République, pour pouvoir y installer un grand écran.

Malgré tout, ce qui restait de ce tronc d'arbre a fait quelques rejetons. J'ai envie de dire qu'il s'est révolté ou qu'il a montré qu'il avait envie de vivre, mais il a été déraciné récemment. Ma question est : sera-t-il replanté ? Est-ce qu'un arbre sera remplacé à cet endroit, Square Hansi ?

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Oui, je réponds. Je crois effectivement qu'un arbre va être planté. Il y a quelque temps, nous l'aurions appelé Nicolas, mais maintenant, je crois que c'est fini, on ne l'appellera plus Nicolas.

**M. le Maire MEYER :** C'est un peu petit.

Pour le titre du rapport, Mme KLINKERT, vous rappelez qu'il y a des primes de naissance et aussi des arbres. Alors, je ne sais pas pourquoi il faudrait changer le titre du rapport, puisque le titre donne les deux.

Sur l'arbre Square Hansi, je ne peux pas répondre à la question. Je poserai la question à M. VENNER. Je pense qu'au départ, il s'agissait d'une question de sécurité, sinon l'arbre n'aurait pas été dessouché. Je ne peux pas répondre ni le certifier, mais je vais poser la question.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **23 – Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 5ème session.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. WAGNER.

**M. WAGNER :** Merci. Il faut rendre à César ce qui appartient à César. Nous avons dit tout à l'heure qu'il y avait une moyenne de 3, mais vous nous prouvez, par l'intermédiaire de ce rapport, qu'il y a eu 26 bénéficiaires en trois ans et demi. La moyenne annuelle est donc proche de 8 concernant cet engagement. Par rapport à celui-ci, pourquoi, sur une population d'environ 800 candidats potentiels, n'y a-t-il que 8 recevables ? Tout simplement, faut-il le rappeler, parce que cette proposition qui était inscrite dans vos engagements a été totalement déshabillée. De ce fait, il y a eu tellement de conditions que pratiquement plus aucun jeune n'est intéressé ou très rares sont les jeunes intéressés par cette disposition. Vous avez rappelé tout à l'heure, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, que passer le permis revient cher et beaucoup de jeunes n'ont pas de moyens financiers. Je pense que si vous voulez que cette disposition recueille un peu plus d'adhésions, il faudrait changer la règle du jeu et revenir à la règle que vous aviez proposée tout au début, lors de votre campagne électorale.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** M. l'Expert-comptable, le 1<sup>er</sup> octobre 2008 par rapport à mars 2011, ce n'est pas trois ans et demi, mais deux ans et demi. Sommes-nous d'accord ? Nous sommes d'accord sur ce point-là. Si vous voulez des conseils sur d'autres chiffres, je suis tout à fait prêt à en discuter avec vous, sans aucun problème, et à vous donner tous les conseils que vous souhaitez.

En revanche, les conditions sont simples : pour bénéficier de ce dispositif, il faut avoir obtenu, évidemment, l'épreuve théorique du permis de conduire. Je pense que vous ne voulez pas toucher à cette disposition non plus. Ensuite, l'idée, et cela a été souligné par de nombreuses associations qui travaillent avec nous sur le sujet, ainsi que par de nombreux jeunes, est

que nous avons estimé que les jeunes bénéficiant de cette aide offrent à la collectivité une contrepartie. Pour un jeune qui bénéficie d'aides publiques, la contrepartie est de donner 20 heures de son temps à une association, une cause collective. C'est la deuxième condition. Elle nous paraît logique, normale, et c'est aussi l'apprentissage des responsabilités : quand on reçoit quelque chose, on donne quelque chose, et c'est comme cela que nous participons aussi, et indirectement, à la responsabilisation de nos jeunes. Tout n'est pas dû, tout n'est pas que droit, il y a également des devoirs. C'est une saine façon de voir les choses, je pense.

**M. le Maire MEYER :** Je complète la deuxième précision concernant les conditions. Nous avons tout simplement repris les conditions de l'Association des Maires de France. Pour cela, nul besoin de modifier en quoi que ce soit notre engagement. J'ai un exemplaire à votre disposition, M. WAGNER. Nous soutenons les permis de conduire, nous ne disons pas que nous allons les payer.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

#### **24 – Bail emphytéotique rue Maimbourg – modification de la désignation cadastrale.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **25 – Transaction immobilière – acquisition gratuite d'une parcelle sise au lieudit « Niederau ».**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **26 – Garantie communale pour deux emprunts, d'un montant total de 442 000 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## 27 – Soutien au Japon

Voir rapport –

Mme l'Adj. Christiane CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** La Ville de Colmar était toujours présente lors des catastrophes qui avaient affecté les populations dans le monde entier. Pas une seule fois, elle n'a failli à cette présence. Je crois que nous en sommes à la cinquième ou sixième intervention. Je pense que, dans le cas présent, c'est très significatif, puisque toutes les villes sièges d'une entreprise japonaise, tacitement, ont intérêt à cette suggestion. Naturellement, nous partageons le malheur qui frappe la population japonaise. Ce n'est pas seulement un événement, c'est une grosse catastrophe, avec des imprévus que nous ne savons pas encore mesurer. Il y a, d'une part, le tremblement de terre et les conséquences du tsunami, d'autre part. C'est beaucoup de choses pour les mêmes habitants. Je vous propose, et tout en restant solidaires avec ce pays, l'approbation de ce rapport.

M. WAGNER.

**M. WAGNER :** Oui, M. le Maire, merci. Je m'associe, ainsi que notre Groupe, à vos propos. En Alsace, plus qu'ailleurs, nous sommes sensibles à tout ce qui se passe au Japon compte tenu des liens étroits qui ont été tissés depuis des années et qui ont abouti à la création de nombreuses entreprises, de nombreux emplois, ainsi que de lieux culturels. Proposer un don, comme cela avait été le cas – et vous venez de le rappeler – à l'occasion de catastrophes naturelles impressionnantes, me paraît judicieux, même si le montant peut paraître symbolique compte tenu de l'ampleur des dégâts. Par ce geste, nous exprimons une solidarité sincère à l'égard du peuple nippon. La catastrophe du Japon nous renseigne également, et malheureusement, sur la fragilité de la sécurité des centrales nucléaires en cas de dérèglements majeurs. Je ne souhaite pas entamer ce soir de débat sur ce sujet ; néanmoins, nous devons tous, en qualité d'élus responsables, réfléchir sur l'avenir de l'énergie. Pour la première fois, et ceci depuis quelques décennies, l'humanité dispose d'une énergie capable de destructions et de contaminations majeures. Par rapport à ce constat, l'Homme doit tout mettre en œuvre pour maîtriser la technique, en toutes circonstances. Deuxièmement, les difficultés liées à l'aspect nucléaire ne sont pas du seul ressort du Japon, mais du ressort mondial. D'un autre côté, je suis surpris de la diversité des réactions au niveau des Etats européens, notamment par la décision de l'Allemagne de fermer les 7 plus anciennes centrales nucléaires. En Alsace, nous sommes d'autant plus sensibles à ce sujet que Colmar est située à 30 kilomètres de Fessenheim, siège de la plus ancienne centrale nucléaire de notre pays. Faut-il rappeler qu'initialement, la durée de vie de cette centrale était de 30 ans ? Cette date est dépassée depuis 2007. De ce fait, la durée de vie initiale a été prorogée. Nous devons faire confiance aux techniciens et ingénieurs qui ont orienté cette décision. Néanmoins, à titre personnel, je pense qu'il est temps, aujourd'hui, de mener une réflexion visant à une fermeture programmée de cette centrale.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Je ne souhaitais pas intervenir sur ce sujet, mais l'intervention de M. WAGNER m'y incite quand même. Je salue également ce geste de la Ville de Colmar en soutien au Japon. Je voudrais juste dire un mot par rapport au nucléaire. J'invite M. WAGNER et tous les élus de cette assemblée à signer l'appel des élus de l'association « Stop Fessenheim » qui milite depuis bien longtemps, bien avant les catastrophes, et pour éviter ces catastrophes, pas en réaction aux catastrophes. Cette signature d'appel des élus pour la fermeture de Fessenheim permet de donner un poids à cette association qui milite depuis longtemps pour sa fermeture.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Juste un mot pour savoir qui pilotera la destination des ces fonds puisque nous venons d'apprendre par la presse que plusieurs O.N.G. ont été déboutées de l'aide qu'elles voulaient apporter. Est-ce que c'est une organisation non gouvernementale qui sera à la tête de la gestion des fonds ? Le pire est l'accueil réservé aux personnes arrivant sur le territoire japonais ; nous pouvons nous poser la question de la destination.

**M. le Maire MEYER :** Deux précisions. L'option de cette action a été décidée en réseau, pas seulement au titre des collectivités territoriales, mais avec la publicité que nous pouvons donner, nous cherchons l'adhésion de la population locale qui peut elle-même abonder ce premier fonds qui sera placé à la Trésorerie Générale. Nous voulons provoquer un effet de solidarité populaire à travers cette première mise. Quant à l'affectation, le rapport dit que nous nous mettrons en rapport avec le Consul Général du Japon qui devra nous conseiller, et c'est ensemble que nous prendrons la décision d'affectation de ces crédits.

Concernant le nucléaire, une petite précision. La durée de vie n'a jamais été de 20 ans ni de 30. C'est la durée d'amortissement. Or, vous savez qu'une voiture peut rouler plus longtemps que la durée d'amortissement. Ma réponse ne s'arrête pas là. Nous avons en France une Commission de Sécurité qui devra rester vigilante. S'il devait apparaître, et je l'ai déjà dit, un quelconque problème, ou un quelque risque, je pense que nous serons tous unanimes pour demander la fermeture de cette centrale. Cependant, pour cela, il faut se reposer sur des avis techniques discutés en comité restreint, puis élargi à des professionnels. Cela n'a rien à voir avec le choix du nucléaire ou pas. Il s'agit de savoir si une unité peut poser un problème de sécurité pour la population. Nous devons nous baser sur cet avis d'experts. D'ailleurs, je crois me rappeler qu'un des réacteurs est en travaux en ce moment, pour consolider la sécurité. Aujourd'hui, personnellement, je fais confiance aux techniciens. S'ils devaient dire qu'il y a un problème, alors tout simplement, il faudrait fermer.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** C'est votre position, mais les techniciens japonais n'ont jamais dit qu'il y avait des problèmes à Fukushima. Maintenant, nous profitons de cet accident pour parler de retour d'expérience. Effectivement, j'attends le retour d'expérience, le jour où il y aura un accident à

Fessenheim ; et nous pourrons discuter comme cela pendant encore longtemps.

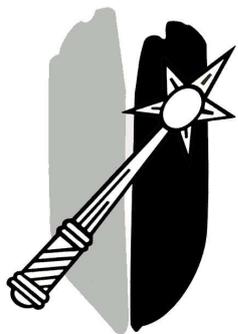
**M. le Maire MEYER :** Je ne vais pas rentrer dans ce débat, puisque je ne suis pas technicien en la matière.

**M. HILBERT :** C'est un choix politique, ce n'est pas un choix technique.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

C'était le dernier point, mes chers collègues. Je crois que nous avons battu le record. La séance est levée, et cela nous permet de boire un petit verre. Merci.

FIN DE LA SEANCE : 23 H. 05.

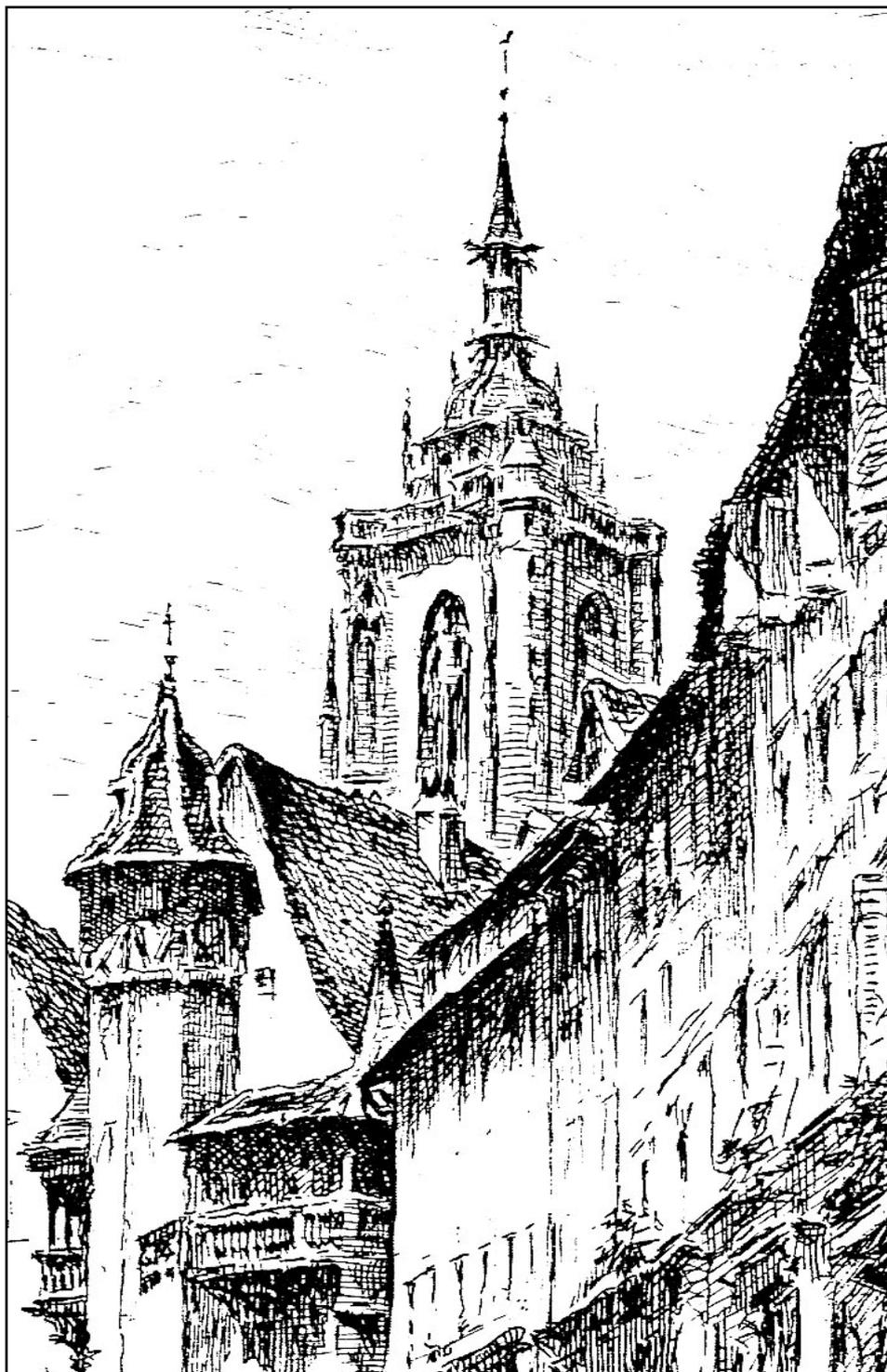


# STENOGRAMME

26<sup>ème</sup> Séance

du

11 avril 2011



# CONSEIL MUNICIPAL

**M. le Maire MEYER** : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal avec un seul point de l'ordre du jour.

Je dois faire état de différentes excuses : Mme Christiane CHARLUTEAU, Mme Cécile SIFFERT, M. Jean-Jacques WEISS, M. WALTHER, Mme BENNAGHMOUCH, Mme HOUPIN, Mme DETTLOFF donnent respectivement procuration à M. Yves HEMEDINGER, M. FRIEH, M<sup>e</sup> BRUGGER, Mme HUBER, Mme DOLLE, Mme SCHOENENBERGER et Mme JACQ. Mme ALLHEILY devait nous rejoindre, mais elle est là : elle a de l'avance par rapport au retard annoncé. Mme VALENTIN s'excuse.

Il nous appartient de désigner le secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est disponible. Des contre-propositions ? Le Directeur Général des Services est généralement son suppléant. Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont installés.

Je n'ai pas de communication, sauf une demande préalable. J'ai été saisi du dépôt de deux motions : l'une présentée par M. HILBERT ; l'autre présentée par trois autres collègues, Mme LICHTENAUER, Mme UHLRICH-MALLET et M. WAEHREN, à propos de la centrale nucléaire de Fessenheim. Je mets ces dépôts de pétition en rapport avec le règlement intérieur dont l'article 18 empêche tout débat en dehors des questions municipales en rapport avec l'administration municipale. Pour autant, je ne suis pas opposé à la présentation des motions, à condition qu'il n'y ait pas de débat, que chaque élu présente sa motion et qu'il y ait un vote direct sur le texte. Pour enrichir le débat, j'ai ajouté une déclaration personnelle. Par conséquent, trois textes seront lus : deux sous forme de motion et un sous forme de déclaration du maire. Après lecture de chaque texte, dans la mesure où l'assemblée doit accepter ces lectures, je ferai voter sur chacun de ces trois textes, sans débat. Qui est favorable à l'introduction de la lecture de ces trois textes après discussion du point n° 1, c'est-à-dire l'Agenda 21 ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Une abstention, un contre, le reste des élus ayant voté pour la dérogation par rapport à notre règlement intérieur. Vous comprenez que je ne pouvais pas me permettre de déroger au respect du règlement intérieur, raison pour laquelle j'ai demandé le vote de l'assemblée pour m'y autoriser. Les trois textes sont à votre disposition.

### **1. – Agenda 21 de la Ville de Colmar : pour un développement durable et éco-responsable.**

Voir rapport –

**M. le Maire MEYER** : Il s'agit d'une proposition qui a suivi le cheminement réglementaire préconisé. Dans un premier temps, au cours du deuxième semestre de l'année 2008, nous avons travaillé sur une trentaine de points, voire quarante, qui étaient palpables d'entrée, sans nous assigner à la procédure de consultation. Nous allons engager une deuxième étape, dans le respect de cette procédure, mais en tirant, en même temps, l'enseignement de la première étape. C'est ce que nous avons fait en présentant, à travers le

rapport qui vous est soumis, un bilan des premières actions engagées et de leurs résultats, tout en engageant, depuis le début du deuxième semestre de l'année dernière, une large consultation en rapport avec le conseil économique et social, les conseils municipaux de quartier, des associations, et en tirant les enseignements des différentes réunions de quartier. Ceci a conduit à une synthèse qui vous est présentée ce soir, avec des propositions nouvelles et une trentaine de suggestions supplémentaires. Ces trente propositions se répartissent en quatre axes pour lesquels nous avons pris en compte le développement durable. Vous savez que le développement durable n'est pas seulement l'environnement ou l'écologie, mais aussi la solidarité, l'économie. Sans économie, nous n'avons pas les moyens de faire de la préservation de l'environnement, et nous ne pouvons pas non plus renforcer les actions en faveur de l'écologie. Nous sommes restés fidèles à ce trépied dans nos démarches afin de proposer un champ d'intervention, le plus large possible. Dans un deuxième temps, toujours à travers le rapport proposé, nous avons fait le point sur les quarante actions que nous avons conduites depuis le mois de septembre 2008 jusqu'à ce début d'année 2011. Aujourd'hui, nous sommes à cheval entre les propositions nouvellement suggérées et la continuité de certaines actions ; cela signifie que nous sommes inspirés dans nos propositions de notre expérience afin d'ajuster le tir et de renforcer certaines actions. Vous avez, en même temps, quelques propositions nouvelles, totalement inédites, qui viennent s'ajouter à ce que nous faisons déjà. C'est un long travail assumé par l'équipe de pilotage à laquelle se sont ajoutés de nombreux collègues, et qui a été enrichi par des contributions écrites. M. l'Adjoint FRIEH va vous en parler plus longuement pour arriver à cette conclusion qui est constatée aujourd'hui. Je ne vais pas prolonger, et je donne tout de suite la parole à M. l'Adjoint FRIEH.

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Chers collègues, je vais ouvrir le débat au regard de l'articulation totale qui vient d'être présentée par M. l'Adjoint FRIEH et qui, je le répète, s'inspire déjà d'une première dose d'expérience mise en œuvre au moins pendant deux ans. À partir de là, les nouvelles propositions faites tiennent compte de la richesse acquise et en tirent tous les enseignements. La parole est demandée par M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Merci, M. le Maire. Comme je l'annonçais et l'évoquais lors du dernier Conseil, vous avez pris l'habitude de consacrer, au printemps, une séance extraordinaire du Conseil Municipal dédiée à la politique municipale concernant l'environnement. J'apprécie beaucoup que vous mettiez en avant des valeurs que, j'espère, nous partageons. Je regrette un peu de ne pas vous avoir vu hier à Fessenheim, mais peut-être faudra-t-il être encore un peu patient.

Lors de la première phase de l'Agenda 21, j'avais regretté que la concertation qui en est le fondement soit absente. Vous avez tenu compte de ces remarques puisque les associations ont pu assister, chacune dans leur domaine, à une réunion ; les Colmariens ont également pu répondre à un questionnaire dans le Point Colmarien. Je salue cette volonté de faire un peu mieux qu'au début. Cependant, l'objectif ne devrait pas être de recueillir un

maximum de propositions, mais bien de réfléchir ensemble à celles qu'il conviendrait de retenir, car elles sont réalisables et efficaces. Pour la prochaine fois, je vous suggère de renforcer encore ce volet de l'Agenda 21, d'organiser des débats publics, que ce soit avec les associations ou la population. Vous pouvez également consacrer les réunions de quartier que vous organisez régulièrement à ce thème, le but n'étant pas de recueillir tout le temps de nouvelles propositions, mais bien de défendre les décisions prises et d'encourager le changement ; j'y reviendrai un peu plus tard.

Dans votre introduction, vous expliquez qu'un rapide diagnostic a été réalisé dans un premier temps, en 2008-2009, et que quarante actions sont issues de cet appel à idées. Si je me souviens bien, la plupart de ces idées figuraient déjà dans la mandature précédente ou dans le programme électoral que vous aviez proposé aux Colmariens. Il était donc bien antérieur à cet appel à projets, notamment les projets que vous mettez en valeur comme les 100 € pour les vélos, l'observatoire pour la nature, la chaufferie bois, et même l'ouverture du cours d'eau au centre-ville. Si j'en crois la presse, vous n'en êtes pas à une anomalie temporelle près, puisque j'ai cru comprendre que vous pensez avoir influencé le Grenelle de l'Environnement avec votre rapport remis le 23 février 2009 au Président de la République, alors que ce dernier a conclu les réflexions du Grenelle dans un discours largement salué un an et demi plus tôt, le 25 octobre 2007. J'espère, par contre, que ce n'est pas vous qui avez influencé la suite du Grenelle qui a fait « pschitt », avec la phrase du Président de la République qui avait affirmé que « l'environnement, cela suffit ! », et qui a récemment mis à mal la taxe carbone et la filière solaire.

Parmi les fiches qui composent cette version 2 de votre Agenda 21, il n'y a pas beaucoup de nouveautés ; les deux tiers sont la continuation de ce qui a déjà été proposé avec des actions déjà passées en Conseil Municipal ou dont nous parlons depuis de nombreux mois. Si la population a été consultée, je regrette qu'il n'y ait pas eu de discussion au sein du Conseil Municipal. Nous n'avons pas eu de retour, de bilan, sur la première version de l'Agenda 21. Nous avons pu vérifier que certaines mesures ont bien fonctionné, comme l'achat d'un vélo, bien que nous puissions nous interroger sur l'impact de son usage au quotidien ; d'autres mesures ont été clairement des flops, notamment l'aide à l'installation d'un récupérateur d'eau. Pour d'autres actions, nous n'avons pas de retour, car elles sont financées par la CAC. D'ailleurs, il serait peut-être utile de distinguer Colmar et la CAC, alors qu'une certaine confusion est entretenue sur les compétences de chacune de ces collectivités. De nombreuses fiches actions, une douzaine au moins, relèvent de la CAC, alors que le bilan que vous nous proposez ne concerne que la Ville. Il y a aussi parfois quelques incohérences dans le bilan que vous présentez et l'action politique que vous menez. Par exemple, dans le bilan, il est noté que Colmar connaît un étalement urbain et une consommation importante d'espace : l'urbanisation anarchique des quartiers sud et le projet de Centre de Marques illustrent parfaitement cet étalement urbain, et vous les défendez.

Il y a quand même des nouveautés, dont la plus importante est votre revirement concernant les bio-déchets : vous envisagez aujourd'hui une

collecte sélective des bio-déchets, comme je vous le demande puis le début de ce mandat, en utilisant une des deux collectes hebdomadaires, alors qu'il y a moins d'un an vous les considérez comme des combustibles pour l'incinérateur. Je vous cite, page 41 du sténogramme du 28 juin 1010, chacun pourra vérifier sur le site Internet de la mairie : « De grâce, ne diminuons pas la biomasse qui est utilisable pour l'incinération. » Aujourd'hui, vous changez votre positionnement. Bravo, bravo à vous, M. le Maire. J'associe aussi M. WAEHREN qui, j'en suis sûr, a œuvré dans cette décision. Cependant, cette expérimentation ne sera pas facile à réussir. Le processus de concertation de l'Agenda 21 ne concerne pas seulement le recueil d'idées, je l'ai déjà dit, ce que vous avez fait, mais également un grand travail de rencontre pour expliquer les décisions et les soutenir. Pour réussir cette petite révolution dans la gestion des déchets, vous devrez vous investir complètement, M. le Maire, mais je serai à vos côtés si vous le souhaitez.

Par contre, j'ai plus de doute sur d'autres actions que vous proposez. La première concerne l'eau de Colmar : vous souhaitez distribuer des verres sur lesquels serait gravé « J'aime l'eau de Colmar ». C'est un peu ce que nous avons depuis le début de la mandature autour de cette table. Ce n'est pas une idée très neuve, et cette opération de communication ne servira à rien tant que l'eau aura un goût de chlore. M. le Maire, plutôt que de faire de la communication avec des verres, arrêtez de chlorer l'eau colmarienne.

Une autre action m'interpelle : la promotion des voitures électriques. Que la Ville s'équipe de tels véhicules, très bien, car ils correspondent à l'usage que la collectivité peut en faire, à savoir peu de kilomètres par jour, à la nécessité de transporter des volumes importants, de ne pas concentrer des rejets gazeux polluants au centre-ville, etc. Faire croire que vous soutiendrez l'essor de véhicules électriques chez les particuliers est une tromperie. Ces véhicules ne sont pas au point, ils ont une autonomie extrêmement faible et coûtent excessivement cher. Les minéraux qui servent à la fabrication des batteries sont extrêmement rares et nous serons confrontés également dans le futur à une pénurie. De plus, un particulier qui peut se permettre d'acheter un tel véhicule, dont l'aspect environnemental est encore à démontrer, n'aura cure d'économiser 35 € par an. Cette action est purement une action de communication ; personne, ou si peu, ne sollicitera cette aide. Il est plus que nécessaire de mettre en place le PDU dont vous discutez depuis des mois avec des objectifs ambitieux de diminution de l'usage de la voiture particulière. Vous accompagnez cette mesure d'une aide de 150 € pour l'achat d'un vélo électrique : cette aide peut être bénéfique si elle est utilisée par des personnes qui ne peuvent pas faire de vélo classique. De nombreuses villes ont préféré subventionner les vélos électriques plutôt que les vélos classiques et actuellement la M2A envisage de les subventionner à hauteur de 360 €, et non 150 €, comme vous le proposez.

Un autre point qui surprend dans l'Agenda 21 est la présence de la vidéosurveillance. Que l'on juge efficaces ou non les caméras de surveillance, pourquoi les avoir mises dans l'Agenda 21 ? Fonctionnent-elles avec des panneaux solaires ? Favorisent-elles, par une présence humaine, le lien

social ? À la limite, les radars sur les routes et aux feux participent au respect du Code de la Route : ceux-ci ne sont pas du ressort de la Ville, mais bien de l'État.

Dans l'Agenda 21, vous parlez également des trames bleue et verte. Malheureusement, cela ne semble concerner que les cours d'eau que vous ouvrez en centre-ville. C'est d'ailleurs étrange de les considérer comme trame bleue, puisque ce sont des canaux même pas naturalisés, qui sont restés très minéral, ceci alors que l'unique trame verte et bleue accessible du centre-ville est en train, actuellement, d'être saccagée par les premiers travaux en prévision de la route de la Percée des Nénuphars.

Dans la fiche action n° 26, vous souhaitez développer les produits locaux bio. Faut-il comprendre qu'il n'y aura plus de transformation progressive de zone agricole en zone constructible ? D'ailleurs, l'an dernier la Ville a mis en location plusieurs hectares de terrain, il me semble : combien d'agriculteurs biologiques y ont-ils eu accès ?

De manière générale, je trouve que les résultats attendus et les indicateurs de suivi et d'évaluation des actions ne sont pas assez précis. Par exemple, en ce qui concerne l'action n° 9 sur les déplacements urbains – réflexion qui a été lancée avant les Agendas 21 et qui y est intégrée – vous évoquez, en introduction, la part modale du vélo : 8 % à Colmar. C'est bien. Effectivement, au plan national, cela ne représente que 2 %, mais nous pourrions également évoquer Strasbourg avec 17 %. Dans l'Agenda 21, il pourrait y avoir un objectif à atteindre en termes de part modale, et nous donner les moyens de réussir. Dans chaque fiche action, l'objectif n'est pas très visible, alors que cela devrait être le plus important.

Ces derniers points illustrent le sentiment général que l'on éprouve à la lecture de votre Agenda 21 : le sentiment d'un agglomérat de mesures déjà prises, réunies ensemble pour faire imposant, important, pour faire croire que l'environnement et le développement durable sont largement pris en compte. Cependant, ce n'est pas le nombre d'actions qui est le plus important, mais leur qualité. Vous évoquez les rubans du développement durable, cette récompense qui est un moyen de communication supplémentaire proposée par l'Association des Maires de France. Leur site est intéressant, car il permet de comparer les projets de différentes collectivités. Par exemple, à côté de chez nous, nous pouvons lire que Belfort a un projet très ambitieux de transports en commun. Il a fallu quatre ans et plus de 150 réunions pour le mettre en œuvre. Peut-être est-il plus efficace de communiquer sur un nombre réduit, restreint, de projets, mais de se donner les moyens de les faire aboutir.

Je répète, et je conclus, M. le Maire, la mesure la plus ambitieuse de votre Agenda 21 est la collecte sélective des bio-déchets. J'espère qu'elle ne sera pas noyée par les autres « mesurette » et qu'ensemble, nous nous donnerons les moyens de la réussir. Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER :** M. WAEHREN

**M. WAEHREN :** Oui, merci, M. le Maire. Une première réflexion : demain, nous avons une journée de formation au Biopôle dans le cadre du Plan

Climat-Energie-Territoire. Il s'agit d'une journée de formation ouverte à tous les élus, à tous les fonctionnaires. Elle est assumée par l'APPA (Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique) – ne pas confondre avec l'ASPA – association qui essaye de lutter contre la pollution atmosphérique et qui est présidée par un professeur de climatologie de l'Université de Strasbourg, aujourd'hui en retraite. Ceci pour dire, en introduction, que le changement de mode de comportement est excessivement difficile dans les matières d'environnement, d'Agenda 21, et de développement durable. Je pense que c'est déjà au niveau du fonctionnement d'une municipalité qu'il faut agir, et l'Agenda 21 préconise la sensibilisation. Plus que la sensibilisation, il préconise une espèce d'éducation, de réorientation des services de la municipalité dans le sens d'un travail commun, transversal, entre les services. Je prends l'exemple de la pollution atmosphérique en ville : ce n'est pas seulement un problème de voirie, ni de PDU, ni de transport en voiture en solo, mais évidemment un problème transversal. La pollution atmosphérique, nous le verrons en cours demain, est aussi un problème résidentiel, de type de chauffage – électrique, fioul, ou je ne sais quoi – dans les résidences privées. C'est aussi un problème agricole. Vous savez très bien que le méthane est le plus grand producteur de gaz à effet de serre, et il y a encore pas mal d'agriculteurs à Colmar, heureusement. C'est aussi un problème de transport en général. Cela veut dire que cela touche de nombreux services qui sont encore aujourd'hui cloisonnés, et dans toutes les villes, pas seulement à Colmar. La démarche transversale, c'est le B.a.ba d'un Agenda 21, et cette démarche transversale doit être prise en compte et appropriée par les chefs de service, les adjoints, tous les élus, le maire bien sûr, chef de l'exécutif comme l'a dit M. René FRIEH. C'est le B.a.ba, le fondement de tout, pour arriver à une démarche cohérente. Mettre en avant une ou deux mesures seulement est difficile. Par exemple, le quartier durable à Colmar est une innovation capitale. Rue d'Amsterdam, nous allons instaurer un quartier durable ou éco-quartier, la vitrine même du développement durable dans toutes les villes aujourd'hui en France, parce que tout ce qui concerne le développement durable est mis en avant : aider les jeunes couples avec enfants qui n'ont pas de moyens pour s'installer en ville, et pas à la périphérie à des prix exorbitants ; aider pour que les activités de services ou de commerce reviennent au centre-ville, dans les quartiers ; aider pour que les déchets soient pris en charge autrement, etc. Relisez la fiche n° 20, « Actions de la Ville : mise en œuvre d'un programme d'habitat durable ». Je pourrais multiplier les exemples d'innovation, sans parler seulement des bio-déchets. Il y en a un autre sur l'éducation à l'environnement et à la sensibilisation au développement durable pour tous les jeunes des quartiers précarisés aujourd'hui dans les ZUS à Colmar, pris en charge par l'observatoire. Je peux vous parler du programme de génie écologique pris en charge par le service environnement de la CAC, qui est un programme très vaste : il ne concerne pas seulement les rivières de Colmar, mais aussi les rivières phréatiques du Riedbrunnen, il concerne aussi la re-végétalisation, la trame bleue, la trame verte, etc., de toute l'agglomération de Colmar. Je m'arrête là, car c'est beaucoup trop vaste pour dire qu'il y a seulement du négatif. Il y a énormément de positif et d'innovations par rapport à la première mouture. Là, il y a vraiment des actions innovantes :

quartier durable, génie écologique sur les rivières phréatiques – et sur les rivières phréatiques en ville – dans les quartiers maraîchers ou aux Erlen, etc.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, M. le Maire, chers collègues, c'est une deuxième phase avec des innovations, des mesures, qui paraissent particulièrement intéressantes : la collecte des bio-déchets, comme mon collègue, M. Frédéric HILBERT l'a dit, les économies d'énergie dans les bâtiments municipaux ou cette idée d'éco-quartier. Ce sont trois exemples, mais nous voyons que, chaque fois, ce sont des mesures proposées par différents groupes ici, ou dans le cadre des conseils de quartier, dans le cadre de différentes structures. Ces propositions, vous avez fait mine de les balayer d'un revers de main en disant que ce n'était pas possible, qu'elles coûtaient trop cher. Parfois, vous nous demandiez de regarder Fribourg, car c'est à cause de cela qu'ils sont en déficit ; une autre fois, vous ne pouviez pas parce qu'il y avait toujours une bonne raison. Finalement, nous avons quand même la bonne surprise de voir que beaucoup de choses sont possibles et sont aujourd'hui programmées.

Il est vrai que je rejoins mon voisin sur l'idée que nous retrouvons beaucoup de mesures sans forcément percevoir les priorités, les grands objectifs. Effectivement, il y a quatre parties, mais un certain nombre de mesures aurait pu être mises sur un second plan pour vraiment prioriser 7, 8 ou 10 grandes mesures qui font vraiment la différence, notamment par rapport aux autres villes. Il faut mentionner que beaucoup d'autres villes ont une démarche similaire, et elles vont toujours au moins aussi loin que nous. Nous ne sommes pas forcément si innovants, mais en tout cas, rattrapons les autres villes, tant mieux. Il manque aussi, de temps à autre, une dimension évaluative. Effectivement, ce n'est pas toujours facile, car tout n'est pas chiffrable, et je pense, M. le Maire, que vous regrettez autant que moi que tout ne soit pas chiffrable. Parfois, nous voyons sur certaines mesures déjà appliquées que les bénéficiaires se comptent sur les doigts de la main ; je trouve dommage que nous ne disions pas que cette mesure ne touche pas assez de personnes, qu'elle n'est pas assez structurante, et que nous ne la mettions pas de côté afin de donner vraiment priorité à des mesures qui touchent tout le monde ou un maximum de personnes.

Il est aussi regrettable parfois que des intentions qui sont tout à fait positives soient contredites par des actes. Concernant la Percée des Nénuphars, je ne vois pas vraiment la cohérence par rapport aux trames verte et bleue, par rapport à la végétalisation des rues et la re-naturation des cours d'eau : nous faisons exactement l'inverse dans l'un des plus beaux espaces naturels existants de Colmar, c'est dommage.

Sur la démarche, M. FRIEH a parlé des conseils de quartier : j'aimerais quand même rappeler que les conseils de quartier, en tout cas pour le grand conseil qui regroupe tous les quartiers en dehors du quartier Europe et de Bel Air Florimont qui a eu, en tout et pour tout, une demi-heure pour s'exprimer sur le sujet, sont là pour faire des propositions. La démarche nous a été présentée de manière tout à fait correcte, mais ensuite

le débat a duré, il me semble, 20 minutes maximum. Pour faire remonter des propositions, c'est vraiment trop court. Je pense que les conseillers de quartier sont restés sur leur faim. Il nous a été dit, ensuite, que nous pouvions toujours envoyer le questionnaire du Point Colmarien ; certes, mais cela ne remplace pas un bon débat ; idem en Conseil Municipal.

Concernant la CAC, là aussi, je pense que nous pourrions penser à transférer cet Agenda 21, comme beaucoup d'agglomérations l'ont fait, à la communauté d'agglomération parce que l'environnement, le cadre de vie d'un Colmarien, c'est la CAC plus que la commune de Colmar. Quand on habite à Logelbach ou ailleurs, on vit clairement dans l'agglomération colmarienne. Cela éviterait aussi peut-être que la Ville s'attribue des récompenses pour des actions menées par la CAC. Je n'en dirai pas plus.

Il est dommage également que, s'il y a eu des coopérations avec d'autres villes, notamment en Alsace et dans le Rhin Supérieur, cela ne ressorte pas beaucoup dans ce rapport. Nous avons pourtant beaucoup à apprendre des autres villes. Nous avons parlé de Strasbourg, de Belfort pour les transports en commun, ou même Mulhouse, plus proche de nous, et également de Fribourg, Bâle et autres villes. Des villes très proches de nous qui ont beaucoup de choses à nous apprendre ; il est dommage que pas plus d'actions mutualisées ne ressortent ici.

Il y a un certain nombre de mesures dispersées, mais les grands axes sur lesquels nous aurions pu avancer, notamment avec la CAC, sont toujours ignorés : pour les transports en commun, vous ne parlez même pas du réseau de bus. Effectivement, nous l'avons refondu, mais il y a encore vraiment beaucoup de choses à faire. Nous avons parlé de Belfort qui a, si je me souviens bien, 7 lignes cadencées aux 10 minutes : nous sommes vraiment très loin de ces efforts-là. Sur les transports en commun, c'est une question de coût pour les Colmariens puisque lorsque l'on peut se passer de voiture, je l'ai déjà dit à maintes reprises, on fait des économies vraiment considérables. C'est une question de pollution, de risque, car moins de voitures, c'est moins de risques pour tout le monde. Là-dessus, nous restons sur notre faim.

A propos de la collecte sélective, celle des bio-déchets est une avancée, mais nous recherchons toujours ce que font la plupart des communautés de communes et agglomérations en France, c'est-à-dire la collecte, à chaque immeuble, des déchets : une collecte sur deux pour les déchets recyclables, une collecte sur deux pour les autres. C'est présent partout, cela ne coûte pas plus cher que chez nous. Alors, pourquoi perdons-nous encore plus de temps ?

Pour les mesures de la première phase, nous attendions qu'elles soient élargies, prolongées ou poursuivies. Pour le covoiturage, par exemple : nous avons créé deux parkings de covoiturage, c'est très bien. Qu'attendons-nous pour promouvoir le covoiturage au sein des services de la mairie avec un vrai site Internet ou intranet, des incitations au covoiturage, ou un site pour la population colmarienne, ou pour participer aux démarches menées aux niveaux départemental et régional ? Pour les pédibus, c'est pareil. Nous regrettons qu'il soit difficile de trouver des bénévoles pour accompagner les

enfants, certes, mais que faisons-nous pour encourager ces bénévoles ? Nous pourrions, par exemple, leur attribuer une carte de bus, un abonnement plutôt, en plus de ce que nous faisons pour les plus de 70 ans.

Enfin, et j'ai presque terminé, la mesure « Un arbre, un prénom » a évolué comme nous l'avons vu, suite à notre demande insistante notamment, mais cela n'a toujours rien à faire dans un Agenda 21. Certes, cela n'est pas limité à l'environnement me direz-vous, mais tout de même, une prime à la naissance, cela ne relève pas vraiment de l'Agenda 21. De plus, la mesure qui, pour moi, n'a vraiment rien à faire dans un Agenda 21 est la vidéosurveillance. Cela peut avoir tous les bienfaits que vous voulez, M. le Maire, cela n'a rien d'environnemental ni de social. Il ne faut pas non plus considérer l'Agenda 21 comme un fourre-tout.

Finalement, je voterai quand même pour ce rapport puisqu'il n'y a pas de mesures rédhitoires ou vraiment négatives. Mais avec toutes ces réserves, il faut être conscient que par rapport à ce que font d'autres agglomérations, nous sommes, et serons, toujours un peu à la traîne.

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** M. le Maire, mes chers collègues, je serai très bref. J'ai écouté avec beaucoup d'intérêt tout ce qui a été dit par vous-même, M. le Maire, par M. le rapporteur et mes collègues de l'opposition, et je dois dire que toutes les interventions ont été extrêmement intéressantes puisqu'il s'agit d'un problème extrêmement difficile à résoudre, que nous ne résoudrons pas uniquement par des textes, mais par un changement lent de la mentalité, de notre mentalité, et de la mentalité de nos contemporains. Il fallait faire un document ; celui-ci a le mérite – je félicite d'ailleurs ceux qui l'ont fait – de globaliser un certain nombre d'éléments. Il est vrai qu'il aurait gagné en clarté en étant un peu plus succinct, sans faire un digest de tout ce qui a été fait. C'est vrai que nous trouvons un peu de tout dans ce rapport, d'abord le bilan des étapes qui, comme nous l'avons rappelé, sont des étapes un peu loupées.

Pour la nature et le Plan Bleu de la Ville, c'est un moment difficile pour tous ceux qui sont attachés au cheminement de la Lauch, de savoir que les travaux ont été entrepris il y a quelques jours. Je pense que c'est une bonne coïncidence. Elle démontre finalement que, de temps en temps, il y a une volonté affichée, et vous l'avez affichée par la découverte de certains cours d'eau à Colmar, mais d'un autre côté vous faites le contraire, contre l'avis des riverains, et sans aucun intérêt pour la circulation puisqu'il s'agit maintenant – vous l'avez dit – uniquement d'une desserte de quartier. Simplement, puisque j'ai été, comme certains autres, contacté par ces associations, je dis qu'un pont se fait et se défait, et peut-être que dans quelques années, nous pourrions revoir l'existence même de ce pont. Il ne faut pas désespérer.

Pour la protection de l'eau, vous avez parlé du troisième champ captant, mais je ne vois pas quel est le progrès puisqu'en réalité, c'est simplement une précaution. Je ne crois pas qu'il y ait, à l'heure actuelle, de problème avec les autres prises.

Pour la prime à la naissance, c'est un échec en ce qui concerne le paysage arboré de la Ville.

Pour les associations, il est dit qu'elles ont leur page réservée dans le Point Colmarien. Il est évident que nous nous demandons à qui cela profite ; en tout cas, pas tellement à l'opposition. Concernant la création du CESEC, nous venons d'avoir, par l'intermédiaire de nos chefs de groupe, les résultats de leur travail. Tout ceci pour vous dire qu'il y a eu des actions, mais n'allons pas dire que ces actions ont tout révolutionné. Que reste-t-il ? Il s'agit d'abord d'un guide des bons usages, notamment à l'attention des salariés de la mairie. Je ne savais pas qu'il y avait une telle déperdition, car il faut leur rappeler d'éteindre la lumière quand ils quittent leur bureau. C'est plutôt, une fois de plus, la nécessité de faire progresser les choses par tout le monde.

En ce qui concerne les actions proposées, même si ces 40 propositions sont intéressantes, je dois dire que la volonté de faire des axes ne concourt pas non plus à la lisibilité. Lorsque nous écoutons les axes 1, 2, 3 et 4, lus tout à l'heure par M. l'Adjoint FRIEH, très rapidement parce que ce sont des axes très longs à développer, nous aurions pu simplement lire les axes en rappel dans les choses plus courtes, et qui se couvrent très largement les unes et les autres. À mon avis, nous ne pouvons pas faire de l'écologie sans avoir, en même temps, en vision, le problème social, économique, environnemental, etc. Je crois que nous ne pouvons pas résoudre, à l'heure actuelle, une situation sans voir le reste. Chaque fiche est intéressante, même si certaines pêchent peut-être encore par leur imprécision. Je pense que le débat que nous avons ici, où chacun apporte, est une chose intéressante. Il aurait peut-être fallu en débattre plus au Conseil Municipal avant ce rapport, qu'il y ait un véritable débat, même si celui-ci – vous le dites – a d'ores et déjà eu lieu à certains niveaux. Je suis toujours pour le débat final qui est celui du Conseil Municipal.

Tout à l'heure, au point n° 2, nous allons voter sans avoir pris la parole : je trouve cela très grave, c'est une récession de la démocratie. Bonaparte l'avait fait, à l'époque, entre le tribunal et le corps législatif : il y avait ceux qui parlaient et qui ne votaient pas, ceux qui votaient et ne parlaient pas. Je ne crois pas que ce soit une bonne chose ; il s'agissait peut-être simplement de donner une indication pour le vote, sans aller dans le débat. En ce qui me concerne d'ailleurs, je ne suis pas gêné pour la décision que je prendrai là-dessus, car je crois que c'est un problème général et pas simplement celui de la centrale de Fessenheim. Vous voyez très bien dans quel sens je me dirige vis-à-vis de mon vote.

Je voulais dire qu'il est bien d'avoir la volonté de faire un Agenda 21, mais je pense que nous aurions pu le travailler davantage, grâce à une collaboration de l'ensemble des sensibilités qui entourent cette table. Je suis sûr que nous sommes tous, ici, tout à fait favorables à ce qu'il y ait une défense de nos ressources. Nous avons parlé des futures générations, c'est une évidence, nous sommes tous inquiets de l'avenir, encore faut-il le résoudre et c'est tout le problème.

**M. le Maire MEYER : M. GREINER.**

**M. GREINER** : Merci, M. le Maire. Juste une précision sur le dispositif en page 2 : s'agit-il de l'écobus ou du pédibus ? Cela devait être pédibus ? Est-ce une nouvelle dépense ?

L'ensemble de l'Agenda 21 qui nous est présenté est effectivement une liste de différentes actions, mais il faut bien présenter des actions si nous voulons faire quelque chose. Avant de présenter l'ensemble de ces actions, il aurait peut-être été intéressant que tous les élus puissent participer, après l'élaboration par votre comité de pilotage et par l'équipe projet, à une discussion sur, premièrement, un bilan, et ensuite, des propositions. Nous aurions pu amener quelques idées déterminantes. C'est pour cela que je me permets de vous poser quelques questions.

Sur l'action n° 5, pourquoi faut-il encore faire un challenge ? Pourquoi s'inscrire encore une fois dans un cursus compétitif ? La société actuelle travaille à flux tendu. Je pense qu'il n'était pas obligatoire de faire cela. La démarche, en ce qui concerne les économies d'énergie actuellement, relève de l'éducation et du civisme, et elle est soulignée au point n° 2. Je pense qu'il vaudrait mieux reporter le prix que vous voulez mettre pour ce challenge sur l'aide que vous voulez apporter aux personnes qui font des actions au niveau du point n° 2.

Sur le point n° 8, voulez-vous également, comme il est prévu, supprimer la possibilité aux 4x4 et aux véhicules de plus de 13 ans d'accéder au centre-ville puisque c'est quelque chose qui devrait être mis en place sous peu ?

Sur l'action n° 11, en ce qui concerne les cours d'eau, je suis extrêmement satisfait puisque ces remarques viennent me conforter dans ce que j'avais émis lors du débat sur l'agrandissement du Musée Unterlinden, en disant que l'espace entre le musée et les bains municipaux devait faire l'objet, lorsqu'il y avait un cours d'eau, d'un aménagement réussi.

Sur l'action n° 12, concernant la re-végétalisation des rues, entre les arbres, vous voulez planter des arbres. Supprimons aussi le macadam entre les arbres et mettons des haies ; cela permettrait de différencier un peu plus la route du trottoir et des pistes cyclables, lorsqu'il y a des pistes cyclables sur les trottoirs.

Sur l'action n° 18, je salue le soutien de la Ville aux associations qui exportent du lien social, car c'est une chose à laquelle je tiens, mais il faudrait y ajouter une volonté de mutualisation. Je vais y revenir très rapidement si vous le souhaitez, mais je pense que la mutualisation est la lutte contre le multiculturalisme voire le communautarisme, et j'y tiens.

Sur l'action n° 22, je trouve que le titre est discriminatoire. Je sais bien que cela fait une vingtaine d'années que nous parlons d'aider cette jeunesse colmarienne des quartiers difficiles, mais je pense qu'il faudrait avoir un titre qui s'adresse à toute la jeunesse colmarienne. Qu'à l'intérieur de ce titre, une priorité soit donnée à des quartiers plus ou moins sensibles, d'accord, mais ne stigmatisons pas, encore une fois, des quartiers qui sont peut-être difficiles.

Pour finir, je dois dire que je ne retrouve rien de ce qui relève de ce que j'appelle la pollution visuelle. Je crois qu'il y a là un gros effort à faire, aussi bien en ce qui concerne les tracés sur la route que sur la profusion de panneaux et de poteaux, et également, sur la publicité.

Je voudrais rappeler simplement aussi, mais M. l'Adjoint l'a souligné, qu'il faudrait pousser un peu plus la collaboration avec tous les secteurs éducatifs. Je citerai un chercheur américain qui dit qu'il faut choisir entre la pâquerette et l'homme : « Si j'avais à choisir, c'est l'homme que je choisirais parce que c'est l'homme que l'on peut éduquer ». Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. MEISTERMANN.

**M. MEISTERMANN :** Merci, M. le Maire. Autre suggestion qui touche plus particulièrement le volet social : l'accessibilité de la ville aux personnes handicapées et aux personnes à mobilité réduite est une exigence depuis plusieurs années, et impose aux municipalités l'élaboration de plans de mise en accessibilité, nécessaires à la planification et à la programmation des aménagements d'accessibilité qui doit s'appuyer sur un état des lieux et un diagnostic. L'Agenda 21 fait état de ce programme pour le plan d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, c'est bien, mais les municipalités ont également l'obligation d'organiser un système de recensement de l'offre des logements accessibles, de dresser un constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti, et aussi d'établir un rapport annuel d'actions présenté, entre autres, au Conseil Municipal. Ce rapport doit permettre de faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant et justifierait ce travail de transversalité requis. Je regrette qu'aucune action concernant ces points ne soit inscrite dans l'axe n° 3 : « Amélioration du cadre de vie pour favoriser l'adhésion de chacun et chacune à la vie sociale et civique de la collectivité ». Cependant, l'Agenda 21 est un outil participatif et évolutif, alors ne désespérons pas. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. BECHLER

**M. l'Adj. BECHLER :** Merci, M. le Maire, mes chers collègues. Je me permets d'intervenir très rapidement parce que je suis de ceux qui croient que plus les discours sont courts, meilleurs ils sont. Je voudrais juste vous parler de l'action ville n° 26, où je me sens particulièrement concerné puisqu'il fait référence au circuit court. J'y ajouterai, « à l'amélioration de la consommation alimentaire pour le mieux vivre et la santé ». Je reconnais que cet agenda est très complet, plein de bonne volonté. J'ai demandé à M. l'Adjoint FRIEH, lorsqu'il y aura des améliorations sur cette action à faire, qu'il fasse appel à moi, s'il le veut bien, pour que je puisse apporter ma contribution, comme je l'ai apportée au CESER Alsace. Malheureusement, là aussi, c'était très court puisque sur 21 pages, je n'ai eu que 12 lignes. Vous voyez que la malbouffe ne doit pas intéresser beaucoup de monde. Comme nous avons un éminent professeur avec nous et que je suis entouré de médecins dans ma famille – ce n'est pas pour autant que je suis en meilleure santé que vous – j'entends beaucoup parler de cancers de l'appareil digestif. Mes chers amis, continuez à manger tout ce que l'on vous propose à des prix très dérisoires, car plus il y a d'air et de produits chimiques, moins il y a de matières premières. Je fais référence à quelque chose que notre maire aime,

le chocolat, pour vous rappeler que lorsque je faisais les cours du chocolat dans les écoles, j'apportais du très bon chocolat avec 75 % de cacao. J'étais toujours surpris de voir que les parents mettaient dans le sac de leurs enfants des cochonneries, dont je tairai le nom, qu'ils mangeaient pendant la récréation. Par contre, je voulais faire remarquer que je considère toujours que les produits et services de proximité et les courts circuits de la consommation constituent l'un des éléments de réponse à la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, tout en participant à la construction d'une consommation responsable. Ces changements d'habitudes de consommation sont nécessaires ainsi qu'un accompagnement par les collectivités en faveur de l'organisation des circuits courts et des productions locales. C'est ce que je voulais dire concernant cette fiche n° 26. Merci.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Merci, M. le Maire. Je voudrais, à mon tour, saluer M. l'Adjoint FRIEH et les services, Mme BERTHOMIEU pour ce travail de synthèse et d'actions concrètes. Je crois que nous pouvons tous les féliciter. Par contre, une fiche, M. le Maire, ne m'a pas convaincue : celle sur la vidéoprotection. J'avoue avoir, moi aussi, du mal à comprendre en quoi la vidéoprotection tient compte des finalités de développement durable et de préservation de l'intérêt des générations futures. J'avoue ne pas avoir été convaincue sur cette fiche.

Concernant l'ensemble du document et son état d'esprit, j'ai bien compris qu'il s'agissait d'un document évolutif et je souhaiterais que nous puissions le voir évoluer. J'ai deux propositions à faire que nous pouvons évaluer ; nous n'avons pas pu les mettre encore pour l'instant parce que ce sont des choses nouvelles qui sont en train de se mettre en place. Cependant, je pense que cela pourrait être intéressant de voir si nous pouvons les intégrer à cette lisibilité de l'Agenda 21. Premièrement, la valorisation des pôles de formation et de recherche dans l'innovation sont faits à Colmar et qui sont pilotes en Alsace : cela mériterait, à mon avis, de figurer dans un Agenda 21. Deuxièmement, il y a tout ce que nous faisons pour l'éducation à l'environnement : évidemment, en éduquant les enfants, nous avons un effet démultiplicateur sur les parents. Jean-Pierre, si tes enfants mangeaient du bon chocolat à 75 % à l'école, lorsqu'ils feront les courses avec leurs parents, peut-être diront-ils que, plutôt que d'acheter telle marque chimique, il faut aller chez BECHLER pour acheter du chocolat. Il y a effectivement un effet démultiplicateur sur les enfants et sur lequel il faut insister. « Santé dans les assiettes », cela tombe bien. Que faisons-nous déjà et que devons-nous améliorer ? Il y a, d'une part, la cuisine en régie au niveau des crèches, où nous travaillons déjà avec les producteurs locaux et avec des produits bio, et d'autre part, un tout nouveau partenariat avec Préalys et le groupe Api dans le cadre d'une délégation de service public : nous sommes aujourd'hui la grande ville alsacienne pilote sur le bio, avec 37 % de bio dans nos cantines. Nous sommes meilleurs que les autres grandes villes alsaciennes ; le partenariat avec les produits locaux et 70 % de produits frais fait qu'il y a véritablement de moins en moins de boîtes de conserve ou produits préparés. L'importance du travail avec les producteurs bio est évidemment pour développer la filière alsacienne et la conforter. C'est

grâce aux commandes des écoles et d'autres grands faiseurs publics que les producteurs bio vont s'organiser et arriveront à être pérennes, puisqu'ils savent que leur production sera automatiquement vendue grâce à cette demande. Enfin, il y a tout ce que nous faisons au moment des récréations grâce à l'opération « Fruits et légumes pour la récré » avec des fruits de saison et des compotes. Sur l'éducation à l'environnement proprement dite, l'observatoire de la nature doit jouer son rôle. Je pense que l'un des objectifs, René, pourrait être que chaque enfant puisse bénéficier, au moins à chaque cycle, d'une animation à l'observatoire de la nature. Tout cela peut se faire en lien avec les jardins pédagogiques, déjà développés dans les écoles, avec l'aide des services des espaces verts (le compost, le tri des papiers, etc.), mais nous en avons déjà parlé. Enfin, il est vrai que l'écobus était à améliorer. Nous avons changé de nom et parlons d'écobus parce que l'école Pasteur était en tête pour proposer ce déplacement à pied et l'a baptisé « écobus ». Il est vrai que c'est à développer dans d'autres écoles, mais ce n'est pas évident puisque nous avons besoin du bénévolat des parents d'élèves pour le mettre en place.

L'autre piste à mon avis est la valorisation des pôles, c'est-à-dire les pôles de formation et de recherche-innovation. Je pense qu'il y en a deux importants à Colmar : l'un est en train de voir le jour avec la construction du nouveau bâtiment Génie Thermique, entièrement en basse consommation. Nous aurons à Colmar des formations du CFA avec l'association des professionnels Coprotec ; maintenant, avec l'enseignement supérieur, nous serons vraiment pilotes en Alsace sur les formations en génie thermique et énergies renouvelables. Le deuxième pôle est évidemment celui qui est au Biopôle sur l'agroenvironnement, vignes et vins. Ils sont tout à fait pilotes, et également innovants, sur de nouvelles pratiques respectueuses de l'environnement avec la construction de Critt Rittmo qui est maintenant opérationnelle : elle permet de passer de la recherche fondamentale à la recherche appliquée. Cela permet à des entreprises de déposer des brevets dans l'agroenvironnement et de s'installer sur le site de Colmar. Alsace Vitae vient de voir le jour et associe tous les partenaires du Biopôle, de l'UHA aux agriculteurs, en passant par l'INRA, l'ONF, etc., pour des pratiques vignes et vins agroenvironnement, tout à fait respectueuses de l'environnement, et innovantes.

Voici ce que je propose pour travailler et améliorer l'Agenda 21 que je voterai, bien évidemment.

**M. le Maire MEYER :** Mme RABIH.

**Mme RABIH :** Merci, M. le Maire. J'aimerais revenir sur des propos tenus, et je pense avec une certaine incompréhension, concernant la CAC. Vous n'êtes pas sans savoir effectivement que la CAC a instauré certaines démarches. Il est vrai que nous ne changeons pas non plus les comportements en étant juste optimistes ou dogmatiques. L'initiative de l'Agenda 21 est une initiative de la Ville de Colmar, et il a été proposé, à chacune des communes de la CAC, d'adhérer à ce dispositif. Néanmoins, comme vous devez le savoir, une thermographie infrarouge a été réalisée en 2009 sur toutes les parties urbaines de la communauté d'agglomération de Colmar, et celle-ci a mis en évidence d'importants problèmes de niveau de performance et d'isolation des

toitures. En l'occurrence, certains ménages en accession à la propriété ont négligé la qualité du bâti. Quelques chiffres doivent être rappelés : en 2009, 226 chauffe-eau solaires ont été financés par la CAC, et plus d'une centaine d'habitations ont été aidées pour des travaux d'isolation. Par ailleurs, sur l'ensemble des actions qui vous sont proposées, certaines le sont dans le cadre d'une réflexion avec l'ensemble des neuf communes de la communauté d'agglomération. Je reprends ce que disait mon collègue, M. Guy WAEHREN, et dirais qu'à la communauté d'agglomération, l'ensemble des sujets et l'ensemble des thématiques sont toujours traités de façon transversale avec la thématique du développement durable. Nous travaillons d'ailleurs de façon transversale dans les commissions menées par la CAC, y compris au niveau du transport, contrairement à ce qu'affirmait M. DENECHAUD. Une fois de plus, je vous l'ai déjà proposé, les séances de la communauté d'agglomération sont des séances publiques ; rien ne vous empêche d'y assister pour mieux vous informer. Concernant certaines de ces actions que je souhaite relever, elles ont été traitées dans un axe transversal mené dans le cadre de l'habitat, qui, je le rappelle très succinctement, est un programme d'actions sur l'habitat, et une réflexion proposée pour des actions à mener d'ici six ans. Cela concerne donc les six prochaines années. L'axe transversal principal est celui du développement durable : il y a bien la volonté politique de s'inscrire dans la dynamique du développement durable sous tous ses aspects, tels que mentionnés dans le Grenelle de l'Environnement. Je reprends simplement certaines actions qui concernent plus particulièrement ce domaine : l'action n° 2, les économies d'énergie sur l'habitat, la lutte contre la précarité énergétique, la préconisation auprès des promoteurs privés pour améliorer le cadre de vie et susciter l'accès à la propriété aux jeunes ménages, via la création d'une opération « lotissements durables ».

**M. le Maire MEYER : M. WAGNER !**

**M. WAGNER :** Vous avez pris l'initiative de convoquer ce soir un Conseil Municipal extraordinaire afin que nous puissions débattre sur un seul point à l'ordre du jour. En réalité, il y a 30 points à l'ordre du jour, vu que vous présentez 30 fiches dans le cadre de cet Agenda 21. Vous donnez ainsi une réelle importance, voire une solennité, au sujet sur lequel nous sommes amenés à débattre ce soir, à savoir cet Agenda 21. J'ai pris l'initiative de consulter quelques sites Internet afin d'approfondir le sujet, de bien vérifier la définition de l'Agenda 21, et de voir également si les définitions données, résultant du plan d'action adopté en 1992 à Rio de Janeiro, rentraient bien dans ce cadre-là, ou si nous n'avons pas voulu surfer sur une certaine tendance, un effet de mode, sans réelle consistance. Vous parlez d'un questionnaire paru dans le Point Colmarien en septembre-octobre 2010 : pouvons-nous savoir combien de personnes ont répondu à ce questionnaire ?... Excusez-moi, je suis arrivé avec un peu de retard.

Sur le fond, à travers le bilan d'étape, nous constatons que le rapporteur a quelque peu le sens de l'humour. Ainsi, dans le chapitre « Nature », et cela a déjà été souligné, 840 familles ont bénéficié d'une prime à la naissance correspondant à la plantation d'un arbre ou d'un versement de 75 €. Chacun sait – et nous le voyons à chaque Conseil Municipal – que

98 % des familles optent pour le versement des 75 €. Pouvons-nous encore parler d'action en faveur de la nature ?

Au niveau des associations, je trouve que c'est bien. Les associations ont une page réservée pour communiquer dans le Point Colmarien.

Concernant les aides aux habitants dans le cadre du développement éco-responsable, nous apprenons que 3 000 élèves ont bénéficié d'une réduction de 30 % des frais de restauration et 24 jeunes ont profité d'une bourse pour financer leur permis de conduire. Je ne vois pas très bien le lien avec une aide au développement éco-responsable.

Concernant les actions proposées, je constate que beaucoup d'entre elles ont déjà fait l'objet de récents débats au Conseil Municipal. Nous pouvons nous poser la question de savoir si cet Agenda 21 est le recueil récapitulatif des actions récemment votées. Cela sent quelque peu le réchauffé. Je souligne toutefois, et d'une manière très positive, des actions d'information à mettre en œuvre auprès de la population, par exemple, « J'aime l'eau », éco-gestes dans les bureaux, campagne de sensibilisation aux économies d'énergie. Je crois effectivement que la démarche éco-responsable, telle que vous l'indiquez, doit d'abord passer par une sensibilisation de l'ensemble de la population, aussi bien vis-à-vis des enfants – cela a été évoqué à travers le chocolat – que vis-à-vis des adultes.

Nous voyons également des actions CAC. Nous pouvons nous poser la question suivante : que vient faire la CAC dans ce rapport de la Ville ? Est-ce que la CAC présentera son propre Agenda 21 ? Il me semble que ce serait une bonne proposition de cumuler les deux. Effectivement, nous parlons ici de l'Agenda 21 de la Ville de Colmar, mais je crois qu'il faut s'intégrer dans une démarche de territoire beaucoup plus étendue. La CAC, voire le Grand Pays de Colmar, me semble être un territoire approprié.

Dans les nouvelles actions proposées, certaines relèvent d'une interrogation, telles que la création des Trophées de l'énergie ou l'élaboration d'un schéma sur la publicité et l'affichage. Ensuite, ce rapport nous indique un certain nombre d'orientations, mais très peu de véritables propositions nouvelles ou d'innovations répondant à la définition de l'Agenda 21. Je dirais que ce catalogue manque cruellement de coffre, de profondeur, de réflexion, et surtout d'innovation. Je relève toutefois quelques actions méritant une réflexion particulière. Il en est ainsi de l'action ville n° 19 « Nouvel espace à la Montagne Verte ». À ce sujet, nous avons droit, pratiquement à tous les Conseils Municipaux, à un rapport concernant l'aménagement de ce secteur. Un jour, nous parlons de la médiathèque – ce qui est logique puisque celle-ci est en aménagement – ensuite, nous parlons du gymnase à rénover, puis du parking souterrain ; nous avons également évoqué le Marché Couvert la dernière fois, la place du 2 février revient également régulièrement. Je pense qu'à ce sujet, il est urgent et nécessaire que la municipalité dévoile sa vision à la population, si elle en a une, de l'aménagement de ce secteur proche du centre historique. J'avais demandé, il y a fort longtemps, qu'un concours d'urbanisme soit lancé afin que des professionnels apportent leurs compétences et leur expérience pour se donner un maximum d'atouts pour réussir l'aménagement de ce secteur. De plus, si nous réfléchissions à

l'aménagement de ce secteur, je lance une idée : ne faudrait-il pas ramener la Statue de la Liberté quelque peu perdue autour des enseignes commerciales à l'entrée nord de Colmar ? Ne faudrait-il pas prévoir de la ramener afin que Bartholdi soit un peu plus honoré que l'endroit où se situe son œuvre majeure ?

Enfin, j'aimerais, sans trop vouloir prolonger mes propos, rebondir sur la définition de l'Agenda 21 qui introduit ce rapport, et qui précise qu'il doit se soucier de préserver les intérêts des générations futures. Dans ce sens, M. le Maire, vous qui vous proclamez le chantre du développement durable en France, croyez-vous que vous préservez vraiment les intérêts des générations futures avec votre volonté de vouloir réaliser à tout prix la Percée des Nénuphars ? Vous parlez beaucoup, dans le rapport, de « ruban bleu », de « coulée verte », de la préservation des espaces naturels. Il me semble que la promenade le long de la Lauch, qui va au cœur de la ville et profite à tous les habitants de notre cité, est l'exemple précis, typique, de ce qu'il faut aménager et préserver. Avez-vous conscience qu'en créant ce nouvel axe routier qui sera nécessairement une voie de transit, et vous le savez bien, vous faites exactement l'inverse de ce que vous proposez dans le cadre de l'Agenda 21 à propos de l'eau et de la préservation de la nature ? Il est encore temps d'arrêter la réalisation de cet objectif dont le coût sera, à l'arrivée, supérieur à 2 millions d'euros. Je crois qu'il est encore temps, M. le Maire, d'arrêter ce saccage environnemental. J'en appelle à la sagesse et la conscience de tous les conseillers municipaux de la majorité pour dire « stop » à ce projet. Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, réveillez-vous concernant ce sujet.

Pour terminer mon propos, je viens d'être averti que des motions seront présentées tout à l'heure et que nous ne pourrons pas intervenir. Dans le cadre de cet Agenda 21, et toujours dans la préservation des intérêts des générations futures, nous ne pouvons rester silencieux sur la problématique des énergies, de l'énergie nucléaire principalement, et de la centrale de Fessenheim plus particulièrement. Les récents événements du Japon nous montrent que l'impossible est possible, et ceci malgré toutes les précautions, toutes les normes de sécurité, tous les progrès de la science, toute la compétence des ingénieurs et techniciens. J'étais déjà intervenu à ce sujet lors du dernier Conseil Municipal et m'étais exprimé pour une réflexion visant à la fermeture de la Centrale de Fessenheim. Je crois que les trois motions présentées au Conseil Municipal ce soir démontrent la sensibilité de l'ensemble des groupes de cette enceinte sur ce sujet.

**M. le Maire MEYER :** M. WAEHREN !

**M. WAEHREN :** Oui, très rapidement M. le Maire. Pour ceux qui se plaignent du manque de politique de transports collectifs à Colmar, je leur enjoins de revenir à l'action n° 4, qui est une action CAC également, puisque c'est la CAC qui a en charge, à travers l'organisation des transports, le nouveau schéma qui est en train de se mettre en place par rapport au PDU. Reportez-vous simplement au dispositif proposé : développer l'offre de transport pour attirer une nouvelle clientèle, mettre en place une desserte en centre-ville, etc. Je vais très vite, excusez-moi, mais c'était un peu long auparavant, nous allions nous endormir bientôt. Les résultats attendus sont la baisse de la

vitesse automobile, l'amélioration de la sécurité, le développement des modes doux, la fluidité de la circulation, la diminution des transits, etc. Les indicateurs de suivi, car c'est une fiche complète, sont : gains en émission de GES (gaz à effet de serre), sans parler des zones à 20 km/h, à 30 km/h, etc. Dans le cadre de ce PDU, il y a aussi des plans de déplacements entreprises. Je signale que Vialis, représenté ici ce soir par son directeur général et ses ingénieurs, a mis en place un plan de déplacements entreprise qui sera publié, popularisé, reconnu par la Ville et présenté le 14 avril prochain. Nous ne sommes pas inertes en matière de déplacements innovants. Lorsque vous dites qu'il n'y a pas d'innovations dans ce domaine, laissez-moi rigoler.

**M. le Maire MEYER :** M. BARDOTTO.

**M. BARDOTTO :** M. le Maire, chers collègues, au risque de me répéter, buvez-la sans hésiter, l'eau de Colmar est contrôlée. Le contrôle est assuré par l'Agence Régionale de Santé, et tous les ans, les informations sont envoyées à chaque client avec la facture. A Colmar, l'eau est excellente, même si elle est légèrement calcaire, mais n'a aucune molécule médicamenteuse. Elle est prélevée en nappe profonde, à 100 m. D'ailleurs, le Président de la CAC – si je peux me permettre M. le Président – a demandé dernièrement au Préfet, la possibilité de diminuer le chlore qui, à l'heure actuelle, représente 0,10 mg/l, au robinet. Le dernier rapport que j'ai en main date de février : analyse type distribution, du 1<sup>er</sup> février à 11 h 20, eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés ; analyse type production, du 7 septembre 2010 à 9 h 30, eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés. Conformité bactériologique : oui ; conformité psychochimique : oui ; respect des références de qualité : oui. Je tenais à éclairer le conseil. Toutes ces informations sont disponibles sur le site de la Colmarienne des Eaux et de la CAC.

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Oui, M. le Maire, chers collègues, je voulais d'abord dire que j'ai bien aimé l'intervention de M. HILBERT, en tout cas, le début de son intervention. Je crois, effectivement, qu'au-delà des clivages et des idées que nous partageons ou non, le développement durable, la préservation de notre avenir, notre cadre de vie, la planète, sont des valeurs que nous pouvons – je dirais même que nous devons – partager les uns et les autres. Vous l'avez rappelé et j'adhère parfaitement à cette vision des choses. Je crois, encore une fois, que le débat d'aujourd'hui, le Conseil Municipal solennel consacré à ce point-là, participe à cette prise de conscience, à cette formation à l'individu au sein de ce monde, de la société. Tout ce qui va dans ce sens va bien entendu dans le bon sens.

Le développement durable regroupe un certain nombre de notions. J'aimerais pointer deux notions particulièrement importantes que sont le social et l'économie. Des personnes pourraient nous dire que le développement durable est un peu loin de leurs préoccupations quotidiennes, que c'est parfois même du luxe dans certains cas, et demander combien cela va coûter. La particularité de cet Agenda 21 est qu'il va apporter quelque chose au quotidien à nos concitoyens, tant en termes de

pouvoir d'achat, de cadre de vie, que d'économies. Je pourrais également parler des entreprises ou artisans qui vont intervenir dans les économies d'énergie avec les travaux dans les bâtiments publics ou privés, et qui, grâce à cela, vont avoir du travail et vont pouvoir garantir, voire créer, des emplois. C'est un point extrêmement important. L'aspect social est décliné au travers de différentes actions de soutien au pouvoir d'achat : développement du micro-crédit social, de clauses professionnelles pour favoriser l'emploi de jeunes en difficulté dans les quartiers et dans certains travaux, de développement de l'éco-tourisme qui va également dans le sens de l'amélioration de la croissance économique et donc de l'emploi. Je pourrais déclinier tout cela au travers de différentes actions que vous avez sous les yeux et qui participent à ce bien-être social, économique, dont nous avons tant besoin.

J'ai entendu un certain nombre d'interventions concernant les caméras. Je l'ai dit, le développement durable, l'Agenda 21, c'est bien un problème de société ; il faut prendre en considération les besoins, les problèmes sociétaux, le cadre de vie, l'aspect social. Or, la première des libertés, c'est le droit à la sécurité. Que chacun puisse s'exprimer, donne son point de vue sur sa non-adhésion à la vidéoprotection, je le conçois très bien, mais la sécurité est le droit à la liberté. Quelle liberté est-elle plus importante que celle de se dire que nous pouvons nous promener dans notre ville sans avoir peur d'être agressés ? Ce sont souvent les plus faibles de nos concitoyens qui subissent le plus directement les actes de délinquance. C'est bien à cela que nous pensons lorsque nous mettons des caméras dans les rues de la ville, pour protéger nos concitoyens. D'ailleurs, le résultat est clair à ce sujet. Cela rentre donc tout à fait dans cet aspect social, sociétal et de cadre de vie qu'est l'Agenda 21.

J'ai entendu aussi un certain nombre de propos sur les voitures qu'il faudrait supprimer. Même si nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut réduire le plus possible la place de la voiture et développer le bus, le vélo, la marche à pied, faisons attention à l'aspect économique. Dans toute la France, mais plus particulièrement en Alsace, des milliers de personnes travaillent et mangent grâce à l'automobile, à leur travail dans les usines ou auprès des sous-traitants. Il y a aussi cette dimension, d'autant plus que les automobiles ont fait beaucoup de progrès et que les rejets en CO<sub>2</sub> ont très nettement diminué ces dernières années.

M. MEISTERMANN, vous êtes intervenu à propos de l'accessibilité : je vous renvoie à l'axe 3, action n° 15, qui évoque parfaitement le point que vous avez souligné. Cela renvoie également aux travaux sur l'échéancier du diagnostic fait sur 5 ans. Nous avons un plan d'accessibilité 2010-2014, voté le 22 septembre dernier, pour permettre aux uns et aux autres d'évoluer dans la ville en étant dans des conditions les plus normales possible ; cela fait d'ailleurs partie de cette dimension sociétale.

M. WAGNER, ainsi que d'autres, vous avez parlé de la rue des Nénuphars : je ne vais pas re-renter dans ce débat, car nous l'avons déjà eu à diverses reprises et je ne suis pas sûr que ce soit totalement d'actualité ce soir. Cependant, je vous renvoie aux conclusions du commissaire-enquêteur qui avait clairement dit – et ce ne sont pas nos propos, mais les siens – que

la liaison inter-quartiers que vous appelez la Percée des Nénuphars, ne dénaturerait en rien l'aspect environnemental du quartier ni ne remettrait en cause la promenade le long de la Lauch et son caractère tout à fait protégé. Ce sont les propos du commissaire-enquêteur. M. WAGNER, vous parlez de saccage et utilisez des mots très forts parce que vous espérez sans doute être repris dans la presse. Très bien, c'est votre stratégie de faire des coups, comme souvent. Cependant, le saccage est celui que vous aviez vous-même proposé avec votre boulevard urbain sud qui, je vous le rappelle, passait sur 500 parcelles différentes, sur des milieux naturels, des résurgences. C'était votre projet dans le cadre des municipales. Quand vous demandez aux élus municipaux de se réveiller ce soir, les électeurs du canton sud se sont, eux, réveillés à temps puisque nous savons ce qu'il est advenu de votre proposition.

**M. le Maire MEYER :** M. l'Adjoint FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, je ne vais pas reprendre dans le détail tout ce qui a été dit, mais je voudrais relever que je n'ai pas entendu d'opposition majeure par rapport à ce que nous proposons au vote ce soir. Des remarques portant sur quelques détails plus ou moins importants ont été faites, il faut le reconnaître, mais il n'y a pas d'opposition majeure sur la démarche entreprise par la Ville de Colmar.

Je voudrais juste, sur quelques aspects, dire des choses qui pourraient être mal comprises si nous les laissons en l'état. Dire que les rubans du développement durable ou la Marianne d'Or ont été décernés par l'Association des Maires de France pourrait faire croire qu'il y a du favoritisme et du copinage. Le jury des rubans du développement durable est présidé par M. Denis CEICHOUX, producteur de l'émission « CO2, mon amour » sur France Inter, et composé de 18 partenaires. Certes, il y a l'Association des Maires de France, celle des maires de villes moyennes, mais aussi le Comité 21, Dexia, l'ADEME, la DATAR, une personnalité universitaire, des assemblées de départements. Il s'agit d'un jury très varié qui peut avoir un point de vue tout à fait objectif sur ceux qui se présentent pour obtenir ces distinctions. Pour la Marianne d'Or, il s'agit d'une distinction imaginée par le journaliste politique de M. Alain TRAMPOGLIERI, secrétaire général du concours, et initiée par le Président, M. Edgar FAURE. Ce prix de pouvoir local honore les élus qui méritent que leurs actions novatrices, porteuses de bon sens, de modernité et de réformes, soient reconnues et citées en référence. Dire que notre Agenda 21 n'est pas novateur, pas moderne, serait aller à l'encontre de toutes ces éminentes personnalités qui ont considéré que la Ville méritait cette distinction-là.

Ensuite, il y a quelques petits détails. La fiche n° 21, pour notre collègue M. GREINER, contient des aspects très explicites sur la pollution visuelle. Elle est d'ailleurs spécialement presque conçue pour cela. Il y a donc aussi des choses que nous ne pouvons pas laisser dire.

Nous avons aussi l'impression, lorsque nous entendons certaines choses que, chaque fois que nous évoluons favorablement, nous ne faisons que reprendre les propositions de M. DENECHAUD. Bien entendu, ses propositions sont souvent frappées au coin du bon sens, mais nous n'avons

pas comme orientation principale de ne faire que cela. L'initiative de concevoir un Agenda 21, d'en concevoir une deuxième partie dans les règles de confection prévues, est bel et bien à l'initiative de la majorité municipale.

Pour le reste, un certain nombre de choses ont été dites. Citer, par exemple, M2A qui va subventionner plus que nous les vélos électriques, peut-être ont-ils copié notre système de subventionnement d'achat de vélos ?

Nous proposons, dans un cadre bien construit, bien structuré, un ensemble d'actions qui, si certaines ne sont pas tout à fait nouvelles, d'autres sont parfaitement novatrices, ou très importantes, certaines très modestes. Notez quand même au passage que tout ce qui est écrit là-dedans, ce n'est pas tout ce que nous faisons. Nous faisons encore beaucoup d'autres choses qui auraient pu figurer dans l'Agenda 21. Remarquez que beaucoup de fiches font un renvoi à ce qui peut servir à atteindre les objectifs de la Convention des Maires par rapport à l'émission des gaz à effet de serre.

Sans esprit chagrin ni polémique, d'aucune façon, je suis très content, une fois de plus, qu'au sein du Conseil Municipal, nous ayons pu avoir ce débat, entendre les points de vue, sinon contraires, parfois divergents sur certains aspects. Encore une fois, par rapport à ce qui a été évoqué et qui concerne effectivement la qualité de vie des générations à venir, nous faisons preuve d'un sens des responsabilités. Nous pouvons toujours faire autrement, mais pour ce que nous faisons, je ne pense pas que nous puissions faire mieux.

**M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.**

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Je vais essayer d'être synthétique et de faire des critiques sur le fond. Le premier point, c'est la concertation. Nous voyons en page 5 qu'effectivement un travail très important a été fait. Il s'agit essentiellement d'un comité de pilotage, d'une équipe de projet, d'un groupe de travail technique. Ce sont donc des techniciens, des experts qui se sont réunis et qui ont travaillé. Ils se sont réunis à la mairie en dehors de toute concertation. C'est de la concertation transversale entre experts et techniciens : je n'appelle pas cela de la concertation de la population. Le seul élément que vous donnez pour la concertation de la population, ce sont les 150 Colmariens qui ont répondu à une enquête publiée dans le Point Colmarien. C'est un peu faible lorsque nous savons, et vous le savez parfaitement, qu'il y a plus de 60 000 habitants à Colmar. Première chose.

Ensuite, vous nous faites état des conclusions du CESEC. Première nouvelle, car il paraît que nous allons découvrir ces conclusions la semaine prochaine. Comment voulez-vous que nous puissions apprécier ces conclusions ?

Deuxième chose, vous faites état de la concertation au niveau des conseils de quartier. C'est la première fois que vous nous parlez des conseils de quartier. Nous nous demandions jusqu'à présent à quoi pouvaient servir ces trois conseils de quartier. Là, vous nous dites qu'il y a eu de la concertation, mais vous ne nous dites absolument pas comment elle a été faite et quels en sont les résultats. Ce qui veut dire que, lorsqu'il s'agit de

décrire par le détail le travail des experts, vous êtes très fort, mais lorsqu'il s'agit de décrire la participation effective de la population, nous sommes dans le flou le plus total. A mon avis, c'est quand même une critique sur le fond qui était extrêmement importante.

La deuxième, extrêmement importante aussi, c'est que la très grande majorité des mesures que vous proposez dans cet agenda sont des mesures déjà effectives, qui ont déjà été votées, et pour certaines, qui sont anciennes. L'exemple typique est le forage du Kastenwald : c'est de la vieille histoire, c'est une chose qui a traversé 2 ou 3 mandats, je crois, de M. MEYER et qui a été adoptée depuis longtemps. Nous constatons que beaucoup de projets de l'Agenda 21 que vous nous proposez sont déjà adoptés depuis longtemps. Nous cherchons donc la nouveauté, la prospective, la projection dans l'avenir. Comme le disait M. HILBERT, la seule chose nouvelle que nous notons, c'est de s'occuper des bio-déchets à la source. C'est une vraie nouveauté.

De plus, il y a de toute une série de contradictions. Vous avez parlé de la Lauch, mais je voudrais parler de la circulation automobile. D'un côté, vous vous plaignez de l'augmentation de la circulation automobile, et de l'autre, vous construisez des parkings souterrains en plein centre-ville, au pied de la médiathèque, du quartier historique de la ville de Colmar : vous allez donc amener un flux de voitures au centre-ville. Les contradictions comme celle-ci sont nombreuses. Je ne vais pas développer, car de nombreuses personnes ont parlé avant moi, mais les critiques sur le fond sont extrêmement importantes. Ne dites pas que nous n'avons fait que des critiques de détail, ce n'est pas vrai.

**M. le Maire MEYER :** M. MEISTERMANN.

**M. MEISTERMANN :** Oui, merci. M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, j'aimerais juste ajouter, par rapport à votre réponse, justement. Merci de m'avoir écouté, mais je ne pense pas avoir été compris. Je reconnais effectivement que l'Agenda 21 fait état de ce programme sur le plan de l'accessibilité de la voirie et des espaces publics, il n'y a pas de problème. Par contre, je propose que, dans l'axe 3, soient repris le recensement de l'offre de logements accessibles et l'état d'accessibilité des bâtiments municipaux afin de programmer des actions de mise en conformité. Ceci dans le but également de mutualiser les moyens dans le cadre d'une méthode transversale au sein des services municipaux, comme cela a été proposé plusieurs fois. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. BAUMULLER.

**M. BAUMULLER :** Excusez-moi, M. le Maire, c'est juste pour répondre à la dernière remarque de M. MEISTERMANN. Tout à l'heure, en début d'après-midi, nous étions en réunion avec la commission habitat, et nous avons mis en place une sous-commission qui, justement, travaille sur ces questions. Des choses seront donc faites dans ce domaine.

**M. le Maire MEYER :** Le tour de table a été très large et il y a eu de nombreuses interventions avec des arguments, des questions, et aussi des réponses qui ont déjà été données. Personnellement, j'ai l'impression qu'il y a une certaine confusion entre Agenda 21 et ce que sont, par ailleurs, les

projets structurants pour la Ville de Colmar. Les projets structurants n'ont rien à voir dans un Agenda 21, lequel répond au périmètre préconisé et résulte des préconisations qui portent – je le rappelle et M. FRIEH a abondé dans le même sens – sur l'écologie, l'environnement, l'économie, mais également sur la solidarité, raison pour laquelle vous trouvez, dans l'énumération, quelques actions en rapport avec le renforcement de la solidarité.

M. FELDMANN, je ne reviens plus sur la concertation, puisque vous avez entendu la façon dont nous avons travaillé, en associant ce que nous pouvions associer à la démarche et à la réflexion. Je n'y reviens donc plus. Quant au Kastenwald, il ne figure pas dans l'Agenda 21 que nous vous proposons, mais dans le bilan des actions précédentes que nous tenions à faire.

M. WAGNER, la Communauté d'Agglomération n'est compétente que pour les missions qui sont de son ressort. Il est vrai que la communauté d'agglomération va puiser dans certaines propositions pour le périmètre, les dimensions, qui sont de son ressort. C'est pour cette raison qu'à partir de la Ville de Colmar, nous installons une boîte à outils permettant, au Grand Pays de Colmar comme à la communauté d'agglomération, de puiser dans ce que nous proposons. D'ailleurs, pour le Grand Pays de Colmar, c'est également le cas puisque le plan climat repose sur son périmètre. Concernant la définition de l'agenda, nous y sommes totalement conformes. Quant à savoir s'il faut ramener vers l'intérieur de la ville de Colmar la Statue de la Liberté, je laisse la question en suspens. Mais je pars du principe qu'à l'intérieur de la ville, il y a assez de statues, de souvenirs, qui rappellent Auguste Bartholdi.

M. MEISTERMANN, vous avez eu réponse à vos questions, tout à l'heure, par M. BAUMULLER et auparavant par Mme Laetitia RABIH.

M. GREINER a également eu réponse à ses interrogations, qui ont été complétées entre temps.

M<sup>e</sup> GRUNENWALD, vous avez raison. Un Agenda 21 est une mobilisation pour le changement des mentalités. Pour que ce soit pertinent, il faut asseoir à côté des actions palpables, des opérations permettant aux uns et aux autres de mieux mesurer ce que nous voulons faire. Lister des actions, lister des suggestions, c'est rendre plus transparent, et pour aider à ce changement de mentalités que nous cherchons à installer auprès de nos concitoyens. Naturellement, nous cherchons à travailler ensemble le plus possible. M. l'Adjoint FRIEH en a parlé tout à l'heure, puisque le périmètre de réflexion a été assez large. Mais ces actions ne constituent pas des révolutions. Il s'agit d'un accompagnement permettant de sensibiliser les objectifs que nous voulons dessiner dans le temps.

M. DENECHAUD, nous avons répondu à la question du covoiturage et du transport en commun, également à travers le PDU qui, s'il n'est pas en finalisation, est en situation avancée au niveau de la communauté d'agglomération. Quant à transférer l'Agenda 21 à la communauté d'agglomération, je viens de répondre que cela n'est pas possible puisque celle-ci ne peut prendre en charge que les compétences qui sont de son

ressort. Quant à dire que nous sommes en retrait par rapport à ce qui se fait ailleurs, je vous invite, M. DENECHAUD, à me trouver l'exemple d'une ville qui fait, dans le domaine des économies d'énergie, ce que nous faisons, à savoir la thermographie, l'étude personnalisée individualisée, l'accompagnement des travaux d'isolation que nous allons ouvrir aujourd'hui vers un périmètre plus large, afin de renforcer davantage ce que fait la Ville de Colmar. Elle ne le fait pas seule, mais avec un partenaire important à ses côtés : Vialis. Il s'agit d'une opération conjointe qui se marie avec l'action de la communauté d'agglomération. Si nous portons le montant subventionnable de 4 000 € à 6 000 €, soit une augmentation de 50 % – je pense que cela ne passe pas inaperçu – c'est grâce au financement des trois principaux partenaires que sont l'ADEME, Vialis et la Ville de Colmar, ainsi que la communauté d'agglomération à travers la couverture de l'étude de thermographie aérienne. Réactions à l'emporte-pièce, car vous disiez que nous voulons faire de la communication. Non, nous tenons à résumer ce que nous faisons. Vous disiez également que certaines actions peuvent se compter sur les doigts d'une seule main. M. DENECHAUD, c'était votre propos. Je globalise pour l'année 2010, nous avons, à Colmar, 11 500 bénéficiaires pour toutes les actions entreprises, ce qui représente tout juste un tiers des foyers colmariens sur une seule année. Je pense que c'est remarquable. Vous pouvez encore faire la comparaison en prenant l'exemple d'autres communes.

Actions de communication, M. HILBERT, et fixation entre le partenariat Ville de Colmar et communauté d'agglomération. J'y ajoute le Grand Pays de Colmar puisque cela marche très bien. Cependant, si nous parlons du Grand Pays de Colmar, je dois aussi parler de la Région Alsace qui est un partenaire indissociable de ce que nous faisons. Concernant l'eau chlorée, il y a trois mois, j'ai posé la question au Préfet pour savoir si nous pouvions nous passer de la directive ministérielle qui impose la chloration de l'eau lorsque le plan Vigipirate était déclaré. Après négociation, le Préfet nous permet de le faire sous conditions. C'est d'ailleurs ce que nous faisons depuis 15 jours, trois semaines, pour arriver progressivement à une diminution, tout en prenant certaines garanties, comme celle de remettre la chloration quand un risque majeur est déclaré. Nous ne pourrions donc jamais nous passer de la chloration sur la base du régime juridique qui nous couvre aujourd'hui en matière de distribution d'eau potable. Je relève juste une différence : la chloration n'est pas imposée pour les distributions de moins de 10 000 habitants. Expliquez-moi cette différence : est-ce que l'usager desservi dans les réseaux de distribution inférieurs à 10 000 habitants doit être considéré différemment par rapport à ceux qui dépassent les 10 000 habitants ? Cela a toujours été mon argument. Mais si le préfet, sur la base d'une certaine procédure, a accepté une diminution, disons qu'un premier pas est déjà fait. Concernant les bio-déchets, vous avez sorti une phrase de mon intervention, puisque je parlais des volumes de déchets nécessaires au fonctionnement de nos fours de chauffage, permettant de facturer 5,5 % de TVA. Pour les 40 actions, surtout aussi votre petite taquinerie concernant mes 70 propositions, je vous rappelle juste le calendrier, M. HILBERT. C'est le ministre d'État, M. Jean-Louis Borloo, qui a lancé le Grenelle de l'Environnement, mais M. Juppé

avait déjà tracé une trame de base. Les Grenelles ont été lancés avec l'association des maires du Haut-Rhin, en automne 2007. Personnellement, j'ai été missionné au printemps, dans les premiers mois de l'année 2008, et j'avais terminé mon rapport fin décembre 2008. Le premier Grenelle date du mois de juin 2009, et le deuxième du 12 juillet 2010. Vous ne pouvez donc pas dire que je m'y suis référé, puisque j'avais une année d'avance par rapport aux premières dispositions législatives. Je mets cela sur le compte de la taquinerie et je l'accepte.

Cela étant dit, et le tour de table étant fait, je mets le rapport aux voix. Qui approuve le rapport proposé ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Abstention du groupe socialiste et des Verts, et du groupe de M. WAGNER.

Le rapport est approuvé.

Tout à l'heure, je vous ai consultés pour les trois motions. Nous avons voté une dérogation du règlement intérieur afin d'entendre la lecture des trois textes. Je pense que le texte de M. HILBERT sera lu par lui-même. Je rappelle que je ferai voter au fur et à mesure, après lecture de chaque texte. Nous passerons ensuite au texte proposé par trois collègues, M. WAEHREN, Mme LICHTENAUER et Mme UHLRICH-MALLET ; ce texte sera lu par M. WAEHREN. Pour terminer, la secrétaire de séance fera la lecture de ma déclaration. Progressivement, je poserai les questions : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. HILBERT, vous avez la parole.

M. HILBERT lit maintenant sa motion.

**M. le Maire MEYER :** Qui approuve cette motion ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? La motion est rejetée.

M. WAEHREN lit la motion intitulée « Motion de demande de transformation de la centrale de Fessenheim en centrale d'étude de démantèlement des centrales nucléaires ».

**M. le Maire MEYER :** Qui approuve ce texte ? Qui s'abstient ? Qui le rejette ? La motion est rejetée.

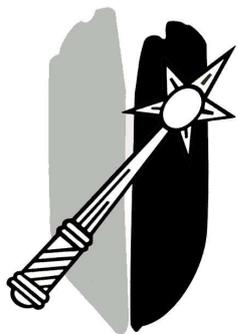
Mme la Secrétaire lit la déclaration de M. le Maire.

**M. le Maire MEYER :** Qui approuve cette déclaration ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? La déclaration du Maire a recueilli une large majorité du Conseil Municipal. M. GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Je voudrais que vous preniez note que, compte tenu de ma prise de position en début de séance, je n'ai participé à aucun vote des motions.

**M. le Maire MEYER :** Très bien. La séance est levée. Merci, mes chers collègues pour votre présence et votre participation.

FIN DE LA SEANCE : 20 H. 15

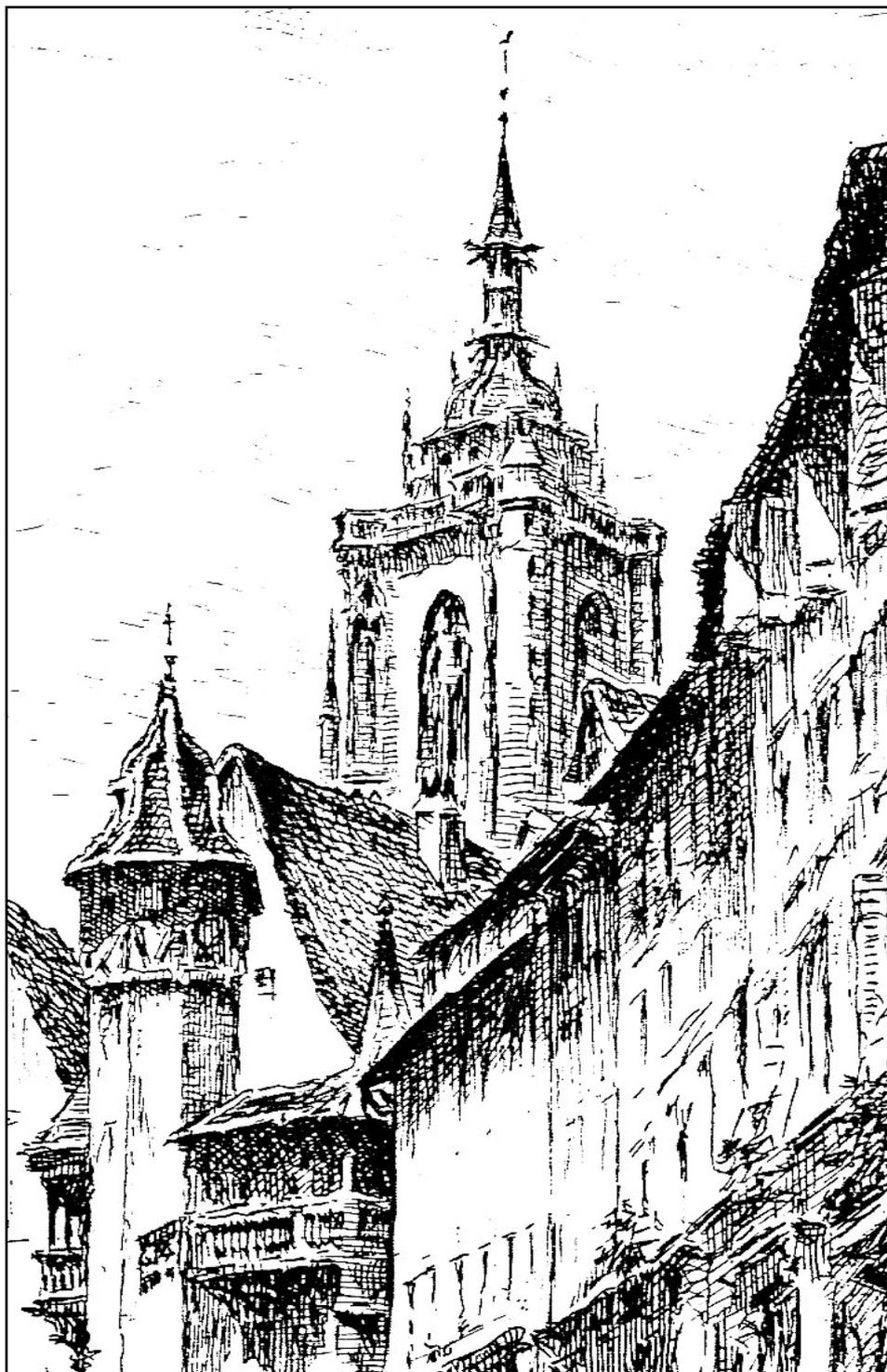


# STENOGRAMME

27<sup>ème</sup> Séance

du

18 avril 2011



# CONSEIL MUNICIPAL



**M. le Maire MEYER** : Mes chers collègues, si vous me le permettez, je propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

Je dois excuser quelques collègues : M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, retenu par des obsèques en Suisse, donne procuration à M. Jean-Jacques WEISS ; Mme KLINKERT donne procuration à M. MEISTERMANN ; M. BARDOTTO à M. SISSLER ; notre collègue, Mme DETTLOFF, va nous quitter à 20 h, et à partir de ce moment, donne pouvoir à Mme JACQ. Les deux collègues qui avaient annoncé du retard sont déjà avec nous.

Vous avez observé qu'en l'absence de M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, une personne inhabituelle occupe son siège, à ma droite. Il s'agit de M. Christophe PRAUD. Vous l'aurez compris, c'est en tant que Président du CESEC, et non en tant que 1<sup>er</sup> Adjoint. Cependant, il m'a demandé de le préciser afin qu'aucun message ne risque de mal passer.

Cela étant dit, j'ai à désigner le secrétaire de séance. La benjamine se propose. Elle est acceptée, sauf opposition de votre part. Comme secrétaire adjoint, le Directeur Général des Services. Pas d'opposition non plus ? Les deux acceptent la mission.

Le compte rendu de la séance du 21 mars 2011 fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des décisions prises par voie d'arrêté ou par délégation du Conseil Municipal ainsi que celui des marchés conclus.

Je vous propose d'examiner une motion qui porte sur le maintien des postes du R.A.S.E.D. Comme il ne s'agit pas d'une question en rapport avec la gestion municipale, je dois vous demander votre avis pour l'accepter sous le point « Divers ». L'origine du texte vient de notre collègue, M. HILBERT, auquel j'ai demandé de le compléter avec la seconde partie afin de faire apparaître les interventions qui avaient été faites en ce sens. M. HILBERT m'a donné son accord. Sur la base de cette proposition conjointe, êtes-vous d'accord pour accepter l'examen de cette motion ? Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Ce point est accepté.

Avant de commencer, j'ai deux communications à vous faire. La première est en rapport avec le domaine viticole de Colmar :

Le Domaine Viticole de la Ville de Colmar se trouve aujourd'hui dans une situation financière problématique, et ce, malgré les alertes réitérées auprès du gestionnaire depuis de plus de deux ans. Certes, la crise économique mondiale a eu un impact sur le Domaine dont le chiffre d'affaires à l'export est de 70 %, ce qui est exceptionnel. Il n'en demeure pas moins vrai que la politique commerciale de l'entreprise ne permet pas d'obtenir aujourd'hui les résultats permettant d'équilibrer les comptes malgré toutes les assurances toujours données par le gérant. De plus, la récolte 2010, comme sur l'ensemble du territoire alsacien, est très en retrait par rapport aux années précédentes, avec un recul de 50 %. Aujourd'hui, le passif excède le 1,2 million d'euros et il n'est pas de la vocation d'une ville de combler les insuffisances d'une gestion commerciale. Des contacts ont été

pris avec des repreneurs éventuels, mais n'ont pas abouti aujourd'hui. Aussi, je vous fais part de mon intention de faire demander au gérant la mise en place d'une procédure de sauvegarde.

Je voulais avoir une transparence totale, puisqu'il s'agit d'une société où la Ville de Colmar est majoritaire. Naturellement, je n'exclus pas une solution dans la négociation qui va s'ouvrir à l'intérieur de ce périmètre de sauvegarde.

La deuxième communication porte sur une décision prise par le Tribunal administratif de Strasbourg qui avait été saisi par la Ville de Colmar. Dans son ordonnance du 14 mars 2011, il a condamné l'Etat en raison de la méconnaissance par ce dernier de l'article L 1611-11 du Code Général des Collectivités Territoriales. En effet, le Ministre de l'Intérieur, en mettant à la charge des communes, par une circulaire du 3 mai 2002, les frais exposés pour le fonctionnement d'une régie d'Etat pour l'encaissement des amendes de police, a enfreint l'article cité et a engagé la responsabilité de l'Etat. Restée sans appel, cette ordonnance est devenue définitive. L'Etat est ainsi condamné à verser à la Ville de Colmar un montant de 495 775,28 €, assorti des intérêts locaux à compter du 19 février 2010. Au total, avec le décompte de toutes les indemnités accessoires, l'Etat doit à la Ville de Colmar un montant de 573 830,58 €. Il y a lieu d'être content de ce jugement favorable aux intérêts de la Ville de Colmar. Aucune régularisation législative n'étant intervenue, je vous informe avoir mandaté le Cabinet Kern pour qu'il actionne à nouveau l'Etat dans le cadre d'un référé provision pour la période courant à partir du 14 mars 2011, date de l'ordonnance prise, afin d'obtenir une indemnité complémentaire.

## **5. – Restitution des avis du Conseil Economique, Social et Environnemental de Colmar.**

Voir rapport –

**M. le Maire MEYER :** Ce point est l'objet de la présence du Président PRAUD que nous saluons. Lui et son équipe ont travaillé plus d'un an sur le travail confié au Conseil Economique, Social et Environnemental. Nous avons déjà eu une présentation de leurs travaux à travers l'Assemblée Générale, organisée par le Président, qui avait réuni les propositions faites par les cinq commissions concernées. Il s'agit, nous l'avons vu, d'un travail remarquable, mais je dirai tout à l'heure ce que j'en pense. La présentation des différents rapports sera initiée par le Président, puis prise en charge par le représentant de la commission concernée. Je pense qu'il s'agit là de la solution la plus valorisante pour celles et ceux qui ont travaillé près de deux ans afin de mettre en commun les idées, réfléchir, avancer, écouter, écrire et présenter. M. le Président, vous avez la parole.

**M. PRAUD :** Bonsoir à toutes et à tous. Merci, M. le Maire. S'il y a quelque chose par quoi je voudrais commencer : c'est quelle aventure ! Se retrouver à la tête du Conseil Economique, Social et Environnemental de Colmar il y a deux ans, donc en juin 2009, je ne suis pas sûr qu'on ait tous pris la mesure de l'engagement qu'on a pris et cela a été une sacrée aventure. On a

démarré quelque chose, qui n'existait pas, qu'il a fallu construire avec des hommes et des femmes de bonne volonté pour grande majorité et ce n'est pas un exercice très facile. Il a fallu aussi faire le point des influences extérieures, il a fallu se mettre dans notre bulle, il a fallu qu'on travaille. Et ça n'a pas été simple non plus en termes d'organisation. Enfin bref, il a fallu absolument tout construire et aujourd'hui on est quand même plutôt heureux de cette fin de première aventure puisqu'il s'agit bien de la première. On va entamer la seconde et je vous en parlerai. Quel était l'objectif du CESEC ? C'était de prendre de la hauteur, donner les moyens à la Ville de Colmar de disposer d'un outil supplémentaire pour faire un peu de prospective loin du tumulte quotidien, simplement se poser quelques questions sur quel Colmar nous voulons demain.

Alors, c'est peut-être prétentieux en termes d'annonce. Après c'est au regard de nos yeux, de nos prismes, des échanges qu'on a pu avoir, qu'on a pu construire un certain nombre de préconisations qui vont vous être présentées tout à l'heure.

Le CESEC, c'est aussi plus d'une quarantaine de personnes. Je ne donne pas le chiffre exact, parce qu'il y a eu un peu de pertes en cours de route, parce que des gens sont entrés au CESEC et ils n'avaient pas forcément compris quel en était l'objectif. Ça ce n'est pas très grave, ne sont restés que les meilleurs. Je les salue et les remercie.

C'était donc prendre de la hauteur et avec une échéance qui est celle d'aujourd'hui, remettre un certain nombre d'avis sur cinq sujets bien distincts avec un certain nombre de préconisations concrètes. C'est ce qui va faire l'objet des présentations par les présidents successifs. Ce qu'il est important de retenir également c'est une force de propositions non partisans, indépendantes, où finalement on ne s'est pas soucié du qui, du quoi, mais on s'est surtout soucié du comment pour le Colmarien. On a donc travaillé de façon souveraine, complètement autonome, et avec zéro ingérence, sauf quelques tentatives de temps en temps mais pas très graves non plus. Les rapports de commissions vous ont été remis. Vous avez pu les parcourir. Il y avait cinq présidents. Cela représentait un volume de travail considérable, un peu plus d'une centaine de réunions au total en seize mois à peu près, une quarantaine de personnes auditionnées externes au CESEC, qui nous ont éclairés et qui nous ont apporté des avis, des choses qu'ils connaissent, qu'ils ont vues à l'extérieur, sur d'autres villes, et donc tout cela sur une durée de seize à dix-huit mois.

Le résultat, c'est cinq rapports exceptionnels. Je pèse le mot « exceptionnel » parce que, en tant que président, je n'ai pas pu être impliqué dans les commissions autant que je l'aurais aimé, et la restitution qui nous en a été faite en assemblée générale a de loin dépassé les espérances collectives et individuelles, tant le travail est fourni, que ce soit en amont dans la recherche d'informations pour poser les diagnostics, que ce soit après dans les préconisations qui ont été faites et qui sont à la fois extrêmement concrètes, globalement toutes réalistes, et qui donnent du sens au travail qui a été fait et une projection pour Colmar. Je remets ces avis afin de les prendre, de s'en saisir, de leur donner une vie mais ça reste des avis. Ce ne sont absolument pas des ordres. Ce sont des préconisations et

elles sont absolument toutes exploitables à court ou à moyen terme. On garde donc toujours à l'esprit l'idée que le CESEC a vocation à se projeter un peu plus loin que deux ou trois ans pour ses demander quelle ville on veut pour Colmar. A l'issue de cette aventure qui se termine aujourd'hui, nous repartirons sur une nouvelle aventure avec un renouvellement d'un certain nombre de membres, notamment ceux qui se sont rendus absents ; un brassage des membres, chaque membre aura la possibilité de repartir sur la commission pour laquelle il a le plus de sensibilité au regard des cinq nouvelles saisines qu'on va sortir, soit auto-saisine car les groupes ont envie eux-mêmes de retravailler et d'approfondir certains sujets à l'issue des travaux faits, soit sur des nouvelles saisines issues de moi-même ou de la mairie.

Je tenais tout particulièrement à féliciter l'ensemble des membres qui ont beaucoup travaillé bénévolement bien sûr, l'ensemble des personnes auditionnées –je ne saurais les citer-, les présidents de commissions qui se sont vraiment investis, qui ont fédéré, qui ont construit, qui ont travaillé à ces rapports, mes vice-présidents également qui ont toujours été à mes côtés, soucieux de savoir si ça se passait bien, également les personnes des services qui nous ont accompagnés –merci Alain- qui ont été près de nous, qui nous ont apporté le soutien logistique. Voilà. Je tenais donc à remercier tout le monde et je vous remercie aussi de nous écouter ce soir. Je vais passer la parole à la présidente de la commission 1 qui, cinq minutes montre en main, va nous faire une petite présentation de son travail.

Mme Françoise SAPIN présente le projet de la Commission 1 : « Finances, économie, formation professionnelle et nouvelles technologies ».

Mme Monique PELLETIER présente le projet de la Commission 2 : « Politique de la Ville et cohésion sociale, quartiers et tranquillité publique ».

M. Philippe LEUZY présente le projet de la Commission 3 : « Culture, tourisme et relations internationales ».

M. Georges TISCHMACHER présente le projet de la Commission 4 : « Urbanisme, aménagement et écologie urbaine ».

M. Dominique BOUDET présente le projet de la Commission 5 : « Education, jeunesse et sport ».

**M. le Président PRAUD :** Merci. Nous avons essayé d'être le plus synthétique, le plus précis possible dans la restitution des avis, notamment dans la mise en avant des préconisations construites sur des constats. Nous espérons avoir été à la hauteur des attentes. Je remets la parole à M. le Maire.

**M. le Maire MEYER :** Merci, M. le Président. Je souhaite également remercier tous les intervenants. Je suis d'accord avec eux : il est toujours relativement difficile de présenter une synthèse en cinq minutes à partir d'un document de 50 à 60 pages. C'est un exploit. Chaque fois, j'ai constaté que l'essentiel en a été sorti afin de faire état de suggestions et de propositions. Comme le président et chaque intervenant l'ont rappelé, pour

plus de détails, il faudrait prendre le document de base et voir tout le périmètre qui entoure les différentes propositions. Encore une fois, merci. Je reprendrai la parole plus tard. En attendant, je vous la donne si vous souhaitez éventuellement interroger le Président sur le travail réalisé en 18 mois. Il va répondre pour le compte des travaux assumés par le Conseil Economique, Social et Environnemental. M. BAUMULLER.

**M. BAUMULLER** : Merci, M. le Maire. Bonsoir, mes chers collègues, bonsoir M. le Président et les membres du CESEC. Je voulais évidemment saluer le travail conséquent conduit pendant deux années ainsi que la créativité. Je trouve que le jingle Colm'art est très intéressant et tout à fait exploitable. Je ne suis pas certain d'ailleurs qu'une entreprise de communication aurait fait mieux ; en tout cas, elle ne l'aurait pas fait au même tarif, c'est une certitude.

Je voudrais réagir sur deux ou trois sujets qui vont dans le sens des propositions, et notamment celui du guichet unique proposé par la commission n° 2. Je pense que si cette solution devait voir le jour, elle serait tout à fait intéressante et pertinente, à la condition que nous y associions également l'ensemble des acteurs et des associations qui œuvrent dans le champ de l'insertion. Je n'ai pas pu prendre connaissance encore de la totalité du rapport, vous y avez peut-être pensé. Beaucoup d'associations, dans le quartier ouest, œuvrent dans la thématique de l'emploi, et chacune a des spécificités particulières. Il est vrai que c'est un peu difficile lorsqu'une personne vient frapper à la porte d'une association de lui expliquer qu'elle n'est pas à la bonne adresse, qu'il faut aller ailleurs, mais que l'on va quand même essayer de traiter ses problèmes. Le guichet unique apporterait très certainement des solutions.

Je partage évidemment l'avis de la commission n° 5 sur le besoin d'avoir une véritable politique pour la jeunesse, un peu écrasée entre les propositions pour l'enfance et celles pour les seniors.

Concernant la commission n° 1, bien que je n'aie pas vu le rapport dans sa totalité, je pense qu'il y a une piste que vous n'avez pas étudiée et qu'il serait peut-être intéressant d'évoquer. Il s'agit du soutien qu'une commune comme Colmar pourrait apporter à des réseaux d'emplois à temps partagé. C'est quelque chose qui marche très bien dans le milieu associatif et dans le monde de l'entreprise, dans notre région également. Je pense que pouvoir travailler pour un employeur qui en représente plusieurs est un vrai gisement d'emplois pour le futur.

En tout cas, félicitations et bravo pour votre travail.

**M. le Maire MEYER** : M. le Président, avez-vous un commentaire sur cette observation ?

**M. le Président PRAUD** : Devant l'abondance des questions, je vais les prendre dans l'ordre. Merci pour les remerciements. Tous ceux qui ont œuvré dans la notion de guichet unique stigmatisent une offre diffuse qui s'est construite, empilée au fil du temps, au gré des bonnes volontés collectives et qu'il convient de saluer. Il est évident que toute notion de guichet unique passe d'abord par un état des lieux complet de ce qui existe.

Si nous ne le faisons pas, nous créerons un guichet unique à côté d'autres associations, et cela deviendra une nouvelle association à côté des autres. C'est juste une décision politique. Ensuite, il faut faire un travail de fond avec les acteurs locaux en définissant le périmètre sur lequel nous voulons intervenir : social, petite enfance ou jeunesse dans la globalité. Une fois le périmètre défini, que mettons-nous derrière ce guichet et que sommes-nous capables d'apporter comme services ? Il y a donc effectivement un peu de travail de fond.

Sur la notion de l'entreprise, vous soulignez la possibilité de créer des groupements d'employeurs. Effectivement, la notion de groupements d'employeurs existe ; ce n'est pas quelque chose de facile à déployer, car ce n'est pas complètement entré dans les mœurs entrepreneuriales. C'est une piste à creuser. Il est vrai que cela a des vertus salutaires en termes de partage d'emplois et d'accès à l'emploi pour des personnes qui n'y ont pas accès actuellement. Nous notons.

**M. le Maire MEYER :** Je souhaite que toutes les questions soient posées tout de suite, afin que M. le Président puisse répondre globalement. Mme RABIH.

**Mme RABIH :** Merci, M. le Maire, chers collègues, messieurs et mesdames les membres du CESEC. Je m'associe évidemment aux félicitations qui viennent d'être faites, et pleinement. Je rappelle que la création d'un Conseil Economique et Social est née de la volonté politique de l'équipe majoritaire. Je tenais également à mentionner que beaucoup de travaux des commissions sont, à mon avis, à approfondir même si les remarques et les suggestions sont fortement intéressantes.

Je souhaitais poser une question au CESEC, par l'intermédiaire de son président, pour savoir quelle était l'évolution ou le cheminement. Quelles suites souhaitez-vous donner ? Quelles seront les étapes suivantes, notamment en termes de perspectives ?

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Je vous remercie, M. le Maire. Ma question va un peu dans le même sens. Tout d'abord, je voudrais remercier et féliciter les membres du CESEC pour tout leur investissement qui se traduit par un énorme travail. Il y a bien sûr des constats que nous partageons, des points de vue qui ne figurent pas dans ces travaux que nous pourrions abonder. La question est justement de savoir quelle est la suite qui va être donnée à ces travaux : est-ce le Conseil Municipal qui va se saisir d'un certain nombre de propositions de manière à décider de les poursuivre ou non ? De quelle manière allons-nous les chiffrer ? Allons-nous décider si, oui ou non, ces propositions doivent voir le jour ? Sous quelle égide ? Avec quels moyens, quels participants ? Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER :** M. SISSLER.

**M. SISSLER :** Je n'ai pas de question particulière à poser. Néanmoins, je m'associe à mes collègues pour les féliciter du travail réalisé. Je crois que c'était une bonne chose d'instaurer ce CESEC. Cela permet à des Colmariens, des personnes sur le terrain, de voir les choses peut-être

différemment. Lorsque nous sommes élus depuis quelques années, nous sommes un peu pris par notre travail quotidien, par les dossiers que nous accomplissons du jour au lendemain, dans les chiffres, et nous ne voyons pas toujours des choses qui peuvent paraître intéressantes. Il est bien d'avoir une vision un peu différente et extérieure des choses, de la bonne marche de la ville. Pour cela, je vous félicite. Je pense que les commissions ont travaillé sérieusement. Je n'y étais pas, mais j'ai eu de bons échos sur l'ambiance qui y résidait, M. le Président. Je vous dis chapeau. C'est bien d'avoir fait cela, c'est un bon travail. Il fallait le faire et ce n'était pas évident. Vous avez été bénévole, vous avez donné de votre temps et vous nous amenez peut-être une image un peu différente de celle que nous, pris par toutes nos activités politiques, ne sommes pas à même de constater. Félicitations.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Des questions précises : en ce qui concerne le développement économique de Colmar, vous avez terminé en disant : « Colmar, ville numérique. » Cela me paraît une idée intéressante, mais votre expression est un petit peu lapidaire. Pourriez-vous développer ? Avez-vous été un plus loin que ce simple concept ?

Une proposition, qui me paraît aussi tout à fait intéressante et novatrice à propos du tourisme, serait de définir une thématique annuelle pour l'ensemble de la ville de Colmar. Proposer une attractivité forte pour l'ensemble de la ville me paraît tout à fait intéressant comme idée, et je tenais à le souligner.

Troisième propos que j'aurais voulu voir développer chez vous concernant le soutien aux jeunes, ce sont les établissements scolaires situés en ZEP – Zone d'Education Prioritaire. Avez-vous essayé de voir comment nous pourrions les soutenir dans leur action, combattre la déshérence de ces établissements par les habitants du quartier ? C'est un vrai problème pour ces établissements qui font des efforts considérables.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Merci. Mesdames, messieurs, dans quatre commissions sur cinq, un terme a été souvent utilisé, celui de « mutualisation ». J'aimerais savoir s'il y a eu une certaine coordination entre ces quatre commissions pour connaître exactement ce qui est mis sous le terme de « mutualisation ».

En ce qui concerne la commission n° 5, vous parlez d'un différentiel entre les jeunes et les seniors. Effectivement, cela fait longtemps que le monde sportif s'interroge sur ce secteur baptisé les « inorganisés ». Ces personnes qui refusent d'être intégrées dans une communauté, que ce soit un club ou une association, posent problème depuis un certain temps. Cela fait une dizaine d'années que nous parlons des « inorganisés ». J'aurais souhaité savoir si vous avez fait un petit peu de recherches plus avant pour savoir quelles étaient les possibilités. Vous parlez de parrainage, mais ce sont des personnes qui, en général, refusent justement le parrainage d'un adulte dont ils ne veulent pas. Ce qu'ils veulent, c'est disposer, à leur façon, d'installations et faire ce qu'ils ont envie de faire.

**M. le Maire MEYER :** Mme UHLRICH-MALLET.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Merci, M. le Maire. Je vais tout simplement m'associer à toutes les félicitations qui ont été faites pour ces excellents rapports. J'ai noté, à travers la présentation globale, beaucoup de termes communs et beaucoup d'idées qui, à mon avis, sont communes. Si je reprends les termes, j'ai entendu : guichet unique, structurer l'information du public, effet de réseau, observatoire ; des mots forts en matière de communication – plus forte, plus moderne, plus ciblée ; une vitrine – du Biopôle ou des services locaux ; une conception globale de la ville, son harmonie, des politiques coordonnées, des passerelles entre associations, de la communication ciblée. Mon sentiment, si je mélange tous les termes forts entendus dans ces différents rapports, est qu'il y a une forte demande de sortir des cadres classiques d'une politique municipale – service social, service de l'enseignement, service culturel, service économique – pour jouer vraiment sur la transversalité entre les différentes thématiques, de manière à faire apparaître cet effet de réseau ou cette meilleure communication. Je pense pouvoir dire, M. le Maire, que c'est justement cette volonté de transversalité que nous avons commencé à développer avec l'Agenda 21 qui est une de nos caractéristiques. Je suis contente d'avoir entendu tout cela, car il me semble que cela va dans le sens de ce que la Ville est en train d'innover avec cet outil, l'Agenda 21 – il y en aura peut-être d'autres – pour arriver à rendre à nos concitoyens le service de la meilleure qualité possible et pour rendre Colmar le plus attractif possible.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui. Je voudrais bien sûr m'associer aussi à ces félicitations. Le travail fait est effectivement considérable. A mon sens, c'est une méthode qui est vraiment à saluer, car nous fonctionnons vraiment, et M. le Président l'a rappelé, en faisant abstraction des différents clivages qui peuvent parfois entraver les réflexions dans cette enceinte. Je voulais aussi remercier M. le Maire et la municipalité d'avoir laissé dire un certain nombre de vérités, car ce n'était pas acquis au départ. Vous me direz, M. le Maire, que vous laissez tout dire, mais nous aurions pu comprendre que vous ayez eu envie de mettre votre griffe dans ces travaux. A priori, vous ne l'avez pas fait, et c'est quelque chose qui est à saluer.

**M. le Maire MEYER :** C'est une provocation.

**M. DENECHAUD :** Non, ce n'est pas une provocation. En tant que maire, vous avez vocation parfois à mettre votre griffe dans les travaux qui sont faits dans cette enceinte, et c'est tout à fait normal.

**M. le Maire MEYER :** Je pense que M. le Président va vous répondre sur ce sujet.

**M. DENECHAUD :** M. le Président a déjà expliqué qu'ils avaient pu travailler en toute indépendance, c'est à saluer. Maintenant, M. le Maire, si vous n'acceptez pas les compliments, tant pis.

A part cela, j'ai plus de remarques que de questions. Vos observations, dans les cinq commissions, rejoignent en grande partie des observations que j'ai pu émettre au nom de mon modeste groupe, ou qui ont pu être soulevées

dans les conseils de quartiers ou les différentes instances informelles. Nous parlons de voie rapide vers Fribourg, par exemple, et de chemin de fer : j'aimerais que la Ville puisse vraiment se saisir de ce dossier. Cela rejoint un peu la question de Mme VALENTIN sur les suites de ces propositions. Que la Ville se saisisse vraiment de ce dossier de la voie ferrée vers Fribourg, parce que c'est un dossier transversal qui concerne l'économie, l'emploi, le tourisme ainsi que différents domaines.

Je rejoins également les remarques faites précédemment sur les nouvelles technologies. Je suis très intéressé et très curieux de voir quelles seront les propositions ultérieures dans ce domaine. Il est vrai que, pour l'instant, même si nous ne sommes pas très en retard dans ce domaine, nous ne sommes pas vraiment en avance.

À propos du tourisme, j'aurais un petit bémol. J'ai l'impression que les propositions ne vont pas vers un véritable changement de l'image de la ville. Nous cherchons plutôt à la développer, c'est très bien, et les propositions sont tout à fait positives. Cependant, pour les familles, les jeunes couples notamment, l'aspect ludique, les loisirs, en dehors des musées et des restaurants et de la musique classique, nous avons du mal à percevoir des pistes qui vont vraiment dans ce sens.

Concernant la commission n° 4, urbanisme et écologie urbaine, énormément de propositions m'ont particulièrement interpellé. Beaucoup d'idées ont été évoquées en conseils de quartier, à la COLOSS aussi, notamment la commission qui s'occupe du secteur sauvegardé, pour laquelle il nous avait été toujours dit que c'était impossible, que nous ne pouvions pas avancer. J'espère que nous donnerons vraiment une suite à ces propositions, maintenant qu'elles sont confortées par les rapports du CESEC. Par exemple, l'idée d'une navette gratuite entre des parkings extérieurs et les marchés de Noël, le fait de ne pas avoir un éco-quartier clés en main, mais que les éco-quartiers servent de référence pour différentes actions, nous sommes tout à fait sur cette ligne, plus précisément sur le secteur de la Montagne Verte. Améliorer la relation entre la Place du 2 février, celle de la Montagne Verte et la Grand-rue est une chose qui avait été soulevée par le bureau d'études qui s'était occupé du dossier. C'est une piste que nous aimerions voir mieux explorée, notamment par l'ouverture – autant que possible – du hall de la médiathèque, afin de pouvoir le traverser. Pour la Rue Schwendi, c'est pareil. Je ne vous donne pas de détails, mais cela fait chaud au cœur de voir que ces propositions sont présentes dans vos rapports. De la même façon, pour le cheminement vers le Grillenbreit, nous avons toujours proposé l'idée d'une voie verte entre le Grillenbreit et le centre-ville. Là, c'est quelque chose qui serait intéressant et qui toucherait beaucoup de personnes.

Sur la commission n° 5, celle de la jeunesse, nous y sommes particulièrement sensibles, car nous sommes clairement dans un pays qui ne fait pas confiance à ses jeunes. Il n'y a qu'à voir cette assemblée où nous ne faisons pas confiance à des personnes tant qu'elles n'ont pas atteint la trentaine. Il existe un certain nombre de clichés, vous les avez relevés d'ailleurs, mais je crois que tout le monde a intérêt à ce que nous fassions

davantage confiance aux jeunes, notamment dans le monde du travail où, idéalement, un salarié a entre 30 et 40 ans. Il faut changer cela aussi.

Vous avez relevé la multiplicité des structures, et sur ce sujet, je rejoins M. Philippe GREINER. Nous avons de très nombreuses associations, mais cela nuit à la visibilité de ces associations. Notre collègue, M. Yves BAUMULLER, est d'accord pour travailler dans ce sens-là. Nous avons vraiment besoin de mutualisation, de rapprocher les structures, et d'avoir des points d'accueil, des guichets uniques. Vous l'avez relevé, et nous en sommes tout à fait satisfaits.

Concernant le conseil des jeunes, il s'agit d'une idée qui nous tient vraiment à cœur depuis deux ans : si nous pouvions y donner suite, ce serait vraiment formidable. Bien sûr, notre association, principalement composée de jeunes de moins de 35 ans, est à votre entière disposition pour cette cinquième commission.

Pour résumer, donnons suite à autant de propositions que possible, car elles sont pour la plupart très intéressantes. M. le Maire, je rejoins la question de Mme VALENTIN : quelles seront les suites données à ces propositions ? Merci.

**M. le Maire MEYER : M<sup>e</sup> BRUGGER.**

**M<sup>e</sup> BRUGGER :** Merci, M. le Maire, M. le Président, chers collègues. Juste un mot pour dire que je dois également féliciter le CESEC pour son travail particulièrement intéressant. En fait, vous avez fait un état des lieux exhaustif de la situation de Colmar. Je pense que le problème est que nous prêtions attention à vos différentes remarques et que nous essayions de les concrétiser, si besoin est, car de nombreuses choses sont déjà faites dans le quotidien et notre travail.

Je reviens sur la commission n° 5 qui concerne la jeunesse, l'éducation et le sport. Il est certain qu'il y a un problème de communication et d'information, mais je pense que nous allons essayer d'être encore plus performants dans ce domaine. Je vous rappelle qu'il y a quand même 150 associations répertoriées à Colmar. Tant le service municipal des sports que l'Office municipal des sports sont à la disposition de tout le monde, de tous les jeunes, pour des renseignements, une orientation, et les diriger vers telle discipline sportive. Effectivement, nous allons peut-être relancer la communication, mais la structure est déjà en place, et il faut la soutenir.

Le problème soulevé par M. GREINER est tout à fait patent, et nous nous en rendons particulièrement compte dans le quartier Bel Air Florimont. Les jeunes aiment le sport, les animations, mais rebutent un petit peu à prendre des licences, à s'intégrer dans une association où ils sont guidés et parrainés par des dirigeants. Ils veulent faire du sport loisir et demandent des structures où ils peuvent, comme ils l'entendent, exercer le loisir ou le sport de leur choix. Même si cela n'a pas été dit, mais je pense que c'était sous-entendu, il faut rendre hommage au travail fait par Le Pacific, dans le quartier Bel Air, qui reçoit tous ces jeunes. Ces derniers passent dans ce centre pour s'occuper soit des études, soit de sport à travers une animation sportive, soit de la préparation militaire... Toutes ces occupations leur

prennent quelques jours, mais ne les obligent pas à un suivi régulier qui, pour eux, est astreignant. Notre effort doit être ciblé dans ce domaine. Cependant, je crois que Colmar a les structures pour recevoir les jeunes et les diriger là où bon leur semble, où le besoin de leur sport se fait sentir. Je tenais quand même à le préciser. Pour le reste, toutes les associations sont à leur disposition, et nous allons relancer l'information à tous les niveaux dans ce domaine.

**M. le Maire MEYER :** Mme Delphine MANN.

**Mme l'Adj. MANN :** Merci, M. le Maire, mes chers collègues, M. le Président. Je tenais aussi à vous féliciter ainsi que toutes vos commissions pour le travail accompli. Je me retrouve sur de nombreux points dans les propositions de la commission qui a travaillé sur le tourisme, et j'adopte votre « Colm'attitude » pour trouver une sorte de cohérence et mettre en cohérence tous les événements culturels de la ville. Je souligne, et je remarque, le fait que vous avez aussi concentré votre éventuelle politique touristique sur la culture. Ma question porte sur l'implication des acteurs politiques publics, autres que ceux de la Ville, et notamment sur la participation et l'implication des acteurs socio-économiques et des professionnels, pour le financement d'une politique touristique plus ambitieuse. Vous savez qu'en Autriche, par exemple, les Offices du Tourisme sont en grande partie financés par le privé. Avez-vous réfléchi à cela ?

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, merci M. le Maire. M. le Président, je souhaitais également m'associer aux félicitations de l'ensemble du Conseil Municipal par rapport au travail effectué. C'est intéressant, car vous faites des propositions, auxquelles nous pouvons adhérer ou non, mais en tout cas, vous initiez un débat auquel nous voudrions participer. Je ne pense pas que ce soit l'occasion, ce soir, pour échanger nos points de vue sur vos propositions. J'ai cependant une question concernant les personnes que vous avez rencontrées. Je suis resté un peu sur ma faim puisque l'essentiel des personnes rencontrées est formé des élus de la municipalité – souvent des adjoints, et souvent les mêmes – et des personnes des services de la municipalité. Pour faire un constat, c'est très bien. Pour faire le bilan de ce qui se passe, c'est très bien. Par contre, pour proposer des solutions innovantes, ce serait bien – cela a peut-être été fait, je ne sais pas – de rencontrer d'autres personnes, d'autres municipalités ou des experts, chacun dans leur domaine, pour essayer d'élargir l'horizon des différentes propositions qu'il serait possible d'amener.

**M. le Maire MEYER :** M. FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, M. le Président, chers collègues. Bien entendu, je m'associe aux propos laudatifs proférés jusque là ; il devient presque enviable d'ailleurs de se voir félicité à ce point-là. Pour les différents points évoqués, M. le Président lui-même répondra, en particulier concernant les personnes consultées, car ce ne sont pas seulement celles de la Ville. Les consultations ont été beaucoup plus larges. Je crois que si le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Ville de Colmar est arrivé à ce niveau de résultat, et peut-être entendu comme il est entendu ici,

c'est parce qu'il a pu et su travailler dans une très large autonomie. C'est ce qui lui aura sûrement permis d'être créatif à ce point. Je crois que cela a été remarqué par tout le monde.

**M. le Maire MEYER :** M. le Président, c'est un large débat et un large tour de table. A vous, la parole.

**M. le Président PRAUD :** Merci, en tout cas pour l'intérêt que vous avez subitement témoigné. Je vais essayer d'être à la hauteur de vos questions.

**M. le Maire MEYER :** Il y a toujours un retardataire. M. WAGNER, essayez de respecter un peu la consigne donnée. Ce n'est pas la peine de revenir à la charge une fois que tout le monde est intervenu et que la parole appartient au Président.

**M. WAGNER :** Il me semble, M. le Maire, que nous pouvons demander la parole quand nous le souhaitons.

**M. le Maire MEYER :** J'ai donné la directive dès le départ : nous faisons l'ouverture et le Président répond globalement. C'est votre habitude de laisser intervenir et de revenir à la charge. Allez-y.

**M. WAGNER :** Merci. M. le Président PRAUD, excusez-moi d'intervenir après, alors que vous étiez déjà lancé dans les réponses. Je voulais simplement dire que le travail que vous avez produit fait presque office d'un programme électoral. C'est un petit clin d'œil aussi pour vous remercier de tout ce travail qui a été fait à l'intérieur des commissions.

Pour la première commission, pilotée par Mme Françoise SAPIN, je dirais qu'au niveau du constat, elle n'a pas pris de gants. C'est un constat lucide sur la situation économique de Colmar et de sa région. Comme vous l'avez précisé tout à l'heure, les emplois publics représentent 44 % : étant donné que nous sommes une ville de Préfecture, il est tout à fait logique que les emplois publics soient relativement importants. Le commerce représente 37 %. Lorsque nous faisons le total, cela fait 81 %. Il ne reste donc plus grand-chose pour l'artisanat et l'industrie.

Concernant les différents territoires, vous posez la question de savoir s'il existe, à l'échelle du territoire, du Grand pays, de la CAC, de la Ville de Colmar, des démarches intégrées permettant d'avoir une vision globale et synthétique. Je crois que là, il faut vraiment mutualiser les moyens au niveau de ces différentes strates. Chaque strate ne fait pas tout à fait la même chose, mais chevauche sur les compétences d'une strate à l'autre.

Toujours dans le domaine économique, il y a vraiment un déficit de la notoriété de la ville de Colmar.

**M. le Président PRAUD :** Je n'entends pas très bien, M. WAGNER.

**M. WAGNER :** Il y a des atouts indéniables, mais il est également dit que la communication, en matière économique, est laconique. La Ville de Colmar dispose d'un site Internet, mais pas de réseau dédié au tourisme ni à la vie pratique sur Colmar. Au niveau économique, il y a vraiment une lacune. C'est ce que dit le rapport.

Ensuite, toujours dans la conclusion de l'état des lieux, Mme SAPIN et sa commission disent qu'il y a une absence de stratégie globale, d'une vision à moyen et long terme pour le développement de l'activité économique à Colmar. Le rapport précise qu'une stratégie se définit en fonction de l'objectif visé. L'implantation de nouvelles entreprises n'étant pas l'objectif premier de la Ville, cette dernière n'a donc pas défini de stratégie. Je dirais qu'il s'agit d'un constat assez cruel. Après, nous pouvons aussi nous interroger sur le rôle d'une collectivité en matière d'emplois. J'ai toujours dit que la collectivité doit être un facilitateur et favoriser l'implantation des entreprises, mais elle ne peut pas être elle-même l'actrice de l'implantation proprement dite. Pour ce faire, il y a la CCI, la Chambre de Métiers, mais également les cabinets d'expertise comptable. Il me semble que nous recevons beaucoup de nouveaux créateurs, ils s'implantent, créent leur entreprise, et je pense que nous sommes vraiment des acteurs dans le cadre du développement économique à Colmar.

Au niveau des préconisations, je suis très heureux de retrouver celle que nous avons proposée, qui consiste à créer une pépinière d'entreprises, ce qui manque cruellement à Colmar. Nous devons nous interroger pour savoir si nous n'avons pas trop de retard. Le Conseil Régional, qui avait proposé des aides substantielles pour la création de cette pépinière d'entreprises, va-t-il encore subventionner si, demain, le Conseil Municipal propose la création d'une pépinière d'entreprises ? J'ai, devant moi, une belle plaquette que j'ai reçue récemment, qui a été adressée à l'ensemble des professionnels d'expertise comptable ; il s'agit de la « Pépinière du Florival, sécurisez vos projets. ». A l'instar du Ribeauvillé, Guebwiller a pris ce chemin pour accueillir et favoriser l'implantation de nouvelles entreprises.

Un petit clin d'œil également à Mme SAPIN à propos de la génération « Y ». C'est bien de penser à cette génération qui a de nouveaux modes de consommation que nous voyons de plus en plus. C'est très bien de mettre cette génération au cœur de vos propositions. C'est ce que je voulais dire pour la première commission. J'espère que je n'ai pas été trop long. C'est déjà trop long ? Il y en a cinq... Excusez-moi d'avoir voulu aller jusqu'au bout.

En ce qui concerne la deuxième commission, « Evolution des capacités d'accueil et des mouvements de population », le constat qui est fait, et qui revient régulièrement, est celui des actions mises en place par la Ville de Colmar dans les quartiers défavorisés avec la rénovation urbaine. J'ai toujours soutenu ces actions de rénovation urbaine pour que l'habitat soit moins diffus, qu'il y ait un développement des espaces verts. A partir de ce constat, il y a un certain nombre de propositions, dont celles concernant l'implantation de commerces dans chaque bâtiment. Encore faut-il qu'il y ait des commerçants qui veulent s'installer dans ces bâtiments.

Concernant la commission n° 3 et le coordonnateur de toutes les actions dans le quartier Europe, il me semble qu'il y a quelques années M. JAMIESON avait été nommé coordonnateur. Il avait finalement jeté l'éponge assez rapidement, car il n'avait pas pu trouver une bonne passerelle entre les diverses chapelles et tous ceux qui œuvrent dans ce quartier.

Au niveau du tourisme, vous proposez un concept : pourquoi pas ? Je pense qu'il faut également décliner la promotion de Colmar à travers une promotion plus large de l'Alsace. Colmar est une chose, mais l'Alsace, vis-à-vis des pays émergents et ceux situés à l'autre bout de la planète, est un territoire plus grand que Colmar. Je pense que la communication internationale de Colmar doit justement s'intégrer dans cette dimension-là. Vous mettez en avant le tourisme culturel ; je crois que c'est une bonne chose. Cependant, peut-être faudrait-il également mettre plus en avant le concept d'œnotourisme. « Colmar, capitale du vin d'Alsace » : il faut bien se dire que si Colmar n'était pas au cœur du vignoble alsacien, le tourisme serait nettement moins développé qu'il ne l'est. Le vin a toujours attiré et la Route du vin est un outil touristique extrêmement important pour toute la région. Je pense que nous pourrions accentuer davantage cette notion de capitale de vin d'Alsace.

A propos du rayonnement international, vous parlez également de tout ce que nous pouvons faire avec les villes jumelées. Même si aujourd'hui cette ville n'est pas jumelée, elle avait fait l'objet d'un partenariat il y a quelques années : que devient ce partenariat avec la ville d'Essaouira au Maroc ? Y a-t-il encore une vie dans ce partenariat ou est-il totalement abandonné ?

Ensuite, concernant l'écologie urbaine comme critère d'attractivité pour Colmar, il est clair que les nuisances dont vous parlez au début de votre constat sont importantes, surtout au niveau du bruit. Sans vouloir y revenir à chaque Conseil Municipal, est-ce que le fait de faire la Percée des Nénuphars fait partie de l'écologie urbaine ?

J'ai également noté que, et c'est l'illustration pour l'espace de la Place du 2 février, vous prêchez un convaincu. J'ai toujours demandé à ce qu'un concours d'urbanistes soit effectué pour une réflexion sur le devenir de tout ce quartier qui englobe la Place du 2 février, celle de la Montagne Verte, la médiathèque, le Marché Couvert. Vous apportez ici une réflexion, mais je crois que nous pouvons aller plus loin. Il y a sans doute d'autres idées à saisir, et je demande à nouveau que des urbanistes se penchent sur le devenir de ce quartier afin de trouver quelque chose de cohérent. Comme vous le dites dans votre rapport, nous débouchons du centre-ville vers un no man's land, pratiquement ; il faut absolument l'aménager pour qu'il devienne un parc d'attractions.

Enfin, « Comment mieux accompagner les jeunes pour une meilleure insertion dans la vie ? » Il y a bien sûr le sport, outil d'insertion absolument remarquable, qu'il y a lieu de promouvoir. Le fait de créer un pôle de coordination pour accueillir et orienter ces jeunes – soit vers le sport, soit vers la culture – me paraît une très bonne idée. Merci. J'espère ne pas avoir été trop long.

**M. le Maire MEYER :** Me GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Je sais que j'étais attendu. M. le Maire, mes chers collègues, ces réactions qui sont toujours identiques sont gênantes. Si M. WAGNER voulait prendre la parole, il avait le droit de la prendre. Le débat est libre et vous n'avez pas à le brider.

**M. le Maire MEYER :** Ce n'est pas vous qui avez la présidence de l'assemblée, mais le maire.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Je n'ai pas compris, une fois de plus. Les textes, la loi et les droits vous ordonnent de donner la parole aux autres, mais vous ne le comprenez pas encore.

**M. le Maire MEYER :** Nous ne faisons que cela depuis une heure.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Contrairement à ce que vous pensez, je ne m'énerve pas. Seulement, je réponds lorsqu'on m'agresse.

Je voudrais évidemment féliciter M. le Président PRAUD. Cependant, trop de félicitations, mon cher ami, masquent parfois la pauvreté du débat. Nous passons alors notre temps à vous féliciter, à dire que vous avez fait des rapports magnifiques, etc. Le problème – et vous le savez puisque vous avez été le rapporteur d'un avis magnifique au CESER d'Alsace – est que nous ne savons pas quoi faire avec les avis. J'ose espérer que votre avis, dans son ensemble, sera pris en compte. C'est toujours très délicat, car l'avis que nous demandons au Conseil Economique, Social et Environnemental, n'est pas un programme politique, nous sommes bien d'accord. Il est toujours très difficile de savoir ce qu'il y a dans cet avis, car, et cela fait partie des fonctionnements tout à fait normaux de notre ville, nous n'avons eu les conclusions de vos rapports que la semaine dernière – vendredi, je crois – voire pas du tout pour certains si j'ai bien compris, puisque j'ai interrogé un certain nombre de conseillers municipaux. Il aurait été utile de les avoir pour les examiner et être plus à même aujourd'hui de vous poser des questions. Nous avons entendu les rapports, mais vous admettez qu'il est de compréhension difficile de pouvoir évaluer et survoler tout ce que vous avez fait. C'est la première chose gênante. Il est vrai que nous ressentons des idées dans ces rapports. Nous ressentons également des choses que nous connaissons, les difficultés auxquelles, nous et les municipalités successives, nous heurtons depuis des années. Il est vrai qu'il y a tout le problème des moyens puisque tout ceci n'est pas chiffré. Toujours est-il que c'est un travail qu'il conviendra de prendre en considération. Cependant, et vous le comprendrez, cela ne peut en aucun cas être une feuille de route. Ce sont simplement des idées, dont certaines doivent être précisées. D'ailleurs, dans l'un des rapports que j'ai pu voir rapidement, vous demandez à continuer avec une auto-saisine. Je pense que c'est tout à fait normal, et peut-être faut-il les réduire. Il ne faut pas vouloir tout englober parce que ce serait trop difficile. Il faut avoir des idées force, et je vous demande de le faire. Il ne faut pas vous perdre dans le détail de ce qu'est un programme électoral et de ce que sont les réalisations d'une municipalité. Nous sommes là pour cela. Le CESER n'est pas un Conseil Municipal bis, et il n'a pas à faire un programme qui pourrait être celui de nos concitoyens dans quelques années. Il est simplement là pour des idées force, des idées importantes. Je crois qu'il faut s'en tenir là, sinon vous affaiblissez votre discours auprès des Colmariens et des élus présents pour prendre connaissance de vos rapports.

En tout état de cause, il y a un travail et un gros travail – ce n'est pas du tout péjoratif – de compilation. Vous avez repris un certain nombre

d'éléments, et en cela, les rapports sont extrêmement intéressants. Ils réunissent beaucoup de choses sur les différents problèmes et thématiques qui sont les vôtres, ils ouvrent la porte au débat, et je crois que le débat est ouvert. Je ne sais pas quel sera le sort du CESER dans quelque temps : procédera-t-il par auto-saisine jusqu'en 2014 ou sera-t-il saisi par M. le Maire ? Je crois qu'il faut vous encourager dans votre travail, comme cela a été fait, mais d'une manière différente. Les idées étaient bonnes, et je le dis encore une fois, je pense qu'il faut les synthétiser pour qu'il y ait de grandes idées force. Colmar a besoin d'idées force à l'avenir ; il s'agit bien entendu de l'avenir des jeunes, du tourisme, etc. Les problématiques sont relativement bien connues, mais nous ne savons toujours pas où nous allons. C'est dans ce domaine que vous avez un travail immense à faire. Nous vous faisons confiance, M. le Président, et à travers vous, à l'ensemble de vos collègues, pour essayer de nous amener des éléments nouveaux dans le futur.

**M. le Maire MEYER :** Bien. D'autres questions ? Ce n'est pas le cas, M. le Président.

**M. le Président PRAUD :** Merci pour l'intérêt que vous avez porté aux travaux faits. Cette séance de questions que je viens de vivre à l'instant a connu deux temps : un premier, avec de vraies questions, que j'ai pris le soin de noter pour essayer d'y répondre, et je m'engage à y répondre autant que faire se peut ; puis un deuxième, beaucoup moins drôle, surtout pour quelqu'un qui n'est pas membre du Conseil Municipal. C'est forcément une phase de déception lorsque vous êtes une structure extérieure qui a travaillé en totale autonomie, en totale liberté, que vous venez présenter votre travail et que vous avez droit à des joutes verbales inutiles dont la pauvreté est à la hauteur de ce que vous qualifiez de qualité de nos rapports. Je tenais juste à vous faire part de ma petite déception du moment, même si ce n'est pas très grave en soi, d'autant plus que j'ai apprécié l'exercice de style qui consiste à faire un résumé d'un résumé, lui-même de cinq minutes de 18 mois de travail : j'ai trouvé cela très fort et je suis preneur de leçons sur le sujet. En tout cas, ceux qui se sont permis cela n'ont pas très bien compris le sens de ce à quoi servait le CESEC.

Pour ce qui est des questions, l'une était très pertinente et portait sur l'avenir du CESEC. Comme je l'ai rapidement introduit au début, il y aura évidemment une suite. Je reste président, sauf si je démissionne, jusqu'à la fin de la mandature du maire actuel. La machine se relance dans la foulée et une plénière aura lieu en juin, au cours de laquelle nous allons essayer de remercier techniquement toutes les personnes qui ont travaillé sur la version 1. Nous recevons déjà aujourd'hui des saisines, des propositions de saisines, des auto-saisines de la part des présidents, et nous sommes encore preneurs évidemment. Nous avons tout à fait conscience aujourd'hui, qu'un certain nombre de commissions ont émis des pistes fortes qui nécessitent un approfondissement. Nous savons déjà que certains sujets vont être approfondis. Je vous rappelle qu'il s'agit d'une version 1, d'un groupe de personnes inexpérimentées sur ces sujets. Il fallait passer par cette étape un petit peu large pour pouvoir se concentrer sur la version 2. Nous allons nous attacher à être beaucoup plus précis, plus pointus, et nous allons normalement lancer les nouveaux sujets de saisines des commissions dès

juin. D'ailleurs, au passage, les cinq sujets de saisines sont sortis de mon petit cerveau et n'ont fait l'objet d'aucune rature, d'aucun ajout de verbe ni d'aucune tournure de phrase.

A propos de la question de M. FELDMANN sur le volet économique, je ne veux pas trop rentrer dans le détail des rapports. Comprenez bien qu'aujourd'hui, la présidente soit mieux placée que moi, mais il apparaissait plus simple que j'intervienne sur ces sujets. L'idée de la capitale numérique consiste à dire que, pour avoir une attractivité économique, pour attirer des entreprises, il faut leur offrir un certain nombre de services, que ce soient des boucles locales – ADSL, haut débit – ou des services numériques de qualité. C'est ce que de nombreuses Villes proposent sur des bassins très circonscrits de zone commerciale ou industrielle. C'est dans cette réflexion-là. Aujourd'hui, nous avons Vialis, un outil qui tourne bien et qui propose des infrastructures fortes, notamment en fibre optique. Il convient simplement de continuer à travailler dans ce sens, au service des entreprises.

Beaucoup de personnes se sont exprimées sur la notion de mutualisation ; c'est vrai, mais c'est un constat généralisé, une offre diffuse. Il convient à un moment de poser la question de savoir quelle est l'utilité du caractère diffus de ces offres. La notion de guichet unique n'est pas la panacée, ce n'est pas le « truc » qui fera que tout va réussir. Il s'agit simplement de s'assurer que, politiquement, nous nous sommes donné les moyens d'avoir une offre cohérente. C'est au moins ne pas avoir le regret d'avoir tendu la main aux personnes que nous voulons toucher. Tout à l'heure, une personne s'exprimait à propos des jeunes qui ne veulent pas rentrer dans les structures. C'est vrai, mais cela ne nous interdit pas de nous assurer que nous nous soyons donné les moyens de rentrer dans ces structures. Aujourd'hui, ce sujet est perfectible.

Sur la question de Mme UHLRICH-MALLET : vous faisiez allusion à l'emploi de nombreux mots comme mutualisation ou coordination. L'exemple de l'Agenda 21 est un excellent exemple. Pourquoi la transversalité a-t-elle fonctionné ? C'est parce qu'il y avait un objectif. Dès lors que vous définissez un objectif clair, vous pouvez coordonner autour de tout cela ; dès lors que chaque service ou chaque adjoint travaille sur son volet, sans coordination, cela fonctionne moins bien. Pour réaliser l'Agenda 21, il était obligatoire de travailler en coordination avec l'ensemble des structures et des services. Forcément, cela marche mieux.

Je remercie évidemment tous ceux qui ont remercié le CESEC, c'est-à-dire une grande majorité. M. DENECHAUD, je ne vous connaissais pas, mais je suis ravi de savoir que vous avez eu des doutes sur la souveraineté du CESEC. Le CESEC n'est pas là pour dire ce que la municipalité doit faire, mais pour émettre un avis que la municipalité saisit ou pas. Si, par hasard, cela ressemble à certains programmes électoraux passés, tant mieux, car cela signifie qu'à l'époque, c'était une bonne idée, et qu'elle le reste.

Sur le volet des invités, puisque vous m'interpellez sur ce sujet, M. HILBERT, nous avons évidemment consulté les services. Au début, encore une fois, face à cette montagne de travail, il a bien fallu commencer

quelque part pour faire cet état des lieux. Ce n'est pas pour autant que les services nous ont dit où ils souhaitaient aller pour Colmar dans 15 ans. Ce n'était d'ailleurs pas la question que nous leur avons posée. Ensuite, nous avons reçu un certain nombre de personnes de la société civile ; je pense à Mme BERNARDINIS, de la Mission Locale, qui, je crois, n'est inféodée à aucun parti ; M. MEURISSE, de l'AFPA ; M. INGOLD du Collège Molière. Bref, des personnes qui sont confrontées à la réalité, et qui ne sont pas présentes dans cette salle. Je n'en cite que certaines, car je ne les connais pas toutes par cœur, veuillez m'en excuser. C'était juste pour vous dire que nous n'avions pas reçu que des élus du Conseil Municipal.

Si j'ai oublié quelqu'un ou si je n'ai pas été assez clair sur certains sujets, je vous présente mes excuses. C'est toujours un exercice difficile de s'exprimer devant une assemblée pareille. Je vous remercie de votre écoute.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Je vais poursuivre puisque certaines questions m'ont été posées de façon directe. Admettez avec moi que certains d'entre nous peuvent être très heureux de ce satisfecit général qui vient de s'exprimer autour de cette table quant au travail assuré par le Président et tous les membres du Conseil Economique, Social et Environnemental. Nous sommes aujourd'hui le 18 avril 2011. Mais je regarde un peu en arrière, lorsque nous composions les différents collèges du Conseil Economique et Social ; que n'avons-nous pas entendu pendant une heure ? Je suis heureux que, ce soir, tout le monde soit d'accord sur la proposition qui fut la nôtre pour installer cette assemblée consultative. D'après ce que j'ai entendu, tout le monde est heureux et content. Je ne pensais pas un seul instant que les différents rapporteurs aient pu inspirer autant. M. WAGNER : j'ai mesuré votre temps d'intervention qui est presque égal à la somme de toutes les interventions des cinq rapporteurs. Je ne pensais pas que ceux-ci pouvaient être une telle source d'inspiration pour vous...

Pourquoi ce Conseil Economique et Social ? Dans la vie, nous ne regrettons que ce que nous n'avons pas fait. Ce n'est pas moi qui le dis, mais Jean Cocteau. Il fallait installer un autre logiciel pour avoir une autre lecture sur le diagnostic, les idées, et à partir de là, trouver un enrichissement que nous n'avions pas. Raison pour laquelle nous avons cherché à faire apporter cette réflexion supplémentaire. Aucun élu n'est intervenu dans la rédaction et le Président vient de le rappeler. Je n'ai moi-même pris connaissance des différents rapports que lorsque les membres les ont présentés, il y a une quinzaine de jours, dans cette salle. Aujourd'hui, je suis très content. Ce nouveau logiciel nous permet d'avoir une lecture complémentaire avec une autre vision et il est pour nous tous une source de conseils. Ce ne sont d'ailleurs pas que des conseils, mais des idées qui sont tracées. A nous de savoir de quelle façon il est possible de les mettre en exploitation. Personnellement, à travers les cinq rapports, j'en ai sorti deux ou trois pour chaque rapport, qui sont susceptibles d'être mises en œuvre dans la seconde moitié de ce mandat. A partir de là, je dis que l'idée de départ de chercher cette réflexion extérieure était plus qu'heureuse. C'est, de plus, une valorisation de tout ce travail, et nous l'avons entendu ce soir. Selon moi, ce n'est pas tout puisqu'il ne s'agit pas seulement d'écouter et d'entendre, mais également d'essayer de le mettre en œuvre. Des questions ont été posées et

j'ai déjà répondu. Nous nous inspirerons des propositions faites pour essayer, à hauteur des projets actuellement programmés sur les trois dernières années, d'apporter ce complément de réflexion. En complément, je dis encore que les idées ne sont pas faites pour être pensées, mais pour être vécues. Ce n'est toujours pas Gilbert MEYER qui le dit, mais André Malraux, et cela signifie tout simplement qu'il faut mettre en œuvre les idées. Nous les mettrons en œuvre à l'intérieur des projets qui sont proposés.

Le Président a également répondu : ils vont poursuivre leur travail en travaillant d'une façon beaucoup plus détaillée sur les différentes propositions. Il s'agira d'un second enrichissement quant à l'approfondissement des différentes solutions qui se présentent à partir d'aujourd'hui. Je pense pouvoir parler au nom des collègues de l'équipe majoritaire. Nous avons soutenu ce projet d'installation du Conseil Economique et Social. Je voudrais rappeler que la Ville de Colmar a obtenu les Rubans du développement durable en partie grâce au travail confié au Conseil Economique et Social. Il s'agit donc d'une consécration nationale, mais également locale puisque l'opportunité a été donnée au Président et à ses coéquipiers de présenter publiquement leurs travaux en séance publique du Conseil Municipal. Je pense que peu nombreux sont les cas où cela se passe de cette façon. En ce qui me concerne, je remercie M. le Président et tous les membres du Conseil Economique et Social, pour un travail qui n'est pas seulement remarquable, mais exceptionnel. A faire la somme de toutes les réunions tenues et des heures de travail, c'est tout simplement remarquable.

M. le Président, vous venez de déclarer que vous avez encore du travail sur la planche. Je vous invite donc à continuer en fonction de ce que vous avez présenté. Je vous confirme également que vous pouvez être saisi pour approfondir tel ou tel sujet à partir d'une de mes requêtes. Naturellement, je le ferai, comme c'était prévu. Au nom de mes collègues, je tiens à vous remercier pour tout ce travail. Vous pouvez être fier de ce dernier qui suppose un engagement de tous les jours, pas seulement sur une semaine, mais sur toute l'année. Je termine en vous disant bravo pour cette performance. Vous étiez réellement ce logiciel supplémentaire qui permet d'avoir une autre lecture de ce que nous faisons.

**M. le Président PRAUD :** Merci, M. le Maire, merci à tous. Je vais prendre congé et vous laisser au Conseil Municipal. Merci et bonne soirée.

**M. le Maire MEYER :** Après ce tour d'horizon des travaux du Conseil Economique et Social, je laisse la parole à M. SISSLER qui va nous présenter le point suivant. Il remplace M. le 1<sup>er</sup> Adjoint pour la présentation.

## **6. – Contrat de Projets Etat Région 2007 – 2013 – avenant à mi-parcours.**

Voir rapport –

M. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Je vous remercie, M. le Maire. J'ai une question sur la troisième partie de ce rapport concernant la demande portée par la Ville en vue de passer le montant de 8,670 millions d'euros à 20 millions d'euros pour la requalification urbaine des quartiers Bel Air et Florimont. Je voudrais savoir quand cette demande a été introduite. Savons-nous aujourd'hui la suite qui lui est réservée ? Je voudrais également savoir, dans le cas où l'Etat ne suivrait pas ou si nous n'avions pas les compléments demandés pour les quartiers Bel Air Florimont, si la Ville s'engage à financer le montant complémentaire nécessaire à la requalification pour obtenir l'équilibre nécessaire des quartiers. Dans le cadre du CESEC, nous avons parlé de cette nécessité. Je crois qu'aujourd'hui, il y a vraiment un problème de zonage des cités et il est indispensable que les quartiers Bel Air Florimont puissent bénéficier d'une requalification au même titre que l'a été le périmètre ANRU. Je voudrais savoir où nous en sommes de cette demande. Que fera la Ville si cette demande est rejetée de manière à assurer l'équilibre des quartiers ? Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Sur le point concernant l'extension du musée, est-ce incongru de vous poser une question relative à l'article paru samedi dernier à propos de la gestion discutée du service public de la gestion du musée ?

**M. le Maire MEYER :** Non, pas du tout. Les questions sont libres. Tout d'abord, Mme VALENTIN, la Ville, pour le quartier Bel Air Florimont, n'assumera pas ce qui n'est pas apporté par les autres, c'est clair. Cependant, nous devons tout faire pour obtenir gain de cause dans la démarche qui est la nôtre. Première question : à quand remonte cette demande ? Elle remonte à trois ans, lors de la discussion du contrat de projets négocié avec l'Etat, la Région et le Département, sinon nous n'en serions pas pour 9 millions d'euros en travaux sur une ligne budgétaire du contrat de projets. A l'époque, je disais que ce n'était pas suffisant puisque le projet total s'élève à un montant de 40 millions d'euros. Pour pouvoir engager une première étape, il nous faut au moins obtenir la moitié, c'est-à-dire entre 18 et 20 millions d'euros. Aussitôt après la discussion, j'ai relancé la machine pour mettre la pression sur l'Etat puisque c'est le Préfet de Région qui détient le levier de manœuvre quant à l'organisation des discussions concernant le contrat de projets Etat – Région – Département. Même le secrétaire général de la Préfecture était sur place il y a deux ans, pour conforter la demande du maire de Colmar et aller dans le sens souhaité. Il y a environ un an, une discussion s'est ouverte à mi-hauteur de la durée d'exécution du contrat de projets au cours de laquelle il nous était

possible d'obtenir des crédits complémentaires pour le musée et le sixième département universitaire. Aussitôt, j'ai rappelé que nous étions également en attente de crédits complémentaires pour la cité Bel Air Florimont. J'ai nouvellement écrit au ministre de ressort, le Ministre du Logement, et j'ai eu son directeur de cabinet la semaine dernière au téléphone pour rebondir sur la nouvelle saisine. Pour le représentant de l'Etat, le dossier installé n'est pas mort, il est encore ouvert à la discussion. J'espère obtenir les crédits complémentaires dans les trois années qui viennent, d'autant plus que les 9 millions de crédits sont en partie consommés à travers les travaux engagés par le bailleur social. Si ce chapitre figure dans le rapport, c'est parce que je l'ai fait installer volontairement ; au départ, il n'y était pas. J'ai fait acter ce troisième dossier en instance tout en faisant valoir une nouvelle fois que nous les remercions, indirectement à travers ce rapport, pour les crédits complémentaires concernant le sixième département universitaire et le musée. Pour être plus précis, dans les 8,5 millions d'euros inscrits actuellement, l'Etat amène 1,2 million d'euros. J'ai dit au directeur de cabinet la semaine dernière que s'il nous fallait une enveloppe de 20 millions d'euros, cela représenterait 1,5 million d'euros pour l'Etat. Je pense que cette somme peut se trouver à l'intérieur de la négociation de la deuxième phase. C'est la précision sur ce point.

La question posée par notre collègue M. GREINER est d'une autre nature, mais est en relation directe avec le rapport. Il se trouve que nous sommes en train de lancer une opération de 30 millions d'euros avec une convention d'exploitation qui s'arrête en 2019. Un investissement de 30 millions d'euros ne s'amortit pas sur 8 ans (2011-2019), mais au moins sur 30 ans. Il n'est donc pas possible d'arrêter un plan d'amortissement sur 30 ans alors que la convention d'exploitation s'arrête dans 8 ans. Par contre, il est nécessaire d'anticiper le renouvellement de cette convention. Il faut trouver une nouvelle convention sur 30 ans, non à partir de 2019, mais à partir de 2011, afin de couvrir la même période d'amortissement. Il est entendu que la Ville de Colmar organise le financement de l'investissement. Mais c'est l'exploitant qui organise le financement de l'exploitation du musée. L'amortissement de l'équipement ne prévoit pas d'implication supplémentaire de la Ville de Colmar par rapport à ce qu'elle fait pour le fonctionnement. Nous allons toujours faire ce que nous faisons pour le Musée Unterlinden, mais nous ne ferons pas davantage. Cela veut tout simplement dire que dans la convention à renouveler, nous devons trouver une garantie d'exploitation en équilibre qui sécurise en même temps la Ville, au niveau du fonctionnement. Cette notion d'équilibre passe par une ambition : amener les entrées installées dès le départ dans le cahier des charges, autour de 450 000 à 500 000. Nous avons en charge l'investissement, et la société Schongauer est consciente qu'elle doit s'organiser pour développer le musée afin d'atteindre les 500 000 entrées. Il est entendu que dans le renouvellement de la convention, nous laissons à la société Schongauer, cela va de soi, son expérience et sa capacité de gestion du côté scientifique. Parallèlement, il faut qu'il y ait un engagement pour pouvoir assumer le fonctionnement dans le principe d'équilibre arrêté. Cela passe nécessairement par des entrées qui tournent autour de 500 000 par an. Avec cet objectif, nous répondons à cette notion d'investissement, non

seulement culturel, mais également économique. Le complément entre les 200 000 entrées et les 500 000 entrées est cet apport économique que nous voulons susciter à travers ce projet très important. Enfin, lors du renouvellement de la convention, la garantie doit être apportée que la Ville n'a pas à intervenir sur le fonctionnement. La société en est consciente, et il est tout à fait normal qu'elle s'oriente vers une réflexion pour chercher un outil propre à développer le nouveau musée, afin d'atteindre cet objectif. Il s'agit d'une discussion interne qui ne regarde pas le maire de Colmar, à une condition toutefois : la Ville de Colmar n'a pas à intervenir sur le fonctionnement au-delà de ce qu'elle a fait à la date d'aujourd'hui. Je veux que ni la Ville de Colmar ni la société Schongauer ne soient entravées dans ces perspectives. Je pense que cette notion s'impose dès le départ. Au-delà de cette précision, je n'entre pas dans les discussions de détail puisque la Ville de Colmar n'y est pas intéressée. S'agissant d'un énorme dossier, 30 millions d'euros, je peux vous assurer que je ne laisserai aucun millimètre de latitude quant au respect des engagements pris.

Puis-je soumettre le rapport aux voix ? Qui l'approuve ?

Pardon, Me GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : M. le Maire, je rebondis sur le problème soulevé par notre collègue M. GREINER et auquel vous avez répondu. Même si je n'ai pas pu réfléchir à ce problème, je répondrai deux ou trois choses. Je ne vois pas comment vous pouvez jumeler ou corrélérer en même temps la convention à la période d'amortissement. Il est évident que nous n'allons pas faire une convention sur 30 ans avec qui que ce soit. L'amortissement est une chose, la convention en est une autre.

Deuxième point, la société Schongauer, créée vers 1850, de mémoire, a plus d'un siècle et demi d'existence. Je crois qu'il faut d'abord la respecter parce que c'est elle qui a fait le succès de ce musée pendant de très nombreuses années, avec l'aide de la Ville, bien évidemment. Que vous soyez inquiet, M. le Maire, je suis tout à fait d'accord avec vous. Il est évident que l'instrument que nous sommes en train de créer – et je crois l'avoir dit à un moment donné lors d'une discussion à propos de l'investissement – est important. Le plus important, en définitive, ce n'est pas tellement le contenant, mais le futur contenu. Il y a une règle que vous connaissez mieux que moi, M. le Maire : chaque investissement de la Ville s'accompagne de frais de fonctionnement supplémentaires, souvent autour de 10 %. Calculez à l'heure actuelle ce que représentent ces 10 % sur la somme que nous mettons. Je crois qu'il ne faut pas se leurrer, M. le Maire, cela va nous coûter de l'argent.

Vous dites que tout ce qui est scientifique, art, restera à la société Schongauer. Si je comprends bien, les produits dérivés, la buvette, etc., ce sera quelqu'un d'autre. Les soirées familiales que nous passerons, dans le style de ce qui se fait au Musée de l'Automobile – avec un certain succès, je crois, mais je ne connais pas les chiffres – sont totalement contraires à ce qu'ont été jusqu'à présent la société Schongauer et le Musée Unterlinden. Si nous souhaitons en faire une animation, un genre de parc, effectivement, c'est peut-être une solution. Tout en reconnaissant le problème posé – et je

crois en avoir parlé directement avec vous, il ne s'agit donc pas de dire que je méconnaissais ce problème –, je crois qu'il ne faut pas le prendre simplement en tant que problème mathématique en disant qu'il faut une structure. Les structures commerciales vivent ce que vivent les roses parfois, c'est-à-dire pas très longtemps. Elles viennent, elles partent, elles abandonnent, et nous avons déjà vu des exemples de ce genre d'organismes dans la région. Je préfère, en tout cas, que la Ville continue à faire confiance pour une large part à l'existant, notamment à la société Schongauer. Je pense que l'intelligence de la société Schongauer est présente sur le fait qu'il faille s'armer pour essayer de réaliser cet objectif, qui est un objectif extrêmement ambitieux. Nous ne sommes plus à 500 000, mais à 400 000 entrées, et j'ose espérer que nous ne descendrons pas malheureusement sur le nombre de touristes. Toujours est-il que je voudrais simplement, puisque nous en parlons, que nous respections ce qui existe et trouvions des solutions. Avec tout le respect que je vous porte, et les dépenses qui ont été faites, je vous donne rendez-vous dans quelques années pour voir où nous en serons par rapport à l'implication de la Ville dans cette structure. Je ne dis pas pour autant qu'il ne fallait pas le faire. Je dis simplement que ce serait un leurre de croire que nous ne serons pas engagés dans le futur, compte tenu de l'aspect et de l'environnement concurrentiel de ce genre de musée et d'institution.

**M. le Maire MEYER :** Je partage un peu la philosophie de votre intervention. Cependant, je ne suis pas d'accord sur quelques clés que vous avez annoncées. D'abord, vous avez parlé de 500 000 ou 400 000 ; ils ne sont pas à 400 000, mais à 180 000 entrées pour l'année 2010. Premier rappel !

Deuxième rappel : vous citez des frais de fonctionnement pour les investissements publics. Pour le cas que vous donnez, il s'agit d'équipements exploités directement en régie par les services municipaux. En l'occurrence, ce n'est pas le cas, car la gestion a été confiée à une association, la société Schongauer, qui assume le coût d'exploitation depuis le départ. La convention de 30 ans est ancienne, puisque celle en cours a une période de 30 ans. Partant de vos 10 %, je dis que ce paramètre est applicable aux investissements municipaux, mais pas à ceux dont la gestion est confiée à des tiers.

D'autre part, dans notre engagement initial, nous pouvons chiffrer la dépense de la Ville de Colmar à quelque 10 millions d'euros aujourd'hui. D'où viennent ces 10 millions d'euros ? Il s'agit des 6,5 millions sur le socle de base de 24 millions, des 3 millions de travaux supplémentaires pour l'aménagement extérieur, et 1,5 million d'euros pour les travaux de restauration de la chapelle, où l'Etat intervient pour 1 million d'euros. Au total, ces 10 millions d'euros représentent l'engagement de la Ville de Colmar. Pas un seul instant, il n'a été question d'entrer dans le fonctionnement de l'exploitation au-delà de ce que nous faisons aujourd'hui. La société Schongauer en est consciente, raison pour laquelle la réflexion est ouverte. Je partage votre explication philosophique, mais sur les paramètres que vous avez énoncés, permettez-moi de ne pas vous rejoindre. Je reste

fidèle au concept sur la base duquel nous avons accepté le projet du Musée Unterlinden.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **7. – Centre Socio Culturel de Colmar : règlement intérieur et règlement d'usage des locaux.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ?

**Mme VALENTIN** : J'avais demandé la parole, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER** : Allez-y.

**Mme VALENTIN** : Je vous remercie. Je regrette de nombreuses maladresses et des redites dans la rédaction de ce règlement, même si l'essentiel n'est pas là, bien sûr. Nous parlons par exemple « des structures », puis de « la structure », la structure étant le centre socioculturel, et les structures, les trois entités. Il faudrait peut-être les appeler d'une seule manière tout du long.

Ensuite, on parle de ne pas fumer durant les activités avec les mineurs ou les majeurs. Je pense qu'on ne doit pas fumer durant les activités.

Enfin, on parle de sécurité en disant que des simulations d'évacuation « peuvent être effectuées » ; n'est-ce pas plutôt « seront effectuées » obligatoirement ? C'est ma question essentielle par rapport à la sécurité. Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER** : M. l'Adjoint, pouvez-vous répondre à ces imperfections rédactionnelles supposées ?

**M. l'Adj. FRIEH** : Sûrement. Sous réserve de vérification, elles méritent d'être corrigées, le cas échéant. S'il y a « la » structure et « des » structures, c'est effectivement une question de rédaction.

Quant à la sécurité, un certain nombre de règles s'imposent de toute façon par les visites des commissions de sécurité et par les préconisations du service du SDIS. Les exercices d'évacuation ont effectivement un caractère obligatoire. Il s'agit donc de corriger quelques imperfections de rédaction. Je remercie Mme VALENTIN de nous les avoir signalées.

**Mme VALENTIN** : Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER** : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **8. – Création d'un comité d'usagers au Centre Socio Culturel de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. LECONTE.

**M. LECONTE :** Juste une petite question, M. le Maire. Comment sera élu et désigné le collège des habitants ?

**M. l'Adj. FRIEH :** Le collège des habitants sera mis en place après élection de candidats volontaires, et comme la charte le précise, après appel à candidatures auprès des usagers du centre socioculturel. Des élections seront organisées sur place, le moment venu, après recueil des candidatures.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, il faut élire.

**M. le Maire MEYER :** Oui. Faites état des propositions après concertation.

**M. l'Adj. FRIEH :** Il est prévu que siège le maire ou son représentant. M. le Maire compte désigner M. René FRIEH, votre serviteur, et élire 4 représentants. Il s'agit de Melle Karen DENEUVILLE, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint Yves HEMEDINGER et Mme Christiane CHARLUTEAU. Nous attendons une proposition des groupes d'opposition. Ce n'est pas obligatoire, mais nous pensons qu'il serait intéressant que les groupes d'opposition du Conseil Municipal puissent être représentés.

**M. le Maire MEYER :** Je crois que c'est déjà fait. C'est M. Frédéric HILBERT qui postule pour le quatrième poste. C'est bien cela ? D'accord.

**M. l'Adj. FRIEH :** Je répète, M. le Maire ?

**M. le Maire MEYER :** Oui.

**M. l'Adj. FRIEH :** Vous n'avez pas besoin de mettre M. René FRIEH puisqu'il est désigné par le maire comme son représentant. Les candidats sont : Melle Karen DENEUVILLE, M. Yves HEMEDINGER, Mme Christiane CHARLUTEAU, et représentant les groupes d'opposition, M. Frédéric HILBERT.

**M. le Maire MEYER :** Y a-t-il d'autres candidats ? En l'absence d'autres candidats, nous pouvons faire l'économie d'un vote à bulletin secret. Personne ne le conteste ? Qui est favorable à l'installation des quatre collègues qui viennent d'être rappelés par M. FRIEH ? Qui est contre ? Abstentions ? Vote unanime pour les quatre candidats. Nous avons gagné au moins dix minutes, et je vous en remercie.

## **9. – Animation du Centre Socio Culturel de Colmar au camping de l'III.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. LECONTE.

**M. LECONTE :** Y a-t-il eu une enquête ou un sondage menés auprès des jeunes et des adultes campeurs issus des autres régions de France ou même d'Europe ?

**M. l'Adj. FRIEH :** A ma connaissance, il n'y a pas eu d'enquête formelle. Au moment où l'animation aura lieu, je vous invite, comme je l'ai fait moi-même, à aller jeter un coup d'œil sur place, et à vous rendre compte à quel point cela anime le camping, à quel point les enfants sont heureux de se livrer à cette activité, et à quel point effectivement les enfants des campeurs participent. Les services de la Ville de Colmar participent également et donnent un petit coup de main sur le plan des conseils, pour ce qui est à planter, etc. Maintenant, il est vrai que nous n'avons pas lancé d'enquête internationale pour mesurer le degré de satisfaction.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **10. – Création d'un département « Génie Thermique et Energie » à l'Institut Universitaire de Technologie de Colmar – Avant projet Définitif.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Juste deux ou trois détails. Mes anciens relents de dessinateur industriel m'interpellent lorsque je prends les plans. Nous parlons de sémantique et d'un bâtiment qui devrait faire image, mais lorsque nous prenons la porte d'entrée, nous nous trouvons à côté du local à poubelles. Cela m'interpelle un tout petit peu. Le sas d'entrée se trouve à côté du local à poubelles, alors qu'ils auraient très bien pu le décaler et le mettre de l'autre côté. De temps en temps, je m'interroge sur la perspicacité de certains ingénieurs.

De la même façon, en ce qui concerne les sanitaires – sans parler d'égalité entre hommes et femmes – je trouve assez curieux qu'il y ait moins de sanitaires pour les femmes que pour les hommes.

**M. le Maire MEYER :** Vous êtes allé dans les détails.

**M. GREINER :** Oui, mais, vous savez, lorsqu'on est sportif et que l'on utilise certaines installations, le premier détail, ce sont les vestiaires, et le

deuxième, ce sont les sanitaires, pour le public et pour les personnes qui pratiquent.

**M. le Maire MEYER :** L'essentiel est dans les détails.

**M. GREINER :** Exactement. Nous pouvons faire de très beaux bâtiments, mais ce sont dans les détails que nous jugeons quelqu'un ensuite.

Concernant les conditions de sécurité, toujours au niveau des sanitaires, au premier et au second étage, il y a un sanitaire pour l'ensemble des locaux. Je ne connais pas les normes de sécurité, mais je sais que dans les gymnases, il existe des normes de sécurité en fonction du nombre de personnes présentes. Ici, s'il y a 50 personnes, il n'y aura qu'un seul sanitaire pour ces 50 personnes.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adjointe.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Je vous remercie, M. GREINER, pour ces remarques pertinentes. Tout ce que je peux faire à ce stade, c'est noter ces remarques pour que M. STEIDL les transmette directement aux équipes qui travaillent sur le projet et qui auront à le mettre en œuvre, afin d'être sûr qu'il n'y aura pas de local à poubelles devant la porte d'entrée et que les sanitaires correspondent au besoin, y compris pour les raisons de sécurité. Merci, cher collègue, pour votre intervention.

**M. le Maire MEYER :** M. LECONTE.

**M. LECONTE :** Peut-être encore une question de détail. Avez-vous pensé, ou prévu, un cheminement piétonnier et cyclable, arboré si possible, le long de la Lauch à partir du chemin de la Niederau, que nous pourrions ouvrir au public ?

**M. le Maire MEYER :** M. BECHLER.

**M. l'Adj. BECHLER :** Merci, M. le Maire, chers collègues. Une petite précision concernant cet établissement. Colmar peut maintenant se vanter d'avoir deux centres de formation à la pointe dans le domaine des énergies renouvelables : le CFA Marcel-Rudloff pour les niveaux 5 à 3 avec 1 300 apprentis, et l'IUT au-delà. Des passerelles vont fonctionner entre ces deux établissements. Tous deux fonctionnent en partenariat avec la COPROTEC, hall d'innovation national de l'artisanat en efficacité énergétique et énergies renouvelables, le seul en France. 125 000 entreprises font partie de ces deux contacts. La COPROTEC assure les formations dans les différentes régions ou départements pour ces entreprises. Merci de m'avoir écouté.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adjointe.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Merci, Jean-Pierre, pour le fait de bien noter que nous avons maintenant à Colmar un véritable pôle sur la formation dans le Génie Thermique en lien avec les professionnels. Ce pôle est non seulement important en Alsace, mais unique en France, puisque les professionnels sont bien à Colmar.

Concernant l'autre question, celle de M. LECONTE, l'aménagement de la passerelle est effectivement prévu et fera l'objet de plantations d'arbres à

haute tige permettant d'apporter de l'ombre. Ceci est pour la petite placette. L'aménagement arboré est également prévu dans un second temps, d'après ce que j'ai compris.

*Intervention de M. LECONTE inaudible (sans micro).*

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET** : Il y a la passerelle pour traverser, c'est prévu.

**M. le Maire MEYER** : M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Oui, je souhaite m'excuser auprès de M. BECHLER. Je voulais simplement dire qu'il avait relevé le débat. C'est tout ce que j'avais dit.

**M. le Maire MEYER** : Mme COURATIER.

**Mme COURATIER** : Je ne voulais pas aborder ce sujet, mais puisque nous parlons du côté national, je voudrais simplement dire que le nouvel IUT aura la chance d'avoir à proximité, dans le Rhin supérieur, des établissements universitaires de tout premier rang européen dans le domaine de l'énergie. L'intérêt premier de son rayonnement, y compris national – comme vous l'avez souligné tout à l'heure, est d'inscrire sa politique de formation dans la perspective de cet international de proximité avec ambition européenne et mondiale pour le Rhin supérieur. La dimension franco-germano-suisse doit s'inscrire d'emblée dans la formation, par association avec des établissements tels que les universités EUCOR de Karlsruhe, Fribourg et Bâle.

**M. le Maire MEYER** : Merci pour ce rappel. Le projet est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le projet est approuvé.

### **11. – Prolongation du contrat enfance jeunesse 2007/2011.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **12. – Convention de mise à disposition de personnel municipal auprès de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des « animations Été » organisées du 4 au 8 juillet et du 8 au 12 août 2011.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**13. – Attribution d'une subvention à l'Association « Paris-Colmar à la marche » dans le cadre de la 29<sup>ème</sup> édition de Paris/Neuilley-sur-Marne – Colmar à la marche.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**14. – Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (2<sup>ème</sup> tranche).**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Je vous remercie, M. le Maire. Je n'ai pas trouvé de fil conducteur pour les décisions d'attribution de ces subventions. Je m'explique : nous avons des demandes de personnes individuelles, des demandes d'associations qui touchent plus ou moins de personnes en tant que participantes, et même des demandes dont nous ne savons pas de qui elles émanent. Par exemple, nous sommes sollicités pour une subvention en vue de l'organisation du Championnat de France de Dressage de chiens, mais nous ne savons pas qui est l'association ou l'individu qui organise cela. De la même manière, pour le Tour du Grand pays de Colmar et le Tour du Natala, nous ne savons pas qui sont les associations qui font la demande. Nous avons des budgets prévisionnels avec des subventions proposées : le pourcentage de subvention par rapport au budget va de 1,03 % à 14,5 % du budget prévisionnel. J'aimerais savoir de quelle manière ces subventions ont été arbitrées. Comment avons-nous choisi de donner, par exemple, 1 000 € à un individu et 500 € à une association qui peut avoir 10 participants, comme l'IMPro, qui vont au Championnat de France de Sport adapté ? J'aimerais des explications sur la manière de décider de ces attributions. J'aimerais également connaître pour toutes les associations, ou en tout cas, pour toutes les organisations présentées, qui se trouve derrière, car cela ne figure pas partout. Merci d'avance.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Je vais répondre à votre question. Vous vous doutez bien que ces subventions ne sont pas distribuées à l'emporte-pièce, au hasard, au vu de la tête de Pierre ou de Paul. C'est, d'une part, sur la base d'un budget prévisionnel présenté soit par l'association, soit par le sportif de haut niveau, et d'autre part, il y a un examen qui consiste à savoir si la manifestation sportive est importante, sort de l'ordinaire et dépasse les subventions habituellement allouées à toutes les associations sportives

colmariennes. Il s'agit de faits exceptionnels, d'organisations de manifestations importantes qui sont à la base de la réflexion, avant de décider d'allouer tel ou tel montant à titre de subvention. Je crois que la répartition des montants alloués ne peut pas sérieusement être discutée à 100 € près. C'est d'après la proposition faite que nous arrêtons le montant.

En ce qui concerne l'association dont vous dites ignorer l'existence, l'organisation du Championnat de France de dressage de chiens Mondioring est assurée par l'association colmarienne de dressage de chiens. C'est d'ailleurs marqué derrière, si vous lisez la dernière page. Il est bien précisé que c'est l'association Réunion Amateurs Colmar qui organise le Championnat de France de Dressage de chiens Mondioring. Il en est de même pour les autres associations dont vous avez demandé le nom.

**Mme VALENTIN** : D'accord, c'est dans le récapitulatif et non dans l'intitulé.

**M. l'Adj. BRUGGER** : Exactement. Nous avons rassemblé les coordonnées des associations dans les conclusions. Or, dans un rapport, l'essentiel se trouve dans les conclusions. C'est ce que le Conseil Municipal est amené à approuver.

**Mme VALENTIN** : Oui. Cependant, je ne sais toujours pas pourquoi des personnes peuvent avoir 2 500 € à titre individuel et des associations n'ont que 50 € par jeune.

**M. l'Adj. BRUGGER** : Je pense que lorsque vous parlez de 2 500 € à titre individuel, vous parlez de M. HAEFFLER.

**Mme VALENTIN** : 2 500 € ou 500 €, peu importe, ce n'est pas la question.

**M. l'Adj. BRUGGER** : C'est par rapport à l'importance de la manifestation. Je prends M. HAEFFLER, au hasard. Ce dernier est membre du Pays de Colmar Athlétisme et a de fortes chances de participer aux Jeux olympiques. C'est vraiment un sportif de haut niveau et il est important qu'il soit soutenu pour sa préparation en vue des Jeux olympiques. Il est tout à fait normal que la municipalité fasse un geste, car ce n'est pas tous les 4 ans que Colmar peut se vanter d'avoir un de ses sportifs qui participe aux Jeux olympiques.

**Mme VALENTIN** : D'accord.

**M. le Maire MEYER** : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **15. – Attribution d'une subvention au titre du dispositif « bourses jeunes ».**

Voir rapport –

Mme l'Adj. HOUPIN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**16. – Subventions 2011 – 1<sup>ère</sup> tranche aux associations à caractère social, d’animation et d’insertion sociale et professionnelle.**

Voir rapport –

Mme l’Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**17. – Attribution d’un concours financier pour le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD).**

Voir rapport –

Mme l’Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**18. – Dispositif d’aide au déneigement des trottoirs publics devant le domicile de personnes âgées ou handicapées.**

Voir rapport –

M. l’Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l’adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. MEISTERMANN.

**M. MEISTERMANN :** Merci, M. le Maire. Merci également à M. l’Adjoint d’avoir ajouté la précision qui engage sur l’honneur les Colmariens, ainsi que les personnes résidant dans le foyer en incapacité d’effectuer cette tâche. Toutefois, il est déplorable que certains usagers, par leur manque de respect et leur incivisme, mettent à mal le fonctionnement de l’espace public en se garant sur des emplacements prévus pour les piétons. Je sais, je radote, je suis désolé, mais malheureusement ce rabâchage est le fruit d’un triste constat. M. le Maire, je vous invite à exercer pleinement votre droit de police et à renforcer les contrôles. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, vous savez que c’est un sujet qui me tient à cœur également. J’ai remarqué que le rapport a gagné en clarté avec la remarque de M. MEISTERMANN. Cependant, je pense à la communication vis-à-vis des Colmariens – même si nous communiquerons de manière différente bien sûr – et j’aimerais insister sur la nécessité d’avoir une communication plus synthétique, plus simple afin de voir tout de suite le dispositif, et à qui il s’adresse. L’inscription pourrait être simplifiée en la mettant sur le site

Internet de la Ville, par exemple. En effet, ce dispositif concerne en grande partie les seniors, et nous savons qu'aujourd'hui un senior sur deux a Internet, cela peut donc être utile. La moitié des seniors à Colmar a accès à Internet, environ 45 %.

Sur l'ouverture du dispositif, je pense qu'il pourrait être intéressant de l'ouvrir bien au-delà des personnes âgées ou handicapées et toucher également les personnes qui sont en déplacement ou qui partent travailler à 6 h du matin et qui ne peuvent pas forcément déneiger au moment où ce sera nécessaire. Un certain nombre de personnes ont la capacité physique de le faire, mais ne peuvent pas le faire pour différentes raisons. Dans ce cas-là, ces personnes pourraient payer le service. Ainsi, ce dispositif pourrait avoir deux services parallèles : un, financé par la mairie, pour les personnes qui ne peuvent vraiment pas faire autrement ; un autre, payant – 20 € de l'heure, par exemple – qui pourrait financer en partie le dispositif. Tout le monde serait gagnant. Cela pourrait être une piste. Avant, nous n'étions pas forcément au clair pour ce dispositif, mais maintenant, c'est clair, c'est uniquement pour les personnes âgées ou handicapées. Je pense que nous pourrions revenir sur un dispositif plus large, gratuit ou payant en fonction de la situation.

Enfin, le formulaire d'inscription prévoit que nous devons disposer du matériel nécessaire. Nous avons justement parlé de mutualisation tout à l'heure, alors je trouve cela un peu dommage que chacun achète son matériel, s'engage à le sortir au moment où il le faut, le mette à la disposition, etc. Nous sommes en train de faire quelque chose de compliqué, alors que les agents de Manne Emploi qui viendront déneiger peuvent avoir le même matériel et l'utiliser pour les différentes personnes auxquelles ils rendent service. Cela paraît quand même plus simple. De plus, il serait possible d'avoir un matériel plus professionnel et d'aller plus vite. Merci.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Je vous remercie, M. le Maire. Avons-nous déjà une idée du montant des frais d'inscription forfaitaires ?

Ensuite, j'avais plutôt une suggestion à faire : pourrions-nous imaginer donner le bulletin aux associations telles que l'APA ou l'APAMAD, qui interviennent auprès des éventuels bénéficiaires de ce type d'activité ? Cela permettrait d'amener le formulaire à domicile et d'aider les personnes à le remplir. Je pense que ce serait une idée intéressante.

**M. le Maire MEYER :** Totalement. M. l'Adjoint.

**M. l'Adj. D.MEYER :** Oui. Je voudrais simplement dire à M. MEISTERMANN de faire confiance aux Colmariens avant de faire intervenir la police. Je crois qu'il ne faut pas tout policer. Nous essayons d'abord de trouver des solutions qui conviennent à tous et qui seront adoptées par tout le monde.

M. DENECHAUD, nous allons bien sûr faire la promotion de cette facilité. Le Point Colmarien n'étant pas fait pour les chiens, je pense que nous allons intégrer ces bulletins d'inscription dans ce document. Ce sera donc largement connu. En ce qui concerne ceux qui sont en incapacité d'assumer cette mission, même s'ils ne sont pas handicapés, nous traiterons

au cas par cas. Nous obtiendrons de bien meilleurs résultats que si nous voulons tout codifier.

Mme VALENTIN, vous m'apprenez qu'il y a des frais d'inscription. Je n'avais pas vu qu'il y avait des frais d'inscription, et je ne sais pas où vous avez vu cela.

*Intervention de Mme VALENTIN inaudible (sans micro).*

**M. l'Adj. D. MEYER** : Pour une fois, c'est moi qui n'avais pas vu.

**M. le Maire MEYER** : Et concernant la proposition de Mme VALENTIN, est-elle bonne ?

**M. l'Adj. MEYER** : Bien sûr. Il faut faire connaître un maximum de possibilités.

**M. le Maire MEYER** : Il faut profiter des personnels soignants ou aides-soignants qui démarchent les personnes en difficulté et leur remettre l'information.

**M. l'Adj. MEYER** : Bien sûr.

**M. le Maire MEYER** : M. MEISTERMANN.

**M. MEISTERMANN** : M. l'Adjoint MEYER, excusez-moi de ne pas avoir été précis. Quand je parlais d'intervention de police, je pensais aux automobilistes qui, par leur manque de civisme, mettent à mal le fonctionnement de l'espace public. Je ne pensais pas au déneigement, j'allais un peu plus loin. Je vous remercie quand même d'avoir ajouté cette note, car je trouvais détestable et malhonnête de faire déneiger les trottoirs aux frais de la municipalité quand les personnes ont la capacité de le faire.

**M. le Maire MEYER** : Quant aux autres éventuels usagers du service, je réponds à l'observation de M. DENECHAUD. Ce n'est pas une priorité de la Ville de s'occuper du déneigement des personnes valides. Elles sont assez grandes pour s'adresser à la manne emploi pour avoir le service en retour. La Ville doit être aux côtés des personnes en difficulté. Nous ne cherchons pas à étendre ce service aux personnes capables d'organiser elles-mêmes le déneigement.

Je termine, et ce, sans vous offusquer. Heureusement que nous n'avons pas à rédiger un rapport sur la base de vos commentaires. Le résultat ne serait pas très clair.

**M. le Maire MEYER** : M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Oui, cela témoigne d'un grand respect pour les propositions émises. Je pense avoir été très clair avec mes trois propositions. Je n'ai pas besoin de les numéroter ou de parler pendant un quart d'heure en répétant quinze fois la même chose.

**M. le Maire MEYER** : C'est ce que vous faites.

**M. DENECHAUD** : Non.

**M. le Maire MEYER** : Votre commentaire était totalement abscons.

**M. DENECHAUD** : C'est ce qu'il m'arrive de faire. Là, vous n'avez pas de chance, il était très clair, et tout le monde peut le reconnaître. Sur le fait que la Ville n'a pas à organiser, si nous vous écoutons, la Ville n'a, de toute façon, rien à organiser en dehors de ses compétences obligatoires. Je proposais simplement que la Ville oriente les personnes vers la Manne Emploi, car ce n'est pas forcément spontané de se diriger vers la Manne Emploi pour aller chercher ce genre de services.

**M. le Maire MEYER** : C'est ce que je viens de dire.

**M. DENECHAUD** : Orientons les gens. Je vous rappelle quand même qu'il est de l'intérêt public que les trottoirs soient propres. Si les personnes ne peuvent pas déneiger, pour une raison ou une autre, et qu'un trottoir sur deux est mal déneigé, c'est de l'intérêt général, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER** : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

M<sup>e</sup> GRUNENWALD, vous avez demandé la parole.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Oui. Je voudrais juste dire la chose suivante, car il neige depuis très longtemps et même avant que nous soyons aux affaires. Je rappelle quand même que cet hiver, le problème n'a pas été tellement celui des trottoirs, mais celui des rues. S'il y a eu un grand embouteillage, de gros problèmes, c'est parce que la Ville a pris une décision qui pouvait sembler écologiquement valable au départ, mais qui s'est avérée être quelque chose de désastreux. Quand au cours d'une nuit, il tombe 1 m de neige, c'est facile de demander à la personne d'enlever la neige, mais où la met-elle ? En général, c'est chez le voisin. C'est bien le problème qu'avait ressenti un jour M. GERRER. A l'époque, il avait dit que le problème des trottoirs appartenait aux Colmariens et pas à la Ville. Il a déchanté quelque temps après, car il y avait eu d'énormes problèmes. Veillons aussi à ce que les rues puissent être dégagées normalement en cas de chute de neige, sauf à interdire toute circulation les jours de neige, ce qui serait aussi une possibilité.

**M. le Maire MEYER** : Je m'inscris en faux par rapport à ce qui vient d'être dit. Le problème principalement rencontré à Colmar était celui des trottoirs. Concernant les routes, la Ville a pris en charge ce qu'il fallait faire. Il neigeait, nous avons déneigé. Nous ne pouvons pas déneiger lorsqu'il y a seulement 2 cm de neige. De plus, nous avons pris en charge le salage aux points les plus dangereux. Les rues étaient toujours circulables, sauf le premier jour. Dans toutes les villes et sur toutes les routes, les usagers étaient confrontés à la même situation parce qu'il y a eu à la fois de la neige et du verglas. Notre propre camion était bloqué dans les rues colmariennes et ne pouvait plus avancer. C'était le lot de toutes les villes de France ; Colmar n'était pas une exception. Le cas colmarien s'est retrouvé partout le premier jour. Jamais les villes de France n'avaient été confrontées à cette difficulté.

**19. – Convention d’entretien des abords de la voie ferrée Colmar – Munster.**

Voir rapport –

Mme l’Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**20. – Transaction immobilière – giratoire de la Croix-Blanche cession de parcelles au Conseil Général du Haut Rhin.**

Voir rapport –

M. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**21. – Transaction immobilière – régularisation foncière sise au lieu-dit « Bleich ».**

Voir rapport –

M. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**22. – Transaction immobilière – régularisation foncière sise rue de Sigolsheim.**

Voir rapport –

M. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**23. – Transaction immobilière – cession à l’angle des rues Alfred de Musset et des Aunes.**

Voir rapport –

M. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**24. – Aide financière de la Ville de Colmar pour l’achat à un vendeur professionnel d’un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

Mme l’Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**25. – Attribution d’une pension de réversion.**

Voir rapport –

M. l’Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**26. – Motion demandant le maintien des postes du R.A.S.E.D. (Réseaux d’Aides Spécialisées aux Enfants en Difficultés) dans les écoles colmariennes.**

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT accepte que la secrétaire de séance lise la motion. L’idée de base vient de M. HILBERT, et je me suis entendu avec lui pour compléter le texte au regard de ce qui a déjà été fait. M. HILBERT était d’accord sur le principe. Allez-y.

Mme l’Adj. DENEUVILLE fait maintenant lecture de la motion.

**M. le Maire MEYER :** Qui approuve cette motion ? Qui s’y oppose ? Qui s’abstient ? Une abstention pour cette motion. M<sup>e</sup> GRUNENWALD s’est abstenu.

*Intervention de M<sup>e</sup> GRUNENWALD inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Ce n’est pas un problème. Qui demande la production de ces courriers ?

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Moi.

**M. le Maire MEYER :** C’était déjà le cas pour la communication des rapports du CESEC. Vous disiez ne pas les avoir, alors que nous les avons produits le 12. Suite à votre observation, nous avons refait la production le 15 et tout à l’heure, vous disiez ne pas les avoir.

*Intervention de M<sup>e</sup> GRUNENWALD inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** M. le Bâtonnier, vous aurez communication des six courriers auxquels se réfère le rapport présenté. Je pense que ces courriers

ont été produits à la presse, et la presse confirme. Cependant, cela ne me dérange pas. Je voulais faire une économie de papier, mais vous serez une adresse privilégiée dans cette communication supplémentaire.

Mes chers collègues, nous avons épuisé les points à l'ordre du jour. Je vous remercie pour votre présence et votre participation. La séance est levée, et je vous invite au petit verre de l'amitié.

**FIN DE LA SEANCE : 21 H. 30**



# STENOGRAMME

28<sup>ème</sup> Séance

du

30 mai 2011



# CONSEIL MUNICIPAL

**M. le Maire MEYER** : Mes chers collègues, si vous deviez me le permettre, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal avec les points portés à l'ordre du jour que nous avons déjà vus la semaine dernière en séance de commissions réunies.

Je dois faire état de quelques excuses : M. l'Adjoint WEISS donne pouvoir à M. REMOND ; le 1<sup>er</sup> Adjoint présentera les points 16 et 17 ; Mme COURATIER donne pouvoir à M. WALTHER ; Mme ROSSI donne pouvoir à Mme JACQ.

Il nous appartient de désigner le secrétaire de séance. Melle Karen DENEUVILLE est toujours disponible. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée secrétaire de séance. Son adjoint est, par tradition, le Directeur Général des Services. Y a-t-il d'autres propositions ? Il est également installé.

J'ai à soumettre l'approbation des procès-verbaux des 11 et 18 avril 2011. Font-ils appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Qui les approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions. Les deux procès-verbaux sont approuvés.

Vous avez reçu également le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal ainsi que les marchés conclus sous le point n° 4.

N'ayant pas de communication, je donne tout de suite la parole à M. Jean-Pierre BECHLER pour la présentation du point n°5.

## **5. Désignation du délégataire chargé de la gestion de l'aérodrome de Colmar Houssen.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : M. Guy WAEHREN.

**M. WAEHREN** : Oui, merci M. le Maire. Vous avez vous-même, en tant que maire de Colmar, conditionné la désignation du nouveau gestionnaire de la plate-forme à l'introduction d'une charte de l'environnement de la nouvelle convention que nous allons approuver. Cette charte a été signée le 28 avril dernier par les six parties prenantes. Les riverains pouvaient espérer, certes, sans trop d'illusions, la prise en compte des recommandations de limitation de la circulation aérienne – chapitre 3 de la charte – avec, notamment, une réduction des survols les samedis, dimanches et jours fériés entre 12 h et 14 h. Il n'en a rien été, au contraire. Nous avons noté des survols répétitifs entre midi et deux heures dès le premier week-end de mai, sans parler des survols des quartiers dès 8 h et jusqu'au-delà de 19 h en semaine, même par temps d'orage. De même, pour les tours de piste qui devraient pouvoir se limiter vers le sud, donc vers la ville, aux Avenues Joseph Rey et de Lorraine, cela n'a pas davantage été respecté. A quoi bon tant de bons

articles de charte ? Est-ce seulement de la communication, pour le gestionnaire et les associations d'usagers, toujours livrés à leur bon plaisir ? D'après la charte, je cite – et c'est souligné : « Les usagers s'engagent à inscrire dans le règlement intérieur des dispositions permettant de sanctionner tout pilote qui contreviendrait de manière caractérisée à ces consignes » d'utilisation de la plate-forme. Pour l'instant, ce ne sont encore que de belles paroles pour apaiser les riverains subissant quotidiennement les nuisances et les pollutions des divers aéronefs en circulation : monomoteurs, bimoteurs, jets privés, avions à réaction et hélicoptères bien sûr. Que l'aérodrome colmarien reprenne son essor, mais que cela soit dans le respect de la quiétude et de la sécurité des habitants de toute l'agglomération. C'est la finalité de cette charte. Les riverains veulent donc croire que, d'ici l'été, les associations d'usagers prendront le temps d'analyser et surtout de faire appliquer les articles de cette charte qu'ils ont signée, et que le comportement de beaucoup d'entre eux évolue vers plus de civilité dans le sens de la citoyenneté. Merci, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER :** M. GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** M. le Maire, chers collègues, je ne peux que me féliciter de devoir aujourd'hui désigner le délégataire par rapport à la situation qui aurait été la nôtre si nous avions suivi l'avis de la précédente majorité, laquelle voulait supprimer l'aéroport. Je crois que nous pouvons prendre acte du fait qu'il n'en est plus question à l'heure actuelle. Malheureusement, nous avons perdu des occasions, notamment lorsqu'il s'agissait de la destruction de l'emprise de l'aéroport. Je tiens aussi à relever qu'à chaque fois que je lis le Point Colmarien, je constate qu'il y a une contrevérité : la situation actuelle n'est pas due à vous, M. le Maire, et à la politique que vous avez menée, mais notamment à la nôtre et au fait qu'il avait été suggéré par M. Roland WAGNER à l'époque, de trouver un consensus entre l'utilisation partielle pour l'aéroport et l'utilisation partielle pour l'industrie ; raison pour laquelle la société Liebherr a pu s'installer, et nous en sommes très heureux. D'ailleurs, si Liebherr est encore là, c'est parce qu'il y a toujours un aéroport. N'oublions pas la position qu'avait prise cette entreprise. Nous voterons bien entendu pour ce rapport.

**M. le Maire MEYER :** D'autres interventions ? Avant de revenir au propos de M. Guy WAEHREN, je constate, Maître, que vous avez quelques années-lumière de retard. Ce n'est pas la première fois que nous renouvelons le contrat de service public vis-à-vis de cette société ; nous en sommes au troisième renouvellement. Vos propos souffrent donc d'un certain décalage par rapport à la vérité historique du cas.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Je le dirais encore pendant vingt ans s'il le faut, en vous rappelant à chaque fois que vous vouliez supprimer l'aéroport.

**M. le Maire MEYER :** Vous êtes encore à côté...

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Si. Pas de contrevérité.

**M. le Maire MEYER :** Je continue. La proposition de M. Roland WAGNER, et je vous ai déjà donné lecture de son courrier, était de trouver des délaissés

du Département pour la nouvelle unité de Liebherr. A ce jour, je n'ai pas connaissance de délaissés trouvés pour une installation industrielle.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : C'est totalement faux.

**M. le Maire MEYER** : Votre vérité est peut-être ailleurs...

M. Guy WAEHREN, vous avez raison : ce n'est pas la peine de faire une charte si elle n'est pas appelée à être respectée. Je partage totalement ce que vous venez de dire. Nous devons rester vigilants sur cette question afin que les dispositions soient réellement respectées. Pour autant, je ne m'énerve pas, je réponds calmement, sans interrompre ceux qui ont la parole.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Vous faites comme vous voulez.

**M. le Maire MEYER** : Le silence est quelquefois plus pertinent que les paroles.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Appliquez de temps en temps ce principe, notamment dans le Point Colmarien, au lieu d'écrire des contrevérités à chaque fois.

**M. le Maire MEYER** : Sauf que vous n'avez pas la parole, pour affirmer les vôtres.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Désolé, j'ai toujours le petit voyant rouge.

**M. le Maire MEYER** : C'est parce que je ne vous l'ai pas enlevé. Reconnaissez mon sens de la démocratie.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : M. le Maire, elle n'est plus à démontrer.

**M. le Maire MEYER** : Bien. Je vous comprends mieux là. Qui approuve ce rapport ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **6. Restructuration du secteur Schweitzer – Avant Projet Définitif.**

Voir rapport –

Melle l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Merci, M. le Maire. J'ai une question au sujet de la résidentialisation : nous avons l'information concernant l'intégration d'aires de stationnement privatives. Pouvez-vous dire qui aura accès à ces aires de stationnement ? Qui les gèrera ? Comment nous assurerons-nous de leur aspect privatif ? Quel sera le coût pour les accédants ? Concernant le projet dans sa globalité, il devrait être l'occasion de faire participer les jeunes, notamment ceux du Club des jeunes. Nous pourrions par exemple les intégrer au groupement de commandes spécifique et au choix des entreprises, ainsi qu'à la présentation des travaux aux habitants du quartier. En effet, la question de l'information des habitants des rues concernées se pose. Certains d'entre eux ne dépendent pas de la Colmarienne du Logement, comme ceux des barres Rue de Hyde et Rue de

Lucca, mais ils sont directement impactés par les travaux. Je crois que lorsque l'on vise à assurer la cohésion sociale, le minimum est de passer par l'information des habitants. Aussi, je suggère que nous leur adressions à tous, sans exception, au minimum un courrier d'information et, si possible, un planning et un plan d'ensemble. Je vous remercie.

**Melle l'Adj. DENEUVILLE :** Concernant les stationnements des espaces privés et publics, il y aura une parcelle de stationnement privé pour la barre entière de la Rue de Hyde et pour la partie des 10 logements de la Rue Sint-Niklaas. Concernant la concertation avec les Rues de Hyde et de Lucca, les copropriétés privées qui ne dépendent pas de la Colmarienne du Logement ont été consultées à quatre reprises afin de les intégrer à la restructuration du quartier, notamment pour la piétonnisation de la Rue Sint-Niklaas et le bout de la Rue de Lucca, afin de savoir si les habitants désiraient fermer entièrement cette rue ou laisser, comme il est prévu, une servitude de passage. De plus, une aide est également prévue pour les containers de ces copropriétés privées.

**Mme VALENTIN :** J'ai assisté à l'assemblée générale des copropriétaires des immeubles situés Rue de Hyde ; ils ne sont au courant de rien.

**Melle l'Adj. DENEUVILLE :** Nous les avons rencontrés déjà quatre fois, et j'étais également présente. Nous les rencontrerons encore dans le courant du mois de juin.

**Mme VALENTIN :** Non, vous avez rencontré les syndic. Les syndic ne font peut-être pas leur travail, c'est possible, mais je dis qu'il appartient à la mairie de s'adresser à ses citoyens et de les informer de ce qu'elle compte faire dans un quartier lorsque cela prend de telles proportions.

**M. le Maire MEYER :** Permettez-moi de ne pas être de votre avis. Ni la Colmarienne du Logement ni la Ville de Colmar n'ont à intervenir auprès des copropriétés. Le seul représentant légal est le syndic. Nous sommes même tombés d'accord sur un partage des coûts de financement qui touchent le parking privé, les voies d'accès et les containers ; cette répartition, nous l'avons arrêtée ensemble. Nous n'avons pas à faire le travail des syndic. Aux assemblées générales de syndic, nous savons par expérience qu'il n'y a pas 100 % des copropriétaires qui y assistent ; il y a toujours 30 à 40 % d'absents. Cependant, l'information a été donnée. Nous ne pouvons pas nous mettre à la place du syndic. M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Quelques remarques : tout d'abord, pourquoi ce projet n'a-t-il pas été présenté en commission d'urbanisme ? Ensuite, je regrette le plan que vous nous proposez : il est à la limite de la lisibilité, pour ne pas dire illisible. Autrement dit, vous nous demandez de nous prononcer sur l'aménagement d'un quartier avec un document illisible, même avec une loupe. Enfin, à quoi correspond ce que vous appelez « Nouvelle rue ouest » et « Rue nouvelle est » sur votre plan ? S'agit-il de rues à circulation normale ou s'agit-il de voies internes, dans lesquelles on se déplace à pied ou à vélo ? La précision n'étant pas donnée dans la délibération, vous serait-il possible de nous la donner ?

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT** : Oui, merci, M. le Maire. Les habitants du quartier ne peuvent que se féliciter d'aménagements des espaces verts et de la baisse du nombre d'habitants dans le secteur. Comme vient de le souligner M. Michel FELDMANN, le plan joint au rapport est très difficile à lire. Par conséquent, j'ai une question : des copropriétaires du secteur de la Rue Schweitzer m'ont fait part de la construction d'un bâtiment de 30 logements dans le secteur, sans création de parkings. Est-ce exact ? C'est une demande de confirmation ou d'infirmer. Ces habitants sont inquiets, car il y a des commerçants dans ce secteur : que vont-ils devenir si leur clientèle ne peut plus se garer ?

**M. le Maire MEYER** : M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Oui, merci M. le Maire. J'aurais juste une petite question : est-ce que le conseil de quartier du quartier concerné a eu un rôle dans l'élaboration du projet ? A-t-il au moins été informé du projet ?

**M. le Maire MEYER** : M. René FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH** : Merci, M. le Maire, chers collègues, sans interférer sur la présentation technique très détaillée de notre collègue Mme Karen DENEUVILLE, je voulais ajouter que nous devons aussi sûrement remarquer qu'il s'agit d'une amélioration notable de la qualité de vie pour ce secteur. Lorsque nous regardons les aspects liés à la résidentialisation, à la création d'espaces verts, à l'aménagement de la circulation, à la piétonnisation, à la mise en place de containers enterrés, ce qui ressort au premier plan, malgré quelques détails dont nous pourrions discuter, c'est bel et bien que nous améliorons très notablement la qualité de vie pour l'ensemble des habitants de ce secteur. Je crois que cela méritait d'être dit, par-delà les éventuelles remarques qui peuvent être faites.

**M. le Maire MEYER** : Mme l'Adjointe.

**Melle l'Adj. DENEUVILLE** : M. FELDMANN, le rapport est passé en commission « Politique de la ville » le 4 avril 2011 et non pas en commission « Urbanisme ».

Ensuite, s'agissant de la création de nouvelles voies, cela correspond à une nouvelle voie de desserte automobile, dans les deux sens. A l'endroit où nous avons démoli les tours, Rue de Lucca, une nouvelle rue sera créée, de la même façon, Rue de Hyde.

M. DENECHAUD, le conseil de quartier a en effet été informé de tous les travaux dans le quartier, et pas seulement de la rénovation du quartier Schweitzer. Une première réunion d'information a eu lieu l'année dernière. La rénovation urbaine, quant à elle, est adoptée depuis 2006. Il est vrai qu'à l'époque, le conseil de quartier n'existait pas encore.

Mme KLINKERT, concernant la construction de 30 logements, a priori, il ne s'agirait que de 15 logements. Ce projet émane de la Colmarienne du Logement et serait situé devant la Rue de Lucca, c'est-à-dire au niveau de la Rue Albert Schweitzer. Il n'y aura peut-être pas de stationnement, mais une étude d'opportunité a été faite en ce sens.

**M. le Maire MEYER :** Je prolonge la dernière question : il n'est pas possible de construire des logements sans places de stationnement. S'il y a 15 logements, il y aura au moins 15 places de stationnement. De plus, il est toujours possible de demander à laver plus blanc que blanc. Cependant, j'observe que le projet que nous examinons a été mis en consultation auprès des habitants du quartier à travers deux réunions, présidées par mes soins. Nous n'examinons que les projets qui ont eu le feu vert des habitants du secteur. Je veux bien que nous essayions de toujours mieux faire ; pour autant, je veux, en ce qui me concerne, rester fidèle à ce qui a été convenu avec les habitants du secteur.

Le projet est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de Groupe de M. WAGNER.

## **7. Délégation de Service Public pour la gestion du Musée du Jouet.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** M. le Maire, le maintien de la gestion du Musée du Jouet, qui apparaît pertinent, m'amène à aborder la question de l'exploitation du Musée Unterlinden. Il semblerait en effet, si nous en croyons les journaux, que contrairement au Musée du Jouet, vous souhaitiez mettre fin à la convention de gestion par une organisation tierce, en l'occurrence par la société Schongauer, avant le terme prévu en 2019. Ces informations sont-elles exactes ? Si oui, à quoi sert le Conseil Municipal ? Ne sommes-nous pas censés examiner ce dossier au moyen de faits objectifs avant de prendre une décision qui devra être uniquement motivée par l'intérêt général des Colmariens ? Permettez-moi un rapide rappel de la situation : vous avez fixé, arbitrairement à notre connaissance puisque nous n'avons vu aucune étude sérieuse d'impact, un objectif de 500 000 visiteurs ; cela semble inatteignable, même dans la première année où la signature Herzog et de Meuron pourra avoir le plus de répercussions. Vous envisagez de confier la gestion du musée à une société privée, sans doute pour atteindre cet objectif et pour économiser les frais liés aux personnels de gardiennage et de ménage du musée, lesquels sont actuellement rémunérés par la Ville dans le cadre de la convention avec la société Schongauer. Or, la gestion par une société privée ne se fait pas sans subvention de la collectivité, quoi qu'elle en dise ; ce que confirment, par exemple, nos collègues mulhousiens au sujet du Musée Automobile géré par Culture Espace. De plus, les résultats de ces sociétés privées en terme de fréquentation ne sont pas toujours excellents. Pour preuve, certaines collectivités en viennent à leur retirer le patrimoine confié. Je ne vous relate pas vos propos au Conseil Municipal du 18 avril, où vous avez insisté sur le fait que dans le renouvellement de la convention, « nous laisserons à la société Schongauer, cela va de soi, son expérience et

sa capacité ». Or, la société Schongauer exploite depuis plus de cent ans. Elle est liée à la Ville par une convention qui a été soumise et votée par le Conseil Municipal, comme il convient aujourd'hui de voter cette convention qui liera la Ville au Musée du Jouet. Ladite convention court jusqu'en 2019 ; même si vous souhaitiez la résilier unilatéralement, il faudrait respecter un préavis de 2 ans, de même qu'il conviendra de continuer à rémunérer les gardiens et personnels de ménage dont le coût représente environ 750 000 € annuels. Nous sommes donc choqués pour plusieurs raisons : tout d'abord parce que cette donne, l'annulation de la convention ou le projet de confier la gestion du musée à une société privée, n'a jamais été intégrée ni annoncée dans les négociations sur le financement de l'extension et le choix du projet. De plus, nous insistons sur la gestion associative du Musée Unterlinden. Il s'agit là d'une particularité colmarienne dont nous devons être fiers, car elle a fait ses preuves. En effet, la société Schongauer n'a jamais été déficitaire au cours de ses nombreuses années d'exploitation ; nous pouvons lui reconnaître, au contraire, une gestion saine puisqu'elle a été en mesure de participer financièrement, et de manière conséquente, au projet d'extension en amenant 1,750 million d'euros de fonds propres. Enfin, la société Schongauer est probablement à même de relever les défis de la nouvelle communication et des enjeux liés à l'extension du Musée Unterlinden auquel elle a travaillé activement et avec succès, je le répète, depuis plus de cent ans. Quoi qu'il en soit, et pour éviter tout a priori, nous demandons solennellement que le point de la gestion du Musée Unterlinden et de l'éventuelle révision de la convention signée avec la société Schongauer, voire l'étude d'autres modes de gestion, fasse l'objet d'un large débat en séance ; débat étayé par toutes les informations objectives en votre possession, afin que seul l'intérêt général des Colmariens puisse présider à la décision finale, laquelle devra être prise par le Conseil Municipal et non dans les coulisses d'une société privée ni même dans le bureau du maire. Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER :** D'autres interventions ? Je reviens au rapport : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mme l'Adjointe, pour la question de Mme VALENTIN.

**Mme l'Adj. CHELKOVA :** Je pense qu'il faut d'abord relever qu'il ne s'agit absolument pas de similitudes entre la DSP pour la gestion du Musée du Jouet et la gestion du Musée Unterlinden par la société Schongauer.

**M. le Maire MEYER :** Je réponds tout de suite d'une façon très pratique. Ce que vous argumentez, vous ne l'avez lu dans aucun journal. Le maire de Colmar n'a pas mis fin à la convention. Le Maire de Colmar souhaite uniquement que nous anticipions sur le renouvellement de la convention. Pourquoi ? En cela, je m'inspire tout simplement de ce qui a été fait en 1989 lorsque d'importants travaux ont été engagés au Musée Unterlinden et que le Conseil et le maire de l'époque étaient d'avis qu'il y avait lieu de reprendre la convention sur la base des travaux nouvellement décidés. J'ai tout simplement appliqué la même formule : nous avons un investissement de 30 millions d'euros, avec un amortissement annuel de 1 million d'euros. Vous l'avez rappelé, la convention actuelle s'arrête en 2019 : il ne serait pas sage, pas crédible dès lors, de lancer un programme avec un gestionnaire dont la convention s'arrête 8 années après ? J'ai donc demandé au président

d'anticiper sur le renouvellement de la convention. Celle-ci regarde la société Schongauer et personne d'autre. Tout ce que vous venez de dire est totalement erroné : la proposition faite est d'anticiper sur la convention et le partenaire de cette convention se trouve être la société Schongauer. Point final. Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT** : M. le Maire, est-ce que le Conseil Municipal sera bien amené à se prononcer et non pas mis devant le fait accompli ?

**M. le Maire MEYER** : Sur la nouvelle convention ? Bien sûr, puisqu'il faut un rapport autorisant le maire à signer la nouvelle convention. M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Oui, M. le Maire, je suis quand même un peu étonné, car vous renvoyez Mme VALENTIN en disant que ce n'est pas le problème du Conseil Municipal, mais celui de la société Schongauer. En tant que membre de la société Schongauer depuis de nombreuses années, je suis donc seul concerné, ou peut-être y a-t-il encore un ou deux autres membres de la société Schongauer. Cette société est une association qui a plus de 150 ans d'existence, chers collègues, et elle a effectivement fait ses preuves. Il est certain que nous pouvons obliger une structure à baisser et, à force de faire quelques menaces ou quelques pressions, d'anticiper sur la fin de cette convention. J'ose espérer que l'esprit démocratique de la société Schongauer permettra de réunir son assemblée générale afin que nous puissions prendre une décision. En l'état, il est évident qu'une fois de plus le Conseil Municipal sera, d'après votre volonté, mis devant le fait accompli. Je ne crois pas un seul instant que nous discussions avant ; je regrette M. le Maire, mais il y a déjà eu très largement dans les journaux place à votre vision des choses, et notamment au fait d'avoir recours à des groupes – nous avons entendu parler de Suez – lesquels vont certainement nous sauver. Vous dites à la fois qu'il faut faire confiance à l'expérience de la société Schongauer – je rends hommage à la reconnaissance que vous faites de la société Schongauer – et qu'il faut plus de professionnalisme. J'avais déjà posé la question : pour vous, est-ce que le professionnalisme ce sont les produits dérivés, c'est-à-dire la cafétéria, la vente de cartes postales, l'ensemble de tout ce qui permet des rentrées financières, alors que, bien entendu, tout le « Hard » de ce que fait la société Schongauer lui restera, c'est-à-dire les expositions ? Lorsque nous connaissons la difficulté qu'il y a, cela sera très difficile.

Je ne crois pas un seul instant, M. le Maire – et je l'avais dit, car nous avons eu une discussion au cours de laquelle vous avez eu la gentillesse de m'indiquer que vous partagiez ma philosophie – que cela ne sera pas un investissement pour la Ville. Vous dites qu'il n'y aura pas un sou de plus dans la gestion du nouveau musée ; cela me paraît impossible. Il est évident que lorsque vous doublez les surfaces ou créez cet ensemble – que personne ne remet en cause, car il fallait trouver une destination et je crois que la destination en tant qu'annexe ou complément du musée est une très bonne chose – il ne faut pas se tromper ; il y aura des frais inhérents à cette structure. Avant de nous lancer tête baissée vers de soi-disant professionnels qui n'ont pas toujours donné ce à quoi nous nous attendions, je crois qu'il faut utiliser l'acquis, le présent, et notamment la société Schongauer. Je partage tout à fait l'avis de mes collègues ayant indiqué leur

position ; à l'heure actuelle, nous entendons votre position et, le cas échéant, celle de Mme l'Adjointe à la culture qui vient de dire qu'il ne s'agissait pas du même problème – je ne vois d'ailleurs pas en quoi ce n'est pas le même problème. Le Musée du Jouet est une association dont la gestion est une réussite, et je pense que, jusqu'à présent, la gestion du Musée Unterlinden est une réussite totale grâce à la société Schongauer. De grâce, réfléchissons bien avant d'imposer quoi que ce soit à la société Schongauer, car il me semble que c'est de l'intérêt de la Ville. L'histoire de l'amortissement – 8, 9 ou 10 ans – n'a aucun sens en la matière. J'ai d'ailleurs l'impression que nous augmentons le montant à chaque fois ; nous étions à 23 ou 24 millions d'euros et sommes maintenant à 30 millions d'euros. J'espère que nous allons nous arrêter à un moment donné, car j'ai l'impression qu'il y a toujours un peu plus. L'amortissement des bâtiments est un problème en soi, il ne s'agit pas d'un problème de gestion et de l'avenir de notre musée.

**M. le Maire MEYER :** Vous faites de la spéculation sur le nom de tel ou tel partenaire. Autour de cette table et ailleurs, le seul partenaire que j'ai évoqué est la société Schongauer, et personne d'autre. Vous relevez votre appartenance à la société Schongauer : je n'y suis pour rien si le président ne vous consulte pas ; je n'y suis pour rien si vous ne faites pas partie du comité de la société Schongauer. Je sais que le comité s'est déjà réuni à deux ou trois reprises à ce sujet. Votre propos n'a pas à être tenu ici. A vous de contacter le président de la société Schongauer pour être renseigné, car je ne suis pas appelé à parler en son nom. Cela étant dit, nous continuons de la façon dont les choses sont parties. Pour ce qui est de l'avenir, M<sup>e</sup> GRUNENWALD, il ne s'agit pas de le prévoir, mais de le rendre possible. C'est Antoine de Saint-Exupéry qui le disait et c'est ce que j'essaie de faire avec le seul partenaire qui m'intéresse, à savoir la société Schongauer.

*Intervention de M<sup>e</sup> GRUNENWALD inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Ce n'est pas mon problème, c'est le vôtre.

*Intervention de M<sup>e</sup> GRUNENWALD inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Peut-être aurait-il fallu les solliciter pour que vous vous fassiez élire au comité, car ce n'est pas nous qui votons. Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** M. le Maire, je vous en prie, ne nous racontez pas d'histoires. En tant que membre de la société Schongauer, je vois bien, avec M. Dominique GRUNENWALD, quelle est l'ingérence de la Ville depuis deux ans au sein du Musée Unterlinden.

**M. le Maire MEYER :** A quel titre ?

**Mme KLINKERT :** Ne dites pas que vous n'allez rien imposer à la société Schongauer.

**M. le Maire MEYER :** Non, chère collègue.

**Mme KLINKERT :** Il y a eu, et c'était dans la presse, une réunion à Paris il y a 8 ou 15 jours : les choses semblent donc bien embranchées. Puissiez-vous dire vrai !

**M. le Maire MEYER :** Ma chère collègue, au risque de vous démentir, j'ai assisté il n'y a pas très longtemps à une réunion du comité de la société Schongauer, à laquelle assistaient également quelques élus municipaux. Le président disait que les seuls à avoir le droit à la parole étaient les membres élus de la société Schongauer. En d'autres termes, les élus de la Ville n'ont rien à dire, y compris le Maire. Il ne peut donc pas y avoir ingérence. Il s'agissait des propos du président. M. GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Juste une question : où allons-nous ou quelles limites fixez-vous sur la Délégation de Service Public ? Ne croyez-vous pas qu'une gestion interne pourrait se faire pour ce que j'appelle des « bijoux de famille » ? A force de faire des Délégations de Service Public...

**M. le Maire MEYER :** En l'occurrence, il ne s'agit pas d'une Délégation de Service Public, mais d'une convention. Cette convention a une durée de 30 ans et elle a été renouvelée par anticipation en 1989. Je vous prie de sortir le rapport présenté au Conseil Municipal, car ce sont pour les mêmes raisons que le Conseil Municipal de l'époque avait anticipé sur le renouvellement. C'est ce que je propose une nouvelle fois, avec les paramètres contenus dans l'appel d'offres et le cahier des charges qui parlait de 450 000 à 500 000 entrées. Ce sont ces entrées qui, par la force des choses, apporteront l'équilibre d'exploitation.

Le rapport sur le Musée du Jouet étant approuvé et la question posée ayant fait l'objet d'une réponse, vous pouvez continuer avec le point suivant Mme CHELKOVA.

#### **8. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et Colmar Expo SA dans le cadre d'une prestation du Grillen au Festival 2011 de la Foire aux Vins.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **9. Programme de la saison théâtrale 2011/2012.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## 10. Relations Internationales.

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. Nous pensons bien sûr que la Ville a raison d'aider au financement des séjours culturels et linguistiques organisés par les établissements dans le cadre d'un projet pédagogique. En effet, ces échanges favorisent la mise en œuvre d'une citoyenneté européenne et internationale, une connaissance et une reconnaissance réciproques qui ne peuvent être que profitables aux jeunes, notamment lorsque les séjours ont lieu dans les villes jumelées. Toutefois, nous avons quelques remarques : tout d'abord, concernant les modalités de versement de l'aide, nous craignons que la mise en place de ces nouvelles modalités au 1er septembre apporte tant de contraintes que certaines familles renoncent à l'aide proposée qui reste, somme toute, assez modeste par famille. Ensuite, et c'est surtout le point qui nous amène à prendre la parole, nous estimons que l'aide devrait être apportée aux établissements – collèges ou lycées –, car ils représentent la Ville, et non en fonction de l'origine des élèves. C'est pourquoi nous souhaitons que nous examinions les projets à l'aune de leur intérêt pédagogique, social et humain, et qu'ils bénéficient d'une aide en fonction de cet intérêt intrinsèque et non en fonction du nombre d'élèves colmariens qui y participent. Nous demandons, par conséquent, que l'ensemble du dispositif, depuis les critères d'attribution jusqu'à ses modalités, puisse être réexaminé en Conseil Municipal.

**M. le Maire MEYER :** M. WAGNER.

**M. WAGNER :** Merci M. le Maire, chers collègues. Je n'ai plus grand-chose à ajouter par rapport à l'intervention de ma collègue, puisque c'est à peu près ce que je voulais dire. Lorsque nous regardons les modalités de versement des aides financières, et sachant que certaines aides s'élèvent à 20 € par élève colmarien se déplaçant à l'étranger, je m'interroge sur le nombre de personnes qu'il faut embaucher à la mairie pour le suivi de ce dispositif, vu que tout ce qui est demandé sur le plan administratif est très contraignant pour les familles. Je pense qu'il faudrait revoir le système et alléger le dispositif en vue de l'obtention de ces aides.

**M. le Maire MEYER :** Concernant la deuxième partie de votre intervention, je pense que vous n'êtes plus en phase avec votre collègue qui ne manque pas un instant pour demander le recrutement de nouveaux agents. Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Merci, M. le Maire. En complément de ce qui a déjà pu être dit par mes collègues, je voudrais ajouter que, dans le tableau des attributions présenté, je ne relève que deux classes qui passent dans une de nos villes jumelles. C'est regrettable, puisque cela va faire 50 ans qu'existe le jumelage dit « en étoile », hautement symbolique. D'autre part, j'aurais souhaité qu'à l'occasion, vous puissiez nous faire le point sur l'évolution de cette ligne budgétaire. Les montants versés sont-ils globalement les mêmes

que ceux de l'an dernier ou ceux d'il y a deux ou trois ans, ou sont-ils en baisse ? Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, je rejoins une partie des interventions de mes collègues. Je souhaite rappeler ce que j'avais déjà demandé il y a plusieurs mois, et les remarques formulées vont dans le même sens, à savoir qu'il faudrait que nous fonctionnions dans une logique de projets et non pas de subventions aux particuliers, élève par élève. Il serait préférable de se baser sur l'intérêt pédagogique du voyage avec les critères déjà existants – à la limite celui du nombre d'élèves colmariens, mais surtout celui de la destination – et que ces critères soient appliqués de manière plus souple, avec plus de marge de manœuvre, en versant une somme globale à l'organisateur, à un établissement, pour un projet, au vu de son intérêt, de la qualité de l'organisation, de différents critères, et non pas d'une manière automatique avec, en prime, cette complication. Nous avons un dispositif de plus en plus compliqué : les familles doivent faire une demande avec justificatifs, attestations, relevés d'identité bancaire, etc. pour 20 €. Vous n'aurez pas forcément les familles qui en ont le plus besoin, mais celles qui ont le temps de faire toute cette « paperasse ».

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adjointe, trois questions, trois réponses.

**Mme l'Adj. MANN :** C'est avec un énorme plaisir que je vais vous répondre. Tout d'abord, nous avons déjà eu ce débat plusieurs fois ; vous ne vous renouvelez donc pas tellement dans vos approches, vous êtes constants. A la rigueur, j'ai envie de vous répondre en vous invitant à relire les procès-verbaux précédents puisque je vais vous redire la même chose. Mme VALENTIN, bien sûr les voyages forment la jeunesse et la Ville doit être aux côtés des jeunes Colmariens. Concernant les contraintes, franchement, cela consiste à envoyer un relevé d'identité bancaire et un justificatif de domicile : les parents y sont habitués puisqu'ils font de nombreuses demandes pour d'autres choses. Ainsi, lorsqu'ils font partie d'une entreprise, ils le font pour demander une subvention dans le cadre de leur Comité d'Entreprise. Je pense donc qu'ils vont surmonter cet énorme obstacle. Je répéterai également, en tant qu'élue de Colmar, que nous défendons les intérêts de nos concitoyens et que nous n'avons pas vocation à soutenir les élèves de tout le Haut-Rhin ou de la Région. Je dirai donc à Mme VALENTIN de se retourner vers le Conseil Régional et de faire une demande pour soutenir des projets pédagogiques, car il me semble que c'est plus de la compétence de la Région ou du Département.

M. WAGNER, les 20 € concernent tous les séjours, dans n'importe quelle ville hors de France et, pour les villes avec lesquelles nous sommes jumelés, il s'agit de 50 € ; ce n'est pas rien. Nous appliquons désormais le système qui s'applique aujourd'hui au vélo, c'est-à-dire qu'il faudra donner un justificatif de déplacement pour que les familles reçoivent le versement de 20 €.

A propos du montant total des subventions, Mme KLINKERT, il y a peut-être eu une légère baisse du total de la somme. De plus, il y a

également eu une baisse du montant des déplacements des élus dans les différentes villes.

M. DENECHAUD, vous avez peut-être raison, le projet pédagogique est intéressant à suivre ; d'ailleurs, les projets des professeurs sont toujours très intéressants. Cela nous prendrait beaucoup plus de temps d'évaluer le projet pédagogique d'une classe, d'autant que ce n'est pas notre rôle. De plus, le point n° 2 des critères appliqués a été établi en concertation avec les proviseurs et principaux des collèges, car ils devaient respecter le principe d'égalité. Nous verserons dorénavant la subvention aux familles, lesquelles verront ainsi une sorte de nouvel engagement direct et visible de la Ville de Colmar.

**M. le Maire MEYER :** Vous n'avez pas répondu à la question de Mme KLINKERT.

Il n'y a pas seulement les crédits qui ont diminué pour les élèves. D'autres dépenses aussi ont diminué. M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** La dernière remarque de Mme MANN – qu'elle a probablement dit avec grand plaisir, car elle a beaucoup de plaisir ce soir – est tout à fait significative de ce que nous craignons par-dessus tout. Ces aides versées aux familles seront présentées comme une magnifique action de la Ville de Colmar et de l'équipe municipale en place, sous-entendu « votez pour nous la prochaine fois ». C'est exactement ce que nous craignons, et je vous signale que nous avons déjà dû faire des remarques à propos de subventions pour lesquelles vous souhaitiez indiquer « subventions versées par la Ville de Colmar ». Nous serons particulièrement attentifs à ce que ce genre de courrier ne parvienne pas aux familles, surtout lorsque nous serons en période électorale. Nous pourrions considérer à ce moment-là qu'il s'agit de matériel électoral. Nous préférons vous le dire tout de suite de façon à ce que vous soyez prévenus et que vous ne soyez pas surpris d'une éventuelle réaction des personnes de l'opposition. Nous estimons nécessaire que cette subvention soit attribuée aux familles de façon totalement neutre : c'est la Ville de Colmar et non l'équipe majoritaire qui attribue des subventions.

**Mme l'Adj. MANN :** Il s'agit bien sûr du Conseil Municipal. Vous avez tout à fait raison.

**M. FELDMANN :** Votre phrase laisse entendre d'autres choses.

**Mme l'Adj. MANN :** Vous pouvez toujours interpréter les mots ; ils s'interprètent dans tous les sens, tout comme les chiffres. De toute façon, vous aurez votre avis à donner puisque les aides feront l'objet d'une présentation en Conseil Municipal. Nous n'enverrons pas une lettre blanche, incognito, qui dirait « vous recevez 20 € d'un inconnu, caché en haut d'une mairie », mais bien « le Conseil Municipal vous attribue une subvention d'un montant de 20 € ou 50 €. » J'ai répondu avec un grand plaisir.

**M. le Maire MEYER :** Mme UHLRICH-MALLET.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** M. le Maire, je voudrais juste rappeler à mes collègues comme il est compliqué d'organiser des voyages scolaires,

notamment pour des lycéens, et que le coût est relativement élevé. Vous savez également combien il est important pour des lycéens de voyager, de s'ouvrir, de rencontrer d'autres lieux de culture et d'autres langues. C'est absolument essentiel et nous devons tout faire pour les encourager. A ce titre, je voudrais rappeler que Colmar est une des seules villes qui participe à l'organisation de ces voyages en lycée ; c'est en tout cas ce que nous a rapporté un proviseur de lycée qui exerçait ailleurs en Région et qui est maintenant à Colmar. Il nous a dit combien il était content d'avoir la Ville à ses côtés pour participer à l'organisation des voyages scolaires. Alors, 20 € ou 50 €, je vous garantis que lorsque vous regardez le budget total des voyages scolaires, c'est peut-être le petit plus qui facilite la vie de la communauté pédagogique et des proviseurs ; cela participe, en tout cas, à la dynamique des lycées colmariens.

**Mme l'Adj. MANN :** J'ajoute que nous accueillons les groupes des villes jumelées pour lesquels les professeurs nous font la demande d'une réception à la Ville. Nous recevons ces groupes, nous leur faisons un mot d'accueil, ainsi qu'une visite de la ville de Colmar ; les professeurs sont très heureux, ils apprécient. En conclusion, ceux qui viennent sont très bien accueillis et ceux que nous envoyons sont très heureux d'avoir leurs quelques dizaines d'euros.

**M. le Maire MEYER :** De plus, nous le faisons pour des établissements qui ne sont pas du ressort de la Ville de Colmar ; je tiens à le relever. Cela concerne à la fois les collèges et les lycées. Je suis quand même un peu perplexe par rapport à l'observation de notre collègue, M. FELDMANN. Vous disiez ne pas espérer que ponctuellement cette information soit donnée lors de la campagne électorale pour notifier les 20 € ou 50 € aux parents. Deux contradictions dans votre propos : premièrement, et vous ne pouvez pas en être frustré, il existe une règle jurisprudentielle. En 2008, nous ne sommes pas allés en appel pour cette raison, mais la ville de Saint-Dié les Vosges y est allée et a gagné devant le Conseil d'Etat. Deuxièmement, cela ne peut pas vous gêner qu'un courrier soit fait pour notifier ces 20 € ou 50 €, M. FELDMANN ; vous ne pouvez être frustré que dans la mesure où vous avez voté les crédits concernés. De plus, nous ne parlons jamais de l'équipe municipale, mais de la Ville de Colmar. Vous ne pouvez être solidaire de cette action que si, par votre approbation du budget, vous avez voté les crédits.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le Groupe de M. WAGNER. Le rapport est approuvé.

## **11. Subventions pour projets scolaires.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN** : M. le Maire, je me permets de répondre à votre remarque de tout à l'heure. Je voulais simplement vous signaler que fut un temps, vous avez été député de l'opposition, sous un gouvernement de gauche, et que vous avez voté contre les budgets de ce gouvernement de gauche ; pendant ce temps, la Ville de Colmar a continué à toucher des subventions venant d'un Etat dirigé par un gouvernement de gauche. Arrêtez de nous dire que le fait de ne pas voter un budget fait que nous ne sommes plus solidaires de ce budget ; c'est une stupidité que vous nous dites sans arrêt. J'espère que cela va s'arrêter un jour, car votre argument ne tient pas.

**M. le Maire MEYER** : Une précision : en tant que parlementaire, et à l'inverse de votre affirmation, j'ai approuvé les budgets, tous. Je crois que l'intox peut résister jusqu'à une certaine mesure. Il ne faut jamais raconter des contrevérités au principal intéressé.

**M. le Maire MEYER** : M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Nous n'allons pas dire que vous jouez double jeu, M. le Maire. Je n'ai pas très bien compris votre rappel de Saint-Dié. S'il s'agissait d'élections, il y avait aussi Perpignan où, nonobstant les irrégularités, elles avaient été confirmées. Je crois qu'il ne faut pas aller faire la géographie, car comparaison n'est pas raison, surtout les voyages géographiques – restons chez nous. Je crois que vous avez voté tous les budgets du Parti socialiste ; j'avais pourtant cru comprendre que le parti dont vous faisiez partie à l'époque s'y était opposé. Je reviens au projet : je suis heureux qu'en ce qui concerne l'Ecole élémentaire Rousseau, notre député M. Eric STRAUMANN se fasse un plaisir de recevoir ce groupe de jeunes à l'Assemblée nationale. Merci M. le Député.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET** : Y a-t-il des questions concernant les projets d'école ? M. le Maire, il faudrait peut-être recadrer, car ce n'est pas le débat, là.

**M. le Maire MEYER** : Non, mais je réponds quand même à notre collègue. M. le Bâtonnier, si je devais faire le compte de toutes les écoles reçues à Paris, je crois que j'en ai eu une vingtaine. Il n'y a rien de nouveau dans le paysage. M. RENIS.

**M. RENIS** : Merci de me donner la parole M. le Maire. Je suis obligé d'intervenir, suite aux propos de M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

*Intervention de M<sup>e</sup> GRUNENWALD inaudible (sans micro).*

**M. RENIS** : Bien sûr, Maître. Je suis allé à la circonscription de M. Eric STRAUMANN, puisque vous l'avez nommé, et j'ai demandé s'il y avait la possibilité d'avoir une subvention pour cette classe qui va aller à ces journées. Savez-vous quelle a été sa réponse ? « Négatif, je n'ai pas de subvention pour ce genre d'opération ». Alors, Maître, s'il vous plaît, le recevoir d'accord, mais sans participer ne serait-ce que modestement, au déplacement lorsque nous connaissons le coût d'une telle journée... La réponse a été apportée au conseil d'école Jean-Jacques Rousseau.

**M. le Maire MEYER :** Par contre, la Ville de Colmar aide au déplacement ; il est facile ensuite de recevoir.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **12. Subventions de fonctionnement 2011 aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire, chers collègues. Nous regrettons que, comme l'année précédente, le montant des subventions soit reconduit à l'identique, sans prise en compte de l'inflation. Par ailleurs, concernant l'association Bout'Chou, nous savons que la situation va évoluer début octobre avec son intégration des nouveaux locaux dans le site Milupa. A ce moment-là, Bout'Chou passera à 33 enfants. Il faudrait abonder la subvention, sans quoi l'association devra faire face à de grosses difficultés. Nous vous demandons, par conséquent, de ne pas clôturer la subvention comme il pourrait apparaître dans le rapport, afin que cette association voie sa situation révisée à partir du moment où son emménagement sera effectif. Merci pour l'association et merci pour les parents qui ont besoin qu'elle puisse continuer à accueillir leurs enfants.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adjointe.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Nous avons exceptionnellement maintenu à l'association Bout'Chou la subvention intégrale en 2010, laquelle était calculée sur la base de 30 enfants alors que, du fait de l'incendie, il n'y avait plus que 15 enfants depuis le milieu de l'année. Nous avons véritablement fait un effort supplémentaire pour que cette association ne soit pas en difficulté financière, puisse avoir le temps de retrouver un nouveau local et se restructure. Je crois qu'ils ont maintenant un nouveau projet. A ce jour, nous ne pouvons plus maintenir cette subvention, dans la mesure où il y aurait une véritable inégalité entre les associations ; en effet, nous calculons les subventions en fonction du nombre d'enfants accueillis. Nous ne pouvons pas maintenir ce dispositif exceptionnel deux années de suite. Nous attendons toujours de l'association Bout'Chou son projet de budget et son projet pédagogique. Lorsque nous aurons ces éléments-là, nous en discuterons et délibérerons afin de savoir quelle suite sera accordée.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **13. Participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement de l'éducation physique et sportive au sein de « l'Atelier Relais ».**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **14. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et le Groupe Larger dans le cadre de l'organisation du départ de l'étape Colmar-Carspach de la 8<sup>ème</sup> édition du Tour d'Alsace Cycliste, prévu le vendredi 29 juillet 2011.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. LECONTE.

**M. LECONTE :** Merci, M. le Maire. Je me permets de préciser que cette demande de subvention émane d'une société privée pilotée par le Groupe Larger, du nom de M. LARGER des auto-écoles. Ce dernier a créé une société employant des permanents à l'année pour recueillir des fonds auprès de partenaires privés – petites entreprises par exemple – et publics – Conseil Régional, Conseil Général et collectivités locales. Bien entendu, nous sommes tout à fait favorables au soutien de cette épreuve sportive qui doit être une véritable fête populaire. Toutefois, en règle générale, les courses cyclistes, en dehors du Tour de France, sont organisées et gérées par des associations auxquelles de nombreux bénévoles prêtent main-forte. Pouvez-vous nous indiquer l'affectation comptable de la contribution de 11 960 € TTC versée à la société privée Larger ? A priori, et à notre avis, ce type de demande devrait être inscrit sur des budgets communication. Par ailleurs, étant donné qu'il ne s'agit pas là d'une première édition, nous aimerions que vous nous indiquiez le montant que représente l'aide logistique fournie par la Ville dans la préparation de la manifestation, en particulier, à travers la mise à disposition de la société Larger, société privée, de moyens logistiques comme l'aménagement de locaux et de parkings, les barrières et tous les moyens nécessaires à la sécurité de l'épreuve.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Votre question concerne l'organisation de cette épreuve. Je tiens à souligner qu'il s'agit d'une épreuve particulièrement importante qui se place dans le calendrier des grandes manifestations cyclistes européennes. Il s'agit donc d'une épreuve très importante à laquelle plus d'une trentaine d'équipes participeront. Je pense que ce sera une grande fête si, d'aventure et une fois, enfin, le beau temps était de la partie ; ce n'était pas le cas l'an dernier. Je vous précise également que la Ville de Colmar a été élue « ville étape la plus accueillante » du dernier Tour d'Alsace, lequel était parti de Colmar fin juillet 2010. Je dois également souligner, comme vous l'avez dit, M. LECONTE, que le Groupe Larger est un groupe

privé qui fait un travail remarquable et très important pour arriver à organiser une telle épreuve cycliste. Il faut vraiment avoir le goût du cyclisme et du sport chevillé au corps pour organiser ce genre d'épreuve. Vous dites effectivement qu'il y a des bénévoles : dans toute association sportive, pour toute manifestation sportive, sans bénévolat, vous ne faites rien. Vous le savez fort bien puisque vous vous occupez vous-même, et nous en parlerons tout à l'heure, de l'organisation d'une manifestation nationale au niveau du tennis. Concernant les conditions de la contribution financière, celle allouée à l'organisation du Tour d'Alsace est basée sur un devis qui nous est envoyé. Nous sommes « ville départ » uniquement ; pour cette raison, le budget est moindre que si nous étions « ville arrivée » et « ville départ », comme cela a été notamment le cas pour le Tour de France. L'aide logistique est l'aide logistique habituelle que la Ville donne à tous les organisateurs de manifestations importantes, que ce soit Paris-Colmar, de grandes rencontres de football, de rugby ou d'athlétisme. Je ne peux pas vous chiffrer maintenant cette aide logistique, mais si vous le désirez, nous pourrions le faire. Quant à l'engagement de la Ville à fournir des prestations de qualité conformes à la bonne image du Tour d'Alsace cycliste, je n'ai pas à y revenir : nous avons été primés par le vote des organisateurs et des participants au Tour d'Alsace comme étant la ville la plus accueillante de la dernière édition.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Merci, M. le Maire. Je crois qu'il serait intéressant d'avoir le budget de cette épreuve cycliste. En effet, le Groupe Larger a invité cette année les élus au casino de Ribeauvillé ou ce genre de choses, tout cela étant payé avec la subvention de la Ville. Est-ce nécessaire pour l'organisation d'une course cycliste telle que celle-ci de faire les choses en si grand ? Il me semble que beaucoup d'associations organisent des épreuves sportives de très haut niveau sans dilapider l'argent public de cette manière. Je crois que c'était l'esprit de la question de mon collègue ; c'est pourquoi il serait intéressant d'avoir le budget de cette course et d'être aussi pointu avec le Groupe Larger qu'avec les nombreuses associations qui font des demandes de subventions à longueur d'année.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. Je voudrais reformuler les deux questions posées : pouvez-vous nous dire quelle sera l'affectation comptable de ces dépenses, celle annoncée de 11 960 € ? Dans quel budget retrouverons-nous ce montant ? Deuxièmement, et comme M. BRUGGER l'a très bien dit, il s'agit d'une aide logistique habituelle : pouvez-vous nous donner le montant que représente cette aide ? Merci.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Je ne suis pas en mesure de vous le donner, mais je pourrai vous apporter la précision.

**M. le Maire MEYER :** M. l'Adj. JAEGY d'abord.

**M. l'Adj. JAEGY :** Merci, M. le Maire. Pour être complet et transparent vis-à-vis de nos collègues, les choses sont totalement retraçables, notamment dans le compte administratif que nous aurons à examiner ; bien entendu,

pour la saison 2011, vous le verrez dans le compte administratif 2011. Vous posez la question de l'affectation comptable : vous retrouvez tout simplement ces montants dans les contributions versées aux personnes de droit privé – ici, il s'agit d'une entreprise, la SARL Larger – figurant dans l'annexe 2 du compte administratif. C'est précisément la source d'information où vous pouvez retrouver ces montants.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Je tiens quand même à préciser qu'il est normal que la Ville verse une contribution dans la mesure où elle bénéficie de retombées touristiques et commerciales relativement importantes. Il s'agit d'une manifestation de haut niveau qui attire un public nombreux. Nous pouvons également faire un effort ; c'est la moindre des choses.

**M. le Maire MEYER :** Je complète un peu la question sur la technique budgétaire : nous sommes en comptabilité analytique. Dans ce type de comptabilité, chaque dépense s'affecte à la discipline concernée. En l'occurrence, nous sommes dans le sport ; il ne s'agit pas de communication. Forcément, cette dépense se retrouvera dans le budget sport de la Ville de Colmar puisque nous ne sommes pas dans de la communication. Vous voulez en plus le budget : si, par hasard, Colmar était de nouveau gratifiée d'une étape du Tour de France, aurions-nous la prétention de demander le budget de la société d'organisation du Tour de France, qui est également une société privée ? M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** A ce sujet, M. le Maire, je suis quelque peu étonné et je fais appel à votre compétence en la matière : il me semble que, dès lors que des fonds publics sont donnés à une structure, quelle qu'elle soit, nous sommes en droit de réclamer les conditions d'utilisation de ces fonds. Ne me dites pas que dans le budget global d'une société, différence est faite entre ce qui est sportif et ce qui est communication. Je ne dis pas que M. l'Adjoint au maire est allé au casino de Ribeauvillé il y a quelque temps avec le Groupe, mais nous avons le droit de savoir et d'avoir les éléments. C'est un des principes qui guident la matière en matière de fonds publics : nous devons pouvoir avoir tout accès aux informations et au budget de ceux qui nous demandent de l'argent. Il est vrai que le Tour de France est un peu gros pour nous ; je veux bien croire que, même avec notre talent M. le Maire, et nous le partageons ensemble, il serait assez difficile de leur demander. Par contre, je pense qu'il n'y a aucun problème pour le demander à la société Larger.

**M. le Maire MEYER :** C'est bien de m'associer à votre talent.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Je le pense réellement, en ce qui me concerne.

**M. l'Adj. BRUGGER :** M. le Maire, j'aimerais quand même préciser que je n'étais pas au casino Barrière à Ribeauvillé ; je le regrette d'ailleurs. Cependant, en vertu de quoi pouvez-vous dire que la Ville ne donnera une subvention qu'à une seule condition, à savoir que la Ville ne participe pas aux frais de réception au casino Barrière, que nous ne participions pas à ceci ou à cela ? C'est vraiment très peu sérieux.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **15. Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive (3<sup>ème</sup> tranche).**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport.

**M. le Maire MEYER** : M. WAGNER.

**M. WAGNER** : Merci, M. le Maire, M. l'Adjoint. Tout événement sportif qui donne une notoriété à la Ville de Colmar mérite d'être encouragé. J'en suis particulièrement ravi pour le meeting national d'athlétisme. Vous le saluez, et c'est également vrai pour le Tour de France, pour lequel nous avons dû attendre entre 1957 et 1997. Mieux vaut tard que jamais. Je voudrais également profiter de ce rapport concernant le sport pour demander quelle est l'évolution que la Ville de Colmar entrevoit suite au maintien des SR Colmar Football en Nationale. Il y a plusieurs questions dans mon intervention : premièrement, est-il prévu une amélioration de l'infrastructure du stade pour la saison prochaine ? Lors de la dernière rencontre, où plus de 2 700 personnes étaient présentes, j'ai été peiné de voir, en face de la tribune, un grand nombre de spectateurs agglutinés au grillage sur trois ou quatre rangs avec, certainement, une visibilité très délicate. Des travaux sont-ils prévus ? Deuxièmement, au niveau de l'exploitation proprement dite, même si aujourd'hui il y a peut-être une interrogation sur la stratégie à suivre pour le club, quelle est la stratégie de la Ville pour intervenir davantage dans le fonctionnement du club et permettre aux Sports Réunis de Colmar de se maintenir à ce troisième niveau national, c'est-à-dire de faire partie des 60 meilleurs clubs de France ?

**M. l'Adj. BRUGGER** : M. WAGNER, je me félicite comme vous du maintien du club des SR Colmar Football en Nationale ; tout le monde est content et j'espère qu'il en sera de même pour la prochaine saison. En ce qui concerne le club lui-même, il est hors de question que la Ville, d'une manière ou d'une autre, interfère dans la vie interne du club. Actuellement, la prochaine saison se prépare, il y a des discussions – vous lisez la presse comme moi ; il est hors de question que nous prenions parti ou que nous nous mêlions de quelque manière que ce soit à la vie interne du club, lequel a ses représentants et prend les décisions que lui seul estime utiles. Concernant les infrastructures, effectivement, vous avez constaté qu'il y avait près de 3 000 personnes lors du dernier match. C'est remarquable et cela prouve que lorsqu'il y a des événements majeurs ou des manifestations exceptionnelles à Colmar, les personnes se déplacent. C'est très bien, et pourvu que cela dure ; faisons plus même, si nous le pouvons. Tout le monde s'interroge pour savoir pourquoi il n'y a pas de tribune en face. Suite à ce que je disais tout à l'heure, c'est le club qui décide. Une tribune en face de la tribune actuelle ne rentre pas dans les priorités du club, qui préfère que la tribune actuelle soit prolongée vers le nord. C'est vers cette orientation que nous nous dirigeons puisque c'est la volonté du club. C'est le club, seul, qui a pris cette décision et qui l'a soumise à la municipalité, et à M. le Maire.

**M. le Maire MEYER :** Peut-être que la réponse n'est pas complète, car j'ai cru deviner, à travers les propos tenus, que le fonctionnement était également concerné, au-delà de l'investissement. Il se trouve que nous avons reçu les principaux responsables alors que leur maintien n'était pas encore assuré pour discuter de l'avenir. Nous étions très ouverts et disions être aux côtés du club pour avancer ensemble. Deux jours après, je suis passé après le match du vendredi soir – qui devait être une fête générale, une liesse, car le club est arrivé à se maintenir. J'ai senti une tension monstre. Je me suis donc interrogé pour savoir si nous ne les avons pas reçus avant l'heure. Preuve en est, le lendemain et le surlendemain, la presse s'est fait l'écho de ces mésententes internes. Je pense que sur le plan sportif, les Colmariens, et toutes celles et tous ceux qui ont suivi les matchs tout au long de la saison, attendaient autre chose. Pour autant, je ne reviens pas en arrière ; je crois qu'il y a lieu de retrouver une certaine sérénité afin que le club soit le plus efficace possible. Je regrette cette tension qui est apparue à l'opinion et qui est mal partagée par elle. On m'a moi-même demandé d'intervenir ; j'ai refusé, car il s'agit d'une affaire d'association.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Je voudrais juste répondre aux propos de M. BRUGGER. Si une association a des vœux, il appartient à la municipalité de décider en dernier ressort de ce qu'elle veut faire sur une installation sportive. Pour ma part, je prendrais mes responsabilités à ce moment-là : il est hors de question que l'on nous impose des choses qui ne vont pas dans l'intérêt du public en général.

**M. l'Adj. BRUGGER :** M. GREINER, vous ne pouvez pas dire cela.

**M. le Maire MEYER :** Attendez, ce n'est pas fini. M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Je voulais revenir sur les propos préliminaires de M. BRUGGER qui disait qu'il n'y avait pas de questions à ce sujet entre l'organisation du tournoi de tennis et l'organisation du Tour d'Alsace par le Groupe Larger. Je voudrais juste préciser que le budget prévisionnel pour l'ensemble de la compétition de tennis est de 12 800 €, soit l'équivalent de la subvention donnée au Groupe Larger ; il n'y a donc effectivement aucun rapport entre donner une subvention de 600 € à un groupe pour un tournoi de tennis et 12 000 € au Groupe Larger. Par contre, je tenais à féliciter et à remercier M. LECONTE, en tant que président de l'association, d'organiser cette compétition à Colmar. J'élargis ces remerciements à l'ensemble des présidents d'associations de clubs sportifs de Colmar, lesquels organisent tout au long de l'année des compétitions qui font vivre le sport à Colmar. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. WAGNER.

**M. WAGNER :** Merci M. le Maire. Je voudrais juste rebondir aux deux interventions, celle de M. l'Adjoint et celle de M. le Maire, concernant la prolongation de la tribune nord. Est-ce la Ville qui décidera ou est-ce une demande du club ? Quelle sera la position de la Ville ? Cela a son importance. S'il y a une demande du club, est-ce que la Ville ira dans ce sens ? A propos de la liesse, je crois, M. le Maire, que vous êtes venu avec un

peu de décalage, environ une heure après la fin de la rencontre. Je peux vous assurer que la liesse était dans les tribunes, ainsi que sur le terrain où tous les joueurs étaient rassemblés et attendaient la fin des autres matchs, pour confirmer ou infirmer le maintien de Colmar. Il y a eu un engouement populaire, une liesse populaire. Ensuite, il semble que tout le monde soit désolé de cette mise à jour des tensions internes qui existaient depuis un certain temps apparemment, au vu des lectures de la presse. Je pense que la sérénité que tout le monde appelle de ses vœux se retrouvera afin que nous puissions construire à Colmar sur des bases solides.

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Je ne vais pas répéter ce qui a pu être dit, mais il est évident – et là, je partage totalement votre avis, M. le Maire – que j’ai été extrêmement déçu ; non pas le soir après avoir quitté le stade dans l’euphorie générale, mais le lendemain matin en lisant ce que j’ai pu lire dans la presse. Voulons-nous imiter Strasbourg ? C’est peut-être le complexe des grands clubs, ou des clubs qui ont été grands. Ceci étant M. le Maire, et comme le disait Jacques DUTRONC, dans la vie, il y a des cactus. Il y en a partout et il faut faire avec. Je pense que les SRC régleront leurs problèmes. Je prends acte du fait que vous appliquez la jurisprudence Unterlinden, à savoir pas d’ingérence de la part de la mairie en ce qui concerne la marche du club ; c’est une bonne chose. L’environnement est important ; celui du stade, d’une part, car si des travaux ont été faits et le grillage posé, il subsiste ce problème des tribunes. S’agissant d’un investissement, il ne faut pas uniquement voir le moment présent, mais l’avenir et quelle est la meilleure des choses. Je partage le fait de dire qu’il ne faut pas être à la disposition du club : si nous pensons qu’il vaut mieux faire une tribune en face, faisons-la par rapport à cette tribune de côté. A l’heure actuelle, nous tenons encore à 2 700 spectateurs ; il faut simplement améliorer les conditions de vue de certains spectateurs. Il faut surtout continuer, M. le Maire, à ce qu’ils restent en Nationale. En effet, nous aurions besoin de moins de tribunes si demain ils n’y étaient plus. Je crois que nous avons déjà eu un débat, assez long, au sujet de l’aide. Le fonctionnement m’interpelle beaucoup plus.

Vous avez lu dans la presse – non pas que je veuille apporter ma pierre de tel ou tel côté – que sur le budget, qui reste à peu près le même, nous sommes extrêmement sérieux, tandis que certains ont indiqué que le budget devrait augmenter de 30 % pour figurer valablement. Je crois que le problème est là. L’année dernière, vous aviez fait appel aux sponsors. Nous en avons discuté en commissions réunies, afin d’éviter de donner un tour par trop politique à la question. Vous aviez estimé, ainsi que votre adjoint, que ce qui était fait par la Ville était suffisant et que nous ne pouvions pas aller plus loin. Je pense que nous devons réfléchir. Les sponsors actuels, et j’ose espérer qu’ils seront encore tous présents demain et que d’autres viendront les rejoindre, devront faire un peu plus. Je pense qu’il ne serait pas inutile de prévoir une rallonge dans le budget que vous préparez et que vous allez nous présenter dans quelque temps, M. le Maire. Je crois que les montants en jeu ne sont pas insurmontables par rapport à notre collectivité ; ils ne sont pas insurmontables par rapport à d’autres fonds que

nous avons trouvés, notamment ceux pour le Rallye d'Alsace qui doit avoir lieu dans quelque temps. Je pense que nous pouvons le faire, et que c'est nécessaire. Si la Ville investit, et vous le savez fort bien M. le Maire, par un effet de levier, d'autres viendront s'ajouter. Je vous laisse d'ores et déjà le soin de dire que vous avez guidé la manœuvre et que, grâce à vous, à la Ville et aux efforts supplémentaires, il y a eu beaucoup d'autres efforts individuels, collectifs, professionnels, industriels ou commerçants. Nous vous demandons tous, M. le Maire, d'aider les Sports Réunis encore un petit peu. Je pense que nos finances nous le permettent puisque vous avez toujours un bon budget, M. le Maire, et vous nous le rappelez. Il sera sûrement encore excellent, même si nous ajoutons un peu pour les Sports Réunis.

**M. le Maire MEYER :** M. BECHLER.

**M. l'Adj. BECHLER :** Merci, M. le Maire, chers collègues. On me reproche souvent de ne pas intervenir au Conseil Municipal ; pas vous M. le Maire, mais je sais de qui je parle. Dans cette soirée glamour où nous nous faisons des politesses et des gentillesses, je voudrais également en faire une. D'abord, je voudrais dire que les vrais supporters, et même des membres du comité, ont reconnu – et je crois que cela doit être précisé – que la Ville est le premier sponsor. Lorsque nous avons entendu tout à l'heure que M. le Maire devait intervenir, je m'accuse : c'est moi qui me suis fait le porte-parole et vous ai demandé cela. Il est vrai qu'avec votre adjoint aux sports, vous avez souhaité ne pas vous mêler à cette cacophonie. Ce qui s'est passé dans les journaux mardi et mercredi n'était pas très joli. Si vous le permettez, je vais vous dire une petite phrase : vous n'êtes pas là pour remuer les cendres, mais pour maintenir la flamme. Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER :** J'affecte à notre collègue Me GRUNENWALD un petit proverbe arabe qui dit : n'ouvre la bouche que si tu es sûr que ce que tu dois dire est plus beau que le silence.

**M. l'Adj. BECHLER :** J'applique cela. D'ailleurs, mes rapports sont à la dimension de ce que vous venez de dire.

**M. le Maire MEYER :** M. l'Adjoint.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Merci, M. le Maire. Je répondrai d'abord à M. WAGNER : vendredi dernier, c'était la liesse populaire dans les tribunes, c'était extraordinaire. Nous avons arraché le maintien grâce un match remarquable : 3-0, c'est bien. Peu importe le dernier but, pour moi c'est 3-0. Malheureusement, l'ambiance d'après-match, sous les tribunes, lors de la réception, n'était pas à la hauteur de l'événement. Je le regrette et M. le Maire l'a souligné tout à l'heure. Il est évident que ces petites turbulences vont se calmer et que le club reprendra très bientôt la direction de son avion vers un ciel plus paisible. La Ville est là pour les soutenir.

A propos de la tribune nord, je répondrais à MM. GREINER et WAGNER que la municipalité a répondu à la demande faite par les dirigeants des SR Colmar. Cette demande a été faite pour la première fois l'an dernier lorsque la Ville leur proposait une tribune en face : ils ont dit expressément que ce n'était pas leur priorité, qu'ils souhaitaient une

extension de la tribune actuelle vers le nord, car ils avaient des projets sous la tribune. Ils ont besoin de place, notamment pour agrandir différentes salles de réunion. C'est leur problème, et la Ville en a pris acte. Cette année, lorsque M. le Maire les a reçus, ils ont réitéré leur demande en disant qu'ils ne voulaient toujours pas de cette tribune, que ce n'était pas leur priorité. Ils ont insisté pour avoir un agrandissement de la tribune actuelle. M. le Maire en a pris acte, et il n'y a aucune raison pour que nous nous opposions aux vœux les plus chers et répétés plusieurs fois par la direction. D'ailleurs, la direction a précisé que les seuls, dans ce club – qui comprend de nombreux supporters, de nombreux membres du comité et d'associations jumelées – à avoir le droit à la parole et à représenter le club étaient le président et le vice-président, accessoirement le trésorier. Ils n'ont jamais changé leur fusil d'épaule et ont gardé leur ligne. Nous ne pouvons pas écouter ce qui se raconte à gauche et à droite. Admettons que la Ville construise une tribune en face, contre l'avis du président et du vice-président ; ce serait un tollé général. Ils pourraient crier au scandale d'avoir sollicité des travaux que nous aurions refusés. C'est donc tout à fait normalement que nous avons suivi les desiderata des dirigeants du club.

M. HILBERT, en ce qui concerne votre comparaison avec le tennis, même si vous avez vu le montant de la subvention, vous oubliez qu'en plus de cette subvention allouée pour le Championnat de France, il y a l'entretien annuel, régulier, de tous les courts par la Ville. En plus de la somme allouée pour cet événement exceptionnel, l'entretien régulier des courts de tennis est à prendre en compte. Vous ne pouvez donc pas comparer ce qui n'est pas comparable, c'est-à-dire les 11 000 € pour le Tour d'Alsace et le montant alloué au tennis pour l'organisation de ce championnat de France. De plus, concernant la subvention proposée, un budget prévisionnel sera présenté par les dirigeants des SRC à M. le Maire ; cette subvention sera ensuite soumise à votre approbation lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

**M. le Maire MEYER :** Bien. M. WAGNER, le maire n'avait pas de retard au match ; il est arrivé à l'heure prévue. Je ne suis pas un habitué des retards. Il faut toujours réfléchir avant de parler. Vous savez qu'il faut deux ans pour apprendre à parler et toute une vie pour apprendre à se taire.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **16. Organisation des Services – Orientations pour l'avenir.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Merci M. le Maire. Comme cela vient d'être dit, ce n'est pas un rapport qui bouleverse énormément les choses actuelles. Si l'objectif annoncé est une meilleure efficacité, un autre est de réduire le nombre de

postes, et donc de faire des économies. Je crois que le principal objectif est de faire des économies en réduisant le nombre de postes. Ensuite, dans votre rapport, vous prenez l'exemple des ATSEM qui exerceraient de plus en plus, non seulement dans les classes, mais aussi au niveau des cantines permettant ainsi une continuité des intervenants auprès des jeunes élèves. Si les ATSEM commencent leur service le matin à 8 h, ou peut-être même un peu avant, et le terminent une heure après la fin de la classe, c'est-à-dire vers 17 h, et si entre 12 h et 14 h elles s'occupent des cantines, quand prennent-elles leur pause méridienne, qui est obligatoire à mon sens ? Est-ce que cela se fait sur le temps scolaire ? Si elles ne prennent pas leur pause au moment du repas, mais sur le temps scolaire, je me pose la question de l'efficacité. Comme vous prenez cela comme exemple, si l'ensemble des mesures et des changements se font sur le même principe, je ne suis pas sûr que ce changement d'organisation soit très efficace. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. J'aimerais d'abord faire des remarques sur le texte lui-même qui, au titre simple du français, présente un certain nombre d'anomalies qui me paraissent tout à fait inadmissibles dans un rapport présenté de façon officielle par une Ville. Je l'avais déjà signalé en commissions réunies, mais nous allons reprendre la première page de présentation du rapport.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Vous l'avez déjà dit, M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Je le redis de façon publique.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Ce n'est pas utile puisque vous l'avez déjà dit. Nous n'avons pas voulu modifier le rapport pour ne pas rajouter du papier, car vous nous auriez dit que nous gâchons du papier. Nous avons bien entendu pris note de ce que vous avez dit et nous ferons attention la prochaine fois.

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, laissez terminer.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Est-ce utile M. le Maire ? Nous n'avons pas voulu gâcher de papier, nous n'allons pas gâcher du temps.

**M. le Maire MEYER :** Allez-y, M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Je reprends : « qu'il suffise à cet égard de faire valoir que les investissements que nous allons engager sur cette année et les prochaines années », voilà déjà un premier exemple. Ensuite, il y a dans le rapport des phrases, et j'y reviendrai, qui n'ont aucun sens sur le plan du français, mais venons-en au fond. Comme le disait M. HILBERT, il est vrai que cela paraît être des modifications de détail ; cependant, et M. HILBERT l'a déjà signalé, la conséquence qui va en résulter est une diminution de 55 postes. J'ai un certain nombre de questions précises à poser : page 6, le standard téléphonique est mis dans les relations publiques. Nous aurions peut-être pu le mettre dans la communication ; je ne sais pas, c'est une suggestion que je fais. Page 7, je m'étonne que la ville de Colmar mette en œuvre le site Internet de la CAC ; n'est-ce pas de la responsabilité de la CAC ? Si je vais plus loin – la page n'est pas indiquée,

mais il doit s'agir de la page 8 – dans l'organigramme que vous présentez, la dernière étiquette s'intitule « direction du développement durable et des relations extérieures ». Pouvez-vous me dire quel est le rapport entre ces deux activités pour qu'il n'y ait qu'une seule direction ? « Développement durable et relations extérieures », quel est le rapport ? En plus, je souhaite bien du plaisir aux nombreux adjoints qui s'occupent de l'Agenda 21, du tourisme, etc., et qui n'ont qu'une seule direction pour eux. Autre remarque : dans la sous-étiquette de la « direction du développement durable et des relations extérieures », figure « Economie ». Qu'est-ce que cela vient faire ici ? N'aurait-il pas mieux valu la mettre dans l'étiquette du dessus ? Je ne sais pas ce qu'est « Economie ». Je continue – j'en suis à la page qui n'est pas numérotée et qui doit être la page 9 : au dernier paragraphe, vous indiquez que « la direction de la coopération mérite quelque part une mutation ». Ma question est : où ? C'est une réflexion un petit peu subsidiaire, mais je continue sur le fond. Page 12, toujours dans l'organigramme, il y a la « Direction de l'enseignement, de la petite enfance et de la solidarité » : je repose la question de façon publique, quel est le rapport entre ces deux activités ? Je vous signale que nous avons deux adjoints : un s'occupe de l'enseignement et de la petite enfance, l'autre du CCAS et de la solidarité. Avons-nous un adjoint de trop ? Page 13, une réflexion à propos des Archives municipales qui sont, si j'ai bien compris, reliées au service culturel. Est-ce bien leur place ? Ensuite, toujours pour le fun, un peu de charabia dans les deux dernières lignes de la page 14 : « sur ce dernier point, le fait de faire travailler les agents dans plusieurs services, nous permettra de vérifier avec pertinence la qualité des agents, d'où dès lors qu'un poste est vacant de pourvoir le mettre sur un emploi fixe ». Je laisse les grammairiens, qui sont peut-être présents dans l'assemblée, réfléchir à la signification de cette phrase. J'en ai terminé pour mes réflexions. Néanmoins, j'ai posé des questions extrêmement précises ; j'espère pouvoir obtenir une réponse.

**M. le Maire MEYER** : M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Je ne reviens pas sur les nombreux exemples d'associations entre différents domaines qui posent question. Je ne dis pas que cela me dérange, mais cela mérite une explication en effet. Sinon, je me réjouis, M. le Maire, de vous voir louer la transversalité, car nous vous avons souvent entendu louer le modèle pyramidal où tout remonte et tout redescend, avec le chef au sommet. Vous avez notamment eu l'occasion de le faire lors du départ de l'ancien Directeur Général des Services ; à l'époque, cela m'avait un peu surpris. S'il y a une évolution aujourd'hui, je ne peux pas m'en plaindre. Dans toutes les collectivités, la transversalité est à la mode, et je pense qu'il faut aller dans cette direction. Cela dit, nous avons quand même l'impression – et cela a aussi été relevé par mon collègue – que nous demandons un peu aux agents de tout faire. Du fait de cette dimension-là, j'aimerais connaître la position des syndicats que vous n'avez, bien sûr, pas manqué de consulter.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Je vous remercie, M. le Maire. Bien sûr, nous convenons qu'il est nécessaire, dans une collectivité, de s'interroger sur la pertinence de

l'organisation de ses services et de faire un travail d'adaptation pour s'adapter à l'évolution de son environnement et aux attentes de ses administrés. En revanche, nous pensons qu'il faut également tenir compte et faire le travail nécessaire à l'évolution des agents, à leur valorisation, et à leur motivation. Or, il ne nous semble malheureusement pas que cette deuxième partie du postulat ait été suivie d'effets. Il ne nous semble pas – en tout cas, nous n'avons aucune assurance de votre part – que les agents aient été consultés et que cela ait été une de vos préoccupations dans la préparation du dossier. Ensuite, nous avons des questions très précises. Les pôles que vous avez choisi de développer ne s'appuient sur aucun argumentaire et le sens que vous souhaitez leur donner apparaît n'être que de pure forme. Par exemple, nous ne comprenons pas la phrase : « le tout étant construit pour assurer par ailleurs la meilleure interactivité élus-services ». Nous vous saurons gré de nous l'expliquer. Ce qui est très clair en revanche, c'est la diminution du nombre d'agents puisqu'avec 1 302 agents, et même si cela reste dans la moyenne des villes de France de l'importance de Colmar – permettez-nous d'ailleurs de nous étonner que vous vous satisfassiez d'être ici uniquement dans la moyenne, alors que d'habitude, dans tous les critères que l'on compare, vous souhaitez être bien meilleur – nous avons une perte de 55 postes par rapport à l'organisation précédente. Il y a notamment 13 agents de moins que ceux initialement prévus pour assurer les remplacements, et donc la continuité de service à la population. Concernant le travail des ATSEM, il va se faire en continu ; mon collègue l'a déjà dit, elles seront chargées de la surveillance des enfants au niveau des cantines. Elles seront donc amenées à effectuer des tâches supplémentaires, mais à quel prix ? Je parle bien sûr du prix du confort, du stress et de la sécurité, tant de la leur que celle des enfants.

Nous sommes également étonnés de la manière dont les différents postes sont appréhendés. Ainsi, lorsque nous abordons, page 7, le pôle du secrétariat du maire, des élus et des adjoints, le rapport indique, je cite : « les élus ont des références en termes de moyens, et il ne semble pas opportun, pour des raisons psychologiques, d'y revenir ». S'agit-il de la psychologie des élus ou de celle des agents ? Pourquoi ces scrupules ne s'appliquent-ils pas aux autres pôles où des changements sont introduits ? Nous pensons qu'une nouvelle organisation des services aurait dû faire l'objet d'une large concertation avec les syndicats des agents de la Ville. Il ne semble pas que cela ait été le cas, et nous le déplorons. Nous avons encore d'autres questions qui mériteraient des réponses très claires avant de procéder au vote sur ce rapport. Ne craignez-vous pas que si, je cite : « les titulaires des différents postes de responsabilité sont considérés comme pouvant intervenir indifféremment au niveau des pôles », cela entraîne une confusion ? Comment pensez-vous accompagner la conduite de ces changements au niveau des responsabilités ? Qu'avez-vous prévu pour éviter qu'au lieu de garantir la fluidité nécessaire pour une approche réactive des dossiers, nous ayons plutôt un rejet des responsabilités des uns envers les autres ? Ou, au contraire, comment garantissez-vous que les titulaires ne puissent pas être harcelés par leur hiérarchie qui considérera qu'ils sont responsables de tout puisque cela fera partie, pour ainsi dire, de leur fiche de poste ? Que comptez-vous faire pour sécuriser les agents et pour les

motiver afin qu'ils adoptent votre réorganisation ? Si j'utilise vos termes, que pensez-vous faire pour éviter ce « retard à l'allumage » dont vous parlez dans le rapport ? Concernant les agents qui feront partie des équipes volantes, vous indiquez qu'il s'agit d'agents pour lesquels les postes sont en proposition de suppression. Quelles garanties leur donnerez-vous sur leur statut, leurs conditions de travail, et pour garantir leur sécurité lorsqu'ils aborderont de nouvelles tâches, sans parler de leur épanouissement ? Nous formons le vœu qu'ils soient volontaires pour rejoindre ces équipes, qu'ils soient formés et accompagnés pour appréhender le changement. Nous espérons que des informations, des formations, des accompagnements individuels et/ou d'équipes sont prévus dans ce sens. Aussi, pouvez-vous nous indiquer quels moyens, en temps et financiers, seront consacrés à cette démarche afin qu'elle aboutisse à de bonnes conditions de travail des agents et des cadres de la Ville et à une réelle amélioration des services rendus aux Colmariens ? Je vous remercie pour votre écoute et pour les réponses que nous attendons avec intérêt.

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Merci, M. le Maire. D'abord, quelques réflexions générales. Pour démarrer, j'ai envie de dire qu'avant tout ce sont les hommes et les femmes qui font l'efficacité d'un organigramme. Je lis dans le rapport de présentation que « tout devrait concourir à une meilleure interactivité entre élus et fonctionnaires ». Cependant, quelle sera la latitude de chacun, à la lumière de la réalité colmarienne, où la collégialité n'est pas la vertu la mieux partagée ? Aux élus, l'orientation, la décision ; aux fonctionnaires, la mise en œuvre. Soit. Cependant, quelle est la part d'autonomie des adjoints par rapport au maire ? Quelle est la créativité des services dans l'aide à la décision ? J'ai quelques questions encore sur la présentation générale qui est la vôtre dans le rapport : pour continuer à assurer de manière réactive la continuité du service public, vous parlez d'équipes volantes. De quoi et de qui s'agit-il ? A quel niveau hiérarchique nous situons-nous ? Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus à ce propos ?

L'un des objectifs clairs de l'organigramme est de faire des économies en matière de personnel, c'est évident. Je ne peux me contenter de la simple affirmation dans le rapport, je cite : « il s'agit d'un ajustement où les moyens humains en présence se situent dans la moyenne des villes de France de l'importance de Colmar ». J'aurais souhaité pouvoir obtenir un tableau précis et impartial des moyens humains des villes moyennes françaises. Je suis d'accord pour reconnaître que, globalement, cette réorganisation ne bouleverse pas fondamentalement le fonctionnement des services de la Ville ; il s'agit plus d'une évolution adaptée que d'une rupture. Les pôles remplacent les directions ; cela ne mange pas de pain, mais donne un emballage un petit peu plus moderne. De manière plus précise, j'ai du mal à comprendre le rattachement de l'animation et de la vie des quartiers au sein de la direction jeunesse et sports. Le sport est, certes, un facteur d'intégration et d'insertion, mais il n'est pas le seul. La culture l'est également. Si l'accent doit être mis sur le sport, nous pouvons admettre le rattachement. Se pose alors la question du centre socioculturel dont la nouvelle salle sera culturelle et les activités, en général, sont socioculturelles

plus que sportives. Je souhaite également m'arrêter deux minutes sur la direction du développement culturel puisque c'est elle que vous citez en exemple dans le rapport. J'ai quatre observations : je note tout d'abord que le jumelage devient une mission de la direction du développement durable et des relations extérieures, qui en est page 9, au stade de la réflexion ou du questionnement. Je n'en vois pas encore la cohérence. Le petit jumelage, déjà mal en point, risque de disparaître définitivement, à moins que, piloté par cette direction dont vous voulez faire l'outil de la transversalité, les services, en fonction de leur spécificité, puissent irriguer ces actions de jumelage : la culture pour les échanges culturels, le sport pour les échanges sportifs. Je pense que c'est jouable, mais il faut là une forte volonté politique. Malheureusement, je n'y crois plus vraiment. Ma deuxième observation concerne les Archives municipales : celles de Colmar sont considérées comme étant parmi les plus riches de notre région, pour ce qui est des Archives communales. Elles vont rejoindre un pôle média – culture, mal nommé à mon sens, et vont perdre un poste de chef de service. Connaissons-nous le rôle des Archives municipales et son fonds historique, mais aussi son rôle qui est de classer et de conserver les archives courantes, celles de l'administration ?

Nous sommes-nous enquis de l'avis du directeur des Archives départementales qui représente la direction des Archives de France ? A quel niveau recruterons-nous l'archiviste ? Dans toute la France, depuis des décennies, les archives se sont émancipées des bibliothèques, ayant deux fonctions totalement différentes. Ce retour en arrière est, me semble-t-il, inattendu et unique. Il constitue une régression. Qui sera le véritable responsable des archives : le bibliothécaire, qui n'est pas formé pour cela ? Ma troisième observation est relative au service des musées et de l'action artistique : dans l'absolu, ce n'est pas une mauvaise idée, mais en réalité, cela pose problème par l'existence en son sein de l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques, qui est d'abord une structure d'enseignement préparatoire aux écoles des beaux-arts, avec les excellents résultats que nous savons. Que pèsera cette unité au sein d'un service qui a d'autres fonctions que l'enseignement ? A quel niveau recruterons-nous son responsable, après le départ de Mme Martine THIELLEMENT ? Ma quatrième observation porte également sur ce pôle : l'élément positif de ce mini remaniement culturel est une plus grande synergie, c'est vrai, entre les musées et l'Espace Malraux. Cela permettrait, sur le plan de l'organisation des expositions, de renforcer la collaboration entre le Musée Unterlinden et l'Espace Malraux ; ceci dans le cas de figure d'une gestion qui ne soit pas confiée à Culture Espace. En conclusion, le projet proposé n'est pas radical et, sous un habillage moderne, ne change pas la logique de fonctionnement des services. Ceci étant, selon des informations que nous avons, ce qui a manqué – et ce qui manque dans la plupart des cas – est une véritable concertation avec les personnels qui auraient dû être prioritaires avant la présentation de cet organigramme ce soir.

**M. le Maire MEYER** : M. BAUMULLER.

**M. BAUMULLER** : Merci, M. le Maire, mes chers collègues. M. le Maire, je vous fais entièrement confiance, ainsi qu'à notre directeur général, par

rapport à ce projet. Je pense qu'il est assez difficile, pour nous élus – et même, élus de la majorité – de pouvoir dire véritablement le bien-fondé de cette proposition. C'est bien pour cette raison que je vous fais confiance, ainsi qu'au directeur général. Evidemment, je voterai oui. Je fais également totalement confiance à M. Patrick WETTLY qui va intégrer le service Animation et Vie des Quartiers avec lequel je travaille au quotidien. Pour autant, je regrette la disparition de la direction de la cohésion sociale et l'éclatement de ses services dans différentes directions et différents pôles. J'aurais aimé que cette direction reste et qu'elle devienne un pôle important, majeur, de la politique ; plus sur des questions de forme et d'affichage politique que sur des questions de fond, car je n'ai aucun doute sur notre capacité à travailler en transversalité. Néanmoins, je pense qu'en terme d'image, avoir une Direction de la Cohésion Sociale aurait été une bonne chose.

**M. le Maire MEYER :** M. Matthieu JAEKY. Il est parti. Mme Odile UHLRICH-MALLET.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Merci. Tout d'abord, j'aimerais dire qu'il faut faire attention dans la réorganisation à ne pas appliquer de modèle type, stéréotypé, en suivant un exemple. Il faut bien prendre en compte que la Ville a une histoire, que les services ont une histoire et qu'il y a surtout une culture-maison. A Colmar, il existe une culture sur le travail des services, et des habitudes. Je pense qu'il faut aussi en tenir compte dans cette réorganisation pour bien comprendre pourquoi certains services peuvent se retrouver avec d'autres sous une direction commune. C'est le cas, par exemple, de la petite enfance qui se retrouve avec le service social, car c'était bien le cas à l'origine. Cela ne me choque pas de voir les deux réunis, d'autant qu'il y a une identité de lieu, puisque maintenant les deux services sont l'un à côté de l'autre. De plus, je partagerai bien volontiers M. PIOGET avec Mme CHARLUTEAU ; il n'y a pas de souci à ce niveau-là. Concernant les ATSEM : nous avons là, Mme KLINKERT, l'exemple-type d'une collégialité, d'un travail conjoint entre un adjoint et les services, de la part d'autonomie et de créativité des services. Lorsque je suis arrivée dans ces responsabilités, j'avais mis sur la table le problème des accompagnateurs de cantine qui, bien sûr, font un excellent travail, mais avec lesquels nous n'arrivons pas à faire le lien avec les parents. En recrutant du personnel extérieur, qui s'occupe des enfants entre 12 h et 14 h, nous n'avions pas la possibilité de permettre aux parents de discuter avec ces accompagnateurs de cantine ; en effet, à 8 h du matin, ils ne sont pas dans l'école, et à 16 h non plus. Je m'en suis ouvert aux services afin d'essayer de trouver une solution ensemble. C'est ainsi qu'ils ont eu l'idée – et qu'ils ont fait un travail dont nous avons les aboutissements aujourd'hui – de retravailler sur la mission des ATSEM, car celles-ci s'occupent et connaissent très bien les enfants. Notre priorité, en tout cas celle du service, est bien l'intérêt des enfants. En recentrant les ATSEM sur leurs missions principales, à savoir le travail avec les enfants et l'accompagnement des enseignants, cela permettait de faire le lien avec les parents, le matin ou à 16 h. De cette façon, cela permet à l'ATSEM ayant fait manger l'enfant de pouvoir dire aux parents si cela s'est bien passé ou pas. La boucle est

bouclée, dirons-nous. Cela permet également aux ATSEM d'être plus attentives à l'heure de la sieste, car elles ont bien vu l'évolution de l'enfant depuis le matin jusqu'à 14 h ; elles peuvent ainsi coucher plus tôt un enfant, par exemple. Nous avons donc véritablement ce lien. De plus, sur la méthode, toutes les ATSEM ont été consultées, y compris les ATSEM syndiquées. Nous avons fait une réunion avec M. VICHARD et Mme ROBERT-MUNSCH au cours de laquelle les ATSEM ont pu amender et faire part de leurs propositions à propos de cette nouvelle façon de travailler qui leur permet d'être plus concentrées sur des missions éducatives. Un vrai travail de collaboration a été fait, et je pense qu'il a été exemplaire à ce niveau-là. Enfin, évidemment, il y aura une pause, puisque c'est prévu par la loi. Il n'y aura pas de définition précise de l'heure de pause, car vous savez très bien que d'une école maternelle à une autre, les horaires sont différents. Toutes les écoles maternelles ont des horaires décalés, il n'y a pas d'horaire unique. La pause se fera suivant les équipes puisque toutes les ATSEM ne seront pas accompagnatrices de cantines ; elles ne le feront pas toutes. La pause se fera également suivant les écoles, en début ou en fin de service de cantine. Du sur-mesure sera fait afin qu'il y ait vraiment une continuité pédagogique au niveau des enfants.

**M. le Maire MEYER :** M. Philippe GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. A la lecture de ce projet, je pense qu'il faut que nous nous entendions sur les finalités qui sous-tendent ce projet. Afin de lui donner du sens, il me semble qu'au niveau du personnel, il faut prendre en compte la créativité et les compétences, et éviter une rentabilité à tout prix. Vous parlez d'objectifs en termes de qualité, d'efficacité, de respect de calendrier, mais également d'un processus décisionnel, clair et lisible, et d'un management transversal. A mon sens, le processus décisionnel, s'il doit permettre une lisibilité, doit prendre en compte le Conseil Municipal, les commissions thématiques, les commissions administratives pour voir où se situent effectivement les décisions. En ce qui concerne le management transversal – j'avais parlé de finalités tout à l'heure – s'il y a un objectif particulier, il me semble qu'il faut désigner un chef de projet. C'est le chef de projet qui, avec les différents chefs de service, mènera l'opération. Enfin, il faudrait un tableau récapitulatif, comme il est montré dans ce dossier, qui intègre les différents services avec la possibilité de faire un fléchage pour savoir ce qu'est une interactivité au niveau des services. Je me permets de faire cette intervention, car, durant mon service actif, j'ai eu plus de vingt personnes – des directeurs de jeunesse et sports, des inspecteurs d'Académie et des recteurs – qui, toutes, ont voulu ajouter une petite touche personnelle en disant qu'elles allaient optimiser les services. Elles ne sont jamais restées très longtemps et les services n'ont jamais été améliorés.

**M. le Maire MEYER :** M. Guy WAEHREN

**M. WAEHREN :** Oui, merci M. le Maire. Je vais répondre à M. FELDMANN en tant que puriste grammairien. J'ai lu ce rapport ainsi que la délibération. Il est vrai qu'il y a parfois des hésitations au niveau du langage écrit, mais je n'ai pas trouvé d'incompréhension globale de ce fait-là. Il y a parfois un « dès lors » ou un « que » de trop, mais on peut le supprimer mentalement et on n'en fait pas tout un plat, comme vous le faites. J'en viens au fond : ce qui

me paraît essentiel est dit dans la délibération. L'avant-dernière partie de la délibération indique que l'approche qui a présidé à la reconfiguration des services tient à un couplage entre organisation hiérarchique – la pyramide traditionnelle française de l'administration qui date des Romains – et le management transversal. Il s'agit bien de la nouveauté essentielle. Cela ne s'apprend évidemment pas du jour au lendemain, et Philippe vient de le démontrer clairement. Il est vrai que cela demande beaucoup plus d'esprit d'équipe. Là, je souligne – et je m'en félicite – que les directeurs généraux des services et leurs adjoints seront, en quelque sorte, polyvalents et devront montrer l'exemple de cette polyvalence. Ainsi, comme il est dit dans une phrase et comme cela a été relevé par M. FELDMANN, lorsqu'un agent est sur un poste vacant, il aura la capacité de pouvoir être polyvalent sur son poste et de pouvoir exercer à plusieurs reprises dans différents services, relativement proches, afin de pouvoir être envoyé ensuite sur un poste à temps plein. C'est un exemple qui est tout à fait compréhensible par tout le monde, sans avoir un Bac + 6.

Le développement durable est maintenant relié aux relations extérieures et à l'économie ; cela me paraît tout à fait logique. Les relations extérieures concernent essentiellement l'Eurodistrict, et Dieu sait si nous avons à apprendre de nos voisins de l'Eurodistrict en matière de développement durable ; nous ne parlons actuellement que de ce sujet. Il y a une synergie évidente entre l'adjointe aux relations extérieures avec le groupe Agenda 21 pour mettre en place un développement durable qui s'inspire des expériences positives de nos voisins outre-Rhin. C'est un exemple précis. L'économie fait également partie du développement durable, comme le social et l'environnemental : c'est le tripode de base du développement durable. Ne vous étonnez pas, mais apprenez à comprendre.

**M. le Maire MEYER :** Bravo. M. MEISTERMANN ? Non. M. WAEHREN a parlé. M. JAEGY.

**M. l'Adj. JAEGY :** Merci, M. le Maire. Deux éléments de réponse à propos de ce qui a été évoqué. Tout d'abord, je répondrai à M. FELDMANN qui s'interrogeait sur l'utilité de faire assumer par la Ville l'exploitation du site Internet de la CAC. Cela fait tout simplement partie des exemples concrets, sur un plan très pragmatique, où nous pouvons jouer la complémentarité de deux organisations. Très concrètement, pourquoi la Ville assume-t-elle l'exploitation, l'entretien, le suivi et l'animation de ces sites Internet ? C'est pour la simple et bonne raison qu'à la Ville – qui est la structure historique, antérieure à la création de la CAC en 2004 – nous sommes dotés d'un service communication et d'un webmaster. Ce dernier a participé activement à la refonte complète de notre site Internet, et je crois que nous pouvons tous en saluer la réussite au passage. C'est précisément l'exemple de cette structure, de ces compétences que nous valorisons, qui nous a permis de rendre une prestation de services auprès de la CAC. Aujourd'hui, l'entretien d'un site Internet pour la CAC ne justifie pas la création d'un nouveau service communication ou d'un nouveau webmaster pour la CAC. C'est donc un exemple très concret de complémentarité entre collectivités. Il faut citer ce genre d'exemples, que nous pourrions décliner sur tous les services, au regard des réflexions plus largement en cours sur la réforme des

collectivités, et notamment sur les doublons qui peuvent exister entre régions et départements. C'est la réponse à la question posée par M. FELDMANN sur l'entretien du site de la CAC par la Ville.

Mme VALENTIN, vous faisiez allusion à des moyennes nationales. A travers votre intervention, et celles de beaucoup d'autres collègues de l'opposition, j'ai senti que vous vouliez faire un mauvais procès à l'exécutif à l'occasion de ce rapport. Le but n'est pas, à l'appui d'une vision comptable, de vouloir à tout prix réduire les effectifs dans notre collectivité. Je vais vous citer deux chiffres pour étayer mon propos à ce sujet – si vous étiez présente en commission des finances, vous devriez normalement vous en souvenir. Cela vous aurait peut-être évité cette intervention ce soir. Au niveau national, et je reprends les moyennes que vous évoquez, pour une ville de notre strate, la part des charges de personnel dans les charges globales de fonctionnement, est un peu plus de 57 % – entre 57,3 et 57,5 %. Pour la ville de Colmar, la part des charges de personnel dans nos charges de fonctionnement représente plus de 62 %. Je ne crois pas qu'aujourd'hui, vous puissiez dire que Colmar est dans une moyenne favorable. Pour une fois, nous sommes même dans une moyenne qui nous est défavorable si, sur le plan des chiffres, nous nous cantonnons à cette vision-là. Tout cela pour dire que nous avons aujourd'hui des effectifs qui sont ce qu'ils sont ; quand bien même nous ne pouvons pas nous limiter à une vision strictement comptable, vous ne pouvez pas dire que la Ville a moins d'effectifs qu'ailleurs puisque les chiffres démontrent le contraire. Simplement, et c'est le cas dans toute entreprise, dans toute organisation – publique ou privée – dans toute structure, il n'est pas interdit de se poser la question de l'organisation, de la façon de travailler, de la valorisation des parcours individuels au sein de nos services. C'est précisément le but de la réflexion qui est actuellement menée. Je terminerai mon propos en relevant un autre syllogisme que j'ai noté dans les interventions des uns et des autres : vous raisonnez toujours en termes de nombres de postes et non pas en termes d'équivalents temps plein. C'est un paramètre qui me semble important de rappeler.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. En préambule, j'ai bien dit que nous comprenions, et qu'il était normal que nous nous interrogiions, à un moment donné de l'évolution d'une collectivité, comme d'une entreprise, sur le bien-fondé de son organisation afin de l'adapter au mieux aux modifications dans son environnement. Deuxièmement, j'ai bien assisté à la commission finances. Troisièmement, c'est bien dans le rapport que figure le fait que 1 302 agents correspondent à la moyenne des villes de la strate ; ce n'est pas moi qui le dis. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** M. le Maire. Je voulais revenir sur la CAC. Il me semble important que cette CAC, cette collectivité, s'agrandisse. Je suis désolé de voir que des communes ou d'autres communautés de communes ne souhaitent pas rejoindre la CAC. Je pense qu'une des raisons de leur réticence est justement cette confusion entre le fonctionnement de la CAC et celui de la Ville de Colmar. Nous avons souvent l'impression et le sentiment

que la Ville de Colmar s'approprie des domaines de compétences de la CAC ; cela n'est pas fait pour encourager d'autres communes ou communautés de communes à rejoindre la CAC. Je pense qu'il faut bien dissocier le fonctionnement de la CAC et celui de la Ville de Colmar, M. l'Adjoint, pour pouvoir développer la CAC.

**M. le Maire MEYER :** Mme CHELKOVA.

**Mme l'Adj. CHELKOVA :** Merci, M. le Maire. Je vais être très brève. Une première précision par rapport à l'intervention de M. FELDMANN : les archives ont toujours fait partie de la culture et des services culturels. Deuxième précision, notamment dans le domaine culturel, nous travaillons déjà en équipe-projet, de façon transversale. Je peux d'ailleurs citer l'équipe-projet médiathèque et celle relative à l'extension du Musée Unterlinden. Troisième chose, très brièvement, c'est nous faire injure que de nous dire que nous ne connaissons pas les spécificités des métiers culturels, notamment que nous ne connaissons pas la différence entre le métier de bibliothécaire et celui d'archiviste. De même, vous dites que nous ne connaissons pas la différence entre l'enseignement des arts plastiques et la gestion de l'Espace Malraux ; rappelons que la classe de préparation n'est pas essentiellement une classe, mais que l'Atelier de Formation aux Arts Plastiques accueille également des enfants, des adultes, des amateurs. J'espère que vous nous faites confiance pour connaître quels sont les enjeux de la culture à Colmar.

**M. le Maire MEYER :** M. FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, chers collègues, j'ai failli avoir de l'admiration tout à l'heure pour ceux, parmi nos collègues de l'opposition, qui à eux tous seuls seraient capables de concevoir l'organigramme d'une mairie, alors que c'est le résultat de mois et de mois de travail et de concertation, y compris avec les adjoints. Je voulais intervenir pour dire que je me déclare content du rattachement de mes attributions aux directions qui figurent dans le rapport. Je ne vois pas pourquoi la coopération serait incompatible avec le développement durable, d'autant qu'a priori, le développement durable est déjà un domaine tout à fait transversal. Depuis que nous sommes élus, j'ai eu l'occasion de travailler avec la plupart des agents de la Ville de Colmar, quels que soient les services, et avec la plupart de mes collègues élus, justement parce que cette transversalité est une des premières propositions qui nous est faite. J'intervenais surtout, car j'ai cru entendre une mise en cause du fonctionnement de la mairie : lorsqu'un adjoint ou un élu, qui est élu pour cela, a une idée, il la soumet à un arbitrage. Nous avons élu un maire qui est là pour arbitrer ; ce n'est donc pas anormal qu'un maire ait une vision et une opinion sur la globalité de la politique conduite dans sa commune. Lorsqu'il y a des idées – encore faut-il pouvoir en soumettre – la plupart du temps, elles sont suivies d'effet puisqu'elles sont mises à l'étude. Vous le savez – mais nous le rappellerons tout le temps, car vous essayez de faire croire que ce n'est pas vrai – ces idées sont étudiées dans les services, elles sont présentées en commission thématique puis vues en commissions réunies. Elles sont donc concertées à différents niveaux. Vous essayez tout le temps de faire croire qu'il n'y a qu'une seule personne qui décide alors elle arbitre ; c'est son rôle. S'il n'y avait qu'une seule personne qui décidait dans

cette mairie, croyez-moi, je n'aurais pas accepté la proposition qui m'a été faite avant les élections pour rejoindre cette équipe. Je ne me suis jamais senti floué d'une quelconque capacité d'autonomie ou d'une quelconque capacité d'action. C'est quelque chose que certains essayent de faire croire – peut-être l'ont-ils vécu ou peut-être n'avaient-ils pas les talents pour faire des propositions.

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** J'abonderai dans un instant sur les propos de M. FRIEH, mais, d'abord, j'ouvre une parenthèse : je viens du privé, j'ai toujours travaillé dans le privé, et au-delà des cases d'un organigramme, au-delà des noms qui sont le rapport, des jargons forcément administratifs, il y a des femmes et des hommes auxquels j'aimerais rendre hommage, car nous nous apercevons que nous avons une administration tout à fait compétente. Il est important de placer les bonnes personnes aux bons endroits, car c'est un gage d'efficacité et c'est aussi une façon de maîtriser le fonctionnement pour mener activement la politique d'investissement que nous menons depuis de nombreuses années à Colmar. Cette politique porte ses fruits, tant en matière d'emplois directs et indirects, qu'en matière d'aménagement et de développement de la ville. Je dis cela, car le point le plus important à retenir dans le rapport est celui de la transversalité, de la fongibilité des personnels. Quand les uns et les autres, et certains d'entre vous sont intervenus sur le service rendu à la population, nous y sommes. Plus le personnel peut faire fonctionner cette transversalité, plus la fongibilité des services existe, et meilleur est le service rendu à la population, directement, par du personnel formé. Mme VALENTIN, ce que nous faisons pour le personnel à Colmar, c'est 20 à 30 % de plus dans le budget de formation du personnel colmarien que ce qui se fait dans la moyenne nationale, puisque vous parliez de moyenne tout à l'heure. C'est bien pour avoir du personnel formé, compétent, au bon endroit, capable d'assurer avec un maximum d'efficacité – et c'est le terme le plus important – le service rendu aux Colmariennes et aux Colmariens. Néanmoins, nous touchons ici au cœur du rôle que doit jouer, et qu'a joué, le directeur général des services, en l'occurrence M. ACHOU, avec son œil extérieur, car cela ne fait qu'un an qu'il est là. C'est lui qui, dans un cadre fixé par les élus et par le maire bien sûr, a travaillé, car c'est de sa responsabilité, à l'organisation des services. Ces derniers doivent répondre à la commande passée par les politiques, à savoir celle d'une plus grande efficacité, d'une transversalité reconnue, dans l'intérêt des Colmariennes et des Colmariens, et celle d'une bonne adéquation entre le coût et le service rendu. C'est dans ce cadre que M. ACHOU, dont c'est la responsabilité, a travaillé. Nous verrons à l'usage comment les choses se passeront ; il peut toujours y avoir des correctifs. Vous avez parlé de directions avec plusieurs attributions : où est le problème ? Les directeurs travaillent, se consultent entre eux, et, en dessous d'eux, les chefs de service font fonctionner de manière plus précise les services eux-mêmes. Cela fonctionnait déjà ainsi.

Nous l'avons un petit peu modifié dans le sens que j'ai indiqué tout à l'heure, mais cela fonctionnera très bien comme cela. Bien entendu, nous pourrons toujours, au fur et à mesure, apporter des correctifs, car, en cette

matière, comme dans d'autres, il faut faire preuve de pragmatisme. Je ne réponds pas précisément à toutes les questions ; d'ailleurs, mes collègues y ont largement répondu. Néanmoins, je voulais dire à Mme KLINKERT qu'elle avait raison de s'interroger sur le rôle des adjoints ; je crois que cela est lié à son expérience, lorsqu'elle était adjointe. Aujourd'hui, et je reprends les propos tenus par mon collègue M. FRIEH, nous avons des hommes et des femmes adjoints – je parle de l'exécutif, le maire, les adjoints, mais également les conseillers délégués, les conseillers municipaux de la majorité – qui participent activement à la politique menée. Comment y participent-ils ? En faisant des propositions. Celles-ci se discutent dans le cadre de nos réunions maire – adjoints, qui sont fréquentes, et au cours desquelles chaque élu fait part de ses propositions, de son avis, de ses discussions – nous votons même parfois lorsque les avis divergent. Chacun, avec sa culture, ses compétences, son histoire, enrichit le débat et cela nous permet ensuite de définir, sous la direction du chef, du maire – oui, c'est ainsi que cela se passe – la politique que nous menons quotidiennement pour les Colmariennes et les Colmariens. Nous entendons notamment Mme l'Adjointe à la Culture – je dis cela parce que dans les précédentes fonctions, c'est une personne que nous entendions très rarement au cours des réunions maire – adjoints, et là, je parle sous le contrôle de mes collègues – qui fait des propositions, qui connaît ce dont elle parle et qui enrichit le travail des uns et des autres en toute transparence et en toute discussion. Cela fait du bien. Nous avons également des adjoints qui, dans un cadre fixé dans ces réunions-là et ensuite par le maire et par le projet politique qui nous lie à la population, prennent des décisions au quotidien. Là aussi, Mme KLINKERT, c'est parfois plus facile de ne pas prendre de décisions et de se retrancher derrière une note pour demander son avis au maire. Après, évidemment, c'est le maire qui choisit et qui décide, intégralement. Encore faut-il que l'adjoint puisse faire des propositions et faire valoir son avis ; en tout cas, c'est ainsi que cela fonctionne aujourd'hui. Cela fonctionnait sans doute insuffisamment de cette façon auparavant, non pas que le maire ait changé, mais parce que les femmes et les hommes ont changé. Nous nous retrouvons aujourd'hui dans une vraie dynamique politique, pour le bien-être de la démocratie et de la vie publique colmarienne. C'est l'objet de ce rapport. Je l'ai dit, mais peut-être que M. ACHOU, qui a largement travaillé en consultation et en concertation avec les autres, et sous la commande des politiques, pourra, de manière plus précise que moi, répondre à des questions précises sur l'organisation pour laquelle nous avons à émettre un avis.

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Je voudrais répondre à M. l'Adjoint, car il y a une attaque personnelle à mon encontre. Si je n'avais pas quitté votre équipe, j'imagine que je serais toujours à un poste d'adjoint. De plus, même si, entre les deux tours, j'avais rejoint votre équipe comme vous me le sollicitiez, c'est qu'il y avait peut-être des raisons et des compétences.

**M. le Maire MEYER :** Je crois vous avoir entendu dire autour de cette table que vous êtes très à l'aise là où vous êtes. Nous actons cette satisfaction, au-delà des frustrations qui pourraient être les vôtres en raison de la pertinence

de l'équipe actuelle. C'est la seule observation que je ferai dans ce débat. Je pense que vous avez été démentie d'une façon exceptionnelle puisque vous interrogez, en début de propos, pour connaître l'autonomie des adjoints par rapport au maire. Vous avez enregistré les réponses qui vous furent données, sans que le maire ait été obligé d'intervenir. C'est aujourd'hui la formule que nous avons installée en toute confiance et où chacun se retrouve. En effet, chacune et chacun fait des propositions, nous les mettons en commun, nous en discutons, et ensuite, nous acceptons le vote majoritaire, même en notre sein. Néanmoins, l'essentiel est d'amener l'idée et d'en débattre. Personnellement, cela fait plus que me convenir puisque chaque personne apporte son enseignement, ses expériences, afin de tirer le meilleur parti de ce qui a été débattu. Vous vous interrogez sur l'autonomie des adjoints : je pense que les propos tenus tout à l'heure par huit adjoints – je les ai comptés – sans que je leur demande d'intervenir – au contraire, j'ai même dû arrêter certains d'entre eux, car ils voulaient apporter leur grain de sel – sont un démenti par rapport à l'allégation malveillante qui était la vôtre.

Le rapport est mis aux voix.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Pour quoi votez-vous ?

**M. le Maire MEYER** : Pardon ? Je pense qu'il faut voter. Nous avons débattu pendant une heure.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Une opposition. Abstentions ? Abstention de M. DENECHAUD, du Groupe de M. WAGNER ainsi que de Mme VALENTIN et de M. LECONTE.

### **17. Versement d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **18. Plan d'alignement et classement et déclassement de voies communales.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

**M. le Maire MEYER** : M. WAGNER.

**M. WAGNER** : M. le Maire, merci de me donner la parole. Si vous me le permettez, je profite de ce point n° 18 concernant le plan d'alignement pour rebondir sur une actualité brûlante, à savoir l'annulation du PLU décidée par le tribunal administratif. Nous constatons effectivement que vous avez tendance, aussi bien directement qu'indirectement, par avocats interposés, à

vous placer en victime dans ce dossier. Victime d'une inexpérience, il semblerait que cela soit le premier PLU présenté en Conseil Municipal, et peut-être également victime d'un certain amateurisme qui ressort des attendus du tribunal. J'ai relu attentivement les interventions de la séance du 22 janvier 2007, séance consacrée uniquement au PLU. Ces interventions avaient pointé du doigt diverses motivations qui ont été retenues par le tribunal administratif pour justifier sa position et annuler le PLU, aussi bien sur le niveau démographique que sur l'urbanisation, des transports avec la Percée des Nénuphars, des zones agricoles et de la Coulée verte. Je pourrais peut-être citer : « votre PLU est fondé démographiquement sur l'hypothèse d'une croissance très forte de la population colmarienne. Il s'agit ni plus ni moins d'atteindre 75 000 à 80 000 habitants en 2025. Quelle démagogie. » C'est ce qui a d'ailleurs été retenu dans certains attendus. Ces propos sont ceux de M. WAEHREN. Je citerai également : « plus grave encore, votre projet d'atteindre 75 000 à 80 000 habitants d'ici 2025, servant de postulat au PLU, a été jugé utopiste par le commissaire enquêteur ». Même le commissaire enquêteur l'avait dit. Bref, je poursuis avec l'auteur : « M. le Maire, il ne suffit pas de décréter je veux 15 000 habitants en plus pour faire de Colmar une véritable métropole ». Toujours dans la même intervention : « Je n'ai pas trouvé d'engagement dans le PLU sur la cohérence entre les extensions urbaines inscrites et les dessertes en transport collectif proposées. Nous aurions pu, par exemple, hiérarchiser les axes de transport pour éviter une concurrence du mode routier au détriment du développement de l'offre en transport collectif ». J'ai donc cité Mme UHLRICH-MALLET. De plus : « je dis que vous assumerez, bien entendu, mais je dis que toutes les difficultés proviendront sans doute du fait que nous n'avons pas eu assez de temps et assez d'intelligence pour essayer de trouver les véritables directions dans lesquelles nous devons aller par rapport à ce PLU » ; je cite M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

Egalement : « le projet d'atteindre 75 000 habitants est une utopie puisqu'il faudrait accueillir en 10 ans autant d'habitants que Colmar en a accueillis depuis la fin de la guerre » ; je cite Mme MARCHAL. Enfin, « nous voterons contre tout ce qui porte atteinte à la Coulée verte, qu'il faut sauvegarder dans son intégralité contre le déclassement de cette zone N en zone A, trop permissive, contre la sortie de certaines parcelles en zone N pour les mettre en zone constructible. Un tel poumon vert à proximité du centre-ville ne doit pas être grignoté, il faut le conserver tel qu'il a été prévu. Dans la même logique, nous nous prononcerons pour la Percée des Nénuphars, assortie des restrictions préconisées par le commissaire enquêteur ». Je cite ici Mme LICHTENAUER. Je pense que vous aviez été prévenu, puisqu'un certain nombre de ces points ont été retenus par le tribunal. C'est peut-être un peu dommage de n'avoir pas écouté à ce moment-là. Maintenant, les faits étant ce qu'ils sont, je crois qu'il est toujours intéressant de reprendre ce qui a été dit à un moment donné pour se forger une opinion. Quelle est la suite ? J'ai lu dans la presse que la Ville ne ferait pas appel ; il me semble que c'est une sage décision. Avec près d'une dizaine de motifs ayant entraîné l'annulation, je ne pense pas que la Cour d'appel se serait prononcée contrairement au tribunal administratif sur l'ensemble des motifs. Je pense que c'est d'une bonne sagesse. Là où je vais

dans votre sens, c'est de modifier par petites touches le POS qui redevient applicable ; ceci pour ne pas retarder des projets en cours, aussi bien au niveau des particuliers que des professionnels. Enfin, toute la problématique de la Percée des Nénuphars reste ouverte. C'est également l'un des motifs d'annulation du PLU retenu par le tribunal administratif. Il est vrai que nous avons du mal à nous retrouver dans le maquis judiciaire et, avec toutes les décisions judiciaires qui ont été prises dans cette affaire, nous avons des questions. Qu'est-ce qui est encore valable aujourd'hui ? Apparemment, le POS redevient applicable. La Percée des Nénuphars peut-elle se réaliser suite à l'annulation du PLU et à la renonciation de la Ville de faire appel ? Qu'en est-il de la décision prise par le tribunal administratif en référé concernant l'arrêt des travaux ? Dans cette décision, juridiquement et sur la forme, le maire a peut-être raison de poursuivre les travaux ; sur le fond, en est-il de même ? Ne faudrait-il pas faire appel, enfin, au bon sens ?

**M. le Maire MEYER : M. LECONTE.**

**M. LECONTE :** Merci, M. le Maire, chers collègues. S'agissant de la réalisation de plusieurs travaux d'alignement et classement – déclassement de voies communales, vous auriez quand même pu nous fournir les plans de situation des voies, je les cite, « n° 330, n° 141, n° 6, n° 219, etc. » citées dans votre rapport aux noms, en tout cas pour moi, imprononçables et qui n'apparaissent pas sur les plans de ville vendus à tout un chacun par les buralistes. Comment, dans le contexte actuel, ne pas aborder les décisions récentes de justice concernant le Plan Local d'Urbanisme et le plan d'alignement de la Rue des Nénuphars. A la lecture des nombreux articles consacrés à cette affaire et parus dans les journaux locaux, il nous faut rétablir une contrevérité, que vous avez exprimée récemment en affirmant que les travaux d'alignement de la Rue des Nénuphars avaient été décidés sans aucune contestation possible lors du Conseil Municipal du 18 octobre 2010. Or, à la relecture du procès-verbal de la séance, et à l'issue d'un long débat, les 11 conseillers municipaux d'opposition ont voté contre votre rapport et 2 conseillers de la Majorité se sont même abstenus. Vous n'êtes pas sans savoir que les vifs débats relatifs à la Percée des Nénuphars liés directement à l'élargissement de la Rue des Anémones sont récurrents en Conseil Municipal depuis plus de deux ans. L'annulation du PLU de Colmar par le Tribunal Administratif correspond sur le fond à des critiques que les élus socialistes et verts avaient déjà formulées au moment de son adoption en janvier 2007. Cependant, il ne faut pas se leurrer : elle aura des inconvénients pour de nombreux Colmariens. Elle frappe d'insécurité juridique les projets publics et privés. A quel document, aujourd'hui 30 mai 2011, doivent se conformer les permis de construire, les certificats d'urbanisme ?

Les décisions qui seront forcément prises dans ce contexte de flou réglementaire ne pourront-elles pas être contestées demain ? Comment en sommes-nous arrivés là ? La lecture des cinq motifs d'annulation retenus par le tribunal nous donne la réponse : premièrement, un manque de rigueur dans les procédures et la méthode utilisée. L'étude d'évaluation environnementale demandée par le code de l'urbanisme n'est pas prête pour l'enquête publique ? Peu importe. Le titre en est donné à un document

préparatoire en espérant que cela passera. L'avis des personnes publiques associées n'est pas joint au dossier ? Une brouille. Deuxièmement, et c'est là le plus important, des lacunes dans la réflexion de fond, dans l'esprit qui a présidé à la réglementation contenue dans le PLU pour le quartier sud : évaluation fantaisiste des perspectives démographiques justifiant un surdimensionnement des besoins en zones à urbaniser ; passage après enquête publique de zones naturelles en zones agricoles ; autorisation de l'urbanisation de fait de ces zones par l'article A.2.2 et par des procédures allégées de révision. Dans ce PLU, tout conduisait à permettre la poursuite de ce que nous constatons déjà, c'est-à-dire le mitage accéléré de cette zone si particulière dédiée, faut-il dire autrefois, au maraîchage et à la nature. La décision du tribunal est dure pour notre collectivité, lourde d'incertitudes pour les porteurs de projets qui font l'avenir de notre ville, et pas seulement dans le quartier sud. Les élus socialistes mettent en garde contre une attitude trop fréquente dans ce genre de circonstances, refaire à la va-vite une procédure pour tenir compte a minima des motifs d'annulation tout en gardant le fond du PLU annulé, alors que c'est le seul fond qui est en cause. A quelque chose, malheur est bon. Mettons à profit ce jugement pour reparler des fondamentaux. Le besoin d'urbanisation sur l'ensemble de l'agglomération est à revoir de manière réaliste et à évaluer dans un contexte intercommunal. N'existe-t-il pas dans la CAC, ou même, bien sûr, sur le ban communal, des zones moins fragiles à urbaniser, des quartiers à densifier plus proches des zones d'activités et où la voiture serait moins indispensable ? Dans le quartier sud, à réaliser, en amont de tout projet de zonage, un zonage fin des contraintes environnementales, c'est-à-dire des richesses naturelles. Gardons-nous d'oublier, dans la réflexion qui doit conduire à un nouveau PLU, les autres quartiers où il y a peut-être moins d'opportunités de plus-values foncières, mais combien de possibilités d'améliorer la vie quotidienne de tous. Sachons respecter vraiment cette décision défavorable de justice et nous en tirerons profit. Ceci m'amène à parler de l'attitude de la Ville face au référé sur le plan d'alignement de la Rue des Anémones. Passer outre cette décision, d'une manière ou d'une autre en continuant les travaux, conduira la Ville à une impasse, en particulier lors du jugement sur le fond. A cette occasion, nous renouvelons, notre proposition, déjà évoquée en conseil communautaire, d'élaborer en urgence un PLU intercommunal à l'échelle de l'agglomération et celle de réaliser au plus vite, dans le cadre de la CAC, le barreau sud plutôt que de dégrader le quartier des maraîchers en traçant un axe est-ouest, qualifié de liaison inter-quartiers, qui doublerait les Avenues Poincaré, Clémenceau et de Fribourg en reliant entre elles les Routes de Rouffach et de Bâle. Je vous remercie de votre attention.

**M. le Maire MEYER : M. FELDMANN.**

**M. FELDMANN :** Sans vouloir reprendre l'ensemble des remarques qui ont été faites, j'aimerais quand même dire que l'annulation du PLU, réputé en 2007, montre qu'au cours de l'élaboration de ce PLU, la Ville de Colmar et ses représentants ont fait preuve – nous pouvons le dire – d'incompétence. Les remarques et les reproches faits par le Juge Administratif sont des remarques extrêmement sérieuses. Une remarque n'a pas été citée, celle de

l'absence de prévisions des risques d'inondations. Nous allions donc ouvrir des zones à urbaniser sans avoir prévu le risque d'inondations ; cela paraît absolument ahurissant. Quand nous savons que notre Ville et ses responsables viennent en permanence nous dire que ce qu'ils ont pour eux est leurs compétences, le juge nous dit l'inverse. Dans ce dossier, la Ville de Colmar a fait preuve d'incompétence et d'incompétence notoire. Je voudrais également dire que lorsque nous regardons la façon dont les travaux ont été menés – je rappelle pour les Colmariens qu'il s'agit d'aménager la Rue Sandherr, la Rue des Anémones et la Rue des Nénuphars – pourquoi avons-nous commencé tout de suite par saccager la Rue des Nénuphars ? Nous aurions pu commencer par la Rue Sandherr, où les travaux ne posaient pas de questions particulières, et attendre sagement la décision des tribunaux pour savoir si le projet défendu par la mairie était défendable ou s'il fallait tenir compte de l'avis du Tribunal Administratif. Que nenni ! Nous vous avons souvent posé la question suivante : vous avez budgété ces travaux, quand allez-vous les démarrer ? Vous les avez démarrés le plus vite possible ; cela s'appelle la politique du fait accompli. A la limite, les travaux sont tellement engagés que vous espérez que nous ne pourrions pas revenir en arrière. Cela s'appelle mépriser la population, mépriser la démocratie ; c'est absolument insupportable et intolérable. Lorsque des personnes s'opposent de manière extrêmement pacifique, assises sur le bord d'un chantier, vous leur proposez comme toute réponse de concertation les huissiers et les tribunaux. C'est le sens du dialogue démocratique et du dialogue social que vous voulez avoir avec votre population dès l'instant qu'elle n'est pas d'accord avec vous. C'est ce que je n'arrête pas de dire : à Colmar, nous ne pouvons pas nous opposer. Si nous nous opposons, c'est que nous avons tort.

**M. le Maire MEYER :** Est-ce la conclusion ? Bien. M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Je reviens sur la situation de tout à l'heure où, après un brillant exposé sur la démocratie et le fait que vous étiez démocrate, vous refusez de me donner la parole. C'est assez amusant d'avoir cette relation entre les paroles et les actes ; c'est assez cocasse.

**M. le Maire MEYER :** Je ne comprends pas.

**M. DENECHAUD :** Tout le monde ici a compris, M. le Maire. Je parle du rapport de tout à l'heure où j'ai demandé la parole ; vous me l'avez refusée en disant que nous avons assez débattu. Peut-être que certaines personnes ne l'ont pas vu, mais ici, en tout cas, tout le monde l'a vu. C'est dommage, car je voulais juste reposer ma question sur l'avis des syndicats, ce qui m'aurait peut-être permis de voter pour ce rapport. Comme je n'ai pas eu de réponse à la question, je me suis abstenu. Cela vous est égal sans doute.

**M. le Maire MEYER :** Je réponds tout de suite. Il n'y a pas eu d'opposition des syndicats en Commission Technique Paritaire.

**M. DENECHAUD :** Merci pour la réponse, mais c'est un peu tard.

**M. le Maire MEYER :** Elle est la même.

**M. DENECHAUD :** Merci quand même pour la réponse. A propos de ce rapport, je souhaitais également revenir rapidement sur l'annulation du

PLU. Je ne reviendrais pas sur les différentes remarques, le passage en force où vous vous dépêchez de poursuivre les travaux ; c'est un peu discutable. Concernant l'annulation en elle-même, cela commence à devenir une habitude : les élections sont annulées, l'histoire du rond-point de la Rue de la Semm, le PLU. Les élections et le PLU étant quand même deux actes majeurs. Lorsqu'on en vient à se faire annuler ces actes-là, c'est qu'il y a vraiment un problème de concertation, d'écoute, vis-à-vis même des juristes. En effet, différentes réserves avaient été soulevées longtemps avant ; vous en avez peut-être tenu compte, mais cela ne s'est pas vu dans les actes. Cela se solde donc par ce résultat aujourd'hui. Ces méthodes sont non seulement discutables sur le principe, mais elles font perdre beaucoup d'argent aux Colmariens – nous les dénonçons d'ailleurs régulièrement. Les procédures représentent beaucoup d'argent. Nous le voyons régulièrement, car c'est chiffré – soit en remboursements, soit avec diverses ordonnances. En tout cas, c'est beaucoup d'argent de perdu, surtout lorsque nous perdons. Tout cela pour dire qu'un peu de concertation, même si cela prend un peu plus de temps au départ, peut permettre de faire économiser beaucoup d'argent au final. C'est aussi une question d'attractivité pour notre ville, car l'un des premiers critères d'attractivité, notamment pour les entrepreneurs, est la sécurité juridique. Sans sécurité juridique, les entrepreneurs vont ailleurs.

**M. le Maire MEYER :** Mme UHLRICH-MALLET.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Je voulais d'abord remercier M. WAGNER pour m'avoir re-citée ; cela fait toujours plaisir. Je me félicite du choix qui est de ne pas faire appel de l'annulation du PLU, car cela va nous permettre de rebondir positivement, et ce, dans l'intérêt des Colmariens. Je pense que les interventions de Simone, Guy et moi-même – à l'époque nous étions critiques, c'est vrai, mais vigilants – vont nous permettre maintenant de participer activement à l'élaboration du nouveau PLU. Pour ceux qui ont peur qu'il n'y ait pas de compétences, comme nous y avons déjà travaillé, nous allons faire en sorte de mettre à profit nos compétences pour avoir le meilleur PLU possible, avec toute l'équipe bien sûr. Nous allons également pouvoir tenir compte des nouveaux enjeux du Grenelle et être tout à fait au top concernant les problématiques environnementales. Je pense qu'il faut maintenant positiver, rebondir de cette manière-là et ne pas tenter de faire de la politique politicienne en exploitant cette histoire ; les Colmariens attendent que nous travaillions pour eux.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Merci, M. le Maire. Je me félicite aussi, ou plutôt vous félicite, de ne pas faire appel sur la décision du tribunal administratif d'annuler le PLU. Ainsi, nous n'aurons que 6 ans de retard, pas plus. Si vous aviez fait appel, cela aurait pris encore un petit peu de temps. Au moins aurons-nous gagné ce temps, ou pas perdu plus de temps. Par contre, je me pose quand même des questions : d'un côté, vous ne faites pas appel, et de l'autre, vous ne respectez pas l'esprit d'une décision de justice en accélérant les travaux au niveau de la Percée des Nénuphars, alors que le plan d'alignement avait été suspendu. Vous passez en force, et je trouve que ce n'est pas forcément un exemple extraordinaire. Cela me fait penser à un chauffard qui se ferait siffler par les forces de l'ordre et qui, au lieu de s'arrêter et d'obtempérer,

accélère pour échapper aux forces de l'ordre. Je ne suis pas sûr que cela soit un superbe exemple que celui qui est fait, surtout de la part d'un avocat et de quelqu'un qui prépare un master en environnement. J'en viens à me demander, mais je pense que je me trompe, si vous n'étudiez pas le droit de l'environnement pour mieux le contourner. Je pense que ce n'est pas cela. Maintenant, j'espère que le PLU sera rediscuté et que nous arriverons à quelque chose de correct, qui respecte effectivement les textes actuels. Je reprends aussi à mon compte les propositions faites tout à l'heure : pourquoi s'arrêter à un PLU colmarien ? Ne pourrions-nous pas discuter sur un PLU plus large, au niveau de la CAC ? Cela permettrait de prendre en compte le fameux plan de déplacements urbains que nous attendons toujours – vous nous l'avez promis, mais il n'arrive pas –, le SCOT et d'autres schémas actuels qui permettent de gérer, au-delà de Colmar, les désagréments et les besoins de l'agglomération colmarienne.

**M. le Maire MEYER :** Mme RABIH.

**Mme RABIH :** Merci. Je réponds aux deux allégations concernant l'opportunité d'un PLU intercommunal. Il est vrai que le législateur, dans le Grenelle 2, fait du PLU intercommunal l'élément moteur et le PLU communal une exception. Néanmoins, ce ne sont pas des choses qui se décident comme cela, simplement par incantation. En ce qui concerne la CAC, et puisque vous l'avez voté également dans cette assemblée, le document de programme local de l'habitat a un volet foncier extrêmement important. Il commence à se développer en transversalité avec les services de l'ensemble des communes de la CAC, c'est-à-dire des équipes techniques et des équipes élues. Il est vrai qu'avancer vers une meilleure connaissance de notre patrimoine foncier général et éventuellement commencer à regarder, à poser un certain nombre de projets dans le cadre de l'observatoire – qui était mentionné dans le PLH, je le rappelle, et qui a été approuvé – nous permettra peut-être ce type d'horizon. Je pense, là encore, que nous ne pouvons pas tout bouleverser. Quand bien même les préconisations du Grenelle 2 sont là et nous devons en tenir compte, nous avons un PLH qui est effectif sur 6 années. Il n'est pas prévu, dans ce cadre-là en tout cas, de PLU intercommunal. Ce n'est pas non plus le sens, à ce jour, des orientations politiques des différentes communes.

**M. le Maire MEYER :** M. Guy WAEHREN.

**M. WAEHREN :** Oui, merci M. le Maire. D'abord, je ne comprends pas que nous nous acharnions sur cette Rue des Nénuphars, pour quelques personnes, par rapport à tous ceux qui subissent quotidiennement, aux heures de pointe, la circulation automobile avec le CO2 et la pollution aux Avenues Clémenceau, Poincaré et de Fribourg. Je ne comprends pas cet égoïsme qui consiste à dire : « Je fais de l'écologie chez moi, les voisins, je m'en tape ». C'est ce qu'on appelle « NIMBY » en anglais – not in my backyard. C'est comme les personnes de New York qui ne voulaient pas de DSK dans leur quartier. Pour être simple, je regrette que nous fassions du juridisme pour défendre quelques personnes privilégiées dans leur quartier. Que nous revenions au POS de 1991-1992, où l'emplacement réservé de l'Impasse des Nénuphars était déjà inscrit. Il l'est depuis 1973. Nous revenons au POS précédent, point barre. Ce n'est pas de la démocratie, c'est

du juridisme que vous faites. Vous dites que l'intérêt des citoyens, des 5 ou 6 citoyens de la Rue des Nénuphars est plus important que l'intérêt majoritaire de toutes les personnes qui sont malheureusement sur l'axe est-ouest, l'axe le plus fréquenté de Colmar actuellement. Il faut quand même être lucide. D'autre part, et M. LECONTE l'a évoqué je crois, le Grenelle prévoit la densification : c'est d'ailleurs un des axes prioritaires. Il faut densifier en ville afin d'éviter l'étalement que nous connaissons encore dans les communes périphériques, notamment au niveau de la CAC et au-delà. Il est vrai qu'il existe des zones plus sensibles que d'autres, notamment celles du sud de Colmar, car la nappe phréatique est très proche et qu'il y a des problèmes de rabattement de nappe. Dans ces zones, nous n'allons, bien sûr, pas urbaniser en priorité. Il y en a d'autres qui sont déjà mitées depuis 30 ans. Vous le déplorez ou vous ne le déplorez pas. Vous voulez défendre le maraîchage : en 1945, il y avait 200 maraîchers à Colmar. Combien en reste-t-il aujourd'hui ? 15. Je n'étais pas à la mairie en 1945, mais ce n'est quand même pas nous qui avons vendu les terrains maraîchers de cette zone tellement riche d'un point de vue naturel. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout une zone naturelle, c'est une zone complètement mitée. C'est tout.

**M. le Maire MEYER :** M. HANAUER.

**M. l'Adj. HANAUER :** Etant professionnel, j'ai à cœur de donner quelques précisions à des ignorants. Tous les maraîchers ne sont pas propriétaires de leurs terrains et ce ne sont pas uniquement des maraîchers qui ont vendu leurs terrains ; ce sont les propriétaires qui ont vendu les leurs. Avec le prix du terrain de construction, aucun maraîcher – au prix où est la salade actuellement – ne pouvait se permettre d'acheter ces terrains-là.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Mes chers collègues, je reviens d'abord au rapport et le soumetts au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

M. MEISTERMANN, souhaitez-vous parler ?

**M. MEISTERMANN :** Merci, M. le Maire. Il s'agit d'une question technique sur le rapport. Comme nous sommes sur des questions de validation, je m'interroge : d'après le commissaire-enquêteur, il apparaît nécessaire – et au regard des remarques des riverains de certaines voies, en l'occurrence ceux du Chemin de la Niederau – d'amender ce point, avant une présentation lors d'un futur conseil. Or, nous retrouvons ce délibéré en point n° 5. Cela signifie que nous décidons de délibérer pour le Chemin de la Niederau alors que le commissaire-enquêteur demande que cela soit reporté. Je n'ai peut-être pas bien compris ; je vais vous lire entièrement le texte si vous souhaitez, à moins qu'il y ait une réponse technique.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Le commissaire-enquêteur a émis – et c'est marqué dans le rapport – un avis favorable sur l'ensemble des dossiers. Il y a deux endroits où il est proposé de revoir les riverains, c'est sur le Chemin de la Niederau et le Steinbruckweg. Cela sera fait, et nous reviendrons ensuite vers vous lorsque la concertation aura eu lieu. Cependant, sur l'ensemble des points, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

**M. MEISTERMANN :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, excusez-moi, mais vous marquez...

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Il ne s'agit pas du Chemin de la Niederau, mais de l'Impasse de la Niederau. Attention à ne pas confondre les deux.

*Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro)*

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Je vous parle de l'Impasse de la Niederau.

**M. MEISTERMANN** : D'accord. Excusez-moi.

**M. le Maire MEYER** : Voilà, nous arrivons à nous comprendre. M. HILBERT ? Non. Alors, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint : PLU, Rues des Anémones et des Nénuphars.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Je me mets à la place des personnes qui nous regardent ou nous regarderont à la télévision, celles qui nous écoutent, qui nous entendent, et je me dis que nous sommes quand même très loin des préoccupations et de la vie quotidienne des personnes. Faisons attention à ne pas être trop décalés par rapport à tout cela. Comme le dit à juste titre M. Guy WAEHREN, nous sommes effectivement tombés dans un débat de juristes, très juridique. Je ne suis pas sûr que cela apporte quelque chose. Un PLU est un document d'urbanisme qui repose sur des principes juridiques extrêmement contraints, délicats. Nous sommes la première ville à nous être lancés là-dedans en 2007. M. FELDMANN, les élus de l'époque n'étaient pas tous des incompetents, les services non plus, mais je vous laisse la responsabilité de vos propos. Nous pouvons effectivement regretter qu'en France les règles en général, les tracasseries administratives, juridiques, prennent le dessus sur tout le reste, et notamment sur l'efficacité, la compréhension et la transparence. C'est l'inflation législative – à force de voter des lois –, qui est souvent responsable de cette multiplication de règles qui s'additionnent les unes aux autres et qui créent une certaine insécurité juridique et de grandes complexités. En réalité, le PLU n'a pas été annulé compte tenu des choix politiques que nous avons faits. M. DENECHAUD, vous parliez de manque de concertation : le débat a été ouvert en 2004 et s'est soldé en 2007. Il y a eu trois ans de débats, trois ans de discussions, trois ans de rencontres. C'est mon collègue M. GUTHMANN qui s'en occupait à l'époque ; il a passé énormément de temps avec les services, avec les différentes associations, avec les riverains. Cette concertation a eu lieu. Les choix politiques ont été exprimés ; ils appartiennent aux élus. Cependant, le tribunal a fait prévaloir un certain nombre de points qui sont des points de droit. Ce sont parfois des manques de motivation, d'explications. A aucun moment, le tribunal n'a considéré que les élus avaient été incompetents ou que nous n'avions pas respecté les règles ; à aucun moment, le tribunal ne nous a reproché ce genre de choses. Le tribunal a simplement fait son travail en sanctionnant un certain nombre de règles qui sont complexes à comprendre, à connaître, et qui peuvent faire l'objet d'interprétations par les uns et les autres ; c'est ce qui a été fait. Nous acceptons le droit, nous acceptons le travail du tribunal ; c'est la raison pour laquelle nous ne faisons pas appel. Nous nous saisisons de cette opportunité pour nous relancer dans un PLU, pour consulter à nouveau, pour retravailler et pour définir avec les Colmariennes et les Colmariens la ville de demain, celle qu'ils souhaitent un peu partout dans l'ensemble des quartiers. Nous avons adopté cette stratégie et vous l'expliquons ce soir.

M. WAGNER, le bon sens n'est pas l'ennemi de la démagogie semble-t-il. Vous avez pris soin de citer certains collègues ; j'ai également le sténogramme de la séance du 27 janvier 2007. Vous avez cité Mme UHLRICH-MALLET qui était la plus forte opposante au maire. Elle nous a rejoints depuis, les choses sont donc différentes aujourd'hui. Il faut quand même se souvenir du contexte de l'époque. Je pourrais également citer vos propres propos, car vous avez remis en cause les choix en matière démographique. A l'époque, vous vous en réjouissiez. Je pourrais vous lire parce que j'ai le texte sous les yeux. A l'époque, vous vous réjouissiez des options que nous avons prises « qui est une option de développer Colmar de manière rationnelle, raisonnable ». Pourquoi ? Tout simplement parce que nous avons observé ces dix dernières années que beaucoup de Colmariens s'installaient à l'extérieur, dans les communes de l'est et ailleurs, car les terrains et les logements étaient trop chers. Les jeunes couples colmariens ne pouvaient plus s'installer ici, ils devaient s'installer ailleurs. Par conséquent, cela les ramène le matin Rue de la Semm dans les voitures, et nous savons que 10 000 personnes rentrent chaque matin dans Colmar pour y travailler. Je le redirai tout à l'heure, mais le PLU était nettement plus protecteur de l'environnement que le POS auquel nous sommes revenus suite à l'annulation. Il s'agit d'une certaine contradiction que je pointe du doigt. Nous voulions permettre à des Colmariens de continuer à s'installer à Colmar en dégonflant la spéculation, c'est-à-dire en rééquilibrant tout simplement l'offre et la demande de terrains. C'est ce que nous avons fait en ouvrant de nouveaux terrains à la construction, au logement, afin de permettre aux Colmariens de continuer à s'installer ; raison pour laquelle nous délivrons ces dernières années environ 200 permis de construire supplémentaires en ville. C'est bien le but que nous nous étions fixé : permettre aux Colmariens d'habiter à Colmar, qu'ils ne soient pas obligés de s'exiler ailleurs dans d'autres communes et de prendre leur voiture le matin. J'espère que ce n'est pas ce que vous aviez souhaité.

Autre point où le PLU était nettement plus protecteur que le POS en matière d'environnement, c'est la Coulée verte. Il faut savoir que les emplacements réservés aux abords de la Lauch ont été doublés dans le PLU par rapport au POS ; ils sont passés de 7,1 ha à 12,8 ha. C'est bien ce que nous avons voulu, et lorsque vous parliez de la Percée des Nénuphars, nous sommes en plein dedans. Nous ne voulions pas diminuer cette Coulée verte, cette protection puisqu'il est interdit de construire, de dénaturer la nature ; c'est un sanctuaire. Nous protégeons la promenade que nous avons d'ailleurs nous-mêmes créée à l'époque. Nous avons fait plus que la protéger, car nous avons doublé la sanctuarisation de cet endroit de Colmar où les Colmariennes et les Colmariens aiment se promener, et qui reste, tout en étant en ville, à la campagne. Nous avons souvent parlé de la Percée des Nénuphars ; comme nous revenons au POS, elle est effectivement inscrite dans le POS depuis 1973. Encore faut-il se rendre compte de quelque chose. Lorsque nous regardons une carte de Colmar, la ville s'arrêtait en 1919 à l'Avenue Clémenceau – Poincaré. Tout a été ensuite construit au sud de Colmar, sans que jamais une voie transversale est-ouest ne soit créée. En discutant avec des maraîchers ou des personnes âgées de 70 ans, celles-ci se souviennent que même dans les années 1960 nous parlions déjà de

l'élargissement du pont et de la création de cette voie. Toutes les personnes qui ont acheté et construit à Colmar depuis 1973 dans ce quartier savaient, ou devaient savoir, puisque la création de cette liaison figurait noir sur blanc dans les actes notariés. Où est le problème ? Pourquoi toujours imaginer passer devant chez les autres lorsque nous voulons entrer ou sortir de chez nous ? Notre stratégie a été de multiplier les voies : nous avons réaménagé l'Unterer Traenkweg ; nous voulons maintenant aménager cette liaison, non pas pour permettre de faire du transit, mais pour permettre aux habitants du quartier d'entrer et de sortir de chez eux sans systématiquement et toujours passer devant chez les autres.

L'autre point auquel nous tenons et pour lequel il faut se battre est le barreau sud. Ce dernier est indispensable, car il doit permettre le transit des personnes qui passent actuellement dans Colmar alors qu'elles n'ont rien à y faire. Ces personnes doivent pouvoir contourner Colmar ; c'est le combat du barreau sud. Vous dites que les riverains y sont opposés, notamment à propos de l'alignement : si aujourd'hui nous continuons cet alignement, ce n'est pas dans la précipitation, contrairement à ce qui a été dit. Nous avons lancé les appels d'offres et les consultations des différents services de l'Etat depuis le début de l'année. Nous savions que nous allions lancer les travaux au mois de mai depuis le début, sans savoir d'ailleurs à quel moment le PLU serait examiné par le tribunal. Je rappelle que le tribunal s'est prononcé à ce sujet il y a quelques semaines alors que le PLU a été approuvé en 2007 ; nous ne pouvions donc pas connaître la date. Nous nous étions organisés depuis le début de l'année pour lancer les travaux au mois de mai. Lorsque vous dites que les riverains ne sont pas d'accord, je vous rappelle qu'il y avait 9 terrains à racheter. La Ville étant aujourd'hui propriétaire de ces terrains, cela signifie que nous poursuivons les travaux sur des terrains qui nous appartiennent. De plus, sur ces 9 terrains, la majorité – 6 sur 9 – des riverains nous ont cédé leur terrain à l'amiable. C'est pourquoi, lorsque vous dites que les riverains y sont opposés, c'est faux. Seuls 3 riverains subsistaient : nous avons eu une discussion avec eux et le juge s'est prononcé. Aujourd'hui, nous sommes parfaitement fondés à continuer le travail. Encore une fois, ne faites pas l'amalgame : le PLU n'a pas été annulé en raison de la liaison des Nénuphars, mais pour des raisons de forme que j'ai rappelées tout à l'heure, pour des motivations, pour des questions d'appréciation. Le tribunal est souverain et, bien entendu, nous le respectons. Je pense toutefois qu'il ne faut pas faire l'amalgame. Cette liaison est nécessaire et souhaitable. Je l'ai dit lors d'un précédent Conseil Municipal, je prends le pari que lorsqu'elle aura été faite, dans le respect des règles de l'environnement, de la promenade, de la Coulée verte que nous avons créée et développée, les riverains – qui peuvent parfois avoir quelques craintes à titre personnel parce que la situation change et que nous avons toujours peur du changement – seront parfaitement rassurés quant à l'efficacité de cette liaison et à son respect de l'environnement.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Faut-il prolonger ? Oui. Reconnaissez quand même que la majorité plurielle porte à bout de bras tout ce que nous avons décidé ensemble. Encore une fois, je ne suis pas intervenu et 5 à 6 adjoints ont fait état de ce qu'ils pensent. Je voudrais cependant faire deux rappels.

Tout à l'heure, M. WAGNER s'est amusé à citer quelques collègues, mais ne s'est pas cité lui-même. Pourquoi ? Parce qu'il avait approuvé le PLU. Ce n'est pas très élégant de se réfugier derrière des propos tenus par d'autres en n'osant pas rappeler ceux qui étaient les siens. Je rappelle que le PLU avait été approuvé par 39 voix, 6 contre et 3 abstentions. Nous ne pouvons pas dire qu'il s'agit d'une décision à l'arraché. 39 voix sur 48 suffrages exprimés ; si nous retirons les 3 abstentions, cela fait 39 voix sur 45, c'est-à-dire une large majorité.

Le deuxième point est la Percée des Nénuphars. Cet emplacement réservé n° 58 est passé par un vote distinct comme une quarantaine d'autres options. La Percée des Nénuphars a obtenu 40 voix, 8 abstentions et, devinez le nombre de voix contre : 0. On peut toujours se gargariser aujourd'hui pour se retrancher derrière les avis des uns et des autres. Je ne vais pas prolonger ce qui a été dit par un certain nombre de mes collègues, mais je tenais quand même à faire ce rappel. Peut-être serait-il indiqué que les uns et les autres soient plus modestes dans leurs propos si, il y a 4 ou 5 ans, ils étaient d'un tout autre avis.

Je reviens sur le PLU et la suspension de la procédure d'alignement. D'abord, le PLU. Je défie quiconque autour de cette table de m'amener une décision qui a été le franchissement d'une règle de droit. Je défie quiconque. Les 9 moyens retenus par le tribunal administratif reposent sur des appréciations. Je prends les plus importants : étude environnementale qui n'était qu'une ébauche. Bien. La Ville de Colmar a dépensé 150 000 € pour rémunérer 2 cabinets extérieurs. Pouvons-nous dire pour autant que la Ville n'a pas fait son travail si elle a payé 2 cabinets pour 150 000 € ? Je ne dis pas lesquels. Le deuxième argument dans les attendus est que le tribunal administratif se réfère à une population de 85 000 habitants. Je vous défie également de trouver dans nos documents officiels ce seuil de 85 000 habitants. Nous disions d'ici à 2025 ; cela ne fait pas 10 ans, M. WAGNER, mais 18 ans. De 2007 à 2025, cela fait 18 ans. Nous disions que nous allions nous situer dans une tranche de 75 000 à 80 000 habitants, ce que vous aviez d'ailleurs salué – M. le 1<sup>er</sup> Adjoint l'a lu tout à l'heure. 75 000 à 80 000 habitants : mes chers collègues, pouvions-nous être plus justes ? Sur la base des paramètres démographiques actuels, la ville de Colmar est aujourd'hui entre 69 000 et 70 000 habitants. L'année dernière, nous avons délivré 220 permis de construire. Pour 2011, nous allons dépasser ce chiffre, mais je prendrais pour référence seulement 200 permis de construire. L'indice de densité de population de l'INSEE affecte à chaque logement 2,2 habitants ; en multipliant 2,2 par 200, nous arrivons à 450 habitants par an. Si nous multiplions ce chiffre par 15 puisqu'entre 2011 et 2025, il y a 15 ans, nous arrivons à plus de 7 000 habitants. 70 000 plus 7 000 habitants, cela fait 77 000 habitants. Pouvions-nous être plus précis en 2007 par rapport à cette tranche ? Nous disions entre 75 000 et 80 000 habitants. Selon les prévisions, nous allons arriver à 77 000 habitants. Dans le même document, le tribunal administratif dit également que nous n'avons pas sollicité l'avis des partenaires associés. C'est totalement faux puisque le commissaire

enquêteur se réfère à cet avis dans son rapport. Je pourrais continuer ainsi, mais nulle part il ne s'agit du franchissement d'une règle de droit.

Je reviens sur l'appel ; dans le cas présent, il s'agirait du Conseil d'Etat, et non de la Cour d'appel, mais c'est un détail. Concernant la liaison entre la Rue des Nénuphars et celle des Anémones, l'ordonnance dit que la largeur est démesurée. Or, pouvions-nous traiter d'une façon différente une rue par rapport à l'autre ? Lorsque je dis une rue par rapport à l'autre, je parle de la Rue des Anémones par rapport à celle des Nénuphars. Depuis la délivrance des permis de construire, une largeur a été retenue au départ. La logique était de prolonger cette même largeur sur tout le parcours de cette liaison. Il n'y a pas lieu de s'étonner puisque c'était la largeur pratique sur le terrain.

A propos de la suspension de la délibération concernant le plan d'alignement, je réponds tout de suite à M. LECONTE à propos des travaux. Nous avons enregistré la position du Conseil Municipal, mais lorsque le maire a parlé, il disait qu'il n'y avait pas eu de recours contre cette décision du Conseil Municipal. C'était la décision du 18 octobre 2010. En l'absence de recours et en l'absence d'un jugement qui annule la délibération, nous avons mis en œuvre la procédure d'appel d'offres pour pouvoir faire les travaux. Je détache totalement les travaux de la procédure d'appropriation du terrain. La décision n'ayant pas été attaquée pour les travaux, il est naturel que nous les continuions. Pour pouvoir faire ces travaux, et 6 mois avant, nous avons débattu autour de cette table de la procédure d'appropriation du terrain nécessaire. Là, nous entrons dans la procédure juridique. Pour devenir propriétaire, une collectivité dispose de deux moyens. En cas de désaccord ou à défaut d'accord amiable, deux procédures sont possibles ; la procédure d'alignement et la procédure d'expropriation. Dans ses attendus, le tribunal administratif semble plutôt préconiser la procédure d'expropriation, mais alignement ou expropriation, la raison est la même. Il s'agit de devenir propriétaire des terrains. Le tribunal a donc suspendu la procédure d'alignement, mais je dis que c'est une ordonnance qui est inapplicable. Pourquoi ? Tout à l'heure, nous avons parlé de courses cyclistes avec le Tour de France et le Tour d'Alsace. Suspendre une procédure d'acquisition alors qu'elle est complètement exécutée est totalement inapplicable ; c'est comme si nous annulions une étape du Tour de France alors que nous avons déjà fêté son arrivée sur les Champs-Élysées. C'est pour cette raison que je suis allé en demande de révision au tribunal administratif ; M. le 1<sup>er</sup> Adjoint vient de le rappeler, lorsque le 13 mai 2011, le tribunal administratif a pris cette ordonnance, tous les terrains étaient déjà achetés et payés. C'est une suspension qui tombe à l'eau, car le schéma d'acquisition est consacré. Il est toujours possible de ne pas être content du choix qui est fait, et chacun peut se manifester comme il l'entend. Cependant, dans la mesure où la Ville de Colmar est propriétaire de tous les terrains et où, sur les 9 terrains achetés, 6 l'ont été à l'amiable, libre aux trois autres de contester. La contestation est possible, mais il faut d'abord attendre la décision sur le fond du tribunal administratif pour savoir si l'alignement est annulé ou pas. De plus, même si la procédure d'alignement est annulée, cela serait sans effet sur la propriété des terrains,

lesquels sont inscrits au Livre Foncier de la Ville de Colmar. Dans la mesure où un propriétaire s'estime lésé parce que la procédure d'alignement est annulée, libre à lui – après le jugement sur le fond – d'interpeller la justice civile pour demander la rétrocession du terrain, sachant que ce terrain est aujourd'hui propriété de la Ville. Supposez un seul instant que cela se passerait – je parle volontairement au conditionnel. Je dois d'abord rappeler que les terrains des 3 expropriés ont fait l'objet d'une estimation par le juge, lequel a prononcé un montant d'indemnisation qui ne fut jamais contesté, ni par l'un ni par l'autre. Un tel recours devant la juridiction civile avec un jugement d'expropriation qui n'a pas été contesté, je vois mal le débouché d'une telle requête. En effet, l'opération est également consommée sur le plan juridique. Si d'aventure – je parle toujours au conditionnel – la justice civile donnait gain de cause au requérant, nous mettrions en œuvre la procédure qui a été préconisée par le tribunal administratif, c'est-à-dire l'expropriation. Quel serait le résultat ? Il serait absolument le même. Je termine avec le propos de M. Guy WAEHREN : plus vous parlez de ce sujet, plus vous rangez la grande majorité de la population colmarienne aux côtés de la Ville, car tout le monde en a par-dessus la tête. Ce que personne ne comprend, c'est que nous ne voulons laisser passer personne devant chez nous alors que nous utilisons toutes les autres voies passantes situées devant les autres. Je termine là, car je crois que cela a assez duré. Personnellement, je suis relativement à l'aise, et sur le respect du droit, et sur le plan juridique, ayant développé ici la ou les procédures éventuelles. M. HILBERT.

**M. HILBERT** : M. le Maire, vous avez développé les arguments que vous aviez développés devant la justice, et la justice ne vous a pas donné raison. Je ne vois pas pourquoi vous nous convaincriez ce soir. Par rapport à l'argument que vous donnez sur le fait que nous ne voulons pas laisser passer les voitures devant chez nous, c'est faux. Ce que vous utilisez comme argument, c'est de dire aux riverains de l'Avenue Clémenceau et à ceux de l'Unterer Traenkweg, de faire passer les voitures qui passent devant chez eux de les faire passer ici. Or, cela ne résoudra strictement rien, car vous savez pertinemment que les voitures qui passent Avenue Clémenceau continueront à passer Avenue Clémenceau. Avec la création de cette liaison, il n'y aura aucun changement pour les autres riverains, car cela fera un appel de circulation supplémentaire. Le seul moyen de régler le problème de la circulation automobile, problème qui dépasse largement les riverains de la Rue des Anémones et de la Rue des Nénuphars et qui concerne tous les Colmariens, est de faire ce plan de déplacements urbains correctement, une fois pour toutes, et de faire en sorte que l'utilisation de la voiture soit diminuée en ville. C'était l'objet de mon intervention tout à l'heure lorsque je répondais à M. JAEKY à propos de la CAC et du Ried Brun.

Je suis désolé de voir dans la presse que le transport en commun pour les personnes qui habitent le Ried Brun va leur coûter beaucoup plus cher. Ces personnes-là ne viendront certainement plus en bus ou en transport en commun à Colmar. C'est ce point qu'il faut essayer de développer et non passer en force dans ce quartier. Cette liaison n'a qu'un seul objectif, celui d'urbaniser encore plus ce quartier alors qu'aucun plan n'a été fait par

rapport à la mobilité et aux déplacements des habitants de ce quartier. Si nous prenons l'Interreg, l'Eurodistrict ou des quartiers qui se sont construits à Fribourg, par exemple, les modes de déplacement ont d'abord été construits et l'urbanisation s'est ensuite faite autour. Ce n'est pas ce qui est fait à Colmar.

**M. le Maire MEYER :** M. WAGNER.

**M. WAGNER :** Je ne vais pas prolonger, mais j'avais posé des questions précises. Pour tous les Colmariens qui lisent la presse et qui seront peut-être appelés à regarder cette séance du Conseil Municipal, je souhaitais que vous apportiez des réponses précises à des questions précises, ce que vous avez fait. Je souhaitais vous en remercier pour que vous puissiez bien exposer à tout le monde quelle est la position juridique. Il est vrai que même les initiés ne se retrouvent pas toujours par rapport aux décisions qui sont prises. D'un autre côté, c'est bien de relire mes interventions d'il y a quelques années où j'étais plutôt favorable à l'adoption du PLU. Si aujourd'hui il a été annulé, c'est que le tribunal en a décidé ainsi. Pour l'adoption du PLU, et je le revendique, il y avait une vision de l'avenir de la ville sur 10, 15, 20 ans et il me semblait – et nous étions d'accord ; merci, M. HEMEDINGER, d'avoir relu mes propos – que nous avions une vision partagée. Par contre, par rapport à la Percée des Nénuphars, nous étions opposés. Sur ce point-là, je m'étais totalement abstenu.

**M. le Maire MEYER :** Excusez-moi, mais vous avez approuvé la Percée des Nénuphars.

**M. WAGNER :** Ecoutez, je vais vous lire cela tranquillement.

**M. le Maire MEYER :** Pardon, vous vous étiez abstenu.

**M. WAGNER :** Absolument. C'est ce que je viens de dire.

**M. le Maire MEYER :** Vous n'avez pas voté contre.

**M. WAGNER :** C'est ce que je viens de dire. Je n'ai rien dit d'autre.

**M. le Maire MEYER :** Vous n'avez pas voté contre.

**M. WAGNER :** Je n'ai pas voté pour.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT, j'ai du mal à vous suivre. Tout à l'heure, vous vous faisiez le chantre du poids de Colmar dans la CAC lorsque nous parlions de l'organigramme. Et là, je vous entends dire qu'il faudrait que la Ville impose un PLU intercommunal. C'est un peu contradictoire. Pour autant, d'après les échos que j'ai, dans le schéma intercommunal à venir, cinq communes souhaitent spontanément adhérer à la CAC. Je suis donc beaucoup moins pessimiste ; au contraire, puisque nous sommes actuellement 9 communes et que 5 autres souhaitent y adhérer. C'est remarquable. Je ne sais pas où vous cherchez vos arguments, mais il me semble que vous êtes plutôt à côté de la réalité. M. RENIS.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Non, c'est moi. Est-ce que mon bouton ne marche pas ou est-ce que vous ne me regardez pas ? Vous admettez M. le Maire qu'à ce sujet – et je vous dis tout de suite que je renoncerai à prendre la parole tout

à l'heure puisque nous aurons assez débattu du problème. Je rappelle que j'avais demandé à intervenir sous le point Divers.

**M. le Maire MEYER :** Au cas où la question n'était pas posée.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Exactement.

**M. le Maire MEYER :** Je crois que nous avons passé 45 minutes sur le sujet.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** La question a été posée et elle a aussi été répondue en partie. Vous admettez, M. le Maire, qu'en ce qui me concerne, j'ai une position toujours très claire sur le sujet. Je ne pense pas que vous puissiez chercher des paroles ou des votes qui auraient été pour la Percée des Nénuphars. J'ajoute d'ailleurs que, prenant votre jurisprudence, vous dites bien que celui qui ne vote pas le budget n'a aucun droit. Avouez que ceux qui se sont abstenus n'ont pas voté pour la Percée des Nénuphars. Il faut être logique.

**M. le Maire MEYER :** Je ne l'ai jamais dit.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Pardon ?

**M. le Maire MEYER :** Je ne l'ai jamais dit.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Si. Vous dites toujours que si nous ne votons pas le budget, nous n'avons rien à dire ensuite.

**M. le Maire MEYER :** Non, j'ai dit que vous n'étiez pas contre.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Non, mais je n'étais pas pour ; comme pour le budget. Essayez la symétrie des formes, comme on dit en matière juridique.

**M. le Maire MEYER :** La dernière fois, vous avez voté contre le budget et en plus vous n'avez pas voté contre la percée !

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Cela m'est même arrivé une fois. Savez-vous pourquoi j'avais voté contre M. le Maire ? N'était-ce pas pour une histoire d'aéroport que j'avais voté contre parce qu'à l'époque je craignais que cet aéroport ne disparaisse ?

**M. le Maire MEYER :** Heureusement que j'ai quelques souvenirs qui ne vont pas dans votre sens...

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Il me semble que c'est pour cette raison que j'étais un peu en colère. Depuis, vous avez changé, et j'en suis très content. Contrairement à ce que certains disent, M. le Maire a changé, surtout sur ce point. M. le Maire, je voudrais dire une chose : vous avez attaqué tout à l'heure le juridisme ; c'est un petit peu trop facile. Le droit et le juridisme protègent nos libertés. Admettons, à Dieu ne plaise, que dans une collectivité comme la nôtre, il n'y ait pas de règles ; nous serions peut-être la proie d'une personne qui ferait preuve d'une autorité contraire à toutes les règles. Heureusement qu'il y a un peu de juridisme. La deuxième chose que j'ai remarquée à vous entendre, M. le Maire – je ne dis pas que nous frôlons l'outrage à magistrat – c'est que, bien entendu, le Tribunal Administratif n'a rien compris à la chose. C'est ce que j'entends. Il est vrai que nous avons le droit, étant avocats, de pouvoir critiquer de façon constructive une décision

de justice sans qu'il s'agisse d'un outrage à magistrat. Je pense d'ailleurs que M. le Maire le dit de façon constructive. Vous disiez également la même chose, M. le Maire, mes chers collègues, lors de l'annulation des élections, c'est-à-dire que le tribunal administratif n'avait rien compris. Pourtant, je pense qu'il y a eu du changement depuis lors, des mutations.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Les Colmariens ont compris.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Je sais qu'à Perpignan, où c'est la même chose, ils ont aussi revoté pour la personne qui avait commis des irrégularités. Ne venez pas chercher ce problème ; il s'agit d'un problème politique et non d'un problème juridique, M. MEYER.

Je reviens à ce que je voulais dire... Voilà, vous me coupez et je perds tous mes effets, toute ma mémoire, mais je vais me reprendre.

Pour revenir au sujet des magistrats, M. le Maire, à chaque fois qu'une décision est contraire, vous la critiquez. Vous avez critiqué, bien entendu, le jugement, vous avez critiqué la décision de référé. Je ne sais pas si lundi prochain vous critiquerez la décision qui sera rendue par le Tribunal de Grande Instance, lequel a été saisi d'un référé par les opposants. C'est trop facile. Vous avez d'ailleurs eu une vision assez évolutive, puisque dans le 18<sup>ème</sup> recours que nous verrons, vous allez encore le gagner. Nous ne serons peut-être plus là, ni vous ni moi ; peut-être que les électeurs en auront eu marre, ou peut-être serons-nous plus loin. Vous dites qu'il n'y a pas eu d'irrégularités, mais lorsque je lis le texte, il est noté : « méconnaît les exigences de l'article R123.2.1 précité du Code de l'urbanisme » ; « n'est pas conforme aux exigences de l'article R123.19 précité du code de l'urbanisme ». C'est cela le droit, c'est cela le jugement. Il ne s'agit pas de dire que ce sont des impressions. Lorsque vous ne respectez pas la loi, c'est bien en matière factuelle, et, à ce moment-là, vous êtes soumis. Il y a bien eu des irrégularités par rapport à la loi. N'allons pas maintenant faire une différence entre ce qui était une irrégularité de droit – je ne sais pas laquelle – qui ne serait pas fondée sur des faits. Ce sont les faits qui, manifestement, étaient contraires au droit. Je dois dire que ceci, et je le reconnais, pourrait arriver à tout le monde. Il est évident que toute collectivité pourrait être dans ce cas, malgré les précautions ; je veux bien le reconnaître. C'est un peu malheureux, car nous sommes allés en force sur le sujet qui est quand même un des sujets phares de cette décision, nonobstant ce que nous avons dit à l'époque et qui aurait peut-être permis de modifier.

Le dernier point, puisque tout a été dit déjà, est qu'il s'agit quand même d'une interprétation de la décision de justice. Evidemment, vous pouvez toujours dire que le juge n'a pas dit dans son deuxième alinéa que les travaux doivent cesser. Cependant, quand dans le jugement il est dit que : « si le rapport de présentation préside l'emplacement... (inaudible) permettra la création d'une voie nouvelle entre l'Avenue d'Alsace et la Route de Rouffach, il y a ce rapport de mai que le projet d'aménagement ou de développement durable n'indique toutefois pas si la ligne droite dont l'emprise sera de 15 m, ou un axe de transit ou une voie de desserte locale permettant... ». J'essaie d'être rapide, car je suis sûr que vous avez tous, autant que vous soye, lu le jugement.

**M. le Maire MEYER :** Je vous l'ai envoyé, Maître.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Je l'ai.

**M. le Maire MEYER :** Alors, voyez qu'il n'y avait donc rien à cacher.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Je n'ai pas dit que vous nous aviez caché l'existence d'un jugement, M. le Maire. Laissez-moi terminer, je vais terminer dans un instant : « que le rapport de présentation ne comporte ainsi aucun élément précis concernant l'affectation de cette voie à l'issue de sa création ». Un des motifs est bien le problème de cette voie. Venir nous dire ici que vous n'avez pas décidé, c'est une régression. Dans une décision, comme dans une loi, comme dans un jugement, il y a la lettre et l'esprit. Or, là, si peut-être au niveau de la lettre – nous verrons les décisions futures – vous êtes... (inaudible), au niveau de l'esprit, avouez que vous lui faites violence. L'esprit du texte est de vous dire qu'il y a un problème en ce qui concerne cette voie. Vous dites maintenant que la population va se soulever ; elle s'est également soulevée pour d'autres choses il y a quelques années. Je voudrais simplement dire que ce n'est pas uniquement pour protéger les personnes de la Rue des Nénuphars, mais pour protéger un ensemble que vous aviez vous-même défendu en son époque, c'est-à-dire la trame verte de la Lauch. Le problème était le suivant : que faut-il faire ? Au début, vous vous souvenez, M. le Maire, il s'agissait d'une voie de transit. Ensuite, vous en avez fait une voie pour desservir les quartiers. Nous ne savons pas encore à l'heure actuelle à quoi sert cette voie. Pourquoi se dépêcher de prendre cette décision alors qu'il existe un gros problème, comme nous l'avons dit tout à l'heure, de transit de l'ouest vers l'est ? Aujourd'hui, nous sommes punis. Le problème est compliqué à cause des permis délivrés qui risquent peut-être d'être attaqués dès lors qu'ils ne sont pas devenus définitifs. Il y a une incertitude dans le futur. Le second problème est la modification par touches du POS alors qu'il y a un PLU en marche. Cela devient compliqué puisque nous ne sommes pas libres de toute modification, et vous le savez aussi bien que moi. Nous allons être dans une situation extrêmement difficile pendant quelques années. Je pense que le PLU sera le débat de la future élection, de la future mandature. C'est ce que je voulais dire à ce sujet. Je regrette toutefois que vous n'ayez pas pris le niveau et l'importance de cette décision.

J'avais dit, un peu sur le ton de la plaisanterie, et c'est sans doute noté, avant même de connaître la décision, qu'un pont, cela se construit, mais un pont, cela se démolit également. C'est pour cela, je pense, qu'il ne faut pas faire force à la réalité. Je sais que vous pouvez aussi jouer sur le fait que jamais une collectivité, ou l'Etat, n'a été obligée de démolir quelque chose qui avait été construit illégalement. Je crois que c'est aussi quelque chose qui aurait pu être évité et faire en sorte que maintenant, nous nous retrouvions, nous fassions ce PLU, nous attendions les décisions ; nous aurions gagné en cohérence et en juridisme.

**M. le Maire MEYER :** Je ne peux pas vous laisser clôturer de cette façon.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Non, évidemment. La parole est toujours à la défense ; vous êtes défendeur. L'accusé a la parole en dernier.

**M. le Maire MEYER :** Tout d'abord, s'il fallait accepter en l'état toutes les décisions de justice de première instance, mon cher confrère, il faudrait envoyer à la retraite la moitié des avocats.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Non, les diminuer.

**M. le Maire MEYER :** Peut-être...

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Il y aurait moins d'avocats. Personnellement, je suis avocat en première instance.

**M. le Maire MEYER :** A travers les appels, nous faisons travailler les avocats. S'il n'y a plus d'appels, nous décimons la moitié des avocats, car ils ne sont plus nécessaires.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Ce serait très populaire, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER :** Parfait. Je rebondis sur votre propos : dans l'application d'une décision, il n'y a pas l'esprit, mais l'application de ce qui est prescrit. Or, qu'a-t-il été prescrit ? C'est la suspension du plan d'alignement. Je ne vais pas répéter mon propos de tout à l'heure, mais le plan d'alignement est totalement consommé ; il n'y a plus de plan d'alignement. Par conséquent, cette ordonnance tombe à l'eau. C'est la raison pour laquelle je suis allé en demande de révision au tribunal administratif selon le code de la justice administrative et en demandant en même temps l'annulation au Conseil d'Etat. En effet, la ficelle est trop grosse. Ici, nous sommes dans la lecture du droit. Aujourd'hui, nous ne sommes pas en contradiction par rapport à un jugement. Je vais m'arrêter là, car nous avons été assez longs sur le sujet.

#### **19. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 6<sup>ème</sup> session.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **20. Aide financière de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport.

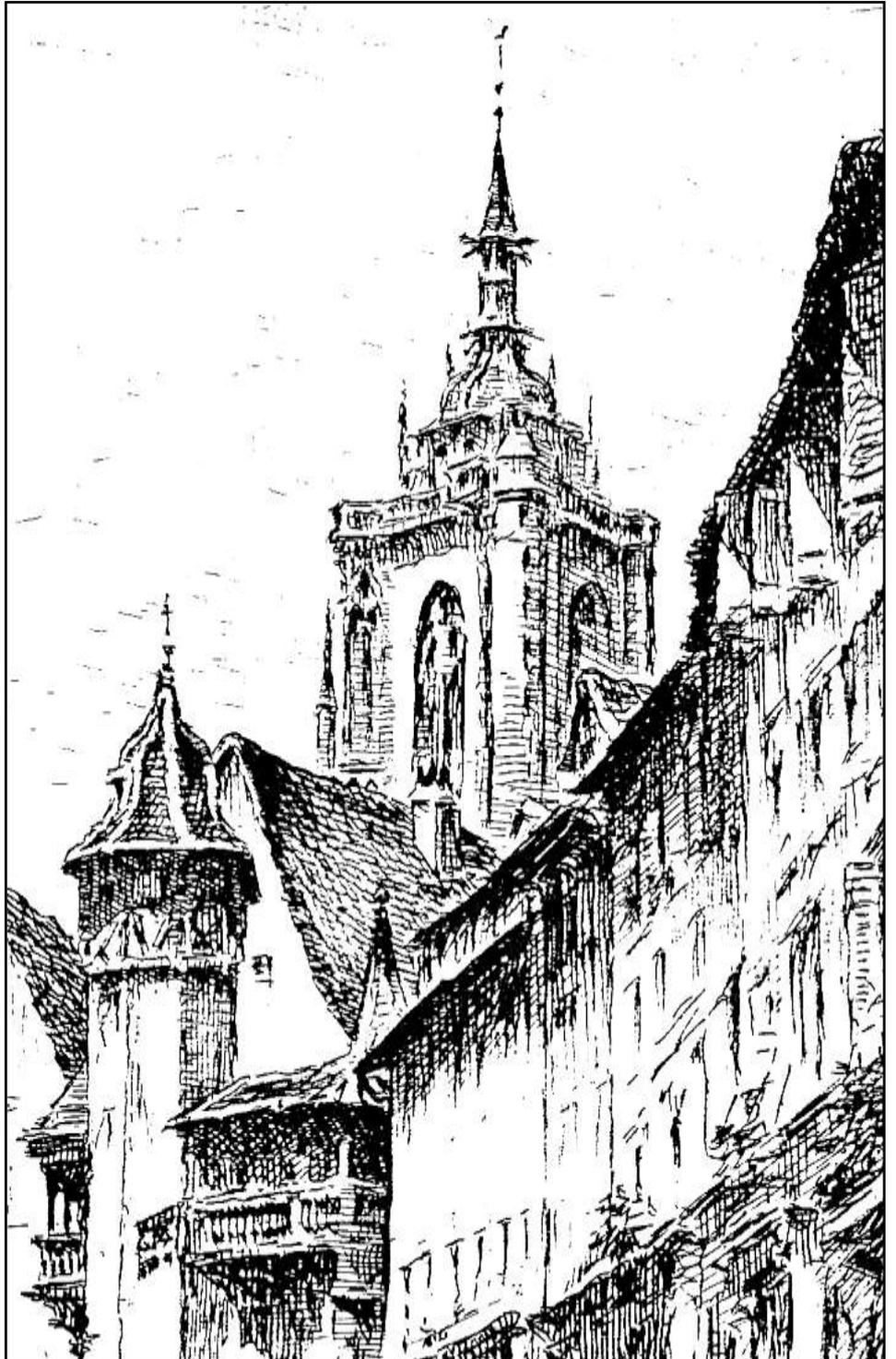
Le rapport est adopté sans discussion.

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD, je pense que la question prévue sous le point Divers est largement consommée.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Tout à fait.

**M. le Maire MEYER :** Merci. La séance est levée. Nous vous invitons au petit verre. Merci.

FIN DE LA SEANCE : 22 H. 05



## **STENOGRAMME**

**29<sup>ème</sup> Séance**

**du**

**27 juin 2011**

# **CONSEIL MUNICIPAL**



**M. le Maire MEYER** : Mes chers collègues, si vous le permettez, je vous propose d'ouvrir cette ultime séance du Conseil Municipal avant les congés. La chaleur est avec nous !

J'ai des excuses à présenter : M. WALTHER donne procuration à Mme HUBER ; Mme ALLHEILY donne procuration à Mme ROSSI ; Mme BENNAGHMOUCH donne pouvoir à Mme KLINKERT ; Mme DOLLE donne pouvoir à M. WAGNER.

Il nous appartient de désigner le secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Recueille-t-elle votre agrément ? Cela semble être le cas. Comme secrétaire adjoint, c'est le Directeur Général des Services. Pas d'opposition ni d'abstention ? Les deux sont installés.

Le compte rendu de la réunion 30 mai 2011 fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal dans le document qui est à votre disposition, ainsi que le compte rendu des marchés pris par délégation de notre assemblée.

M. FELDMANN.

**M. FELDMANN** : Merci, M. le Maire. J'ai juste une question à vous poser à propos du point n° 3, page 5.

**M. le Maire MEYER** : Sur le compte rendu des décisions ?

**M. FELDMANN** : Oui. Page 5, à propos des droits d'écolages de l'atelier arts plastiques ; le tarif d'écolages du CRD : 3 %, 2,5 %. Nous sommes au-delà du prix de l'inflation. Quelle est l'explication, s'il vous plaît ?

**M. le Maire MEYER** : Le point n° 3 des marchés conclus, est-ce bien cela ?

**M. FELDMANN** : Non. Il s'agit du compte rendu des décisions prises par délégation, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER** : Il s'agit des arrêtés. Effectivement, nous étions bloqués l'année dernière. De plus, les frais de viabilité comme l'électricité sont supérieurs de 1,5 %.

J'ai une communication à vous faire qui porte sur le Palais Royal et le concours national. Au titre des 384 dossiers de rénovation urbaine que compte le territoire français, la Ville de Colmar a été appelée à concourir entre décembre 2010 et mars 2011 à l'appel à contributions « S'engager ensemble pour la qualité urbaine, architecturale et paysagère » lancé par l'ANRU. Les résultats ont été annoncés lors des journées nationales d'échanges de l'agence, les 14 et 15 juin dernier. Le projet colmarien a particulièrement retenu l'attention du jury d'experts et a pris rang parmi les 10 lauréats du challenge national qui a mobilisé 98 candidats. Le Palais Royal, ce « morceau de ville » – comme on l'appelle – qui a connu une véritable métamorphose, est devenu depuis plus de 10 ans une référence en matière de rénovation urbaine. Aucun effort n'a été épargné pour faire de cette ancienne « cité-dortoir » – selon l'expression utilisée par certains – un quartier aéré sur 901 logements en 1995 – le quartier en compte aujourd'hui

663 –, convivial et offrant à ses habitants tous les services requis et un cadre de vie particulièrement envié. C'est en ces termes qu'a conclu le jury de professionnels, présidé par M. François GRETHER, architecte-urbaniste, qui, tout en soulignant les nombreuses qualités du site, a tenu à préciser certains points forts du projet comme l'exemplarité de la concertation menée avec les habitants, la qualité des réhabilitations et, enfin, les efforts en termes de développement durable avec le label BBC, le tri sélectif enterré et les panneaux solaires. L'ANRU offrira à la Ville de Colmar, à l'instar des autres lauréats, un soutien de 100 000 € destiné à poursuivre et à développer des actions avec les habitants et à pérenniser leur cadre de vie. Cette distinction vient à point nommé dans un contexte de négociations avec l'ANRU pour faire accepter l'avenant n° 2, qui portera principalement sur le quartier de la Rue du Luxembourg où l'estimation, aujourd'hui, est arrêtée à quelque 30 millions d'euros ; 12 millions d'euros étant escomptés à partir de l'ANRU. Comme je le disais tout à l'heure, cette distinction vient à point nommé pour nous donner une chance supplémentaire dans cette négociation. Je profite de l'occasion pour remercier et féliciter toutes les équipes qui s'étaient penchées sur le projet, ainsi que les habitants, le conseil d'administration de Pôle Habitat, le Conseil Municipal et nos collaborateurs, avec lesquels nous sommes arrivés ensemble à cette finalité.

C'était le point en Communication. Je donne tout de suite la parole à M. l'Adjoint JAEGY pour la présentation du Compte Administratif de l'année 2010.

## **5. Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2010.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. l'Adj. JAEGY :** Merci, M. le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. A l'appui du diaporama qui vous a été remis, nous vous proposons en effet de visionner ensemble une série de graphiques et tableaux de synthèse qui permettent de bien resituer les grandes masses de notre budget et les principales évolutions du Compte Administratif 2010. En préambule de ce diaporama, vous retrouvez une définition du Compte Administratif qui est le compte rendu de l'exécution budgétaire pour l'exercice précédent, en l'occurrence, l'année 2010.

(M. l'Adjoint JAEGY procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection).

**M. le Maire MEYER :** Merci, M l'Adjoint. Le débat est ouvert. M. LECONTE.

**M. LECONTE** : Merci, M. le Maire, chers collègues. Ce Compte Administratif 2010 appelle de notre part quelques remarques et, bien sûr, quelques questions.

Concernant les recettes de fonctionnement, les produits des taxes d'habitation foncière bâti et foncière non bâti ont augmenté de 4,7 % par rapport à 2009 alors que le taux d'inflation en 2010 n'était que de 1,5 %. N'est-ce pas augmenter la pression fiscale et pénaliser indûment les Colmariens en période de crise ? Autre remarque et question : la participation des agents de la Ville à l'achat de tickets-restaurant a augmenté de près de 38 000 € en 2010, soit environ 4,5 % alors que le nombre de postes municipaux équivalent temps plein a encore diminué par rapport à 2009. Comment expliquez-vous cette augmentation de recettes pour la Ville ? Par ailleurs, certaines petites entreprises colmariennes se sont plaintes récemment de l'augmentation importante en 2010 de leurs impôts malgré la réforme de l'ancienne taxe professionnelle. Comment l'expliquez-vous ? Cela ne pénalise-t-il pas le tissu des PME locales ?

Concernant les dépenses de fonctionnement, le poste « charges à caractère général », qui regroupe l'ensemble des moyens nécessaires au fonctionnement des différents services publics, est en augmentation de 5 %, comprenant près de 300 000 € d'augmentation de charges énergétiques en particulier ; 70 % de ces dépenses énergétiques étaient consacrées en particulier au chauffage des bâtiments municipaux, 15 % à l'électricité et 15 % au carburant. Quelles mesures drastiques d'économies d'énergie comptez-vous prendre dans les prochaines années dans l'isolation thermique des bâtiments municipaux et la production d'énergie photovoltaïque ? Enfin, nous ne pouvons que constater la baisse des recettes, mais aussi la baisse des dépenses d'investissement en 2010 de 5,2 millions d'euros par rapport à 2009. Le gouvernement semblant se désintéresser quelque peu de son plan de relance de l'économie et des effets qu'il devait induire malgré la persistance de la crise, cela permet, sans doute, d'expliquer l'augmentation du chômage local en 2010. Merci de votre attention.

**M. le Maire MEYER** : D'autres intervenants ? Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET** : Oui, M. le Maire, chers collègues. Rapidement, je crois que le Compte Administratif qui nous est présenté aujourd'hui et, donc, la réalisation du budget, nous permet de voir si le budget que nous avons voté l'année dernière a été réalisé et dans quelles conditions ; je crois qu'à cette question nous pouvons répondre : oui. Lorsque nous voyons le taux d'exécution, nous nous rendons compte qu'il a été bien réalisé. Ensuite, ce qui est assez rassurant, je trouve, est notre capacité d'encore nous endetter. Nous sommes une ville peu endettée, ce qui, en pratique, nous donne des marges de manœuvre pour encore soutenir des projets sans augmenter la charge et en faire peser le poids sur les Colmariens. Enfin, concernant l'augmentation du coût des charges dues aux énergies, je pense que nous devons effectivement y travailler, M. le Maire, et plus particulièrement dans les écoles. Je pense qu'il y a matière et qu'il y a des pistes pour faire des économies d'énergie de manière à ce que dans les

bâtiments publics nous puissions également avoir des conditions d'isolation permettant d'être moins consommateurs, et surtout de motiver les utilisateurs afin qu'ils pensent à avoir les bonnes pratiques pour faire ces économies d'énergie. Merci.

**M. le Maire MEYER :** D'autres intervenants ? Pour une question de clarté, on ne reprend plus la parole après les réponses de M. l'Adjoint de ressort. S'il y a lieu d'intervenir, c'est le moment. M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Oui, je voulais quelques précisions quant à ce règlement intérieur nouvellement adopté par vous-même, après réflexion je pense. On ne prend donc plus la parole après M. l'Adjoint, avez-vous dit ?

**M. le Maire MEYER :** Non. Vous avez tout l'espace pour intervenir maintenant pour permettre à M. l'Adjoint de ressort de répondre à tout le monde.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Et en vertu de quoi ne pouvons-nous pas reprendre la parole après ?

**M. le Maire MEYER :** Qu'est-ce qui vous empêche de poser vos questions maintenant ?

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Je pose la question. Attendez, quand on pose une question, on y répond, on ne pose pas d'autres questions. Que M. l'Adjoint réponde, et si nous avons des questions à poser, nous les poserons après.

**M. le Maire MEYER :** Posez-les, personne ne vous arrête.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Non, car si la réponse de M. l'Adjoint me satisfait, je n'ai pas besoin de poser de questions. Par contre, si la réponse de M. l'Adjoint ne me satisfait pas, je poserai une question.

**M. le Maire MEYER :** Pour que la réponse vous satisfasse, il faut que vous posiez votre question.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Des questions ont été posées ; j'attends avec intérêt les réponses. Je ne vais pas reprendre les mêmes interrogations et interpellations qui ont été faites et qui, en partie, sont extrêmement intéressantes.

**M. le Maire MEYER :** M. WAEHREN.

**M. WAEHREN :** Oui, merci M. le Maire. Il y a quelque chose que je n'ai pas compris dans le rapport, page 9, concernant la dotation nationale de péréquation qui est assez récente. Voyez-vous où cela se situe, tout à fait à la fin de ce paragraphe ? Je ne reprends pas tout le paragraphe, mais juste la conclusion : « Sur la base de ces critères, la Ville de Colmar bénéficie d'une attribution réduite de moitié et a encaissé un montant de 327 000 €, etc., en 2010, en progression de 74 000 € par rapport à 2009 ». J'ai besoin d'éclaircissements, à moins que cela ne soit la chaleur qui m'empêche de comprendre.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** M. le Maire. Je voulais rebondir sur les propos de Mme UHLRICH-MALLET et de M. l'Adjoint qui disaient que nous avions de la

marge de manœuvre par rapport à l'endettement. Les années où il y a plus d'endettement, vous dites qu'il y a plus d'investissement et que c'est bien pour faire marcher l'économie locale ; maintenant que nous avons un petit peu plus de marge de manœuvre, c'est bien parce que nous pouvons faire des choses. Je crois qu'il ne faut pas attendre trop longtemps : beaucoup de chantiers sont possibles à Colmar et il y a beaucoup de points sur lesquels nous pourrions avancer. Vous avez cité les écoles, et, effectivement, c'en est un, mais il y en a encore beaucoup d'autres d'un point de vue énergétique, déplacements, mobilité et urbanisme également. En fait, les comptes ne reflètent que la politique que vous menez. Si les comptes relèvent peu de questionnement, nous pouvons nous en poser sur la politique qu'ils reflètent, notamment sur le passage en force au niveau de la Percée des Nénuphars, par exemple, où un pont a été enlevé vendredi dernier. Nous pouvons nous poser la question de savoir si le Tribunal Administratif continue à interdire les travaux, quid de ce pont ? Combien d'argent allons-nous dépenser là, pour, finalement, pas grand-chose, ou dans combien de temps ?

J'ai encore une autre question : lors des élections municipales, vous nous aviez dit que vous investiriez 600 000 € dans les pistes cyclables. Or, après avoir épluché les comptes, je n'ai trouvé, en pistes cyclables et en y incluant la location de vélos qui n'existe plus – feu Colmar Vélo –, qu'une dépense de 332 264,22 €. Nous en sommes à la moitié de ce que vous aviez promis lors de la campagne municipale. D'autre part, nous nous rendons compte que Colmar a de l'argent, effectivement ; alors pourquoi des enveloppes ne sont-elles pas utilisées complètement et pourquoi est-ce que les associations qui demandent un peu plus de subventions se voient toujours répondre qu'on n'augmente pas leurs subventions d'année en année alors que le coût de la vie, lui, augmente bien depuis fort longtemps ?

**M. le Maire MEYER :** Mme LICHTENAUER.

**Mme l'Adj. LICHTENAUER :** Merci M. le Maire. J'ai les détails par rapport aux pistes cyclables : 522 395,60 € ont été dépensés en faveur des cycles en 2010. Si vous voulez le détail des rues, je l'ai aussi : Rue de Hollande, 21 000 € ; Rue de Riquewihr, 24 000 € ; Rue Woelfelin, 60 000 € ; pistes Colmar/Sundhoffen, la participation, 19 000 € ; Avenue de la Foire aux Vins, 19 000 € ; Rue de la Poudrière et Rue de Londres, 20 000 € ; Rue des Fleurs et Rue de la Truite, 159 000 € ; Rue du Florimont, 77 000 € ; achat de panneaux, 14 000 € ; Rue du Cardinal Mercier, 100 000 € et 5 300 € en révisions de prix relatives aux travaux d'aménagement cyclable. Cela fait un total de 522 000 €.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Je voudrais continuer le questionnement à propos des pistes cyclables : pouvoir dire que nous avons dépensé 100 000,00 € dans une rue me paraît une façon assez bizarre de calculer, d'autant que, la plupart du temps, il s'agit de rues qui sont complètement reprises du sol au plafond – si j'ose dire – puisque nous arrachons tout et recommençons tout. Comment voulez-vous distinguer, dans le coût de ces travaux, ce qui est consacré aux pistes cyclables puisque, in fine, il s'agit de mettre de la

peinture sur des travaux faits au préalable ? Le mode de calcul que vous nous proposez me paraît extrêmement curieux ; en tout cas, nous pouvons le discuter très clairement.

**M. le Maire MEYER :** Mme LICHTENAUER.

**Mme l'Adj. LICHTENAUER :** Pour donner l'exemple de la Rue du Cardinal Mercier où la chaussée a été refaite et le trottoir aussi : la partie « enrobés » sur le trottoir, ainsi que les traits de peinture, sont évidemment pour les pistes cyclables. Néanmoins, la Rue du Cardinal Mercier a coûté en tout 230 288,00 € HT – vous ferez le calcul, car je ne l'ai pas fait –, dont 100 000 € TTC pour les pistes cyclables.

**M. le Maire MEYER :** D'autres intervenants ? M. l'Adjoint JAEGY.

**M. l'Adj. JAEGY :** Oui, M. le Maire. Je vais tâcher de reprendre dans l'ordre les interventions.

Tout d'abord, M. LECONTE, qui soulignait qu'il y avait une pression fiscale plus importante en 2010 : c'est inexact. Si votre seule interprétation se limite à constater le produit encaissé, oui, mais ce produit n'a pas évolué favorablement, car les taux ont augmenté. Je vous rappelle qu'en 2010, nous avons voté une variation de taux de 0 %. La seule augmentation de 2,9 % concernait la taxe foncière sur les propriétés bâties ; cette augmentation visait simplement à compenser l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Vous retrouvez très bien cela pour chaque taxe, en annexe 1 de ce Compte Administratif et vous y verrez également que c'est bien grâce à la variation physique des bases que nous avons pu augmenter notre produit de recettes fiscales, s'agissant des trois impôts directs locaux. Il n'y a pas eu de pression fiscale supplémentaire en 2010 puisque les taux ont été à évolution zéro, en tout cas ceux votés par la Ville. La fiscalité, de façon très générale, est restée modérée sur les derniers exercices. Au-delà de l'exercice, on ne peut pas dire qu'à Colmar nous faisons du matraquage fiscal auprès des ménages, car ce n'est pas le cas et de loin. S'agissant des tickets-restaurant, là aussi, leur nombre augmente. C'est la preuve du succès rencontré auprès des collaborateurs et collaboratrices de la Ville, qui sont de plus en plus demandeurs, tout simplement. Cela correspond à un engagement de notre équipe qui permet d'apporter un gain de pouvoir d'achat auprès de nos agents. Par ailleurs, les conditions de fonctionnement restent les mêmes : sur une valeur faciale de ticket-restaurant de 8 €, 4 € sont pris en charge par l'agent lui-même et 4 € par la Ville. S'agissant de la réforme de la taxe professionnelle, je rappelle que la Ville de Colmar se situe dans une communauté d'agglomération à fiscalité unique et que le produit de la taxe professionnelle était jusqu'à présent perçu par la CAC, et rentraient ensuite dans nos calculs les attributions de compensation des uns et des autres. Ceci est une discussion qui dépasse le cadre de ce Compte Administratif 2010, s'agissant de la commune. Ce que nous pouvons globalement relever, c'est que la taxe professionnelle – qui n'a pas été supprimée en tant que telle, mais remplacée par la contribution économique territoriale, elle-même fondée sur deux volets – a servi les entreprises industrielles qui ne se voient plus imposer sur leur outil de travail, les équipements, et a plutôt desservi les activités de

services par rapport à ce qui prévalait lorsque la taxe professionnelle existait. S'agissant du plan de relance, effectivement, c'était une décision gouvernementale en 2009. La Ville de Colmar a pleinement adhéré à ce plan en mobilisant des ressources supplémentaires, notamment à l'appui du doublement du FCTVA que nous évoquons tout à l'heure. Toutes les communes n'ont pas fait ce choix ; cela mérite donc d'être rappelé. Pour des raisons budgétaires évidentes, que vous imaginez, l'Etat n'a pas pu poursuivre ce plan de relance en 2010. Sinon, naturellement, je pense que nous aurions très largement, eu égard à notre programme d'investissement, poursuivi dans cette dynamique.

M. HILBERT parlait justement de programme d'investissement au regard des capacités d'endettement de la Ville. Vous avez la réponse dans votre question, M. HILBERT. Si, aujourd'hui, nous mettons justement le doigt sur les capacités d'endettement dégagées par la Ville, c'est précisément pour aussi préparer l'avenir et financer les programmes d'investissement encore devant nous, jusqu'en 2014. Vous votez chaque année des autorisations de programme et des crédits de paiement. Les investissements vous sont rappelés dans le rapport ; il est évident que nous mobilisons cette capacité à plein pour 2011 et les années suivantes. Il ne s'agit pas de thésauriser, d'accumuler, juste pour présenter des ratios flatteurs.

Voilà ce que je pouvais indiquer pour ma part.

Il est vrai, M. WAEHREN, qu'en page 9, la formulation sur la dotation nationale de péréquation n'est pas très claire, je vous l'accorde. Globalement, par rapport à 2009, effectivement, le produit encaissé a augmenté de 29,40 %. Mais si nous prenons juste ce critère de dotation nationale de péréquation, en réalité, il est plutôt en retrait sur la dotation globale de fonctionnement.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, M. le Maire, chers collègues. J'avais juste deux questions, dont une qui vient de l'intervention de M. l'Adjoint. Vous avez parlé tout à l'heure, M. l'Adjoint, du dispositif d'ingénierie qui permettait d'avoir plus de rentrées en provenance de la CAC ; cela m'amène donc à la question que je pose pratiquement à chaque Conseil Municipal, en tout cas, la demande que je formule qui consiste à souhaiter un rapport global sur les relations financières entre la CAC – Communauté d'Agglomération de Colmar – et la Ville de Colmar, avec tous les flux financiers entre ces deux structures avec un solde au final. Cette opération peut éventuellement être faite avec les autres communes pour que cela soit clair pour la population. M. l'Adjoint, vous avez dit que l'augmentation des produits vient de l'augmentation des bases.

**M. l'Adj. JAEGY :** De la variation physique.

**M. DENECHAUD :** Variation physique, inflation et augmentation de la population : je veux bien l'accepter, mais même avec 2 % d'inflation, cela voudrait dire que nous aurions gagné plus de 6 000 habitants, ou l'équivalent en contribuables. Cela signifie que dans 5 ans, nous aurons

100 000 habitants ; c'est formidable. Je comprends pourquoi on veut bétonner tout un quartier actuellement.

**M. le Maire MEYER** : M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Oui, M. le Maire, je crois que j'avais raison d'attendre sur un petit point qui a été évoqué par M. LÉCONTE. La question a été répondue, pour prendre l'expression consacrée, et, une fois de plus, cela a fait état d'un élément totalement faux. Il s'agit effectivement de l'augmentation des contributions directes. Il est faux de prétendre que la taxe foncière n'a pas augmenté à Colmar ; le fait de prétendre que cette augmentation a été compensée en partie par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est un contresens, pour ne pas dire, M. le Maire, une imbécillité. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères vise les occupants, qu'ils soient propriétaires ou locataires, tandis que la taxe foncière vise les propriétaires. Elle n'est pas « répercutable » vis-à-vis des locataires. Comment voulez-vous dire, vis-à-vis des locataires, que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères compense l'augmentation de la taxe foncière ? Je suis sûr, M. le Maire, que vous le savez fort bien ; continuer à prétendre ceci pour indiquer que, conformément à vos engagements, vous n'avez pas augmenté les taxes plus que l'inflation. Malheureusement, vous les avez augmentées. Malheureusement, ou plutôt heureusement, car il y avait peut-être des besoins, ce qui est un autre problème. Toutefois, ne dites pas que vous ne les avez pas augmentées. D'ailleurs, la meilleure preuve est qu'il vous faut à peu près 8 lignes pour justifier la hausse de 4,15 %, puisque vous parlez de l'effet taux, l'effet base, la variation nominale fixée par la Loi de finances, etc. Evidemment, les personnes non averties peuvent se tromper. Je le dis, et, sur ce point, vous ne pourrez pas me contredire, sinon cela sera une contrevérité, une taxe foncière ne peut se compenser avec une taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Première chose. Deuxième chose plus générale – voyez l'intérêt de poser des questions, car ces questions permettent de réfléchir – cette histoire d'endettement par rapport à l'investissement. L'endettement en lui-même peut-être vertueux ou ne pas l'être. Or, à l'heure actuelle, dans la situation de crise que nous connaissons, il peut se faire que la dette soit vertueuse, si elle nous permet de faire des investissements productifs avec un effet sur le plan social, de l'emploi, du chômage, etc. N'allons pas, à chaque fois, dire la même chose en disant que nous faisons de l'investissement, mais pas de dettes ; si nous ne faisons pas de dettes, nous ne pouvons pas faire un investissement réel. Nous faisons de l'investissement – bien entendu, je ne conteste pas le fait qu'il y a de l'investissement –, mais, par rapport à l'acquis, nous ne faisons pas l'effort d'aller dans le sens où d'autres collectivités sont allées ; je parle de la Région et d'autres collectivités que je connais. Elles essayent de pallier, dans la mesure de leurs moyens, les effets de la crise qui, je le rappelle, M. le Maire, et vous le savez aussi bien que moi, perdure encore à l'heure actuelle. Voilà pour la deuxième question posée, à laquelle je me permets d'ajouter mon propre sentiment.

**M. le Maire MEYER** : M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Oui, M. le Maire, chers collègues, je voulais simplement répondre à un des points de l'intervention de M. HILBERT

concernant les subventions. Il faut savoir comment cela fonctionne : une subvention est de l'argent public, argent du contribuable, qui est donné à des associations sans pour autant – et je crois que cela serait un mauvais service à rendre aux uns et aux autres – que cette subvention soit automatiquement, et sans vérification, reconduite d'année en année. Ce n'est pas ainsi que cela doit fonctionner. Les subventions viennent aider des associations en contrepartie de projets qu'elles peuvent avoir et parce que nous considérons que les associations sont plus qualifiées que ne le serait la mairie par exemple, pour organiser un certain nombre de choses dans les domaines social, culturel ou sportif. Il ne peut, et il ne doit pas y avoir – ce ne serait de toute façon pas une bonne chose – de reconduction automatique des subventions et, comme vous le dites, en les augmentant, en plus, chaque année. Il faut le faire en fonction de projets. Cela me permet d'ailleurs de rendre hommage aux centaines d'associations colmariennes qui font ce travail, le font très bien, et le font grâce à leur volonté, leur travail et grâce à leurs partenaires. Il est vrai que certaines associations ont aujourd'hui certaines difficultés, mais ce n'est pas parce que la Ville n'a pas reconduit les subventions. Nous l'avons fait et nous les augmentons ; globalement, le budget alloué à la fois aux associations culturelles, sociales et sportives est en augmentation, car nous avons fait le choix de les soutenir. Encore faudrait-il que toutes les collectivités, et vous savez de quoi je veux parler M. HILBERT, fassent de même. Quand les associations viennent vers nous en disant qu'elles ont subi des baisses de subventions ici ou là, vous ne pouvez pas demander aux seuls contribuables colmariens et à la Ville de Colmar de compenser ce genre de chose ; cela ne serait pas une bonne chose, car cela aurait notamment, M<sup>e</sup> GRUNENWALD, pour effet de déséquilibrer le budget, d'augmenter la dette et de nous priver d'une capacité d'investissement saine, efficace, qui ne peut être faite que parce que les comptes de la Ville sont bien gérés. Vous savez, il nous serait facile d'augmenter un certain nombre de dépenses en augmentant la dette ; à court terme, cela pourrait fonctionner, mais ce serait vraiment un mauvais service à rendre aux générations futures. A court, moyen et long termes, cela serait vraiment un mauvais service à rendre, car cela lierait les mains des générations futures. Je pense que même lorsque les taux d'intérêt ne sont pas très élevés – ce qui est le cas aujourd'hui, bien qu'ils aient tendance à augmenter quand même – il faut gérer les deniers publics au plus près de la réalité, dans l'intérêt du contribuable, dans l'intérêt de l'investissement et dans l'intérêt d'une saine gestion de dépenses ; dépenses qui apportent véritablement quelque chose et qui ne sont pas simplement idéologiques, les yeux fermés.

**M. le Maire MEYER :** M. l'Adjoint de ressort, avez-vous quelque chose à ajouter ?

**M. l'Adj. JAEGY :** Merci, M. le Maire. Je partage pleinement le sens de l'intervention de notre 1<sup>er</sup> Adjoint. Je compléterai simplement pour répondre aux propos de mon collègue M. DENECHAUD : encore une fois, nous jouons la transparence. Je vous renvoie tous à la page 122 de l'annexe 1 – il est vrai que ce sont souvent de gros pavés, et qu'on ne prend pas toujours la peine de feuilleter chaque page – où figure un tableau qui est vraiment éloquent à

cet égard, lorsque nous parlions tout à l'heure de variation physique des bases et des variations nominales votées par la Loi de finances 2010. Ce tableau reprend non seulement le taux voté en Conseil Municipal, mais également la variation des bases nominales et physiques ; cela vous conduit à un total de produit fiscal, que relevait tout à l'heure M. LECONTE. Encore une fois, c'est essentiellement la variation physique qui a joué en notre faveur en 2010, car 2010 correspondait à l'achèvement de nombreux programmes immobiliers. A partir de ce moment-là, de nombreux habitants redevables entraient soit dans le cadre de la taxe d'habitation, soit dans le cadre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, soit les deux réunies. C'est aussi l'attrait de Colmar qui explique l'évolution favorable de ce produit fiscal.

M<sup>e</sup> GRUNENWALD, M. le Maire vous a maintes fois démontré le sens de cette compensation de 2,9 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur la taxe foncière des propriétés bâties ; je ne reviendrai pas en longueur sur ce propos. Si vous me le permettez, je pense que les démonstrations faites précédemment, à plusieurs reprises, étaient suffisamment éloquents.

Endettement vertueux : je crois que c'est vous qui l'évoquiez, Maître. Bien sûr, endettement vertueux ; encore une fois, notre endettement est au service de notre programme d'investissement. De façon générale, au-delà des ratios que nous rappelions tout à l'heure, je voudrais bien redire une chose : à Colmar, nous veillons à avoir un plan de financement de l'investissement qui soit équilibré. Globalement, un tiers est financé par les subventions négociées – et c'est un travail quotidien –, un tiers, par notre autofinancement, la capacité que nous générons de notre section de fonctionnement ; le recours à l'emprunt étant limité au dernier tiers. Tant que nous pourrons veiller à avoir ce plan de financement équilibré, je crois que nous pourrons être cités en modèle, au regard des critères de bonne gestion publique.

Voilà ce que je souhaitais ajouter, M. le Maire, aux derniers propos tenus.

**M. le Maire MEYER : M. HILBERT.**

**M. HILBERT :** Oui, M. le Maire. Je voudrais répondre au 1<sup>er</sup> Adjoint qui parlait de la collectivité qu'il connaît, j'imagine. Néanmoins, je parlais d'une enveloppe budgétée, c'est-à-dire d'argent, d'enveloppes qui sont là et disponibles, et non pas des dépenses, toujours plus importantes, en faveur des associations. Par contre, autant il est déraisonnable d'augmenter n'importe comment les subventions destinées aux associations, autant il est n'est vraiment pas dynamisant, par principe, de décider qu'elles n'augmenteront pas, ad vitam aeternam. Je proposais de prendre les projets des associations, de voir leurs besoins et de les accompagner dans ce sens-là ; ce n'était pas une décision comme celle-là qui consiste à dire qu'elles ont touché depuis des années autant et c'est reconduit d'année en année. En tout cas, depuis que je participe au Conseil Municipal, les associations touchent la même subvention, d'une année sur l'autre, sans aucune discussion sur l'évolution de cette subvention.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : M. HILBERT, nous ne devons pas participer aux mêmes réunions. Je sais que mes collègues à la culture, au sport et au social réunissent régulièrement, chaque année, les associations en question, font le bilan de ce qui a été fait pendant l'année écoulée, les prévisions de manifestations à organiser pour l'année supplémentaire ; et c'est en fonction de cela, des projets, que les sommes sont mises en face. Encore une fois, il s'agit de sommes qui sont, contrairement à ce que vous dites, plutôt en augmentation. Après, elles ne sont pas forcément, et c'est justement la preuve de ce que j'avance, uniformément toujours en augmentation ; elles le sont en fonction de chaque projet de chaque association qui mérite effectivement un soutien pour ce qu'elle apporte, quotidiennement ou presque, dans les domaines dans lesquels elle intervient. C'est ainsi que nous faisons. Je vous invite à participer à ce genre de réunions où vous vous rendez compte que c'est de cette façon que cela fonctionne.

**M. le Maire MEYER** : Bien. Les interventions n'étaient pas trop longues ; j'aurai donc peu de choses à rajouter par rapport aux déclinaisons qui viennent déjà d'être présentées par les intervenants, en réponse aux questions posées. Néanmoins, je vais apporter des informations ou confirmations supplémentaires.

Je reprends les interventions de M. LECONTE, qui constate que le produit fiscal budgété et réalisé au Compte Administratif est supérieur au taux de l'inflation. C'est tout à fait normal. Pourquoi ? Les encaisses réalisées sont paramétrées sur 3 axes : il y a d'abord l'actualisation législative des bases. Par exemple, pour 2011, c'était 2 %. Le deuxième paramètre est l'augmentation du taux décidée par le Conseil Municipal, enfin, la troisième raison qui, pour Colmar, est la plus importante, est l'augmentation physique des bases imposables sans que quiconque paye un euro supplémentaire. Dans cette augmentation physique des bases, je vois surtout les constructions industrielles pour l'année 2010, mais également les constructions des maisons réalisées par les Colmariens. Les trois dernières années – 2008, 2009 et 2010 –, quelque 500 logements supplémentaires furent imposés, puisqu'il s'agit de nouveaux logements. C'est donc tout à fait normal que les propriétaires de ces nouveaux logements payent le même taux d'imposition que tous les autres Colmariens. Je disais également ce printemps lorsque je présentais le budget primitif, que la base imposable pour le bâti a augmenté de 8 % – nous n'avons jamais vu cela –, mais cela, sans faire payer un euro supplémentaire à tous les autres. D'où venaient ces 8 % : 2 % sont en rapport avec la première explication que je vous ai donnée – le bâti d'habitation – et les autres 6 % sont en rapport avec les constructions industrielles. La construction Liebherr ou les différents renforcements en zone nord représentent 6 points sur les 8. Naturellement, l'encaisse est de loin supérieure à celle de l'année précédente pour les trois raisons que je viens d'expliquer. Pour vous faire toucher du doigt ce qu'est l'augmentation réelle, je demanderais juste à M. OSTERMANN de projeter le tableau B10 où nous ne tenons pas compte de l'actualisation des bases, et où nous répercutons uniquement le taux décidé par le Conseil Municipal. Nous nous rendons compte que pour l'année 2010, en moyenne, le Colmarien a payé pour la taxe d'habitation et

la foncière bâti, 547,11 € et, pour l'année 2011, 549,85 €, ce qui fait une augmentation de 0,50 %. Nous sommes à un tiers de l'inflation. Nous avons scrupuleusement respecté ce que nous avons décidé d'appliquer au niveau de la fiscalité. Cette projection apporte la réponse à votre question.

Je peux compléter par une projection supplémentaire qui porte sur les moyennes entre Colmar et les autres villes, toujours au niveau de la fiscalité. Je ne dévie pas, je réponds aux questions posées. Prenons tout d'abord le tableau B8, puis le tableau B9. Sur le tableau B8, vous avez, en courbe bleue, la fiscalité colmarienne par habitant pour les propriétés bâties : en moyenne, elle s'élève à 204 € pour l'année 2010. La moyenne des villes de même démographie que Colmar n'est pas de 204 €, mais de 280 €. Si je multiplie la différence de 76 € par quelque 68 000 habitants, les Colmariens se trouvent dans une position où ils payent 5 millions de moins par rapport à la moyenne.

*Intervention de M. FELDMANN inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Par habitant. J'ai dit « par habitant ». Pour la taxe d'habitation, c'est le tableau B8, et toujours par habitant, M. FELDMANN.

*Intervention de M. FELDMANN inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Toujours par habitant. Auparavant aussi cela était juste. Vous avez, pour Colmar, 153 € par rapport à 207 € ; le différentiel est de 54 €, ce qui fait une moins-value, pour Colmar, par rapport à la moyenne, de 3,672 millions d'euros. Ce n'est pas neutre. Ce sont des chiffres quand même très importants. Je peux éventuellement continuer avec le tableau B17, M. OSTERMANN, où vous avez, sur Colmar, les impôts locaux par habitant. Pour Colmar, cela représente 626 € alors que la moyenne est de 759 €, c'est-à-dire une différence de 133 €. Par addition des deux montants précédents que j'avais indiqués, vous arrivez à quelque 9 millions d'euros d'imposition en moins par rapport à la moyenne. Ceci était pour la fiscalité.

Concernant les tickets-restaurant, la question a été répondue : il se trouve que le personnel a droit à un ticket par jour ouvré. Or, les années précédentes, tout le monde n'avait pas utilisé pleinement les droits acquis. D'où, en 2010, une meilleure utilisation de l'avantage mis à disposition et d'où, également, l'augmentation de 39 000 € par rapport au remboursement qui s'était fait.

Pour la taxe professionnelle, vous n'avez pas raison. Pourquoi ? Nous serons obligés de revenir au conseil communautaire sur les impositions minimales. Nous nous sommes rendu compte qu'il y a quelque 1 500 redevables qui payaient au maximum 1 000 € alors qu'auparavant, ils payaient 20 000 €, 25 000 € et 30 000 €. La grande majorité des entreprises a donc moins payé, à tel point que nous sommes obligés de redresser la situation.

Pour les dépenses à caractère général, vous savez que nous avons fait faire un diagnostic pour détecter les bâtiments qui sont le plus consommateurs d'énergie pour, dans un deuxième temps, engager les travaux en rapport avec cela.

Concernant les travaux d'investissement, prenez donc le tableau A8, M. OSTERMANN. C'est un tableau qui rappelle depuis 2005 ce qu'étaient les investissements réalisés par la Ville de Colmar, avec un montant de 14,443 millions d'euros en 2005, 21,105 millions d'euros en 2006, 24 millions d'euros en 2007, 26 millions d'euros en 2008 et 28,893 millions d'euros en 2009, pour nous situer, en 2010, à 24,836 millions d'euros. Soit 10 millions de plus par rapport à 2005. Pourquoi ? Parce qu'en 2009, nous avons encaissé deux fois la TVA ; cet argent, nous l'avons réinvesti dans la même année. C'est pourquoi nous nous étions retrouvés avec 3,5 millions d'euros de TVA en plus, que nous pouvions investir sur la même année ; d'où le décalage entre 2008 et 2010. J'observe quand même que le taux de réalisation dépasse 80 %, ce qui est plus que remarquable. Nous sommes légèrement en dessous de l'année 2009, mais arriver à un taux de réalisation qui avoisine les 81 % est tout simplement à relever.

Sur la question posée par l'observation de M<sup>e</sup> GRUNENWALD : entre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe foncière bâtie, il y a une grande différence. L'une est une taxe, l'autre est un impôt. C'est déjà une différence juridique. Naturellement, je ne botte pas en touche de cette façon. Vous savez que le propriétaire occupant est imposé à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et à la taxe foncière bâtie. S'agissant du propriétaire non occupant, ce n'est pas le propriétaire qui paye la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ; c'est le cas au départ, mais il la répercute ensuite vers le locataire. Pour le propriétaire occupant, la fongibilité entre la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la taxe foncière bâtie conduit à un résultat neutre. Pour le propriétaire non occupant, la réduction de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est répercutée vers le locataire. Bien. Pour autant, vous n'avez pas raison.

*Intervention de M<sup>e</sup> GRUNENWALD inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Ecoutez, si le professeur est M<sup>e</sup> GRUNENWALD, je ne vais pas dire que c'est sans importance, mais je connais sa philosophie. A la philosophie du correcteur, j'oppose mon côté pragmatique et la vérité sur les prix.

*Intervention de M<sup>e</sup> GRUNENWALD inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** M. le Bâtonnier, reconnaissez quand même que nous vous avons laissé parler sans vous interrompre.

*Intervention de M<sup>e</sup> GRUNENWALD inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Bien, alors faites-en autant.

*Intervention de M<sup>e</sup> GRUNENWALD inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Bien. Sur l'état de la dette, nous sommes aujourd'hui à un encours de quelque 37 millions d'euros. Cela traduit un ratio d'environ 550 € par habitant. Vous dites que ce n'est pas forcément une bonne chose ; je comprends. Néanmoins, il faut emprunter lorsqu'on a besoin d'argent. Or, nous n'avons pas à emprunter si, dans le même cas d'espèce, nous avons un autofinancement supérieur de 7 millions d'euros à celui de l'année dernière. Donc, si l'autofinancement augmente de 7 millions d'euros, nous n'allons

pas emprunter autant ; d'ailleurs, dans le projet de budget, nous avons des prévisions pour quelque 28 millions d'euros, que nous avons essayé de réaliser. J'ajoute qu'en empruntant, M<sup>e</sup> GRUNENWALD, nous ne remboursions pas seulement le capital mais nous payons également des intérêts. Projétons le tableau B5, pour voir où est l'économie pour les Colmariens : dans le budget de fonctionnement, les emprunts représentent naturellement une certaine proportion. Ces proportions, pour Colmar, étaient de 10 % sur le budget de fonctionnement en 2008, de 8,2 % en 2009 et de 6,1 % en 2010 ; la moyenne nationale étant de 10,3 %. Première indication. Toutefois, l'indication la plus importante est ici : dans la mesure où nous gérons l'emprunt et dans la mesure où nous n'empruntons que lorsqu'il le faut et pas pour se faire plaisir – je le dis – la différence entre 2006 et 2010 nous a fait faire une économie en intérêts de 1,2 million d'euros. En 5 ans, nous nous sommes désengagés de 10,5 millions d'euros. Ce n'est pas seulement une affaire de taux, c'est également une diminution des encours de 10 millions d'euros ces 5 dernières années. Encore une fois, on répond à l'emporte-pièce, sans reconnaître les vraies raisons de cette diminution.

Je continue avec les autres questions qui ont été posées, principalement par M. HILBERT.

*Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro)*

**M. le Maire MEYER :** Passage en force. Je lis ! Une ordonnance qui vient d'être rendue aujourd'hui par le Tribunal Administratif de Strasbourg. Je lis : « La Ville de Colmar produit des attestations du trésorier principal ainsi que les différents certificats d'inscription au livre foncier qui confirment que la Ville de Colmar a procédé au paiement des indemnités à l'intégralité des propriétaires fonciers concernés par le plan d'alignement ; qu'il suit de là, que la Ville de Colmar justifie devant le juge des référés que la délibération adoptant le plan d'alignement a épuisé ses effets et par suite, au vu de cet élément nouveau, il y a lieu de mettre fin à la mesure de suspension ordonnée le 13 mai ». Ainsi soit-il !

*Intervention de conseillers inaudible (sans micro)*

**M. le Maire MEYER :** Pour les vélos, je lis un article, tout chaud : « Aix-en-Provence : en vélo libre, Aix-en-Provence met fin à son action. » Pourquoi ? Parce que le prix du vélo coûtait, par an, quelque 3 600 € pour moins de 20 utilisations par mois. Ils étaient obligés de payer un opérateur, 600 000 € par an, pour le parc de vélos. Ils ont annulé la convention, ce qui les conduit à payer entre 1 et 2 millions d'euros d'indemnités à l'opérateur. Reconnaissez, en ce qui nous concerne, qu'à hauteur de 100 € par vélo, nous pouvons financer 6000 vélos par an tout en les mettant à la disposition des particuliers. Au final, l'option colmarienne se trouve être la moins chère. Pourquoi Aix en Provence est revenue en arrière ? Parce que la Chambre Régionale des Comptes a mis le doigt sur cette différence entre les cas comme les nôtres et ce que payait cette ville. Marseille n'est pas loin des 3 600 €, ils sont de 200 € inférieurs. L'un dans l'autre, il faut se féliciter de ce que nous avons réussi à mettre en œuvre au niveau de l'activité vélo.

M. DENECHAUD, vous amenez toujours la même question : le manque de transparence. Je ne peux que vous conseiller de lire les rapports qui sont distribués, les rapports semestriels et le rapport annuel, qui reprennent d'une façon fidèle ce que sont les relations entre la Communauté d'agglomération et les différentes communes qui en sont membres. S'il y a une différence, et je vous l'ai déjà expliqué, c'est que la Ville de Colmar, dans le fonds de concours, ne paye plus ce qui était prévu au départ. Par contre, nous avons emprunté, pour amortir sur 20 ans, ce qui est dû par la Ville de Colmar ; d'où l'augmentation de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité urbaine, qui vient abonder les crédits d'autofinancement, avec ce plus de quelque 7 millions d'euros. De plus, cela n'a rien de secret, puisque dans les trois rapports – les deux semestriels de l'année 2010 et le rapport final – c'est écrit d'une façon très claire, permettant à chacun de comprendre.

Voilà ce que je voulais ajouter par rapport aux explications qui furent déjà données. Au final, avoir une dette qui peut être remboursée en 2,10 années, alors que la moyenne avoisine les 7 ans, avec les engagements d'investissement qui sont les nôtres où nous dépassons les 500 € par habitant, alors que la moyenne est de seulement 350 €, traduit un investissement supplémentaire de 150 € multipliés par 68 000 €, soit quelque 10 millions d'euros en plus. Je suis très content de cette performance puisque non seulement nous arrivons à gérer la fiscalité, le fonctionnement, les emprunts, mais, en plus, nous investissons ; et nous investissons nettement plus par rapport aux autres villes de l'importance de Colmar.

Voilà mes chers collègues. Merci pour ces quelques instants d'attention. Observez que je ne fus pas très long. Bien. Puisque je suis l'exécutif, il faut que je me retire. Aucune question n'a été posée sur les budgets annexes. Vous devez désigner un président de séance. Au moment où le vote sera fait, je reviendrai vers vous.

**M. l'Adj. WEISS** : Mes chers collègues, en l'absence du Maire pour le vote du Compte Administratif, je vous propose de confier la présidence au 1<sup>er</sup> Adjoint. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Merci. M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, vous avez la parole.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Bien, merci chers collègues, malgré le vote contre de M. FELDMANN, apparemment. En l'absence du maire, il me reste donc à vous proposer l'approbation du Compte Administratif 2010.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER, du Groupe de M. HILBERT. Merci.

Le point suivant concerne l'approbation du compte de gestion de l'exercice 2010.

## **6. Approbation du compte de gestion de l'exercice 2010.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Mme VALENTIN a demandé la parole.

**Mme VALENTIN** : Oui, je vous remercie. Normalement, un compte de gestion est établi avant le 1er juin de l'année qui clôture l'exercice par le trésorier principal. Ce compte doit retracer les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du Compte Administratif. En principe, c'est ce compte qui doit être soumis au vote du Conseil Municipal et non une simple déclaration de conformité. La déclaration que vous nous présentez ce soir ne nous permet pas de constater la stricte et nécessaire concordance des deux documents ; nous ne pouvons donc pas voter pour approuver le compte de gestion de l'exercice 2010.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Bien. M. JAEGY.

**M. l'Adj. JAEGY** : Le compte de gestion, comme vous venez vous-même de le rappeler Mme VALENTIN, est l'exact symétrique de l'ensemble des produits et des charges constatés pour l'exercice 2010.

**Mme VALENTIN** : Il doit être présenté à l'assemblée et non pas faire l'objet d'une déclaration de la part du maire ni de quiconque.

**M. l'Adj. JAEGY** : Nous avons respecté les formes, comme chaque année. Ce sont les mêmes modalités de présentation avec l'ensemble des annexes attachées au Compte Administratif. Je ne vois pas où est la difficulté ce soir par rapport aux années précédentes puisque le formalisme est strictement le même.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Nous en sommes au point n° 6 : approbation du compte de gestion de l'année 2010. Nous pouvons le soumettre au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER, de M. HILBERT et la non-participation au vote de Mme VALENTIN.

## **7. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du Budget Principal.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion, avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER, de Mme VALENTIN et de M. HILBERT.

### **8. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du Budget Annexe du Festival de Jazz.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER.

### **9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du Budget annexe du Festival du Film.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec l'abstention du Groupe de M. HILBERT.

### **10. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010 du Budget Annexe Salon du Livre – Espace Malraux.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **11. Taxe communale sur la consommation finale d'électricité.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Très bien. Il y a des demandes d'intervention.  
M. LECONTE.

**M. LECONTE** : Merci, M. l'Adjoint. M. le Maire, d'une part, en passant d'un taux de 8 % en 2011 à 8,12 % en 2012, vous renchérissez d'autant le coût de l'électricité et augmentez par là-même la pression fiscale des ménages colmariens. Nous vous proposerons donc de revenir à un taux inférieur à 8 %. D'autre part, M. le Maire, nous vous avons adressé, il y a quelques mois, une lettre dans laquelle nous dénoncions l'augmentation prévisible du prix du gaz ; vous n'avez toujours pas répondu au deuxième courrier. Pourriez-vous le faire aujourd'hui ?

**M. le Maire MEYER** : M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Merci, M. le Maire. Je crois que cette taxe est nationale et que nous nous mettons aux normes en fonction de ce qui nous est demandé. Cependant, il me semble que le coût de l'énergie va continuer à augmenter, notamment celui de l'électricité. J'ai deux suggestions : la première, comme le résultat de cette taxe n'est pas fléché, nous pourrions l'utiliser pour aider les personnes qui auront des difficultés à payer leurs factures d'électricité dans le futur. D'un autre côté, à Colmar nous sommes un petit peu embêtés puisque nous devons payer cette taxe, mais nous n'avons pas le choix du distributeur. Pour l'instant, il s'agit de Vialis qui fait d'ailleurs la promotion du nucléaire et qui, sur son site Internet, explique qu'il n'y a pas d'autres moyens de trouver de l'électricité. Or, nous avons, et je crois qu'il y a eu plusieurs réunions à ce sujet à Colmar récemment, un opérateur qui distribue de l'électricité 100 % verte, de l'énergie renouvelable. Il me semblerait intéressant que les Colmariens puissent, de leur plein gré, choisir le distributeur qui leur fournisse de l'énergie propre. Ce n'est pas le cas à Colmar pour l'instant ; je le regrette. Cela serait peut-être intéressant que Vialis n'ait plus le monopole de la distribution et que l'on ouvre ce marché comme beaucoup ailleurs, en France.

**M. le Maire MEYER** : M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Je m'inscris totalement à la suite des propos de mon collègue M. Frédéric HILBERT sur le choix du distributeur. L'association « Bougeons les lignes », comme le groupe auquel appartient M. HILBERT, avons le point de commun de vouloir sensibiliser les Colmariens sur ce point. Il n'est pas normal que nous ne soyons pas en conformité avec la loi sur ce point, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas choisir notre fournisseur d'électricité et que les ménages colmariens ne puissent pas le faire, alors qu'il s'agit, non pas d'un blocage juridique, mais d'un blocage prétendument technique. Sur l'idée de fond d'aider les personnes qui ont du mal à payer leurs factures, je suis également tout à fait d'accord. L'idée est aussi un fléchage pour améliorer l'isolation et les différentes sources d'économie d'énergie. Par ailleurs, je pense que ce rapport a volontairement été rendu complexe pour, non pas dissimuler, mais diluer la conséquence qui est l'augmentation, certes légère, du coût de l'électricité pour les ménages. Etant donné tous ces éléments, je m'abstiendrai sur ce rapport.

**M. le Maire MEYER** : M. WAGNER.

**M. WAGNER** : Merci. Mon intervention va dans le sens des précédentes. Effectivement, lorsque nous remarquons d'une manière toute simple les simulations après la réforme - 1,207 million d'euros - et les produits encaissés avant la réforme - 1,120 million d'euros -, la différence est de 86 800 €. Nous constatons qu'il y a une progression d'environ 7 % que vous essayez d'expliquer ensuite dans le rapport. Il est vrai que nous aurions également pu faire de telle sorte qu'il n'y ait pas d'augmentation. Vous parlez toujours, et vous venez de le faire à l'instant, de pouvoir d'achat en faveur des Colmariens ; ici, nous sommes tout à fait dans le sens inverse, car avec ce coefficient que vous souhaitez appliquer, les Colmariens vont payer plus cher l'électricité.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Réponse facile : les 8 % précédemment appliqués portaient sur la facture globale, y compris l'abonnement. L'injonction qui a été faite à partir de la Commission Européenne était de facturer uniquement les consommations ; c'est pour cette raison que nous disons « taxe sur les consommations réelles », ce qui n'était pas le cas précédemment. Au final, l'utilisateur paye au centime près la même taxe, puisque le 8,2 % l'année prochaine s'applique seulement sur les consommations électriques et non sur les consommations électriques plus l'abonnement. Donc, toute votre argumentation tend à fausser la vérité puisque l'utilisateur ne paye pas un centime supplémentaire. Deuxièmement, quant à la recette dédiée, notre recette de la taxe sur l'électricité est dédiée au développement durable puisque nous nous servons de cette taxe qui tourne autour de 1,2 million d'euros pour accompagner nos actions. C'est d'ailleurs tout le sens de cette taxation puisqu'il s'agit d'une recette qui, avant tout, doit être destinée aux actions d'encouragement auprès des particuliers pour économiser de l'énergie. Toutes nos actions engagées pour financer, cofinancer, subventionner les travaux d'isolation et tout ce que nous faisons aux côtés des particuliers viennent de l'affectation de ce 1,2 million d'euros ; d'abord, pour les économies d'énergie, mais surtout aussi pour être utilisé dans la dimension sociale. Nous sommes à 200 % dans ce que vous préconisez. J'ajoute une nouvelle fois que les usagers ne payent pas un centime supplémentaire, s'il y a lieu de comparer les 8 % par rapport aux 8,2 %.

M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Je regrette simplement que le rapport que vous nous proposez ne donne pas ces explications. Il nous aurait permis de comprendre complètement votre démarche. Nous ne pouvons absolument pas deviner qu'il n'y aura pas de taxe sur les compteurs et que cela ne concerne que la consommation électrique réelle. Cela n'est marqué nulle part. Votre rapport est donc incomplet, mal fait. Il est tout à fait normal que notre position soit celle que nous avons prise à la lecture du rapport tel qu'il nous est proposé.

**M. l'Adj. JAEGY :** Le champ d'application avec les simulations est clairement détaillé en page 2 du rapport

**M. FELDMANN :** Qu'y a-t-il page 2 du rapport ?

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN, lisez donc le deuxième paragraphe du rapport : vous avez exactement ce que je viens de vous expliquer.

**M. FELDMANN :** Quel deuxième paragraphe ? Première page ?

**M. le Maire MEYER :** Première page où nous parlons également des abonnements qui ne sont plus imposés. Nous ne pouvons pas être plus clairs ; sur le papier cette précision est donnée. La seule différence est que cela entraîne des conséquences pour les communes. Pourquoi ? La nouvelle taxe est payable pour l'éclairage public, ce qui, précédemment, n'était pas le cas. Pour les 8 %, revenons à la Ville de Colmar, c'est une opération neutre : d'un côté, nous payons, et de l'autre, nous encaissons. Par contre, la nouvelle taxation concerne également les départements. Or, dans leur

grande majorité, les départements ont une taxe de 4 %. Implicitement, nous allons payer au département 4 % sur les consommations relatives à l'éclairage public, ce qui n'était pas le cas précédemment. Pour autant, nous n'augmentons pas les 8,2 % et nous nous contentons de la situation. Une projection aurait pu nous conduire à la chose suivante : la Ville de Colmar étant obligée de payer au département, nous allons répercuter la contre-valeur vers l'usager. Nous n'allons pas jusque-là. C'est sportif, n'est-ce pas ?

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Abstention de M. DENECHAUD, du Groupe de M. WAGNER et de M. LECONTE.

## **12. Rapport annuel sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) de l'année 2010.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. Tout d'abord, nous allons saluer le travail réalisé par les services puisque ce soir nous avons une présentation relativement précise et circonstanciée. Par ailleurs, l'articulation du rapport autour des différentes thématiques permet d'apprécier la manière dont ont été mises en œuvre les politiques publiques qui touchent à la vie des quartiers dont, bien sûr, nous ne dirons jamais assez l'importance et l'absolue nécessité de les maintenir. Nous saluons, parmi les éléments présentés, le respect de la clause d'insertion sociale, doublement. Nous nous réjouissons également que l'on entre moins pour le centre socioculturel dans un projet social triennal ; cela devrait permettre d'avoir des évaluations qui, enfin, donneront un bilan annuel des actions menées et pourront définir des objectifs en fonction du résultat attendu. C'est cette évaluation que nous souhaiterions également pour l'ensemble des actions menées dans le périmètre de la zone urbaine sensible et de la zone de redynamisation urbaine afin d'éviter le saupoudrage et optimiser le travail considérable que les associations font dans ces secteurs. Toutefois, en reprenant les thématiques principales, nous avons quelques questions ou remarques. En premier lieu, nous pensons qu'il aurait été intéressant de pouvoir apprécier les évolutions par thématique par rapport à la programmation de l'année précédente ; c'est sans doute quelque chose que vous pourriez prévoir pour une prochaine présentation. Dans ce rapport, vous présentez les animations d'été pour un montant global de plus de 280 000 €. Or, en 2010, les 4 766 places de stages ont accueilli 2 156 jeunes, dont 1 913 issus de la CAC ; donc, près de 90 % de jeunes venant d'autres villes que Colmar et, a fortiori, ne venant pas des zones analysées. Ne pensez-vous pas qu'il faudrait sortir ces animations du rapport des ZUS et de la ZRU ?

En ce qui concerne les crédits alloués aux actions des associations œuvrant pour la cohésion sociale de la Ville, vous soulignez que sur un montant de 576 000 € de crédits alloués sur cette thématique, la somme de

145 950 € versée à celles qui accueillent les publics issus des quartiers prioritaires illustre l'effort financier que la Ville a consenti. Permettez-moi de vous rappeler que les habitants du quartier Europe représentent 20 % de la population de Colmar. Il ne s'agit donc pas beaucoup plus que du respect de la démographie, surtout quand on perçoit une enveloppe spécifique pour ce public. Quant à la programmation CUCS, nous regrettons la faible part consacrée à la santé qui ne représente que 4,5 %. Concernant l'emploi, nous déplorons bien entendu que nous n'y consacrons que 32 725 €, soit 12,5 % du budget, à l'heure où le nombre de demandeurs d'emploi est toujours un sujet de préoccupation majeur pour notre ville. Nous nous permettons d'ailleurs de vous faire remarquer que le tableau où apparaissent les demandeurs d'emploi ne récapitule que ceux de la catégorie 1 qui, bien sûr, représente le chiffre le plus faible. Or, ces derniers sont toujours dans une situation particulièrement délicate dans la ZUS Europe. Bien sûr toutes les thématiques sont importantes et l'argent est rare ; c'est justement une raison supplémentaire pour redemander que l'on fasse des bilans des actions entreprises, des bilans qualitatifs et non seulement chiffrés qui permettront de définir un véritable plan d'action pour l'avenir de ces quartiers. Je vous remercie et attends vos réponses avec intérêt.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui. Je me permets juste de reposer la question que j'avais posée sur le point précédent puisque vous m'avez encore refusé la parole, M. le Maire ; parole que j'avais demandée à la fin du point précédent. Vous n'avez pas répondu sur le choix du distributeur en matière d'électricité, mais je pense que c'est une question de temps et que vous pourrez nous répondre la prochaine fois, le temps de vous concerter avec le président de Vialis, peut-être.

**M. le Maire MEYER :** Certainement que M. le 1<sup>er</sup> Adjoint n'a pas vu clignoter, puisque c'est lui qui tenait la manœuvre.

**M. DENECHAUD :** Admettons.

**M. le Maire MEYER :** Néanmoins, je réponds à la question : les usagers avaient le choix, il y a deux ans, d'opter pour Vialis ou pour un autre. Il y avait quelque 100 cas qui avaient fait une autre option ; entre-temps, ils sont revenus chez Vialis.

**M. DENECHAUD :** Toujours est-il qu'aujourd'hui nous devons pouvoir garantir le libre choix aux usagers, toujours et en tout temps, y compris maintenant ; ce n'est pas il y a deux ans. Je pense que c'est une question de temps, mais nous devons nous orienter vers cette direction pour respecter la loi. Sur le rapport qui nous occupe, je voulais simplement observer – et je pense que vous ne me contredirez pas sur ce point – et mettre en valeur une baisse générale sur la plupart des indicateurs de la délinquance, notamment dans le quartier Europe. Il y a des choses, en tout cas, ce sont les statistiques -ensuite, il est clair que nous pouvons interpréter et expliquer, et que quand on habite dans ces secteurs-là, on ne le ressent pas forcément-mais cela semble aller dans un sens positif. Toujours est-il que c'est un secteur qui, à ma connaissance, n'est pas couvert en caméras de vidéosurveillance. Je voulais juste préciser cela pour bien montrer que ce ne

sont pas les caméras qui font baisser la délinquance, mais la présence humaine, physique. Lorsque nous mettons cela en parallèle avec l'évolution de la délinquance dans les secteurs couverts en caméras, finalement, l'évolution est meilleure dans le quartier Europe. Je voulais juste faire cette précision pour que nous n'attribuions pas aux caméras la future baisse de la délinquance dans le quartier Europe.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Je voulais saluer aussi la qualité du rapport et la quantité d'informations très importantes qu'il apporte. C'est vrai qu'il faut féliciter les personnes à l'origine de ce rapport. Si nous examinons ce rapport en le prenant dans l'ordre, jusqu'à la page 15, on décrit le travail urbanistique qui a été fait dans ces quartiers. C'est un fait, lorsque nous nous promenons dans ces quartiers, nous nous rendons compte que des immeubles ont bougé, et qu'il s'est passé des choses. C'est à ce titre-là d'ailleurs que vous avez été distingué à ce concours national ; vous nous avez dit vous-même que le président du jury était un architecte. Autrement dit, de façon visible, les immeubles de ces quartiers concernés par l'ANRU ont effectivement été rénovés, ont bougé ; il est vrai que ces quartiers, quand on s'y promène, sont plus agréables à vivre. C'est indéniable et c'est quelque chose qu'il faut souligner. Le travail qui a été fait à Colmar est tout à fait conséquent, remarquable. Nous connaissons votre acharnement à avoir été chercher les différents financements ANRU ; nous ne pouvons que vous en féliciter.

Je continue ; j'en suis à la page 15 et je vous invite à parcourir le rapport avec moi. Première chose : on nous indique que les investissements qui ont été faits dans les écoles maternelles et élémentaires sont des investissements qui correspondent à cette dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale ; en tout cas, on les y intègre de façon à augmenter les millions. Je vous rappelle que c'est une obligation de la Ville, c'est une mission de la Ville qui concerne l'ensemble des quartiers, sachant que, dans ces écoles maternelles, il se peut très bien que des enfants viennent d'autres quartiers. Cela veut dire que, de mon point de vue, ce que vous inscrivez en page 15 pour les écoles, n'a rien à faire à cet endroit. Même chose concernant les investissements pour les structures d'accueil à la petite enfance que vous détaillez page 17 ; ce sont des structures qui accueillent tous les enfants de l'ensemble des quartiers de la ville. Les assistantes maternelles travaillent sur l'ensemble de la ville, alors pourquoi ramener ce budget de 4 973 € dans l'action sur ces quartiers urbains sensibles ? Le centre socioculturel, le Centre Europe, est, du moins je l'espère, destiné à l'ensemble des habitants du quartier. Je ne vois pas comment vous pouvez faire figurer ce budget de 3 580 €, et tous les budgets que vous indiquez pour le Centre Europe, au titre de l'intervention sur les ZUS. Cela me semble complètement discutable. Même chose en page 19 où vous décrivez par le détail les équipements sportifs ; que je sache, tout le monde fréquente le Stade Europe, le stade nautique, le gymnase Molière. Je ne vois pas en quoi ce sont des investissements spécifiques pour la ZUS.

Continuons, page 21 où vous décrivez votre intervention dans ce que nous donnons aux différentes associations : ces associations drainent un

public tout quartier. Je voudrais revenir un tout petit peu en arrière, à la page 16, pour faire une constatation qui, de mon point de vue, est un peu inquiétante : si nous regardons les effectifs en école primaire – 2008-2009, 2009-2010 et 2010-2011 –, nous constatons qu'ils sont grossièrement stables. Par exemple, en 2009, il y avait 1 990 élèves en ZEP et pour l'année 2010-2011, il y en a 1 946. Maintenant, si nous regardons l'effectif du Collège Molière pendant la même période, nous constatons qu'en 2008-2009, il y avait 552 élèves et que pour l'année 2010-2011, il n'y en a plus que 485 ; ce qui représente une perte de plus de 2 classes. Qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut tout simplement dire que les parents, quand ils le peuvent et qu'ils en ont les moyens, ne font pas confiance aux structures de leur quartier pour éduquer leurs jeunes. Ils font des pieds et des mains pour essayer d'aller dans d'autres collèges ou se diriger vers l'école privée. A mon avis, cet indicateur-là est un indicateur assez inquiétant pour la vie sociale du quartier. Si je vais plus loin dans le rapport, je vais directement à la page 29, où figure le chômage. Nous améliorons le cadre de vie, mais regardez les chiffres du chômage : ils sont assez catastrophiques dans ce quartier quand nous les comparons – vous nous donnez l'occasion de le faire et je vous en remercie – à la totalité de la commune de Colmar. Par exemple, le chômage des moins de 25 ans passe de 122 à 130 personnes, alors qu'il diminue de 12 % sur la totalité de la commune. Regardez le chômage des femmes qui augmente de 39 %, nous passons de 53 à 74 personnes, et regardez aussi le chômage de longue durée. Autrement dit, en ce qui concerne la problématique du chômage, il semblerait que l'évolution dans ce quartier est absolument insuffisante pour l'instant et que le travail reste entier.

Continuons un petit peu. Vous parlez de développement économique, page 37 : cette dernière est totalement indigente puisque n'a été créée qu'une petite pépinière pour les entreprises. Nous nous rendons compte qu'il y a quelques entreprises – 3 ou 4, nous ne savons pas trop –, mais nous ne savons absolument pas combien d'emplois nouveaux cela représente ; sachant que vous y intégrez 17 personnes qui ont monté leur propre entreprise. Cela n'est absolument pas l'initiative de la Ville qui a permis cette évolution.

Un peu plus loin vient la délinquance : ce tableau, page 41, nécessiterait d'ailleurs d'être expliqué un petit peu puisqu'il dit tout en double. Je pense que c'est une erreur de présentation. Donc, page 41, délinquance générale : nous avons la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 et le cumul, sachant que ces chiffres sont exactement les mêmes. Il ya des choses assez intéressantes : si vous prenez la dernière partie du tableau où nous comparons l'année précédente à l'année en cours – si je ne me trompe, l'année en cours, c'est maintenant – c'est-à-dire à 6 mois. Nous avons « Atteintes à l'intégrité physique » : 132 ; nous en sommes à 117. Vous nous dites qu'il s'agit d'une baisse de 11,14 %, ce qui est faux. Nous avons presque fait en 6 mois autant qu'en un an. Même chose pour « Atteintes aux biens » : 399 pour l'année précédente, et 320 pour l'année en cours. Vous nous dites – 19 %. Et tout le tableau est comme cela. Je pense que l'interprétation du tableau présenté page 41 est tout à fait

discutable, et cela ne me réjouit pas. Il y a d'autres éléments aussi que nous voyons un petit peu plus bas, page 43 – et c'est une réflexion que j'avais déjà faite l'année dernière : dans les quartiers urbains sensibles, il n'y a pas de trafic de drogue ; c'est marqué dans votre rapport. De plus, regardons le dernier tableau de cette page 43, ligne « Incendies de véhicules » : si nous ramenons la population de Colmar à la population strasbourgeoise – j'ai encore vérifié avant de venir, Strasbourg compte 237 000 habitants –, vous multipliez par 4 et vous arrivez aux environs de 200 voitures qui brûlent chaque année à Colmar. Je voudrais rappeler au maire qu'au cours de son 2<sup>ème</sup> mandat, l'un de ses arguments électoraux était un tract qui montrait une voiture qui brûlait et qui disait « Jamais ça à Colmar ». Regardez les incendies de poubelles : il est vrai qu'en 2010, ils ont diminué de moitié ; c'est parfait. Par contre, une chose qui me préoccupe beaucoup plus est les jets de projectiles ; je suppose que ceux-ci sont dirigés contre les autorités. Regardez l'explosion qu'il y a puisque nous sommes passés de 12 en 2009 à 26 en 2010. Autrement dit, les problèmes de délinquance dans ces quartiers restent entiers ; encore une fois, cela ne me réjouit pas.

Je voudrais terminer en faisant la réflexion suivante : à quoi sert-il d'avoir un budget de fonctionnement archi-excédentaire – cette année, l'excédent de fonctionnement est absolument énorme, exceptionnel, mais énorme – et de le reverser directement dans l'investissement si pendant ce temps-là les problèmes sociaux du quartier ne sont pas résolus ? Il me paraîtrait plus logique de consacrer plus d'argent au fonctionnement, d'avoir du personnel à vocation sociale dans ces quartiers pour essayer – je dis bien essayer, car je sais que c'est très compliqué – de faire évoluer ces chiffres dans un sens favorable. J'en ai terminé avec ma réflexion autour de ce rapport.

**M. le Maire MEYER** : Bien. Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Oui, M. le Maire, juste encore une question par rapport au tableau page 29 des demandeurs d'emploi. Je pense qu'il y a des erreurs parce que, par exemple, pour le niveau de formation niveau 5, il est marqué « pour 2010, 276 ; pour 2011, 296 : évolution – 7,2 % » ou « non déterminé, 1 en 2010 puis 0 en 2011 : évolution : + 100 % ». Je pense qu'il faut revoir l'ensemble des chiffres et rebâtir ce tableau avec les bonnes évolutions ou les bons chiffres s'ils sont inversés. Merci.

**M. le Maire MEYER** : M. BAUMULLER.

**M. BAUMULLER** : Merci, M. le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. En accord avec M. l'Adjoint FRIEH, je vais vous apporter quelques réponses sur le contrat urbain de cohésion sociale. Dans un premier temps, j'aimerais m'associer aux félicitations de M. FELDMANN et de Mme VALENTIN pour les services, notamment pour Mme Florence KOEGLER qui a été en charge de cette synthèse très complète.

M. FELDMANN, sur le chômage, les chiffres qui sont annoncés sont exactement dans les mêmes proportions que celles que nous retrouvons sur l'ensemble des territoires ZUS en France et que nous pouvons retrouver dans les rapports ONZUS. C'est justement pour cela que la Ville de Colmar, depuis deux ans, sur le contrat urbain de cohésion sociale, a décidé que

l'emploi et le développement économique étaient sa priorité. C'est pourquoi, même si, Mme VALENTIN, vous citez les chiffres du développement économique sur 2010, sur 2011, l'emploi atteint d'ores et déjà 40 % de l'enveloppe. En 2008, l'emploi et le développement économique représentaient 8 %. Ensuite, vous parlez des comparaisons entre les différentes programmations. Ces comparaisons ont été faites, notamment par camembert, à l'occasion de la programmation de la 1<sup>ère</sup> tranche en commission sociale ; je me souviens d'ailleurs que beaucoup de participants à cette commission appartenant à la minorité de ce conseil avaient salué ce travail. Vous parlez également de la santé : effectivement, ce n'est pas la plus grande thématique du contrat urbain de cohésion sociale, mais sur ce sujet, nous n'avons rejeté aucun dossier. Nous avons décidé, sur l'année 2010, de mettre un terme à la mutuelle santé des jeunes, car les résultats n'étaient pas au rendez-vous. Par contre, il n'y a pas de dossiers rejetés dans ce domaine-là ; c'est simplement que l'appel à projet ne trouve pas de propositions de la part des associations dans ce domaine.

Vous parlez ensuite de l'aspect qualitatif : là, également, cela fait deux ans que nous travaillons très fortement sur l'évaluation de nos actions financées dans le cadre du CUCS. Nous sommes d'ailleurs en train de conduire – et c'est une première en Alsace, par rapport aux autres contrats urbains – trois séances de travail par thématique avec l'ensemble des acteurs associatifs. Pour l'instant, sur l'une des thématiques, nous sommes déjà au 2<sup>ème</sup> rendez-vous, et sur les autres, nous avons eu une première rencontre. Ces réunions de travail ont pour seul objectif, effectivement, d'aller vers encore plus de qualificatifs.

Je pense avoir à peu près répondu à toutes les questions qui concernaient le CUCS. Après, juste pour faire un petit retour en arrière, M. HILBERT, car vous disiez tout à l'heure, par rapport au Compte Administratif, qu'il y avait des enveloppes budgétaires qui n'étaient soi-disant pas atteintes. Si nous prenons l'exemple du CUCS, au budget primitif, nous sommes à 255 000 € et l'enveloppe est dépassée à 262 000 €, car nous intégrons la prise en charge de la collaboratrice. Dans ce domaine-là, en tout cas, les budgets sont complètement dépensés.

**M. le Maire MEYER :** Mme UHLRICH-MALLET.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Oui, merci. Je voudrais juste vous donner mon sentiment concernant ce rapport, et par rapport à ce que nous faisons dans le quartier. Effectivement, je crois que nous avons une obligation de résultat pour arriver au meilleur niveau possible dans ce quartier. Pour cela, je pense qu'il faut fixer la barre haute, et notamment celle de l'excellence dans le quartier. Je vais vous citer quelques exemples de ce que nous faisons. Je vais commencer par le collège Molière qui, à la rentrée, va ouvrir une classe supplémentaire, donc il y a une augmentation des effectifs à la rentrée 2011. Cela veut bien dire que toute la politique qui a été menée jusqu'à présent est en train de payer.

Je voudrais citer notamment le projet fait en partenariat avec la Ville, c'est-à-dire la classe CHAM Théâtre qui commence à Anne Frank et continue à Molière. Pour avoir vu les pièces, c'est d'un excellent résultat. Par contre, ils

ont un problème, M. HILBERT, car ils n'ont pas de salle au collège Molière pour répéter. Je pense donc qu'ils vont vous saisir pour que vous les aidiez à améliorer encore leurs conditions de travail.

*Intervention de M. HILBERT inaudible (sans micro).*

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Voilà. Ils ont besoin que vous leur aménagiez une salle, ce qui n'est pas le cas pour l'instant puisqu'ils n'ont qu'une salle de classe. Le Conseil Général devrait aussi accompagner la Ville dans ces dispositifs pour aménager la salle dont ils auraient besoin pour cette option théâtre. Ensuite, il y a toute une série de projets. L'école des Pâquerettes a un projet vraiment très innovant, un projet de cuisine avec les habitants du quartier et l'association Epices. La Ville les aide en leur mettant un demi-poste d'ATSEM en plus. Concernant l'équipement informatique, nous allons équiper des écoles du quartier de tableaux blancs interactifs : là encore, le dernier matériel tout à fait innovant pour qu'il y ait cette excellence dans le quartier. Une classe bilingue a ouvert à l'école maternelle des Coquelicots : là encore, de l'excellence. Il y a de l'aide aux devoirs gratuite, la scolarisation des enfants de 2 ans – trois écoles le font. Enfin, dans le domaine de la petite enfance, c'est le quartier le mieux doté de la ville par rapport à la population. Et c'est vrai que si à Scheppler il y a une vraie mixité sociale, je crois que c'est bon dans le quartier de vivre cette mixité, notamment grâce aux structures de la Ville. Je pense que c'est ainsi que nous y arriverons, en vivant tous ensemble et en assurant la mixité.

**M. le Maire MEYER :** M. WAEHREN.

**M. WAEHREN :** Oui, merci M. le Maire. Juste une remarque et une information par rapport à l'emploi dans ces quartiers. C'est bien de lire les documents, mais il faut aller jusqu'au bout de la page 37 où il est indiqué « Par ailleurs, 17 micro-entreprises sont identifiées dans le quartier sur la base des demandes de domiciliation d'entreprises recensées depuis 2007 ». Cela, c'est grâce à la Ville et aussi à la Communauté d'Agglomérations qui a pris ces dossiers en compte.

Ensuite, pour ceux qui se préoccupent d'énergie renouvelable par rapport aux demandes d'ouverture du marché sur Colmar suite aux demandes européennes, Vialis est depuis un an déjà en recherche de barrages hydroélectriques dans une coopérative pour produire de l'énergie verte ; c'est en cours. Que ceux qui demandent une autre énergie se rassurent, il y en aura bientôt.

**M. le Maire MEYER :** Bien. M. l'Adjoint FRIEH, pour la conclusion.

**M. l'Adj. FRIEH :** Oui, M. le Maire, chers collègues, encore que peut-être notre collègue M. le 1<sup>er</sup> Adjoint souhaiterait intervenir sur la sécurité.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Oui, je suis un peu embêté pour répondre, car il y a deux positions très différentes finalement, et je les comprends. Je vais donner l'explication entre M. DENECHAUD et M. FELDMANN ; M. DENECHAUD se félicite de la baisse de la délinquance dans le quartier Europe, et M. FELDMANN, je pense que vous pourriez aussi vous en féliciter, car vous faites une lecture un peu erronée : l'année en cours est bien l'année 2010, à comparer par rapport à l'année 2009. Le tableau est

celui de la Direction départementale de la Sécurité publique, ce n'est pas le nôtre, mais c'est quand même cela que ça veut dire. M. DENECHAUD, la délinquance a effectivement baissé de presque 15 % en délinquance générale et presque 24 % dans le quartier Europe. Vous remettez un peu en cause les statistiques ; les statistiques sont les statistiques, et nous ne pouvons pas dire parfois que lorsqu'elles sont mauvaises, nous les utilisons et que lorsqu'elles sont bonnes, elles sont fausses. Evidemment, nous pouvons être satisfaits de cette diminution qui est assez importante : c'est le travail de la prévention, de la prévention de l'ANRU, des associations, des forces présentes sur le terrain, y compris les forces de l'ordre, et des caméras. Quand vous dites qu'il n'y a pas de caméras dans le quartier, ce n'est pas tout à fait juste : il y a déjà des caméras, notamment dans un certain nombre d'immeubles de Pôle Habitat Centre Alsace, qui produisent un certain nombre d'effets, et ont réduit les problèmes dans certains halls d'immeubles. Pour autant, bien sûr, tout n'est pas réglé et c'est vrai qu'il y a encore des voitures qui brûlent, que des personnes sont victimes d'actes de délinquance. Il faut penser à ces personnes-là, car c'est vécu et ressenti comme cela dans le quartier. Ce serait une erreur – il faudrait être naïf, comme disait un ancien Premier ministre – de ne pas voir cette réalité-là. Je pense qu'il faut être objectif ; il y a encore des problèmes et ceux-ci méritent une forte concentration de toutes nos actions. Nos actions, et je l'ai dit, passent par la prévention, par la présence de la police, la répression, et aussi, bien sûr, par les caméras. D'ailleurs, le quartier sera doté, dans le cadre de la 3<sup>ème</sup> tranche pour 2011, d'un certain nombre de caméras qui produisent des effets, qui rassurent la population, qui permettent à la population de se déplacer en toute sécurité dans le quartier. Je peux vous citer un exemple récent qui est particulièrement marquant des effets positifs produits par les caméras : il s'agit de la Rue de Turenne où nous avons tous en souvenir le terrible incendie qui s'est produit, et qui s'est heureusement relativement bien terminé, car il aurait pu être pire. Si l'auteur de cet incendie a pu être retrouvé, confondu et arrêté, c'est grâce aux caméras. C'est un exemple, mais je pourrais vous en citer de nombreux autres particulièrement parlants, qui nous amènent à continuer ce maillage dans les différents quartiers.

Dernier point concernant le chômage : bien sûr, c'est une préoccupation de tous les jours, des uns et des autres. Je pense d'ailleurs qu'il s'agit d'une préoccupation qui va au-delà des clivages politiques, car c'est vraiment quelque chose qui est important et qui touche au cœur de notre société. Vous avez cité un certain nombre de chiffres et notamment dans le quartier ouest où le chômage augmenterait alors que, par ailleurs, il aurait plutôt tendance à diminuer. Une célèbre phrase dit que quand je me regarde, je me déssole – et c'est vrai qu'il est toujours désolant de voir une telle situation –, mais que quand je me compare, je me console. Il faut comparer cette situation du quartier, quartier bien spécifique, à la situation d'autres types de quartiers dans d'autres villes de France ; nous voyons que la situation est encore très nettement plus dégradée. Si elle est encore plus dégradée ailleurs qu'à Colmar, c'est que cela est lié à nos efforts. Nous parlons de l'ANRU : vous savez que dans l'ANRU, il y a une clause sociale, et que la loi oblige les entreprises intervenant dans les rénovations urbaines à

recruter 5 % de jeunes issus de ces quartiers. A Colmar, nous avons doublé la mise, puisque nous avons retenu une clause sociale, comme on dit, de 10 %. En plus de tous les efforts qui sont là, qui sont faits, ce n'est pas suffisant, il faut poursuivre. Toutefois, je crois qu'il ne faut pas nier ainsi tout ce qui est fait, qui produit des résultats, certes insuffisants, mais tout de même notables.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Je suis le premier à reconnaître mon erreur d'interprétation du tableau page 42 : je retire donc ce que je dis à propos de ce tableau. Voilà.

**M. le Maire MEYER :** OK, merci. M. FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH :** Oui, M. le Maire, chers collègues. Tout d'abord, je tiens à remercier tous les collègues qui sont intervenus. C'est très intéressant de constater aussi que sur un certain nombre de thèmes nous réalisons un véritable travail d'équipe et que, quand des thèmes transversaux sont concernés, nous tirons tous dans le même sens. Cela fait du bien et c'est certainement d'autant plus efficace. Je vais essayer de répondre à un certain nombre de remarques qui ont été faites.

Il est vrai que nous pourrions, pour chaque année, présenter des tableaux comparatifs d'une année sur l'autre. Nous le faisons déjà pour les effectifs dans les écoles, le taux de chômage, la délinquance, et nous pourrions peut-être le faire encore pour d'autres choses, mais vous savez bien que c'est une somme de travail considérable. D'ailleurs, vous étiez vous-même à remercier les services qui l'ont fait.

Sur le fait que les animations d'été de la CAC y figurent : elles y figurent, car cela nous paraît intéressant de les faire figurer, d'autant que pour un certain nombre d'animations ouvertes gratuites, les enfants des quartiers concernés peuvent s'y adresser aussi. Cela nous a paru intéressant de le faire figurer. Par contre, le chiffrage n'est pas totalisé dans ce que la Ville met au bout, puisque ce sont des animations proposées par la CAC.

Le collègue M. BAUMULLER a répondu pour le CUCS : j'insiste bien, nous avons effectivement réorienté le contrat de cohésion sociale prioritairement vers la thématique emploi. S'il disait que nous avons dépensé plus que ce qui était prévu au départ dans l'enveloppe, sachez aussi que pour cette année – ce n'est pas vrai pour 2010 encore – l'Etat réduit considérablement sa dotation, à 200 000 € seulement. Par contre, la Ville de Colmar a décidé de maintenir le montant de sa dotation ; c'est à remarquer et à souligner. Cela viendra l'an prochain, mais d'ores et déjà nous sommes bien conscients de l'attention que ces quartiers méritent et que cela mérite aussi des investissements financiers complémentaires.

Je voulais dire aussi que par rapport à l'ANRU où on laisserait entendre que nous ne ferions que du macadam, du béton et de la brique, c'est loin d'être le cas. Le maire l'a rappelé tout à l'heure, la Ville de Colmar et la Colmarienne ont été dotées d'un prix, et l'un des arguments, en particulier, qui a été souligné est la qualité de la concertation avec les

habitants. Cela a été dit, nommément, par le jury. Ce n'est donc pas qu'une appréciation de qualité architecturale qui aura été récompensée à Colmar, mais bel et bien le fait qu'il y a une concertation régulière, totale et appréciée par les habitants qui a cours.

Ensuite, sur l'intervention de M. FELDMANN, je ne comprends pas très bien. Si nous sortons du rapport annuel relatif à l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine les écoles – ce qu'il voudrait faire –, la petite enfance, le Centre Europe, les équipements sportifs, les aides aux associations, nous vidons le rapport de sa substance. Or, c'est justement l'intérêt de ce type de rapport de présenter ce qui, dans tous les domaines d'intervention, est fait par la Ville de l'usage qu'elle fait de cette dotation. Je rappelle qu'elle fait bien plus puisque la différence est de quasiment 2 millions d'euros entre la dotation et ce qui est investi.

Je voulais aussi rappeler que, si figure dans ce rapport un certain nombre de réalisations qui sont celles de 2010, il ne faut pas oublier, non plus, quand on parle de ce qui est fait pour ces quartiers, de ce qui a été fait il y a longtemps déjà. Nous pourrions évoquer la gare ouest, la rénovation et la valorisation des anciennes casernes et de l'hôpital Baur, des sujets de ce genre-là qui ont été traités par le passé au service de ces quartiers. Je ne pense pas que Colmar ait à rougir par rapport à la politique qu'elle mène en faveur des quartiers qui présentent, certes, c'est vrai, leurs difficultés. Nous pouvons nous inquiéter d'un certain nombre de choses, mais sachez que l'équipe – et nous vous l'avons montré tout à l'heure –, est investie pour l'ensemble des thématiques, pour que nous puissions faire au mieux pour le service rendu aux habitants de ces quartiers.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Débat très large. Juste deux ou trois phrases pour prolonger un peu le diagnostic de M. FELDMANN qui s'interrogeait sur le bien-fondé de la présence de certains équipements dans le périmètre décrit, comme le Centre Europe ou les équipements sportifs. C'est tout à fait normal puisque ces équipements sportifs avaient été subventionnés en partie par l'ANRU. Nous sommes naturellement obligés de lister ces réalisations pour mettre à côté ce qu'est l'investissement de la Ville de Colmar.

Pour le collège Molière, je prolonge le propos de Mme Odile UHLRICH-MALLET : il se trouve que l'année dernière, nous avons reçu 50 enseignants qui sont partis à la retraite. Par politesse et par courtoisie, il y avait la présence du principal du collège Molière. Que nous disait le principal ? Il n'a pas fait état d'une diminution du nombre d'enfants ; au contraire, il disait qu'il est arrivé à diminuer le pourcentage d'écartement de ce qu'étaient les parents qui cherchaient à scolariser leurs enfants ailleurs. Il a gagné 10 % sur ces écarts. Cela veut dire que le collège Molière a repris de l'audience, de la crédibilité, puisque la fréquentation est supérieure de 10 % par rapport à la population scolaire concernée.

Je voudrais aussi vous remercier, M. FELDMANN, pour vos propos. Il est vrai qu'il n'était pas facile de trouver d'un mois à l'autre quelque 12 millions d'euros pour financer l'avenant n° 1 auprès de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine ; vous n'étiez pas le seul à me le dire, car en

contact personnel avec Mme VALENTIN, à l'extérieur, elle me tenait le même propos. Pour cela aussi, je tiens à vous remercier, pour reconnaître ce qui a pu être fait à partir de la Ville de Colmar.

### **13. Approbation des nouveaux statuts du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et désignation du représentant de la Ville.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, je vous remercie, M. le Maire. Je me réjouis de l'approbation des nouveaux statuts par la Ville de Colmar puisque cette nouvelle charte a rencontré quelques difficultés dans certaines villes pour approuver ces nouveaux statuts. Je crois qu'il faut soutenir le Parc des Ballons des Vosges, car ils ont montré un dynamisme assez incroyable. Je voulais prendre comme exemple leur dynamisme en rapport à la mobilité et aux déplacements. Effectivement, l'an dernier, il avait été décidé d'arrêter la navette des crêtes puisque l'Etat s'était désengagé et que différentes collectivités – les Conseils Généraux, la Région, et d'autres – avaient décidé de ne pas remplacer le retrait de l'Etat. Le Parc des Ballons des Vosges n'a donc pas pu mettre en place la navette des crêtes, mais ils sont actuellement en train de réfléchir sur un nouveau mode de transport, de mobilité, beaucoup plus intéressant que cette navette, et qui reposerait sur une augmentation de la taxe de séjour. C'est en prenant exemple sur ce qui se passe dans le Bade-Wurtemberg, en Allemagne, depuis 5 ans, qui a montré ses preuves ; c'est d'ailleurs en pleine croissance. Je crois qu'il serait intéressant de soutenir le Parc des Ballons des Vosges ; si jamais Colmar était sollicité pour augmenter la taxe de séjour, cela permettrait de mettre en place une navette ou plusieurs modes de transports gratuits pour les touristes, et à disposition de l'ensemble des Colmariens et habitants de l'Alsace. Je compte sur M. WAEHREN qui représentera la Ville au niveau du Parc pour l'appuyer et le soutenir dans ses innovations. Merci M. le Maire.

**M. le Maire MEYER :** Oui, M. Guy WAEHREN et Mme Simone LICHTENAUER m'avaient saisi pour prolonger votre intervention afin de pouvoir sensibiliser les autres parcs concernés. Je ne connais pas l'articulation en mesure d'être trouvée pour le financement, mais je pense que ce partenariat ne peut que reposer sur l'action de toutes les collectivités, quitte à relancer également l'Etat, pour que celui-ci ne soit pas totalement absent au niveau de cette opération. Il serait totalement injuste de répercuter la totalité des charges vers les collectivités par les collectivités de base. Mme Simone LICHTENAUER et M. Guy WAEHREN en avaient déjà parlé ; M. le 1<sup>er</sup> Adjoint m'a donné la température de la Région Alsace. Il faut donc que nous nous mettions tous ensemble pour arriver à une solution.

Les problèmes d'approbation des statuts n'étaient jamais du fait de la Ville de Colmar ; le problème était ailleurs. Il s'agissait des communes les plus proches des Ballons ; ce que je n'ai pas compris d'ailleurs.

Je soumetts ce rapport à votre approbation. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est approuvé.

#### **14. Subvention d'équipement à l'Association Communauté Islamique du Milli Görüs de Colmar (C.LM.G.).**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Qui approuve ? Pardon, M. Philippe GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Juste une question : j'aurais souhaité que ce point soit intégré au rapport n° 12. En effet, ce multiculturalisme me semble être une fausse réponse qui est apportée ici, parce qu'en respectant l'identité de l'autre, on essaye de l'enfermer dans un particularisme. En définitive, cette tolérance culturelle et multiculturelle dépolitise un tout petit peu le débat et nous renvoie, pour des questions qui relèvent des questions sociales, à des questions raciales. Cela me gêne un petit peu. Par contre, je voterai quand même le rapport.

**M. le Maire MEYER :** Explication logique : ce que nous avons vu tout à l'heure dans le rapport précédent, étaient les opérations contenues dans un périmètre géographique défini par la DSU. Comme ce n'est pas le cas Rue de la Gravière, cela n'était pas possible.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

#### **15. Désignation des membres de la commission d'ouverture de plis dans le cadre de la délégation de service public du musée du jouet.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Il y a une proposition de candidats pressentis, respectant, naturellement, l'aspect d'une élection à la proportionnelle. Il y a eu concertation. Donnez les noms des collègues pressentis.

**Mme l'Adj. CHELKOVA :** Merci, M. le Maire. Il fallait se déclarer auprès de M. le 1<sup>er</sup> Adjoint. Pour les postes des titulaires, pour le groupe majoritaire : M. Jean-Jacques WEISS, M. Jean-Paul SISSLER, Mme Marie-Béatrice WEISS, Mme Marie-France HUBER ; et, pour les groupes d'opposition municipale, M. HILBERT. Pour les suppléants : Mme Karen DENEUVILLE, M. Philippe

GREINER, Mme Sophie ALLHEILY, Mme Nicole COURATIER, et, pour l'opposition municipale, M. Tristan DENECHAUD.

**M. le Maire MEYER :** Il y a deux façons de faire : soit il y a d'autres candidats et nous passons par une élection ; soit il n'y a pas d'autres candidats et nous pouvons voter à main levée. Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose de voter à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le jury est installé.

#### **16. Travaux de maintenance courante et de sécurité pour les établissements culturels – programme 2012.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **17. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2011 – 2<sup>ème</sup> tranche et Fonds d'Encouragement Culturel 2011 – 2<sup>ème</sup> tranche.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme COURATIER qui a quitté la salle et qui n'a pris part ni à la discussion, ni au vote.

#### **18. Concours artistique 2011 de la Ville de Colmar : remise des prix 2011 aux écoles lauréates ; prix de soutien de la Ville de Colmar à un projet d'étude dans le domaine artistique.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Oui, merci, M. le Maire. Deux questions : la première, pourrions-nous connaître la composition du jury ? C'est une question récurrente que nous posons chaque année, mais nous n'avons pas eu la réponse à ce jour. La deuxième question concerne le prix de soutien à un projet d'études dans le domaine artistique : il y a également des élèves de l'atelier d'arts plastiques qui réussissent, et souvent brillamment, des concours d'entrée dans des écoles d'art, mais qui ont des difficultés

financières. Ne serait-il pas judicieux de penser à prendre en compte ces élèves ?

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adjointe.

**Mme l'Adj. CHELKOVA :** Je rappelle que le jury de concours siégera effectivement fin 2011 : il s'agit d'un engagement du groupe majoritaire. Aucune réglementation ne nous impose la proportionnelle pour ce jury. Nous considérons que ce jury doit être composé de personnes qualifiées dans le domaine artistique, c'est-à-dire des personnes qui représentent soit le Musée Unterlinden soit des personnes qui enseignent les arts plastiques, c'est-à-dire des personnes qui peuvent vraiment juger sur le fond. Il y a également un certain nombre d'élus du groupe majoritaire. En ce qui concerne les critères, ils sont bien explicités dans le règlement : si un élève de l'atelier des arts plastiques peut prouver qu'il a intégré une école d'art en France ou à l'étranger et qu'il réside à Colmar, bien entendu, il est tout à fait éligible pour recevoir cette bourse.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **19. Installation d'une boucle magnétique au théâtre municipal.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Qui est pour ? Opposition ? M. LECONTE.

**M. LECONTE :** Oui, merci, M. le Maire. Courte intervention sur l'installation de cet équipement qui est, à notre avis, une excellente initiative, mais qui demanderait à être étendue dans de nombreux autres lieux publics colmariens comme La Manufacture, le futur Centre de Congrès, etc., tant les personnes malentendantes sont de plus en plus nombreuses actuellement. Ce système d'aide à l'écoute ne doit sûrement pas être une première française ni même une première mondiale ; dans ce cadre, quelle est son efficacité réelle, car il a sûrement dû être testé quelque part ? Si c'est le cas, ne faudrait-il pas en faire régulièrement la promotion auprès de la population et à grande échelle ?

**M. le Maire MEYER :** M. MEISTERMANN.

**M. MEISTERMANN :** Merci, M. le Maire. Pour revenir sur ce sujet, je voudrais déjà vous remercier d'avoir répondu favorablement à cette sollicitation. Autrement, et pour répondre aussi un peu à M. LECONTE, il existe un label Tourisme et Handicap ; j'invite d'ailleurs la Ville à faire part de cette évolution au niveau du théâtre auprès de l'association du développement touristique afin d'en assurer la promotion. Bien sûr, au niveau local, puisque ce site est consultable sur Internet, mais aussi de façon internationale. Je rajoute que dans le projet de la construction de la nouvelle salle événementielle, cette boucle magnétique sera incluse, donc

opérationnelle. Elle sera également au niveau des caisses. Cela dit, le décret du 30 novembre 2007 impose aux établissements recevant du public de mettre des systèmes de transmission et d'amplification des sons pour les personnes malentendantes sous forme de boucle magnétique haute fréquence, infrarouge, à partir du moment où ces établissements sont amplifiés ou ont une régie d'amplification. Cela dit, effectivement, le Grillen pourrait profiter et utiliser ce système puisque la réglementation l'impose et aussi parce que ce système permet – et cela a été reconnu et validé par de nombreuses associations et par de nombreux prothésistes auditifs, ceux qui vendent des prothèses – à des personnes non pas sourdes, j'entends bien, mais malentendantes de pouvoir entendre tout ce qui est amplifié.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adjointe.

**Mme l'Adj. CHELKOVA :** Oui, merci M. le Maire. En fait, M. MEISTERMANN a grandement répondu à la question posée. Effectivement, ce dispositif fait partie de la loi, il a été testé. Bien entendu, pour les équipements qui dépendent de la Ville, ce sera installé. Il me semble que vous avez parlé de La Manufacture ; celle-ci est gérée par la Comédie de l'Est, notre centre dramatique régional. Nous pourrions évoquer cette question avec eux.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **20. Vente de documents usagers par la bibliothèque municipale.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Est-ce dans le rapport ?

**Mme l'Adj. CHELKOVA :** Tout à fait, c'est précis dans le rapport.

**M. le Maire MEYER :** Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Pardon. Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Merci, M. le Maire. A l'occasion de ce rapport qui concerne la bibliothèque centrale actuelle, je souhaitais vous demander quelle était la date prévisible d'ouverture de la nouvelle médiathèque. J'ai vu l'autre jour en passant que la tour arrière de la future médiathèque n'est pas encore en construction ou a à peine démarré. Pouvez-vous nous dire quel effectif restera dans le bâtiment actuel de la bibliothèque et ce qu'elle deviendra ? Il était question d'en faire une unité patrimoniale et en particulier une salle d'exposition temporaire, car Colmar a la chance d'avoir des fonds importants en termes d'incunables, de manuscrits, de livres anciens et également les 2 ou 3 premières bibles imprimées au monde. Il serait judicieux de pouvoir les exposer. Il serait judicieux aussi d'avoir une vision globale de ce secteur avec le Musée Unterlinden et une stratégie entre ce bâtiment et ce qui s'y fera et le Musée Unterlinden. Colmar vit par son tourisme. Il nous semblerait judicieux d'ouvrir, en même temps que le

Musée Unterlinden, une salle d'exposition de documents anciens dans le bâtiment de la bibliothèque actuelle qui compléterait bien tout ce secteur touristique.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Il ne devrait pas y avoir de contre-jour, puisque nous savons très bien que toute la lumière vient de là-bas, n'est-ce pas M. le Maire ? Blague à part, sur la médiathèque, cela fait quand même plusieurs fois que je demande...

**M. le Maire MEYER :** A être éclairé ?

**M. DENECHAUD :** A être éclairé, justement, par vous M. le Maire ou par Mme l'Adjointe, sur les plans, la façon dont nous prévoyons d'occuper exactement ce bâtiment, les fonctionnalités qui sont prévues. J'aimerais que nous ayons cela assez rapidement, car cela commence à presser. Cela fait plus d'un an que je demande une présentation – un peu comme celle que nous avons eue pour le Centre Europe, qui était très pertinente d'ailleurs –, de la médiathèque et du futur pôle média-culture afin que nous sachions et que les Colmariens sachent à quoi cela va ressembler concrètement. Nous avons vu des plans, des schémas très basiques, mais en termes de fonctionnalités – et c'est surtout cela ma question – nous n'en savons pas plus pour l'instant. J'avais aussi une question sur l'utilisation de la bibliothèque actuelle. Enfin, pour revenir au rapport proprement dit, j'aimerais être rassuré sur une communication suffisante de la vente de supports qui est prévue, communication qui aille bien au-delà du Point Colmarien, afin que cette vente ne soit pas réservée aux initiés.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adjointe.

**Mme l'Adj. CHELKOVA :** Oui, merci M. le Maire. Je vais essayer de répondre en vrac aux deux interventions. Mme KLINKERT, merci beaucoup de rappeler et de souligner la richesse exceptionnelle de notre fonds patrimonial à la bibliothèque avec les manuscrits et les incunables ; nous en sommes bien conscients. A l'évidence, nous souhaitons créer une sorte de Musée Unterlinden du livre ; est-ce que cela pourra être fait en même temps que l'inauguration du musée, je ne peux pas encore vous l'affirmer, mais il est évident que nous y songeons afin d'exposer ces trésors. Je me permets quand même de préciser que l'exposition de manuscrits anciens – il y a actuellement une exposition à la bibliothèque que vous pouvez admirer sur la mystique rhénane des nonnes dominicaines – datant du 14<sup>ème</sup> ou du 15<sup>ème</sup> siècle n'est pas aussi facile que cela à réaliser. Ces manuscrits sont très fragiles, il est donc difficile d'envisager, sans réflexion préalable, une exposition permanente.

Concernant la présentation du projet, ce qu'évoquait M. DENECHAUD, c'est prévu. Il y aura une communication et des points presse sur le projet de la médiathèque. Je me permets de vous signaler, M. DENECHAUD, que si vous veniez aux commissions culture, vous auriez pu poser ces questions et discuter avec les responsables de la bibliothèque. Pour en savoir un petit peu plus, je vous invite à fréquenter la Commission Culture.

Pour revenir au rapport, il est effectivement prévu qu'il y ait une communication importante faite sur cette vente qui permettra aux Colmariens et non Colmariens d'acquérir des documents en bon état et à un prix modique. Cela sera fait par voie de presse, par le Point Colmarien et sur le site de la Ville de Colmar.

Pour terminer, nous prévoyons l'inauguration de la médiathèque, du pôle culture, au cours du deuxième semestre 2012.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, très rapidement. J'espère juste que la communication en Conseil Municipal interviendra avant, et suffisamment avant, la présentation à la presse, contrairement aux habitudes de la maison. Quant à la commission culture, Mme l'Adjointe, vous savez comme moi que nous ne pouvons être inscrits qu'à deux commissions. Je suis tout seul dans mon groupe, et je fais mon maximum. Merci.

**M. le Maire MEYER :** Bien. A propos des projets supplémentaires, ils sont toujours recensables ; seulement, à côté, il faut mettre des crédits de financement. Le monde n'a pas été fait en un jour. Quand je prends les engagements de ces 6 années, personnellement, j'arrive à des engagements de 52 millions d'euros. Pourquoi 52 millions ? Il y a 30 millions pour le Musée Unterlinden, 13 millions pour la médiathèque, 2 millions pour le Grillen et quelque 7 millions pour le Centre Europe. 52 millions d'euros pour des équipements culturels entre 5 et 6 ans, reconnaissez avec moi que ce n'est pas mal.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **21. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la Fédération Française du Sport Automobile dans le cadre de l'organisation du Rallye de France-Alsace 2011.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Voilà, le train est parti. M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, merci, M. le Maire. Je suis un petit peu déçu par ce rapport puisque l'an dernier je m'étais réjoui que la Ville de Colmar ne finance pas ce rallye. Le rallye n'a pas attendu que la Ville de Colmar participe pour faire des efforts environnementaux puisque déjà l'an dernier, suite à la levée de boucliers d'écologistes, les différents financeurs et les organisateurs du rallye avaient déjà dit qu'il était très écologiste. Chacun appréciera en fonction de ses sentiments. Je pense que la Ville de Colmar va enlever les petits vélos sur le courrier qu'elle adresse à chacun et mettra une petite voiture à la place ; cela fera très écologiste, le rallye étant tellement écologiste. Ce n'est pas cet aspect environnemental que je voudrais soulever,

mais plutôt la gabegie budgétaire. Ce rallye est subventionné par de nombreuses collectivités, et nous arrivons à une somme de financements publics assez extraordinaire. Colmar intervient pour 50 000 € et, associé à la CAC, cela représente 70 000 €, auxquels il faut encore ajouter tout ce qui est dans l'annexe 1 ; c'est assez incroyable. Concernant le Parc des Expositions, la Ville de Colmar s'engage à mettre en place un dispositif pour la récupération des eaux usagées, des sanitaires, va procéder au ramassage des déchets, mettre à disposition un terrain faisant office d'héliport – c'est formidable –, mettre en place tous les équipements et services utiles à la sonorisation du site. Il y a également la réfection de la voirie pour que ces chers pilotes de voitures de rallye roulent correctement sur un bitume tout frais, tout neuf. Qu'y a-t-il encore ? La location du Parc des Expositions. Tout cela n'est pas rien et s'ajoute aux 70 000 € que nous allons subventionner et donner à la FFSA. Personnellement, cela me choque un petit peu et je crois que je ne suis pas le seul puisque ces derniers mois, nous avons eu de nombreuses assemblées générales dans lesquelles j'ai rencontré plusieurs clubs sportifs qui, chacun, avaient des difficultés budgétaires, notamment par rapport aux déplacements. Effectivement, le prix de l'essence augmente. Nous voyons bien que l'Etat essaye de résorber, freiner cette augmentation et, qu'en fonction de la conjoncture, le prix du pétrole baisse ou augmente un petit peu. Il n'empêche que la tendance générale, qui ne va pas s'arrêter de sitôt, est une hausse, une augmentation du prix de l'énergie et du pétrole. Les associations sportives, qui ne travaillent pas juste un week-end en Alsace, mais toute l'année, qui s'occupent de nos jeunes et ont des résultats sportifs extraordinaires – nous avons des champions du monde et des champions olympiques, c'est formidable –, ces associations ont des difficultés pour aller aux compétitions à travers la France ou à l'étranger. Je me pose la question et je vous suggère, si vous voulez vraiment mettre de l'argent dans du pétrole et des voitures, plutôt que de le mettre dans des voitures de rallye qui vont faire de la course pendant un week-end avec des retombées économiques discutables – l'an dernier, nous n'avons pas eu ce que nous escomptions, il y a eu très peu de spectateurs en début de rallye, un peu plus dans le Bas-Rhin le dimanche, mais finalement les retombées économiques n'ont pas été terribles – de le mettre dans les voitures des accompagnateurs, ces bénévoles de clubs sportifs qui vont faire des compétitions et s'occupent de nos jeunes toute l'année.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Je voulais revenir sur les modalités du soutien logistique et technique. Dans le rapport que l'on nous propose, et j'insiste, ces modalités ne sont absolument pas chiffrées. Or, l'annexe 1 qui les détaille fait exactement 3 pages pleines. J'aimerais quand même que, dès à présent, le montant détaillé de ces dépenses au titre de la logistique puisse nous être présenté de façon à ce que nous puissions en prendre connaissance ; surtout si nous devons, par la suite, recommencer ce genre d'expérience. Personnellement, je n'ai pas de point de vue particulier sur la tenue ou non tenue de ce rallye, mais il me semble évident que le rapport que vous présentez avec une dépense de 50 000 € pour la Ville de Colmar

est totalement insuffisant. Il le sera si vous pouvez, par la suite, nous présenter le détail des dépenses entreprises au titre de la logistique.

**M. le Maire MEYER :** M. Philippe GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Avant de me poser la question de savoir si la Ville de Colmar devait subventionner une telle compétition, je me suis posé la question de savoir quelle était la pertinence d'une 2<sup>ème</sup> édition de ce rallye en Alsace, compte tenu des sommes engagées. 140 000 € nous dit-on, mais nous n'avons pas compté tout ce qui est annexe ; nous pouvons donc tabler sur un budget global d'environ 180 000 €. En décomposant, nous trouvons qu'il y a 200 000 € de la part du Conseil Général du Haut-Rhin ; je m'interroge, car nous savons que le Conseil Général a refusé de subventionner et de prendre en charge le transport des scolaires qui se rendaient sur les lieux de ski. Trouver d'un seul coup 200 000 €, je trouve que c'est un peu fort. Le deuxième point sur lequel je m'interroge est le suivant : 180 000 €, cela équivaut à 1 200 € par mois, c'est-à-dire l'équivalent d'un salaire pour 12 personnes pendant 10 ans. Dans les conditions actuelles, ce n'est quand même pas négligeable. Vous me direz « Fête populaire », M. l'Adjoint, et je suis tout à fait d'accord, mais je me suis également interrogé sur ce que vous dites à propos de la présence de Colmar et de l'Alsace sur la toile, comme vous dites, vues par des millions de spectateurs. Qu'est-ce que c'est en réalité ? Une séquence de 10 secondes. Est-ce bien cela l'impact ? Concernant les retombées économiques, nous n'avons pas eu de bilan l'année dernière ; sur les retombées carbone, nous n'avons pas eu de bilan non plus l'année dernière. C'est pourquoi je m'interroge. Enfin, je ne peux pas m'empêcher de penser à un problème récurrent, me direz-vous : ces mêmes collectivités, depuis 15 ans, n'ont pas trouvé le moyen de financer une salle d'athlétisme couverte pour nos athlètes, dont au moins deux représentants risquent d'aller, malgré toutes les conditions difficiles, aux Jeux Olympiques de Londres. C'est quand même étonnant. Si, depuis 15 ans, elles avaient investi le tiers de la somme qu'elles investissent depuis 2 ans, cette salle serait depuis longtemps amortie. Enfin, malgré tout le respect que je porte à l'exploit sportif de notre compatriote alsacien, je ne peux pas m'associer et je n'ai pas de considération pour tous les expatriés qui ne participent pas à la solidarité nationale avec les moyens dont ils disposent. C'est pour cela que je ne voterai pas cette subvention, car je suis contre le maintien de ce rallye ; et lorsqu'on me parle de pérenniser cette épreuve pour les temps futurs, je dois dire que je suis doublement opposé à ce rallye.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Je vous remercie. Je ne vais pas prolonger les débats par rapport à l'aspect financier. Je regrette, comme mes collègues, que la participation logistique et technique de la Ville ne soit pas estimée, que nous n'ayons pas de chiffrage. J'espère que nous en aurons un, au moins a posteriori. Concernant les retombées économiques, nous n'avons pas connaissance de celles du rallye de l'année dernière. Je doute qu'elles soient aussi importantes que nous voulons bien le croire. La Ville de Mulhouse, qui était une ville étape l'année dernière, a eu très peu de retombées. Un autre aspect, celui de la « Fête populaire » : je me demande comment les

Colmariens vont profiter de cette opération alors que les voitures seront juste en opération de maintenance avec les spécialistes au Parc Expo. Concrètement, les personnes qui feront l'effort de se déplacer le 1er octobre ne les verront, au mieux, que quelques dizaines de minutes, mais ils ne verront pas de montée de podium et il n'y aura pas de rencontres avec les pilotes. En tout cas, ce n'est pas au programme pour le moment. Je pense qu'au vu de tous ces montants alloués et parce que nous avons l'impression que cet argent pourrait être mieux utilisé ailleurs, notamment dans le domaine sportif, pour les associations qui tirent la langue toute l'année, nous voterons contre ce rapport.

**M. le Maire MEYER :** Mme LICHTENAUER.

**Mme l'Adj. LICHTENAUER :** Merci M. le Maire. Pour ma part, je constate un progrès par rapport à l'édition 2010, puisque la Fédération Française du Sport Automobile a fait des efforts en prenant en compte les enjeux environnementaux, en évaluant les émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'en renforçant le tri sélectif. L'incitation du public à l'usage des transports en commun, par contre, reste très vague. J'aimerais bien des précisions sur les moyens mis en œuvre, navettes de bus ou autres. Avez-vous pensé également à la pollution visuelle, les parkings dans les prés, les débordements des spectateurs qui ne restent pas sur les emplacements prévus, et aussi, à la pollution sonore, qui ne semble pas être prise en compte ? Ce qui me choque effectivement, ce sont les sommes consacrées à ce rallye, par Colmar et par la CAC, et par les autres collectivités qui préfèrent, apparemment, mettre la voiture en vedette alors que d'un autre côté nous supprimons des transports en commun sous prétexte qu'ils sont déficitaires et reviennent trop cher aux collectivités locales. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. BAUMULLER.

**M. BAUMULLER :** Merci, M. le Maire, mes chers collègues. Personnellement, je ne suis pas opposé à la tenue de ce rallye. Je comprends d'ailleurs très bien que l'on puisse être passionné par les sports mécaniques. Dès lors, je trouve bien pour ces passionnés alsaciens que ce rallye puisse se passer dans la région. Je trouve aussi normal et logique que la Ville de Colmar puisse s'associer à ce rallye d'un point de vue logistique et, donc, financier, bien évidemment. Après, de là à proposer des subventions publiques dans une période de raréfaction de finances publiques pour bon nombre de projets... Je trouve qu'il y a un pas que, personnellement, je n'ai pas envie de franchir. Oui au rallye, mais comme il y a beaucoup d'argent qui circule dans le monde automobile, je pense qu'ils peuvent se débrouiller pour le trouver. C'est pourquoi je voterai contre ce rapport.

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Oui, M. le Maire. Je ne voulais pas intervenir, mais je le fais quand même parce que c'est au moins la quatrième ou cinquième fois ce soir qu'il y a des attaques vis-à-vis du Conseil Général. Je trouve cela un peu déplacé, car le Conseil Général est l'un des partenaires importants de la Ville de Colmar. Si je me reporte simplement au Compte Administratif 2010, je constate que rien que pour l'investissement, le Conseil Général a participé pour 1,6 million d'euros aux opérations de la Ville de Colmar, la Région

ayant participé à hauteur de 269 000 €. Je tenais à le dire. Pour ce qui est du mercredi des neiges, M. GREINER, une précision ou une information : les mercredis des neiges avaient été mis en place par le Conseil Général il y a une trentaine d'années pour apprendre le ski aux enfants. Aujourd'hui, nous estimons qu'il n'appartient pas obligatoirement au Conseil Général de participer aux mercredis des neiges pour les écoles élémentaires, mais qu'éventuellement, les communes dont dépendent les écoles élémentaires pouvaient prendre ceci en charge. Par contre, pour ce qui est du public des collégiens, a priori, les mercredis des neiges vont pouvoir continuer à l'avenir. Ce que je voulais dire par rapport au rallye, c'est que pour ma part, j'ai constaté l'an dernier que le rallye France-Alsace avait suscité un formidable engouement populaire et que la Ville de Colmar, après avoir vu ce succès, se rallie cette année aux autres collectivités pour offrir cette belle fête aux Colmariens. Je ne peux que m'en réjouir.

**M. le Maire MEYER :** M. WAGNER. Décidément, ça tourne, la voiture.

**M. WAGNER :** Je n'ai pas beaucoup pris la parole ce soir.

**M. le Maire MEYER :** Non, non, allez-y.

**M. WAGNER :** Concernant ce rapport, personnellement, je voterai pour, pour diverses raisons. La première est qu'il ne faut pas oublier que l'Alsace est une terre d'automobiles, que la principale industrie en Alsace tourne justement autour de l'automobile et, en plus, que les deux voitures de pointe aujourd'hui sont des Citroën qui font partie du groupe implanté en Alsace. Il me semble qu'accueillir ce rallye sur ces terres alsaciennes me semble une très bonne chose pour la promotion de l'automobile dans notre région. Je pense également que c'est un honneur au septuple champion du monde, M. Sébastien LOEB. Il ne faut pas oublier que par son billet, l'Alsace a été mise à l'honneur plusieurs fois. Même s'il est expatrié, je crois qu'il revendique ses racines alsaciennes et le fait savoir pour faire connaître notre région. Puis, d'un autre côté, même si aujourd'hui il n'est pas toujours facile d'allouer des subventions pour cause de restrictions budgétaires, nous n'allons pas rester non plus sur un îlot désert et ne pas accueillir des événements d'envergure régionale, bien sûr, nationale voire planétaire, comme ce rallye. Je pense que la Ville de Colmar soutient également d'autres activités ; nous le voyons régulièrement à travers les rapports que nous sommes appelés à discuter. La dernière fois encore, nous avons accordé des subventions pour l'organisation du Tour cycliste d'Alsace avec une étape à Colmar.

**M. le Maire MEYER :** Mme UHLRICH-MALLET.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Merci. Je vais faire court. Globalement, je confirme que je suis d'accord avec les arguments qui font que je comprends qu'il y a des adeptes de sport automobile et je pense que nous avons la chance d'avoir un septuple champion du monde qui parle souvent de l'Alsace et qui nous valorise aussi. Je suis favorable à l'organisation de ce rallye. Ce n'est pas une bonne idée d'opposer les sports entre eux et je pense qu'à Colmar nous avons toujours aidé tout le monde, sans laisser aucun sport au bord du chemin. La seule chose qui me choque, c'est l'hypocrisie ou cette tentative de faire croire qu'un rallye est écologique ; ce n'est pas vrai,

un rallye n'est pas écologique. Cependant, nous pouvons le faire, nous assumons et nous votons pour. Point final. C'est plutôt l'hypocrisie qui me dérange que le rallye en lui-même.

**M. le Maire MEYER :** M. WAEHREN.

**M. WAEHREN :** Oui, merci M. le Maire. Pour ma part, je voterai contre, pour les raisons écologiques, justement. Les calculs des émissions de CO<sub>2</sub> qui ont été faits pour 2010 se montent à 2 700 tonnes. La fédération française compare ces 2 700 tonnes à un aller-retour Paris-New-York, sans tenir compte que dans un aller-retour Paris-New-York il y a au moins 800 passagers transportés. Il faut comparer ce qui est comparable. Je donne l'exemple du chauffage urbain qui, le 1<sup>er</sup> octobre en principe, va bénéficier d'un énorme four à bois qui nous permettra d'économiser 7 000 tonnes de CO<sub>2</sub> par rapport à la situation antérieure. 7 000 tonnes par rapport au 2 700, voyez le rapport. En quelque sorte, trois étapes de ce rallye alsacien réduisent de 40 % notre contribution aux efforts régionaux de lutte contre le changement climatique ; la Ville de Colmar a signé l'an dernier la convention des maires qui stipule que nous nous engageons à réduire de plus de 20 % nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. La convention avec la fédération laisse entendre clairement dans l'article 1, page 4, que ce rallye alsacien va se poursuivre dès l'an prochain, mettant comme condition l'approbation par le Conseil Municipal de la Ville de Colmar du versement d'un concours financier à la fédération pour l'organisation de l'épreuve. Ils anticipent déjà, carrément. Alors, devrions-nous encourager par cette subvention, qui me paraît démesurée, les constructeurs automobiles, même s'ils sont régionaux, à renforcer l'idée démagogique que tout est encore possible en matière de pollution atmosphérique jusqu'en 2020 et même, bien sûr, au-delà ? Pour moi, la réponse est non ; sinon, nous ne faisons pas de développement durable.

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Oui, M. le Maire. Rapidement. Je crois qu'il faut faire preuve d'enthousiasme, car c'est quand même une magnifique épreuve sportive, avec un rayonnement international très fort, avec des retombées médiatiques et touristiques. Cela apporte quelque chose. Il ne faut pas simplement voir la participation de la Ville sous l'angle sportif, ce n'est pas le cas. Nous participons à cette opération parce qu'il y a des ramifications touristiques, d'image ; cela permettra de voir toute la région et notamment Colmar dans le monde entier, sur les différents écrans télé et sur Internet. C'est plutôt cette dimension touristique que nous avons retenue, et non, d'ailleurs il ne faut pas l'opposer, la dimension simplement sportive. Nous sommes très heureux d'accueillir cette épreuve. En plus, nous n'avons pas le Tour de France cette année, donc cela compense et permettra de faire parler de Colmar en dehors des frontières alsaciennes et même françaises. Je parle du Tour de France parce que – même si ce n'est pas la même épreuve et que ce n'est pas le même retentissement – l'installation de ce village du rallye au Parc Expo permettra justement à la population de voir les voitures, les pilotes et de participer indirectement à ce rallye. De plus, c'est une fête populaire, car c'est gratuit. Chère Odile, il n'y a aucune hypocrisie, personne n'a jamais dit que le rallye ne polluerait pas.

Comme, effectivement, c'est une activité polluante, il fallait créer des contreparties sous forme d'une restitution aux gaz à effet de serre que provoquera ce rallye. Les choses sont claires, ce n'est pas un rallye écologique, mais il y a une contrepartie ; cette contrepartie est nécessaire et il n'y a aucune hypocrisie à ce sujet.

**M. le Maire MEYER :** M. l'Adjoint BRUGGER.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Merci, M. le Maire. Je crois que les hypocrites ne sont pas toujours du côté qu'on croit, et je suis un peu étonné par certaines interpellations. Tout d'abord, le sport automobile est un sport de haut niveau, et là, nous sommes en face d'une épreuve mondiale. Il s'agit d'un Championnat du monde qui fait bouger toute la planète, cela a été rappelé, qui est diffusé dans 120 pays et sur 264 chaînes de télévision. Cela aurait été une erreur que Colmar n'en fasse pas partie, d'autant plus que le rallye passe en Alsace.

On nous reproche de ne pas avoir les comptes de l'an dernier : nous ne risquons pas d'avoir les comptes du rallye, car Colmar n'était pas partie prenante l'an dernier. Je vous précise que si Colmar ne l'était pas l'an dernier, c'est tout simplement parce que la demande lui avait été adressée quelques semaines seulement avant le rallye ; il n'était donc pas très sérieux d'engager des sommes municipales sans, au préalable, en aviser le Conseil. Raison pour laquelle, Colmar ne faisait pas partie du rallye l'an dernier. Comme il s'agit d'une opération exceptionnelle, c'est tout à fait normal que Colmar y participe cette année.

Je ne peux pas non plus entendre que l'on oppose les sports : il est de bon ton, n'est-ce pas, d'être contre le sport automobile et de bon ton de dire qu'il y a des gaz à effets de serre, etc. Le sport automobile est un sport particulièrement important ; il n'y a pas seulement le côté sportif, il y a aussi tous les volets socio-économiques. Je parle du problème économique : l'Alsace est une terre d'automobile. Dans le temps, il y avait Bugatti à Molsheim, Mathis à La Meinau – qui a confectionné cette merveilleuse voiture qu'était la Matford –, actuellement il y a encore Mercedes-Benz à Molsheim – 424 emplois – et je ne parle pas de Peugeot à Mulhouse. Ce que je veux préciser, c'est que grâce à et au travers de l'automobile, ce sont des milliers et des milliers d'emplois qui sont maintenus. C'est bien beau de dire « Je ne fais que du vélo ». D'accord, on ne peut faire que du vélo, tout comme on peut faire du feu avec des barquettes en bois ; on peut faire plein de choses. Néanmoins, il y a une vie économique et une vie sociale. Il existe de braves gens qui prennent leur véhicule à 4 h ou 5 h du matin pour aller travailler à Bâle ou en Allemagne. Sans voiture, ils seraient au chômage. Il y a aussi les conséquences ; il ne faut pas seulement s'arrêter au fait que pendant quelques heures peut-être, les quelques flatulences carboniques que vont dégager ces voitures gêneront l'équilibre de nos vallées vosgiennes. Cela va durer une petite matinée ; ce n'est pas cela qui devrait nous arrêter et nous interpellier.

Alors, je dois dire, en général quand même, que, comme le demande M. FELDMANN, nous n'avons pas les comptes, nous n'avons pas de justificatifs. Il faut se référer à l'article 4 de la convention, M. FELDMANN, et

vous verrez, expressis verbis, de manière claire et précise, que la fédération française s'engage à présenter un compte rendu financier établi conformément aux dispositions du Premier ministre, etc. avec obligation dans les 6 mois de déposer un bilan précis qui sera soumis à chacune des villes, et notamment Colmar. Le compte rendu financier sera donc adressé à la Ville dans les 6 mois, il n'y a aucun problème à ce sujet.

En ce qui concerne le problème écologique, il est également pris en compte : on se moque en disant que c'est de l'hypocrisie, mais ce n'est pas de l'hypocrisie. L'article 3 des statuts le dit bien, nous ne nous engageons pas à faire en sorte que cela soit un rallye entièrement écologique, mais la direction fait des efforts incontestables, que nous ne devons pas oublier, en faisant en sorte que le maximum de soins soit pris pour qu'il y ait de moins en moins d'émanations de gaz.

Je dois dire également qu'en plus de l'intérêt sportif, économique et social, il y a l'attrait sportif alsacien. Vous savez tous ici que la fédération internationale décerne annuellement 3 titres de champions du monde. Excusez du peu, mais sur ces 3 titres, 2 sont détenus par des Alsaciens : d'un côté, M. Sébastien LOEB et, de l'autre, M. Yvan MULLER, lequel est, pour la deuxième année consécutive, champion du monde en VTCC. Ceux qui ouvrent l'Equipe, ou les pages sportives, et jettent un œil sur la page automobile voient régulièrement MM. Yvan MULLER et Sébastien LOEB en faire la une. J'ajouterai deux autres Colmariens : N. ARMINDO, qui a fait une excellente prestation récemment puisqu'il a terminé 5<sup>ème</sup> au rallye Porsche, et DILLMANN qui est en pointe au Championnat de France. Tous ces sportifs méritent d'être soutenus, de la même façon que nous soutenons d'autres sports, et c'est la raison pour laquelle, je suis fier que le rallye passe à Colmar : un champion du monde alsacien, un champion du monde haut-rhinois sur 3 titres, bravo ! En plus, un Haut-rhinois et un Bas-rhinois. M. le Maire, en terme de parité, cela pourrait donner des idées quelque part.

**M. le Maire MEYER :** Tu n'as pas convaincu M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Je voulais intervenir avant, je pensais avoir appuyé sur le bouton, mais visiblement, non.

**M. le Maire MEYER :** Non, vous avez appuyé après. Nuance.

**M. DENECHAUD :** Oui, je sais, je pensais avoir appuyé avant. Sinon, je n'aurais pas dit cela. Je reste un peu sur ma faim sur le chiffre, car je pense que c'est un événement qui va effectivement coûter cher à la Ville et aux Colmariens. Ensuite, sur l'intérêt, oui : Alsace, terre d'automobiles et de sport automobile, je comprends ces arguments. Cela dit, je voudrais quand même apporter un petit bémol sur les retombées en termes d'image, touristiques et économiques. Pour consulter suffisamment la presse européenne ou de différents pays, il faut savoir que le sport automobile et les rallyes sont beaucoup plus évoqués dans la presse française que dans celle de la plupart des pays, à l'exception de quelques-uns comme la Finlande. Dans la plupart des pays, on en parle beaucoup moins qu'en France ; il faut avoir cela à l'esprit. Contrairement au Tour de France où j'avais voté le rapport sans problème, car il y a un vrai enjeu d'image à l'échelle mondiale,

là, je pense qu'il ne faut pas être trop lyrique en disant qu'il s'agit d'un événement central ou planétaire. Même chose lorsqu'on fait l'apologie de la voiture. Un intérêt, oui, mais un intérêt suffisant pour y mettre autant d'argent, je n'en suis pas convaincu. Je pense que si ce sport automobile est si populaire, il peut se financer : il y a déjà d'autres collectivités qui y participent, plus les droits télévisuels et autres. Il n'a pas forcément besoin de l'argent des contribuables colmariens. Pour cette raison, je m'abstiendrai, dans l'attente, pour l'année prochaine peut-être, de plus de données et plus d'éléments sur les retombées économiques et touristiques réelles.

**M. l'Adj. BRUGGER :** M. DENECHAUD, je pense que vous ne suivez pas de très près le sport automobile. L'an dernier, les sportifs sont venus du Luxembourg, de Belgique et d'Allemagne. Ils ont inondé toutes les vallées vosgiennes et tous les circuits par lesquels les compétiteurs sont passés. C'était une vraie marée humaine. A tel point, que lors de la spéciale de Bitche, autour du camp de Bitche, il était impossible d'assurer l'épreuve ; raison pour laquelle elle a été annulée. Et ne dites pas que cela n'intéresse personne, que c'est un sport isolé.

**M. le Maire MEYER :** M. l'Adjoint, je crois que le tour de table était plus que large. Il y a eu 12 intervenants pour ce rallye. Je vais quand même vous dire que je suis assez serein et détaché de cet échange plutôt vif dans certains propos, puisque je n'étais pas un des premiers à entrer dans le financement. Je n'ai rien contre la voiture, j'accepte le sport qui est pratiqué par tout le monde, il faut être aux côtés de tout le monde, mais, dans la mesure où les principales collectivités alsaciennes sont entrées dans ce partenariat, je me voyais mal défendre l'absence de la Ville de Colmar. Seulement, j'avais une condition : que le rallye ne soit pas une course à travers Colmar. J'ai cherché le côté positif et j'ai toujours un merveilleux souvenir du village du Tour qui permet à chacune et à chacun de voir comment cela se passe. Cela vaut également en matière de communication : que ce soit une course cycliste, une course de motos ou une course de voitures, la course est peu filmée. Ce qui est le plus filmé, ce sont les sites de maintenance où il y a un rassemblement des voitures ainsi présentées à la population. Finalement, personnellement, j'ai opté pour cette solution afin de proposer au plus grand nombre de pouvoir parler aux pilotes et que le plus grand nombre puisse également visiter les voitures. Raison pour laquelle nous avons opté pour ce site de maintenance au Parc Expo. S'il doit y avoir une communication sur le rallye qui est organisé – qui est un rallye du Championnat du monde – avec cette formule, je pense que c'est la meilleure solution qu'il fallait retenir. D'autant plus que, je me répète peut-être, mais je me voyais mal maintenir l'absence de Colmar alors que l'accord était réuni autour de tous les autres partenaires, des grandes collectivités alsaciennes. Faut-il ajouter que la demande reposait sur une subvention qui était de loin supérieure à celle qui vous est proposée ? J'ai essayé de passer entre les deux et de trouver un juste milieu avec la proposition qui vous est faite.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? 5 oppositions. Qui s'abstient ? 2 abstentions. La majorité a décidé pour la proposition présentée par M. l'Adjoint BRUGGER.

**22. Participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement du judo au sein d'une section sportive scolaire au Collège Molière.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**23. Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, la Société Colmarienne de Chauffage Urbain et le Club Nautique du Rhin dans le cadre de l'acquisition d'un bateau de découverte et de loisir.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Ce rapport était extrêmement surprenant. Nous avons beaucoup de mal à comprendre pourquoi le chauffage urbain de Colmar va s'associer à des subventions pour faire voguer des bateaux sur l'eau. Cela paraît extrêmement loin des préoccupations du chauffage urbain. Je suis allé voir le site de cette association, qui est déjà soutenue par Vialis, car, sur leur page de présentation, ils remercient Vialis. Nous avons vraiment l'impression que Vialis, le chauffage urbain et la Ville de Colmar financent cette association et nous nous demandons pourquoi. Je vous rappelle que Colmar a comme principe, et l'a souvent annoncé et avancé, de ne financer des activités qui ne concernent que les Colmariens. Or, il se trouve qu'il s'agit de quelque chose qui se trouve sur l'île du Rhin et que Colmar plus le chauffage urbain, encore une fois je me demande pourquoi le chauffage urbain, vont financer 16 000 € sur un montant total de 18 000 €. J'appelle cela du copinage. Je trouve cela extrêmement curieux, très douteux et je pense que n'importe quel citoyen de Colmar ne peut que se prononcer contre ce rapport ; rapport extrêmement tendancieux qui pose plein de questions.

**M. le Maire MEYER :** Bien. M. BECHLER. Non ? Pardon. Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. Je vais redire la même chose que mon collègue, mais ce rapport est tellement stupéfiant que je suis obligée de répéter. Chaque fois que la Ville de Colmar est sollicitée, pour les subventions aux voyages des lycéens par exemple, elle conditionne son aide au nombre de Colmariens bénéficiaires. Je vais donc poser des questions très simples : pouvez-vous nous dire combien de Colmariens sont membres du Club Nautique du Rhin ? Combien de familles ont manifesté l'intention de se servir de ce bateau qui, je vous le rappelle, a une capacité de 9 personnes ? Par ailleurs, les actions promotionnelles et de communication qu'organiserait le club et qui justifieraient une telle prise en charge par la

collectivité sont pour le moins floues. Nous ne voyons, nous non plus, le rapport entre le chauffage urbain et le nautisme ni comment un club nautique pourrait animer une journée portes ouvertes si ce n'est en faisant son autopromotion. Nous attendons donc votre réponse sur le nombre de Colmariens qui pourront profiter de ce bateau et sur les contreparties réelles auxquelles s'est engagé le club nautique. Cependant, quelles que soient les actions qui seront menées par le club, et même s'il est un partenaire de la Ville pour l'animation des stages d'été, car c'est que vous allez nous répondre, il s'agit tout de même d'acheter un voilier qui sera presque entièrement financé par la Ville de Colmar et une société d'économie mixte, ce qui revient, en quelque sorte, à un double financement par la Ville. Si nous vous reprochons souvent de faire du saupoudrage, en l'occurrence, là, c'est la salière qui s'est renversée. En effet, après cette double intervention, le montant qui resterait à la charge du club serait de l'ordre de 10 % du prix du bateau. Il ne me semble pas que nous puissions admettre un si faible engagement d'un club ou d'une association quelconque en regard des montants sollicités auprès de la collectivité, donc du contribuable colmarien, comme le faisait remarquer M. le 1<sup>er</sup> Adjoint au point n° 5. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Maire MEYER :** M. SISSLER.

**M. SISSLER :** Je vais répondre à M. FELDMANN. Je suis un peu étonné, car on dirait que c'est une attaque presque personnelle lorsque vous dites « le chauffage urbain, qu'a-t-il à voir dans cette affaire ? ». Je vous signale, cher docteur, que le chauffage urbain sponsorise d'autres actions au courant de l'année qui ne sont pas spécialement dans le nautisme. Comme vous n'êtes pas au courant, je vais vous les citer. Tout d'abord, le chauffage urbain est une EPL – entreprise publique locale –, c'est-à-dire une ancienne SEM. Effectivement, dans les SEM – société d'économie mixte – le public et le privé en font partie. Il y a des personnes du Conseil Municipal qui siègent au conseil ; tout se fait en discussion et nous intervenons pour décider de ce que nous faisons. De plus, pour subventionner, il faut en avoir les moyens, c'est-à-dire qu'il faut dégager des bénéfices. Les comptes sont bons, donc, a priori, nous avons des bénéfices dans la société et nous essayons de promouvoir la Ville de Colmar indirectement. Je vous disais que nous pouvions discuter de ce que nous subventionnons : nous sommes partie prenante au Musée Unterlinden, durant l'année pour certaines actions ; nous subventionnons en partie – ce ne sont pas des sommes énormes, mais quand même – le Festival International de Colmar, nous sommes dans la patinoire – je crois que nous versons 1 300 à 1 400 € sur l'année. Il n'y a donc pas que ce sujet dont vous parlez maintenant. Ensuite, nous avons participé à des opérations – et là, je rejoins MM. WAGNER, BRUGGER et M. le 1<sup>er</sup> Adjoint en disant qu'il faut aussi un peu de temps en temps parler de Colmar. Quand il y a le Tour de France à Colmar, ce sont les radios et télévisions du monde entier qui en parlent pendant 24 heures ; c'est cela qui fait aussi de la publicité pour la Ville. J'y viendrai, car ce n'est pas que de la publicité pour le chauffage urbain, mais aussi pour la Ville de Colmar. En plus, ce soutien s'inscrit dans l'esprit du développement durable : là, il n'y a pas d'essence puisque cela ne marche qu'au vent.

A priori, c'est quelque chose d'important. Nous subventionnons ce bateau, avec beaucoup de plaisir je crois, car c'est un sujet intéressant. Nous donnons 8 000 € ; je vous signale que nous avons donné 10 000 € aux SR Colmar pour la saison, c'est-à-dire 2 x 5 000 €. 10 000 € pour un club qui joue en Nationale. Venez aux matchs de temps de temps, vous verrez que nous avons donné 10 000 € à une équipe qui, aujourd'hui, est la première équipe alsacienne au plus haut niveau du Championnat de France, toutes catégories. Il n'y a pas la Ligue 1 ni la Ligue 2, mais la Nationale. Le Racing ne marche pas fort, c'est dommage, mais Colmar est cité dans les clubs qui sont de haut niveau. Quand je me promène à travers la France, cela m'arrive de temps en temps, on parle de Colmar, on dit « Les SR Colmar ont réussi à se maintenir en Nationale ». C'est un point. Le Tour de France, je l'ai dit. Là, nous ne sommes pas devant un dilemme ; c'est tout à fait normal que nous participions à ce genre d'exercice, c'est-à-dire aider le Club Nautique du Rhin. Effectivement le bateau n'est pas sur la Lauch, mais sur le Rhin ; cependant, le président m'a dit que ce bateau sera transporté. Il sera sur des lacs – peut-être le Léman ou celui d'Annecy – pour des opérations de promotion. De plus, il est ouvert au public, Docteur. Ce bateau n'est pas pour le club, puisqu'il servira au public, aux jeunes et aux personnes handicapées. La première raison est une raison de loisir, un élément de loisir pour Colmar, à travers la France et peut-être à travers l'Europe, je ne sais pas, et la seconde raison est que cela servira à la promotion de Colmar et du chauffage urbain dont nous allons fêter le 50<sup>ème</sup> anniversaire cette année. Nous allons inaugurer la biomasse au mois d'octobre, le four à bois. Je pense que nous pouvons quand même participer à hauteur de 8 000 €, ce que l'on nous a demandé. Il n'y a eu aucune pression. Quand vous dites que cela vous paraît extraordinaire et que vous demandez quel est le rapport entre le chauffage urbain et la voile, je vous répondrais que c'est la jeunesse, l'ouverture, rêver, voir autre chose et c'est aussi aider un club qui a envie de faire quelque chose pour les jeunes. Le bateau est ouvert : si vous voulez y aller, vous irez. Ce n'est pas propre au club, c'est pour le club et cela servira à tous les Colmariens. Je pense qu'il s'agit d'un très bon projet et je ne suis pas du tout gêné de le défendre au sein du chauffage urbain. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. La seule remarque que je puisse faire c'est que lorsqu'elle est interpellée par les clubs colmariens, la Ville de Colmar intervient à hauteur de 25 % du coût de l'investissement. Pourquoi cette exception pour le club du Rhin ? C'est la question que se posent les associations sportives.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** C'est très simple, j'ai aussi le même problème sur le taux de cofinancement, où nous sommes à 90 %, et sur celui du double financement, puisque la Ville et la société de chauffage urbain ont les mêmes intérêts. Il y a donc un problème de double financement et ce taux de cofinancement beaucoup trop élevé par rapport à ce que nous faisons d'habitude. Il faut quand même demander une implication forte du porteur de projet.

**M. le Maire MEYER :** M. l'Adjoint BRUGGER.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Oui, merci, M. le Maire. Il ne m'appartient pas de m'immiscer dans les affaires internes du chauffage urbain, mais en ce qui concerne Colmar, je trouve tout à fait normal que cette subvention soit versée au Club Nautique du Rhin. Je dois préciser qu'il y a environ – je peux me tromper, mais je pourrais vous donner le chiffre précis – 70 à 80 % des membres de ce club qui sont Colmariens ou de la proche région colmarienne. C'est la première des choses. Il est donc normal que nous les subventionnions. Je prendrais comme exemple également le fait que la Ville de Colmar subventionne le club de golf d'Ammerschwihr qui est un club municipal. Pourquoi ? Parce que la moitié des membres sont Colmariens. Nous avons également le droit de soutenir les Colmariens qui font du sport même si ce n'est pas dans le sein même du ban colmarien. En ce qui concerne les objectifs, il s'agit de la promotion de la Ville, de la publicité sur les voiles. De plus, les familles colmariennes pourront de temps à autre faire une petite croisière ou promenade sur le Rhin. Je ne vois pas ce qu'il y a de choquant.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Je pense que certains collègues se sont complètement trompés lorsqu'ils ont qualifié cette association comme étant composée par des personnes totalement étrangères à Colmar. J'espère que ces membres vous ont entendus à travers votre micro ; je pense que leur verdict ne sera pas indulgent à votre égard puisqu'entre 60 et 70 % des personnes concernées sont natives de Colmar. Deuxièmement, il ne faut pas oublier que le Geiskopf, puisque c'est le site du Geiskopf, est intégré dans notre périmètre des animations d'été. Pendant les 2 mois d'été, nous utilisons ce site pour proposer une activité à nos enfants qui, encore une fois, concerne des jeunes Colmariennes et Colmariens. Je ne comprends donc pas votre argumentation pour montrer du doigt cette intervention. Troisième précision à propos des équipements sportifs et des 45 % : si nous faisons quelque chose pour une activité sportive à Colmar, nous payons 100 % des équipements, qui touchent 80 % des associations sportives et culturelles. Nous assumons totalement la maîtrise d'ouvrage de ces équipements. C'est pourquoi les 45 %, dans ce cas précis, ne me gênent pas du tout. D'autant qu'il s'agit de faire flotter les couleurs de Colmar sur le Rhin avec une vision totale à 360° et avec la présence de deux Colmariens et de jeunes Colmariens qui utilisent pendant deux mois le site du Geiskopf pour leurs loisirs.

Cela étant dit, je mets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé par la Majorité du Conseil.

**24. Subventions pour l'Université de Haute Alsace au titre de l'année 2011.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**25. Vente d'un terrain par le Grand Séminaire de l'Archevêché de Strasbourg.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**26. Vente d'un appartement par le Conseil de Fabrique de la Paroisse Saint-Martin de Colmar et de la Paroisse de Thierenbach de Jungholtz.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**27. Recrutement d'agents contractuels sur des postes statutaires vacants.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**28. Désignation des membres du bureau pour l'Association Foncière de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **29. Avis de la Ville de Colmar sur les propositions d'évolution de l'intercommunalité.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER : M. BAUMULLER.**

**M. BAUMULLER :** Merci, M. le Maire, mes chers collègues. J'interviendrais sur la partie de la fusion du syndicat des affaires culturelles d'Ingersheim et environs avec le syndicat de Wintzenheim. Je siége, avec mes collègues MM. BRUGGER et DENECHAUD au sein de ce syndicat ; nous avons eu un Comité directeur la semaine dernière et nous avons également, à la demande du préfet, à nous prononcer sur ce rapprochement. Il s'avère qu'en ce qui concerne les 4 syndicats, il y a véritablement des champs d'intervention très éloignés les uns des autres ; par conséquent, le Comité directeur du SACSI qui s'est réuni la semaine dernière a décidé, à l'unanimité, de donner un avis très défavorable à cette fusion. Par contre, dans cette même proposition, les membres de ce syndicat ne sont pas opposés à l'idée, dans un futur plus ou moins proche, et si la CAC devait se doter de la compétence de la gestion des équipements sportifs – qui est le principal du travail du SACS – le syndicat serait tout à fait disposé à céder cette compétence à la CAC, si elle la prenait. Je voulais donc éclairer le Conseil sur la délibération prise par ce syndicat. Pour ma part, je souhaiterais que nous puissions dissocier, si c'est possible, les deux points pour être en conformité avec mon vote de la semaine dernière. Merci.

**M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.**

**M. DENECHAUD :** Ma remarque va dans le même sens que celle de mon collègue, M. Yves BAUMULLER. Je préciserais également que cet avis du syndicat est assis notamment sur le constat que le Sivom de Wintzenheim, le SACS et les deux autres structures qu'il est envisagé de fusionner, n'ont pas vraiment, voire pas du tout, les mêmes compétences : d'un côté, nous avons les transports scolaires, d'un autre côté, il y a un regroupement pédagogique, d'un autre côté, c'est un accueil périscolaire, il y a aussi du tourisme... Tout ce que nous risquons de faire avec une fusion telle qu'elle est préconisée par la Ville de Colmar dans ce rapport, est de faire une structure avec beaucoup de compétences, avec des réunions qui peuvent durer des heures et des heures, contrairement à un syndicat qui fonctionne actuellement relativement bien et surtout, en ne faisant pas un seul euro d'économie puisqu'on parle de représentation des communes. Par conséquent, il n'y a pas de fonctions forcément à supprimer. De toute façon, avec les fusions, cela se ferait à dépenses constantes. Nous risquons donc de créer une grosse structure qui ne permettra pas d'économiser un euro, à mon sens. Par contre, l'idée de rejoindre la CAC si celle-ci intègre la compétence « Gestion des équipements sportifs » est quelque chose que nous préconisons, ou que je préconisais en tout cas, depuis longtemps. Cela

pourrait être une piste et le syndicat pourrait rejoindre la CAC ; ce qu'il ne pourra pas faire s'il est imbriqué dans une structure avec le Sivom de Wintzenheim.

**M. le Maire MEYER :** M. LECONTE.

**M. LECONTE :** Merci, M. le Maire. Le groupe socialiste est favorable aux deux points essentiels de votre rapport, à savoir que la Ville de Colmar va émettre en direction du conseil communautaire de notre Communauté d'agglomération sur les propositions de fusion et/ou de regroupement de plusieurs syndicats qui intégreront prochainement l'agglomération nouvellement configurée. Nous sommes également favorables à l'intégration dans la CAC de la commune de Husseren-les-Châteaux et de la communauté de communes du Ried Brun si telle est leur intention. Nous y sommes favorables même si nous émettons aussi certains doutes et des regrets : des doutes pour cause de discontinuité territoriale quant à la possibilité pour Husseren de rejoindre notre agglomération ; des regrets quant à la décision de quelques communes du sud de l'agglomération de rejoindre la communauté de communes de Rouffach plutôt que la CAC alors qu'elles font partie intégrante du bassin de vie de Colmar. Il nous paraît essentiel, dans le contexte de la réforme des collectivités territoriales en cours, de renforcer d'abord les groupes d'intercommunalités alsaciennes existantes en réduisant leur nombre et en les faisant coïncider avec leurs bassins de vie et d'emploi. Avant d'évoquer une éventuelle fusion ou une éventuelle fédération des trois collectivités que sont le Conseil Régional et les deux Conseils Généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin en un Conseil d'Alsace unique.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, M. le Maire, je suis un peu plus mitigé quant à la position d'Husseren-les-Châteaux. A mon sens, dans la mesure où Obermorschwihr, Eguisheim et Voegtlinshoffen rejoignent la communauté de Rouffach, il me semblerait cohérent qu'Husseren-les-Châteaux rejoigne aussi la communauté de Rouffach. Par contre, je regrette que les communes que j'ai citées tout à l'heure aient rejoint la communauté de communes de Rouffach ; il me semble que cela a été discuté, qu'il y a eu des échanges et, qu'à un moment donné, la plupart étaient prêtes à rejoindre la CAC. Au dernier moment, elles ont fait volte-face et ont préféré Rouffach. Je me demande pourquoi et le regrette. Dans la mesure où elles ont choisi Rouffach, il est cohérent qu'Husseren rejoigne aussi Rouffach puisque, dans le bassin de vie, ces 4 communes sont les unes à côté des autres. J'espère que la discussion se passera mieux avec le pays du Ried Brun, parce qu'il est important, à mon sens, et pour les arguments que vous développez dans le rapport, qu'elle nous rejoigne et qu'il y ait une fusion avec la CAC. J'espère que vous saurez trouver les mots et la posture pour les convaincre.

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Oui, merci, M. le Maire. Ce rapport me pose question pour ce qui est du périmètre de la CAC. Nous ne savons pas très bien où vous voulez en venir et le rapport n'est pas clair du tout. Quelle est votre position par rapport à Eguisheim, qui est une enclave, par rapport aux

vignobles au sud de Colmar, par rapport au Ried Brun et par rapport à Grussenheim en particulier ? Pourquoi laissons-nous partir Grussenheim ? Ces choix des communes de ne pas intégrer la CAC sont souvent motivés par des raisons financières, certes, mais aussi et surtout par des raisons humaines et des raisons de mode de gouvernance. Cela est bien dommage. Une autre raison me semble être le manque d'ambition évident de la CAC. Sa sphère de compétences est très limitée, le processus d'intégration est très limité, les projets intercommunaux sont aussi très limités. Rappelons que la chambre régionale des comptes vous avait épinglé à ce sujet il y a quelques mois. Voilà donc un domaine dans lequel vous n'êtes pas exemplaire. Est-ce que la CAC et Colmar ne manquent-elles pas d'ambition ? Quelle sera sa place, notre place demain entre Mulhouse et Strasbourg en Alsace ? Quelle sera notre place par rapport à nos voisins, de l'autre côté du Rhin ?

**M. le Maire MEYER :** M. BRUGGER.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Merci, M. le Maire. Je voulais juste me joindre aux déclarations de MM. DENECHAUD et BAUMULLER en ce qui concerne le SACSI. Il est évident que nous ne voyons pas ce que le SACSI ferait dans cette fusion dans la mesure où il n'a pas les mêmes compétences et les mêmes objectifs que les autres qui font partie de la fusion souhaitée. Il faudrait peut-être, éventuellement, sortir le problème du SACSI, si c'est possible, du rapport. C'est une proposition que je fais.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Plusieurs interventions. Je réponds d'abord aux trois collègues qui ont pris une décision au niveau du SACS d'Ingersheim. En l'occurrence, est proposée par le préfet une fusion de plusieurs syndicats intercommunaux sur la base de vocations totalement différentes. Ce qui me gêne dans la décision prise par le Comité directeur est de se rattacher à une éventuelle extension des compétences de la Communauté d'agglomération. Je n'ai pas le droit d'anticiper à cette hauteur. Rejoindre cet avis est ouvrir la porte à une compétence qui n'est pas acquise. Or, je suis un ancien territorial ; j'assumais la responsabilité d'un syndicat à la carte, avec 18 communes. Dans ce syndicat, il y avait une demi-douzaine d'activités et toutes les communes n'avaient pas retenu les 6 activités ; elles adhéraient au syndicat intercommunal pour la compétence qui les intéressait. Qu'est-ce qui empêche, en attendant, le regroupement sous cette forme, le temps de voir venir ? Je pense que cela serait une solution de sagesse, et ainsi, vous ne seriez pas en contradiction avec le vote intervenu. D'autant plus que nous ne faisons que donner un avis : c'est le préfet ou la commission départementale qui tranchera, le moment venu. Je dis qu'en attendant, il faudrait adopter une position de sagesse. Rien n'empêche les syndicats intercommunaux de se mettre en articulation pour un syndicat à la carte. Cela ne pose aucun problème puisque c'est prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales. A la date d'aujourd'hui, il n'y aura donc pas de complication majeure. Naturellement, il faudra un temps d'adaptation, le temps de se mettre sur rail pour commencer à exploiter le syndicat intercommunal sous forme d'un syndicat à la carte.

Pour les autres questions posées concernant le manque de dynamisme – il me semble avoir entendu cela – de la Communauté d'agglomération, on est allé jusqu'à se référer à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes.

C'est un peu osé, pour ne pas dire plus. La collègue qui a tenu ce commentaire ferait bien de relire l'analyse de la Chambre Régionale des Comptes, puisque la Communauté d'Agglomération y passe pour une référence. J'invite la collègue à le faire, puisque, apparemment, elle ne l'a pas fait, bien que ce rapport ait été distribué à tout le monde et qu'il a fait l'objet d'une réponse circonstanciée de ma part en conseil communautaire. A votre place, je serais un peu gêné de tenir ce langage. Dans la mesure où vous n'avez pas pris connaissance du contenu exact de l'analyse faite par la Chambre Régionale des Comptes, je serais encore plus que gêné à votre place.

Concernant les autres avis sur les 5 communes, je suis d'accord avec vous : il faut laisser chacune décider. Pour les 5 communes isolées, la décision n'est pas prise à Sundhoffen – elle devrait le faire dans les jours qui viennent –, mais les 4 autres ont délibéré pour adhérer à la CAC.

Concernant le Ried brun, je fais observer aux intervenants que le Ried brun n'a pas été concerné dans les propositions faites par le préfet. Ce dernier avait proposé de garder le Ried brun en l'état. Si aujourd'hui vous voyez une évolution sur votre rapport, c'est parce que nous avons décidé d'avoir un tour de table sur la question. Encore une fois, les communes restent autonomes dans leur décision. Je rappelle que nous ne sommes pas à la merci d'une proposition du préfet, car le Ried Brun était maintenu en l'état dans les suggestions qui ont été faites, à part la suppression du SITREC. Or, qui dit suppression du SITREC, dit totale désarticulation de l'organisation du transport public pour les communes du Ried. Je ne sais pas quelle serait la réaction de ces communes si on leur supprimait le service de transport collectif. Cela les a d'ailleurs conduites vers le tour de table que j'avais proposé. Nous sommes donc en avance par rapport aux propositions du préfet. Espérons que tout se passe le mieux possible. Encore une fois, je ne peux pas anticiper.

Concernant Husseren-les-Châteaux, le Conseil a pris une décision d'adhésion à la Communauté d'Agglomération, je pense qu'il faut au moins être solidaires avec la position du Conseil Municipal, étant entendu que la décision appartient encore une fois au préfet et à la commission départementale.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Normal, normal. Logique. Le rapport est approuvé avec l'abstention des Groupes de MM. WAGNER et HILBERT ainsi que de M. DENECHAUD.

### **30. Avis relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées de la Communauté d'Agglomération de Colmar.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.**

**M. DENECHAUD** : Oui, vous insistez bien dans ce rapport sur l'éloignement du site par rapport aux axes de circulation, par rapport aux habitations, ce qui est compréhensible. Rappelons quand même que ce site n'est accessible que par un petit chemin, peu accessible. Qu'en est-il de l'accessibilité de ce chemin en hiver ? Sera-t-il suffisamment déneigé, sans vouloir faire de provocation ? En effet, les personnes qui y travaillent seront utilisatrices de ce site. Je pense qu'il est important de pouvoir garantir l'accessibilité, notamment par les transports en commun. C'est également un problème pour le centre de loisirs qui se trouve juste à côté. Cela m'amène à la proposition suivante : celle de prolonger la ligne de bus n° 6, qui termine à la Mittleharth actuellement – elle est d'ailleurs un peu particulière, un peu biscornue – afin qu'elle aille jusqu'à la SPA et au centre de loisirs, à une fréquence de 40 minutes ; ce qui n'engendre pas forcément des coûts énormes. Il faudrait assortir l'avis de la Ville à la CAC à cette réserve de desserte par les transports en commun.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Lorsque vous dites qu'il s'agit d'un petit chemin difficilement accessible, vous faites allusion au chemin actuel qui mène à la future SPA. Cela fait longtemps, je crois, que vous n'êtes pas passé par là, car c'est un chemin parfaitement carrossable, qui est utilisé d'ailleurs aujourd'hui très régulièrement par les personnes qui vont à l'escrime, les tennismen, un certain nombre de personnes. Il a été entièrement refait et est en très bon état aujourd'hui.

**M. le Maire MEYER** : M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Je connais suffisamment ce chemin pour savoir qu'il n'est pas déneigé en hiver. De plus, vous n'avez pas répondu à la question relative au transport en commun. Pourrions-nous assortir notre avis à la CAC d'une desserte de transport en commun ? Une réserve à ce sujet.

**M. le Maire MEYER** : M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Oui, M. le Maire. Très rapidement. Je voulais savoir ce qu'allait devenir le terrain actuel de la SPA ?

**M. le Maire MEYER** : Il sera acheté par la Ville.

**M. HILBERT** : Que compte en faire la Ville ?

**M. le Maire MEYER** : Il faut d'abord l'assainir. Ensuite, nous verrons.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Pour l'instant, il n'y a pas de projet effectivement. Quant au déneigement, nous nous poserons la question au moment où il y aura de la neige – je crois que, malheureusement, nous en sommes loin aujourd'hui. Evidemment, il y a des priorités à ce sujet.

Pour les transports en commun, là encore, il faudra se poser la question. Pour le moment, la fréquentation ne le justifie pas, mais si un jour il faut le faire, il faut être pragmatique dans ce domaine-là comme dans les autres.

**M. le Maire MEYER** : M. SISSLER.

**M. SISSLER** : Oui, personnellement, je ne pose aucune question. Je me réjouis de ce rapport, car vu l'état actuel de l'ancienne SPA et de la fourrière,

je crois que c'est un honneur pour nous d'avoir créé cela, avec la CAC. Bravo.

**M. le Maire MEYER :** C'est une opération qui vaut 2,5 millions d'euros, avec l'intervention du Département pour 400 000 €, une participation de la SPA chiffrée à 420 000 € également – viable par annuités pendant 25 ans, sous forme de contrat de location-vente –, et par la Communauté d'Agglomération pour 1,4 million d'euros. On m'avait demandé de participer à l'assemblée générale de la SPA qui s'est tenue ce samedi à Colmar : il y avait une centaine de personnes. Le projet de vente du terrain de la Rue des Maquisards a été approuvé unanimement par les membres présents et pas une seule fois, pas une seule personne ne m'a posé la question du type de celle posée tout à l'heure par M. DENECHAUD. Tout le monde était heureux que la SPA se trouve dotée d'un site de refuge et de fourrière dans les conditions qui sont proposées.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **31. Taxe forfaitaire sur la cession à titre onéreux de terrains nus devenus constructibles au plan d'occupation des sols.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **32. Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

**M. le Maire MEYER :** Cette fois, nous avons acheté davantage que nous avons vendu, mais nous n'avons pas vendu les bijoux de famille. C'est en guise d'information.

### **33. Transaction immobilière – acquisition à l'Euro symbolique d'une parcelle sise au lieudit « Grosser Semm Pfad ».**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**34. Transaction immobilière – échange de parcelles sises rues d'Amsterdam et de Berlin.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**35. Transaction immobilière – cession d'une parcelle sise rue Henry Wilhelm.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**36. Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**37. Participation de la Ville pour l'achat d'un vélo à assistance électrique.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Qui approuve ? Oppositions ? Abstentions ? C'est une action nouvelle. Merci, chers collègues pour votre accord. Le rapport est approuvé.

**38. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## Divers

**M. le Maire MEYER :** Nous avons noté tout à l'heure qu'il y a une intervention à faire pour le transport des crêtes. C'était, je pense, à la demande générale, mais la requête a été présentée par Mme Simone LICHTENAUER et M. Guy WAEHREN. M. FELDMANN a encore demandé la parole.

**M. FELDMANN :** Oui, je trouve très difficile de se prononcer en fin de séance sur un texte que nous avons découvert sur nos bureaux en arrivant. N'ayant pas eu le temps de le lire, je ne vois pas comment je pourrais l'approuver. Il serait bien que nous puissions en disposer quelques jours avant. Ce serait parfait. Je ne vois pas comment je peux voter un texte que je n'ai pas eu le temps de lire ; je ne participerai donc pas au vote.

**M. le Maire MEYER :** La motion est transformée en intervention.

**M. FELDMANN :** Ah !

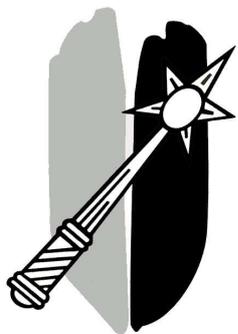
**M. le Maire MEYER :** C'est ce que je viens de rappeler.

**M. FELDMANN :** Cela change tout le temps.

**M. le Maire MEYER :** Non, cela ne change pas tout le temps, pas du tout. Nous nous adaptons à la situation.

Mes chers collègues, nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour. Je tiens à vous remercier pour votre courage et votre présence continue jusqu'à 22 h 30. Nous levons la séance et allons essayer de boire un peu d'eau en bas. Merci. Bonne soirée et bons congés à tout le monde.

FIN DE LA SEANCE : 22 H. 30.



# STENOGRAMME

30<sup>ème</sup> Séance

du

19 septembre 2011



# CONSEIL MUNICIPAL

**M. le Maire MEYER** : Mes chers collègues, si vous le permettez, je me propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal.

J'ai des excuses à vous présenter, ainsi que des pouvoirs et des procurations : Mme ROSSI, M. le Professeur TOURNADE, M. FELDMANN, Mme DE CARVALHO, Mme DETTLOFF, Mme BENNAGHMOUCH et Mme DOLLE donnent respectivement pouvoir à Mme JACQ, Mlle MANN, Mme KLINKERT, Mme ALLHEILY, Mme WEISS, M. WAGNER et à M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance et est accompagnée par le Directeur Général des Services en tant que suppléant.

J'ai à vous soumettre le compte rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2011 : fait-il appel à des observations ? M. LECONTE.

**M. LECONTE** : Merci, M. le Maire. Pourriez-vous nous préciser un certain nombre de points concernant ce compte rendu, notamment en page 1, aux paragraphes 3, 4 et 5 ? Nous parlons de personnes voulant faire annuler les permis de construire qui étaient prévus. Pourriez-vous nous donner, par exemple, la situation de l'extension de l'EHPAD, rue Sandherr ? Pourriez-vous également nous expliquer pourquoi ces personnes veulent annuler les permis de construire Avenue Clémenceau et Rue Michelet ?

**M. le Maire MEYER** : Il s'agit de précisions nominatives que je n'ai pas à communiquer en séance publique du Conseil Municipal.

**M. LECONTE** : Vous ne pouvez donc rien nous dire sur ces points-là, n'est-ce pas ?

**M. le Maire MEYER** : Les permis de construire ne sont pas du ressort du Conseil Municipal. D'autres observations ? Le rapport est mis au vote : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal, ainsi que le compte rendu des marchés conclus par délégation, en séance du Conseil Municipal.

De plus, j'ai trois communications à vous faire. Tout d'abord, l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en 2010. Le document a été déposé sur vos tables. Confirmant l'article L 1413-1 du Code Général des collectivités territoriales, la Ville de Colmar a créé une Commission Consultative. Ses dispositions prévoient que le président de la commission présente à l'assemblée délibérante un état des travaux réalisés. A ce titre, un tableau synthétique des travaux des différentes réunions a été déposé à votre place, avec les réunions qui se sont tenues et l'avis de la commission.

La deuxième communication concerne l'arrêté préfectoral portant des prescriptions complémentaires à la société Wolfberger : dans le cadre de l'extension de ses activités de préparation et de conditionnement de vins et crémants sur son site, au n° 5, rue de la Fecht, la société Wolfberger a sollicité l'extension des autorisations réglementaires jusqu'au seuil de

125 000 hectolitres/an contre 54 000 hectolitres précédemment. Quoiqu'une enquête publique ne soit pas nécessaire pour cette évolution, celle-ci sera encadrée par l'arrêté préfectoral cité, lequel soumet l'installation à des prescriptions complémentaires. C'est ainsi qu'un arrêté a été pris ; le texte intégral peut être consulté à la Communauté d'Agglomération au service de l'Environnement.

Enfin, la dernière communication, qui est toute fraîche : M. le Ministre de la Culture et de la Communication vient de m'informer que le Musée Bartholdi, propriété de la Ville de Colmar, a été retenu parmi les 111 premières maisons labellisées sous la mention « Maisons des Illustres », en hommage au célèbre statuaire Auguste Bartholdi. Cette nouvelle illustre la qualité exceptionnelle de notre patrimoine et la forte implication de la ville à travers son musée pour la préservation de ce lieu de mémoire. Pour le moment, seules 3 maisons ont reçu ce label en Alsace : le Musée Albert Schweitzer à Gunsbach, le Musée Goethe à Sessenheim et le Musée Bartholdi à Colmar.

Sur ce, nous avons les rapports d'activités de nos sociétés d'économie mixte. Je propose de commencer avec la SAEM Vialis. M. PIVARD, vous avez la parole.

## **5. Rapport d'activités 2010 de la SAEM VIALIS.**

**M. PIVARD :** Merci, M. le Maire. Bonsoir, mesdames, bonsoir messieurs. Comme chaque année, j'ai un petit diaporama pour vous présenter ce rapport.

(M. PIVARD procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection).

**M. le Maire MEYER :** Merci pour cette concision. M. HILBERT !

**M. HILBERT :** M. Le Maire, M. le Directeur, je tenais à saluer la bonne santé de Vialis et la forme originale du rapport d'activités ; peut-être que l'année prochaine vous pourriez le dématérialiser complètement en nous envoyant un mail avec un lien pour le télécharger sur votre site. Je tenais aussi à saluer la création d'Hydrocop. J'ai tout de même quelques remarques : dans le rapport, il est espéré – et vous l'avez rappelé tout à l'heure – que l'ouverture du marché et la réforme des tarifs réglementés avec la loi NOME sera effective. Je me pose la question suivante : pensez-vous que les Colmariens auront le choix de leur distributeur ? Pour l'instant, je ne parle pas des perspectives évoquées à la fin de votre présentation, les clients qui souhaitent choisir un distributeur d'électricité non nucléaire ne le peuvent pas. Peut-être que le choix est vraiment trop difficile à mettre en place, mais là, vous le proposez. J'aimerais avoir des précisions sur votre offre d'électricité verte : qu'entendez-vous par là et comment allez-vous alimenter ce réseau, pour que tout un chacun puisse choisir d'être alimenté en électricité non nucléaire ? Dans le même ordre idée, j'ai été un petit peu

heurté de lire que le chauffage électrique est plébiscité chez les professionnels. Le seul avantage du chauffage électrique est justement de vendre de l'électricité. Il est paradoxal de mettre en avant, avec le Grenelle 2, les certificats d'économies d'énergie ou Hydrocop, et de mettre en parallèle le fait que le chauffage électrique soit plébiscité par les professionnels. Il me semble que cela serait intéressant – et vous le faites par ailleurs – de proposer aux professionnels une meilleure isolation ou d'autres moyens pour se chauffer, sans justement utiliser l'électricité à cette fin. J'espère que l'abonnement que vous proposez pour l'électricité verte permettra – et j'en suis convaincu – de développer encore plus rapidement les 0,0003 % de photovoltaïque que vous injectez dans le réseau Vialis. Merci.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Tout d'abord, j'ai une demande par rapport à la présentation de M. PIVARD : j'ai ouvert ce DVD, je l'ai lu à l'écran et j'ai voulu imprimer, au moins, les comptes de résultat ; c'est impossible. Ne pensez-vous pas que nous pourrions avoir au moins ces comptes sur papier ou imprimables parce qu'à partir du DVD, c'est impossible ? Je trouve cela regrettable pour des élus qui sont appelés à examiner avec intérêt des comptes importants pour les Colmariens. A ce propos, j'ai deux remarques : une sur le tarif du gaz, et une question concernant les fameux compteurs intelligents. Par rapport au tarif du gaz, les abonnés qui viennent de recevoir leur facture annuelle, au mois d'août, ont pu constater que le tarif avait augmenté de 16 %, c'est-à-dire qu'il est passé de 4,121 centimes d'euro/kWh en août 2010 à 4,783. Pas la peine d'insister sur le décalage entre cette hausse par rapport à celle des salaires ou des retraites, et sur les difficultés que cela crée auprès des ménages modestes qui ne sont pas tous, et de loin, éligibles au tarif social. Comme tout le monde le sait, les tarifs du gaz ne sont pas uniformes comme ceux de l'électricité, et sont fixés sur proposition de Vialis, en fonction d'une formule que vous définissez et qui est censée refléter les coûts d'approvisionnement. Nous avons déjà attiré l'attention de M. le Maire sur le fait que cette formule, basée sur le prix des différentes variétés de fuel, entraîne mécaniquement des augmentations de tarif pour les particuliers, alors même que les cours mondiaux du gaz sont à la baisse sur la même période. Nous continuons à demander qu'un débat soit ouvert sur les raisons du choix de cette formule. Différents opérateurs, dont GDF Suez, ont choisi d'intégrer dans leurs formules les cours mondiaux du gaz. Nous avons bien noté que les tarifs sont restés inchangés à l'échéance trimestrielle du 1<sup>er</sup> juillet, et nous saluons cette décision, laquelle n'est peut-être pas sans rapport avec nos échanges de courriers du printemps. Nous espérons qu'il en sera de même fin septembre. Enfin, il nous semble que la transparence de Vialis pourrait être améliorée dans l'intérêt des Colmariens, qui doivent être informés de ce qui risque d'apparaître dans leur prochain décompte annuel. Nous souhaiterions qu'un graphique des variations des tarifs d'EDF, sur plusieurs années, soit mis en place sur le site Internet et intégré dans les différents dépliants publicitaires dont Vialis n'est pas avare. Nous demandons que soit également accessible une comparaison entre les tarifs de l'opérateur dominant national qu'est GDF. Concernant les compteurs intelligents, ma question est simple : qui

paye le prix de cette innovation technologique ? Je rappelle que l'ADEME émet de sérieux doutes quant à leur efficacité. Son annonce au niveau national a entraîné de violentes protestations des associations de consommateurs puisqu'elle ne leur apporte aucun service supplémentaire et elle est uniquement destinée à supprimer des emplois. Néanmoins, EDF prévoyait de demander une contribution de 250 € par ménage. Pouvez-vous nous rassurer, vous, société Vialis, et nous confirmer que vous ne facturerez rien à l'utilisateur, et que vous prendrez à votre charge les éventuelles modifications d'installations privées que pourrait nécessiter le passage aux compteurs intelligents ? Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER :** M. LECONTE.

**M. LECONTE :** Merci, M. le Maire. Juste encore une petite question à M. PIVARD : pourriez-vous nous faire un petit bilan, exhaustif bien sûr, de l'instauration du haut débit, notamment en direction des entreprises locales ? Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. PIVARD.

**M. PIVARD :** Concernant l'accès des Colmariens, qu'ils soient clients domestiques ou clients professionnels, à n'importe quelle électricité, je peux simplement vous affirmer une chose : cet accès est parfaitement libre. Depuis 2007, tout client placé sur n'importe quelle distribution de France peut souscrire un contrat avec n'importe quel fournisseur ; c'est juste la loi. Cela a commencé avec les industriels en 2000, date à laquelle les principaux industriels de Vialis ont changé de fournisseur. Certains sont ensuite revenus, d'autres non. Aujourd'hui, tout client voulant passer un contrat autre donne l'information au gestionnaire de réseau Vialis en disant qu'il n'achète plus l'électricité chez nous, mais chez quelqu'un d'autre. C'est la même chose pour le gaz : 100 % de la clientèle française – du fait de la disparition des monopoles – peut accéder au fournisseur de son choix.

*Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).*

**M. PIVARD :** Pardon ?

*Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).*

**M. PIVARD :** Bien sûr. Les personnes qui souhaitent prendre des parts de marché au fournisseur historique se cognent au tarif réglementé. Aujourd'hui, lorsqu'on est distributeur d'électricité alternatif, on a un mal fou à concurrencer les tarifs réglementés et, par conséquent, un mal fou à prendre des clients. Le résultat est qu'environ 300 000 clients en France ont changé de fournisseur cette année. Ce sont principalement en fait des échanges de fournisseurs entre le groupe EDF et le groupe GDF Suez. Je suis obligé d'affirmer ici, très fort, que tout client colmarien peut choisir son fournisseur. Ensuite, il lui appartient de trouver une offre qui lui convient.

*Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).*

**M. PIVARD :** Ce qui peut arriver, et là, je ne suis pas maître de cela...

**M. le Maire MEYER :** M. PIVARD, pas de dialogue. Vous répondez aux questions, point final.

**M. PIVARD :** D'accord. Il arrive que des fournisseurs alternatifs se voient sollicités par des clients et leur répondent, plutôt que de dire qu'ils ne souhaitent pas les fournir, que « sur le territoire d'un tel ou un tel, c'est impossible ». Toutefois, aujourd'hui, n'importe qui peut accéder à la fourniture de n'importe quel fournisseur. Il me semble très important que vous le sachiez, car c'est la disparition du monopole. Voici pour la première question.

En ce qui concerne l'électricité verte, le mécanisme est très simple : le fournisseur Vialis va acheter un certificat d'origine et garantir au client final que l'électricité qu'il consommera est d'origine complètement renouvelable, par exemple. Ce sont des certificats que nous achèterons et que nous obtiendrons dans le cadre de notre partenariat avec Sorégies, un des actionnaires de Vialis, et Hydrocop, société que nous avons créée avec d'autres distributeurs. Voici pour la seconde question. Je ne me souviens plus de la troisième !

**M. le Maire MEYER :** Le compteur intelligent, M. PIVARD.

**M. PIVARD :** Oui, excusez-moi. Concernant le compteur intelligent, j'ai dit dans mon diaporama que nous en faisons l'expérimentation pour le moment. Nous n'allons pas attendre que le dispositif soit stabilisé et mis à notre disposition, car nous avons à nous préoccuper de la façon de développer cette technologie sur le plan technique. A Colmar, nous faisons quelque chose que personne ne fera ailleurs : nous allons rapatrier toutes les informations grâce à notre réseau câblé. Bien sûr, c'est à nous de trouver ces solutions-là, car ce n'est pas EDF, qui n'a pas de réseau câblé, qui va le trouver à notre place. Pour le moment, nous faisons de l'expérimentation. En ce qui concerne les décisions de mise à charge, il n'existe que deux décisions possibles : soit il s'agit d'une prestation facturée au client, et cela sera une décision de l'Etat après conseil de la commission de régulation de l'énergie ; soit cela sera à la charge du distributeur, et cela fera partie des charges que nous avons à amortir. Aujourd'hui, je ne pense pas que nous puissions dire qu'il s'agisse d'une décision du distributeur Vialis. La décision générale de savoir qui paiera ces nouveaux compteurs en France n'est pas encore prise, à aucun niveau. C'est évidemment un très grand débat.

A propos des prix du gaz : chaque fournisseur – et ce sont les textes qui s'appliquent à nous – doit exposer une fois tous les trimestres, l'évolution de ses charges d'achat de gaz et les transcrire dans ses conditions de vente. Nous avons une formule d'achat avec notre fournisseur : dans cette formule d'achat, il y a une partie d'indexation au fuel, mais aussi une partie d'indexation Zeebrugge. Il est toujours très difficile de dire qu'une formule est bonne et qu'une autre est moins bonne. Nous observons cela en permanence et nous essayons évidemment de trouver la meilleure formule. Je rappelle que c'est l'indexation de cette formule qui amène aussi bien l'augmentation des tarifs que leur baisse, car un distributeur n'a pas le droit de répercuter une augmentation de ses conditions d'achat. Par contre, et c'est d'ailleurs quelque chose qui est extrêmement vérifié, si ses conditions d'achat baissent – ce qui était le cas en 2009, par exemple – le distributeur doit répercuter cette baisse. C'est le mécanisme contractuel dans lequel sont tous les fournisseurs de gaz.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Je ne suis pas ingénieur, ni technicien, ni commercial de Vialis ; néanmoins, deux précisions. Tout d'abord, pour l'énergie verte, les distributeurs ont obligation de prendre en charge les productions des énergies renouvelables en indemnisant les producteurs. Selon le constat qui a été fait fin 2010, cette obligation de prise en charge conduit à faire payer le kWh 20 fois plus cher que le kWh centrale nucléaire. De par cette implication, nous retrouvons sur nos relevés, la contrepartie à payer. Sur le plan national, la commission nationale a ainsi dû accorder une attribution de 1,8 milliard d'euros, correspondant à ce surcoût, sur l'ensemble du territoire français. Ce sont les usagers français qui sont obligés de payer ce 1,8 milliard d'euros.

Deuxième précision à propos des compteurs intelligents : quel est leur but ? Il s'agit de doser les consommations, car, dans chaque domicile, il se trouve que différentes machines se mettent en route au même moment, ce qui provoque une surcharge dans la consommation sur une période déterminée. Or, le compteur intelligent conduit à couper certains circuits non prioritaires, permettant ainsi à l'utilisateur de ramener l'ampérage du compteur. Ce dosage – étant entendu qu'à la date d'aujourd'hui, l'installation est à la charge du distributeur, bien que la décision officielle ne soit pas encore prise – permet d'élaguer, de raboter les consommations, permettant à l'utilisateur de ramener l'ampérage. Cela devra conduire à un coût d'abonnement moins cher par rapport à l'ancien compteur. C'est bien le but du compteur intelligent.

**M. PIVARD :** M. le Maire, je crois que j'avais une question concernant le succès de notre offre très haut débit. Elle est présente sur les cinq concessions que nous avons construites et nous avons actuellement à peu près 500 clients qui y ont souscrit.

*Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).*

**M. PIVARD :** Cela concerne aussi les particuliers.

**M. le Maire MEYER :** M. PIVARD, pas de dialogue.

**M. PIVARD :** Pardon.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. Je voulais préciser que les compteurs intelligents sont mis en lieu et place des anciens, mais en dehors des pièces habitables. Dans ce cas, je ne vois pas comment ils peuvent avoir un effet sur les économies d'énergie puisqu'il manque tout affichage pédagogique, lequel permettrait au consommateur de se dire s'il coupe ou s'il utilise ses appareils. L'argument de l'économie d'énergie ne tient pas.

**M. le Maire MEYER :** C'est inexact puisque c'est l'utilisateur qui fait la sélection des circuits prioritaires. Merci M. PIVARD. Nous continuons avec la promotion des sports de glace. C'est M. FONDADOUZE qui va nous présenter son rapport d'activités. Nous vous attendons.

## **6. Rapport d'activités 2010 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace.**

**M. FONDADOUZE :** Merci, M. le Maire. Bonsoir, mesdames, bonsoir messieurs. Je vais vous faire une présentation de nos comptes. Afin qu'il n'y ait pas de disparités – comme nous avons pu en avoir l'année précédente – nous vous présentons une situation allant du 1er janvier au 31 décembre, situation qui ne correspond pas à notre exercice comptable, lequel va du 1er juillet au 30 juin. Aujourd'hui, nous avons des chiffres identiques pour tout le monde.

(M. FONDADOUZE procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

**M. le Maire MEYER :** Merci beaucoup. M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** M. le Maire, chers collègues, j'ai pris connaissance avec intérêt du rapport d'activités 2010 de la patinoire. Je sais que le problème est difficile ; il ne remonte pas à quelques années, mais quasiment à sa création, c'est-à-dire deux ou trois ans après sa mise en service. Il s'agit d'une installation nécessaire, sans doute, à la ville, mais qui est un poids important. En effet, à travers les subventions qui sont données d'une part, au club de sports de glace et, d'autre part, à l'association, il est évident qu'il s'agit d'un montant de 300 000 à 350 000 €. Ce n'est pas une critique et je pense qu'il faut le faire, mais il faut que nos concitoyens se rendent compte du coût global de l'installation pour la Ville. Je voudrais simplement dire à M. FONDADOUZE – que je voudrais également féliciter –, même si vos comparaisons sont un peu difficiles, d'après le paragraphe que vous avez lu, et que j'ai lu également – qui est un peu compliqué à la lecture – que nous avons l'impression que les comparaisons sont d'année en année. Vous avez donc refait une comptabilité et vous avez maintenant définitivement changé les références qui sont du 1<sup>er</sup> au 31 décembre, comme nous l'avons tous compris. Je ne crois pas que vous l'avez dit, mais le nombre de fréquentations en individus est intéressant. Je rappelle simplement pour la petite histoire que la première année il y avait eu 125 000 clients ; je pense que nous en sommes très loin aujourd'hui. Cela prouve simplement pour nos collègues la difficulté qu'il y a à l'heure actuelle pour celui et pour ceux qui gèrent de le faire par rapport au nombre. La deuxième question que je voudrais poser, et vous l'avez évoqué, concerne Noël : il est vrai que l'année dernière, nous avons eu de mauvaises conditions climatiques. Toutefois, à chaque fois, il y a un redoux à moment donné, à partir du moment où nous l'installons ; c'est très classique dans Colmar. Je rappelle qu'il y a une quarantaine d'années, lorsqu'il y avait la seule patinoire, dès que nous l'installions, il y avait un redoux. C'est vrai qu'il y a eu un aménagement beaucoup plus discret l'année dernière qu'il y a deux ans. Il y a deux ans, c'était un beau spectacle et j'ai regretté un peu que nous ne revenions pas là-dessus, quitte à en faire payer le coût. Nous avons fait de cette patinoire quelque chose qui n'était pas cher, et je crois que nous pourrions en augmenter le prix, le coût d'accès, quitte à augmenter les prestations, car je crois qu'il faut être équilibré. Je me suis d'ailleurs demandé s'il n'y avait pas

une concurrence entre les deux. Au départ, lorsque nous avons installé cette patinoire de Noël, nous avons pensé à un apport pour l'autre patinoire, en attirant les personnes. Malheureusement, nous constatons que certains vont à la patinoire Place Rapp, et que cela leur suffit pour la saison. Je crois qu'il faut faire une activité commerciale, et non pas seulement une activité de découverte. Ne pourrions-nous pas réfléchir ici à la façon de réanimer la patinoire de Noël, qui était une très bonne chose ?

**M. le Maire MEYER :** Allez-y.

**M. FONDADOUZE :** Je voudrais juste apporter un petit bémol : ce n'était pas 125 000 clients en séance publique, mais 125 000 avec les séances publiques et les scolaires. En termes de séance publique, nous étions à peu près à 50 000 clients. Aujourd'hui, nous sommes à 29 000 ; c'est effectivement plus bas que les 50 000, mais c'est une tendance qui se vérifie dans toutes les villes, malheureusement. Lorsque les personnes vont sur une patinoire, elles viennent surtout à l'ouverture et ensuite, il y a un déclin.

Pour ce qui est de la patinoire de Noël, je pense que c'est avant tout quelque chose qui crée du lien social. La volonté est de maintenir un prix bas ; cela figure d'ailleurs dans la délégation de service public. Nous ne sommes pas forcément maîtres du prix aujourd'hui puisque la DSP court jusqu'en 2013. Ensuite, par rapport aux personnes qui pourraient passer de la patinoire de la Rue Schuman à la patinoire de Noël, il y a un faible pourcentage de clients qui vont effectivement à la patinoire de Noël, dont la majorité de la clientèle se compose plutôt de personnes qui viennent patiner dans un cadre de loisir et qui ne sont pas forcément des clients. Il y a beaucoup de touristes, des personnes du Grand Pays de Colmar qui viennent, mais ne vont pas à la patinoire Rue Schuman. Nous essayons de les capter avec les offres promotionnelles, et nous y arrivons un petit peu. Comme vous le voyez, à chaque fois, nous gagnons un peu de pourcentage, et je pense que cela est lié à nos activités sur la patinoire de Noël et à la communication que nous faisons. Par contre, je pense vraiment que les deux patinoires ne sont pas en concurrence directe.

**M. le Maire MEYER :** Merci, M. le Directeur. Nous passons à la troisième structure, l'association PREALIS. C'est M. DOTTORI qui nous en fait le compte rendu.

## **7. Rapport d'activités 2010 de l'Association PREALIS.**

**M. DOTTORI :** Merci, M. le Maire. Mesdames, messieurs, la présentation de l'activité PREALIS, rapport technique et financier sur l'année 2010, ne comprend pas plus de dix diapositives : nous rappellerons très rapidement la mission de PREALIS, sa structure, l'activité chiffrée 2010 sur la restauration scolaire, les principaux faits marquants pour l'année 2010, les données économiques et financières, et, enfin, les principaux dossiers 2011.

(M. DOTTORI procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

**M. le Maire MEYER :** Merci M. DOTTORI. M. HILBERT !

**M. HILBERT :** Merci, M. le Maire, M. le Président. Il y a trois ans, je regrettais que les repas étaient fabriqués assez loin et venaient de Vesoul, il me semble. Nous regrettions aussi qu'il n'y avait pas suffisamment d'aliments d'origine d'agriculture biologique dans les repas. Ces points-là ont maintenant évolué dans le bon sens, et j'en suis très heureux. Le prochain gros dossier est la cuisine centrale sur Colmar, et vous l'évoquiez la dernière fois. Ce dossier avance-t-il ?

**M. DOTTORI :** Ce dossier n'avance pas, car ce qui nous a préoccupés cette année, et qui nous a énormément mobilisés en tant que membres du Conseil d'Administration bénévoles était le contrat de la DSP. Nous avons une concurrence farouche et cela a pris beaucoup de notre temps. Nous avons parié sur les réponses des candidats et il est vrai que nous ne pensions pas avoir 5 candidats avec des offres très différentes. L'offre API Restauration nous a agréablement surpris avec une cuisine centrale qui, il est vrai, n'est pas encore dans Colmar, mais qui est à Epfig, pas très loin. Je précise également que le siège d'API est à Colmar. En tout cas, il s'agit d'un prochain chantier, à réaliser en partenariat avec la Ville de Colmar.

**M. le Maire MEYER :** De toute façon, le contrat est clos pour la durée de la DSP, puisque la consultation a été faite sur la base du règlement. Vous vous êtes déjà rapprochés de quelque 50 km par rapport au fournisseur précédent ; c'est déjà une bonne chose. Ensuite, pour le bio, obligatoire à partir du 1er janvier 2012, nous l'avons appliqué dès la dernière rentrée, et même au-delà des 20 %. C'est donc une double performance. Merci beaucoup. Nous donnons la parole au Parc Expo. M. FRUH ? Le Président ? Les deux à la fois.

## **8. Rapport d'activités 2010 de COLMAR EXPO SA.**

**M. BURGER :** Bonsoir, M. le Maire. Bonsoir, mesdames et messieurs. Je vais vous présenter le bilan 2010 de Colmar Expo.

(M. BURGER procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection)

**M. le Maire MEYER :** Merci M. le Président et merci pour l'invitation au voyage. M. LECONTE.

**M. LECONTE :** Bravo cette année encore pour l'ensemble de votre bilan. Je voudrais simplement signaler que nous nous réjouissons particulièrement du réaménagement du Parc Expo en Centre de Congrès, que nous allons bientôt inaugurer. Nous attendons avec impatience les résultats du fonctionnement de ce Centre de Congrès 2011. Merci encore pour vos actions.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Parfait. D'autres questions ou observations ? Ce n'est pas le cas. M. le Président, merci pour cette présentation. Je vous rappelle l'inauguration le 27 octobre du Hall 1, dont le coût dépasse les 6 millions d'euros – je parle sous le contrôle du président – avec une

participation de la Ville de Colmar de quelque 4,5 millions d'euros, le solde étant assumé par le Parc Expo. Il faut aussi noter l'intervention de la Région Alsace et du Département pour cet équipement. Celui-ci sera un carrefour de fréquentations, non plus seulement de foires, mais également d'organisation de congrès avec les différentes autres manifestations qui peuvent graviter, tenant compte naturellement de la vocation multidisciplinaire du nouveau Hall 1. Merci pour votre engagement : en effet, dans la mesure où la DSP était lancée, il fallait oser investir et consacrer plus de 1 million d'euros, qui n'était pas prévu au départ. Grâce également à une participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et de Centre Alsace, nous sommes arrivés à cette finalité alors que le chantier, qui a duré moins de 9 mois, études comprises, a été réalisé à la perfection. Nous avons pu respecter les délais après le dernier événement organisé, c'est-à-dire le Salon du livre, pour que les locaux puissent être prêts début août 2011 pour l'organisation de la Foire aux Vins. Merci pour cette implication et merci pour ce que vous faites avec votre équipe.

**M. BURGER :** Merci.

**M. le Maire MEYER :** La Société du Chauffage Urbain clôture également une excellente année avec un investissement qui avoisine aussi les 7 millions d'euros ; c'est le président qui va nous présenter le bilan.

### **9. Rapport d'activités 2009/2010 de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU).**

**M. SISSLER :** Je vais donc vous présenter le rapport d'activités en l'absence de M. le Directeur qui, malheureusement, n'est pas là. Je ne vais pas rentrer dans tous les chiffres, mais je vais quand même vous donner l'essentiel. M. le Maire vient de le dire, nous aussi allons clôturer l'exercice par l'inauguration dans quelques jours – vous serez invités prochainement, à la fin du mois d'octobre. Retenez la date, c'est le 29, a priori – de la chaudière bois qui sera située au 16, rue Henry Wilhelm. A partir d'aujourd'hui, le déménagement est fait, il n'y a plus de Chauffage Urbain Rue de la Houblonnière. En effet, les bureaux ne sont plus là-bas puisque nous avons profité de cet investissement, cette réalisation, pour transférer les bureaux sur le même site. Il eût été dommage d'avoir l'incinération Rue du Ladhof, les bureaux Rue de la Houblonnière et la centrale Rue Henry Wilhelm. Pour une économie d'échelle, nous avons rassemblé les locaux, et je pense que c'était très intelligent. Avec le Conseil d'Administration et M. le Maire, nous avons été d'accord pour faire ce transfert. Aujourd'hui, nous rassemblons en un même lieu l'essentiel de nos activités. Alors, je le dis aussi, puisque M. le Maire en a parlé pour le Parc Expo et la grande salle...

**M. le Maire MEYER :** Parlez d'abord du bilan d'activités et vous complétez après.

**M. SISSLER :** Je parle ensuite du bilan, mais je dis qu'il s'agit d'une réalisation de 6,6 millions d'euros ; je vous donne le chiffre pour que vous l'ayez. La partie chaudière représentait 4,5 millions d'euros et l'ADEME nous

a subventionnés à hauteur de 55 %, soit 2,4 millions d'euros. De plus, nous avons vendu les anciens bureaux pour 500 000 €, afin de réaliser cette opération. Je crois qu'il faut connaître ce chiffre, car c'est un investissement important.

(M. SISSLER procède à présent à la présentation du rapport).

**M. le Maire MEYER :** Merci bien. M. HILBERT.

**M. HILBERT :** M. le Maire, M. le Président, je tiens à saluer et me réjouis de la future inauguration de la chaudière bois, bien qu'à mon sens elle soit un petit peu trop petite. Peut-être qu'après un premier bilan d'utilisation et de fonctionnement, nous penserons à agrandir et développer ce secteur de l'énergie. Ensuite, il y a un deuxième point sur lequel je voulais revenir, comme tous les ans : c'est la confusion que vous faites dans le rapport et que vous avez faite également dans votre exposé oral, M. le Président, entre CVE – centre de valorisation énergétique – et usine d'incinération. Ce n'est pas la même chose. Une usine d'incinération, comme son nom l'indique, est là pour brûler des déchets, tous les déchets, même les déchets organiques gorgés d'eau qui ne brûleraient pas spontanément. Il ne viendrait à l'esprit de personne de brûler ses épluchures de carottes par exemple ; nous avons beau mettre le briquet ou une allumette, cela ne brûle pas, au contraire du papier ou éventuellement du plastique. Justement, les centres de valorisation énergétique, qui se construisent un petit peu partout en France et qui remplacent maintenant les usines d'incinération, sont souvent associés à un centre de valorisation organique, c'est-à-dire lié à un tri des déchets. Tout ce qui est matière organique et ne brûle pas est enlevé pour ne garder que les déchets non triables ou non recyclables qui peuvent être brûlés. L'avantage est de ne pas brûler tout ce qui ne brûle pas et est gorgé d'eau, et de fournir au centre de valorisation énergétique un combustible avec un haut pouvoir calorifique qui rentabilise beaucoup plus le centre. Ainsi, il arrive à des températures nettement supérieures à celles d'une usine d'incinération comme celle que nous avons actuellement. Je sais que le terme « usine d'incinération » est un petit peu dévalorisant ou obsolète, mais, ne vous en déplaise, c'en est bien une. Je voudrais juste rajouter que faire la confusion entre les deux termes s'appelle du « green washing » ou « blanchiment vert », si nous ne voulons pas d'anglicisme.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Je vous remercie. Dans le tableau relatif aux déchets traités par le CVE, page 5 de l'exercice, il doit y avoir une erreur sur l'évolution entre 2009-2010 et 2008-2009. En effet, nous sommes en progression et non en diminution, il me semble. C'est en page 5, dans le tableau qui reprend les consommations de combustibles ; pour les tonnes de déchets traités, c'est + 3 221 tonnes, c'est-à-dire + 4,2 % et non pas – 53 %.

**M. SISSLER :** Non. Il y avait un petit peu plus cette année, car nous avons accueilli le centre Alsace qui avait des problèmes pour brûler certaines ordures ; nous l'avons donc fait à Colmar. Ceci ne se réalisera plus cette année. Je ne sais pas de quoi vous parlez.

**Mme VALENTIN** : Non, c'est une erreur de retranscription sur le tableau, c'est tout.

**M. SISSLER** : Il y a une erreur sur le graphe, effectivement.

**Mme VALENTIN** : C'est juste pour que vous puissiez faire la correction. Je tiens aussi à dire que je suis allée sur le site de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain et que j'encourage les Colmariens à aller le visiter, car il est extrêmement bien fait. Bravo.

**M. le Maire MEYER** : Bien. Je crois que le site Internet a été configuré par M. PONSOT.

**Mme VALENTIN** : Il est superbe.

**M. le Maire MEYER** : M. Guy WAEHREN, sur le ramassage des déchets humides, pour répondre à M. HILBERT. En effet, nous faisons le test sur Horbourg-Wihr et Rue du Ladhof.

**M. WAEHREN** : Je vais me substituer à mon collègue, président du Chauffage Urbain. Effectivement, brûler de l'eau n'a jamais été très efficace, et nécessite beaucoup de plastique. Malheureusement, actuellement, la filière plastique est quasiment inexistante en France. Elle se met petit à petit en marche pour les plastiques plats et les films. Une expérimentation est en cours au SIVU de Thann-Cernay depuis cette année, notamment pour les gobelets, les yaourts et tous ces produits. Comme cela a été souligné par PREALIS, pour l'instant, il n'y a pas de filières pour les barquettes par exemple et malheureusement, elles finissent à l'incinération pour chauffer l'eau de nos épiluchures de légumes. Nous avons mis en marche, mais M. le Maire l'a déjà annoncé, l'opération « Collecte des biodéchets » : je vous rappelle qu'elle a été entamée dans les pré-élémentaires, les élémentaires, les collèges et les lycées depuis 2008-2009. Cela a été en quelque sorte une expérimentation pour voir de quelle façon les jeunes réagissaient ; ils ont très bien réagi, il n'y a pas de problème de refus de tri, au contraire. Agrivalor, le débouché agricole de ce compost, est très satisfait des résultats, et ils nous l'ont encore confirmé l'autre jour à Horbourg-Wihr, en réunion publique, où nous avons mis en place la nouvelle collecte des biodéchets, qui va commencer le 19 octobre. Pour le quartier nord-est de Colmar, adjacent à Horbourg-Wihr, ce sera fin novembre. Bien sûr, nous attendons beaucoup d'écocitoyens qui feront baisser les tonnages d'épiluchures incinérées.

**M. le Maire MEYER** : Des produits humides. Merci M. WAEHREN et merci M. le Président. Une petite parenthèse : vous nous avez saccagé pas mal de rues à Colmar cet été. Cela n'appelle pas de réponse.

Nous sommes au bout de nos rapports concernant les SEM. Je donne la parole à Mme Christiane CHARLUTEAU.

## **10. Relogement des gens du voyage sédentarisés sur le site du Mittlerweg et information sur le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Il faut bien entendre 36 pavillons avec 3 extensions ; ce ne sont pas 39 logements, mais 36 pavillons avec 3 extensions, en fonction de la taille des familles concernées. M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** M. le Maire, chers collègues, nous avons voté cette décision en 2010 ; il n'y a donc pas à y revenir. Il est vrai que c'est une bonne chose pour régler un problème. Ceci étant, cela ne doit pas nous empêcher de penser à l'intégration. Ces 39 familles seront logées, mais ne serons-nous pas en face d'autres problèmes dans le futur ? Il est évident que l'avenir ne peut pas être de créer uniquement ce que j'appellerais des ghettos de personnes sédentarisées, mais qui restent dans leur mode de vie culturel, comme cela est indiqué dans le rapport. Je crois qu'il y a quelque chose à faire, et je sais que nous nous en occupons. Je voulais simplement insister sur le fait que la Ville ne pourrait pas continuer dans le futur à reprendre de telles opérations. Il faut absolument essayer d'intégrer ces personnes.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, je voulais juste revenir, comme lors du précédent rapport sur cette opération, sur l'importance de l'accès aux transports aux communs, notamment pour accéder à l'école. M. Dominique GRUNENWALD a parlé de ghettos : effectivement, nous sommes sur un secteur qui est assez loin des autres quartiers de la ville. Une des solutions pour favoriser cette intégration et l'accès aux services, à commencer par l'école, est d'améliorer les transports en commun, car ce secteur est actuellement très mal desservi.

**M. le Maire MEYER :** Je pense sincèrement qu'à chaque jour suffit sa peine. Vous parliez de ghetto, mais nous les sortons d'un ghetto. Ces 39 familles vivent aujourd'hui dans des conditions épouvantables, qui n'ont pas de comparaison par rapport au confort qui sera le leur d'ici un petit peu plus d'un an. Deuxièmement, il n'était pas facile de conclure, puisque nous ne pouvions pas nous permettre de mettre quelqu'un à la porte ou de démolir une baraque alors que l'habitant n'était pas d'accord. Nous avons passé deux années à négocier pour arriver à un accord unanime de tous les occupants, aux conditions qui étaient les leurs, à négocier avec la Ville et la Colmarienne du Logement, pour arriver à une finalité qui satisfasse tout le monde. Je veux bien parler de ghetto, mais si vous consultez sur place, tout le monde est heureux par rapport à ce que nous allons leur proposer. Raison qui a conduit à obtenir un accord écrit de la part de tous les occupants. Je ne vois pas aujourd'hui ce que nous aurions pu faire de mieux. Je rappelle qu'il s'agit d'anciens Colmariens, et que nous leur devons au moins ce confort, puisque nous ne pouvions pas les laisser dans la situation actuelle. Pour ma part, c'est la dimension sociale qui s'imposait ; raison pour laquelle, nous avons un peu accéléré le rythme. Néanmoins, rien ne pouvait se faire

sans l'accord des intéressés et ce consensus, que nous avons aujourd'hui, nous a permis de lancer l'opération. Je veux bien que l'on parle de ghetto, mais je crois plutôt que nous les sortons du ghetto en proposant à cette population un confort qu'elle n'a encore jamais eu à ce jour. M. HILBERT.

**M. HILBERT** : M. le Maire, je pense que c'est un plus pour ces populations. Malheureusement, elles habitent déjà sur cet endroit qui n'est vraiment pas très agréable. Je pense qu'aucun autre Colmarien n'aimerait y habiter. Cependant, vous avez négocié, et je ne mets pas en doute ce travail de longue haleine qui a été fait. Néanmoins, ce site est pollué et nécessite une dépollution : comment cela va-t-il se passer plus précisément ?

**M. le Maire MEYER** : Je ne vois pas en quoi le site est pollué dans la mesure où une étude a été faite sur place, laquelle nous a fait obtenir le feu vert pour lancer le projet. De plus, les occupants ne voulaient pas d'un autre site ; ils voulaient rester sur place, là où ils sont, avec les équipements que nous leur proposons. L'étude préalable a été faite et ne s'oppose pas à ce chantier qui va se dérouler dans le strict respect des normes et de la conformité de ce qui est prescrit.

Je fais voter ce rapport : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Voici maintenant une information sur le fonctionnement du CCAS.

**Mme l'Adj. CHARLUTEAU** : Information sur le Centre Communal d'Action Sociale pour les six premiers mois de 2011. En effet, au Conseil Municipal du 28 juin, vous aviez approuvé l'installation du CCAS et nous nous étions engagés à vous faire une information sur son fonctionnement deux fois par an. Depuis son installation en janvier 2011, le Conseil d'Administration du CCAS s'est réuni à 5 reprises.

Le Conseil d'Administration du 5 janvier a porté sur le débat d'orientation budgétaire, sur l'élection du vice-président, sur la délégation de pouvoir au président et au vice-président, sur l'approbation des conventions de mise à disposition du personnel et des locaux, et sur la création de la régie d'avance.

Le Conseil d'Administration du 19 janvier a été consacré à l'approbation du budget primitif 2011 – lequel, bien entendu, s'équilibre en dépenses et en recettes, à la somme de 2 071 500 € –, et aux avances sur subventions au profit de 4 associations à caractère social (Espoir, La Manne, Apamad, Apalib) pour un montant global de 191 032 €. Ce montant est réparti de la façon suivante : 106 500 € dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et 84 532 € dans le domaine du soutien aux personnes vulnérables, c'est-à-dire les personnes âgées, malades ou handicapées.

Le Conseil d'Administration du 24 février a porté sur une première tranche d'attribution de subventions à 18 associations à caractère social, pour un montant total de 45 800 €, répartis de la façon suivante : 22 300 € dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et 23 500 € dans le domaine du soutien aux personnes vulnérables. Le deuxième point a été l'adoption du règlement intérieur.

Le Conseil d'Administration du 14 avril a concerné l'attribution d'une deuxième tranche de subventions au profit de 18 associations à caractère social, pour un montant global de 163 958 €, répartis de la façon suivante : 71 230 € dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, et 92 728 € dans le domaine du soutien aux personnes vulnérables. A ce montant, il faut rajouter les avances déjà payées de 114 535 €, ce qui fait, pour cette deuxième tranche, un montant de 278 490 €. Le deuxième point concernait la participation du CCAS au ciné-concert du 14 juillet, dans le cadre de l'accès à la culture des personnes démunies, à hauteur de 5 000 €, c'est-à-dire 200 billets pour ces personnes.

Enfin, Le Conseil d'Administration du 24 juin a porté sur l'attribution de subventions à 2 associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, pour un montant global de 86 500 €. Cela fait un total de subventions accordées à ce jour de 487 290 €, soit 42 % au profit des personnes vulnérables et 58 % au profit de la lutte contre la pauvreté. Le point n° 2 fut consacré à la définition des conditions d'attribution des secours délivrés par le CCAS, et notamment à la revalorisation du barème d'intervention en faveur des personnes défavorisées. Ce barème passe de 228 € à 250 €. Je voudrais noter que l'urgence alimentaire est le principal motif d'intervention qui représente 65 % des demandes de secours.

**M. le Maire MEYER :** C'était une information quant à l'activité du CCAS. Merci Mme l'Adjointe.

### **11. Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Colmar, la CAC de Colmar, Vialis, la Colmarienne du Logement et la Colmarienne des Eaux pour la fourniture de services de téléphonie filaire.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Présentation en deux temps : tout d'abord, sur le principe du renouvellement de cet accord : qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Nous avons à désigner deux collègues : étaient en fonction M. Yves BAUMULLER, titulaire, et M. Robert REMOND, suppléant. Y a-t-il d'autres candidats ? Est-ce que quelqu'un demande le vote secret ? Cela n'étant pas le cas, je vous propose M. Yves BAUMULLER comme titulaire, et M. Robert REMOND comme suppléant : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

**12. Département Génie Thermique et Energie de l'IUT de Colmar-  
Université de Haute-Alsace – Convention de maîtrise d'ouvrage –  
Convention de fonds de concours.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Merci, M. le Maire. Notre groupe se réjouit de la construction du département Génie Thermique et Energie de l'IUT. Les 150 étudiants de ce département sont déjà à Colmar pour la deuxième année, et nous allons pouvoir à présent les loger. Sans nul doute que ce sera là un bel outil. Aujourd'hui, Colmar compte environ 2 000 étudiants. La présence de l'Université est sans nul doute un atout considérable pour notre ville. Je voudrais souligner également la grande complémentarité qui existe à Colmar entre enseignement, recherche et coopération entre l'Université et les entreprises. Il reste toutefois sur le Biopôle un vrai problème, celui de la restauration des étudiants : il y aurait là sûrement une réflexion à mener, notamment avec les acteurs du Biopôle. Pouvez-vous nous dire si cette réflexion est en cours et où nous en sommes ? Merci.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Depuis que j'ai cette responsabilité, Mme KLINKERT, je n'ai de cesse de travailler avec les étudiants et les enseignants sur le site pour trouver une solution. Nous avons une piste – je crois que nous pouvons le dire – à la paroisse Sainte-Marie, sachant que la restauration universitaire dépend du CLOUS. Les étudiants ne seront intéressés que si nous avons le tarif de ce que l'on appelle le RU, ou restaurant universitaire. Si nous organisons autre chose, c'est plus difficile. Le partenaire premier pour organiser la restauration universitaire est le CLOUS. Malheureusement, l'étude qui a été faite sur le site du Biopôle est une étude qui ne permet pas au CLOUS de s'engager, dans la mesure où il n'y a pas suffisamment d'étudiants sur le site du Biopôle et suffisamment d'étudiants dans la durée, puisque la moitié de l'année, ils sont bien souvent en stage. Nous nous sommes heurtés à une réponse négative du CLOUS. C'est la raison pour laquelle nous sommes aujourd'hui en train d'essayer d'imaginer une nouvelle solution qui sera forcément différente. Nous allons travailler avec tous les partenaires du site, et en premier lieu avec Alsace Vitae qui regroupe tous les acteurs du site, pour voir si, tous ensemble, nous arrivons à trouver une solution pour amener une petite restauration. Celle-ci devra rendre un service et permettre le développement du site du Biopôle, mais elle devra également être accessible aux étudiants, à des tarifs permettant d'être concurrentiel par rapport à ce que l'on trouve sur le site du Grillenbreit, c'est-à-dire un tarif RU. Nous y travaillons, voici ce que je peux répondre.

**Mme KLINKERT :** Merci.

**M. le Maire MEYER :** D'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **13. Subventions 2012 pour l'Association Préalys.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **14. Subventions aux associations et établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **15. Subventions de fonctionnement aux associations sportives au titre de la saison 2010/2011.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. LECONTE.

**M. LECONTE :** M. le Maire, chers collègues, j'ai trois remarques sur ce rapport, avant, peut-être, de m'éclipser pour ne pas participer au vote. Première remarque : contrairement aux années précédentes, vous avez décidé, unilatéralement et sans concertation préalable avec les principaux bénéficiaires, de diminuer de 50 % le taux des aides municipales en faveur des jeunes licenciés scolaires, qui était, je le rappelle, de 10 € par jeune les années précédentes. Comme par hasard, cela concerne les associations sportives scolaires des collèges et lycées colmariens, mais également l'unique association colmarienne USEP, celle de l'école Pasteur. Pourquoi une telle discrimination envers ces jeunes sportifs scolaires, qui découvrent souvent dans leurs établissements de nouvelles activités compétitives ou de loisir, avant de prendre une licence dans un club colmarien ? Les considérez-vous

comme des sportifs de seconde zone alors qu'au contraire les collectivités locales devraient porter particulièrement leurs efforts sur le développement de ces associations et sur la qualité de leurs relations avec les clubs locaux ? Pourquoi un tel favoritisme ? Est-ce pour rester dans la limite de l'enveloppe budgétaire fixée ? Si oui, ne sommes-nous pas en contradiction avec l'objectif initial de faire pratiquer le plus grand nombre de jeunes possibles en association ?

Deuxième remarque : j'ai constaté plusieurs erreurs flagrantes dans l'attribution des subventions municipales aux jeunes licenciés compétiteurs. En effet, 18 clubs sur 104 ont obtenu une aide financière supérieure au nombre total de licenciés, adultes et jeunes. Comment cela se peut-il ? Je vous donne un exemple, tiré du tableau qui nous a été joint, pour bien me faire comprendre : un club colmarien bien en vue a annoncé un total adultes et jeunes de 226 licenciés. A considérer que les 226 licenciés de ce club soient tous de jeunes licenciés et uniquement compétiteurs, et si je multiplie ces 226 jeunes par 12 € – taux annoncé dans le rapport pour ce critère – j'obtiens la somme d'environ 2 700 €. Or, l'aide accordée par la Ville, que nous pouvons voir dans ce tableau pour ce seul critère, est de 3 400 €, soit une subvention supplémentaire masquée de 700 €. Et ceci se répète 17 fois. Comment l'expliquez-vous ? Merci de me répondre avec le plus de clarté possible.

Troisième remarque : un grand nombre de clubs et d'associations sportives colmariens se plaignent de la lourdeur administrative induite par la signature de la convention de partenariat qu'ils doivent signer pour obtenir des subventions avec la Ville. Il ne s'agit pas moins de remplir, à force de chiffres et de textes, 10 pages denses de convention. Ne pourrions-nous pas alléger le travail, certes, nécessaire, des dirigeants d'associations et de clubs qui sont, je le rappelle, tous bénévoles, contrairement à leurs éducateurs, voire à certains de leurs membres sportifs, alors qu'ils ont déjà du mal à gérer l'aspect sportif de leurs clubs ? Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Maire MEYER : M. GREINER.**

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Ce dossier donne matière à réflexion : en effet, le nombre de jeunes licenciés est resté stable. Par contre, il y a eu une baisse de près de 8 000 € qui a été attribuée. L'aide au personnel qualifié diminue, celle des entraîneurs de niveau national augmente. Le déplacement du haut niveau augmente, celle qui concerne les jeunes et l'interrégional diminue. L'aide au sport de haut niveau augmente, celle attribuée à l'animation et la promotion diminue. Je ne vais pas débattre ici de ces différents points, mais je crois qu'il serait utile de les aborder. Par contre, le premier point que j'ai soulevé, et que M. LECONTE a soulevé m'interpelle ; il s'agit des jeunes licenciés scolaires. Lorsque j'étais responsable du sport scolaire départemental il y a 30 ans, j'avais le même problème avec M. GOETSCHY et avec le regretté M. BRIDE, pour faire admettre qu'un scolaire, s'il est sportif, devrait avoir la même considération qu'un sportif de club civil. Il a fallu près de 3 ans pour que j'obtienne satisfaction auprès du Conseil Général et auprès de l'OMS de Colmar, ceci il y a 30 ans. Par cette décision, nous reviendrions donc maintenant 30 ans en arrière. Je vous

rappelle que l'UNSS au niveau national licencie près d'un million de personnes et qu'elle est la première fédération féminine en France. C'est dans le scolaire qu'il y a le plus de jeunes filles qui pratiquent le sport. Je crois que notre système éducatif mérite plus de respect et je pense que le sport, en particulier l'Union Nationale du Sport Scolaire, l'UNSS, est encore un des services publics vecteurs d'ascenseur social. Des jeunes qui, au niveau de l'UNSS, peuvent devenir arbitres officiels au niveau de l'UNSS et ensuite être arbitres officiels au niveau d'une fédération, c'est quand même quelque chose d'intéressant. Je m'abstiendrai donc sur le vote de ce rapport.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Maître, la parole est à la défense.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Exactement. Rude affaire avec deux attaques aussi ciblées sur le sport scolaire. Je vais quand même répondre à MM. LECONTE et GREINER sur le problème de l'UNSS : je dois dire que la Ville de Colmar ne peut pas être montrée du doigt, car c'est une des rares villes qui subventionne à ce niveau le sport scolaire. Cela doit être dit en préalable. Ensuite, il y a effectivement une diminution de 50 % par rapport aux subventions précédemment allouées ; vous avez 1 208 licenciés pour lesquels 10 € sont versés. En appliquant l'abattement de 50 %, vous touchez 6 040 €, plus – il ne faut pas l'oublier – les frais de déplacement, soit près de 4 257 €. Je dois dire que la Ville s'adapte simplement au niveau des subventions allouées au sport scolaire par les autres institutions, que ce soit le Département ou la Région. De plus, l'UNSS touche également des indemnités via différents comités départementaux, et n'est vraiment pas à plaindre. Que vous fassiez un procès d'intention à la Ville de Colmar parce qu'elle ne subventionne pas le sport scolaire est quand même difficilement acceptable.

En ce qui concerne les jeunes licenciés, M. LECONTE nous dit qu'il y aurait des montants indus ou des décomptes mal faits. C'est justement la raison pour laquelle, M. LECONTE, nous avons proposé aux clubs des contrats d'une précision, non pas diabolique, mais particulièrement précise, car nous ne voulons pas qu'il y ait de coulage. Il faut que les subventions soient allouées aux clubs sur la base de critères particulièrement précis. Cela prendra peut-être du temps ; vous n'êtes d'ailleurs pas le premier à venir vous plaindre parce qu'il y a des difficultés. Je pense qu'une association qui sollicite les subventions de la Ville, que ce soit au titre de ces subventions-là ou au titre des contrats d'objectifs dont il sera parlé tout à l'heure, est quand même en mesure d'avoir une comptabilité un minimum sérieuse afin que nous puissions allouer nos subventions sur la base de critères précis. Que l'on ne vienne pas nous reprocher ensuite que nous favorisons un club par rapport aux autres. Vous savez qu'il y a différents critères qui sont retenus pour la fixation des subventions : il y a un forfait de base, l'aide aux jeunes, le soutien au bénévolat, l'aide à l'encadrement, l'aide aux déplacements, l'aide au haut niveau, le montant des installations, la promotion, l'animation, etc. Tout cela doit effectivement être précisé, car il ne s'agit pas d'apporter des chiffres au hasard, en disant que la Ville n'y verra que du feu, et qu'on pourra allouer des subventions n'importe comment.

Vous nous dites par ailleurs que le montant des licenciés ne serait pas juste ; nous allons contrôler cela de plus près, mais cela m'étonnerait fort. Ou alors, de fausses déclarations ont été faites dans les contrats soumis à l'approbation de la Ville, avant que les subventions ne soient soumises au Conseil Municipal.

Voilà ce que je voulais préciser suite à ces deux observations.

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Oui, M. le Maire, mes chers collègues, nous savions que notre collègue, mon confrère M<sup>e</sup> BRUGGER avait l'art du verbe ; il a aussi l'art du chiffre puisqu'il a démontré en quelques mots la rigueur qui avait présidé à l'élaboration de ce rapport et des subventions qui sont données. Nous voulons simplement dire d'abord que nous allons voter ce rapport parce que nous voyons et nous constatons qu'il y a une progression assez significative de l'aide apportée par la Ville à l'ensemble des clubs. C'est une chose importante à ce moment même de savoir que nous pouvons aider plus. Le problème des critères, mes chers collègues, est une chose que nous connaissons depuis longtemps et qui est extrêmement compliquée dès lors que nous sommes en face de demandes diverses et variées. Chaque club a effectivement sa nature particulière en matière de déplacements, en matière de jeunes, de compétiteurs, et il faut essayer de trouver un rapport. Ce document que nous avons et qui a été modifié au cours du temps avait eu l'avantage d'être fait en concert avec les associations et nous avons trouvé un modus vivendi, ce qui est quand même la base d'une discussion avec elles. Que nous améliorions ceci, que nous modifiions, je suis d'accord et j'approuve tout à fait M. GREINER ou ses interventions, mais vous savez que l'UNSS est un vieux discours et que nous connaissons cela depuis très longtemps. Ne faudrait-il pas essayer de se réunir avec des représentants du monde sportif et essayer de voir ce qu'il y aurait lieu de retoucher, d'actualiser ? Je pense que cela est nécessaire. Toutefois, je pense qu'à l'heure actuelle, il faut retenir l'aide accrue de la Ville au sport.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Merci bien, cher collègue.

**M. le Maire MEYER :** Je ne pense pas que nous puissions parler spécialement de rigueur, mais plutôt de transparence. Je crains qu'en grattant un petit peu dans le sens proposé, nous ne découvriions des arroseurs arrosés. Il faut en même temps se méfier des observations qui sont faites. Quant à la multiplication du nombre de licenciés par rapport au montant attribué, le nombre de licenciés comprend des licenciés « normaux » et, en même temps, de jeunes licenciés. Or, vous savez que depuis 3 ans, nous avons augmenté la subvention de 50 % pour les jeunes licenciés. Pour tomber sur le montant exact, il aurait fallu subdiviser le nombre de licenciés en donnant le nombre de licenciés au-delà d'un certain âge et la deuxième catégorie qui est « jeunes licenciés » ; je suis persuadé qu'ainsi nous tomberions sur le montant qui apparaît dans la colonne « total ». Par ailleurs, je dois quand même aussi observer qu'à la date d'aujourd'hui, pas un seul président d'association n'est venu me solliciter en disant que la pratique de la Ville n'était pas juste. Ces présidents d'associations savent également ce qui est fait par ailleurs. Justement, par rapport à ce qui est fait

par ailleurs, nous pouvons être relativement fiers, d'où les montants qui vous sont proposés à travers la formule de fonctionnement, comme dans le second rapport relatif aux contrats d'objectifs. C'est ce que je voulais ajouter par rapport à l'échange qui vient de se tenir.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Abstentions de MM. GREINER et HILBERT.

*Intervention inaudible de M. LECONTE (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Pourquoi ne prenez-vous pas part au vote ?

*Intervention inaudible de M. LECONTE (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Il aurait fallu vous abstenir ; je le dis gentiment.

*Intervention d'un conseiller inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Personne ne l'a vu. Il s'est absenté et l'assemblée a voté « en l'absence de sa présence » (rires).

#### **16. Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs » au titre de la saison 2011/2012.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **17. Subventions aux associations à caractère social – attribution du solde de subvention à l'Association Quartier Nord.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Merci, M. le Maire. Nous voterons ce rapport des deux mains puisque l'association Quartier Nord travaille dans un quartier où elle est seule à œuvrer pour la prise en charge des enfants. La question qui se pose néanmoins toujours est celle du local de cette association, local actuellement trop exigü qui ne lui permet d'accueillir que 15 enfants, alors que la demande est très grande dans ce quartier.

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, chers collègues, il est vrai que ce problème du local est récurrent depuis des années. Je dois préciser d'une part que nous soutenons cette association...

**M. le Maire MEYER :** A bout de bras.

**M. l'Adj. FRIEH :** A bout de bras effectivement. Nous avons eu de multiples rencontres avec elle, avec Mme Christine CHARLUTEAU en particulier, pour les aider à régler un certain nombre de problèmes financiers, car ils étaient en danger. Ceci paraît désormais acquis puisqu'ils ont notablement réduit leurs frais, en particulier leurs frais de personnel ; normalement, leur situation financière devrait être consolidée. Il reste quelques incertitudes par rapport au financement d'un poste par Jeunesse et Sports, mais nous ne le saurons pas avant la fin de la présente année civile. Quand tout cela sera bien acquis et bien consolidé, nous continuerons effectivement, de façon très ferme, à essayer de les accompagner pour la recherche d'un local. Pour ce faire, il faudrait que l'association cherche elle-même aussi. Nous attendons de sa part un peu de dynamisme dans ce sens-là, car il y a un certain nombre de démarches que nous ne ferons pas à sa place. Nous sommes tout à fait prêts à accompagner les membres de l'association, nous les portons à bout de bras et les accompagnons effectivement. Toutefois, il faut qu'eux-mêmes montrent que cette recherche de locaux prend bonne allure ; un certain nombre de démarches sont à accomplir et il n'y a qu'eux qui peuvent les accomplir. Pour l'instant, nous n'avons pas de solutions. Il est vrai que Jeunesse et Sports limite les accueils à 15 enfants, mais ce n'est pas le cas en été. En effet, ils conduisent aussi des accueils sans hébergement pendant les mois d'été, ce qui permet de renforcer l'activité de l'association.

**M. le Maire MEYER :** Il faut aussi ajouter que ce type d'association se trouve de plus en plus seule, avec la seule présence de la Ville de Colmar ; les autres partenaires se retirant progressivement.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **18. Désignation d'un représentant de la Ville de Colmar pour siéger au Comité d'Orientation Scientifique et Technique du Pôle d'Innovation National en Efficacité Énergétique et en Énergies Renouvelables de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Tout d'abord, pour le principe : qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Pour notre représentant, je vous propose le rapporteur. Y a-t-il un autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? M. René FRIEH sera notre représentant.

### **19. Accord-cadre entre l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Ville de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Il s'agit en quelque sorte de prendre acte des conditions qui nous sont proposées par l'ADEME. Il n'y a donc pas lieu de voter.

### **20. Aide financière nominative pour la récupération des eaux pluviales.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **21. Protocole d'accord entre Colm'Art Sàrl et la Ville de Colmar.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Merci, M. le Maire. Nous avons un petit peu de mal à comprendre que nous versions 6 500 € pour acheter la marque Colm'Art à un particulier, lorsque l'on sait que le dépôt d'une marque coûte au maximum 250 €. C'est une belle plus-value pour ce monsieur qui est, je crois, à l'origine des puces et brocante du Wacken à Strasbourg. Je pense qu'il y avait sûrement moyen de faire, gratuitement, œuvre d'un petit peu d'imagination ; nous aurions pu trouver un autre label qui nous aurait évité d'acheter cette marque.

**M. le Maire MEYER :** M. WAGNER.

**M. WAGNER** : Merci. Mon intervention va dans le même sens : 6 500 € est une somme relativement importante pour acheter une marque, bien que nous voulions communiquer sur les événements culturels. Je me pose la question de savoir si Colmar ne suffit pas à Colmar tout simplement – Colmar étant une marque qu’il y a lieu de développer – et de ne pas acquérir pour 6 500 € quelque chose dont nous pouvons faire l’économie, il me semble, en trouvant un nom proche qui permette de communiquer sur le développement culturel de Colmar, sans déboursier autant.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Je me joins aux remarques de mes deux collègues. Je rajoute, en outre, qu’en cherchant sur n’importe quel moteur de recherche, nous ne trouvons absolument pas Colm’Art ; je suis donc étonnée qu’une marque qui serait déposée soit payée 6 500 € alors que nous ne la trouvons nulle part.

**M. le Maire MEYER** : M. GREINER.

**M. GREINER** : Merci. J’ai juste une question : comment se fait-il que quelqu’un ait pu s’accaparer cette marque, Colm’Art, puisque c’est une proposition du CESEC ?

**M. le Maire MEYER** : C’est la République. Mme l’Adjointe.

**Mme l’Adj. CHELKOVA** : Chers collègues, évidemment, nous pouvons débattre de l’intérêt de labelliser ou de ne pas labelliser. Il est très difficile de discuter pour savoir si la somme de 6 500 € est importante ou non ; il s’agit en l’occurrence d’une négociation commerciale. Ce label a été déposé depuis 1987, si je ne m’abuse. Il est vrai que lorsque le CESEC a proposé Colm’Art, cela est apparu comme une idée très intéressante. Je me permets également de signaler que Colmar est aussi une marque d’équipement de sport, mais nous ne pouvons pas le promouvoir dans le domaine culturel. Aujourd’hui, la communication est très importante et un bon label, un bon slogan font beaucoup. Evidemment, nous pouvons toujours dire que c’est cher, trop cher, mais je ne crois pas qu’il puisse être possible de l’acquérir gratuitement. Le coût a été négocié, car il s’agit d’une société commerciale – vous avez son visuel dans le protocole d’accord ; cette marque existe et vous pouvez parfaitement la trouver. Il me semble que c’est Mme VALENTIN qui a posé la question : même si le propriétaire d’une marque ne l’utilise pas, cette marque lui appartient. Nous ne pouvons pas l’utiliser, car il nous ferait un procès, ce qui nous coûterait très cher. Je pense que pour une communication efficace de l’ensemble des actions culturelles et artistiques, c’est une somme assez modeste, à mon avis.

**M. le Maire MEYER** : La demande initiale était de 12 000 €.

**Mme l’Adj. CHELKOVA** : Tout à fait.

**M. le Maire MEYER** : M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Je voulais juste aller au-delà – nous pouvons avoir notre idée sur cette acquisition, son intérêt, etc. –, car cette idée avait été saluée dès le dépôt du rapport du CESEC. Dans l’intervalle, nous avons eu le rapport, nous l’avons écouté – je rappelle pour tout le monde que nous

avions eu le rapport très peu de temps auparavant, mais je suis sûr qu'à l'heure actuelle tout le monde l'a lu et relu, ainsi, bien entendu, que les services municipaux. Je prolonge un peu : y a-t-il, à côté de ce Colm'Art, d'autres idées qui animent déjà les services ou animent les uns et les autres ayant des responsabilités ? Je pense évidemment à la municipalité. D'autres choses ont-elles été tirées du CESEC, ou n'y a-t-il que ce Colm'Art ?

**M. le Maire MEYER :** Je réponds par l'affirmative. Sur 5 sujets bien déterminés, le CESEC prolonge la réflexion initiale pour pouvoir la stabiliser avant de l'amener en proposition au Conseil Municipal.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** D'accord.

**M. le Maire MEYER :** Qui approuve ? Oppositions ? Oppositions du Groupe « Rassemblés », du Groupe des Verts et des Socialistes.

## **22. Convention entre la Ville de Colmar et les Editions Faton pour un dépôt-vente au musée Bartholdi.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Merci, M. le Maire. Je me permets d'étendre ce rapport vers le Musée d'Unterlinden : je me réjouis que la raison l'ait emporté et que la gestion du Musée d'Unterlinden continue à être assurée à l'avenir par la société Schongauer. En effet, les impératifs de rentabilité, qui sont ceux d'une société telle que Culture Espace, ne me semblaient pas compatibles avec les objectifs de notre Musée d'Unterlinden.

**M. le Maire MEYER :** Ce n'est pas le sujet.

**Mme KLINKERT :** Oui, tout à fait, mais je me suis dit que je pouvais étendre sur le Musée d'Unterlinden.

**M. le Maire MEYER :** Non.

**Mme KLINKERT :** J'ai encore une phrase, c'est tout M. le Maire.

**M. le Maire MEYER :** Ce n'est pas le sujet.

**Mme KLINKERT :** Certes, comme le dit dans la presse le vice-président de la société Schongauer, M. Thierry CAHN, il va falloir que cette société professionnalise la gestion du Musée d'Unterlinden. Je voudrais dire que le défi est de taille et que la société Schongauer fait preuve de courage. Merci de m'avoir permis d'intervenir.

**M. le Maire MEYER :** Nous en parlerons le jour où nous analyserons le dispositif de la nouvelle convention. M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Je voulais coller à l'actualité, mais Mme KLINKERT a à peu près dit ce que je voulais dire ; c'est donc une très bonne chose.

**Mme l'Adj. CHELKOVA** : Chers collègues, je vous rappelle que nous parlons de la régie du Musée Bartholdi.

**M. le Maire MEYER** : Je viens de le dire.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Nous avons compris.

**M. le Maire MEYER** : Chaque chose en son temps.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Oui, mais il faut coller à l'actualité, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER** : Oui, bien sûr.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Ce n'est pas nous qui avons parlé...

**M. le Maire MEYER** : Peut-être êtes-vous un peu frustrés qu'aujourd'hui la situation semble mieux se présenter que ce que vous escomptiez ?

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Pas du tout.

**M. le Maire MEYER** : Ah bon ?

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Non, M. le Maire, non. Nous avons toujours poussé à l'arrangement M. le Maire.

**M. le Maire MEYER** : A l'arrangement ? Le maire respecte ce qu'il a préconisé.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Je crois que chacun a fait un pas en avant.

**M. le Maire MEYER** : C'est heureux que tout le monde s'y range, c'est très bien.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : C'est très bien ; à la proposition de la société Schongauer.

**M. le Maire MEYER** : Ce n'est pas forcément le cas. Nous en reparlerons le jour où je vous soumettrai la nouvelle convention.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Sur les fonts baptismaux.

**M. le Maire MEYER** : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **23. Attribution d'un concours financier à la Fédération Régionale des Métiers d'Art d'Alsace pour l'organisation d'une exposition culturelle dans le cadre des marchés de Noël.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **24. Versement de la subvention 2011 au Groupement d'Action Sociale du personnel de la Ville de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **25. Réaménagement de la Place du 2 Février.**

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. Effectivement, c'est un réaménagement qui nous semble très important, car il est essentiel de faire de cette place enfin un lieu de vie et de rencontres entre les générations – ce lieu est proche des IUT – et également entre les habitants de tous les quartiers puisque tout le monde va converger autour de la médiathèque. En dehors de cela, il nous semble un petit peu étonnant de voter un budget de 1,436 million d'euros sans que vous nous disiez comment le projet sera mené et quelles sont les destinations. S'il y a un groupe de travail, il nous semble effectivement important que nous puissions y participer pour pouvoir donner notre sentiment. Veuillez noter notre inscription.

**M. le Maire MEYER :** C'est l'invitation qui a été faite.

**Mme VALENTIN :** Invitation qui vient d'être faite et à laquelle je réponds également à l'instant.

**M. le Maire MEYER :** Elle a déjà été faite en commission.

**Mme VALENTIN :** Je n'étais pas présente en commission, désolée.

**M. le Maire MEYER :** Cela a été fait en commission et en commissions réunies.

**Mme VALENTIN :** Je n'étais point en commissions réunies. Désolée, mais cela arrive.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Pour répondre une deuxième fois à M<sup>e</sup> GRUNENWALD, j'observe que le CESEC a travaillé également sur ce rapport.

*Intervention de M<sup>e</sup> GRUNENWALD inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Qui approuve ? Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

**26. Fonds pour l’insertion des personnes handicapées dans la fonction publique territoriale – convention de financement relative à l’octroi d’une subvention.**

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. MEISTERMANN.

**M. MEISTERMANN :** M. le Maire, chers collègues, grâce à cette opération, et s’il fallait donner un autre angle de vue sur la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public qui, souvent, est synonyme de contraintes de toutes sortes, c’est un bel exemple d’accompagnement financier qui nous est donné. D’autres opérations sont possibles, pour peu que nous voulions nous y intéresser. Cela dit, les diagnostics de ces établissements doivent être légalement terminés depuis janvier 2010, pour les petites catégories, et janvier 2011, pour les premières catégories. Suit ensuite l’élaboration par la commune d’un plan pluriannuel de mise aux normes des bâtiments communaux. Je parle bien des bâtiments. Ce rapport fait toutes propositions utiles de nature à améliorer l’accessibilité de l’existant et doit être soumis au Conseil Municipal. Or, à ce jour, et comme l’exige la loi, nous n’avons rien lu et n’avons rien validé. Janvier 2015 : cette date est encore le synonyme même de l’enjeu majeur pour concevoir et aménager un environnement accessible à tous, et il ne reste que 1 199 jours pour atteindre cet objectif. Comprenez notre inquiétude. Merci de m’avoir écouté.

**M. le Maire MEYER :** 2015, ce n’est pas demain. La preuve : si nous obtenons cette subvention, c’est parce que nous nous sommes penchés sur le sujet. Qui approuve ? Qui s’y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

**27. Pénalités de retard sur le marché n° 201001500 réaménagement du parking et de la rue Woelfelin.**

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Il s'agit d'une déduction des pénalités en fonction des journées d'intempéries, lesquelles ont été justifiées. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

**28. Convention passée entre la Ville de Colmar et la Société Armino Habitat Sarl pour l'extension de la voirie et du réseau d'éclairage public Steinernkreuz-weg.**

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Merci, M. le Maire. Vous disiez, en début de ce Conseil Municipal, à une question qui vous avait été posée, que les permis de construire n'étaient pas du ressort du Conseil Municipal. Il y a donc peu de rapports nous permettant d'évoquer l'urbanisation de la Ville de Colmar. Il y a un sujet et un rapport qui a fait couler beaucoup d'encre et dont nous avons beaucoup parlé, c'est la Percée des Nénuphars, avec cette construction de pont dans le quartier des maraîchers. Ce rapport permet aussi de parler de l'urbanisation de ce quartier qui entraîne votre volonté de construire ce nouveau pont automobile à ce niveau-là. Par ailleurs, vous défendez, à juste titre, des constructions et des rénovations de développement durable, des constructions BBC, notamment dans le quartier ouest. Cependant, je crois qu'un quartier écologique, si nous le prenons dans sa globalité, doit aussi tenir compte des problématiques de déplacements, de mobilité. Justement, nous regrettons dans le quartier des maraîchers, entre la Rue Michelet, la Rue des Nénuphars, etc., des constructions et une urbanisation un petit peu anarchique à mon sens, sans penser réellement les déplacements et sans donner d'alternative aux personnes qui vont habiter dans ces quartiers. Elles devront prendre leur voiture, car il n'y a pas de transport en commun, alors que les routes ne sont pas adaptées. Aussi, j'utilise ce rapport pour m'opposer à la construction anarchique de ce quartier ; je voterai donc contre.

**M. le Maire MEYER :** Je veux bien que l'on mette dans le même panier des cas totalement différents. Concernant la Rue des Nénuphars, il n'y avait pas présence de permis de construire ; c'est donc totalement hors sujet par rapport à ce dossier. En l'occurrence, il ne s'agit pas du permis de construire, mais d'une convention pour réaliser certaines canalisations, certains réseaux, qui n'ont rien à voir avec un permis de construire. Si, par ailleurs, un permis de construire a pu être délivré, c'est parce que ce permis correspondait au plan d'urbanisme ; c'est tout aussi simple que cela.

**M. l'Adj. D. MEYER :** Et que le terrain était vendu par des particuliers.

**M. le Maire MEYER :** Ce n'est donc pas une décision du maire, qui n'a fait que respecter le plan d'urbanisme. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? 3 oppositions.

**29. Convention de transfert de gestion des îlots centraux – carrefour giratoire des casernes – carrefour giratoire avenue de la Foire aux Vins/RD83 entre la Ville de Colmar et le Département du Haut-Rhin.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** C'est le prolongement de ce que nous avons fait avec le giratoire avec la statue de la Liberté et la plantation de vignes devant le CIVA. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

**30. Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**31. Mise à disposition d'un terrain sis rue du Gaz.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**32. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 7<sup>ème</sup> session.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **33. Transaction immobilière – acquisition avenue de Rome.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **34. Transaction immobilière – alignement chemin de la Silberrunz – indemnisation d'une parcelle.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **35. Transaction immobilière – acquisitions sises rue des Anémones.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Très rapidement, car vous connaissez ma position sur la Percée des Nénuphars, je vous prie de bien vouloir enregistrer mon abstention.

**M. le Maire MEYER :** Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Oppositions des groupes de M. HILBERT et de M. WAGNER, et 1 abstention. Le rapport est approuvé.

### **36. Transaction immobilière – régularisation foncière – cession au lieudit « Einen Mauerlein Hohweg ».**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**37. Transaction immobilière – lieudit « Bangerthütten Weg » –  
cession de parcelles aux Etablissements Bilz.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**38. Transaction immobilière – acquisition 66, chemin des Maquisards.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Depuis le temps que nous l'attendions.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Oui, c'est vrai. C'est une bonne nouvelle.

**M. le Maire MEYER :** Qui est pour ? Abstentions ? Contre ? Acquisition faite.

**39. Transaction immobilière – cession d'une parcelle rue de la Bleich.**

Voir rapport –

M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**40. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un  
vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **41. Garantie communale pour deux emprunts d'un montant total de 287 000 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **42. Divers**

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT a demandé à intervenir.

**Mme KLINKERT :** Merci, M. le Maire. Vous nous aviez sollicités il y a quelques mois pour avoir notre avis sur le Village des Marques. Depuis, nous avons vu qu'il y a eu des fouilles archéologiques et nous lisons dans Le Moniteur du 9 septembre, que vous nous avez d'ailleurs distribué ce soir, que le Village des Marques est l'un 5 des projets phares de Colmar. Tout simplement, je voulais vous demander où nous en étions de ce projet, car on nous interroge beaucoup en ville. Si vous pouviez nous en dire un petit peu plus. Merci.

**M. le Maire MEYER :** Première précision : le maire n'est pas le rédacteur de l'article. Le journaliste a pris les sujets qui lui semblaient être utiles ou judicieux ; je ne peux donc pas répondre quant aux raisons qui lui ont fait retenir le Village des Marques. A ce jour, aucun dossier n'est déposé à la Commission Départementale. Nous en connaissons les raisons puisqu'auparavant il appartient au maire et au Conseil Municipal de la Ville de Sainte-Croix-en-Plaine d'ajuster, le cas échéant, son POS, ou de le transformer en PLU. Nous n'en sommes pas là. Je reprends l'explication que j'avais donnée au mois de mars dernier à ce sujet, car c'est une question qui fait débat. Je vous ai consultés à titre indicatif ; j'ai consulté les membres du Conseil Communautaire à titre consultatif ; il y a eu un sondage auprès de 1 200 foyers avec les résultats que nous connaissons. A la date d'aujourd'hui, il n'y a rien de plus à ajouter.

**Mme KLINKERT :** Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. LECONTE.

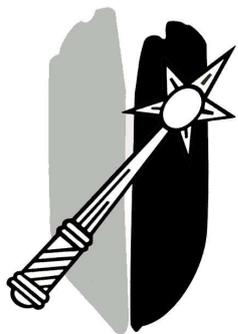
**M. LECONTE :** Je voudrais simplement émettre une petite requête concernant les travaux d'extension du Musée d'Unterlinden : une maquette de l'extension de ce musée, une espèce de prototype de la future Art Box – je ne sais pas si je m'exprime bien – a été implantée dans la cour même de l'IMP Les Catherinettes, ce qui réduit considérablement l'espace de jeux des jeunes et est susceptible de provoquer incidents et accidents. Ne pourrait-on pas déplacer cet échantillon ailleurs, en dehors du périmètre d'évolution des élèves de l'Institut ?

**M. le Maire MEYER :** La question sera vue, mais je ne peux pas répondre ce soir à la question posée. Il faut voir la faisabilité technique sur le terrain. Cependant, je vous promets que la question sera vue sur le terrain.

**M. LECONTE :** Merci.

**M. le Maire MEYER :** Nous sommes au bout de notre ordre du jour. 21 h, c'est encore une heure raisonnable, avec les quelque six rapports sur les bilans d'exploitation. Je tiens à vous remercier. Je lève la réunion et vous convie au petit verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 21 H.

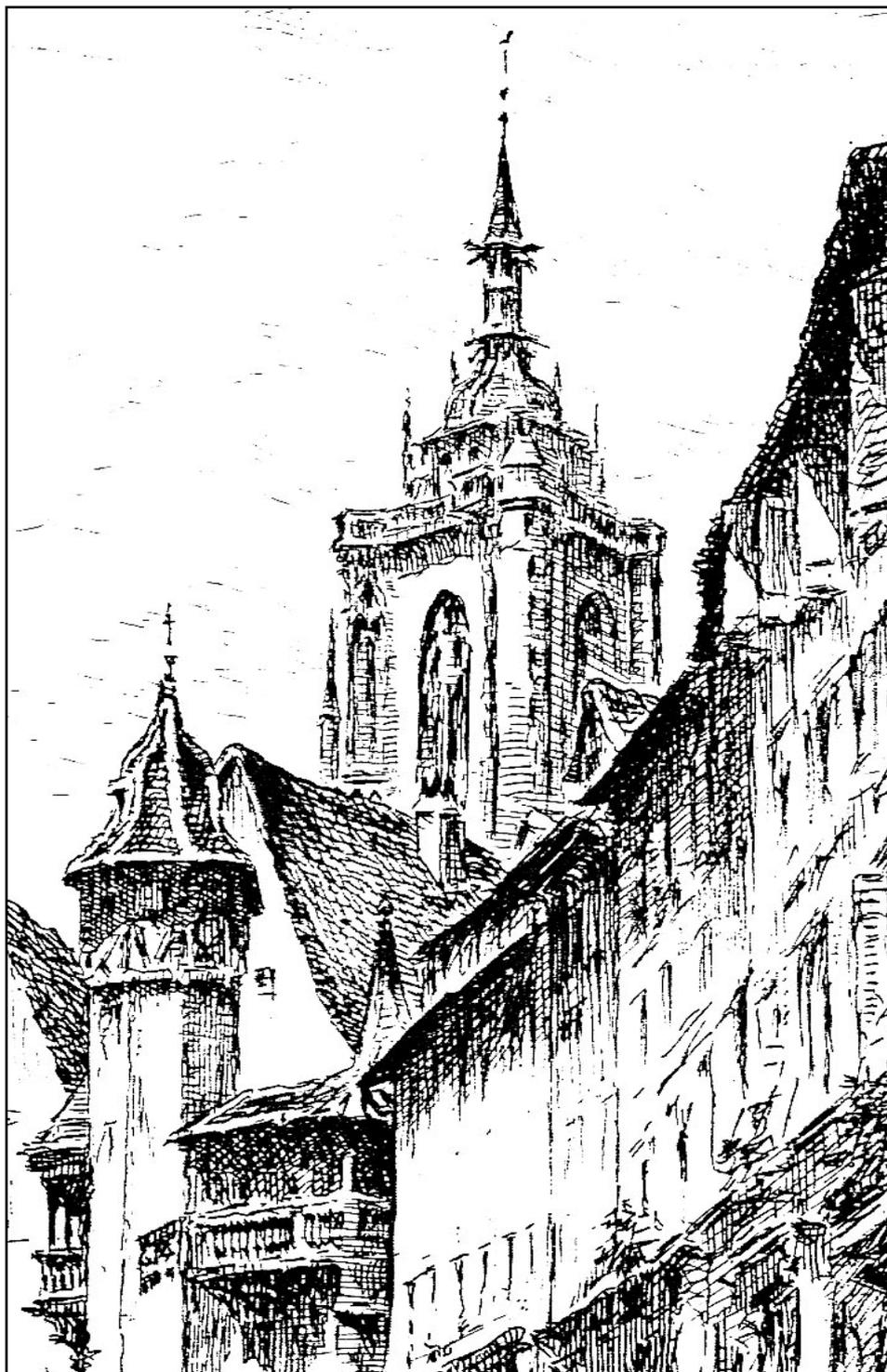


# STENOGRAMME

31<sup>ème</sup> Séance

du

24 octobre 2011



# CONSEIL MUNICIPAL

**M. le Maire MEYER** : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir cette réunion du Conseil Municipal sur la base de rapports déjà vus en Commissions Réunies. Je vous propose d'ajouter à l'ordre du jour, un point 32 qui porte sur le projet de déplacements urbains 2011-2021 de la Communauté d'Agglomération de Colmar. J'entends les observations qui ont été faites, telle qu'un délai très serré ne permettant pas aux uns et aux autres d'approfondir la proposition qui sera mise en discussion. Je le regrette aussi, mais, dans le cas présent, je n'ai pas d'autres solutions, puisque l'avis doit être donné avant le 26 octobre. Le cas échéant, je vous propose de le reprendre dans un deuxième temps, mais au moins de le faire passer en séance de ce Conseil Municipal. Qui est pour l'inscription de ce point supplémentaire ? Qui est contre ? Le point est inscrit, avec le vote « contre » des trois groupes d'opposition ainsi que de M. DENECHAUD.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. La benjamine est disponible. Y a-t-il un autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée. Le secrétaire adjoint est généralement le Directeur Général des Services. Y a-t-il un autre candidat ? Ce n'est pas le cas.

J'ai à vous soumettre l'approbation du compte rendu de la séance du 19 septembre 2011. Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est approuvé.

Je vous fais part de différentes excuses : M. l'Adjoint DREYFUSS, M. BARDOTTO, Mme COURATIER, M. LECONTE, Mme DETTLOFF, Mme ALLHEILY et Mme DOLLE donnent respectivement pouvoir à Mlle MANN, M. TOURNADE, M. WALTHER, Mme VALENTIN, Mme JACQ, Mme ROSSI et à M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

Concernant le compte rendu des décisions et arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal, la liste est produite dans les documents mis à votre disposition, de même que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal. M. FELDMANN !

**M. FELDMANN** : Merci, M. le Maire. J'aurais souhaité avoir des précisions sur le point n° 3, pages 7 et 8, notamment la ligne 3717 en page 7.

**M. le Maire MEYER** : De quel point parlez-vous ?

**M. FELDMANN** : Le point n° 3. La dernière ligne de la page 7, et, page 8, les lignes 3972 et 3984 concernant des réalisations d'emprunts ou de remboursements d'emprunts. En ligne 3717, il s'agit d'un réaménagement d'emprunt auprès de Dexia ; la 3972 est la réalisation d'un emprunt de 5 millions d'euros auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel et la dernière ligne de la page 8, est un placement d'un montant de 2 millions d'euros auprès du Trésor public sur un compte à terme, pour une durée de 3 mois. J'aurais souhaité que vous puissiez nous éclairer sur ces différents mouvements.

**M. le Maire MEYER :** Pour l'emprunt concerné, c'est un aménagement qui va vers l'intérêt de la Ville de Colmar. C'est le seul emprunt Dexia...  
M. l'Adjoint JAEGY, pouvez-vous répondre à la question ?

**M. l'Adj. JAEGY :** Merci, M. le Maire. Il s'agit en effet d'un réaménagement d'emprunt dans le cadre de la gestion active de notre dette. Très concrètement, l'opération a consisté à renégocier le taux d'intérêt pour un taux fixe, car, jusqu'à présent, c'était un taux variable dont nous ne maîtrisons pas les évolutions. Nous avons préféré saisir une opportunité à taux fixe, très intéressante. La deuxième ligne que vous mentionnez concerne également la gestion active de notre trésorerie puisque, lorsque nous avons des disponibilités, nous ne les laissons pas dormir. C'est l'objet du placement en compte à terme dans l'attente de futures réalisations, d'investissements ou de dépenses jusqu'à la fin de l'année.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN !

**M. FELDMANN :** Excusez-moi de prendre la parole une seconde fois, mais je crois pouvoir le faire. En ce qui concerne le taux fixe, nous aimerions connaître le taux. Ensuite, tout le monde sait que la banque Dexia a eu quelques petits soucis et qu'elle est en train d'exploser en vol ; j'aimerais savoir si cela a des conséquences pour la dette colmarienne. Je voudrais faire une deuxième remarque également : si je sais compter, nous avons emprunté 5 millions, nous en avons placé 2 et nous avons renégocié 1 million. Où sont les 3 autres millions ? Ont-ils servi ? Ont-ils déjà été utilisés ?

**M. l'Adj. JAEGY :** A la première question, je répondrais très nettement que l'opportunité a été saisie pour fixer le taux aux alentours de 2,50 % pour une durée restante supérieure à 5 ans, ce qui n'est pas négligeable. Par ailleurs, les difficultés que vous avez pu lire ici ou là concernant Dexia ne nous affectent pas, dans la mesure où, justement, notre dette est maîtrisée : 75 % de notre dette est à taux fixe ou quasi fixe. Vous savez que, au travers la charte Gissler que nous vous présentons chaque année, les évolutions sont cadrées, qu'il n'y a pas de mauvaises surprises et que nous n'avons pas d'emprunts toxiques. Nous avons déjà eu l'occasion de vous l'expliquer en détail. Il n'y a donc pas d'inquiétudes ni par rapport à Dexia ni par rapport à la gestion de notre dette en général.

**M. le Maire MEYER :** En complément, sur les 38 millions d'encours qui sont directement du ressort de la Ville de Colmar, je soustrais ce qui est remboursable par la Communauté d'Agglomération de Colmar et les emprunts qu'un loyer versé au titre de l'Hôtel de Police nous permet d'amortir avec un léger excédent. Il reste 38 millions d'euros à la charge directe de la Ville de Colmar, avec un taux moyen de 3,1 %. Le taux moyen du marché étant de 3,8 %, cela fait une minoration de 0,7 point, soit une économie annuelle de 450 000 €.

Le point suivant concerne les communications avec d'abord le rapport d'activités 2010 de la Communauté d'Agglomération de Colmar. Ce document est communiqué à tous les conseils municipaux, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales. Il permet de présenter les principales actions et réalisations de la Communauté d'Agglomération de

Colmar en 2010, ainsi que ses projets porteurs, et l'exploitation des différents réseaux de son ressort. L'objectif de ce rapport d'activités est de donner un document synthétique sur la Communauté d'Agglomération, de faire le point sur l'exercice des compétences qui lui ont été transférées et également l'interconnexion entre l'action communale et l'action intercommunale. Il doit également contribuer à la transparence de nos politiques publiques en relation entre la Communauté d'Agglomération de Colmar et les neuf communes adhérentes.

La seconde communication porte à dire que la Communauté d'Agglomération de Colmar est autorisée à exploiter à Colmar un refuge et une fourrière pour animaux, présentant une capacité d'accueil de 71 places. Les installations sont en cours de réalisation, raison de cet arrêté préfectoral puisque l'équipement est conforme à la réglementation en vigueur. Ce texte peut être consulté au niveau de la Communauté d'Agglomération.

Enfin, j'ai à vous confirmer l'arrêt pris par la Cour d'Appel le 20 octobre dans le dossier dit « des Anémones » : par ordonnance du 6 juin 2011, le juge des référés du Tribunal de Grande Instance de Colmar avait ordonné la suspension des travaux entrepris sur les parcelles ayant anciennement appartenu aux consorts KELLER. Cette décision judiciaire, que je tenais pour hautement contestable du fait que la commune a scrupuleusement respecté les procédures liées aux acquisitions pour entrer en pleine propriété des terrains en cause, avait fait l'objet d'un appel. En plus, le juge des référés avait mal dirigé ses moyens. Comme nous pouvions nous y attendre, le Juge d'Appel a fait droit à la position de la Ville de Colmar en infirmant par son arrêt du 20 octobre dernier le juge de premier ressort. Les consorts KELLER ont également été condamnés aux dépens de première instance et d'appel, ainsi qu'à payer à la Ville de Colmar la somme de 3 000 € au titre des frais irrépétibles. Au-delà de cette information, le point essentiel à retenir est que les travaux entrepris peuvent se poursuivre sur l'intégralité du chantier, y compris sur les parcelles qui appartenaient aux consorts Keller, lesquelles sont devenues propriétés de la Ville de Colmar depuis le mois de février de cette année.

Suite à cela, je laisserai aux représentants de la société Liebherr le soin de présenter le rapport d'activités de l'aéroport de Colmar. C'est le dernier que nous avons à examiner ; toute la série de rapports qui précédait avait été vue lors du dernier Conseil Municipal. M. REBERT, vous avez la parole.

## **5. Rapport d'activités 2010 de la Société de l'Aéroport de Colmar.**

**M. REBERT** : M. le Maire, mesdames et messieurs les adjoints, mesdames et messieurs les conseillers, j'interviens en tant que Directeur Général de la Société de l'Aéroport de Colmar, comme chaque année. Je vais vous présenter le rapport d'activités 2010.

(M. REBERT procède à présent à la présentation du rapport à l'aide d'une projection).

**M. le Maire MEYER** : Merci M. REBERT. M. FELDMANN !

**M. FELDMANN** : Merci, M. le Maire. Juste une précision à propos de la deuxième page de votre rapport où vous nous montrez l'évolution de l'activité. En ce qui concerne l'aviation commerciale, l'échelle est trop écrasée pour que nous puissions nous faire une idée du nombre de mouvements que vous avez pu observer.

**M. REBERT** : Sur la page suivante, vous avez un histogramme. Au niveau de l'aviation commerciale, nous avons un petit peu plus de 1 000 mouvements en 2010.

**M. FELDMANN** : Soit une augmentation importante par rapport à l'année précédente ?

**M. REBERT** : Je ne connais pas le détail, car toutes les années sont variables. Il suffit qu'il y ait une grosse opération d'une entreprise ou d'une institution pour que cela augmente assez vite. Par contre, en 2011, je peux signaler que nous avons une progression des mouvements, principalement les mouvements d'affaires, ce qui conforte la pertinence de l'aéroport de Colmar. Nous avons plus de 30 % d'augmentation des mouvements concernant l'aviation d'affaires.

**M. le Maire MEYER** : Merci, M. REBERT.

**M. REBERT** : C'est moi qui vous remercie. Bonne soirée.

**M. le Maire MEYER** : Mission accomplie.

## **6. Approbation de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2011.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Le débat est ouvert. Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Je vais prendre la parole, même si j'avais bien observé et attendu que mon collègue M. WAGNER prenne la parole avant moi. Ce n'est pas grave.

**M. le Maire MEYER** : Je donne la parole à qui la demande.

**Mme VALENTIN** : Il l'a demandée avant moi, mais ce n'est pas grave.

**M. le Maire MEYER :** Deux personnes ont demandé la parole ; par courtoisie, je donne d'abord la parole à la dame.

**Mme VALENTIN :** Très bien, M. le Maire, je vous en sais gré. Je vais donc dire ce que j'ai à dire sur cette décision modificative. Nous constatons qu'il s'agit essentiellement d'ajustements techniques, qui sont, pour beaucoup, de simples décalages dans les échéanciers. Toutefois, nous avons quelques remarques ou questions. Par exemple, au chapitre 12 « Charges de personnel », il est question, suite à un contrôle, d'un redressement de l'URSSAF pour 110 000 €. Pouvez-vous nous dire ce qui a justifié ce redressement ?

Par ailleurs, vous nous demandez au chapitre 68 de mettre en provision un volume de 575 000 € suite à un litige au titre des amendes de police pour lesquelles l'Etat a saisi le Tribunal administratif. Or, cette même somme figure aux produits exceptionnels et risque donc bien de disparaître de ces produits exceptionnels, ce qui les ramènerait à 62 000 € et diminue en conséquence les recettes réelles de fonctionnement que vous nous présentez. Pouvez-vous nous donner des explications sur ces amendes de police et sur la saisine du Tribunal administratif par l'Etat ?

D'autres questions nous préoccupent au recueil des dépenses et recettes réelles de la section d'investissement. Il s'agit de reports d'aménagements sécuritaires du chemin de la Silberrunz, du Dreisteinweg et de la Niederau. Cela nous préoccupe parce qu'il s'agit d'aménagements de la voie publique qui sont qualifiés de sécuritaires et qu'il nous semble que lorsqu'il est question de sécurité, les aménagements doivent être prioritaires avant toute décoration de place ou de rond-point. Vous justifiez ces reports par le surcoût des travaux Rue Schweitzer, et ce, pour un montant total de 140 000 €. Nous avons bien constaté que les travaux sur cette rue étaient particulièrement longs, mais pouvez-vous nous expliquer les raisons d'un tel surcoût ?

Par ailleurs, figure dans ce recueil un accord d'engagement de 65 000 € supplémentaires pour l'extension du Musée du jouet. Pouvez-vous nous indiquer, là aussi, les raisons de ce surcoût ?

Enfin, mais cela fait partie des nombreuses autres questions que nous pourrions aborder, vous inscrivez – 900 000 € de dépenses au titre du mobilier de la médiathèque, au motif de crédits réduits suite à l'absence d'engagement juridique en 2011. Pouvez-vous nous indiquer pour quelles raisons cet engagement juridique n'a pas été pris en 2011 et si ce report aura une incidence sur l'ouverture de la médiathèque au public ?

Concernant le parking souterrain dit la Montagne Verte, nous sommes heureux de voir que vous avez redéfini le projet et suivi les propositions de notre tract de février 2010 qui proposait la construction d'un parking aérien Rue Saint-Josse. Nous en reparlerons au point 7. En attendant, nous sommes attentifs à vos réponses aux points précédents. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. WAGNER.

**M. WAGNER :** Très bien, merci. J'ai juste quelques remarques qui vont aussi dans le sens de ce qui vient d'être développé par Mme VALENTIN à l'instant.

J'ai également un certain nombre d'interrogations, parce qu'indépendamment des chiffres qui apparaissent dans cette décision modificative n° 1 et des tableaux présentés par M. l'Adjoint aux Finances, nous avons un certain nombre d'informations qui méritent des éclaircissements pratiques. Je vais peut-être lister les questions et informations que je sollicite : au niveau des recettes réelles de fonctionnement, je suis surpris que l'augmentation des bases de taxes foncières pour l'entreprise Liebherr représente 4,5 % ; ayant fait un rapide calcul, cela veut dire que, globalement, la nouvelle entreprise Liebherr représente, comme base de taxe foncière, 5 % des bases totales des taxes foncières, ce qui me paraît énorme. Je sais qu'il y a eu beaucoup d'investissements et que la surface est importante, mais il y a aussi d'autres industries sur Colmar et également beaucoup d'habitations. Je m'interroge sur ce chiffre et aimerais savoir s'il est exact. Pouvez-vous nous donner des éclaircissements à ce niveau-là ?

Ensuite, toujours au niveau des informations que nous découvrons à travers ce rapport, il y a les frais d'actes et de contentieux pour 60 000 €. Cela signifie qu'il y a de nombreux contentieux ; d'ailleurs, la presse s'en fait l'écho régulièrement. Nous voyons principalement une nouvelle ligne qui apparaît qui est « honoraires au titre du référé-expertise pour le désordre à la piscine Aqualia, pour faire jouer la garantie décennale ». Il est vrai que tout à l'heure, dans un autre rapport, nous verrons des propositions de travaux à la piscine Aqualia – propositions qui reviennent chaque année, vu que, malgré le jeune âge de cette piscine, nous avons déjà d'importants travaux à effectuer – et verrons de quelle manière la Ville de Colmar pourrait être dédommée par rapport à certaines malfaçons. Je pense que cette ligne va expliquer ceci.

Au niveau des dépenses imprévues, vous prévoyez d'inscrire un montant de 600 000 €, ce qui n'est pas rien. Y a-t-il tellement de dépenses imprévues en section de fonctionnement à prévoir ? Ne pouvions-nous pas les prévoir et les isoler d'une manière précise au niveau budgétaire ?

Mme VALENTIN a également demandé ce qu'il en était du litige au titre des amendes de police ; je ne vais donc pas y revenir.

Nous voyons également dans ce rapport une ligne « Dossier du Domaine Viticole en cours de reprise par une société spécialisée » qui apparaît. L'information a filtré à travers la presse que le Domaine Viticole a été cédé. Jusqu'à ce jour, nous n'en avons pas discuté autour de cette table. Apparemment, l'opération est faite. Je conçois qu'il faille avoir un minimum de confidentialité lorsqu'il y a une affaire qui se traite de cette manière ; néanmoins, être informé avant que cela soit sur la place publique me paraît être un minimum de respect vis-à-vis de l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Pourriez-vous en dire plus concernant cette transaction ? Quel est le prix de cession ? Est-ce que la Ville de Colmar va aller vers un déficit dans cette opération ou arriverons-nous à équilibrer cette opération ?

Au niveau des dotations aux provisions, vous parlez également d'un litige avec la CCI dans le cadre de la gestion de l'aérodrome pour lequel la

Ville a fait appel. Nous aimerions en savoir un petit peu plus concernant ce litige.

Ensuite, par rapport à ce qui peut transparaître en section d'investissement, il y a l'annulation d'un crédit de 80 000 €, dû à des annulations de permis de construire. 80 000 €, ce n'est pas une petite somme. Je subodore qu'il s'agit de la réponse, mais est-ce que ces annulations de permis sont liées à l'annulation du PLU ? Justement, concernant l'annulation du PLU, qu'en est-il du procédé, qui doit être en cours sans doute, d'adoption d'un nouveau PLU ? Je sais qu'il y a tout un procédé administratif et réglementaire à suivre, mais avez-vous déjà engagé une réflexion sur ce sujet ?

Pour terminer, dans les immobilisations incorporelles, il y a, comme chaque année, des annulations de crédits d'investissement. Il y a fort à parier que nous les retrouverons, du moins en grande partie, en inscription dans le budget primitif 2012, procédé qui permet, somme toute, de doper globalement le prochain budget. Nous annulons en décision modificative et réinscrivons afin de pouvoir dire que nous sommes en augmentation au niveau du budget d'investissement. C'est une bonne pratique et je pense que nous allons retrouver ceci dans le budget primitif.

Nous reviendrons plus tard aussi, et Mme VALENTIN en a parlé, sur la modification de la vision d'un parking souterrain qui était prévu Place de la Montagne Verte, lequel se transforme en parking aérien. Pouvez-vous tout de même nous indiquer quelles sont les raisons qui ont dicté ce choix de ne pas réaliser ce parking souterrain de la Montagne Verte ?

Enfin, au milieu de la page 33, je suis surpris de constater de nouvelles propositions de recettes d'investissement sous « frais d'études, compte 2031 » de 1 998 700 € et 61 300 € de frais d'insertion. Il s'agit ici de recettes de la section investissement. Compte tenu du montant inscrit ici, j'aimerais juste savoir en quoi consistent ces frais. Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, M. le Maire, M. l'Adjoint, j'avais un certain nombre de questions, mais elles rejoignent en partie celles de mes collègues. De plus, M. le Maire, comme vous nous aviez confié la dernière fois que vous aviez le don de prévoir mes questions, je ne vous les poserai pas, mais vous laissez y répondre. Merci d'avance.

**M. le Maire MEYER :** Amusant. M. l'Adjoint.

**M. l'Adj. JAEGY :** Merci, M. le Maire. Quelques éléments de réponse. Mme VALENTIN soulignait le fait que cette décision modificative consiste en de simples ajustements ; globalement, vous avez assez raison. Ceci vient prouver et valider ce que nous disions tout à l'heure en introduction, à savoir le fait que les faibles modifications que nous vous proposons ce soir confirment justement la bonne estimation des crédits, tant en dépenses qu'en recettes, que nous vous avons proposés lors de l'élaboration et du vote du budget primitif. Première observation. Ensuite, pour rentrer un peu plus dans le détail sur certaines questions techniques, vous faites référence aux charges de personnel : il y a effectivement eu un contrôle URSSAF qui

avait conduit à un rattrapage de versements de cotisations au titre de la prévoyance pour les exercices 2009 et 2010. Vous retrouvez ce rattrapage de versements de cotisations en progression dans les charges de personnel. En revanche, ce n'est pas une dépense supplémentaire puisque cette progression est financée par une provision que nous avons constatée dès l'élaboration du budget primitif ; par conséquent, les deux montants s'annulent entre eux.

S'agissant des amendes de police, là aussi, nous avons pris acte de la décision du Tribunal administratif qui était en notre faveur ; raison pour laquelle, à l'appui de cette pièce, nous avons constaté le produit exceptionnel. Entre-temps, l'Etat a saisi le Tribunal administratif pour une redéfinition du montant de l'indemnisation accordée ; raison pour laquelle vous retrouvez ce montant en dotations provisions dans le cadre de la présente décision modificative.

Par ailleurs, vous faites référence à quelques diminutions de crédits sur certaines dépenses d'investissement ; vous aurez noté que certaines sont liées à des économies que nous réalisons lors de la mise en œuvre de certains marchés. Celles-ci ne sont pas neutres et sont détaillées dans le rapport.

S'agissant des dépenses imprévues, là aussi, 688 000 € au regard de près de 43 millions d'euros d'investissements, c'est presque résiduel. Pourtant, nous souhaitons les constater pour, comme je vous le disais tout à l'heure, pallier toutes difficultés opérationnelles éventuelles que nous pourrions rencontrer dans la mise en œuvre de tel ou tel chantier d'ici la fin de l'année. Cela évite de provoquer une nouvelle décision modificative juste pour constater ces éventuels écarts. Nous souhaitons donc les inscrire en dépenses imprévues dès à présent, et cela, en application d'un principe que M. WAGNER devrait bien connaître, le principe de prudence. Dès lors que nous avons connaissance de certains éléments, nous provisionnons ou alors, nous constatons et mandats un crédit sur le poste « dépenses imprévues ».

S'agissant du Domaine Viticole, nous aurons à nous prononcer prochainement. Pour l'instant, nous attendons la décision du tribunal validant la liquidation de cette structure. Pour ma part, je ne m'avancerai pas plus loin ce soir sur ce sujet. Je dirais tout au plus que nous avons veillé à ce que l'avenir de ce Domaine soit préservé au travers d'un repreneur fiable qui maintient l'outil de production et l'emploi sur place. Nous aurons l'occasion de revenir, le mois prochain je crois, sur les modalités en lien avec la Ville de Colmar.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. M. l'Adjoint, vous avez répondu pour partie à certaines choses, mais je ne peux pas entendre que l'on parle d'économies réalisées sur des appels à travaux quand on explique à des lignes concernant les travaux sur la Silberrunz, du Dreisteinweg et de la Niederau, qu'ils sont reportés alors que ce sont des aménagements sécuritaires et que le motif qui figure dans le recueil des dépenses est que cela est dû au surcoût des travaux Rue Schweitzer. Je vous redemande

pourquoi ces aménagements, qui me semblent prioritaires lorsqu'il s'agit de sécurité, ont été reportés par rapport à d'autres aménagements qui me semblent beaucoup moins importants, comme des décorations. Je n'ai pas de réponse non plus sur les 900 000 € de dépenses qui ont été reportés au motif de crédits réduits suite à l'absence d'engagement juridique en 2011. Je ne suis pas une experte en finances, et j'aimerais que l'on m'explique ce que veut dire « absence d'engagement juridique 2011 ». J'aimerais aussi que l'on me dise si oui ou non cela aura une incidence sur l'ouverture de la médiathèque au public. Merci beaucoup.

**M. le Maire MEYER :** M. Daniel MEYER, sur cette question précise. Je me réserve la médiathèque.

**M. l'Adj. D. MEYER :** Oui, M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais répondre à Mme VALENTIN sur les questions de voirie, et particulièrement sur la Rue Schweitzer qui s'est avérée plus chère que prévu. En effet, nous avons augmenté l'emprise et y avons rajouté le carrefour Rue du Logelbach et Rue Schaedelin pour l'aménager en plateau. Nous avons aussi été au-delà des normes pour les PMR ; nous les avons plus poussées avec des limitations cycle-piétons par des pavés d'orientation. Pour ce qui est des rues Dreisteinweg et Niederau, les travaux ont été faits, mais moins chers que prévu, d'où les chiffres annoncés. Pour ce qui est de la Silberrunz, les travaux ont été reportés par la CAC, en charge des réseaux d'eau, qui n'a pas eu l'autorisation, au titre de la loi sur l'eau. Il n'est donc pas question de refaire la voirie si, en sous-sol, le réseau d'eau n'est pas aux normes. Cela sera fait l'année prochaine. Voici ce que je voulais dire à propos de la voirie.

**M. le Maire MEYER :** C'est la réponse à la question posée par Mme VALENTIN.

**M. l'Adj. D. MEYER :** Exactement.

**M. le Maire MEYER :** Différentes questions n'ont pas été répondues, notamment le redressement notifié par l'URSSAF. L'URSSAF considère que la cotisation à la mutuelle, dont une partie est payée par la Ville, est imposable ; ipso facto, nous avons été redressés dans ce sens. De la même façon, certains compléments de rémunération servis à des agents sont aussi soumis à cette cotisation, d'où le redressement qui nous a été notifié.

Pour la provision, la réponse a été donnée. L'Etat n'était pas satisfait de la décision du jugement intervenu au Tribunal administratif. Il est donc allé au contentieux. Pour provisionner une éventuelle rétrocession de l'indemnité déjà payée, nous avons fait une provision. Nous verrons en fonction du jugement définitif qui sera rendu.

Pour les travaux de la Silberrunz et de la Rue Schweitzer, la réponse vient d'être donnée par M. Daniel MEYER.

Concernant l'extension du Musée du jouet, nous avons une dépense de 550 000 € inscrite au budget. Nous travaillons dans un ancien bâtiment et, lorsque l'intérieur a été dépouillé, la maîtrise d'œuvre s'est rendu compte qu'il y a lieu de consolider la charpente et certains aspects de la structure de base. Cela nous a conduits à une dépense supplémentaire de 60 000 €.

Pour la médiathèque, il n'y aura pas d'incidence. La mise en exploitation est prévue pour la fin du premier semestre de l'année prochaine. Il n'y a donc aucune incidence et nous allons maintenir ce calendrier.

Pour le parking de la Montagne Verte, c'est avec satisfaction que je vois que vous vous appropriez ce projet. Je vous fais seulement observer que le parking de la Montagne Verte et celui de la Rue Saint-Josse figuraient dans nos propositions. Ce qui nous a conduits à changer d'orientation est que nous étions face à une prévision de travaux de fouilles pour la Montagne Verte qui se situait dans une fourchette de 2 à 3 millions d'euros ; au départ, c'était 6 millions d'euros. Dès lors, nous pensons qu'il est beaucoup plus efficace de privilégier le deuxième projet, lequel fait d'ailleurs partie du périmètre de sauvegarde, à l'intérieur du projet discuté au sein du FISAC. Nous préférons rendre prioritaire le parking de la Rue Saint-Josse avant celui de la Montagne Verte.

M. WAGNER, il est vrai que la taxe foncière bâtie de Liebherr est très importante, puisqu'elle représente deux tiers de l'augmentation de l'année dernière. Il n'y a pas d'erreur.

Pour la piscine Aqualia, le contentieux est ouvert, car nous avons mis en cause la responsabilité décennale. Le Tribunal Administratif a mandaté un expert. Nous en sommes à cette situation, étant entendu que si la Ville de Colmar a engagé ce contentieux, c'est qu'elle est d'avis que la garantie décennale doit intervenir pour l'entreprise défaillante. Nous ne pouvons toutefois pas anticiper et devons attendre le jugement qui va suivre.

Les dépenses imprévues ne sont pas des dépenses, mais une prévision pour assumer éventuellement des dépenses supplémentaires. Pour puiser sur la ligne des dépenses imprévues, nous sommes obligés de revenir au Conseil Municipal pour prélever les crédits. L'assemblée pourra donc donner son avis le moment venu. Cette inscription de 600 000 € intervient aussi pour équilibrer les dépenses par rapport aux recettes. C'est une petite enveloppe prévisionnelle qui reste disponible.

Pour le Domaine Viticole, M. l'Adjoint JAEGY vous a répondu : nous ne connaissons pas le jugement définitif du Tribunal de Commerce et nous l'attendons. Néanmoins, cher M. WAGNER, j'ai pris la précaution d'informer les membres du Conseil Municipal lundi dernier avant de rencontrer la presse. Lundi dernier, lors de la séance des Commissions Réunies, j'avais rapporté sur ce point en donnant le détail. J'ai eu la courtoisie et la correction de ne pas en parler à la presse avant d'avoir donné l'information aux collègues du Conseil Municipal.

Concernant les 80 000 € d'annulation sur la base des permis de construire, il s'agit d'une prévision qui a été décomptée sur la base forfaitaire des places de stationnement. Au départ, les permis ne prévoyaient pas l'aménagement d'un garage. Au final, les 10 permis intégraient la construction de ces garages ; il n'y avait donc pas lieu de leur imposer le forfait pour non-réalisation de places de stationnement.

Concernant les crédits d'investissement, cher collègue, il n'y a pas d'agitation de manche entre le budget supplémentaire et le budget primitif à

venir. Pour illustrer mon propos, je vous renvoie aux réalisations de l'année 2005 et à ce que nous réalisons en ce moment.

M. DENECHAUD, je ne sais pas si j'ai répondu à vos questions. Si les vôtres se sont retrouvées dans celles posées, je considère vos questions comme répondues.

Il y a encore le 1,8 million de différentiel sur la médiathèque : nous basculons les crédits d'études, qui figuraient en fonctionnement, en investissement pour récupérer la TVA.

M. FELDMANN !

**M. FELDMANN** : Merci, M. le Maire. Juste une précision : vous évoquiez les investissements 2005, qu'apparemment, vous voyez d'un œil négatif. A l'époque, qui était le patron à la mairie ?

**M. le Maire MEYER** : Il y avait aussi un adjoint qui suivait.

**M. FELDMANN** : Tout le monde suit.

**M. le Maire MEYER** : Le taux de réalisation était de 48 %.

**M. FELDMANN** : Le patron n'était pas bon alors.

**M. le Maire MEYER** : C'est à partir de là que j'ai pris les choses en main.

**M. FELDMANN** : D'accord.

**M. le Maire MEYER** : Il faut toujours regarder dans le rétroviseur.  
M. WAGNER !

**M. WAGNER** : Je ne vais pas ouvrir un débat sur le passé, car ce qui nous intéresse est le présent et l'avenir. J'ai encore une question sur les 2 millions d'euros en section d'investissement dans les recettes « Propositions nouvelles, frais d'études et frais d'insertion », question à laquelle vous n'avez pas répondu. Ensuite, au niveau du Domaine Viticole, il est clair que vous ne voulez pas nous dire exactement ce qu'il y a dans le jugement, bien que j' imagine qu'il n'y a pas eu de transactions sans accord de la mairie. Cet accord est sans doute lié à des conditions suspensives. Ce projet doit être entériné par le tribunal. Même si vous avez déjà fait une information, pouvez-vous réitérer cette information ce soir ?

**M. le Maire MEYER** : Je suis un peu étonné qu'un expert-comptable me présente une telle question. Tout ce qu'il était possible de faire à la Ville était de faire entendre ses créances auprès du juge chargé de la liquidation. Nous verrons au moment où le juge prendra sa décision en quoi les créances de la Ville auront été honorées ; aujourd'hui, je ne peux pas anticiper. Environ 750 000 € de créances, toutes confondues, ont été présentées au juge. A lui de savoir à quelle hauteur il peut prononcer une liquidation en tenant compte des autres créances. Là, je ne peux pas répondre.

**M. WAGNER** : Il n'y a pas seulement la créance, mais également la position d'associé du Domaine Viticole. Je ne parlais pas des créances, M. le Maire, mais de la position de l'associé majoritaire.

**M. le Maire MEYER** : Je suis encore une fois surpris que cette question soit posée.

**M. WAGNER** : Soyez surpris. En attendant, la question est posée.

**M. le Maire MEYER** : Que cette question soit posée par un expert-comptable !

**M. WAGNER** : Ici, je suis au Conseil Municipal.

**M. le Maire MEYER** : En cas de liquidation, une collectivité n'a plus la capacité d'entrer dans le capital ; c'est aussi simple que cela. Cette hypothèse était possible dans la phase de la négociation préalable. Pourtant les propositions faites aux banques ont été refusées par elles.

**M. WAGNER** : Elle peut recapitaliser.

**M. le Maire MEYER** : C'est inexact.

**M. WAGNER** : Bien sûr que si. Et pour les 2 millions, je n'ai toujours pas de réponse.

**M. le Maire MEYER** : J'ai répondu : sur ces 2 millions d'euros, 1,8 million d'euros sont une écriture d'ordre avec moins en crédits de fonctionnement et davantage en crédits d'investissement pour récupérer la TVA.

Le projet est mis au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le projet est approuvé avec l'abstention des 3 groupes d'opposition.

Je pose la même question pour les budgets annexes : qui les approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le budget est approuvé, un seul a été modifié, sans opposition. Les budgets annexes sont approuvés avec l'abstention de M. DENECHAUD et celle du groupe de M. WAGNER.

## **7. Autorisations de programme et crédits de paiement – décision modificative n° 1 – 2011**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Oui, concernant la Montagne Verte, cela a déjà été évoqué par mes collègues tout à l'heure. Effectivement, vous avez changé de projet et nous pouvons en comprendre les raisons, même s'il est un peu dommage d'abandonner une idée qui, pour une fois, était soutenue par beaucoup de monde. Par contre, il me reste une question : abandonnons-nous complètement la requalification de la place ? Que nous la conservions en parking, le temps que le parking Saint-Josse soit étendu, cela est compréhensible. Une fois la capacité du parking Saint-Josse augmentée, quels sont les projets maintenus pour la Place de la Montagne Verte ? Ma deuxième question concerne la Place du 2 Février : je vois qu'il y a déjà 320 000 € de crédits de paiement ouverts en 2011. Pourquoi exactement,

sachant que nous n'avons pas, à ma connaissance, encore fait de concertation à ce sujet ?

**M. le Maire MEYER :** Le projet de la Montagne Verte n'est pas abandonné. Pour autant, si la Ville devait être face à des travaux de fouilles dont la fourchette, je le répète, se situe entre 2 et 4 millions d'euros, il faudrait revoir le dossier pour ne pas avoir à dépenser cet argent. Néanmoins, la place sera aménagée.

Concernant les crédits pour le parking de la Rue Saint-Josse, il faut mettre dans la même corbeille les coûts des travaux d'études et les travaux en eux-mêmes. Comme les deux vont se payer sur les années 2011 et 2012, il fallait bien prévoir une enveloppe pour 2011.

**M. DENECHAUD :** Place du 2 Février.

**M. le Maire MEYER :** C'est pareil. Nous avons pris la résolution que la Place du 2 Février pourra être exploitée en même temps que l'ouverture de la médiathèque. Il faut donc des crédits pour 2011 et 2012 : 2011 pour commencer à payer et 2012 pour solder. M. HILBERT !

**M. HILBERT :** M. le Maire, j'ai une question complémentaire à celle qui vient d'être posée. La Place du 2 Février et la Place de la Montagne Verte sont des projets complémentaires. Or, pour le projet de la Place du 2 Février, il a été mis en place une réunion de travail inédite et intéressante à la mairie ; en effet, les élus d'opposition sont invités à une réunion de travail pour discuter du projet d'aménagement de la Place du 2 Février. Je tenais à saluer cette initiative, car les discussions sont très intéressantes. Je voudrais m'assurer que la même chose sera faite pour la Place de la Montagne Verte.

**M. le Maire MEYER :** Nous nous étions engagés à le faire. M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Oui, tout à fait. Je suis surpris que M. DENECHAUD dise qu'il n'y a pas encore eu de concertation, alors que, et je suis d'accord avec vous M. HILBERT, nous avons déjà eu deux réunions intéressantes. Nous avons pu, les uns et les autres, travailler ensemble, faire des propositions, échanger ; c'est ainsi que les choses doivent pouvoir avancer. Cet engagement que nous avons pris pour la Place du 2 Février est en cours, et lors de ces réunions, il a été précisé que nous adopterions la même stratégie pour la Montagne Verte. Nous continuerons ainsi, d'autant plus que ces réunions, il faut le souligner, sont plutôt constructives de la part des uns et des autres, ce qui permet d'avancer concrètement.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. A propos de la restructuration du Centre Europe, un bruit court à Colmar que le projet, tel qu'il serait finalement réalisé, abandonnerait l'habillage métallique, tel que prévu dans le projet retenu. Il était question d'habiller tout le Centre Europe d'un habillage métallique. Pouvez-vous nous donner des précisions ? Le projet sera-t-il réalisé tel qu'il avait été adopté ?

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, chers collègues, je crois qu'il faut se méfier des bruits qui courent.

**M. FELDMANN :** C'est pour cette raison que nous posons la question.

**M. le Maire MEYER :** Posez-vous la question au fond la salle ou nous la posez-vous, M. FELDMANN ?

**M. FELDMANN :** Je vous la pose à travers le micro, me semble-t-il.

**M. le Maire MEYER :** Allez-y.

**M. l'Adj. FRIEH :** Il n'est pas du tout prévu de revenir sur ce que l'architecte nous a proposé. Les couleurs qui, au final, seront mises sur cette structure sont en discussion et cela fera l'objet de maquette. Dès le départ, cette discussion avait été ouverte avec le cabinet d'architectes. Par contre, il n'est pas question de revenir sur le projet tel qu'il est conçu.

**M. FELDMANN :** Très bien.

**M. le Maire MEYER :** Tout le monde est rassuré, parfait. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Abstentions de deux groupes d'opposition, M. DENECHAUD ayant voté pour. Le rapport est approuvé.

## **8. Réaménagement du complexe sportif de la Montagne Verte.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, sur ce projet, nous avons déjà eu l'occasion de proposer une alternative qui est de déplacer le gymnase, c'est-à-dire de créer un nouveau gymnase dans le coin nord-est de la Place de la Montagne Verte, contre la Rue de la Cigogne, pour mettre fin à cette aberration urbanistique qu'est l'implantation actuelle du gymnase qui bloque absolument la perspective entre la Place de la Montagne Verte et l'espace qui fait face au marché couvert. Un projet tel que nous le proposons coûterait, certes, plus cher, mais permettrait d'avoir un gymnase parfaitement moderne, plus intéressant et plus modulable en faisant usage de différents niveaux. Cela libérerait surtout cette perspective du marché couvert à la Rue de la Cigogne avec un grand parc central colmarien, pour ne pas dire Central Park, en lien avec le parking Saint-Josse que vous voulez construire. Cela se complèterait avec une ouverture vers le Grillenbreit, avec une voie verte, piétonne et cyclable. Nous relierions ainsi le Grillenbreit au centre-ville de la meilleure manière possible, en libérant enfin cet espace. Là, nous allons mettre 6 millions d'euros dans le lifting d'un gymnase, certes, utile et indispensable, mais il est dommage de faire cela alors que dans quelques années, nous nous dirons certainement que l'implantation est mauvaise et en construirons un autre ailleurs. Par conséquent, je m'abstiendrai sur ce rapport.

**M. le Maire MEYER :** M. WAGNER.

**M. WAGNER** : Merci beaucoup. J'irai un peu dans le même sens, ou comment revenons-nous sur le projet urbanistique de cette place que nous appelons de nos vœux depuis trois ans ? Aucune séance du Conseil Municipal ne passe sans que nous ne parlions soit de la Place du 2 Février, soit du marché couvert, soit du complexe sportif de la Montagne Verte, soit de la médiathèque.

**M. le Maire MEYER** : Et de la Rue des Nénuphars.

**M. WAGNER** : Nous n'en avons pas encore parlé aujourd'hui, mais cela peut venir, ne vous inquiétez pas, M. le Maire. Je rejoins mon collègue, M. Tristan DENECHAUD, en disant que nous mettons ici des rustines sur un bâtiment ancien. Nous souhaitons le réhabiliter alors que la construction d'un gymnase neuf en site, directement sur cette place, mais à un autre endroit, qui respecte les perspectives urbanistiques, serait, à mon sens, beaucoup plus appropriée. Je souhaite que nous ayons enfin une vision urbanistique globale de cet endroit plutôt que de saucissonner l'ensemble des rapports concernant cet endroit. Je rappelle que c'est le dernier endroit à proximité du centre-ville qui soit encore plus ou moins aménageable. Pour l'instant, nous débarquons dans un no man's land lorsque nous partons du vieux centre. Le traitement, tel qu'il est prévu actuellement par la majorité, ne paraît pas du tout approprié et relate une vision réductrice de l'aménagement de cet ensemble. J'aimerais que nous puissions enfin respecter cet endroit et réfléchir d'une manière globale.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN !

**Mme VALENTIN** : Merci, M. le Maire. Nous déplorons, nous aussi, le manque de vision d'ensemble du projet. Nous avons demandé une réflexion au niveau de la CAC pour un complexe sportif plus adapté aux besoins actuels du bassin de vie, mais c'est une fin de non-recevoir, ce que nous regrettons. Par ailleurs, j'ai une question tout à fait technique concernant ce réaménagement, parce que le projet comprend l'aménagement d'un deuxième vestiaire pour les gymnastes et d'un espace VIP au premier étage du gymnase en tranches conditionnelles. Devons-nous comprendre qu'en plus de l'inflation déjà constatée sur un coût estimatif de restructuration pour un gymnase qui reste obsolète, je cite M. l'Adjoint BRUGGER, il faut s'attendre à de nouveaux aménagements qui viendront surenchérir la rénovation de ce gymnase ? Si oui, à quelles sommes devons-nous nous attendre ? Bien entendu, nous votons contre ce réaménagement. Merci.

**M. le Maire MEYER** : M. FELDMANN.

**M. FELDMANN** : Je partage tout d'abord les différents arguments qui viennent d'être exposés, mais je voudrais revenir un petit peu à l'esthétique du projet. Il me semble que dans le projet de réaménagement de cette place, il était question d'y intégrer le gymnase en prévoyant que les façades donnant du côté vieille ville reprennent le caractère « vieille ville » et que les façades donnant sur la Lauch soient intégrées dans le paysage vert de la Lauch. Je pense que nous demandons là aux services de l'architecture de la Ville une espèce de quadrature du cercle, car c'est absolument impossible à réaliser. Nous avons actuellement un cube de béton, qui est tout simplement franchement moche ; comment voulez-vous faire quelque chose d'agréable à

l'œil à partir d'un tel objet ? Autre remarque, le prix de cette réalisation avoisine les 6 millions d'euros : nous avons un exemple tout récent à Colmar avec le gymnase qui vient d'être construit à neuf pour le lycée Blaise Pascal. Regardez son prix : 6 millions d'euros. Nous aurions pu faire du neuf avec le même prix, plutôt que de rafistoler du vieux ; du vieux qui n'est pas beau et qui, de toute façon, ne pourra pas être beau malgré tous les efforts faits par les services de l'architecture de la Ville.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Le projet qui nous est présenté ce soir est un réel progrès par rapport à la première mouture que j'avais découverte. Il serait même recevable à la limite, s'il avait tenu compte de toutes les demandes émises par les différentes parties que nous avons consultées. A l'époque, nous affirmions que c'était un outil réservé aux personnes du quartier et que c'était à ces personnes de prendre en charge cet outil. Vous savez qu'aujourd'hui le domaine des activités physiques et sportives a grandement évolué et que le public actuellement concerné ne se résume pas simplement au public sportif ou de compétition, mais également à tous ceux qui, du plus âgé au plus jeune, pratiquent des gymnastiques douces, de la danse ou de la relaxation. Il me semble donc qu'il manque à cet espace une salle d'accueil conviviale permettant de recevoir les familles au moment des inscriptions ou pour discuter avec les éducateurs. A mon avis, il manque également une salle de relaxation ou de gymnastique douce pour les personnes du quartier d'un certain âge ; ainsi, ils pourraient très bien se rendre sur de telles installations. Enfin, pour être évolutif, il manque aussi une salle avec de l'informatique et de la vidéo. Si vous me certifiez que le Grillenbreit, ou le futur gymnase du Grillenbreit, ne sera pas simplement une boîte à chaussures et qu'il tiendra compte des besoins exprimés par toutes les parties, peut-être à ce moment-là pourrions-nous dire que ce projet est recevable. Dans le contexte actuel, je me pose la question. Je voudrais juste répondre à M. FELDMANN : le gymnase actuel du lycée technique ne comporte aucun gradin. Nous avons encore une fois raté l'occasion d'avoir une concertation entre le Conseil Général, le Conseil Régional et les collectivités, pour construire quelque chose de cohérent sur cette place. Une fois de plus, nous passons à côté à cause de divisions entre les différentes structures collectives de notre département. Enfin, je note que dans la programmation, comme l'a rappelé Mme VALENTIN, vous pensez construire un espace VIP et un vestiaire dans un deuxième temps. Cela me ramène 40 ans en arrière – là, ce ne sont pas les derniers 30 ans du débat sur le sport scolaire – quand l'Etat a proposé aux municipalités les futurs COSEC ou complexes sportifs évolutifs couverts. On construisait d'abord un toit ; si on avait les moyens, on mettait les murs la deuxième année et peut-être les vestiaires ; la troisième année, on aménageait le sol. Je pense que les sportifs méritent un petit peu mieux. Je crois que les sportifs méritants colmariens devraient avoir, pour une fois, un local qui ne soit pas encore une enceinte sportive, mais quelque chose de recevable, d'autant que Colmar est actuellement, dans le département et même dans la région, la moins bien dotée dans une enceinte sportive de qualité. Je le regrette vivement.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT !

**M. HILBERT :** M. le Maire. Je suis, par nature, plutôt enclin à rénover l'ancien plutôt que de construire du neuf. Je pense, comme M. GREINER, que si nous voulions construire en neuf l'équivalent de ce gymnase, cela dépasserait largement les 6 millions d'euros, étant donné que ce gymnase est beaucoup plus grand que celui construit à Blaise Pascal. Néanmoins, je pense que cet argent qui a été économisé en rénovant doit être investi dans une nouvelle salle, car il y a un manque flagrant d'équipements sportifs à Colmar, même si plusieurs salles ont été construites récemment. Il n'empêche que les clubs sont toujours en attente de salles de sport, notamment l'athlétisme, qui est en attente d'une salle couverte pour s'entraîner l'hiver. Je crois qu'il y aurait moyen d'investir ailleurs cet argent que nous économisons Place de la Montagne Verte. La situation de ce gymnase est également très importante pour le collège Victor Hugo qui y envoie ses élèves tout au long de l'année. Il ne faut pas éloigner ce gymnase du collège Victor Hugo. Toutefois, je le répète, il manque une ou plusieurs salles encore à Colmar.

**M. le Maire MEYER :** M. l'Adjoint BRUGGER.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Merci, M. le Maire. Je vais répondre à ces quelques questions. Merci, M. HILBERT, je suis entièrement d'accord avec vous : nous avons la chance exceptionnelle d'avoir une salle de sport au centre de Colmar, autant en profiter et, surtout, en faire profiter tous les établissements scolaires proches afin qu'ils n'aient pas de problèmes de déplacements pour aller à leurs cours de gymnastique. Nous avons la chance d'en avoir un non loin de ces établissements, nous allons donc le réhabiliter de manière correcte, voire plus que correcte. On vient nous dire que nous pourrions le déplacer... Oui, nous pouvons tout déplacer. Nous pouvons avoir un esprit centrifuge et tout éjecter aux alentours. Il fut un temps où tout partait aux alentours de Colmar et le centre de Colmar était une ville endormie, n'est-ce pas ? Là, nous avons une activité et des jeunes en centre-ville, alors autant en profiter et booster cette activité.

Effectivement, la salle de la Montagne Verte était obsolète, Mme VALENTIN ; je le sais, puisque j'avais dit qu'elle l'était. Raison pour laquelle nous avons fait des efforts pour en faire une salle de sport digne de ce nom. Vous avez vu qu'elle va être agrandie du côté sud, qu'il y aura une deuxième tribune et que nous arriverons à une capacité de l'ordre de 1 500 spectateurs, ce qui nous permettra d'avoir des activités et des manifestations d'un certain niveau qui attireront des personnes à Colmar, en plus de la mise à disposition pour les établissements scolaires. On vient nous dire qu'il y a une tranche de travaux conditionnelle, mais la structure est prête. Le moment venu, nous pourrions aménager cette structure en espace VIP et avoir des vestiaires supplémentaires, pour les gymnastes, les haltérophiles ou les joueurs de hand-ball. Vous voyez que tout a été prévu. De plus, si vous regardez l'esquisse jointe au rapport, vous verrez que les services de l'architecture de la Ville ont fait un travail exemplaire pour donner à cette salle des sports un aspect tout à fait correct, exceptionnel qui va se fondre avec beaucoup d'harmonie dans l'ensemble de la Montagne Verte. Evidemment, nous aurions pu déplacer cette salle, mais c'est oublier

les contraintes que nous imposent les services des Monuments historiques. Nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. Quand on a la chance d'avoir en centre-ville une salle de ce style, on la garde, on la maintient, on l'entretient et on la réhabilite, plutôt que de tout démolir et faire Dieu sait quoi 200 mètres plus loin.

Franchement, vous verrez que cette salle est exceptionnelle. Vous oubliez une chose, quand, d'un point de vue personnel, vous dites que ce n'est pas beau, etc. Avez-vous pensé aux associations sportives ? Nous avons eu des discussions avec elles, nous les avons entendues et étions sur le terrain. Toutes, à l'unanimité, sont d'accord pour maintenir cette salle où elle est et en faire ce que nous allons en faire. S'il y a eu des changements, c'est grâce aux contacts permanents avec les responsables des associations sportives. De grâce, ne vous en faites surtout pas, cette Montagne n'accouchera pas d'une souris verte !

**M. le Maire MEYER :** C'étaient les réponses aux questions de détail. Je laisse la parole à M. le 1<sup>er</sup> Adjoint sur l'impact de l'équipement sur le quartier. Je vois que M. BRUGGER n'a donné satisfaction ni à Mme VALENTIN ni à M. DENECHAUD. Mme VALENTIN !

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. Justement, je suis très heureuse d'entendre que tout est prévu. Donnez-moi le coût estimatif de la restructuration avec l'incorporation de cette deuxième tranche conditionnelle, s'il vous plaît. Merci.

**M. le Maire MEYER :** C'est 5,5 millions d'euros.

**M. l'Adj. BRUGGER :** 5 580 000 € HT.

**Mme VALENTIN :** La tranche conditionnelle est-elle incluse ?

**M. le Maire MEYER :** C'est en fonction du résultat des appels d'offres. Si cela n'est pas fait la dernière année, Maurice BRUGGER vient de vous expliquer que tout est prêt pour pouvoir continuer. M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, M. l'Adjoint BRUGGER, vous avez souvent l'habitude de prendre le raisonnement par l'extrême. Si nous disons 200 mètres plus loin, tout de suite cela est en dehors de la ville. C'est un peu comme si j'avais dit que le gymnase devait être construit près de la Statue de la Liberté ; ce n'est pas du tout cela. D'ailleurs, vous vous contredisez puisque vous dites d'un côté que nous allons tout éjecter en dehors de la ville et de l'autre, que cela ne sert à rien de le faire 200 mètres plus loin. 200 mètres plus loin, ce n'est pas en dehors de la ville, mais contre la Rue de la Cigogne. La question urbanistique et celle de la perspective sont des choses qui dépassent de loin le fait d'économiser un peu d'argent à un moment. Au final, sur le long terme, c'est-à-dire sur 10 ou 20 ans, nous économisons ; je pourrais vous montrer plus en détail de quelle façon. Ensuite, si les établissements scolaires doivent aller 150 mètres plus loin, cela ne change absolument rien. S'il y a un parc à traverser, cela ne dérange personne de traverser un beau parc. Concernant les associations sportives, vous savez très bien qu'il y a eu différents débats, que ce soit à l'OMS ou ailleurs, et que les associations sportives n'ont jamais été unanimes. Elles l'ont été quand la mairie leur a fait comprendre qu'il fallait qu'elles le soient. Je ne parle pas de

pression, mais elles ont été convaincues. La première impression est que de nombreuses associations souhaitaient une nouvelle structure un peu différente et mieux placée également. Il y a aussi eu une concertation, que je salue une nouvelle fois, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, sur la Place de la Montagne Verte, l'année dernière, dans le cadre de la COLOSS sur le secteur sauvegardé. Là, c'est pareil, il y avait beaucoup de personnes autour de la table, que ce soient des personnes qualifiées ou autres, qui souhaitaient une nouvelle structure et estimaient que cela aurait été plus pertinent. Vous ne pouvez pas dire qu'il y a eu unanimité. Vous avez fait un choix, c'est votre choix, mais ne dites pas qu'il y a eu unanimité. Ce n'est pas correct.

**M. le Maire MEYER :** Comme par hasard, M. DENECHAUD, je participais à la réunion finale et je n'ai pas en mémoire le fait que vous vous soyez opposé au projet au sein de la COLOSS.

**M. DENECHAUD :** Vous relirez le compte rendu, car je me suis exprimé plusieurs fois contre ce projet-là.

**M. le Maire MEYER :** Toutefois, vous n'avez pas voté contre.

**M. DENECHAUD :** Non, car l'équilibre global de ce qui était proposé me paraissait correct. Il n'empêche que j'ai exprimé plusieurs fois le fait que j'aurais souhaité ce gymnase ailleurs.

**M. le Maire MEYER :** Néanmoins, dans la décision, vous n'avez pas voté contre.

**M. DENECHAUD :** Vous relirez le Point Colmarien de cette édition-là.

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Oui, M. le Maire, chers collègues, je voulais répondre à Mme VALENTIN et M. WAGNER qui disent que nous avons manqué de vision globale sur ce quartier-là. Je suis vraiment très surpris par ce genre d'affirmations, car vous oubliez quelque chose de très important, et vous venez d'en parler, M. DENECHAUD. Vous oubliez l'existence d'une commission qui a travaillé de longs mois et qui s'est réunie dans cette même salle à diverses reprises. Cette commission, co-présidée par le maire et le préfet, était composée de services de l'Etat, d'élus de la majorité et de l'opposition, d'architectes du patrimoine, d'architectes urbanistes, et d'un certain nombre de professionnels de l'urbanisme. Cette commission a émis un avis unanime. Finalement, nous avons réuni cette COLOSS parce que nous devons modifier le sous-secteur sauvegardé. Nous aurions pu nous contenter de la réunir uniquement pour délivrer le permis de construire à la médiathèque, qui supposait effectivement une modification de ce règlement. Dès le départ, et c'était un choix politique important de notre majorité, nous n'avons pas voulu nous contenter de cette petite partie incluse dans le sous-secteur sauvegardé, mais élargir la réflexion qui a eu lieu dans cette commission à l'ensemble du secteur, c'est-à-dire Place du 2 février, la Montagne Verte, le gymnase et le marché couvert. D'une part, nous avons voulu respecter nos engagements – dès 2008, nous avons pris l'engagement de restructurer l'ensemble de ce secteur – et, d'autre part, nous avons voulu faire en sorte que cette commission ait une vision globale de tout le secteur. Il s'agit d'un sujet

extrêmement important, dans la mesure où c'est l'un des derniers endroits où nous pouvons encore intervenir au centre-ville et que la stratégie doit être prise en considération par rapport à une vision globale que, encore une fois, nous avons voulu avoir dans le cadre de cette commission qui a beaucoup travaillé. Nous ne pouvons pas consulter comme cela a été fait pour, finalement, et comme vous semblez vouloir le dire, s'asseoir sur les conclusions de cette consultation ; là, votre vision de la démocratie et de la concertation est, pour tout dire, ahurissante et très déconcertante. Il y a eu unanimité, nous avons travaillé, nous suivons les conclusions de cette commission composée comme je le disais tout à l'heure, et vous voudriez que nous ne la respections pas ? Dans quelle démocratie vivons-nous ? Comment pouvez-vous nous dire cela ? Nous avons une vision qui est de respecter nos engagements, de respecter le travail fait collégalement et de respecter les décisions qui ont été prises. Visiblement, et je le regrette, nous ne partageons pas cette vision. Nous avançons dans ce cadre-là, et nous allons continuer à nous concerter, à consulter, y compris les riverains concernés, parce qu'il s'agit d'un sujet majeur pour l'aménagement urbanistique des prochaines années à Colmar.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN !

**Mme VALENTIN :** Je suis désolée, M. le Maire, mais je ne peux pas laisser dire que nous n'avons pas le respect de la démocratie. Nous n'avons pas, à notre connaissance, d'unanimité sur ce projet. Nous n'avons pas de vision de la COLOSS qui soit unanime sur l'aménagement global de cette place et de cet ensemble urbain. Ce n'est ni ce que j'ai vu ni ce que j'ai entendu. Apportez-nous les preuves de cette unanimité. Merci.

**M. le Maire MEYER :** Vous risquez d'être déçue, car il y a réellement eu un vote unanime au sein de la COLOSS. Il ne faut pas se disperser de cette façon, en semant ou installant le doute. Ce que vient de dire M. le 1<sup>er</sup> Adjoint est rigoureusement exact.

*Intervention de Mme VALENTIN inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Pour ce qui est de la décision de la COLOSS, comprenez que vous avez un projet et que nous avons le nôtre. Notre projet a été soumis à la réflexion dans le schéma réglementaire et nous respectons la conclusion.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. DENECHAUD et l'opposition des Groupes de M. WAGNER et de Mme VALENTIN.

**9. Convention de partenariat avec l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël organisées du 24 novembre 2011 au 2 janvier 2012 sur la place Rapp.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Comme les autres années, je trouve contradictoire de parler de réchauffement climatique et d'Agenda 21, et de vouloir créer de la glace à l'extérieur à grand renfort de moteurs, et ce, quelle que soit la température. Par conséquent, je m'opposerai à ce rapport.

**M. le Maire MEYER :** D'autres observations ? Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'opposition de M. HILBERT.

**10. Travaux de maintenance pour les équipements sportifs et nautiques – programme 2012.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de d'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**11. Contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Colmar – attribution de crédits pour la 2<sup>ème</sup> tranche de la programmation 2011.**

Voir rapport –

M. BAUMULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de d'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**12. Programmation 2011 du contrat urbain de cohésion sociale de la ville de Colmar – contrat local d'accompagnement à la scolarité.**

Voir rapport –

M. BAUMULLER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de d'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **13. Subventions aux associations à caractère social – attribution d’une subvention à l’Association Collectif ADO.**

Voir rapport –

M. l’Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de d’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **14. Subvention pour le projet de relogement des gens du voyage sédentarisés sur le site du Mittlerweg.**

Voir rapport –

Mme l’Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de d’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **15. Attribution d’une subvention à l’orchestre symphonique de Mulhouse en 2011.**

Voir rapport –

Mme l’Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de d’adopter.

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** M. le Maire, mes chers collègues, quelques précisions de la part de Mme l’Adjointe. Tout d’abord, quel est le budget global de l’orchestre symphonique que nous aidons par rapport à cette subvention ? Deuxièmement, combien d’interventions annuelles de l’orchestre symphonique de Mulhouse sur Colmar ?

**Mme l’Adj. CHELKOVA :** Une précision importante : l’orchestre symphonique de Mulhouse, tout comme l’orchestre philharmonique de Strasbourg, est en régie municipale. Pour Mulhouse, il s’agit de 56 musiciens plus le personnel administratif, ce qui représente un budget global pour la Ville de Mulhouse avoisinant 5 millions d’euros. L’orchestre symphonique de Mulhouse intervient en moyenne entre 5 et 8 fois, parfois un petit peu plus. Pour la saison 2011-2012, il s’agit exactement de 5 interventions, dont la création d’un opéra très rare de Rossini, qui aura lieu à Colmar avec les chanteurs de l’Opéra Studio.

**M. le Maire MEYER :** Merci pour cette précision. Le rapport est mis aux voix. Qui l’approuve ? Qui s’abstient ? Oppositions ? Le rapport est approuvé.

**16. Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance – programme 2012.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de d'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**17. Travaux de maintenance sur les bâtiments du Parc des Expositions – programme 2012.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de d'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**18. Travaux de maintenance en mairie et dans les salles communales – programme 2012.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de d'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**19. Versement de subventions diverses.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de d'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**20. Convention pour le reversement des fonds FISAC deuxième tranche à l'Association des Commerçants du marché couvert.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de d'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**21. Convention pour le raccordement en énergie électrique de la fourrière animale située chemin de la Fecht à Colmar par le Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) ERDF en dehors de sa zone de desserte.**

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de d'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Et ceci en parfaite concertation avec Vialis.

**M. l'Adj. BECHLER :** Bien sûr.

**M. le Maire MEYER :** Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

**22. Motion pour la défense du polycentrisme en Europe et en faveur du siège du Parlement européen à Strasbourg.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de d'adopter.

**M. le Maire MEYER :** De nombreux intervenants sur le pupitre. M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, M. le Maire. Dans le contexte actuel où l'Europe est fragilisée, où nous ne connaissons pas le devenir de la Grèce, où nous sommes incertains sur celui de l'Italie, de l'Espagne et même de la France, je trouve cette motion un peu déplacée. Si je suis d'accord avec une mention du rapport qui déplore une distance entre les Européens et l'Institution, et je regrette aussi cette distance, je ne crois pas que ce soit l'implantation du Parlement qui va réconcilier les uns et les autres. Il s'agit plus de choix politiques clairs et de la capacité de surmonter cette crise, de l'exemplarité des élus, qui sont les mieux indemnisés, et d'économies de fonctionnement des structures européennes. Nous savons que les allers-retours réguliers des députés, et toute l'administration qui suit, entre Strasbourg et Bruxelles sont coûteux. Il faudrait une réforme du fonctionnement ; peut-être qu'à ce moment-là, je défendrais Strasbourg, mais cela devrait être à tous les Européens de voter pour choisir leur siège. Il est d'ailleurs intéressant de mettre en perspective le polycentrisme défendu par cette motion et le débat sur la collectivité unique d'Alsace. Garder son pré carré est bien trop confortable pour vouloir modifier et améliorer les choses. Aussi, je m'abstiendrai sur cette motion.

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Oui, M. le Maire, je reconnais qu'il y a un problème de gouvernance, mais je n'ai pas les mêmes conclusions que notre collègue, M. HILBERT. Bien entendu, il convient de défendre Strasbourg et que la voix

de Colmar vienne s'associer aux efforts faits par nos amis strasbourgeois sur cette question. Cela doit être aussi l'occasion de rappeler à Strasbourg qu'il ne faudrait pas retrouver un jour ce problème de gouvernance dans l'Alsace. Nos amis strasbourgeois doivent comprendre qu'il faut une perspective de complémentarité et d'équilibre pour faire, le cas échéant, une région comme la nôtre.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, cette motion est en effet une bonne occasion de soutenir Strasbourg, une fois n'est pas coutume, car le siège du Parlement européen à Strasbourg est le siège du Parlement européen en Alsace. Combien de fois avons-nous vu des députés européens venir à Colmar pour telle ou telle occasion, y compris dans le cadre de leurs déplacements personnels ? Indépendamment de cela, il y a tout un tas de raisons qui font que Colmar profite de ce siège du Parlement européen à Strasbourg. Je voudrais simplement profiter de l'occasion pour rappeler, même si nous le comprenons avec les citations des traités européens notamment, que Strasbourg est en principe le siège unique du Parlement européen. Ce n'est pas seulement en supprimant Strasbourg que nous pourrions faire des économies, mais en supprimant Bruxelles également. Je comprends bien que nous n'allons pas créer une attaque frontale contre Bruxelles, mais je pense que cette motion – sans refaire la motion, car si nous voulons garder Strasbourg, autant garder celle-là – aura été l'occasion de rappeler que le siège unique est bien à Strasbourg, en principe, et qu'il faudrait regrouper l'aspect politique, avec les députés européens, et l'administration à Strasbourg. N'oublions pas que l'administration du Parlement européen est actuellement à Luxembourg ; cas unique où un organe politique siège dans une ville et l'administration de ce même organe est loin. Oui, je sais, M. le Maire, ce genre de considérations vous ennuie, mais je pense que c'est quand même intéressant. Je tenais à ce que cette notion de siège unique soit bien précisée, car ce sont bien les deux sièges qui empêchent de réaliser des économies, non pas le fait que le siège soit à Strasbourg.

**M. le Maire MEYER :** Cher M. DENECHAUD, vous ne m'indisposez pas. Je ne cesse de dire que votre propos aurait plus de pertinence si vous arriviez à une meilleure synthèse.

**M. DENECHAUD :** Merci pour vos conseils, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER :** M. BAUMULLER.

**M. BAUMULLER :** Merci, M. le Maire, Mme l'Adjointe, mes chers collègues. Evidemment, je voterai ce rapport, étant né à Strasbourg et Européen convaincu. D'ailleurs, comme vient de le rappeler notre collègue M. DENECHAUD, la question entre Strasbourg et Bruxelles ne devrait pas se poser puisque dans les textes Strasbourg est la règle et Bruxelles l'exception, mais les faits sont têtus. Une des dernières études rendues publiques en début d'année qui, étrangement, a été faite à l'université de Zurich, peut-être par souci de neutralité, avance des chiffres qui sont repris par le Parlement lui-même et évoque un coût de 10 millions d'euros par session pour les allers-retours entre les deux sièges, soit un coût de 120 millions par an. Si nous mettons ce chiffre au regard du premier rapport présenté ce soir, cela

correspond exactement aux réalisations réelles de notre budget principal. Je trouve aussi assez grave, et là, je pense que vous le savez bien, Mme l'Adjointe, pour connaître certainement le mieux parmi nous l'institution européenne pour y avoir travaillé longtemps, que les sessions strasbourgeoises ne passionnent guère les parlementaires. Sorti d'une petite heure tous les matins pendant laquelle les députés votent, et de quelques débats souvent désertés par les parlementaires, il ne s'y passe pas grand-chose. On s'ennuie régulièrement dans les sessions strasbourgeoises, pour ne pas dire franchement que les députés passent beaucoup de temps à essayer de s'y occuper. Je pense que la bonne ambition serait de se battre pour le siège unique du Parlement européen, bien évidemment à Strasbourg, parce qu'au-delà de la ville-siège qu'est Strasbourg, elle incarne à elle seule l'idée même de l'Europe. Il me semble que sans cette ambition, tôt ou tard, le réalisme conduira à la disparition de Strasbourg. 120 millions d'euros pour un symbole, car aujourd'hui c'est essentiellement une question de symbole, dans un contexte où les baisses des aides européennes sont flagrantes, notamment en destination des plus démunis, ce n'est plus dans nos moyens.

**M. le Maire MEYER :** M. WAEHREN.

**M. WAEHREN :** Oui, merci M. le Maire. Je m'abstiendrai également sur ce dossier, car, sans reprendre tout ce qui a été dit, je trouve qu'il s'agit d'argent public dilapidé pour faire plaisir à Strasbourg qui, à l'époque, au moment de la création de l'Europe des six était relativement centrale ; ce n'est plus du tout le cas aujourd'hui. L'Europe est de plus en plus vers l'est et vers le sud. Je pense que d'un point de vue écologique – nous parlions de changement climatique – tous les avions nécessaires pour transporter les députés entre Bruxelles et Strasbourg, par exemple, représentent de nombreuses tonnes de CO<sub>2</sub>, au moins autant que le Rallye d'Alsace. Comme cela a déjà été dit également, Strasbourg prêche pour le polycentrisme quand il s'agit de défendre son sigle de capitale européenne, mais pas quand il s'agit de défendre le Conseil Régional unique, qui est bien centralisé.

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Oui, M. le Maire, chers collègues, le siège du Parlement européen à Strasbourg est régulièrement remis en cause par les opposants et les détracteurs. Pourtant, je pense que le moins que les collectivités alsaciennes, la Région, les deux départements et les communes puissent faire est de se serrer les coudes et de tout faire pour soutenir le maintien de ce siège à Strasbourg, car il en va de l'intérêt de toute une région et de son attractivité. Je voterai des deux mains cette motion, tout en souscrivant également aux propos tenus par M. HILBERT.

**M. le Maire MEYER :** Parfait. Mme l'Adjointe, avez-vous quelque chose à ajouter ?

**Mme l'Adj. MANN :** Oui, M. le Maire. En réalité, je suis un peu d'accord avec tout le monde. Je suis très consensuelle malgré mon euroscepticisme de base. Je rappelle que le siège est à Strasbourg et non pas à Bruxelles, donc si l'argent public est dépensé, c'est en défaveur de Strasbourg. Je suis également totalement d'accord avec mon collègue Tristan, il faudrait faire

l'inverse, c'est-à-dire remettre le travail des commissions à Strasbourg et laisser tomber Bruxelles. On nous a mis devant le fait accompli, et apparemment, nous devrions nous soumettre. Personnellement, je ne suis pas d'accord et je ne comprends même pas l'abstention sur ce sujet. M. HILBERT, que vous vous absteniez sur une patinoire pas tellement développement durable, je peux le concevoir, mais sur un tel sujet, j'avoue que j'ai du mal. On ne peut pas toujours mettre les arguments de développement durable à toutes les sauces. Je défends cette motion des deux mains et le fait que le siège du Parlement européen, qui représente bien le lien avec le citoyen, est bien à Strasbourg.

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Merci, M. le Maire. Je ne pensais pas prendre la parole, mais suite à un certain nombre de choses qui ont été dites, je voudrais, moi aussi, dire que Strasbourg, capitale européenne, n'est pas un simple enjeu pour la Ville de Strasbourg, mais une cause nationale, donc une cause régionale. Je souhaite dire que ce qui est bon pour Strasbourg est bon pour l'Alsace, et donc bon pour Colmar qui bénéficie également de retombées. Le choix de la localisation du Parlement européen à Strasbourg n'est pas le fruit du hasard : Strasbourg est la ville symbole par excellence de la réconciliation franco-allemande et de l'unité européenne. J'ai envie de dire que si l'on ne veut pas déplacer autant de personnes à Strasbourg de Bruxelles, voire de Luxembourg, il suffit de faire siéger le Parlement européen à Strasbourg de manière définitive.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Je voulais juste corriger les propos qui viennent d'être tenus par Mme MANN. Je n'ai pas utilisé d'arguments de développement durable ; c'est M. WAEHREN qui l'a fait. Personnellement, j'ai défendu le contexte politique actuel qui ne prête absolument pas à ce genre de discussions, car il y a d'autres enjeux, beaucoup plus importants, et des économies pourraient être faites. Je défendrai Strasbourg lorsque le Parlement européen aura choisi qu'il n'y ait qu'un seul site. S'il ne devait y avoir qu'un seul site, je choisirais Strasbourg. Pour l'instant, ce n'est pas le cas, je ne vois donc pas pourquoi nous nous prononcerions là-dessus. Je m'abstiens effectivement.

**Mme l'Adj. MANN :** Je dois admettre que je ne comprends pas bien votre position.

**M. le Maire MEYER :** Il vient de donner son avis, il faut l'enregistrer. Soyons démocrates.

**Mme l'Adj. MANN :** Je l'enregistre, mais je ne le comprends pas.

**M. le Maire MEYER :** Pas la peine d'interpréter ni de spéculer. Il a répété deux fois ce qu'il avait envie de dire, actons cela.

La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? 2 abstentions, M. WAEHREN et M. HILBERT. Merci Mme l'Adjointe.

Je préconise à M. le 1<sup>er</sup> Adjoint de prendre d'abord le point n° 24 avant d'arriver au n° 23.

## **24. Extension du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Colmar par adhésion de 5 nouvelles communes et modification des statuts.**

Voir rapport –

M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ?

Mme VALENTIN demande la parole, allez-y.

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. Excusez-moi, j'étais un peu ailleurs. Je voudrais profiter de ce rapport pour dire, bien sûr, que nous sommes favorables à cette extension de la CAC pour contrebalancer en centre Alsace le poids de plus en plus important de l'agglomération mulhousienne au sud, qui se tourne vers Belfort et même vers Bâle, et celle de Strasbourg au nord. Il y a nécessité de s'agrandir, mais je pense que cela passe par un besoin d'information et d'association de la population à l'élaboration des grandes décisions. Au vu de l'importance de plus en plus grande que prennent les décisions communautaires sur la vie quotidienne de la population colmarienne, ne faudrait-il pas créer une commission municipale, ou une autre commission réunie, qui porterait exclusivement sur la préparation des rapports et l'échange de points de vue à propos des dossiers communautaires ? Il faut bien reconnaître qu'aujourd'hui le travail fait dans les commissions de la CAC est relativement opaque pour les élus municipaux qui n'y siègent pas. Je vous fais cette demande à l'occasion de cette extension qui va encore renforcer l'influence et la force de la CAC pour la vie quotidienne des Colmariens ; d'autant que nous pouvons imaginer des transferts de nouvelles compétences qui, éventuellement, feraient encore adhérer de nouvelles communes au bassin de vie de Colmar et qui pourraient augmenter le coefficient d'intégration fiscale. Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER :** Je réponds à la dernière observation : en fonction de ce rapport, le coefficient d'intégration fiscale ne va pas augmenter sur la base de ces 5 communes. Pour la première observation qui touche la gouvernance, vous êtes destinataires chaque année, et à deux reprises, d'un rapport d'activités.

**Mme VALENTIN :** Ce n'est pas pareil.

**M. le Maire MEYER :** Je ne connais pas un seul syndicat qui soit tenu par une telle information comme l'est la Communauté d'agglomération. Deuxième précision : j'observe que votre groupe est représenté au Conseil communautaire par M. LECONTE.

**Mme VALENTIN :** Oui.

**M. le Maire MEYER :** C'est à lui de faire passer l'information. Si cela n'était pas suffisant, nous sommes naturellement à votre disposition.

**Mme VALENTIN** : Je ne fais pas état d'un manque d'information personnel, M. le Maire. Je vous demande si, compte tenu de l'importance que revêtent les décisions communautaires pour les Colmariens, il n'y a pas lieu de créer une commission où davantage de nos représentants seraient présents, que ce soit de la majorité ou d'ailleurs.

**M. le Maire MEYER** : Les orientations du Conseil communautaire relèvent des conseillers communautaires et non d'une commission spéciale. C'est pour cette raison que chaque Conseil Municipal est appelé à déléguer une certaine représentation au sein du Conseil communautaire.

**Mme VALENTIN** : Entendu.

**M. le Maire MEYER** : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **23. Motion sur la demande d'adhésion de la commune de Husseren-les-Châteaux à la Communauté d'Agglomération de Colmar.**

Voir rapport –

M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Je vous remercie, M. le Maire. Je crois que pour que nos concitoyens puissent bien comprendre ce point, je vais vous rappeler la loi du 16 décembre 2010 qui porte réforme des collectivités territoriales. Concernant la refonte de l'intercommunalité, les objectifs sont le rattachement des dernières communes isolées, la rationalisation du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale existants et la suppression des syndicats intercommunaux devenus obsolètes. La loi a donc prévu qu'un schéma interdépartemental de coopération intercommunale devrait être élaboré, et je dis bien devrait, avant le 31 décembre par le préfet en concertation avec les collectivités concernées. Or, la mise en œuvre de ce schéma a été interrompue et la commission départementale de coopération intercommunale qui devait se tenir le 10 octobre 2011 a été reportée sine die. En effet, le 7 octobre dernier, le premier ministre a annoncé que le préfet des départements et les élus locaux disposeraient d'un délai supplémentaire pour finaliser la nouvelle carte de l'intercommunalité ; enfin, le 2 novembre prochain, une proposition parlementaire visant à repousser d'un an la date de la fin de la carte des intercommunalités sera discutée au Sénat. C'est donc dans ce contexte, M. le Maire, que vous nous proposez aujourd'hui un projet de motion demandant que le préfet prenne en compte la volonté de la Communauté de Husseren-les-Châteaux de rejoindre la Communauté d'Agglomération de Colmar. Vous présentez votre plaidoyer dans ce sens en retenant des arguments tels que le bassin de vie, l'identité viticole, les compétences partagées avec Wettolsheim et vous rejetez sans hésitation le seul argument n'allant pas dans votre sens, à savoir la continuité géographique. Or, l'article 19 de la loi interdit à une commune d'adhérer à un EPCI à fiscalité

propre lorsque cette adhésion crée une discontinuité territoriale, ou une enclave au sein de celui-ci. Pourtant, en regardant une carte des communes du Haut-Rhin, nous voyons très nettement que le ban communal de Husseren-les-Châteaux est enclavé dans celui d'Eguisheim, ce qui lie obligatoirement le destin intercommunal de ces deux communes. De fait, la position du schéma départemental de coopération intercommunale, présenté par le préfet en mai dernier, d'inclure les deux communes dans une seule intercommunalité est cohérente. Sans doute aurions-nous pu envisager de voter pour cette motion si cette discussion en vue d'une adhésion avait été engagée au préalable entre la CAC et les deux communes, Eguisheim et Husseren. Toutefois, à l'heure où des propositions constructives ont été faites aux niveaux national et départemental pour mettre fin aux enclaves, nous trouvons curieux de vouloir revenir en arrière. C'est pourquoi nous voterons contre ce projet. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Je rejoins en grande partie les arguments de ma collègue, Mme Victorine VALENTIN. En effet, cette continuité territoriale que vous invoquez entre Wintzenheim et Husseren-les-Châteaux est extrêmement limitée. Quand nous regardons une carte, nous voyons qu'il s'agit d'une enclave. Tout le monde sait très bien que pour aller de Colmar à Husseren-les-Châteaux il faut passer par Eguisheim et que ces deux communes sont intimement liées. Je pense qu'il ne faut pas verser dans la précipitation et prendre son temps dans ce dossier, étant donné que nous avons des délais supplémentaires. Sinon, nous allons créer une nouvelle enclave et une situation problématique pour tous les services et équipements, et toutes les compétences de la CAC. Pas de précipitation. Je m'abstiendrai sur cette motion.

**M. le Maire MEYER :** Personnellement, je ne comprends pas les soucis qui viennent d'être manifestés, dans la mesure où nous vous installons totalement dans le processus qui est engagé. Je m'explique : la commission départementale continue à travailler sur la base des accords qui ont fait l'objet d'un consensus. Raison pour laquelle, dans un premier rapport, nous vous avons parlé de l'extension élargie par rapport aux 5 communes puisqu'il y a une entente entre la Communauté d'Agglomération de Colmar et les conseils municipaux concernés. Tant que nous sommes dans un esprit de consensus, le Préfet et la Commission Départementale continuent à travailler. Il ne faut pas arrêter une mutualisation dans la mesure où cela est souhaité, car ce serait à contresens. Les travaux continuent donc sur la base d'accords.

Deuxièmement, pour le cas de Husseren-les-Châteaux, nous ne pouvons pas nous opposer à la volonté d'un Conseil Municipal dans la mesure où cette volonté a été exprimée. Cela a fait l'objet d'un accord unanime de toutes les communes actuellement rattachées à la Communauté d'Agglomération de Colmar et cela ne sous-entend pas que nous cherchions à intégrer Eguisheim – j'ai entendu ce nom tout à l'heure. Eguisheim a décidé d'aller vers la Communauté de Communes de Rouffach ; c'est son choix et il faut le respecter. Si, par ailleurs, une autre commune manifeste un autre souhait, il ne faut pas que cette autre commune soit à la merci

d'une autre qui aurait décidé à sa place. Nous ouvrons les débats à cette hauteur et ce débat est ouvert en parfaite compréhension et avec les élus concernés, c'est-à-dire ceux de la Communauté de Communes de Rouffach et ceux de la commune de Husseren-les-Châteaux. Cela ne remet pas en cause la position d'Eguisheim, de Voegtlinshoffen et d'Obermorschwihr par rapport à leur rattachement à la Communauté de Communes du Pays de Rouffach. Je ne vois donc pas d'indisposition majeure à faire valoir par rapport à la proposition rapportée. J'observe également qu'une proposition de loi n'est pas une loi ; une proposition, comme cela a été rappelé, sera examinée le 2 novembre au Sénat. Pour être applicable, il faut que la proposition de loi devienne loi. Ce n'est donc pas une proposition de loi qui peut provoquer le blocage d'un processus. Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** L'article 19 est effectivement de l'ordre de la loi du 16 décembre 2010 ; cet article interdit à une commune de créer une discontinuité territoriale. Que faites-vous de cet aspect de la loi, s'il vous plaît ?

**M. le Maire MEYER :** Il faut lire le dernier paragraphe du rapport. C'est tout aussi simple que cela.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Abstention de M. DENECHAUD et du Groupe de M. WAGNER excepté Me GRUNENWALD. Opposition du groupe de M. HILBERT.

## **25. Taxes et participations d'urbanisme – mise en place et définition d'un taux de taxe d'aménagement applicable à compter du 1er mars 2012.**

Voir rapport –

M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **26. Transaction immobilière – résiliation amiable d'un bail emphytéotique entre la Ville et la CCI 6, avenue de la Foire aux Vins.**

Voir rapport –

M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**27. Transaction immobilière – principe de mise en vente des biens vacants sis aux 17a, rue Roesselmann et 25, rue Golbéry.**

Voir rapport –

M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**28. Transaction immobilière – acquisition de parcelles sises rue des Bonnes Gens, rue Ampère et sentier des Bonnes Gens.**

Voir rapport –

M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**29. Aide financière nominative de la ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Je persiste à dire que cette mesure n'est qu'une mesure électorale et qu'elle ne correspond à aucune réalité dans la ville de Colmar.

**M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** La preuve.

**M. le Maire MEYER :** Laissez parler.

**M. FELDMANN :** Je vous donnerais un autre exemple : nous vendons des vélos par milliers et sommes incapables d'afficher des itinéraires cyclables. Demandez donc à des Allemands qui arrivent ici, dans la ville de Colmar, de retrouver, par exemple, les pistes cyclables qui vont à Sigolsheim. C'est impossible. Aucune indication de piste cyclable ou d'itinéraire cyclable n'est présente dans cette ville alors que nous avons vendu 12 000 vélos. Votre proposition et ce que vous faites sont un non-sens total. Cela n'a aucun sens. Vous dites que les Colmariens roulent à vélo. Une fois de plus, je dis aux Colmariens qui nous regardent à travers leurs écrans de télévision, amusez-vous, mettez-vous à un coin de rue et comptez les vélos.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adjointe.

**Mme l'Adj. LICHTENAUER :** Je rappelle qu'il existe un plan cyclable de Colmar avec 3 extensions, 3 promenades à l'extérieur. Le jalonnement sera fait dans une seconde phase. Il faut d'abord faire des itinéraires logiques et

continus avant de vouloir faire un jalonnement. Cela viendra, pour la ville évidemment, car pour l'extérieur, ce n'est pas notre problème.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN, nous n'avons aucune honte, puisqu'il s'agit d'une proposition électorale qui a rencontré un succès extraordinaire. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **30. Garantie communale pour deux emprunts, d'un montant total de 828 000 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Juste une question que j'ai oublié de poser la semaine dernière. Votre taux de progression peut-il être inférieur à 0 % ?

**M. l'Adj. JAEGY :** A quoi faites-vous référence ?

**M. GREINER :** Je ne sais pas, je ne maîtrise pas bien.

**M. l'Adj. JAEGY :** Parlez-vous du taux d'intérêt actuariel ?

**M. GREINER :** Non. Vous avez mis en bas « ... le livret A, sans que le taux de progression révisé ne puisse être inférieur à 0 % ». Quelque chose peut-il être inférieur à 0 % ?

**M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** La réponse est dans le texte.

**M. GREINER :** Inférieur à 0 % existe ?

**M. le Maire MEYER :** Oui, cela existe. Il s'agit du taux actuariel.

Qui approuve ? Oppositions ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **31. Garantie communale pour quatre emprunts, d'un montant total de 2 622 100 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** M. le Maire. Je souhaiterais intervenir avant la présentation du point suivant. Merci.

**M. le Maire MEYER :** Non, vous interviendrez après la présentation du rapport.

**Mme KLINKERT :** M. le Maire, en entrant en séance, nous vous avons remis un texte et nous souhaitons en faire part avant la présentation du projet.

**M. le Maire MEYER :** Je sais, mais nous présentons d'abord le rapport, et vous direz ensuite ce que vous avez envie de dire.

Le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **32. Avis sur le projet de plan de déplacements urbains 2011-2021 de la Communauté d'Agglomération de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, je reviens sur les délais. Personnellement, j'ai trouvé ce rapport dans ma boîte aux lettres jeudi soir ; effectivement, c'est beaucoup trop court. Cela peut s'admettre pour de petits rapports simples, mais pour des choses aussi stratégiques et importantes, il est difficile de se décider en 3 jours, je suis désolé. J'aurais pu éventuellement rester et voter ce rapport s'il y avait eu, au moins, un rapport intermédiaire en deux ans. Or, il n'y a jamais rien eu, nous n'avons jamais entendu parler de rien et là, presque du jour au lendemain, nous devons nous décider sur quelque chose d'aussi compliqué. Comme mes collègues, je souhaite ne pas prendre part à ce vote et je me retire.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Merci, M. le Maire. Je regrette que vous n'ayez pas reporté l'étude de ce point. Le plan de déplacements urbains aurait mérité une autre attention du Conseil Municipal. Le placer au dernier moment, en fin de Conseil Municipal, montre bien le peu d'intérêt que vous lui portez ; peut-être même espérez-vous le départ des groupes d'opposition ou, en tout cas, que le débat porte plus sur vos manières de présenter les rapports que leur contenu. Ce que vous nous présentez aujourd'hui est un ersatz du document global du plan de déplacements urbains. Il aurait été facile de nous envoyer à tous le document final, un document de 110 pages, certes, imposant, mais vous auriez pu nous l'envoyer de manière numérique, par PDF, car il ne fait que 9 Mo. Il est vraiment dommage que cela n'ait pas été fait, car le document est très intéressant, au moins dans sa première partie qui explique ce qu'est un PDU et poursuit par un diagnostic des déplacements de la CAC et dans le SITREC. En le lisant, nous nous rendons compte du décalage qu'il y a entre les belles phrases concernant le Grenelle de l'Environnement, dont vous disiez vous inspirer pour l'Agenda 21, et le peu de cas que vous en faites dans ce dossier. Il s'agit pourtant d'un élément charnière du développement durable. Je m'explique, la situation actuelle sur le territoire de la CAC et du SITREC est la suivante : d'après les chiffres de la page 54 du grand rapport, pas du petit que vous nous avez fourni, 68 % des déplacements se font en voiture, 5 % en transports en commun, 10 % à vélo

– et toc, effectivement – et 17 % à pied. C'est un détail, mais, page 18, les chiffres sont légèrement différents. J'aimerais savoir lesquels sont corrects.

Ensuite, le cabinet d'études qui a élaboré le PDU vous a proposé 4 scénarii, plus ou moins ambitieux. Trois scénarios sont quasiment identiques et veulent transférer quelques pourcentages, entre 2 et 4,5 % de la part modale de la voiture vers les autres modes de déplacements qui se partagent ainsi quelques points et n'évolueraient donc pas beaucoup. Il y a aussi un quatrième scénario qui s'inspire ouvertement du Grenelle, le fameux Grenelle de l'Environnement qui inspire votre Agenda 21. Ce scénario est beaucoup plus ambitieux puisqu'il veut faire baisser la part modale de la voiture à 55,4 % au profit, essentiellement, des transports en commun et de la marche qui est sous-utilisée dans notre territoire. Constatons que la mesure de ces parts modales est assez aléatoire ; il n'y a qu'à se référer aux différents chiffres du diagnostic. Je trouve que manquer d'ambition dans ce domaine revient à accepter que rien ne change. Si nous avons choisi le quatrième scénario, même sans en atteindre tous les objectifs, la situation aurait au moins évolué dans le bon sens. Apparemment, vous êtes un peu gêné d'avoir choisi le troisième scénario puisque le rapport sur lequel vous nous demandez de nous prononcer précise que vous avez retenu une synthèse des scénarios 3 et 4, celui du Grenelle. Ce n'est pas tout à fait juste si j'en crois ce qui est écrit page 56 du rapport officiel, où il est indiqué « après comparaison des quatre scénarii, il a été fait le choix d'un scénario de synthèse qui correspond globalement au scénario 3 avec quelques ajustements. » Je cite toujours : « Il intègre des éléments du scénario 4 en matière d'offres sur les modes alternatifs et est un peu moins coercitif vis-à-vis de l'automobile, et des éléments des scénarios 2 et 3. ». C'est donc un petit peu différent de ce qui a été présenté tout à l'heure. Le rapport sur lequel nous devons nous prononcer ce soir déforme donc un petit peu ce qui est précisé dans le PDU. Il n'y a rien de bien nouveau ici ; vous êtes fidèle à vos positions anciennes, même si vous essayez de faire croire que vous allez de l'avant. Il faut donc encourager les modes de transports alternatifs, tout en préservant la voiture. Néanmoins, M. le Maire, il faut faire un choix. Si vous continuez à encourager l'utilisation de la voiture, il ne sert à rien d'investir dans du transport alternatif. Il ne sera pas utilisé et l'argent public sera gaspillé. Je ne tiens pas un discours anti-voiture, je ne fais que reprendre les différents textes de loi qui définissent les PDU et qui figurent dans le document que vous n'avez pas distribué. L'automobile est un outil très pratique et est très confortable, mais nous arrivons à une situation où son usage pose des problèmes environnementaux avec le réchauffement climatique et la pollution créée par les gaz d'échappement, mais aussi des problèmes d'occupation de voirie. D'autre part, le coût de son utilisation augmente inéluctablement ; le temps du pétrole bon marché est révolu. Il est nécessaire de préparer l'avenir en proposant à nos concitoyens une mutualisation des déplacements afin d'en réduire les coûts. Vous êtes en train, M. le Maire, de faire une tournée des réunions de quartier. Il ne s'en trouve pas une seule où les Colmariens que vous rencontrez ne se plaignent des voitures : ici, des places de parking, là, de la vitesse ou encore du bruit. Vous auriez pu leur répondre qu'un plan de déplacements est en cours d'élaboration et que la part modale de la voiture

en ville va baisser, que vous alliez travailler à la mise en place de transports alternatifs. Toutefois, avec le choix qui a été fait, cette réponse ne tient évidemment pas. Il y aura toujours autant de voitures en ville et toujours autant de difficultés pour répondre aux nuisances qu'elles occasionnent. Je suis donc très déçu que les deux ans de travail qu'a demandés l'élaboration de ce PDU accouchent d'une souris. Dans la Région, comme ailleurs en France, le Grenelle de l'environnement dérange. Les enjeux, à mon sens, sont trop importants pour que je m'en contente. Aussi, je voterai contre ce rapport.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Merci, M. le Maire, chers collègues, j'attendais avec impatience le nouveau plan de déplacements urbains. Je pense que c'est un acte fort et majeur pour notre collectivité et l'ensemble des agglomérations concernées. Je voudrais saluer le travail qui a été fait, même si nous aurions pu avoir un petit peu plus de temps. Cependant, il me semble que les délais légaux sont respectés ; à partir de là, je regrette la politique de la chaise vide. Si les délais ont été respectés, il vaut mieux pouvoir en débattre ici, autour de la table, plutôt que de partir. Je le regrette. Sur les 4 scénarii proposés, je pense que le fait d'avoir fait la synthèse entre les deux scénarii les plus ambitieux, ceux appelés « transports collectifs » et « objectif Grenelle », est évidemment une bonne nouvelle et que ces scénarii mettent véritablement l'accent sur ce qu'il manque et qu'il faut développer plus fortement à Colmar, c'est-à-dire les modes de transports alternatifs à la voiture. J'aimerais saluer ces actions, car je trouve que le rapport est bien fait, notamment sur l'inter-modalité vélo-train-bus, la tarification des bus, le cadencement ou l'amélioration des transports pour qu'ils soient véritablement concurrentiels à la voiture en terme de temps. Il y a également le chiffrage, le calendrier, et je trouve que cela est relativement clair. Je voulais vraiment saluer le travail qui a été fait. Maintenant, ce qui sera important est la mise en œuvre ; c'est bien d'avoir un gros plan, un schéma, mais la difficulté est véritablement la mise en œuvre et la façon dont nous allons arriver à convaincre nos concitoyens, et non pas seulement de les sensibiliser. Je trouve que nous sommes peut-être allés un peu faible avec le terme « sensibilisation de la population » ; j'aurais préféré aller un peu plus fort et parler de changement de comportement. J'ai vu qu'il y aura un guide qui sera élaboré en 2013 et une campagne d'affichage en 2012 ; je pense qu'il faudrait vraiment accentuer tout ce qui est communication sur le plan de déplacements urbains, sinon cela ne suffira pas. Il ne suffit pas de faire des travaux, des aménagements, il faut vraiment arriver à convaincre nos concitoyens de changer de comportement. Je pense qu'il ne faudra pas se priver de la communication à ce sujet. Enfin, sur les zones 30 au niveau des voitures, je n'ai pas vu grand-chose. Je pense que, là aussi, il y a de petites marges de progrès pour faire de vraies zones 30 où cohabitent clairement le piéton, le vélo et la voiture, avec de vrais obstacles visuels pour que les voitures ralentissent et comprennent qu'elles ne sont pas forcément prioritaires dans ces zones-là. Voilà ce que j'avais à dire. Je voudrais vous encourager et encourager M. l'Adjoint, Guy WAEHREN et tous ceux qui ont travaillé pour que nos concitoyens

s'approprient réellement ce plan de déplacements urbains et pour que nous arrivions à une mise en œuvre effective.

**M. le Maire MEYER :** M. WAEHREN.

**M. WAEHREN :** Oui, merci M. le Maire. Je suis surpris que certains opposants aient trouvé bon de partir puisque ce n'est pas du tout la première fois que nous parlons du PDU depuis 3 ans. A chaque réunion sur l'Agenda 21, nous en avons largement parlé puisqu'il s'agit d'un point fort de l'Agenda 21 ou du développement durable, pour ne pas jouer sur les mots. Nous en avons même parlé par ailleurs pour différents rapports. Je suis intervenu à plusieurs reprises pour expliquer que c'était une très large concertation avec tous les institutionnels, le Conseil Régional, le Conseil Général. Apparemment, la communication à l'intérieur de ces institutions ne se fait pas puisque certains membres de ces conseils sont partis, la bouche en cœur. Tant pis pour eux, et tant mieux pour ceux qui restent. Il est vrai qu'il y a beaucoup de choses, sans même faire référence à ce que disait M. HILBERT sur le plan dans ses détails. Il y a des actions, notamment les actions n° 16, 17 et 18, qui sont une ouverture sur l'appropriation par toute la population de ce que nous appelons des plans de déplacements entreprise, école, administration, services, etc. Ce n'est pas seulement le rôle de la Ville de faire des changements de comportements ; cela ne se dicte pas. Nous ne sommes pas dans un régime communiste où, du jour au lendemain, nous dirions « tout le monde à pied ou à vélo ». Nous savons très bien que c'est complètement aberrant et inefficace de toute façon. Il y a tout de même beaucoup d'actions qui doivent être prises en compte et qui ont, comme l'a dit Odile, un besoin énorme de communication. De la même façon pour l'Agenda 21 et le développement durable en général, il y a besoin de beaucoup de communication, d'expertise. Là, nous avons une très bonne expertise, le cabinet d'études a très bien travaillé et a répondu à notre attente, pour une fois.

Quant aux chiffres qui ont été contestés, notamment les pourcentages de la part modale des déplacements à Colmar, ce ne sont pas des chiffres aléatoires, mais des chiffres enquête ménages, M. HILBERT. Ces chiffres ont été publiés dans les journaux dès 2009, en long en large et en travers. Il y a eu une enquête ménages et les chiffres ont été mis sur la table. Effectivement, la part modale du vélo tourne autour de 10 à 12 %, la marche à pied représente beaucoup moins que dans d'autres villes pour différentes raisons, la part des transports collectifs est, il est vrai, relativement faible, car concurrencée par le vélo, notamment à Colmar pour des raisons de distance, de topographie, de climat, etc. Tout le monde le sait. Ces chiffres sont tout à fait vérifiables puisqu'il s'agit d'enquêtes ménages, comme on dit en termes CERTU ou INSEE. Ne dites pas que ce sont des chiffres en l'air, c'est faux. Maintenant, il y a à boire et à manger, mais tout dépendra de l'accueil fait par la population, d'où l'enquête publique nécessaire et indispensable. Ce n'est pas seulement un problème colmarien, c'est le problème d'une agglomération, et également un problème d'urbanisme. Si nous continuons à étaler les villes et les campagnes, il est clair que nous ne résoudrons pas le problème ni du changement climatique ni des modes de déplacements alternatifs. La voiture sera toujours à disposition du

lotissement, avec 3 voitures au garage pour monsieur, pour madame et pour le fils qui a 18 ans, comme nous le vivons aujourd'hui. C'est aussi un problème de PLU et de SCOT par extension, ce n'est pas seulement un problème de comportements individuels. Nous avons tout de même fait une expérience avec les vélos qui a été largement diffusée et, contrairement à ce qui a été dit, cela fonctionne. Evidemment que tous les Colmariens ne sont pas passés au vélo du jour au lendemain, bien sûr que non, mais il y a une alternative, une séquence dans la journée où ils font du vélo. Bien sûr qu'ils ne vont pas en faire 24 h/24, M. HILBERT, il ne faut pas rêver. Il n'empêche qu'ils font du vélo dans leur mode de temps disponible et selon les séquences de temps et d'activités. Plus qu'avant, ils vont faire leurs courses à vélo. Peut-être un jour iront-ils plus facilement chercher leurs enfants à vélo avec le mode de vélobus au niveau du collège ou celui du pédibus au niveau des primaires. C'est à l'observatoire du PDU de le mettre en place au niveau des administrations, des grands lycées de Colmar, des grands services de la Ville, du Conseil Général, etc. Je pense qu'il y a de nombreuses choses à mettre en place. C'est une initiative indispensable, mais ce n'est qu'un début de prise en compte par la population d'autres modes de transports et de déplacements. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Je crois que M. WAEHREN n'a pas écouté ce que j'ai dit, puisqu'à aucun moment je n'ai parlé de chiffres tombés du ciel. J'ai uniquement cité des chiffres dans le rapport du PDU où il y a deux séries de chiffres qui ne sont pas exactement les mêmes par rapport au diagnostic. Je posais la question de savoir lesquels étaient justes. C'est tout. Ensuite, je voudrais savoir quel est l'objectif. Apparemment, l'objectif est de passer, d'après le tableau page 54 ou 56, je ne sais plus, dans le PDU, de 68 % de part modale voiture à 66 ou 63,5 %. Est-ce cet objectif que nous voulons ? Personnellement, je défends juste le quatrième choix proposé à la CAC et qui était de passer à 55 %. C'est tout. Je n'ai d'ailleurs même pas parlé des vélos dans mon propos. Si nous choisissons de passer à 55 % de part modale de la voiture, cela serait au profit et des transports en commun et de la marche. La part modale du vélo serait quasiment stable, elle augmenterait un tout petit peu, mais resterait stable. Je ne suis pas un Ayatollah du vélo. Je me rends compte qu'il y a des problèmes liés à la voiture qui ont été rapportés à M. le Maire lors des dernières réunions publiques de quartier. Qu'apportons-nous comme réponse pour le moment ? Pas grand-chose. Nous passerions de 68 % de part modale à 63 %.

**M. WAEHREN :** Puis-je répondre ?

**M. le Maire MEYER :** Oui.

**M. WAEHREN :** Premièrement, le choix du scénario est un scénario mixte qui a été décidé en comité de pilotage ; ce n'est pas le maire qui a décidé tout seul que nous allons faire du 3 bis ou du 4 a. C'est un choix de scénario qui a été décidé en comité de pilotage très élargi. Comme vous l'avez expliqué, ce n'est pas le scénario 4 tout seul, mais un choix entre le 3 et le 4. Nous votons cela. Pour répondre clairement et pour rassurer M. HILBERT, prenons les actions favorisant les transports collectifs : nous disons

« prioriser aux feux les transports collectifs ». Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Il faut éviter que les bus aient à « entrer » dans le trottoir, car cela est une perte de temps et, ensuite il faut se dégager, ce qui est impossible. Nous parlons de bus « en ligne » sur la chaussée avec priorité aux carrefours principaux. C'est ce que demande la TRACE aujourd'hui. Ce sont eux qui font cette demande, ce n'est pas seulement le maire de Colmar. C'est un exemple, mais il y en a 30 ou 40 autres. Concernant les zones 30, je regrette, mais elles sont intégrées, de même que les zones 20, zones de détente, de loisirs ou de convivialité. Tout cela est intégré dans le rapport. Je ne peux pas tout redévelopper ici, mais nous en avons parlé au moins deux fois par an lors des conseils municipaux, notamment lors des conseils municipaux extraordinaires liés à l'Agenda 21.

**M. le Maire MEYER :** M. RENIS.

**M. RENIS :** Merci, M. le Maire. Cela peut paraître comme un point de détail, mais j'aurais tellement voulu voir dans ce rapport que l'aménagement de la Rue des Marchands, ô combien important, soit également inscrit, comme la Place de la Cathédrale, et que cela soit enfin une zone piétonne complète !

**M. le Maire MEYER :** M. l'Adjoint.

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, chers collègues. Tout d'abord, je répète et, croyez-moi, il n'était pas question de vouloir faire passer ce rapport en catimini. Ce n'était pas du tout notre intention et j'ai précisé qu'il s'agissait de délai impératif, que nous le passons et qu'il a été communiqué un peu tardivement. Ceci dit, à l'évidence, et je tiens à remercier M. HILBERT, cela montre que lorsqu'on s'intéresse véritablement à un sujet et qu'on veut éviter de produire des effets en Conseil Municipal en quittant la séance, on a le temps de travailler un dossier. Merci M. HILBERT d'avoir fait cette démonstration. Vos remarques sont entendues, d'autant que, je le répète, il y a une enquête d'utilité publique qui est désormais lancée. Je tiens également à préciser que dans les scénarii proposés, le mix entre « transports alternatifs » et « objectif Grenelle » fait que nous arrivons à des mesures à caractère incitatif fort, mais qui ne portent pas sur des obligations absolues, lesquelles produiraient probablement des effets contraires. Ceci dit, lorsque nous regardons le détail des transports alternatifs, priorité est donnée au développement des transports en commun. Nous ne pouvons pas être contre. Il y a aussi le rappel de la contrainte grandissante de la voiture en ville ; nous essayons de remédier à cela. Il s'agit d'augmenter les parts modales, de tenir compte de la cohérence entre l'urbanisme et les déplacements, de faire des choix de modes alternatifs avec une réduction significative de la part modale de la voiture. Si nous prenons « objectif Grenelle », cela pousse juste un petit peu plus loin. Les personnes qui ont travaillé et le groupe de pilotage ont choisi de faire un mix entre ces deux parts. Je rappelle d'ailleurs que de nombreuses associations ont participé aux ateliers thématiques ayant conduit à ces choix. Pour finir, j'ajoute qu'il est assorti au rapport l'ensemble des fiches des 21 actions, lesquelles sont très détaillées. Elles sont un plan de travail, une espèce de feuille de route pour ceux qui auront à les mettre en œuvre, avec le titre de l'action, un échéancier, une précision pour savoir s'il s'agit de court, moyen ou long terme, les objectifs à atteindre, les mesures à mettre

en place et même, lorsque c'est possible, une évaluation des coûts et, chaque fois que c'est possible également, des objectifs chiffrés. Bien sûr, le maître d'ouvrage est également mentionné, et un observatoire qui est mis en place. Je crois que nous pouvons compter que ce qui est décrit dans ce rapport, satisfaisant ou non selon l'opinion des uns ou des autres, sera mis en œuvre. Cela va dans le sens de ce qui est aujourd'hui souhaité et, pour partie, obligatoire par rapport aux objectifs du Grenelle de l'Environnement. Nous restons tout de même réalistes, car nous ne pouvons pas casser un certain nombre de ressorts économiques.

**M. le Maire MEYER :** Personnellement, je pense qu'il est un peu triste de discuter de cette façon sur un travail qui a duré deux ans, comme cela vient d'être relevé par quelques collègues. Ce travail de deux ans, réalisé non seulement avec des élus, mais élargi à des usagers que nous avons entendus, a été piloté à partir de la Communauté d'agglomération, qui doit solliciter les communes membres.

Je regrette aussi de ne pas avoir disposé de plus de temps, ce qui aurait permis aux uns et aux autres d'approfondir davantage le dossier. M. HILBERT vient de nous démontrer, comme l'a rappelé René FRIEH, que, finalement, les 4 jours restants permettaient de gratter au fond le dossier pour en sortir l'essentiel. Je dis aussi que dans le choix fait par la commission, nous voulions être pertinents dans le domaine du développement durable. Pourquoi dis-je cela ? Tout simplement parce que le bureau d'études a travaillé sur 4 scénarii. Pour être pertinents, nous avons évacué ce qui était le plus léger, c'est-à-dire le scénario n° 1. Pour être pertinents, nous avons écarté le scénario n° 2. Nous avons pris pour référence le scénario le plus ambitieux qui était le n° 4. Toutefois, tous les points listés dans ce dernier scénario n'étaient pas faisables. C'est pour cette raison que nous avons dû faire un mixage qui repose principalement sur toutes les options du scénario n° 4, avec en remplacement de ce qui n'était pas faisable, les options du scénario n° 3. Selon moi, ce mixage est vraiment plus que pertinent puisque nous avons choisi les solutions qui secondent le mieux l'esprit du développement durable. Naturellement, nous pouvons toujours mieux faire, mais il faut de l'ambition, même si nous pouvons toujours aller au-delà de l'ambition. La proposition qui a été faite est une synthèse remarquable de ce qu'il était possible de faire.

Je rappelle également que nous étions tenus par les délais, étant donné que l'enquête sera ouverte à partir du 7 novembre. Il fallait que tous les conseils municipaux donnent un avis avant l'ouverture de cette enquête. Je pense qu'il est beaucoup plus efficace d'apporter notre enrichissement en cours d'enquête. Celle-ci va durer un mois, du 7 novembre au 6 décembre. Comme nous aurons une séance du Conseil Municipal le 21 novembre, je vous ai proposé de réinscrire ce point à l'ordre du jour afin de faire entendre notre avis au commissaire enquêteur pendant l'enquête. Je pense qu'il s'agit d'une solution beaucoup plus stratégique que de laisser les chaises vides.

Vous vous reportiez à ma personne, M. HILBERT : avez-vous voulu provoquer le départ des collègues ? Quand je suis dans une assemblée, je ne laisse jamais une chaise vide. D'ailleurs, je m'interroge sur le pourquoi et le comment de ce départ précipité. Rappelez-vous, vous qui êtes Conseiller

Général, que notre projet de PDU était inscrit dans le contrat territorial avec le Département puisque nous attendions, à cette hauteur également, un encouragement. Or, on nous a évacués en disant que le Département n'intervenait pas dans le PDU. Je pense que le départ du groupe d'opposition est lié à l'évacuation de notre projet au sein de la commission départementale qui a siégé il y a moins de huit jours ; les Conseillers Généraux étaient présents à cette réunion. C'est M. le 1<sup>er</sup> Adjoint qui a dû défendre le dossier ; la réponse donnée était : « Nous ne participons pas à cette opération ». Cela fait que nous sommes bien seuls dans le portage de ce projet qui ne concerne pas seulement la Ville de Colmar, mais toute l'Agglomération de Colmar.

**M. HILBERT** : Effectivement, vous l'avez déposé, mais parmi de nombreux dossiers. Apparemment, le PDU n'était pas une priorité puisque vous avez déposé d'autres dossiers pour plus de 10 millions d'euros, alors qu'il n'y avait même pas 1 million d'euros à distribuer. Nous avons discuté entre conseillers généraux des aides que nous pourrions apporter dans le cadre du contrat territoire de vie. Or, après discussion, il s'est avéré que la majorité des dossiers présentés dans le cadre du PDU étaient des études. Nous ne voulions pas payer des études dans le cadre du contrat territoire de vie, mais plutôt participer à des chantiers plus réels et un petit peu plus concrets. Effectivement, lors de la réunion du Conseil Général où nous avons rapporté nos décisions, il y avait un dossier qui correspondait à des parkings relais et qui n'était pas qu'une étude ; cela nous est passé à travers. Cependant, lors de la discussion entre conseillers généraux, deux personnes de la CAC étaient présentes, dont le vice-président de la commission transports qui, lorsque nous avons parlé d'études, ne nous a pas corrigés. Il y a peut-être du travail à faire au Conseil Général, mais je crois qu'il y en a aussi à faire dans votre institution qu'est la CAC.

**M. le Maire MEYER** : Je me permets de prolonger deux secondes. Le dossier a été présenté, a fait l'objet d'un rapport et, avant le rendez-vous de samedi matin, il n'y a eu aucune demande de précision quant au contenu de ce dossier. Dans notre esprit, nous pensions que, finalement, le Conseil Général allait suivre. Vous parliez de quelque chose de plus consistant ; le dossier proposé comprenait une partie études et une partie travaux. Nous étions donc dans la partie consistante du dossier. Malheureusement, je constate qu'on nous laisse bien seuls, étant entendu par ailleurs, que dans le programme intermédiaire, la CAC n'a rien obtenu par rapport aux autres demandes.

Ce dossier est donc réinscrit à l'ordre du jour du 21 novembre, ce qui permettra de saisir le commissaire-enquêteur avec les observations que nous aurons à présenter.

Vous avez mis le doigt sur la raison du départ précipité, M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Il est vrai que depuis jeudi, date à laquelle M. DENECHAUD dit avoir reçu ce rapport, c'était vraiment très juste. Pour ma part, j'avais le rapport complet bien avant. S'ils ne l'ont pas eu avant, il est tout à fait logique qu'ils soient partis et qu'ils n'aient pas apprécié le fait d'avoir été informés de ce rapport. De plus, le rapport distribué est vraiment incomplet.

Comme je l'ai dit, il s'agit d'un ersatz du rapport final. Cet ersatz vous permet d'ailleurs de contester les chiffres qui sont à l'intérieur du rapport, ce qui est quand même assez ahurissant. J'invite tout le monde à lire le rapport global de 110 pages et pas le petit rapport que vous nous avez proposé ce soir.

**M. le Maire MEYER :** Je reviens tout de même à mon constat : peut-être que le départ précipité est en rapport avec le rejet de ce dossier au Conseil Général. Vous êtes resté, mais d'autres sont partis, ne voulant pas être en difficulté face à cette situation.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Une opposition. Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Mes chers collègues, je vous remercie. Nous vous proposons le petit verre de l'amitié, comme lors de toutes les réunions. Merci.

**FIN DE LA SEANCE : 21 H 30.**



**COLMAR**

**STENOGRAMME**

**33<sup>ème</sup> Séance**

**du**

**21 novembre 2011**



**CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le Maire MEYER** : Mes chers collègues, pour être respectueux par rapport à la ponctualité des uns et des autres, je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal sur la base de l'ordre du jour qui a vous a été présenté, avec l'addition de la motion évoquée lundi dernier.

J'ai des excuses à présenter : M. l'Adjoint DREYFUSS, Mme CHELKOVA, M. BARDOTTO, Mme RABIH et Mme DETTLOFF donnent respectivement pouvoir à Mlle MANN, M. BRUGGER, M. WEISS, à votre serviteur et à Mme JACQ. De plus, le retard de quelques collègues a été annoncé : Mme KLINKERT, M. MEISTERMANN ainsi que M. GREINER.

Pour la désignation du secrétaire de séance, la benjamine de la municipalité se propose. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée. Comme adjoint, le Directeur Général des Services. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Il est également installé.

Approbation du procès verbal de la séance du 24 octobre 2011 : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je fais voter sur la rédaction : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez en point n° 3, le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal et, en point n° 4, le même compte rendu concernant les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal. Y a-t-il des observations ?

J'ai une communication à faire à propos d'une subvention du fonds d'aide au football amateur, en rapport avec le terrain que nous venons d'aménager dans le quartier Europe « Palais Royal ». Inscrite au sein du programme de rénovation urbaine de la Ville de Colmar, la démolition de la tour située au 2, rue de Zurich a libéré une importante emprise qui a été transformée en terrain de jeux, un petit terrain de football de 40 m sur 20 m inauguré le 2 juillet dernier. Lors de la consultation des entreprises, nous avons été informés que le fonds d'aide au football amateur était susceptible d'intervenir dans le financement. J'ai donc beaucoup de plaisir à vous annoncer que la Ville de Colmar vient d'être dotée d'une aide de 40 000 € pour le cofinancement de ce terrain. Nous en sommes tous très heureux, je pense. Cela étant dit, je donne la parole à Melle DENEUVILLE pour la présentation du point n° 5.

## **5. Programme de rénovation urbaine – avenant national n° 7.**

Voir rapport –

Melle l'Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Merci, M. le Maire. Cet avenant à l'ANRU est dans la continuité de ce qui a déjà été fait, c'est-à-dire la résidentialisation des

immeubles et la rénovation en BBC, comme dans la plupart des projets soutenus pas l'ANRU. Je m'en réjouis. Je suis heureux de constater que l'idée initiale de démolir complètement la barre Rue du Luxembourg, comme cela avait été proposé dans un premier temps, a été revue. Je me souviens d'un débat lors de la campagne municipale au Centre Europe où j'affirmais déjà ma préférence pour une restructuration. Globalement, les travaux engagés apportent, à mon sens, un nouveau souffle à ce quartier qui est encore trop stigmatisé. Toutefois, comme l'ANRU et les nouvelles normes vous le demandent, vous teintez les travaux réalisés en termes de développement durable — vous parlez de BBC, d'économies d'énergie, et même d'éco-quartier — même s'il n'y a là rien d'exceptionnel, puisque c'est l'objet même du programme ANRU. Cependant, j'aimerais revenir sur la notion d'éco-quartier. Si vous allez visiter les deux plus connus qui font référence en Europe — je veux bien sûr parler du quartier Vauban et du quartier Rieselfeld à Fribourg — et que vous les comparez au projet qui est dans cet avenant, nous nous rendons vite compte d'une énorme différence, car le cœur même des deux quartiers fribourgeois est une ligne de tram. La problématique du déplacement, notamment en terme de transport en commun, est primordiale pour pouvoir parler d'éco-quartier. Or, dans le texte que vous nous proposez ce soir, à aucun moment il n'est fait mention de transport collectif. Je regrette que vous construisiez des projets en parallèle — d'un côté, une rénovation nécessaire d'un quartier et, de l'autre, un PDU — et qu'il n'y ait pas de réflexion commune ou de lien entre les deux, alors même qu'une des fiches projet du PDU, la dernière il me semble, concerne justement le lien entre urbanisme et mobilité. Je me pose la question : pourquoi la TRACE n'est-elle pas partie prenante aux réflexions concernant la restructuration du quartier Europe ? Elle aurait toute sa place parmi les signatures de cet avenant. Pourquoi ne pas avoir profité de ce programme ANRU et de la future création de cet éco-quartier, ou plutôt, vu la taille, de cet éco-lotissement, pour mettre en place un système de transport en commun innovant ? Même en France, pas très loin de chez nous, à Mulhouse, la Ville a choisi de profiter de son programme de rénovation urbaine pour développer le tram et a décidé de construire un quartier sans voiture, le quartier Wagner. D'ailleurs, un reportage est passé sur France 3 il y a 2 jours ; pour ceux que cela intéresse, il est encore visible sur Internet. Ce ne sont effectivement pas quelques pavillons comme vous nous le proposez, mais un ensemble qui accueille 500 habitants. J'ai peur qu'à Colmar, à force de vouloir faire croire que nous sommes en avance, nous ne prenions encore du retard. Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** M. le Maire. Quelques questions assez précises : pourrions-nous connaître, si vous les connaissez déjà, les dates auxquelles sont prévues les démolitions des tours situées aux 10, 12 et 13 rue d'Amsterdam ? De plus, puisqu'elles sont d'ores et déjà pratiquement vides, pouvons-nous savoir comment et où ont été relogés les habitants ? En effet, les travaux de démolition et reconstruction semblent aboutir arithmétiquement à une baisse du nombre de logements sociaux sur le secteur de Colmar ville. Nous aimerions connaître le nombre de familles en

attente de logements, et comment ce nombre a évolué depuis les travaux, absolument indispensables et forts bien menés d'ailleurs, sur le quartier Europe. Une autre question : nous aimerions avoir une vision sur l'évolution des loyers et charges pour les habitants des quartiers et vérifier, en plus de leur satisfaction quant à la qualité des travaux entrepris, que le reste à charge est tolérable, surtout s'il faut qu'ils y rajoutent des coûts de déplacement, éventuellement induits par leurs déplacements sur les villages de la CAC. Une autre question : dans l'avenant, il apparaît qu'un nouveau bâtiment accueillant une activité tertiaire doit voir le jour en plus du Pôle Habitat Centre Alsace et de la galerie marchande. Pouvez-vous nous dire quelle activité, quelle taille de bâtiment ? Aurions-nous déjà, enfin, la cuisine centrale de Colmar ? L'avenant annonce que l'ensemble du parc locatif social du périmètre PRU de Colmar sera rénové et atteindra un niveau de prestations de qualité. Bravo, mais n'oublions pas le quartier Florimont – Bel Air qui se disqualifie et se dévalorise encore plus par contraste avec les actions entreprises sur le quartier Europe Schweitzer. Je crois qu'il est urgent d'entreprendre la rénovation de ce secteur grandement isolé et socialement dégradé. Pour finir, une question sur la plaine Pasteur, également citée dans l'avenant : il était question que cette plaine accueille le transfert du Centre de la Mère et de l'Enfant. Or, des rumeurs font croire que cela ne se fera pas. Pouvez-vous nous en dire davantage et, si effectivement il n'y a pas de transfert de cette activité, pouvez-vous nous garantir que la Ville n'en profitera pas pour faire de nouvelles constructions et, qu'en dehors, peut-être, d'un aménagement supplémentaire de parkings pour les besoins de l'IFSI et de l'hôpital, la fonction d'espace vert de ce terrain sera sanctuarisée ? Merci pour vos réponses.

**M. le Maire MEYER :** M. WAEHREN

**M. WAEHREN :** Oui, merci M. le Maire. Je voudrais juste répondre par rapport au PDU et à ce quartier qui serait systématiquement délaissé par les transports en commun. C'est totalement faux, bien sûr, puisque la refonte de la TRACE dans ce secteur a justement pris en compte la ligne principale, en dehors d'Unterlinden – Gare, c'est justement Europe. Il n'est évidemment pas question de faire passer les trams dans toutes les ruelles de ce quartier ; cela ne se fait d'ailleurs ni à Fribourg ni à Mulhouse. Ces villes ne sont pas des comparatifs valables puisque ce sont des agglomérations trois fois plus peuplées que celle de Colmar. Elles ont donc d'autres besoins et il y a d'autres possibilités d'utilisation de l'espace public à Colmar que dans ces grandes agglomérations. Par rapport au PDU, ce dernier fait mention du futur nouveau plan de la TRACE restructuré – la première étape était une simple refonte afin de répondre aux besoins urgents. Cette future restructuration est prévue dans le PDU, au plus tard dans les 5 à 10 ans. Une fois de plus, il ne faut pas aller plus vite que la musique et demander que l'éco-quartier Amsterdam soit desservi prioritairement par rapport à tout le reste du quartier. Ce n'est pas son objet, mais le PDU prévoit tout cela, puisque, comme cela a été dit, la politique d'urbanisme est tout à fait liée à la politique d'offre en matière de transports collectifs. Merci.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adjointe.

**Melle l'Adj. DENEUVILLE :** Pour répondre à Mme VALENTIN concernant le nouveau bâtiment tertiaire prévu, a priori, ce serait Pôle Emploi qui s'installerait, mais c'est en négociation avec La Colmarienne du Logement puisque ce terrain lui appartient. S'agissant de la démolition des tours rue d'Amsterdam, l'objectif était de reloger tous les habitants pour le 31 décembre de cette année. Nous y arrivons bientôt, c'est pourquoi la démolition des tours pourrait avoir lieu courant du premier semestre 2012.

**M. le Maire MEYER :** M. FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, chers collègues, je me permets d'ajouter quelques précisions concernant le quartier Bel Air - Florimont pour lequel on nous interroge. Certes, il ne fait pas partie du secteur ANRU, mais il n'est pas oublié pour autant et une démolition partielle sur le U de Bel Air va commencer très bientôt ; il me semble que c'est imminent. Ce quartier est concerné par le plan Etat-Région où la Ville participe également, ainsi que le bailleur, de façon à ce que ce quartier, lequel doit faire l'objet d'attention actuellement en terme d'habitat, ne soit pas oublié dans cette affaire-là. J'ajoute aussi que s'il y a une baisse, même minime, du nombre de logements sociaux à Colmar, elle est bel et bien la bienvenue. En effet, je crois qu'il y a aussi un travail de dé-densification à mener et qu'en tout état de cause, les locataires sont systématiquement consultés sur leurs vœux. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous mettons un peu de temps pour reloger tout le monde, car le bailleur essaye dans tous les cas de satisfaire au maximum du possible les vœux des personnes. J'ajoute également que de nombreuses personnes souhaitent rester dans le quartier. Dans une récente enquête de satisfaction, malgré les circonstances actuelles et avec les travaux en cours et les réhabilitations, la Colmarienne a pu montrer que nous passions de 85 % de taux de satisfaction à 88 %, ce qui est remarquable en période actuelle. Cela mérite d'être cité. Par ailleurs, il est dommage que vous ne citiez pas ce qui est entrepris dans ce quartier comme effort particulier en matière de dotation d'œuvres artistiques. En effet, il nous paraît que ces quartiers-là, comme les autres dans la ville de Colmar qui a, par ailleurs, une bonne politique de préservation et de valorisation de son patrimoine artistique, rentrent aussi dans une phase d'implantation d'œuvres nouvelles. Le quartier est d'ores et déjà doté d'une des œuvres et nous espérons pouvoir continuer sur cette lancée. Nous ne rénovons pas seulement du béton et du logement ; c'est tout l'aménagement général et le cadre de vie de ce quartier que nous visons.

**M. le Maire MEYER :** M. LECONTE.

**M. LECONTE :** Merci, M. le Maire. Pourquoi ne pas profiter finalement de cette nouvelle opération pour réduire les étages des grandes tours qui existeront encore, sachant que la hauteur des tours d'habitation est, en général, directement proportionnelle au nombre et à l'importance des problèmes sociaux rencontrés dans un quartier ? Pourquoi n'a-t-il pas été prévu de réduire les étages des tours encore existantes ?

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Oui, M. le Maire, chers collègues. Il est vrai, M. HILBERT, que lorsque nous parlons d'éco-quartier, on cite souvent ou

presque systématiquement en référence les deux quartiers fribourgeois. Ils sont certainement très intéressants et importants, c'est une belle réalisation. Cependant, si nous regardons de près, ils correspondent à un type très précis de population, population plutôt haut de gamme sur les plans culturel, intellectuel et financier. Or, nous savons bien qu'ici, en France, le logement fait partie des préoccupations majeures de nos concitoyens, logement qui pèse de plus en plus lourd dans le budget des ménages et qui est source d'inquiétude pour de nombreux de nos concitoyens. A Colmar, nous avons voulu faire quelque chose de très différent de ce qui s'est fait à Fribourg : il s'agit plutôt d'un éco-quartier à dimension sociale, qui est le bienvenu. Effectivement, un certain nombre de personnes ont bénéficié d'aides au logement pour le versement des loyers, mais elles sont souvent très impactées pour le paiement des charges. C'est sur ce point-là qu'il y a des sources d'économie bienvenues pour les ménages afin de boucler les fins de mois. C'est cette dimension sociale que nous avons voulu donner à cet éco-quartier. Ce faisant, nous rentrons bien dans la problématique du développement durable, non seulement avec les économies d'énergie, car cela est bon pour la planète, mais aussi avec la dimension sociale. Nous avons donc une vision plus globale à Colmar que les exemples cités.

**M. le Maire MEYER : M. HILBERT.**

**M. HILBERT :** Je souhaitais quand même répondre puisque dans mon intervention, je ne faisais pas état de l'habitat de l'éco-quartier, mais de la place de la mobilité. J'estime que, quel que soit le niveau social des personnes qui habiteront là-bas, elles aimeraient se déplacer aussi. Ce qui fait l'essence même d'un éco-quartier est justement cette mobilité et ces déplacements. Je ne parlais pas de faire passer un tram dans la moindre petite rue du quartier Europe. Toutefois, je trouve essentiel que si nous construisons, ou disons vouloir construire, un éco-quartier ou éco-lotissement, il fallait mettre l'accent sur la mobilité et les déplacements. Il n'y a aucun frein à faire cela, même si nous voulons faire un éco-lotissement à caractère social, au contraire.

**M. le Maire MEYER : M. FRIEH.**

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, chers collègues, j'interviens à nouveau, même si nous ne sommes pas strictement sur le sujet. Concernant cet éco-quartier pour lequel M. le 1<sup>er</sup> Adjoint vient de rappeler cette dimension sociale, je rappelle quelle est notre conception du développement durable : c'est effectivement l'aspect environnemental, l'aspect social avec ses équilibres, et également l'aspect économique. Nous prévoyons aussi, et espérons pouvoir y arriver, qu'au front de cet éco-quartier, nous pourrions implanter soit quelques commerces, soit quelques bureaux pour du tertiaire, de façon à ce qu'il y ait une activité économique dans ce quartier. Ce sont les trois piliers qui seraient ainsi respectés.

**M. le Maire MEYER :** Personnellement, je pense que nous ne sommes pas très éloignés dans nos différents raisonnements, mais que nous les exprimons de manière différente. Il se trouve que je faisais partie du jury national pour primer les éco-quartiers ; cela remonte à moins d'un mois. Il y avait quelque 380 dossiers déposés et chaque collectivité a initié son projet

en fonction de la situation non seulement des villes, mais également de grandes communes. C'est là toute la richesse de ces éco-quartiers puisque chaque opérateur, chaque maître d'ouvrage s'était adapté au contexte local. Ainsi, nous avons vu de très grandes choses, mais également des petits projets ou des projets moyens. Mulhouse a été primé pour un aménagement particulier qui correspondait à son tissu patrimonial dans les quartiers concernés. D'autres projets, de petits projets comme de grands projets, ont été primés et chacun était différent, étant donné que chacun s'est adapté aux besoins et aux souhaits des populations locales et des élus. Il se trouve que Colmar ne peut pas être comparée à Fribourg, puisque nous construisons nouvellement un éco-quartier, ce qui n'est pas le cas pour l'exemple cité. Il faut donc s'adapter à notre contexte pour apporter ce plus à l'intérieur du patrimoine de la Colmarienne du Logement. En fonction des dossiers que j'ai vus — nous n'avons pas vu les 380 en totalité, un pré jury en avait sélectionné une quarantaine —, Colmar va bien se situer à l'intérieur de la proposition qui est faite, bien que l'éco-quartier ne fasse pas partie de ce rapport. Je tenais quand même à le relever.

Je continue à répondre aux questions posées : la TRACE n'a pas à signer la convention, car il n'y a que les financeurs qui le font. Cependant, MM. WAEHREN et FRIEH ont répondu quant à l'accessibilité de l'éco-quartier par rapport au transport collectif. Il n'y a donc pas lieu de prolonger.

Concernant la date des démolitions, Mme VALENTIN, nous examinons aujourd'hui le projet ; encore faut-il pouvoir mettre à côté le financement. Je n'ai aucune crainte pour le financement de la Colmarienne du Logement, celui de la Caisse des Dépôts et Consignations ou celui de la Ville de Colmar. Mais celui de l'ANRU n'est pas encore acquis. Nous ne pouvons donc pas engager un dossier sans le feu vert du financeur. Il faut que je reprenne la discussion, comme j'ai été obligé de le faire la dernière fois, en espérant avoir les mêmes chances de succès. A la date d'aujourd'hui, je ne peux pas l'assurer, car nous ne pouvons pas anticiper dans le domaine du financement. Par ailleurs, nous avons voulu la diminution des logements, car il y a une trop forte concentration de logements sociaux sur le même périmètre. Je rappelle que sur une population de quelque 10 000 habitants, nous avons 80 % de logements sociaux. Il fallait dé-densifier. C'est d'ailleurs le but de l'opération engagée il y a près de 10 ans pour arriver à cette finalité, à savoir dé-densifier, privatiser et résidentialiser le secteur. Pour les logements qui seront démantelés, il faut les reconstruire ailleurs : c'est le pari qui a été pris entre la Ville de Colmar et la Colmarienne du Logement. A la date de ce jour, ce pari a été scrupuleusement respecté.

Concernant la consultation des locataires, M. FRIEH a répondu. Je crois même que la dernière consultation n'est pas seulement de 88 %, mais de 92 % d'accords favorables. Cela est vraiment remarquable, étant entendu que dans ce domaine, nous avons également fait un pari : les loyers vont naturellement augmenter. Mais nous nous sommes engagés pour que, globalement, le coût à payer pour le locataire ne revienne pas plus cher. Si le loyer augmente, les charges doivent obligatoirement diminuer : nous sommes arrivés à ce consensus sur la base de cet équilibre. J'ajouterais

même que sur la base de l'augmentation des loyers et d'une diminution équivalente des charges, le locataire est bénéficiaire. En effet, la Caisse d'Allocations Familiales n'intervient pas sur les charges, mais sur les augmentations de loyer. C'est donc tout bénéfice pour les locataires.

A propos de Bel Air - Florimont, le train est parti ; nous en parlions d'ailleurs à la dernière réunion de quartier et M. FRIEH vient de le relever. Nous aurons la première démolition au cours des deux premiers mois de l'année 2012, en fonction des conditions atmosphériques. La première tour vouée à la démolition est entièrement vacante. Avec cette démolition, le programme de restructuration de ce quartier commencera. Je rappelle pourtant que nous ne sommes pas dans une opération ANRU, mais dans une opération Etat-Région-Département et Ville de Colmar. Cela signifie que nous sommes inscrits dans le contrat de projet à hauteur de 9 millions d'euros. Toutefois, pour lancer une première opération qui soit palpable, ces 9 millions d'euros ne sont pas suffisants. Il faut au moins arriver à doubler la ligne de crédit pour atteindre entre 18 et 20 millions d'euros. Avec cette fourchette, nous serons en mesure d'assurer au moins la moitié de la restructuration du quartier Bel Air - Florimont, étant entendu que la deuxième tranche devra se discuter dans le contrat de projet à venir, à partir de 2015.

Pour la plaine Pasteur et le Pôle Mère et Enfant, il n'a jamais été prévu de l'installer sur la plaine Pasteur. Un site totalement différent était initialement visé, mais l'Agence de la santé ne l'a pas accepté. Cette dernière n'a pas accepté non plus de situer ce projet sur la plaine Pasteur, car elle préconise une extension du périmètre urbanisé de l'actuel hôpital Pasteur pour trouver les surfaces nécessaires. La plaine Pasteur sera ipso facto sanctuarisée, ce qui a toujours été affirmé.

Concernant les grandes tours et le fait de leur enlever quelques étages, M. LECONTE : je pense qu'à chaque jour suffit sa peine. A la date d'aujourd'hui, nous sommes sur un engagement de 150 millions d'euros sur le quartier Europe. Laissons encore un peu de travail à ceux qui nous succéderont ! Nous allons arriver au bout de notre projection, c'est-à-dire ce qui est en cours actuellement ainsi que le quartier Luxembourg-Amsterdam. Il n'était jamais entendu, M. HILBERT, que nous préconisions la démolition totale de la barrette du Luxembourg. Nous disions qu'il fallait travailler sur des variantes et, aujourd'hui, deux variantes sont proposées, lesquelles sont proches. Je voulais également que le comité de l'ANRU ait son mot à dire, même si, au final, il y a peu de différence — 500 000 € — entre le coût de la version 1 et celui de la version 2.

J'ai tenu à compléter ce qu'avaient déjà répondu les collègues. Merci d'avoir écouté ces explications complémentaires.

Puis-je faire voter ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstentions ? Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Melle l'Adjointe, n'y avait-il pas une communication à faire concernant une certaine journée ?

**Melle l'Adj. DENEUVILLE** : Tout à fait. J'ai dit en début de présentation que l'inauguration du Palais Royal aura lieu ce week-end, samedi à 14 h 30, au niveau de l'école Les Violettes.

**M. le Maire MEYER** : En deux temps. Une première partie samedi après-midi et une autre dimanche. Est-ce bien cela ?

**Melle l'Adj. DENEUVILLE** : Tout à fait.

**M. le Maire MEYER** : Parfait. Merci.

## **6. Restauration de la Maison Pfister – partenariat de la Fondation du Patrimoine.**

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Oui, je me permets de reposer une petite question que j'avais déjà posée il y a quelques mois concernant la maison Pfister. Avez-vous trouvé depuis un futur usage à ce magnifique bâtiment ?

**M. le Maire MEYER** : Ce bâtiment est occupé.

**M. DENECHAUD** : Quel est son usage actuel précis ?

**M. le Maire MEYER** : Toute une série de locataires y est installée.

**M. l'Adj. MEYER** : Il y a des commerces au rez-de-chaussée.

**M. DENECHAUD** : Il y a quelques mois, vous n'aviez pas l'air de savoir ce que vous en feriez. Visiblement, certaines informations m'ont fait défaut entre-temps.

**M. le Maire MEYER** : Il n'a jamais été question de cela puisque les murs sont occupés.

**M. l'Adj. MEYER** : Il s'agit de refaire la façade et les couvertures qui sont dégradées. Il s'agit de remettre ce bâtiment à niveau pour conserver justement cette maison Pfister.

**M. le Maire MEYER** : M. DENECHAUD a dû se tromper de bâtiment, car il est totalement occupé. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **7. Amélioration et extension du réseau viaire de la Ville de Colmar – programme 2012.**

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, merci pour ce rapport très clair, notamment sur la partie réaménagement de voies. Par contre, sur la partie aménagement cyclable, j'aurais aimé avoir plus d'informations ou, lors d'une séance ultérieure peut-être, avoir des informations aussi détaillées que celles concernant le réaménagement de voiries. J'aimerais bien que les Colmariens puissent avoir accès plus précisément à l'information détaillée et savoir quelles ont été les opérations au cours de l'année, ou quelles seront les opérations futures que nous validons ce soir.

**M. l'Adj. MEYER :** Bien entendu, toutes les voies en travaux ou qui le seront d'après le rapport feront l'objet de pistes cyclables. Au-delà de cela, nous n'avons pas encore d'idée précise de ce que nous allons aménager. Nous le ferons au coup par coup, à hauteur des 600 000 €.

**M. DENECHAUD :** C'est bien ce que je voulais entendre.

**M. le Maire MEYER :** Je pense que la question est fondée, car pour les travaux de voiries, nous énumérons les différents projets. D'ici la fin du premier trimestre de l'année prochaine, il faut chercher à individualiser les 600 000 €. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **8. Amélioration et extension de l'éclairage public – amélioration des installations de signalisation lumineuse – programme 2012.**

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **9. Travaux d'équipement et de maintenance pour le stationnement payant – parcs de stationnement souterrains – programme 2012.**

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, une petite question toute simple : est-il d'actualité, peut-être pas pour cette année, mais pour l'année prochaine, d'envisager une ouverture du parking Rapp le dimanche, au moins en période de marché de Noël ?

**M. l'Adj. MEYER :** Il est toujours ouvert pendant le marché de Noël !

**M. le Maire MEYER :** Les deux parkings fermés, celui de la mairie et le parking Rapp, sont ouverts les 4 dimanches.

**M. l'Adj. MEYER :** Pour toute la période du marché de Noël. C'est étonnant comme question !

**M. le Maire MEYER :** J'ai l'impression qu'il y a un peu de retard à l'allumage.

**M. DENECHAUD :** Vous savez que je circule à pied en ville, M. le Maire. D'où l'intérêt de mieux communiquer sur vos actions. Si même nous ne sommes pas au courant, c'est qu'il y a un problème, notamment pour les touristes.

**M. le Maire MEYER :** Les parkings sont toujours complets les dimanches d'ouverture des marchés de Noël. Mme VALENTIN !

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. J'ai une question sur les 450 000 € nécessaires pour mettre aux normes le système de désenfumage du parking de la mairie. Comment pouvez-vous expliquer le déficit moyen important des débits de désenfumage par rapport aux normes de ce parking ? Est-ce que ce sont les normes qui ont évolué ? Si ce n'était pas le cas, pouvons-nous garder ouvert un parking qui ne correspond pas aux normes de sécurité en cas d'incendie ?

**M. l'Adj. MEYER :** Les normes ont bien évidemment évolué depuis l'installation de ce parking, et nous avons jusqu'en 2013 pour le mettre aux normes. Il n'y a pas de danger en la matière.

**M. le Maire MEYER :** Je me permets un commentaire supplémentaire : à la date d'aujourd'hui, quelque 400 000 normes attendent encore leur application. A ce rythme-là, les collectivités ne feront plus rien d'autre que de se mettre aux normes, alors que ce parking, encore aujourd'hui, n'a jamais posé problème. A force de dépenser de l'argent pour des normes, les communes n'auront plus de crédits pour faire autre chose. A tel point, que la Commission Centrale de Contrôle des Normes vient de sonner l'alerte. C'est une information très officielle. Il faut mettre le holà vis-à-vis des normes pour ne pas encore peser davantage sur le dos des contribuables.

**Mme VALENTIN :** Nous sommes bien d'accord. Par qui sont faites les normes actuellement ?

**M. le Maire MEYER :** En partie par l'Union Européenne, pour autre partie par le législateur et enfin par les administrateurs centrales de l'Etat. Je fais voter le rapport : qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **10. Remplacement de véhicules de service – programme 2012**

Voir rapport –

M. l'Adj. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, M. le Maire. Je souhaitais intervenir à propos des véhicules électriques que vous mettiez en valeur il y a quelques jours, puisque tous ces véhicules ont été achetés par la SCCU, la CAC et la Ville. Lors de cette présentation, vous expliquiez qu'il fallait donner l'exemple, sortir de l'effet de manche et appliquer concrètement le Grenelle, il me semble. Malheureusement, M. le Maire, ce n'est certainement pas avec la voiture électrique que nous résoudrons les problèmes environnementaux ou de déplacements en ville. Si son usage en centre-ville est appréciable, surtout au niveau acoustique, l'absence apparente de rejets polluants n'est qu'un leurre. En effet, il faut bien produire l'électricité. Si le parc des voitures électriques devait augmenter fortement, ce qui n'est pas le cas, il accroîtrait l'effet de serre ou augmenterait les risques nucléaires, tant au niveau de la production qu'au niveau de la gestion des déchets. En France, effectivement, l'électricité produit peu de CO<sub>2</sub>, mais beaucoup de déchets radioactifs ; sauf en hiver où nous importons aussi beaucoup d'électricité produite avec du charbon. Si nous prenons de l'électricité correspondant à la moyenne européenne, le gain en émissions de CO<sub>2</sub> est nul pour les voitures électriques. M. le Maire, si vous vouliez être exemplaire et entrer concrètement dans le Grenelle, vous devriez recharger, mais peut-être est-ce le cas, je ne le sais pas – et apparemment, il y a beaucoup de choses que nous ne savons pas ce soir – votre parc de véhicules électriques avec des panneaux solaires, des éoliennes, de la cogénération, de la méthanisation ou d'autres énergies renouvelables. Et même, M. le Maire, admettons qu'une source d'énergie miraculeuse soit découverte, que la voiture électrique soit finalement, après plus de cent ans de recherche, d'espoir et d'effet d'annonce, le nouveau standard automobile. Qu'est-ce que cela changera pour tous ceux qui sont bloqués dans les bouchons aux heures de pointe ? Je ne crois pas qu'on avance plus vite dans un bouchon avec une voiture électrique. C'est pourquoi, M. le Maire, si, sincèrement, vous souhaitez entrer concrètement dans le Grenelle et montrer l'exemple, ce ne devrait pas être avec des moteurs électriques, mais en évitant autant que possible d'utiliser la voiture. C'est beaucoup moins clinquant, cela fait de beaucoup moins belles photos, mais c'est beaucoup plus efficace.

**M. le Maire MEYER :** Je ne sais pas ce que pense votre voisine de droite de cette compétition entre les voitures électriques et l'énergie nucléaire. Je ne vais pas entrer dans ce débat interne. J'ai acté de votre propos, mais ne comptez pas sur moi pour entrer dans cette compétition interne qui a fait l'objet de quelques tractations pas très claires dans le domaine de la contractualisation. Néanmoins, aujourd'hui, nous avons pris l'option de remplacer les voitures à essence et au gasoil par des voitures électriques. Si demain il y a une technique nouvelle, du matériel qui s'amortit sur 5 ou 6 ans, nous, ou ceux qui nous succéderont le cas échéant, seront assez

grands pour s'adapter à cette nouvelle technique. Tout est aussi simple que cela. M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : M. le Maire, j'avais demandé la parole au point précédent, pas à ce point. Simplement, je voulais dire que j'étais tout à fait d'accord avec vous sur le fait de dénoncer les normes. Dénonçons également ces normes à tous points de vue de la construction pour le problème immobilier. A l'heure actuelle, nous succombons sous les normes, même si elles sont bien justifiées au départ ; je parle notamment des normes récentes. Je crois qu'il faudrait arrêter de normaliser en France.

**M. le Maire MEYER** : Je ne voulais pas en parler, mais vous me donnez une occasion. Cher Maître, puisque vous l'évoquiez, nous avons aujourd'hui un ministre qui parle des normes dans les bâtiments. Il est prouvé que le m<sup>2</sup> construit en France revient 30 % plus cher que celui construit en Allemagne. Personne ne peut m'opposer le fait qu'on vit moins confortablement en Allemagne qu'en France. Il y a un excès de normes, à tel point que certains membres du gouvernement font appel à des ordonnances pour éteindre l'incendie provoqué par la production des normes. La France s'est transformée en une usine de production de normes qui compliquent la vie de tout le monde. M. WAEHREN.

**M. WAEHREN** : Oui, très rapidement par rapport à la voiture électrique. Vous dites « électricité = nucléaire ». Je vous signale quand même que tous les portables fonctionnent aussi au nucléaire, tout comme les ordinateurs. Si tous les ordinateurs étaient éteints pendant une journée, cela ferait économiser une centrale nucléaire en France. C'est un exemple, mais nous pourrions les multiplier. On veut mettre en place des alternatives au nucléaire, mais, pour l'instant, on met des alternatives en place tout en gardant le nucléaire. On pousse les personnes à consommer toujours plus d'énergie, ce qui est une aberration. La première source d'énergie nouvelle, ce sont les économies d'énergie. Cela fait 30 ans que nous le disons chez les écologistes, mais nous attendons toujours les résultats concrets. Par exemple : éteindre la lumière lorsqu'on quitte une pièce ; éteindre l'ordinateur lorsqu'on ne l'utilise plus ; pour les journalistes, éteindre le portable lorsqu'il n'est pas utilisé, etc.

**M. l'Adj. D. MEYER** : Mais, on le fait tous Guy, on le fait tous !

**M. le Maire MEYER** : Bien. M. HILBERT, Mme VALENTIN ? Avons-nous fait le tour ? M. FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH** : Oui, M. le Maire, chers collègues, je voulais juste rappeler que nous sommes aussi sur la pente des évolutions, certaines se faisant plus ou moins rapidement. C'est l'occasion de rappeler ici que nous avons appris récemment que Vialis se lançait aussi dans la production d'énergie verte. Cela fait partie des évolutions à venir pour la production d'électricité.

**M. le Maire MEYER** : Puis-je soumettre le rapport au vote ? Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Oui, M. le Maire, je n'avais rien à dire sur ce point, hormis que votre interpellation quant à notre position sur les véhicules électriques est totalement hors de propos.

**M. le Maire MEYER** : Non, et M. WAEHREN vient de prolonger.

**Mme VALENTIN** : Sauf que ce qui concerne notre position est hors de propos. Il n'y a rien à dire sur ce point, et je ne vous dirai pas ce que je pense de la question.

**M. le Maire MEYER** : Je m'étais tout de même autorisé à penser tout haut.

**Mme VALENTIN** : Je peux également répondre tout haut.

**M. le Maire MEYER** : M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Je tenais à prolonger votre propos puisque vous parlez de compétition entre socialistes et écologistes. Vous pouvez penser ce que vous voulez, mais il me semble qu'en terme de compétition, vous êtes très mal placé. En effet, nous pourrions nous poser la question, si jamais vous vous présentiez aux législatives, de savoir qui vous soutiendriez de M. HOLLANDE ou de M. SARKOZY.

**M. le Maire MEYER** : Ce n'est pas du tout la même chose. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **11. Plan de déplacements urbains 2011-2021 de la Communauté d'Agglomération de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Je vous remercie, M. le Maire. Nous tenons à rappeler que nous avons demandé le report de ce point parce qu'il s'agit d'un point très important. Un plan de déplacements urbains sur un territoire, en l'occurrence la CAC, a un impact sur la vie quotidienne des Colmariens et des habitants de la CAC pour 10 ans. Dans ce cas, il s'agit absolument de se baser, au minimum, sur des documents à jour, actualisés et dont les données sont exactes. Or, les documents fournis présentent un certain nombre d'anomalies. La partie diagnostic du document présenté, par exemple, ne prend pas en compte la déviation de Wintzenheim, l'itinéraire cyclable le long de la déviation qui figure dans le PDU n'existe même pas dans le schéma directeur des itinéraires cyclables du département et il n'est pas en projet. Nous pensons qu'il faudrait davantage discuter avec les partenaires pour établir un document à jour, argumenté, motivé et utile. Concernant, par exemple, la circulation des bus, comment pouvons-nous établir aujourd'hui un plan de déplacements cohérent quand nous sommes à l'aube d'accueillir 5 nouvelles communes dans la CAC et que ce PDU ne tient absolument pas compte de ce changement d'importance ? Aujourd'hui, que je sache, le Pôle Emploi de Colmar n'est même pas desservi par des autobus. Nous avons donc des questions très importantes à poser sur la manière dont ce plan a été élaboré. Je pense qu'une enquête d'un mois est vraiment très peu pour que les Colmariens, les usagers, et nous-mêmes

puissions vraiment apporter des éléments qui soient favorables à l'équilibre nécessaire pour les besoins de mobilité des habitants de Colmar et de la CAC, pour leur environnement et leur santé. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, M. le Maire. Concernant ce rapport, nous pouvons effectivement regretter qu'il ait été remis avec autant de retard lors du dernier Conseil Municipal, puisqu'il a été approuvé tel quel par le Conseil Communautaire au début de l'été. Que de temps pour passer de la CAC à la Ville ! J'ai également lu dans la presse que vous avez, en partie, écouté mes conseils, puisque lors d'une récente réunion de quartier, vous avez répondu aux habitants qui se plaignaient, comme à l'habitude, des nuisances liées au trop grand nombre de voitures, que la mise en place du PDU allait améliorer leur situation. C'est bien, mais apparemment, si j'en crois la presse, vous vous seriez trompé, car vous auriez affirmé avoir choisi l'option la plus ambitieuse dans ce domaine. La méthode Coué a ses limites ; elle peut faire des miracles, mais plus en matière de propagande qu'en matière de déplacements. En effet, votre plan de déplacements urbains, comme je l'avais déjà soulevé lors du précédent Conseil Municipal, est plutôt timoré. Je vous rappelle que vous aviez le choix entre 4 options : les 3 premières étaient très proches et proposaient de réduire la part modale de la voiture de 2 % à 4,5 %. Les objectifs de ces 3 scénarii sont si proches qu'avec les marges d'erreur de calcul de part modale, nous avons du mal à les distinguer. D'ailleurs, l'insuffisance du scénario 3 est relevée page 55 de l'étude. Je cite : « Ce scénario tend à répondre aux objectifs du Grenelle, mais reste insuffisant ». Si, en plus, et c'est page 56, « il est moins coercitif vis-à-vis de l'automobile, même en y intégrant des éléments du scénario 4 en matière d'offre sur les modes alternatifs », nous nous demandons à quoi va bien pouvoir servir ce PDU, si ce n'est communiquer sur son existence. De plus, M. le Maire, cette réduction, si légère, de la part modale n'entraînerait pas, d'après un tableau page 54, de réduction du nombre de déplacements quotidiens en automobile ; l'étude en prévoit même un accroissement jusqu'en 2020. Il y aura donc dans les années qui viennent encore plus de circulation automobile à Colmar, et ce, malgré le PDU. Il est donc difficile d'affirmer à nos concitoyens que leurs soucis liés au trop grand nombre de voitures seront réglés grâce à ce PDU. Le seul scénario qui réduirait la part modale à hauteur de 15 % et le nombre des déplacements automobiles est le numéro 4. Si vous l'aviez choisi, et même sans en atteindre tous les objectifs, nous aurions obtenu une réduction sensible de la circulation automobile. La lecture attentive des fiches projet est à l'avenant. Il n'en ressort pas de volonté forte d'obtenir des résultats dans ce domaine. Le principe de la voiture en centre-ville n'est pas remis en cause et, alors même que l'étude montre qu'il y a assez de places de stationnement en centre-ville, vous soumettez d'en augmenter encore le nombre, en sachant pertinemment que cela augmentera encore la circulation. Par contre, vous soumettez que ceux qui y travaillent garent leurs véhicules en périphérie pour laisser des places de stationnement aux visiteurs. Vous transformerez ainsi les quelques places gratuites, et c'est dans le PDU, en stationnement payant. Vous espérez également, en augmentant le nombre d'agents, augmenter le

taux de paiement. Finalement, vous ne souhaitez pas moins de voitures, mais que les automobilistes payent plus. Quant aux autres dossiers, il n'y a pas de surprise. Le discours est rôdé et nous imaginons mal comment les transports collectifs seront plus performants, surtout aux heures de pointe, quand ils seront bloqués dans les bouchons. Vous nous proposez également des actions qui ont un petit air de déjà vu. La cohérence du réseau cyclable, vieux serpent de mer : vous mettez quasiment systématiquement les voies cyclables sur les trottoirs sans tenir compte du type de voirie ni de l'avis de la FUB, Fédération nationale des Usagers de la Bicyclette. D'ailleurs, ceci est précisé dans la fiche n° 1. Pour l'instant, vous faites le contraire de ce qui est marqué. Il en est de même pour le jalonnement : nous vous en parlons depuis longtemps, mais il faudra encore attendre la réalisation d'une étude supplémentaire. Vous nous proposez également une navette de bus en centre-ville, alors qu'elle existait déjà, qu'elle a été supprimée et qu'elle a été partiellement remise. Quant aux parkings relais, nous avons toujours la même réponse lorsque nous en parlons : cela a été essayé sur le parking du Parc Expo et cela ne marche pas. Auriez-vous aujourd'hui plus de volonté de le faire fonctionner ? Lorsque nous confrontons la lecture de ces fiches avec les discours tenus à longueur d'année, nous avons du mal à nous y retrouver, tellement ils sont différents. Pour finir, M. le Maire, je citerais l'étude page 50, où il est précisé « qu'il ne s'agit pas de diaboliser la voiture, mais de faire en sorte que celle-ci ne soit ni exclusive ni une entrave, comme c'est trop souvent le cas aujourd'hui, à la pratique d'autres modes de déplacement que sont les transports collectifs, les deux-roues et la marche à pied ». En d'autres termes, M. le Maire, pour développer les modes de déplacements alternatifs, ce qui est l'objet de ce PDU, il faut leur faire de la place. Cela ne peut se faire qu'au détriment de la voiture qui monopolise actuellement toute cette place. Ce PDU, qui veut ménager la chèvre et le chou, est voué au sur-place et ne permettra pas d'avancer, malheureusement, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, M. le Maire, chers collègues, mes remarques rejoignent en grande partie celles exprimées précédemment par mes deux collègues. En effet, j'ai aussi l'impression que nous sommes devant une proposition tiède. Pour revenir sur la procédure, nous n'avons eu aucun rapport intermédiaire, alors que cette démarche de PDU a duré au moins deux ans, il me semble. Cela a justifié, en partie, le fait que je n'ai pas souhaité voter ce rapport à l'instar de la plupart de mes collègues. Comme l'a dit Mme VALENTIN, il s'agit quand même d'un sujet sur lequel nous devons pouvoir débattre plus d'un mois et sur lequel nous devrions pouvoir revenir régulièrement. Se prononcer aussi rapidement, même si nous avons maintenant l'occasion de nous prononcer en ayant pu avoir pris connaissance plus en profondeur des documents, démarche que je salue tout de même, c'est trop court. Un plan tiède donc. Sur le diagnostic, comme sur la plupart des points, nous nous y retrouvons ; il est clair qu'il y a de nombreuses choses dans ce rapport et les documents transmis, que nous pouvons difficilement contester en terme de diagnostic. Toutefois, mon inquiétude est de voir de nombreuses propositions rester lettre morte, car le

principal problème est de concrétiser les idées qui ont été mises en valeur. Par exemple, « maîtrise et recours à la place accordée à l'automobile tendent vers un usage partagé et cohérent de la voirie » : oui, mais comme l'a dit M. HILBERT, il faut avoir des déclinaisons concrètes de ces idées. Je pense à la Rue de Turenne, rue que j'aime bien prendre comme exemple, car elle sert à tout et à rien en même temps. Elle a l'air à moitié piétonne, elle fait parking payant d'un côté, parking gratuit de l'autre, il y a des trottoirs... C'est un exemple comme un autre, mais là-dessus, il faudra vraiment cibler pour que ces types de rues aient une vocation principale. Sur les transports collectifs, « rééquilibrer et rendre plus attractive l'offre en transports en commun » : oui. « Permettre la connectivité et la lisibilité de tous les réseaux » : personne n'est contre, mais concrètement, qu'est-ce que ça donne ? Une concentration des lignes, un bus à haut niveau de services entre le quartier Europe et le centre-ville. Nous y venons, nous allons dans la bonne direction, mais comme l'a dit mon collègue, nous avons un scénario tiède qui ne nous permet pas vraiment de dire que dans quelques années, 2, 3 ou 4 ans, nous aurons concrètement un bus à haut niveau de services entre le quartier Europe et le centre-ville. Quelles seront les fréquences de ces transports ? Actuellement, nous avons 2 lignes avec une fréquence de 10 minutes ; il en faudrait 3 ou 4 avec, en contrepartie, moins de lignes avec des fréquences un peu douteuses de 20, voire 30 minutes, qui, finalement, sont très peu attractives. Sur le stationnement, l'inter modalité passe par une meilleure offre de stationnement près de la gare côté Est. Il y a bien le parking du Capitaine Dreyfus côté Ouest, mais il faut déjà 5 à 10 minutes pour passer d'un côté à l'autre à certaines heures. Nous aurions aussi besoin d'une offre renforcée côté Est. « Réaffirmer la place de la marche » : oui. Là encore, personne n'est contre, mais concrètement, combien de rues ont été piétonnisées ces dernières années à Colmar pour faciliter la marche ? Il va y en avoir, comme la Rue du Rempart, c'est très bien. Néanmoins, c'est tout le centre-ville qui gagnerait à avoir une extension de son secteur piétonnier ou, au moins, avoir plus de rues mixtes avec de grandes zones de rencontres, par exemple, et avec des voies vertes entre le centre-ville, le Grillenbreit, Saint-Joseph, la gare. C'est avec des actions précises que nous pourrions réaffirmer la place de la marche et encourager la marche. Sur le réseau cyclable, cela a été évoqué par mon voisin et collègue : nous attendons toujours le jalonnement. Nous ne demandons pas tout de suite un grand plan de jalonnement avec des panneaux partout et une signalétique complète, mais au moins le minimum, c'est-à-dire savoir comment, lorsque quelqu'un ne connaît pas la ville, relier le centre-ville et les différents quartiers à vélo. Cela serait un minimum, car actuellement il n'y a rien du tout. Sur les cycles toujours, « avoir un réseau structurant et cohérent sur l'ensemble du territoire » cela signifie avoir une carte des pistes cyclables à l'échelle de la CAC. Là, nous avons fait un bon travail à l'échelle de la ville, mais il faut vraiment accélérer pour avoir cela à l'échelle de la CAC et analyser la pertinence d'un système de vélos partagés. Je ne comprends pas, M. le Maire, car vous avez toujours été contre en disant que cela coûtait cher ; c'est votre opinion, votre point de vue, qui peut être tout à fait acceptable. Alors, pourquoi retrouver cela dans un PDU que votre majorité vote ensuite ? A un moment donné, il faut être clair et ne pas émettre des

idées en sachant très bien qu'elles ne seront pas appliquées ensuite. En tout cas, je ne vois pas comment si vous êtes contre. Pour le plan de déplacements d'entreprises, c'est pareil, nous avons de grandes entreprises qui emploient des centaines de salariés. Concrètement, quelles entreprises visons-nous ? Qu'allons-nous leur proposer ? Idem pour le pédibus, cela fait des années que cela patine et que nous n'arrivons pas à les développer, faute d'encouragement aux personnes qui pourraient éventuellement accompagner les enfants. J'ai fait un petit inventaire des différentes déclinaisons concrètes que pourraient prendre les idées que vous évoquez. Tout cela pour dire que, concrètement, j'ai peur que, comme le SCOT, nous fassions la promotion de grands principes sans les suivre ensuite sur le terrain. J'aimerais bien être rassuré.

**M. le Maire MEYER :** Tout est-il dit ? Bien. M. LECONTE.

**M. LECONTE :** Merci, M. le Maire, chers collègues. Je ne voudrais pas en rajouter sur ce qui a été exprimé par mes collègues sur la question, notamment Mme VALENTIN et M. HILBERT, mais ce rapport me pose beaucoup de problèmes personnellement, en tant que conseiller municipal et conseiller communautaire. J'ai là 4 pages d'avis et de propositions que j'aurais bien voulu exposer au cours d'une réunion restreinte de travail. Nous sommes tous là pour défendre l'intérêt général et nous voulons aussi être positifs et apporter notre pierre à l'édifice. Malheureusement, ni en Conseil Communautaire ni en Conseil Municipal, nous n'avons pu véritablement nous exprimer sur la question de façon approfondie à travers des réunions. Nous avons toujours voté des rapports de principe sur l'élaboration de ce PDU, mais rien dans le fond, ou pas grand-chose en tout cas. Je voudrais quand même revenir sur 3 propositions qui me semblent essentielles : la première proposition serait d'interdire la circulation pour les visiteurs et les touristes dans l'hyper-centre, non seulement la circulation, mais également le stationnement. Cela impliquerait la création de parkings extérieurs à la périphérie de l'agglomération et de la ville. Une deuxième proposition qui me semble extrêmement importante est, d'une part, de favoriser au maximum la cohabitation entre les automobilistes et les cyclistes grâce à une cohabitation sécurisée sur l'ensemble du territoire de l'agglomération et de Colmar, et, d'autre part, favoriser la cohabitation sécurisée entre les cyclistes et les piétons. Enfin, une troisième proposition qui me semble extrêmement intéressante est de mener, d'une façon générale, une réflexion approfondie sur la place de la voiture à Colmar et au niveau de l'agglomération, réflexion que nous n'avons toujours pas menée. Une dernière petite remarque : au cours d'un de vos conseils de quartier, la proposition d'agrandir et de créer des parkings de covoiturage à la périphérie de la ville avait été émise. Je ne comprends pas votre réponse puisque, apparemment, vous auriez été contre. Pourriez-vous nous donner quelques petites explications ? Merci pour vos réponses.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN !

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Je ne voudrais pas revenir sur tous les points techniques évoqués ici. D'ailleurs, je trouve que les conseillers qui ont pris la parole ont beaucoup de mérite à avoir fouillé ce dossier alors qu'on ne leur en a pas donné les moyens avant la séance du 24 octobre ; c'est

notamment là-dessus que je voudrais revenir. Comment se fait-il que vous nous ayez proposé ce rapport dans la précipitation la plus totale alors qu'il s'agit d'un rapport qui engage la ville sur 10 ans ? Je rappelle simplement pour les non-élus qui, parfois, regardent la télévision que ce rapport nous a été remis dans notre boîte aux lettres le mercredi soir pour que nous puissions nous prononcer le lundi suivant. Ce rapport, tel qu'il a été présenté, était le condensé d'un rapport beaucoup plus important et, pour donner un exemple, les cartes présentées sont des cartes de la CAC qui pour certaines font 5 x 5 cm et, pour d'autres, 10 x 10 cm. Autrement dit, des cartes totalement illisibles, avec un rapport très touffu qu'il aurait été nécessaire de pouvoir travailler. Le 24 octobre, en début de séance, nous avons demandé de reporter cette séance, mais vous avez refusé. C'est ainsi que nous n'avons pas pu faire notre travail de Conseil Municipal. D'ailleurs, il n'y a pas que les conseillers de l'opposition qui n'ont pas pu le faire, mais l'ensemble des conseillers assis autour de cette table. Je ne vois pas comment un conseiller municipal digne de ce nom a pu prendre connaissance de ce rapport en si peu de temps, avec toutes les questions qu'il pose. Bien sûr, il était prévu par avance que l'assemblée, du côté de la majorité, approuve ce rapport sans coup férir. C'est sur la méthode que je voudrais revenir. Tout d'abord, je m'étonne que vous, M. le Maire, qui avez 3 mandats dans les jambes, de cette espèce d'improvisation sur un rapport absolument essentiel pour la Ville de Colmar, c'est absolument étonnant. Nous avons l'impression d'une improvisation totale et de débutant dans la gestion du Conseil Municipal. Je dois dire que j'en ai été très surpris. Ce qui est encore plus surprenant est ce que vous nous demandez de faire aujourd'hui, puisque ce rapport a été voté par les présents le mois dernier ; il est donc acquis. C'est bien la première fois que je vois au Conseil Municipal qu'on demande aux conseillers municipaux de délibérer sur un rapport déjà acquis au cours du précédent Conseil Municipal. J'appelle cela une mascarade, de la tartufferie, c'est du n'importe quoi, une espèce de danse du ventre de la délibération. Nous délibérons pour délibérer, ce qui n'a aucun sens. Ce qui m'étonne encore plus est que la personne qui nous a présenté deux fois de suite ce rapport, le 24 octobre et aujourd'hui, soit M. l'Adjoint FRIEH. Personnellement, j'ai bien connu M. l'Adjoint FRIEH lorsqu'il n'était pas encore adjoint, seulement conseiller municipal de l'opposition, lequel était le premier à se plaindre du traitement fait à l'opposition par la mairie en place. Je suis extrêmement surpris de le voir prendre la parole et de nous proposer une méthode qui méprise et foule aux pieds les droits de l'opposition. J'entends ici protester de la façon la plus nette et la plus claire. L'exercice de style que vous nous demandez traduit tout simplement le mépris que vous avez pour l'opposition. Ce que vous nous demandez là est totalement insupportable, intolérable et anormal.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. En parcourant ce document, nous voyons qu'il y a beaucoup de redondances qui, en définitive, noient un petit peu les objectifs précis, simples, qui devraient se dégager d'un tel rapport. En plus, celui-ci n'est pas assez novateur à mon goût, pas assez exigeant sur certains points. Néanmoins, je voterai quand même ce projet, car je crois que ce sont

les prémices d'un projet qui devrait, dans le temps, améliorer effectivement tout ce qui concerne l'échange au niveau de la circulation et au niveau des différents modes de circulation.

**M. le Maire MEYER :** M. WAEHREN.

**M. WAEHREN :** Oui, merci M. le Maire. Je vais essayer d'être bref, car il y a eu beaucoup d'interventions. Toutefois, je ne vais pas répondre à la dernière intervention qui concerne directement le maire. Pour revenir sur le fond, la première chose est qu'il s'agit d'une politique volontariste de la Ville, puisque le PDU n'est pas une obligation pour les communautés inférieures à 100 000 habitants. Il s'agit de la loi sur l'air datant de 1982. C'est donc une volonté délibérée de cette mandature de mettre en place un PDU pour la CAC, étant donné qu'il s'agit de la CAC. Le SITREC est une autre paire de manches, car ce dernier est actuellement en refondation. Effectivement, des communes en sont sorties et d'autres adhèrent à la CAC ; le SITREC est quasiment vacant pour le moment. Nous ne parlons donc que de la CAC. La deuxième chose concerne les riverains dans les réunions de quartier qui se plaignent du manque de stationnement devant chez eux : il s'avère, et M. le Maire a souvent répondu à ces personnes, que ce sont souvent les mêmes qui ne veulent pas rentrer leurs voitures dans leur garage ou dans leur cour pour libérer l'espace public qu'ils se sont indûment approprié, malheureusement. Effectivement, c'est un problème, et tout le monde râle parce que son devant de porte est mobilisé, mais ils en font autant devant chez eux. La troisième chose sur le fond est qu'il s'agit d'une concertation qui a été longue ; j'ai d'ailleurs déjà répété la dernière fois que tous les institutionnels – Conseil Général, Conseil Régional, Préfecture, etc. – étaient présents, ainsi que tous les services départementaux et régionaux. Alors, ne dites pas que tout cela a été fait de façon occulte dans un conclave secret, car c'est totalement faux. De plus, il existe des comptes rendus de toutes ces réunions, même sur Internet, et tout est à votre disposition. Le rapport est in extenso sur le site Internet de la CAC, c'est-à-dire 168 pages, et depuis longtemps. Si vous attendez le mercredi soir pour découvrir un PDU, c'est un peu grave, car cela fait deux ans que nous sommes en cours de PDU, d'autant que cela a été évoqué plus d'une fois. Comme je l'ai dit, il y a un mois, cela a été évoqué à plus d'une reprise lors de l'Agenda 21, chaque année, et en commission, etc. Ne faites pas les ignorants et naïfs qui découvrent une chose qui leur est passée sous le nez, car c'est totalement faux. Allez sur le site de la CAC, entrez PDU et vous aurez, non pas une synthèse de 30 pages pour des économies de papier – développement durable —, mais les 168 pages. Dans ces 168 pages, 60 concernent le plan de surveillance de la qualité de l'air émis par l'ASPA qui donne tous les détails des émissions polluantes de la région, et de Colmar bien sûr ; non seulement celles dues aux véhicules, mais aussi celles dues aux entreprises, industries, particuliers, chauffage au bois, etc. Je ne vais pas entrer dans les détails, mais tout cela fait un rapport global de 168 pages, lequel ne prend pas des heures à consulter. Quant à la synthèse, le but du PDU pour une agglomération de la taille de Colmar est tout d'abord de stabiliser la circulation des véhicules à moteur en ville. Essayer de stabiliser la situation, car nous savons très bien que si nous continuons à laisser faire, la

croissance des automobiles en ville va s'accélérer. Nous le voyons bien actuellement. Nous parlons de pollution à Colmar, Strasbourg, Mulhouse : même s'il y a des trams, la pollution à Strasbourg est plus forte qu'à Colmar, ce qui est normal vu la taille. Idem à Mulhouse, malgré le tram. Je ne vous parle pas des places de stationnement à Mulhouse ou Strasbourg qui sont encore plus compliquées à trouver qu'à Colmar actuellement. Bien entendu, c'est une question d'échelle, de taille d'agglomération, nous n'allons pas nous en vanter, mais cela nous met quelque part à l'abri pour le moment d'une politique très sévère et très rigoureuse que Strasbourg puis Mulhouse ont dû adopter concernant le stationnement, levier principal d'un PDU. A Colmar, et personnellement, je le déplore, le stationnement est encore trop laxiste, trop généreux sur la place publique où nous avons des centaines de places gratuites sur la voirie, les parkings. Il faudra bien y mettre un terme un jour. Concernant les transports collectifs, sans rentrer dans tous les détails, il y a quand même des actions précises, puisqu'ils auront la priorité aux feux de tous les carrefours importants. Voici une chose concrète qui va être mise en place, comme refuser de faire des stations de bus à l'écart de la chaussée, c'est-à-dire mettre systématiquement tous les arrêts de bus en ligne avec la circulation. Encore une chose concrète qui sera faite, tout comme les parkings relais, puisque 4 sont prévus sur les plans ; plans qui ne sont pas minuscules, contrairement à ce qui a été dit. Cela se voit d'ailleurs très bien sur le site Internet de la CAC. Arrêtez de raconter des histoires et de donner l'impression que vous êtes des victimes de la démocratie directe.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, je voudrais juste répondre à M. WAEHREN : peut-être avait-il vu un brouillon du site de la CAC, mais pour y être allé très régulièrement pour chercher justement des informations sur le PDU, je peux lui affirmer que lors du dernier Conseil Municipal ces documents n'y figuraient pas. Ils ont peut-être été rajoutés après le Conseil Municipal, à l'occasion de l'enquête publique du 7 novembre au 7 décembre ; j'invite d'ailleurs tous les Colmariens à y participer et à écrire leur avis en mairie. Ils n'y étaient pas avant.

*Intervention d'un conseiller municipal inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Oui, M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais simplement répondre à M. WAEHREN et reprendre cette notion de démocratie dont il fait état en prétendant qu'un certain nombre d'entre nous méconnaîtrait les principes démocratiques ou, du moins, en attribuerait une valeur différente. Vous savez, un jour, il y a eu un régime où un corps législatif discutait, un tribunal discutait et un corps législatif votait. Celui qui discutait ne votait pas et celui qui votait ne discutait pas les lois. Il s'agissait du régime napoléonien. A l'heure actuelle, nous sommes un peu comme cela, c'est-à-dire à une séance où nous votons et, à la suivante, nous délibérons. Je crois qu'il y a tout de même un problème. Peut-être mériterions-nous une explication sur le pourquoi ? Pourquoi avons-nous voté, dans la hâte, cette délibération alors que nous demandions un report ?

Lorsque nous voyons l'exposé des motifs du point n° 11, nous constatons la difficulté de l'exercice. Vous dites qu'une nouvelle délibération a été convenue, mais est-ce une nouvelle délibération ? Non, puisqu'il nous est simplement proposé de bien vouloir en délibérer, sauf que nous ne savons pas à propos de quoi nous devons délibérer. Une grande explication nous dit que les préconisations qui seraient prises aujourd'hui, dites par les uns et les autres, feraient l'objet, si je comprends bien, d'un rapport, lequel serait l'objet de la délibération. J'avoue être assez surpris de voir notre Conseil voter une délibération pour l'envoyer, et voter ensuite une délibération tout à fait différente. Evidemment, vous pouvez toujours vous en sortir en disant qu'il s'agit-là du vote principal et que l'autre ne correspond qu'à des délibérations. Troisièmement, dire dans un point aussi important qu'il ne s'agit pas de présenter la totalité du dossier à l'assemblée délibérante, mais en extraire les éléments principaux via une note de synthèse me paraît dangereux. Je crois qu'il faut dire, M. le Maire, qu'il y a eu un raté dans cette affaire. Cela peut arriver tous les jours, mais ne venez pas critiquer ceux qui l'ont soulevé. D'ailleurs, je me demande dans quelle mesure l'ensemble des membres ici, même ceux du groupe majoritaire, avait lu quoi que ce soit avant la dernière réunion, sur Internet ou pas, M. WAEHREN. Je sais qu'un certain nombre de membres du groupe majoritaire font une entière confiance à l'exécutif de la majorité ; c'est tout à fait normal et je n'en discute pas. Par contre, j'ai entendu des bruits divers qui m'étaient personnellement désagréables. Je crois que le droit de s'exprimer pour un Conseil Municipal est un droit absolu. Vous avouerez quand même qu'il n'y a pas eu de discussions à ce sujet et qu'il fallait en parler. Nous en parlerons bien ou pas, mais il est vrai que si la technique habituelle avait été suivie avec le travail en commission, une mise au courant de l'évolution du dossier de manière officielle, cela eut été préférable à une lecture personnelle sur Internet, pour les personnes qui ont la chance de l'avoir et la possibilité de le manier aussi bien que certains d'entre vous. Voici ce que je voulais dire sur le plan formel. C'est un regret que je veux exprimer.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Je reprends la parole une seconde fois pour rappeler rapidement que vous nous avez imposé de grandes cérémonies à propos de l'Agenda 21, que vous avez même pris la peine de faire venir des députés européens jusqu'ici pour discuter ensemble d'un Agenda 21. Pourquoi ce PDU est-il passé en catimini ? Je vous rappelle que plusieurs fois, en Conseil Municipal, nous avons officiellement posé la question de savoir ce que devenait ce plan de déplacements urbains. En gros, M. WAEHREN nous a répondu que vous vous en occupiez, que vous travaillez avec des experts. Vous ne nous avez rien dit de plus. Jamais vous n'avez invité le Conseil Municipal, en dehors des séances normales, à travailler ensemble et à présenter ce rapport comme il l'aurait mérité. C'est une question que nous nous posons : pourquoi cette précipitation, cette improvisation ?

**M. le Maire MEYER :** M. WAEHREN.

**M. WAEHREN :** Oui, il me semble que la mauvaise foi a des limites, M. FELDMANN. Vous devenez ridicule à force de mauvaise foi. Nous n'avons jamais dit que nous nous en occupions à votre place. 50 personnes étaient

autour de cette table, dont des représentants de Colmar, et aussi, comme je l'ai répété de nombreuses fois, des représentants des collectivités, dont certains ici sont également membres, des services régionaux, des services départementaux. 50 personnes ! Peut-être n'avez-vous pas été convié, mais peut-être aussi n'avez-vous pas consulté vos représentants, que ce soit au niveau de la Région, du département ou des services techniques. Arrêtez de dire qu'il s'agit de quelque chose que nous avons fait en cachette ; vous nous avez fait le même laïus sur l'Agenda 21. Reprenez un peu vos arguments et améliorez-les, s'il vous plaît.

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Oui, M. le Maire, chers collègues, nous avons beaucoup parlé de voitures, de son rôle, de sa place, mais veillons à ne pas faire de la voiture l'ennemi public n° 1. Le véritable défi qui se pose à nous, et ce PDU y répond très largement – le PDU ne date pas d'aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose de figé, il va bien évidemment évoluer, s'élargir, notamment aux communes qui vont entrer dans la CAC —, est de faire coexister le mieux possible les différents modes de déplacements les uns avec les autres. Bien sûr, il faut tout faire pour développer l'utilisation du bus ; je ne reviens pas ici sur le plan mené par la TRACE il y a quelques mois. Bien sûr, il faut tout faire aussi pour développer l'utilisation du vélo, utilisation qui est nettement plus importante à Colmar que dans d'autres villes, notamment celles citées, Strasbourg ou Mulhouse. Les investissements que nous faisons en la matière vont d'ailleurs dans ce sens-là. Bien sûr, il faut développer également la marche à pied, car nous sommes dans une ville où le centre-ville est relativement restreint. Les piétons peuvent parfaitement s'y épanouir dans les différentes zones piétonnes que nous avons. Néanmoins, la voiture est aussi une liberté indispensable pour certains, la condition indispensable, notamment pour les jeunes qui ont le permis de conduire, pour trouver un emploi. Derrière la voiture, il y a aussi une économie : je l'ai déjà dit, mais c'est très important en Alsace. Nous sommes particulièrement bien placés pour savoir que si nous tuons totalement l'industrie automobile française, nous aurons beaucoup plus de chômeurs en Alsace. En Allemagne justement, vous citez tout à l'heure l'exemple de Fribourg au travers de ses deux éco-quartiers, je dois vous dire M. HILBERT que vos homologues, les Verts allemands qui dirigent aujourd'hui le Land du Bade-Wurtemberg, sont beaucoup plus précautionneux que vous dans le respect de la voiture. Ils n'ont pas les positions jusqu'au-boutistes que vous pouvez avoir vis-à-vis de la voiture, parce qu'il existe une dimension économie très forte et que la dimension économique et sociale fait partie du développement durable. Dernier point, M. LECONTE, lorsque vous dites qu'il ne faut pas autoriser les voitures à entrer dans le centre-ville : nous n'avons pas voulu fermer le centre-ville aux voitures, car il y a aussi un aspect commerçant important. Par contre, nous avons donné la possibilité aux Colmariens et aux autres de se garer à proximité du centre-ville sans y pénétrer, grâce aux différents parkings souterrains, parfois payants, parfois gratuits. Enfin, M. FELDMANN, vous êtes toujours très excessif, très vindicatif et donneur de leçons, car vous êtes persuadé d'avoir toujours raison. Vous êtes formidable et nous sommes

nuls ; j'espère que vous le croyez vraiment, car ce n'est pas comme cela que nous ferons avancer les choses. Je préfère nettement les propos tenus par votre collègue et ami de groupe, M<sup>e</sup> GRUNENWALD, qui s'est exprimé sur le même sujet que vous, mais l'a dit en des termes beaucoup plus constructifs et acceptables.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, je suis très surpris que vous traitiez mes propos d'excessifs et de jusqu'au-boutistes, car je n'ai fait que citer l'étude que tous vos conseillers municipaux ont votée la dernière fois. Je ne vois pas en quoi mes propos étaient jusqu'au-boutistes par rapport à la voiture, puisqu'ils sont tirés de cette étude que vous approuvez et que vous voulez faire voter. Excusez-moi, car s'il y a quelqu'un qui tient des propos jusqu'au-boutistes, il faut vous en prendre à vous-même. Personnellement, je tiens un propos qui montre l'incohérence dans les propositions, puisque vous voulez résoudre des problèmes de circulation, accélérer les temps de trajets des transports en commun, des bus, sans leur laisser la place, car la place est occupée. Encore une fois, cela est marqué dans le rapport ; lisez-le, je vous le conseille, mais lisez-le correctement. Je ne parle pas du petit rapport que vous nous avez proposé, mais du vrai rapport de l'étude qui fait 110 ou 150 pages. Ce dernier est vraiment intéressant, notamment toute la partie diagnostic qui n'est pas la version édulcorée ou trafiquée du rapport que vous nous proposez. Vous nous dites que l'option choisie est la meilleure, alors qu'il est dit dans le rapport que ce n'est justement pas, et de loin, la meilleure qui a été choisie. Si je tiens des propos jusqu'au-boutistes, ne votez pas ce rapport, je vous en conjure.

**M. le Maire MEYER :** M. WAEHREN.

**M. WAEHREN :** Très vite. Pour M. HILBERT, l'option choisie est quasiment la plus mauvaise. Je réfute complètement cette assertion qu'il répète pour faire croire qu'il s'agit de la vérité ; bien entendu, c'est totalement faux. Effectivement, il y avait 3 scénarii relativement modestes et un quatrième... Laissez-moi finir, merci. Avec le premier, « Au fil de l'eau » — je le sais, depuis le temps que nous en parlons — la situation ne changeait pas. Le deuxième était un tout petit peu plus écologique, le troisième encore un peu plus et le quatrième était le Grenelle. Au comité de pilotage, nous avons discuté à plusieurs reprises du mixage entre les scénarii 3 et 4. Il est vrai que nous aurions pu prendre le n° 4, mais, du jour au lendemain, il aurait fallu dire aux personnes de faire systématiquement du covoiturage à Colmar, comme cela a été le cas lors des grèves en 1995 à Paris, et de prendre 3 passagers dans sa voiture, ou sur son vélo, M. HILBERT.

**M. le Maire MEYER :** Ne vous provoquez plus les uns les autres, sinon nous ne terminerons pas. M. FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, chers collègues, je voudrais remettre un petit peu les choses à leur place. Ce rapport demandait le mois dernier que la Ville de Colmar émette un avis sur le plan de déplacements urbains de la CAC, ce qui a été fait. Nous regrettons, et je l'ai dit la dernière fois, que nous n'ayons pas pu en délibérer effectivement. C'est pour cette raison que M. le Maire a proposé que la délibération soit remise à l'ordre du jour, afin que

nous puissions recueillir des avis. Je ne vais donc pas entrer dans un débat contradictoire entre ce qui a été émis et ce qui figure dans le rapport. Tout simplement, nous entendons ce qui est dit. Quand il s'agit de propositions ou de contre-propositions, ces avis sont recueillis et feront partie de l'ensemble des outils que le commissaire-enquêteur aura à sa disposition. Je crois qu'il n'y aura pas d'autres interventions de ma part à ce sujet. Je ne reviens pas non plus sur certaines outrances proférées qui font malencontreusement ressembler leurs auteurs à ce qu'ils essayent de dénoncer. Je ne m'arrêterai pas là-dessus, sauf pour dire que nous pouvons, de temps en temps, avoir l'intelligence dans la vie de rejoindre une équipe qui gagne et qui gère très bien une ville. Point final sur ce sujet, car nous n'en finirions pas sur ces propos délibérément polémiques.

*Intervention d'un conseiller municipal inaudible (sans micro).*

**M. l'Adj. FRIEH** : Il y a eu des attaques personnelles, ce que, généralement, nous essayons d'éviter dans une assemblée de personnes bien élevées. Je voulais rajouter à ce qu'a dit M. WAEHREN, qui était déjà très complet, que des réunions thématiques ont eu lieu pour l'élaboration, au cours desquelles des associations et des institutions ont été consultées ; les représentants de la CAC étaient là. Ce qui a été produit au final est ce qui est soumis à un recueil d'avis. Je prendrai peut-être juste un détail pour montrer à quel point ce qui a été dit balance parfois entre la mauvaise foi, l'intention délibérée de polémiquer, voire l'ignorance : les parkings de covoiturage existent à Colmar à plusieurs sorties de la ville. Pour souligner néanmoins ce qui est dit comme étant incohérent, je prendrai l'exemple de la fiche n° 12 intitulée « Mettre en œuvre un réseau cyclable cohérent sur l'ensemble du territoire ». Cette fiche étudie l'ensemble du territoire, ses besoins, et décrit des étapes pour conforter le réseau cyclable structurant à l'échelle du territoire, c'est-à-dire à l'ensemble de la CAC, pour définir les aménagements cyclables en prévoyant même les budgets afférents et en rappelant que Colmar dépense actuellement environ 600 000 € par an pour la politique cyclable. Je crois qu'une étude réelle approfondie qui se tient à ce qui est demandé, c'est-à-dire émettre des avis, permet de reconnaître ce qui va dans le bon sens. Concernant l'automobile, nous n'allons pas faire de la grande philosophie, mais nous savons bien que nous avons une société qui, au cours des 50 ou 60 dernières années, s'est développée autour de l'automobile. Allez donc faire des courses dans un supermarché actuellement si vous n'avez pas d'automobile ; allez donc travailler actuellement si vous n'avez pas d'automobile. Nous pouvons regretter que cet engin pollue, encombre et produise un certain nombre de nuisances, mais reconnaissons aussi qu'aujourd'hui, plutôt que vouloir y renoncer brutalement de façon coercitive, il faut tenter progressivement de s'adapter à son usage et d'adapter son usage à une vie en commun qui doit avoir tendance à être, demeurer, et peut-être devenir, plus harmonieuse par rapport à l'usage de ces véhicules. De plus, et M. le 1<sup>er</sup> Adjoint l'a rappelé avec des arguments d'ordre économique, nous ne pouvons pas, du jour au lendemain, nous imaginer que nous allons éradiquer totalement les automobiles. Nous prévoyons de concevoir des plans qui, progressivement,

permettent de s'adapter et de vivre en commun de façon à ce que tout le monde puisse y trouver son compte.

**M. le Maire MEYER :** Bien. Le tour d'horizon a été assez large. Il y a quand même quelques contradictions dans ce qui a été dit, et je ne relèverai que cela. Tout d'abord, le diagnostic fait par M. FELDMANN est vraiment mal posé, puisqu'il s'agissait d'une attaque personnelle. Nous travaillons depuis 18 mois sur le plan de déplacements urbains. Vous ne pouvez donc pas dire aujourd'hui que vous étiez tenus à l'écart, car à toute hauteur, et pendant les différentes phases d'instruction, vous aviez accès au dossier. De plus, je constate que dans les huit autres communes, nous n'avons pas entendu cette série de critiques, alors que ces huit autres communes ont délibéré dans le périmètre du même dossier. Votre diagnostic était donc vraiment mal posé, M. FELDMANN, d'autant plus que vous m'accusiez de provoquer la précipitation, alors que nous travaillons sur le sujet depuis 18 mois.

Ensuite, concernant les options, nous avons 4 scénarii. Sur ces 4 scénarii, nous avons tacitement éliminé les deux plus légers. Nous sommes partis sur le quatrième puisque, sur les 21 actions, 16 relèvent de ce scénario et 5 du scénario n° 3. Je pense que la proportion est plutôt positive, et cela, sur la base des réponses qui vous ont déjà été données.

Contradiction également concernant les parkings de covoiturage, car nous en avons aménagé trois. Pas plus tard qu'aujourd'hui, j'étais en contact avec un propriétaire qui a donné son accord pour nous permettre d'élargir l'un de ces 3 parkings, celui rue de la Semm, par l'addition d'un certain nombre de places. La Ville n'était pas propriétaire et ce n'est qu'aujourd'hui que j'ai eu l'accord de ce propriétaire qui nous permet de multiplier au moins par trois la capacité actuelle. Ne nous faites donc pas entendre que nous étions opposés au covoiturage, puisque ce n'est nous qui avons initié l'aménagement des premiers parkings dans le schéma de l'Agenda 21.

Que conclure ? J'ai surtout observé ce soir que c'était un peu l'angélus des chaises qui étaient vides la dernière fois. J'en prends acte.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ?

*Intervention d'un conseiller municipal inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Non. M. FRIEH a dit que nous avons remis le rapport au débat pour tenir compte des observations, lesquelles sont enregistrées au registre du commissaire-enquêteur. Or, à la date d'aujourd'hui, aucune observation enregistrée ne nous conduit à réviser notre décision. Je demande donc tout simplement à l'assemblée de confirmer sa décision qui était celle de la dernière fois.

*Intervention d'un conseiller municipal inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Qui est d'avis de confirmer la décision prise ?

*Intervention d'un conseiller municipal inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Qui est d'un avis contraire ?

*Intervention d'un conseiller municipal inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Qui s'abstient ? Bien. L'assemblée confirme l'avis donné, puisque dans le registre, il n'y a qu'une seule observation. L'intervenant de cette observation disait tout à l'heure qu'il allait néanmoins l'approuver.

## **12. Subventions pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion

## **13. Subventions pour les aménagements intérieurs de locaux commerçants vacants et la rénovation des vitrines.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Je vous remercie, M. le Maire. Cette initiative fait partie des 53 propositions que vous aviez faites pour accompagner, entre autres, l'économie locale colmarienne. S'il est louable de vouloir accompagner le commerce local, nous nous interrogeons sur l'impact réel de cette politique. Avec un montant total de subventions accordées à ce jour de 38 533 € et un taux que vous nous dites être de 30 %, nous calculons que le montant total engagé en deux ans et demi est d'un peu plus de 128 000 € de travaux de rénovation intérieure et extérieure. Nous souhaiterions obtenir un état du nombre total d'opérations menées, c'est-à-dire sur combien de commerces cela s'est appliqué, ainsi qu'un état des secteurs géographiques où ces opérations ont eu lieu. Notre demande est motivée par le triste constat du nombre de commerces vides qui saute aux yeux lors d'une simple balade dans les rues de Colmar. « Ces locaux désaffectés sont des signaux négatifs pour l'image du commerce local sur l'ensemble du ban colmarien », je cite ce que vous dites dans le rapport. L'avenue de la République est particulièrement touchée, tout comme la rue des Marchands ou la rue Vauban. Nous pouvons également citer les commerces de proximité dans les quartiers, comme la friche à la gare où plus de la moitié des locaux est aujourd'hui vacante. Dans ces conditions, nous pensons qu'il faut engager une véritable politique de redynamisation du commerce local et que nous devons réfléchir à d'autres dispositifs pour aider à la reprise de ces locaux et au développement de l'offre commerciale à Colmar. J'ai une suggestion : je vous propose que la Commission Finances, Economie, Formation Professionnelle et Nouvelles Technologies du Conseil Municipal se mette à exister et qu'elle s'intéresse à la situation de l'économie et de l'emploi à

Colmar, puisque, sauf si vous considérez que les shows budgétaires sont des réunions de cette commission, cette commission ne s'est jamais réunie depuis novembre 2008. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Oui, Mme VALENTIN, je vous réponds en deux temps. Tout d'abord, sur le rapport en lui-même, puisque c'est tout de même de cela dont il s'agit, nous vous donnerons le détail. Il n'y a aucun problème et c'est tout à fait logique. Nous pourrions même en discuter lors de la prochaine commission d'urbanisme. En revanche, vous ne pouvez pas faire le calcul que vous faites, car les aides subventionnées sont plafonnées, à savoir 30 % plafonnés à 3 500 € pour les vitrines et à 2 550 € pour les locaux commerciaux. Toutefois, nous aurons cette discussion, y compris en commission, cela ne pose aucun problème. Ensuite, concernant les locaux commerciaux vacants, il est vrai que nous le constatons également, et cela nous est déjà revenu lors de discussions avec « Les Vitrines de Colmar », la Fédération des Commerçants Colmariens. Encore faut-il savoir pourquoi. C'est toujours très difficile de le savoir, mais nous nous rendons compte, et la dominante est là, que c'est le fait de quelques propriétaires qui disposent de beaucoup de locaux commerciaux en centre-ville — vous avez cité la rue des Marchands, notamment — et qui, très souvent, les proposent à des prix extrêmement élevés. Les pas-de-porte, ainsi que les loyers, sont très élevés. Vous connaissez bien la situation économie actuelle : il s'agit très souvent de propriétaires qui ont pris leur retraite, qui n'ont pas de successeurs et qui ne trouvent pas de successeurs potentiels, car c'est trop cher justement. De plus, les personnes ont actuellement du mal à obtenir des crédits auprès de leurs banques. Si, dès le départ, elles partent avec des pas-de-porte et des loyers trop élevés, vous imaginez bien que les commerces en question ne sont pas viables. Cela explique en grande partie la situation que vous avez décrite. A ce sujet, notre rôle est malheureusement bien faible, car nous ne pouvons pas nous mettre à la place des propriétaires. Ce n'est pas notre rôle et cela ne serait pas un service à rendre. En revanche, lorsque vous parlez de redynamisation du secteur commerçant colmarien, il est vrai qu'il faut toujours être à l'affût de ce genre de choses et discuter avec les uns et les autres. Cependant, si vous vous fiez à l'étude qui a été montrée lors de la réunion avec les commerçants, étude faite par la Chambre de Commerce, nous nous apercevons que Colmar est une ville encore largement en bonne position. Cette étude montre que le centre-ville de Colmar est particulièrement attractif et que l'évasion est relativement faible ; cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de problème. De plus, le problème de la situation économique n'améliore pas les choses. Il faut donc être très vigilant là-dessus. Je pense vous avoir répondu globalement par rapport à votre intervention.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, ma question s'applique à cette aide pour les vitrines, mais également à l'aide pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé. Est-ce que, comme pour les vélos, un même propriétaire — je ne parle pas d'un même local — ne peut bénéficier qu'une seule fois de cette subvention ?

**M. le 1er Adj. HEMEDINGER :** C'est effectivement le propriétaire qui touche la subvention, mais pour les locaux eux-mêmes et leur présentation. Néanmoins, une clause stipule que le local doit être vide depuis au moins deux ans. Ce n'est qu'à cette condition que nous versons l'aide en cas de rénovation.

**M. DENECHAUD :** Un même propriétaire peut donc toucher x fois une subvention pour des locaux différents.

**M. le 1er Adj. HEMEDINGER :** Oui, mais je ne pense pas que le propriétaire va s'amuser à faire des travaux, à fermer le local pendant deux ans et à rouvrir deux ans plus tard pour toucher une aide !

**M. DENECHAUD :** Je parlais de locaux différents.

**M. le 1er Adj. HEMEDINGER :** Ce sont les locaux qui sont pris en considération.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, M. le Maire, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, je suis heureux d'entendre l'explication que vous venez de fournir par rapport aux locaux vides, à savoir que les loyers sont trop chers. En effet, nous avons entendu d'autres explications ces derniers temps à travers la presse où les commerçants ne seraient pas assez sympathiques et ne pouvaient s'en prendre qu'à eux-mêmes. Je suis tout à fait votre explication sur les loyers assez chers, mais il y a peut-être une autre explication par rapport au centre-ville, c'est-à-dire l'accroissement du nombre de grandes surfaces en périphérie de Colmar. J'ai bien compris tout à l'heure qu'il fallait maintenir ces grandes surfaces en périphérie pour soutenir l'automobile, notamment l'automobile alsacienne, mais nous ne pouvons pas tout avoir. Je crois que le budget de nos concitoyens est limité et ils ne peuvent pas aller acheter à la fois au centre-ville et en périphérie. J'en reviens donc à cet autre sujet qui est tout à fait lié, c'est-à-dire l'existence du centre de marques. Dire que les loyers sont trop chers en centre-ville, c'est oublier le soutien que vous apportez au centre de marques que vous espérez voir aboutir bientôt, tout en modifiant le SCOT approuvé il n'y a pas si longtemps.

**M. le 1er Adj. HEMEDINGER :** Tout d'abord, vous parlez d'un soutien au centre de marques, alors que ce n'est pas du tout le sujet. Je m'en tiens juste à cela dans ma réponse : vous n'en savez rien. Ensuite, vous parlez des grandes surfaces, mais vous oubliez aussi Internet qui prend du chiffre d'affaires et qui a aussi une implication. Lorsque vous interrogez les grandes surfaces que vous visez, elles sont aujourd'hui dans la même situation que le centre-ville en termes de chiffre d'affaires. Elles subissent aussi la situation économique avec le choix des consommateurs de réduction de leurs dépenses. Cela a des conséquences pour le centre-ville, à Colmar comme partout ailleurs – et, comme je l'ai dit tout à l'heure, plutôt moins à Colmar qu'ailleurs, ce qui n'est pas une raison pour s'en satisfaire, même s'il s'agit d'un indicateur — et les grandes surfaces, lesquelles sont dans la même situation. Pour revenir au vote et au débat sur le rapport présenté ce soir, cela va dans le sens d'une attractivité du centre-ville, attractivité

indispensable pour que le centre-ville existe, se développe et crée des emplois.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

#### **14. Mise en œuvre du procès-verbal électronique (police municipale et agents verbalisateurs).**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. BAUMULLER.

**M. BAUMULLER :** Merci M. le Maire, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, mes chers collègues. Juste une remarque en marge de ce rapport, car cela ne concerne pas directement la Ville. J'ai été stupéfait de découvrir à la lecture de ce rapport que nous pouvions prétendre à une aide du fonds interministériel de prévention de la délinquance pour ces nouveaux outils. Lorsque nous savons que 70 à 80 % de ce fonds sert à financer des caméras dans notre pays, que nous finançons aujourd'hui pour toutes les communes ce genre d'équipement, je ne vois pas en quoi cela sert à prévenir de la délinquance. Ce qui est terrible, c'est que dans le même temps, je pourrais vous faire toute une liste d'associations œuvrant dans le domaine de la politique de la Ville et réellement dans la prévention de la délinquance qui réduisent le volume de leurs actions ou qui licencient leur personnel. Je trouve donc assez lamentable, non pas le fait que vous cherchiez des subventions complémentaires, mais que ces subventions vous soient proposées.

**M. le Maire MEYER :** Je pense que la Ville de Colmar n'est pas visée dans vos propos.

**M. BAUMULLER :** Pas du tout.

**M. le Maire MEYER :** Je tenais à le dire. M. WAEHREN.

**M. WAEHREN :** Oui, merci M. le Maire. A mon avis, cette mise en place d'un procès-verbal électronique aurait plus de sens si elle était intégrée dans un programme de renforcement du contrôle du stationnement illicite sur les 2 000 places en voirie en ville. En effet, ce type de stationnement illicite met en difficulté le piéton, la personne à mobilité réduite, le cycliste, etc. Il faudrait donc d'abord mener une campagne d'information auprès des automobilistes avant de renforcer systématiquement des tournées de contrôle bien trop inefficaces encore. Je vous renvoie aux chiffres du PDU, actions 6 et 7 : en 2010, le taux de paiement moyen colmarien atteint à peine les 33 %. Nous pourrions donc engager beaucoup plus d'agents si leurs tournées étaient plus fréquentes, plus efficaces et plus aléatoires. Il est indéniable que le stationnement sur voirie en ville, bien trop laxiste encore chez nous, est un levier indispensable pour accéder enfin à une cohabitation

plus équilibrée entre les divers modes de déplacements, sans privilégier systématiquement l'un d'entre eux au détriment des autres. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. BAUMULLER.

**M. BAUMULLER :** J'ai oublié de dire tout à l'heure que si les associations réduisent leurs actions ou licencient leur personnel, c'est parce qu'elles bénéficiaient de subventions du FIPD et qu'elles n'en bénéficient plus aujourd'hui. C'est le cas pour l'association des familles monoparentales et recomposées, par exemple, et d'autres associations qui font un véritable travail sur le terrain pour la prévention de la délinquance.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, j'étais très surpris par l'intervention de M. WAEHREN puisque cela fait précisément l'objet de fiches du PDU où il y a de la communication sur le fait qu'il y a des stationnements illicites avec même des photos d'affiches dans le PDU. Il y a même une augmentation du taux de paiement, actuellement un peu plus bas à Colmar qu'au niveau national (33 % à Colmar et 35 % au niveau national). Ces procès-verbaux électroniques vont donc précisément dans le sens de faire plus de contrôles, de verbaliser plus les automobilistes et donc d'arriver aux objectifs du PDU. Je suis vraiment surpris de cette intervention, car nous venons d'en parler au point précédent.

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** M. le Maire, je suis un peu étonné également. Je suis tout à fait d'accord pour que la loi soit respectée et que nous puissions aller à l'encontre de l'automobile. J'aimerais simplement rappeler à M. WAEHREN que ceux qui ne sont absolument pas sanctionnés pour toutes les infractions qu'ils commettent sont les cyclistes. Là, je crois qu'il faudrait aussi arriver à faire en sorte que les cyclistes ne s'affranchissent pas de toute règle de circulation à Colmar. Ils circulent sur les trottoirs, à contresens... Oui, nous en voyons, chère collègue. Très souvent, les cyclistes sont en infraction et ils ne sont absolument pas sanctionnés, alors que l'automobiliste l'est.

**M. le Maire MEYER :** M. WAEHREN.

**M. WAEHREN :** Oui, très brièvement. Les cyclistes sont également sanctionnés, notamment par des retraits de points sur leur permis.

**M. le Maire MEYER :** Mme LICHTENAUER.

**Mme l'Adj. LICHTENAUER :** Je voudrais juste donner un exemple de circulation à contresens. On nous a reproché tout à l'heure de faire des pistes cyclables sur trottoir, mais si je prends l'exemple de la rue du Tir, d'un côté il y a une piste cyclable sur trottoir, de l'autre, une bande avec juste un trait de peinture. Devinez où les cyclistes préfèrent rouler ? Sur la piste, même à contresens. Les personnes préfèrent les pistes sur trottoir sécurisées aux bandes cyclables.

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1er Adj. HEMEDINGER :** Oui, chers collègues, je suis plutôt d'accord avec les propos de M<sup>e</sup> GRUNENWALD. C'est la deuxième fois ce soir, mais c'est fortuit, et peut-être que cela ne durera pas. Il est vrai que nous constatons trop souvent que les cyclistes ne respectent pas le Code de la route alors qu'ils y sont soumis comme tous les autres utilisateurs de la voie publique. Malheureusement, les cyclistes ne sont pas les seuls. Même s'il ne faut pas viser une seule catégorie, nous constatons que c'est trop souvent le cas. Ils sont néanmoins verbalisés, mais c'est plus difficile de verbaliser un cycliste qu'un automobiliste. Ces derniers non plus ne respectent pas toujours les lois et le Code de la Route, avec parfois des conséquences très graves. Nous constatons très souvent que des voitures sont garées sur les pistes cyclables, ce qui est extrêmement dangereux. Il faut le dire également. Toutefois, l'objectif du rapport de ce soir n'est pas simplement les verbalisations pour mauvais stationnement, mais aussi les excès de vitesse, les mises en danger de la vie d'autrui. Il s'agit bien de délinquance, cher Yves BAUMULLER, et de délinquance contre laquelle il faut lutter, car des vies sont en jeu. Chaque année sur nos routes, il y a des blessés et des morts en moins ; il faut continuer. Je suis également d'accord avec les propos tenus par mon collègue, Guy WAEHREN, parce que l'objectif de ce rapport est bien d'améliorer la situation que tu dénonçais en disant qu'il n'y avait pas suffisamment de verbalisations et que le rendement des horodateurs n'est pas suffisant. Ce n'est pas simplement pour pénaliser l'automobiliste, mais également pour ne pas être obligé de créer des places de stationnement supplémentaires ; il y a assez de places de stationnement à Colmar. Si tout le monde les paie, cela autorise la rotation des véhicules. L'objectif du stationnement payant n'est pas de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la Ville, mais bien d'assurer cette rotation qui permet aux uns et aux autres de trouver de la place au centre-ville pour faire leurs courses, exercer leurs loisirs. Cela ne fonctionne que si tout le monde est logé à la même enseigne et paie ses procès-verbaux. Quand ce n'est pas le cas, il faut que cela soit sanctionné.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **15. Attribution de subventions aux associations culturelles en 2011 3<sup>ème</sup> tranche et Fonds d'Encouragement culturel 2011 3<sup>ème</sup> tranche.**

Voir rapport –

Mme HUBER – Conseillère Municipale Déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Je vous remercie, M. le Maire. Je voudrais que vous puissiez, si possible, nous indiquer selon quels critères ont été attribuées les subventions. En effet, certaines associations ont reçu 100 % de leur demande, d'autres autour de 50 % et la moins bien dotée 43 %. Il n'y a aucune espèce de relation qui soit établie entre les demandes et les sommes

attribuées ; nous ne voyons donc pas de rapport, entre le pourcentage attribué et le nombre de membres de l'association, par exemple. Nous aimerions que les critères d'aides aux associations soient aussi clairement établis que ceux s'appliquant pour l'aide aux équipements ou aux travaux, où des pourcentages précis sont votés. Pour 2012, nous aimerions qu'un barème soit établi et que des critères précis soient fixés, afin d'être certains que les réponses aux associations se font sans parti pris ni favoritisme ou discrimination. Merci beaucoup.

**Mme HUBER :** Il n'y a pas de parti pris, Mme VALENTIN. Ces critères ne peuvent pas être établis de manière très rigoureuse dans le sens où cela est fonction du budget, du public touché, du nombre de manifestations et d'opérations que propose l'association.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **16. Relations internationales – 2<sup>ème</sup> tranche.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Oui, M. le Maire, nous souhaiterions vraiment que soit réexaminée notre politique d'aide en faveur des projets scolaires dans les villes jumelles. Là, nous avons une délibération qui concerne 4 élèves et nous attribuons 200 € pour ce déplacement dans notre ville jumelle Eisenstadt. Je pense que le coût de gestion de ces dossiers doit être quasi équivalent à la subvention versée. De plus, les établissements scolaires sont, et c'est le cas en l'occurrence, toujours obligés d'avancer cet argent. C'est le souhait que nous réitérons chaque fois que vous présentez ce type de rapport.

**Mme l'Adj. MANN :** Je répondrais comme à chaque fois que, dans le cadre de ce rapport, les critères ont été établis. Nous les avons présentés la semaine dernière aux chefs d'établissement. C'est pour cette raison d'ailleurs que cette deuxième tranche est encore légère, car les nouveaux critères n'étaient pas vraiment encore appliqués. Ils s'appliqueront pour l'année scolaire à venir, et nous aurons certainement plus de demandes. Nous persistons et signons : les aides s'adressent aux familles colmariennes qui paient des impôts à Colmar.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **17. Subvention d'investissement à l'Association ESPOIR.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **18. Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2012.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **19. Restauration scolaire dans les écoles privées de Colmar : aide au pouvoir d'achat en faveur des familles exonérées d'impôt sur le revenu.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD.**

**M. DENECHAUD :** Oui, je voterai ce rapport. Toutefois, je voudrais quand même revenir sur un point du rapport que j'ai déjà pu évoquer, à savoir la mention sur les factures délivrées aux familles qu'il s'agit d'un engagement des élections municipales de mars 2008. Vous m'avez déjà répondu que c'était normal et que vous n'aviez pas à le cacher. Effectivement, nous n'avons pas à le cacher, mais si cette mention peut apparaître dans une profession de foi ou dans un rapport à la rigueur, elle n'a pas à apparaître sur un document administratif comme une facture. Et cela, en raison du principe de neutralité des subventions publiques. Nous ne devons pas laisser penser que c'est la Majorité qui octroie une subvention, mais la Ville, le contribuable colmarien. Il s'agit simplement d'une demande. Je ne suis pas en train de dire que c'est illégal, c'est simplement une question de déontologie. Si vous pouviez retirer cette mention, je pense que le rapport paraîtrait d'autant plus sérieux.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Je n'ai rien à dire.

**M. le Maire MEYER :** Il faut donner l'explication des 30 %. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **20. Attribution de l'aide au pouvoir d'achat – rentrée scolaire.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Il s'agit d'une prime de rentrée assez conséquente qui aide les familles à organiser la rentrée. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? 2 abstentions. Le rapport est approuvé.

## **21. Subvention d'équipement destinée à des travaux de rénovation au parc du Natala.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **22. Travaux de maintenance sur les bâtiments à vocation économique – programme 2012.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **23. Recensement de la population 2012 – rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs/contrôleurs.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **24. Dénomination de la place du Saumon.**

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Oui, personnellement, le mot « dite Sàlmaplàtz » me posait déjà un petit problème, mais le mot « anciennement » me pose encore plus problème, puisque c'est ce mot que nous voyons sur de nombreuses rues colmariennes. En fait, qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que la langue régionale, l'Alsacien, est du passé. Cela signifie que M<sup>e</sup> GRUNENWALD devrait s'appeler « M<sup>e</sup> VERTE-FORET, anciennement GRUNENWALD » puisque lui-même nous avait gratifiés de cette traduction lors d'une séance précédente. Plus sérieusement, les rues ou places de Colmar méritent une double dénomination, comme cela se fait à Strasbourg, à Mulhouse ou tout un tas de communes, une double dénomination assumée. Il s'agit donc de la « Place du Saumon ou Sàlmaplàtz », et non pas « anciennement ». C'est tout à fait légal et tout à fait possible, comme le font d'autres villes alsaciennes. Je crois que si Colmar, comme nous le verrons à la fin, prétend accueillir le Conseil Unique d'Alsace, elle pourrait au moins donner l'exemple dans ce domaine.

**M. le Maire MEYER** : M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Je voulais seulement dire à mon collègue que je pourrais accéder à sa demande, mais à la condition que le retable d'Issenheim suive le même sort et que nous parlions du retable de la Verte Vallée et non plus du retable Grünewald.

**M. le Maire MEYER** : M<sup>me</sup> l'Adj. UHLRICH-MALLET.

**M<sup>me</sup> l'Adj. UHLRICH-MALLET** : Personnellement, dans la mesure où nous nous attachons à redonner leur nom d'origine à des plaques de rues ou des places, je pense intéressant d'utiliser la même taille d'écriture, sans rajouter « anciennement ». Je l'ai vu en Bretagne où cela fonctionne très bien ; les personnes ne font pas la confusion. Je pense que nous pouvons aussi mettre « Sàlmaplàtz » et l'assumer pleinement.

**M. le 1er Adj. HEMEDINGER** : Chers collègues, ce débat est très intéressant et il faut l'avoir. Cependant, c'est un peu hors sujet, car si nous avons retenu cette dénomination c'est parce que cette place n'a jamais été appelée ainsi officiellement. C'est bien l'officialisation de ce nom que nous vous proposons. Cela n'a donc rien à voir avec vos propos.

**M. le Maire MEYER** : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec deux votes « contre ».

## **25. Modification d'une servitude de passage sur des parcelles communales sises rue Golbéry.**

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**26. Transaction immobilière – cession d’une parcelle sise au lieudit  
« Straubach ».**

Voir rapport –

M. le 1er Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**27. Programme exploitation forestière 2012.**

Voir rapport –

M. l’Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**28. Travaux d’espaces verts, travaux au centre de production et  
acquisition de matériel d’entretien d’espace vert.**

Voir rapport –

Mme l’Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**29. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l’achat à un  
vendeur professionnel d’un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

Mme l’Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec un vote contre.

### **30. Contribution de la Ville de Colmar aux frais de transport de l'Aïd El Kébir pour l'année 2011.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Je vous remercie, M. le Maire. Le décret auquel se réfère cette contribution est le décret n° 97.903 du 1er octobre relatif à la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort. Le décret n° 97.930, comme cela est inscrit dans le rapport, date du 7 octobre 1997 et porte sur l'organisation du troisième cycle des études médicales... Je passe le reste. Il faudra donc corriger en 97.903. En dehors de ce point qui me semble important pour l'adoption d'un rapport, l'Aïd El Kébir est considéré comme la fête la plus importante de la religion musulmane et suppose le sacrifice d'un animal ovin ou caprin par les familles pratiquantes. Le souci dans cette pratique concerne l'abattage qui, s'il est sauvage, touche directement aux principes élémentaires d'hygiène et de santé publique. La loi interdisant l'abattage sauvage et notre département disposant d'un abattoir départemental à Cernay en capacité de couvrir la demande pour l'ensemble des musulmans du Haut-Rhin, nous souhaiterions connaître le montant alloué par tête de bétail aux associations afin de comptabiliser le nombre d'animaux transportés. Nous souhaiterions également connaître les actions d'information sur le décret n° 97.903 et de promotion de l'abattoir départemental qui ont été mises en place par la Ville auprès des familles musulmanes. Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Ni la religion ni le fait religieux ne doivent être abordés par des fonds publics. Si, il y a quelques années nous pouvions effectivement nous poser la question sur ce problème de l'abattage, aujourd'hui, tous les circuits de boucherie Hallal sont assez suffisants pour répondre aux besoins de cette communauté. Je voterai contre cette attribution.

**M. le Maire MEYER :** M. l'Adj. FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH :** Nous avons un choix à faire : soit nous acceptons l'abattage sauvage, parce que cela se ferait de toute façon, soit nous accompagnons pour que cela puisse se faire dans de bonnes conditions. Un abattoir sauvage se mettrait en place si nous ne permettions pas la mise en place d'abattoirs provisoires disposant d'un agrément publié au Journal Officiel, car celui de Cernay ne suffit pas. Quant à répondre sur le nombre de têtes, très honnêtement, je n'ai pas compté les moutons ; cela m'aurait endormi !

**M. le Maire MEYER :** Bien. Personnellement, je ne pense pas qu'il puisse y avoir une grande confusion dans les références des dispositions réglementaires, puisque les deux sont en rapport avec la même situation : le premier concerne l'hygiène, et le second l'interdiction d'abattage d'une façon

sauvage. Je demande néanmoins aux services de vérifier les références exactes de cette disposition réglementaire. Pour répondre directement à M. GREINER, pourquoi sommes-nous entrés là-dedans ? Depuis la suppression de l'abattoir de Colmar, les musulmans n'avaient plus l'occasion d'abattre sur place. Nous avons donc voulu les accompagner pour que le prix du transport ne coûte pas trop cher par rapport au prix de la viande mise à disposition. C'est la raison de notre implication, car cela est en rapport avec le démantèlement de l'abattoir de Colmar.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? 1 opposition. Abstentions ? 1 abstention.

*Intervention d'un conseiller municipal inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Je ne pense pas qu'il soit possible de parler au nom d'un de vos collègues s'il ne s'est pas manifesté dans ce sens.

*Intervention d'un conseiller municipal inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Non. Confirmation du vote : 2 contre.

*Intervention d'un conseiller municipal inaudible (sans micro).*

### **31. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **32a. Garantie communale pour deux emprunts d'un montant total de 2 141 000 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **32b. Garantie communale pour deux emprunts, d'un montant total de 1 615 000 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**32c. Garantie communale pour deux emprunts, d'un montant total de 1 632 000 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**33. Garantie communale pour un emprunt, d'un montant de 6 100 000 € à contracter par l'Association « Les Maisons de la Croix » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**Motion portant sur la création du Conseil Unique d'Alsace.**

**M. le Maire MEYER :** Ce texte a été provoqué par des réactions de quelques collègues lundi dernier, en séance des Commissions Réunies. Avec des collègues, j'ai essayé de résumer le mieux possible le périmètre rédactionnel de ce texte, qui sera soumis à votre appréciation. Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT :** Merci, M. le Maire. Je me réjouis vraiment de l'accord intervenu entre les présidents des trois grandes collectivités pour créer un Conseil Unique d'Alsace. En ce qui me concerne, j'appelle de mes vœux ce Conseil Unique d'Alsace depuis de nombreuses années, car nous avons besoin d'une Alsace forte. L'Alsace doit parler d'une seule voix à Paris, mais également dans l'espace rhénan, en Europe et dans le monde. C'est une dynamique extraordinaire qui pourrait être mise en œuvre par la création du Conseil Unique d'Alsace. La question du siège fait débat depuis bien plus de 10 ans, voire 20 ans. Il est évident que Colmar doit avoir sa place, une vraie place dans ce dispositif du fait de son histoire, de sa situation géographique et du fait qu'elle est préfecture du Haut-Rhin. Toutefois, il y a d'autres acteurs en Alsace, à côté de nous. M. Philippe RICHERT évoque, quant à lui, une région multipolaire et une répartition harmonieuse des services et des centres de décision sur le territoire alsacien. Je partage ce point de vue : oui, il faut un véritable équilibre entre les différents pôles de notre région, un véritable équilibre territorial. Le projet de Conseil Unique d'Alsace qui, il faut bien le dire, est encore au stade de projet, doit être encore largement travaillé et discuté – rien n'est tranché – prévoit un président de l'exécutif et

un président de l'assemblée. Il prévoit aussi un pôle de compétences avec des commissions thématiques et un pôle projets autour des projets stratégiques de la région. Ces différentes fonctions et ces pôles seront répartis à travers l'Alsace. Notre région a jusqu'ici beaucoup ignoré les forces de ses villes en focalisant beaucoup de choses sur Strasbourg, il faut bien le dire. Notre région, très urbanisée, doit en utiliser toutes les forces urbaines, dont au premier chef Colmar, mais il ne faut surtout pas, à mon sens, jouer les uns contre les autres. Il faut jouer la complémentarité, sinon nous manquerons ce projet. Il faut un équilibre concret entre territoires dans la répartition des rôles et dans l'organisation qui se mettra en place. Alors, oui, mais dans cet esprit et, puisqu'aujourd'hui tout est encore ouvert et que rien n'est tranché, demandons que Colmar ait une vraie place, celle qui lui revient, au cœur de ce Conseil Unique d'Alsace qui prône justement la proximité dans les territoires et auprès des habitants.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. Nous tenons également à affirmer notre accord avec l'expérimentation proposée d'un Conseil Unique d'Alsace. Toutefois, il nous semble important de dire qu'il ne faut surtout pas que cela soit une assemblée construite par les élus, pour les élus. Il nous semble qu'il conviendrait en premier lieu de définir l'utilité de cette nouvelle instance, ses compétences propres et celles qui seraient confiées à des niveaux de proximité qui restent à préciser : métropole, intercommunalité, etc. Il faudrait que le mode de financement soit connu et suffisant pour garantir que la décentralisation de ce Conseil Unique soit effective et qu'elle prenne en compte l'intérêt général de tous les Alsaciens. Nous nous posons en effet plusieurs questions sur la représentativité des territoires et des Alsaciens dans cette nouvelle instance. Que deviennent les partenaires sociaux, les représentants du monde de l'entreprise, les agences pour l'emploi dans cette organisation ? Qui seront les partenaires de développement du territoire ? Quelle vision d'ensemble sera portée pour le développement de l'Alsace ? Quels moyens lui seront-ils donnés pour y parvenir ? Pour ce faire, et avant de vouloir construire une nouvelle assemblée, les trois instances que sont le Conseil Général du Bas-Rhin, le Conseil Général du Haut-Rhin et la Région, auraient pu apporter la preuve de leur capacité à travailler ensemble en créant, par exemple, un seul Comité Régional du Tourisme, dont le siège pourrait être à Colmar qui a des atouts de par sa situation géographique, son environnement touristique, ses qualités d'accueil, etc. Ou encore, en regroupant les trois agences de développement économique, chose qui a été évoquée à de multiples occasions et qui est toujours repoussée. Or, la motion présentée ce soir à notre approbation s'affranchit de toutes ces questions en demandant que la totalité du siège et de l'administration technique et administrative de la région se voie installée à Colmar. Il faudra s'en donner les moyens en terme de lieu d'accueil ou en terme de plans de déplacements, par exemple. Aujourd'hui, le compte n'y est pas pour prétendre accueillir une telle instance, mais nous voulons bien faire preuve de patriotisme colmarien et voter cette motion en espérant qu'elle servira à faire comprendre, en temps utile, au Conseil Unique que Colmar a la volonté, l'ambition, les qualités et les compétences pour l'accueillir, en toute

ou partie, dans les meilleures conditions. Je vous remercie pour votre attention.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, je crois effectivement que sur le fond, en tant que Colmarien, nous pouvons difficilement contester la démarche qui est la vôtre. Cependant, je crois aussi qu'il faudra, comme l'ont rappelé mes collègues, mettre un peu d'eau dans notre vin colmarien – nous sommes déjà capitale des vins d'Alsace – et défendre, quand il le faudra, cette complémentarité entre les villes alsaciennes. Lors du dernier Conseil Municipal, nous avons défendu Strasbourg en tant que siège du Parlement européen : c'est quelque chose de tout à fait positif, et il faudra toujours continuer à défendre cette complémentarité. Par exemple, accepter aussi que Mulhouse puisse obtenir une certaine centralité par rapport à l'actuel Haut-Rhin, en complémentarité de Colmar qui aurait cette centralité à vocation régionale. Ensuite, comme l'a rappelé ma collègue, Mme VALENTIN, c'est un défi qui nous attend si nous voulons ce siège. Il conviendrait donc de renforcer l'attractivité de la ville, notamment, comme cela a été mentionné, en améliorant les transports publics. Un exemple concret : le siège actuel du Conseil Général se trouve à 15-20 minutes à pied de la gare et est desservi par une ligne de bus dont la fréquence est de 20 minutes. Il faudra donc faire des efforts concrets à ce sujet si nous voulons des déplacements durables entre Strasbourg, Mulhouse, Colmar et les autres villes. Je voterai ce rapport avec ces réserves.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Cette motion me pose un peu problème. En effet, fallait-il attendre que les chefs de nos collectivités territoriales se mettent d'accord pour que l'Alsace s'exprime, enfin, d'une seule voix aux niveaux national, européen et mondial ? Quelle perte de temps et quelle perte de moyens depuis ces quelques années ! Ensuite, faut-il mettre l'équilibre territorial au cœur de la condition de réussite. Je pense que c'est à l'aune du projet et de son application qu'il nous faudra juger de son adéquation avec les demandes du peuple alsacien. A mon avis, il faut une répartition harmonieuse des sites de convergence et d'information sur tous les territoires et des projets issus de la base avant toute chose. Je suis entièrement pour que Colmar soit la centralité, pour assurer ensuite une certaine coordination et une gestion ; encore faudra-t-il s'en donner tous les moyens, bien que nous en possédions un certain nombre. Je pense qu'il ne faut pas perdre de temps et, qu'avant tout, il nous faut un gouvernement alsacien qui soit véritablement équilibré sur tout le territoire et engagé à mener le plus rapidement possible cette convergence de moyens.

**M. le Maire MEYER :** M. BAUMULLER.

**M. BAUMULLER :** Merci M. le Maire, mes chers collègues. Dans la perspective d'un Conseil Unique d'Alsace, je partage évidemment le désir que notre ville joue un rôle important dans une nouvelle organisation territoriale. En effet, Colmar a de nombreux atouts pour prétendre être le siège ou l'un des sièges d'une institution alsacienne unique. Un polycentrisme alsacien serait sans doute la solution, même si avant de trancher la question du

siège, se pose celle d'une bonne déconcentration des services sur l'ensemble du territoire, notamment des services publics pour nos concitoyens, nos entreprises et nos associations. Cela dit, cette motion me pose quelques problèmes. En orfèvrerie, par exemple, ce n'est que lorsque le bijou est terminé qu'on lui choisit un écrin. Dans notre cas, le bijou n'est même pas commencé, et ses plans semblent changer de semaine en semaine. Le premier paragraphe de votre motion évoque des perspectives positives pour l'Alsace ; personnellement, je n'en sais rien. Nous sommes aujourd'hui au stade de belles idées, d'idées sans contenu précis, sans mode opératoire. Ces idées ne peuvent se satisfaire de n'être que belles. Si nous regardons un peu dans le rétroviseur, nous constatons que cette question agite la classe politique, et uniquement la classe politique, depuis de nombreuses années. Aujourd'hui, on nous demande de passer directement à la phase finale d'un projet qui devrait pourtant se construire pas à pas et dans la concertation. Pourtant, et cela a déjà été dit ce soir, en matière de progrès et de coopération entre nos collectivités, rien n'a été enregistré. Combien d'agences avons-nous vu fusionner ? Aucune. En somme, on nous demande aujourd'hui de passer dans le grand bain sans avoir le minimum de bases de natation communes. Que dire de la concertation, lorsque nous savons qu'une majorité des élus départementaux et régionaux a appris dimanche dernier dans la presse l'accord entre les trois présidents, et pire, qu'ils étaient convoqués, par voie de presse toujours, le 1er décembre pour un congrès ? De concertation, en réalité, il n'y en a pas. On agit dans l'urgence avant que la campagne présidentielle ne laisse plus aucune place à cette question et, surtout, avant que ne prenne fin le CDD gouvernemental du président de la Région. A mon sens, l'Alsace mérite mieux que ces tripatouillages. Nous devrions commencer par répondre aux vraies questions, notamment la première, celle du mode de scrutin. Si nous ne mettons pas fin aux petites baronnies locales en choisissant le scrutin proportionnel, le seul qui soit garant de l'aménagement du territoire équilibré, alors, je le crains, nous ne serons pas dans une perspective positive pour l'Alsace. Reste ensuite toute la question des économies : la loi sur la réforme territoriale avait pointé du doigt le trop grand nombre d'élus et avait fixé ce nombre à 74. Aujourd'hui, le ministre-président nous présente une fourchette entre 96 et 110 élus à qui on propose déjà des augmentations d'indemnités substantielles, puisqu'on leur demandera de faire le double de travail. Tout cela ne me semble pas bien sérieux. Enfin, revendiquer de nouvelles compétences, en matière d'éducation notamment, cela signifie que l'école française n'est plus unique sur l'ensemble du territoire national ; à mon sens, cela pose des questions de principe auxquelles il vaudrait mieux réfléchir. Je m'arrête là. Pour toutes ces raisons, je m'abstiendrai sur ce texte, car il est trop tôt, à mon avis, pour se prononcer sur le futur siège et il est surtout trop tôt, pour moi, pour dire oui à ce projet de Conseil Unique d'Alsace.

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** M. le Maire, mes chers collègues, le concept de la création d'une seule entité publique politique ou de regroupement des institutions existantes n'est pas une initiative récente émanant de telle ou

telle personnalité ou de tel ou tel organisme, quelles que soient leurs qualités ou leurs équations. Par le passé, la question avait été posée, mais non véritablement abordée ou appréhendée, en tout cas traitée, non en raison d'un manque d'intelligence ou d'expertise, mais soit par les difficultés qu'elle semblait poser, soit même parce que le principe se trouvait être rejeté. Or, actuellement, de manière quelque peu frénétique, en tout cas répétitive, voire contraignante, cette question semble prendre une urgence particulière, ceci, bien évidemment, sans aucun rapport avec des échéances électorales ou politiques. Certes, l'ensemble des textes — l'article 72 de notre constitution, les dispositions de la loi du 16 décembre 2010 — permet d'envisager la création de nouvelles formes d'organisation par les collectivités territoriales, sans attendre la mise en place de la nouvelle représentation régionale, ce qui aurait pu constituer un premier pas vers cette nouvelle gouvernance. La décision d'envisager le processus tendant à la gouvernance unique est engagée. Il n'échappera à personne que, hormis le rappel aux grands principes d'objectifs, d'enjeux et de stratégie, rien n'est précisé en ce qui concerne la réorganisation nécessaire des structures, mais cela semblait sans doute nécessaire pour l'acceptation de tous d'un texte commun. Bien au contraire, dès après la présentation du document, les contradictions les plus évidentes apparaissaient dans les déclarations des uns ou des autres, manifestant ainsi l'ambiguïté de la situation. Tout en même temps, paraît être ouvert à chacun, selon sa force, de tirer les dividendes de la réforme. Cette situation, permettez-moi un rappel historique, n'est pas sans rappeler celle de la Décapole alsacienne en 1648 après le Traité de Westphalie, tirée entre l'empire germanique et le royaume de France, dont on disait que le fort l'emporterait. Au surplus, sur les enjeux identifiés, rien ne permet de situer les répartitions de pouvoir aux fins de cohérence, d'efficacité, de plus grande lisibilité de l'action politique, de la garantie d'une démocratie renforcée, d'une meilleure accessibilité. On pourra me rétorquer que cela fera l'objet d'études et d'accords ultérieurs, mais il n'est pas indiqué s'ils font partie du référendum projeté. Rien ne serait plus grave que l'ensemble des règles ne soit pas arrêté, l'enfer se cachant souvent dans les détails. En cela, la motion que vous soumettez ce soir au Conseil Municipal, M. le Maire, motion à laquelle je m'associe pleinement et que j'approuve totalement, pose à travers l'exemple de Colmar, le problème primordial de l'équilibre territorial, voire de la proximité qui doit se retrouver dans le projet. Or, que voyons-nous, qu'entendons-nous du fait de cette incertitude ? C'est la métropole strasbourgeoise qui estime devoir, ou de son droit, recueillir l'ensemble décisionnel de la région ; Mulhouse qui s'autoproclame capitale du sud Alsace, ce qui ne manque pas de m'étonner ; l'annonce d'un pôle Strasbourg-Mulhouse, dont Colmar serait absent. C'est en fait, mes chers collègues, de faire de Colmar la rançon de la nouvelle gouvernance alsacienne. Personnellement, je n'envie rien à mes voisins que je respecte profondément, mais je n'entends pas, à l'expérience du passé, qu'il puisse de quelque manière être porté atteinte à notre ville. Permettez-moi de vous rappeler que notre ville, comme nos voisins, a, au fil du temps, perdu des compétences en raison d'une régionalisation, d'une inter-régionalisation, d'une étatisation, voire plus pour Strasbourg. Permettez-moi de vous rappeler les combats que mènent à l'heure actuelle la région et les

départements pour le maintien de leur indépendance eu égard à leur perte d'autonomie financière. Les forces centripètes sont une constante dans la nature, donc dans notre organisation étatique, en tout cas, dans notre pays. Forte de son passé, de ses atouts, de ses forces et de ses faiblesses, notre ville, capitale judiciaire, capitale administrative, doit être pleinement, comme toutes et tous, associée à cette nouvelle gouvernance. L'équilibre qu'elle réclame à son profit n'est qu'un atout supplémentaire pour le véritable succès de la réforme. La gouvernance respectueuse ne fait peur à personne ; la gouvernance aventureuse n'est pas acceptable. Merci, mes chers collègues, de permettre de l'indiquer avec force par le vote de cette motion.

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET.

**Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET :** Merci, chers collègues. Il s'agit d'un débat ancien, vous l'avez relevé, qui aboutit enfin, je l'espère, aujourd'hui. Je crois que c'est une formidable occasion que nous avons maintenant de nous tourner vers l'avenir, de nous projeter, de nous prendre en main et de dire, en Alsace, quelle Alsace nous voulons demain. Un petit mot, de mémoire, pour M. Henri GOETSCHY qui disait : « Strasbourg, c'est l'Europe, Colmar, c'est la Région ». Là encore, il était précurseur, et j'espère en tout cas qu'il aura eu raison. Sur le fond et la nécessité de faire le Conseil Unique d'Alsace et de nous retrouver, toutes les collectivités, j'aimerais juste vous citer un exemple qui nous intéresse à Colmar : nous avons à peu près plus de 20 % des enfants en petite section de maternelle qui sont en classe bilingue, et nous nous heurtons aujourd'hui à des difficultés pour développer ces sites, car l'Education Nationale est incapable de former les enseignants nécessaires. Rien que pour cela, mes chers collègues, cela vaut le coup de se mettre tous ensemble et d'obtenir un transfert de compétences pour la formation des enseignants dont l'Alsace et les Alsaciens ont besoin, sans déroger, évidemment, aux programmes nationaux et de ce qui est fait jusqu'à présent. C'est donc une nécessité absolue de se réunir tous ensemble pour obtenir de nouvelles compétences. Ensuite, concernant l'organisation, je fais partie de ceux qui ont souvent bien fréquenté la région et qui ont pu se rendre compte, en tant qu'élue, du centralisme strasbourgeois, de Strasbourg, de la communauté urbaine de Strasbourg, et de la tentation qu'a souvent cette collectivité à absorber beaucoup d'énergie et beaucoup de nos finances. Je crois que si nous voulons réussir ce Conseil Unique, il faut une réorganisation proche du territoire avec, évidemment, plus de services et plus de proximité, sinon cela ne fonctionnera pas. Colmar est quand même particulièrement bien placée, déjà en temps de transports par rapport à tout le territoire alsacien, et également en terme de qualité de vie que nous pourrions offrir pour la capitale de l'Alsace. Je suis un peu déçue qu'il y ait beaucoup de pessimisme dans le débat, parce que je crois à l'avenir, je crois en l'Alsace et je crois que si nous voulons nous en sortir aujourd'hui en Alsace, il faut que nous nous prenions en main et que nous soyons volontaires.

**M. le Maire MEYER :** M. BRUGGER.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Oui, merci, M. le Maire. Simplement pour dire que j'approuve totalement ce qui a été dit par M<sup>e</sup> GRUNENWALD et Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, et que je trouve cette motion tout à fait remarquable.

Bien évidemment, j'applaudirai des deux mains. Nous n'allons pas commencer à discuter de la manière dont se fera et comment sera géré ce Conseil Unique d'Alsace, nous n'allons pas discuter des papiers peints avant d'avoir mis en place les structures ; il faut d'abord savoir où nous allons construire notre immeuble. Je pense que Colmar, incontestablement, doit être le site de ce Conseil Unique d'Alsace. Tout d'abord pour des raisons géographiques, car c'est au milieu de la province ; nous ne pouvons pas toujours continuer à être sous l'emprise de la métropole strasbourgeoise qui veut s'arroger, il faut bien le reconnaître, tous les pouvoirs de la région. Je crois qu'il faut que nous soyons solidaires et que tous ensemble nous votions pour Colmar comme siège de ce nouveau Conseil Unique d'Alsace. Deuxièmement, il est incontestable également qu'en plus de ce siège, un autre problème se pose, celui de la désignation des différents conseillers. Se posera aussi le problème de la parité, car il y aura toujours un antagonisme entre le Haut-Rhin et le Bas-Rhin. Les décisions sont bien évidemment prises à la majorité, mais il y a plus de conseillers dans le Bas-Rhin ; quoi qu'il arrive et quelles que soient les décisions les plus importantes, automatiquement, le Haut-Rhin se trouvera en minorité. Il faudra, là aussi, prévoir qui va toucher la loi, car la loi peut s'amender, pour qu'il y ait une parité entre les conseillers du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, pour qu'à chaque fois qu'il y aura un problème important, nous nous trouvions sur un pied d'égalité ; il ne faut pas qu'au forcing, nous fassions passer, au détriment du Haut-Rhin, des intérêts qui ne sont pas systématiquement ceux de notre département. Là également, en plus de la demande du siège à Colmar, il faudra que nous mettions ce problème de la parité entre les différents conseillers sur le tapis. La loi avait tout prévu, mais elle avait prévu que ce soit la majorité des conseillers qui décident dans le cas où, dans une région, il y a souvent 3, 4, voire 5 départements qui la composent. Dans cette région Alsace, nous n'aurons que l'antagonisme Haut-Rhin/Bas-Rhin, nous n'aurons pas de troisième département qui serait le département d'appoint. Pour pallier ce manque incontestable, il faudra donc poser le problème de la parité entre les deux départements. Ces deux points me paraissent tout à fait essentiels.

**M. le Maire MEYER :** M. l'Adjoint FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, chers collègues, j'approuve bien entendu le texte de la motion qui vise à pouvoir faire de l'Alsace une région forte, aussi bien sur le plan national que sur le plan européen, voire international. Je voudrais cependant revenir sur un passage qui ne semble pas faire l'unanimité au sein de l'assemblée et qui évoque le non-démantèlement des services. S'il s'agit de faire de l'Alsace une région forte, nous ne sommes pas non plus dans des périodes où nous pouvons nous permettre de dépenser sans compter. Un démantèlement avec une répartition ou un morcellement des services du siège des différentes instances serait sans doute extrêmement coûteux. Je crois qu'il faut être attentif dans la façon dont est rédigée cette motion qui vise à ce que les services ne soient pas démantelés, et que nous puissions également viser à faire des économies ou, au moins, ne pas dépenser plus dans le cadre de ce projet.

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1er Adj. HEMEDINGER :** Oui, M. le Maire, chers collègues, en tant que Conseiller Régional, il est vrai que j'ai eu l'occasion de participer le 7 mai dernier à une séance présidée par M. Philippe RICHERT, Président de la Région Alsace et Ministre des collectivités locales, qui a posé les jalons du Conseil Unique d'Alsace. J'ai eu l'occasion de prendre la parole pour dire que j'adhérais pleinement à cette vision de l'organisation institutionnelle voulue par M. Philippe RICHERT, et ceci pour deux raisons : la première est que nous sommes évidemment dans une région particulière avec une culture forte, un vivre ensemble forgé par l'Histoire, avec seulement deux départements. L'objectif de ce Conseil est bien entendu de permettre à l'Alsace de peser plus fort, d'une voix unique et unie, vis-à-vis de Paris et aussi de peser plus fort vis-à-vis de nos amis et voisins Allemands et Suisses. C'est également plus de transparence, car nous savons bien qu'aujourd'hui, lorsque nous posons la question à la population des attributions d'un conseiller général ou celles d'un conseiller régional, peu de personnes savent y répondre. C'est dommage et c'est également un manque de transparence. Je crois qu'il faut donc clarifier les choses. J'ai aussi dit que j'adhérais à cette vision, parce qu'elle était une chance historique de rééquilibrage – sous-entendu, effectivement, que la situation telle qu'elle est aujourd'hui en Alsace n'est pas équilibrée – des pouvoirs et de l'organisation en Alsace. C'est la raison pour laquelle j'adhère pleinement et avec beaucoup de joie à la motion présentée ce soir. Je salue les avancées qui ont été faites dans la menée vers ce Conseil Unique d'Alsace depuis le 7 mai dernier. Je suis persuadé que ce qui est bon pour l'Alsace est bon pour Colmar et que ce qui est bon pour Colmar est bon pour l'Alsace.

**M. le Maire MEYER :** Que reste-t-il à ajouter ? Le tour de table était très ouvert, avec les opinions et les sensibilités de chaque intervenant, lesquels ont essayé de mettre les propos en rapport avec la situation alsacienne. Je ne me découvre pas, puisque personnellement, je suis très certainement parmi les plus anciens qui faisaient appel à une simplification. Je ne cessais de dire qu'il y en a assez des mille-feuilles et qu'il ne faut pas ajouter une couche supplémentaire. Depuis 2 - 3 ans, je ne cesse de dire que nous aurions pu trouver certaines simplifications. J'en cite quelques-unes : je prends les lycées et les collèges. Qu'est-ce qui diffère entre un lycée et un collège au niveau de la construction et de la maintenance ? Rien. Qu'est-ce qui diffère entre nos routes départementales haut-rhinoises et bas-rhinoises ? Il s'agit de la même gestion. Qu'est-ce qui diffère dans notre service de tourisme avec le CRT et deux associations départementales ? C'est vraiment de la gabegie. Ne pouvons-nous pas non plus trouver une simplification dans l'organisation des services économiques ? Nous avons trois structures économiques sur deux départements et une pour la région. Je dis que c'est de l'argent dépensé inutilement. En plus, nous nous dispersons et n'arrivons pas à faire passer un message unique, puisque nous parlons trois langues différentes. Heureusement, aujourd'hui, nous arrivons à finaliser pour au moins essayer d'être plus efficaces, pour qu'ailleurs, on puisse dire que l'Alsace parle d'une seule voix. Cela était nécessaire. Je suis quand même relativement surpris de la tiédeur de certains avis qui viennent d'être donnés. Pour prendre rang dans une organisation, nous ne pouvons pas partir d'une position molle, car avec une

telle position, nous ne négocions rien. Il faut toujours partir d'une position forte. Je suis également personnellement partenaire et partisan de l'équilibre territorial. Cependant, je ne vois pas seulement cet équilibre territorial à l'intérieur de l'organisation du Conseil Unique Régional, je le vois toutes administrations confondues où chaque ville est siège de quelques instances. Je le vois également à travers le cumul de toutes les instances, et non seulement à travers la nouvelle organisation entre la région Alsace et les deux départements du Rhin. Je pense qu'avec cette stratégie, nous trouverons quelque chose pour toutes les villes, mais avec l'emploi de toutes les structures administratives qui y sont déjà installées. Je parle de l'Europe, de ce qui est déjà piloté à partir des deux autres villes, mais c'est un tout et l'équilibre des territoires passe par là. C'est la raison pour laquelle j'étais partisan d'une position forte au départ, pour voir ensuite avec les partenaires la façon dont nous pourrions nous organiser. Je ne voudrais pas non plus oublier les aspects particuliers ; c'est pour cette raison qu'il y a en introduction l'historique de Colmar et également le crédit de Colmar dans cette future organisation. En effet, nous avons des atouts qu'il nous appartenait de valoriser. J'ai donc tenu à le faire à travers cette présentation. Le texte ne vient pas seulement du maire, il s'agit d'un texte enrichi par les uns et les autres ; j'en ai fait, en quelque sorte, la synthèse. Finalement, dans cette synthèse et cette notion d'équilibre des territoires, je m'y retrouve. En effet, nous trouvons là une réponse pour tous les territoires alsaciens. Encore une fois, si nous nous sommes attelés à ce travail, il ne s'agit pas de rendre la gestion plus chère. Un sondage a été fait au niveau de la population alsacienne : quelque 70 % sont favorables pour une simplification, mais à une condition, que la gestion ne revienne pas plus cher. Nous devons donc également veiller à cela. Equilibre territorial, oui, mais précaution également par rapport à nos contribuables. Raison pour laquelle le texte vous a été présenté de cette façon.

Puis-je le soumettre au vote ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Une abstention. Le texte est donc voté.

Merci, mes chers collègues. Nous sommes arrivés au bout de notre débat. Nous vous invitons au lieu habituel.

FIN DE LA SEANCE : 21 H. 30



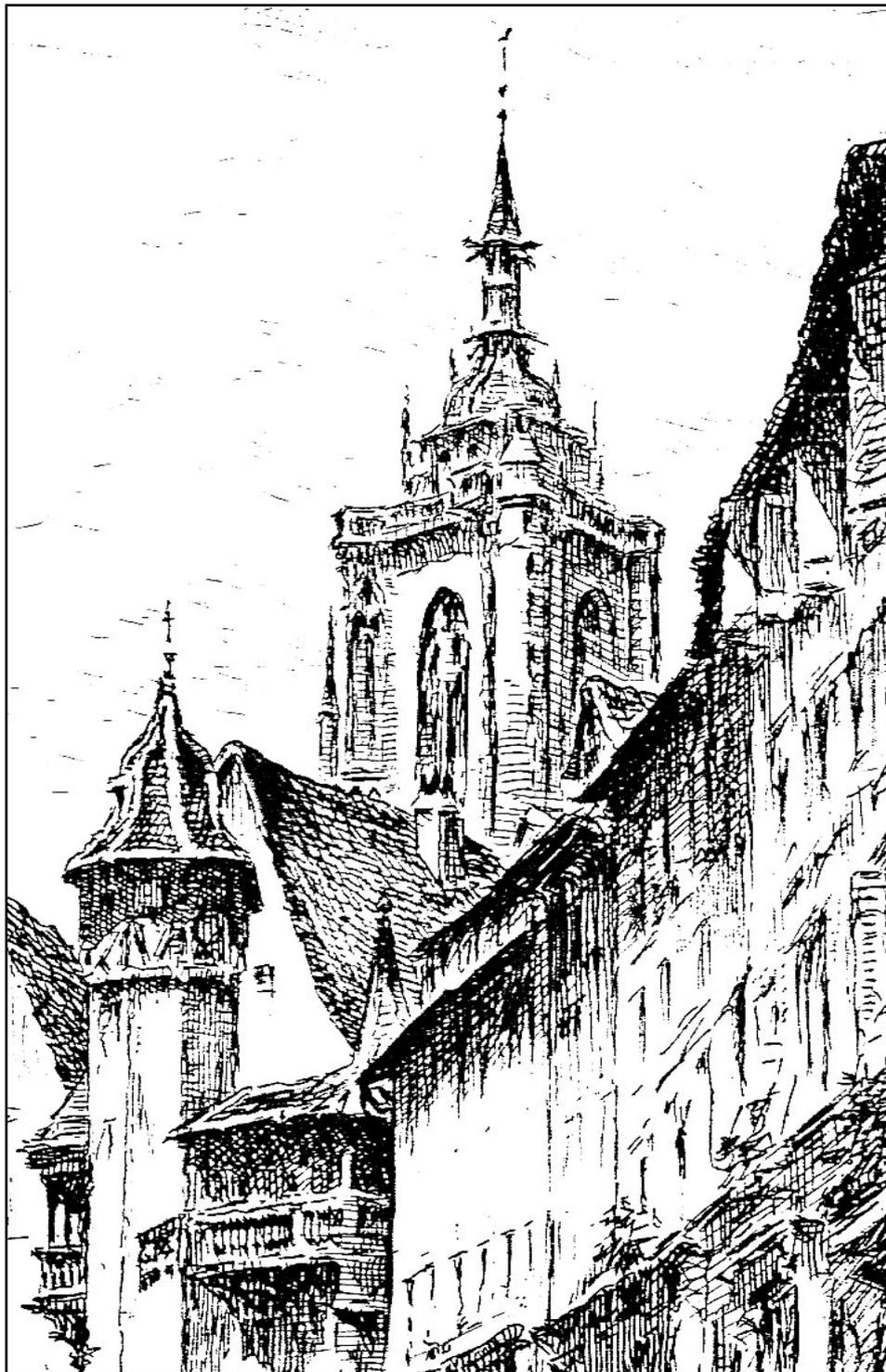
**COLMAR**

**STENOGRAMME**

**34<sup>ème</sup> Séance**

**du**

**19 décembre 2011**



**CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le Maire MEYER :** Mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal.

J'ai quelques excuses à vous présenter : M. l'Adjoint DREYFUSS, Mme CHELKOVA, Mme UHLRICH-MALLET , M. TOURNADE, Mme RABIH, M. MEISTERMANN, M. LECONTE et Mme BENNAGHMOUCH donnent respectivement pouvoir à M. l'Adjoint FRIEH, M<sup>e</sup> BRUGGER, M. BAUMULLER, Mme MANN, à votre serviteur, à Mme KLINKERT, à Mme VALENTIN et à Mme DOLLE.

Sur ce, nous avons le bureau à installer : la benjamine est disponible. Vous agrée-t-elle comme secrétaire de séance ? Cela semble être le cas, merci. Son suppléant, le Directeur Général des Services. Opposition ? Abstention ? Les deux sont installés.

J'ai à vous soumettre les procès-verbaux des deux dernières réunions, des 14 et 21 novembre. Font-ils appel à des observations ? M. RENIS.

**M. RENIS :** Merci, M. le Maire. Une petite précision : lors de votre dernier Conseil Municipal, il était mentionné que j'étais absent. Or, j'avais donné une procuration à ma collègue, mais comme il y a eu un Conseil Municipal extraordinaire, cette procuration avait servi pour le Conseil Municipal.

**M. le Maire MEYER :** Par conséquent, vous étiez absent, sans procuration puisqu'elle avait déjà été consommée.

**M. RENIS :** Sans le faire exprès.

**M. le Maire MEYER :** Le résultat ne change pas. Je sou mets les procès-verbaux à votre approbation : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les deux procès-verbaux sont approuvés.

Concernant le compte rendu des arrêtés, vous avez deux productions : ceux pris par délégation du Conseil Municipal, et le compte rendu des marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

J'ai une communication à vous faire concernant trois arrêtés préfectoraux : le premier est en rapport avec les prescriptions d'exploitation de la société Timken Europe qui, dans le cadre du démantèlement de l'ancien parc des citernes de stockage de fuel de la chaufferie du site, a reconnu que le matériau à fouiller présentait des traces d'hydrocarbures ; par conséquent, différentes prescriptions furent opposées par voie d'arrêté préfectoral à la société.

Pour Scapalsace, il s'agit également de prescriptions complémentaires dans le cas de la modification des conditions d'exploitation de son entrepôt de produits frais situé au 2, rue Haussmann.

Le troisième arrêté porte sur Ricoh Industrie : il s'agit d'un arrêté préfectoral du 2 décembre 2011 en rapport avec l'exploitation de l'unité.

La dernière communication porte sur la Fête des voisins qui, en 3 ans, est devenue une véritable institution à Colmar. La Ville contribue largement au succès rencontré par cette fête à travers les engagements pris en 2008.

Pour récompenser la Ville de Colmar de son implication dans la Fête des voisins, la Fédération Européenne des Solidarités de Proximité lui a remis le label « Ville conviviale, Ville solidarité » lors d'une cérémonie qui s'est tenue en mairie le 28 novembre dernier. Cette année, plus de 70 fêtes de quartiers s'étaient tenues, ce qui est un record. Avec la Ville de Colmar, 15 000 autres villes dans le monde ont été primées avec ce label, et 37 diplômes ont été remis en mairie de Colmar le 28 novembre dernier.

Cela étant dit, je donne la parole à M. l'Adjoint JAEGY pour la présentation du point n° 5.

### **5. Décision modificative n° 2 de l'exercice 2011.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **6. Autorisations de programme et crédits de paiement – décision modificative n° 2-2011.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** C'était pour le point précédent, mais un peu tardivement parce que je pensais qu'il y aurait eu quelques interventions. J'ai vu tous ces retraits : cela signifie-t-il que les taux de réalisation pour l'année écoulée seront extrêmement faibles ? J'espère que nous n'allons pas retourner vers les vieilles années que vous citez de temps en temps. Rassurez-moi.

**M. le Maire MEYER :** Je ne pense pas que nous soyons dans ce cas d'espèce.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** D'accord.

**M. le Maire MEYER :** Nous le constaterons au compte administratif.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Vous me rassurez, en attendant d'être pleinement rassuré au moment du compte administratif. Merci, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER :** En dépenses, nous serons entre 3 et 4 millions d'euros supplémentaires par rapport à l'année dernière, en dehors du taux. Naturellement, vous aurez le loisir de gratter davantage le jour où nous présenterons le compte administratif ; ce que vous ferez, j'en suis sûr.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Nous serons là, bien entendu.

**M. le Maire MEYER :** Nous aurons les réponses en rapport à vos questions.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Vous connaissez déjà l'une de nos questions ; vous aurez certainement la réponse.

**M. le Maire MEYER** : J'y ai répondu par anticipation. Nous allons dépasser d'environ 4 millions d'euros les dépenses de l'année 2010 et le taux devrait être dans les mêmes eaux que celui de 2010.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Vous me rassurez.

**M. le Maire MEYER** : Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT** : Merci, M. le Maire. En fait, j'attendais l'intervention de M. Dominique GRUNENWALD pour apporter une petite précision par rapport au rapport précédent. Pour votre bonne information, à la page 3 du rapport...

**M. le Maire MEYER** : Quel rapport ?

**Mme KLINKERT** : Le rapport précédent, mais c'est juste pour information.

**M. le Maire MEYER** : Non seulement vous aviez du retard, mais en plus, vous deviez d'abord écouter ce que M. GRUNENWALD avait à dire.

**Mme KLINKERT** : Voilà.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Nous pouvons être d'accord sur le point n° 2.

**Mme KLINKERT** : C'est pour votre information, et je pense que vous ne pourrez être que satisfait de ce que je vais vous dire.

**M. le Maire MEYER** : Vous cherchez à vous cultiver deux fois.

**Mme KLINKERT** : M. le Maire, c'est simplement par rapport au nouveau règlement financier du Département. En effet, il est dit dans le rapport que selon ce nouveau règlement financier, les subventions du Conseil Général ne seraient versées qu'en une fois, à l'issue de la réalisation de la totalité de chaque opération. Je souhaitais simplement vous préciser, car je crois qu'il est important de le savoir, que le versement unique à la fin des travaux est effectivement exact pour les subventions inférieures à 100 000 €. Par contre, pour les subventions allant de 100 000 € à 500 000 €, le versement se fait en deux fois et, à partir de 500 000 €, le règlement financier du Département prévoit un premier acompte à partir de 35 % de réalisation des travaux. Ce n'était qu'une simple précision par rapport à ce qui figure dans le rapport. C'est tout.

**M. le Maire MEYER** : Complémentairement à ce qui est écrit.

**Mme KLINKERT** : Exactement.

**M. le Maire MEYER** : Parfait.

**Mme KLINKERT** : Merci.

**M. le Maire MEYER** : Par contre, cela n'a rien à voir avec le taux de réalisation. Vous réagissez sur les recettes.

**Mme KLINKERT** : Oui, M. le Maire, tout à fait. Cela me semblait important de le savoir et d'avoir la bonne information.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : C'est une information complémentaire, M. le Maire. Pour ma part, je parle des dépenses, vous me connaissez.

**Mme KLINKERT** : Et je parle des recettes.

**M. le Maire MEYER** : Nous ne pouvons pas dire qu'il s'agit de la tête et des jambes.

Je me permets de vous soumettre le rapport n° 6 : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **7. Délibération budgétaire spéciale : autorisation d'engagement et de mandatement en section d'investissement pour le budget principal – exercice 2012.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **8. Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried 2010-2013 – version révisée à mi-parcours.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT** : Encore une précision, M. le Maire, peut-être plus importante que la précédente : cela ne concerne pas la première phase du contrat de territoire de vie, mais la deuxième phase, et plus particulièrement Unterlinden puisqu'il est mis dans le rapport que c'est l'espace public entre les quartiers Unterlinden, découverte du ruisseau, qui serait prise en compte du contrat de territoire de vie. Or, ce n'est pas ce qui avait été discuté et acté, ni ce qui a été signé vendredi. Il s'agit en fait du surcoût du bâtiment qui a été pris en compte par le Conseil Général, M. le Maire, pour le même montant. Il faudrait vraiment modifier en ce sens.

**M. le Maire MEYER** : Le document de base explique ce que vous venez de dire, à savoir que le rapport est mal articulé. En effet, les espaces extérieurs sont également compris dans le surcoût, c'est un ensemble. Par contre, j'observe que la dotation supplémentaire du Département ne repose plus sur le contrat de projet Etat-Région-Département, mais qu'il est installé dans la territorialisation. Je ne critique pas, mais je constate que la subvention complémentaire aurait dû, en toute logique, abonder le contrat de projet et non puiser sur le contrat territorial.

**Mme KLINKERT** : Vous en connaissez les raisons, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER** : Oui.

**Mme KLINKERT** : Nous nous sommes expliqués au moins à deux reprises à ce sujet autour de cette table.

**M. le Maire MEYER** : Vu votre enrichissement quant à la présentation du rapport, je devais aussi préciser ce que je viens de dire. En effet, l'Etat a honoré un million d'euros supplémentaires dans le contrat de projet, la Région a abondé de 660 000 € tandis que le Département, pour les raisons que vous ne tenez pas à trop commenter, a préféré cette autre solution.

**Mme KLINKERT** : Si vous me permettez de reprendre la parole, je me permettrais de dire que le Département, dans le cadre du contrat de projet, a attribué 3 millions d'euros pour le projet initial. Je me permets de redire, puisque vous m'y incitez, que dans le cadre de la révision du contrat de projet, et du fait qu'un autre dossier culturel ne se faisait pas, celui du Musée alsacien en l'occurrence, le surcoût pour Unterlinden a pu être pris en compte par l'Etat et la Région dans le cadre du contrat de projet. Ceci étant, le Conseil Général se propose de le prendre en compte dans le contrat de territoire de vie pour un montant de 300 00 €. Je me permets d'insister, car le contrat qui a été signé concerne bien le surcoût du bâtiment. Il faudrait vraiment que la délibération précise qu'il ne s'agit pas du ruisseau, mais bien du surcoût du bâtiment. Merci.

**M. le Maire MEYER** : Merci d'amener de l'eau à mon moulin. Vous dites que la dotation supplémentaire du Département a pu être payée parce que d'autres musées ne se sont pas réalisés. Or, ces autres musées étaient répertoriés dans le contrat de projet, et non dans le contrat territorial. Qu'est-ce qui empêchait alors le Département d'abonder le contrat de projet à hauteur de ce qui a été fait ? Je peux vous donner la raison, mais je ne veux pas m'étendre là-dessus ; c'est pour que la minoration ne soit pas trop grande entre ce qu'a fait le Département anciennement et ce qu'il fait pour les trois prochaines années.

Cela dit, il faut quand même respecter la précision qui vient d'être apportée dans la matière rédactionnelle pour justifier l'aide complémentaire du département.

Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **9. Modification n° 5 du Plan d'Occupation des Sols.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Je vous remercie, M. le Maire. Concernant ces modifications, bien entendu, celle portant sur la zone d'activités de l'aérodrome est tout à fait compréhensible et même souhaitable, tout comme celle portant sur le zonage du terrain pour la sédentarisation des gens du voyage. En revanche, la troisième modification, que vous avez nommée « autre adaptation », touche des zones naturelles, lesquelles, en principe, ne

peuvent être urbanisées, si je ne m'abuse, qu'à l'occasion de la transformation du POS. Or, nous ne pouvons plus toucher les POS autrement qu'en faisant des PLU. Comme le PLU de Colmar a été annulé par le tribunal administratif, je voudrais savoir quel est le projet précis qui justifie cette demande de modification et, si projet précis il y a, si celui-ci ne risque pas d'être sujet à caution s'il y avait des recours.

**M. le Maire MEYER :** Je cherche à comprendre : vous acceptez les deux premières séries.

**Mme VALENTIN :** Et je me pose des questions pour la troisième.

**M. le Maire MEYER :** Vous posez des questions : je suis un peu étonné que vous n'ayez pas fait part de vos réserves devant le commissaire-enquêteur.

**Mme VALENTIN :** Je n'ai jamais entendu parler de cette enquête préalable.

**M. le Maire MEYER :** Elle est publiée.

**Mme VALENTIN :** Oui, il suffit de lire toutes les pages et toutes les lignes des journaux. Comme je n'étais pas au courant, M. le Maire, et que cette délibération est portée au Conseil Municipal, je me permets de poser la question en Conseil Municipal.

**M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Apparemment, de nombreux Colmariens étaient au courant puisqu'il y a quand même eu 400 consultations. D'ailleurs, l'avis, clair et précis – ce qui n'est pas toujours le cas —, figure dans le rapport : il n'y a non seulement un avis favorable, mais sans réserve et sans recommandation. Je pense que les choses sont claires. A propos de votre question, les terrains concernés sont aujourd'hui enclavés dans une zone qui était constructible ; il s'agit simplement d'une adaptation mineure sur des terrains qui sont subitement devenus inconstructibles, tout en étant entourés de terrains constructibles.

**M. le Maire MEYER :** Et déjà construits.

**M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Effectivement, déjà construits pour la plupart. Par conséquent, il était un peu étonnant que ces quelques terrains enclavés dans une zone construite ne soient plus constructibles. Raison pour laquelle il s'agit d'une modification et non d'une procédure plus lourde.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de Mme VALENTIN et de M. LECONTE.

## **10. Attribution de bourses au permis de conduire voiture à des jeunes colmariens âgés de 17 à 23 ans – 8<sup>ème</sup> session.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **11. Programme de rénovation urbaine – conventions d’entretien des espaces privés à usage public de la Colmarienne du Logement – OPH.**

Voir rapport –

M. l’Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

**M. le Maire MEYER :** C’est une clarification sur l’utilisation foncière.

Le rapport est mis aux voix : qui approuve ? Qui s’y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **12. Attribution de subventions pour les animations organisées dans le cadre de la soirée du Nouvel An 2011.**

Voir rapport –

Mlle l’Adj. DENEUVILLE, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Merci, M. le Maire. Dans la presse, je lisais un grand titre où il était marqué « 16 200 € pour la Saint-Sylvestre » et, en petit, « à l’ouest ». Cet article m’a un petit peu interpellé dans la mesure où nous pouvions nous poser la question de savoir s’il fallait continuer à flécher les crédits de cette sorte et s’il fallait continuer à faire ce que j’appelle du « communautarisme ». Je pense qu’il y a d’autres axes à explorer pour venir en aide et surtout pour voir si les actions menées sont en adéquation avec les objectifs qui sous-tendent ces actions. A mon avis, je ne pense pas que ces actions sont assez efficaces et justement en adéquation avec les objectifs visés.

**M. le Maire MEYER :** Mlle l’Adj. DENEUVILLE.

**Mlle l’Adj. DENEUVILLE :** Tout d’abord, il faut rappeler que ce financement intervient dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale et convient donc directement pour les quartiers Europe, Schweitzer et Bel Air-Florimont. Pour les autres quartiers de la ville, il faudra effectivement trouver d’autres leviers financiers pour pouvoir financer et subventionner les autres associations.

**M. le Maire MEYER :** L’observation faite peut être comprise. Le seul amendement que j’y apporterais serait de supprimer le mot « communautarisme » parce que toutes les populations participent à ces rencontres. Il y a des personnes qui viennent de partout, c’est un bon mixage ; il y a quelques élus qui passent chaque année une agréable soirée parmi ces populations. Nous y rencontrons vraiment différentes personnes : certaines viennent du centre-ville, d’autres de l’est de la ville... Il se trouve qu’il y a sur place des salles permettant d’organiser des animations.

M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Je pense que la remarque de M. GREINER n'est pas complètement déplacée puisque lorsque nous lisons la description des activités dans le rapport, il y a quand même plusieurs activités destinées aux adhérents des associations. Le sentiment qui ressort en lisant ce rapport est que cela n'a pas l'air très ouvert non plus. Il s'agit d'animations qui sont faites pour les membres des différentes associations. Ne serait-il pas possible de faire une grande fête du Nouvel An qui réunirait tout le monde, qui serait organisée par tout le monde et serait ouverte à tout Colmar ?

**M. le Maire MEYER :** Nous nous inscrivons à l'opposé de cette idée, car plus vous avez de points d'animation, plus vous mobilisez les uns et les autres. Dans une association, ni la carte d'identité ni l'origine de la personne ne sont demandées. Il y a vraiment des personnes qui viennent de partout. Pourquoi faites-vous une fixation à ce sujet ? C'est vous qui provoquez le problème par votre « fléchage ».

**M. HILBERT :** Il s'agit de la description des actions faites dans le rapport, et ce n'est pas moi qui flèche.

**M. le Maire MEYER :** Il y a les associations, mais tout le monde n'a pas les mêmes origines dans ces associations. Pourquoi faites-vous une fixation à ce sujet ?

Le rapport est mis aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'abstention de M. GREINER.

### **13. Demande de l'appellation « Musée de France » pour le musée du Jouet.**

Voir rapport –

M. SISSLER – Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** En 2010, il y a eu environ 60 000 entrées.

**M. SISSLER :** La presse s'en est d'ailleurs fait l'écho récemment. Il me semble que pour ce genre de musée, musée d'animation, peu de villes en France font autant d'entrées. C'est bien.

*Intervention d'un conseiller municipal inaudible (sans micro).*

**M. SISSLER :** Absolument.

**M. le Maire MEYER :** Si nous devons comparer par rapport au Bioscope...

**M. SISSLER :** Le Bioscope, c'est la catastrophe, M. le Maire. On parle même de le supprimer.

**M. le Maire MEYER :** Rappelez-vous ce que je disais à ce sujet.

Le rapport est mis aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

#### **14. Convention financière entre la Ville de Colmar et l'association MAJEPT relative à l'attribution d'une subvention pour 2012.**

Voir rapport –

M. SISSLER – Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Je réponds à votre intervention de tout à l'heure, car je ne sais plus qui a dit quoi à l'époque. J'ai le souvenir qu'à un moment donné, quelqu'un soutenait fort ce projet vers Biesheim ou Neuf-Brisach, et je ne sais plus qui proposait que s'il y avait la création d'un Bioscope, il devait se faire là-bas. Vous me rappellerez qui soutenait ce projet.

**M. le Maire MEYER :** Observation très pertinente. Je me permets de rappeler aux collègues les modalités financières initialement prévues pour installer ledit Bioscope du côté du Rhin. Tout le financement reposait sur des moyens privés. Or, dans la formule Bioscope n° 2, le privé s'était retiré et ce sont les collectivités locales qui ont dû s'engager. C'est la différence, cher collègue, entre la position défendue par celui qui n'était pas encore maire et l'avis donné par la suite, lorsque la variante Bioscope n° 2 s'est présentée et que les collectivités ont dû intervenir à hauteur de plus de 30 millions d'euros.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Le privé n'était plus là, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER :** C'est toute la différence... Donc il fallait se repositionner.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Vous avez aussi mis le doigt dedans, M. le Maire, et tout le monde est responsable. Il ne faut pas toujours voir les responsabilités des uns et des autres.

**M. le Maire MEYER :** Vous posez la question, je réponds et vous donne la différence entre les deux variantes du Bioscope.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Nous sommes d'accord, mais il y aura toujours des variantes, M. le Maire, et vous étiez aussi favorable pour cela. Il s'agit d'une responsabilité collective, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER :** Vous faites l'arroseur arrosé ! Je pense donc que le feu est éteint.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** C'est vous qui avez été sapeur-pompier, M. le Maire ; c'est donc vous qui savez le faire. Pour ma part, je ne l'ai jamais été.

**M. le Maire MEYER :** Oui, mais j'ai toujours dû éteindre les feux allumés par d'autres !

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Même par Johnny !

**M. le Maire MEYER :** La preuve, vous l'avez ! Vous allumez le feu. Vous savez, il y a des silences qui sont plus importants que bien des propos.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Plus un mot, maintenant.

**M. le Maire MEYER** : Le rapport est mis aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

**15. Partenariat entre la Ville de Colmar et l'agence de voyages en ligne « Cultures-voyages.com » concernant la billetterie du musée Bartholdi.**

Voir rapport –

M. SISSLER – Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**16. Avenant à la convention de financement de la Comédie de l'Est.**

Voir rapport –

Mme HUBER – Conseillère Municipale Déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Il ne s'agit pas d'une dépense supplémentaire de 68 000 €, mais d'une compensation : ce qui n'est plus versé à l'Opéra du Rhin est reversé à la Comédie de l'Est.

Le rapport est mis aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

**17. Concours artistique 2012 de la Ville de Colmar.**

Voir rapport –

Mme HUBER – Conseillère Municipale Déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Mme KLINKERT.

**Mme KLINKERT** : Merci, M. le Maire. Je souhaitais quelques explications complémentaires, car le projet qui nous est soumis ce soir n'est plus tout à fait le projet initial inscrit dans les 53 engagements que vous aviez pris et qui consistait en une aide à des artistes colmariens à travers un concours d'œuvres. Que le premier jet d'une idée lancée soit modifié, pourquoi pas, mais là, j'aurais tout de même 3 questions à poser. La première concerne le premier volet, à savoir le concours pour les écoles maternelles et élémentaires : 6 000 € à ce titre-là, est-ce que ce crédit ne pouvait pas être pris sur la dotation de la Ville de Colmar aux écoles plutôt que sur le budget culturel ? Il me semble que cela ampute d'autant le montant réellement destiné au concours artistique. Toujours sur ce volet, ne vaudrait-il pas

mieux envisager d'utiliser ce crédit de 6 000 € pour éventuellement faire venir des plasticiens dans les écoles ? Concernant le deuxième volet, vous proposez de récompenser des artistes qui exposent en dehors de Colmar ; là aussi, il y a chaque année plusieurs artistes qui exposent en dehors de Colmar. Qui va décider et selon quels critères ? S'agit-il d'une seule attribution de 2 000 € ou cette somme sera-t-elle répartie entre différents artistes ? En fait, il ne s'agit plus vraiment d'un concours, mais plutôt de bourses. J'aurais également une proposition à faire concernant ce volet n° 2 : ne pourrions-nous pas utiliser cet argent pour faire venir des artistes des villes jumelées dans le cadre du 50<sup>ème</sup> anniversaire du jumelage ? Enfin, en ce qui concerne le volet n° 3, à savoir le projet artistique de M. Michel CHEVALIER qui a déjà été inauguré d'ailleurs, il s'agit d'un montant de 12 000 € dans le cadre d'un chantier d'insertion. Il me semble qu'il s'agit là d'un projet certes culturel, mais social avant tout puisque la subvention est attribuée à la Mission Locale. De plus, je me permets de souligner que ce projet me semble relativement cher. Tout ceci pour dire qu'à mon sens, il ne s'agit plus d'un concours artistique ; en tout cas, ce n'est plus le projet présenté au départ.

**Mme HUBER :** Pour répondre à la première question, celle concernant les écoles maternelles, ce projet a été fait en accord avec l'Inspection académique.

Par rapport au volet n° 2, c'est-à-dire pour aider un artiste colmarien, les modalités d'attribution feront l'objet d'un règlement qui sera discuté en commission culturelle après le vote du budget.

Concernant le troisième volet, ceci interviendra également pour la restructuration du quartier Schweitzer ; lorsqu'elle sera définitive, les modalités seront rediscutées.

**M. le Maire MEYER :** M. BARDOTTO.

**M. BARDOTTO :** Merci, M. le Maire, chers collègues. Je voudrais répondre à Mme KLINKERT, notamment sur le volet n° 3 concernant la dotation de 12 000 € réservée au projet artistique de M. Miguel CHEVALIER et à la Mission Locale, étant Président de cette structure. Nous avons voulu faire ce projet pour agrémenter le quartier, car il fallait voir ce mur qui est éclairé toute la nuit ; je vous invite d'ailleurs à aller le voir, Mme KLINKERT. Nous avons surtout formé 11 jeunes dont 9 ont trouvé un emploi : 2 en CDI et les 7 autres en CDD. Est-ce que 12 000 € pour arriver à placer 9 jeunes est cher ? Je pense que vous devriez lire ce magnifique livre intitulé Agenda 2012 dans lequel vous trouverez les photos et les explications.

**M. le Maire MEYER :** M. BAUMULLER.

**M. BAUMULLER :** Merci M. le Maire. Je souhaiterais compléter en deux mots la réponse de M. BARDOTTO à Mme KLINKERT : M. BARDOTTO vient de souligner l'aspect social de ce projet, qui est très intéressant. Cela dit, l'une des ambitions était véritablement de faire entrer la culture dans ce quartier avec une très grande signature, M. Miguel CHEVALIER. Il est vrai que lorsque nous nous sommes retrouvés lors des premières réunions de travail, je ne connaissais pas ce personnage. Il suffit pourtant de taper son

nom sur Internet pour voir la dimension internationale de cette signature. Depuis, je me suis rendu compte, notamment au cours de certains voyages, qu'il y a du M. Miguel CHEVALIER dans de très grandes villes, comme Paris ou Marseille, où les anciens docks et le quartier de la Joliette ont été entièrement remis en lumière par cet artiste. Je crois que nous pouvons être fiers d'avoir une telle signature dans notre ville. Je sais que M. Miguel CHEVALIER a fait de gros efforts financiers et qu'il a adhéré à ce projet justement pour cette dimension sociale et d'amélioration du cadre de vie.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Y a-t-il une ambiguïté dans le titre du point n° 17 ? S'agit-il d'artistes qui ont participé à un concours pour qu'un projet soit accepté par un jury ou s'agit-il d'artistes qui concourent à la vie artistique de Colmar ? Ma question vaut surtout pour le volet n° 3 : est-ce que cet artiste, aussi respectable et reconnu soit-il, a été mis en concurrence avec d'autres projets ? Y a-t-il un jury qui a pris la décision de donner ce projet à cet artiste plutôt qu'à un autre ?

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, l'objet n'est pas de remettre en cause le projet qui a eu lieu dans le quartier Schweitzer avec cette magnifique œuvre de M. Miguel CHEVALIER qui associe l'artistique avec l'insertion ; c'est une réussite et ce n'est absolument pas à remettre en cause. Par contre, la question qui vous est adressée, M. le Maire, est : quelle politique avez-vous pour soutenir les artistes colmariens ? Nous sommes bien d'accord que cette œuvre n'a pas été faite dans cette optique, M. BARDOTTO. L'œuvre est très bien, le projet est très bien, mais ne soutenait pas des artistes colmariens. La question qui s'adresse à vous, M. le Maire, est bien : quelle politique avez-vous pour soutenir les artistes colmariens ?

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** J'interviendrai sur le point n° 1, car je trouve que permettre à des écoles maternelles et primaires de participer à un concours est extrêmement intéressant ; nous en avons d'ailleurs vu les résultats l'année dernière. La deuxième chose que je voudrais dire sur ce point est que dans la dotation de certains établissements d'écoles primaires, d'autres budgets ont permis des projets qui portaient sur des thèmes spécifiques. A ce moment-là, il y a effectivement eu des intervenants, des plasticiens, des musiciens, sur des points très ponctuels. Pour cela, il y avait une dotation de la Ville de Colmar.

**M. le Maire MEYER :** M. BARDOTTO.

**M. BARDOTTO :** Au sujet de M. Miguel CHEVALIER, nous avons voulu élever les débats et prendre un artiste de renommée mondiale : si vous aviez vu les jeunes en formation lorsque cet artiste venait les voir, ils se sentaient surévalués. Je pense que cela leur a fait bien, tout comme cela a fait du bien au quartier. C'est le choix que nous avons fait, mais nous ne négligeons pas pour autant les artistes locaux.

**M. le Maire MEYER :** Mme HUBER.

**Mme HUBER :** Cette œuvre a été faite dans le respect des habitants et a permis un échange entre les artistes et les habitants du quartier justement.

**M. le Maire MEYER :** Personnellement, je suis ravi de cet échange qui tourne autour d'un des 53 engagements. Vous voyez que ces engagements proposés suscitent l'intérêt des uns et des autres, si je dois me référer aux commentaires qui viennent d'être tenus. J'ose observer que pour ce qui est du premier volet, nous n'avons rien changé par rapport à l'année dernière. Nous l'avons pratiqué l'an dernier, il n'y a rien de nouveau. Par contre, ce qui est nouveau est l'accompagnement des artistes colmariens qui vont à l'extérieur : M. HILBERT, nous soutenons et cherchons à les soutenir. D'ailleurs pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires, nous avons été face à des travaux exceptionnellement riches ; c'était magnifique. Nous avons raison, il y a 2 ans, de nous tourner dans cette direction. Enfin, nous pouvons parler du troisième volet et des 12 000 €, sachant qu'il s'agit d'une excellente réalisation dans le domaine culturel. M. BARDOTTO, peut-être étiez-vous mal placé pour en parler, car vous présidez la Mission Locale ; donc tout à l'heure vous devriez sortir avant de voter !

Le rapport est mis aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé, M. BARDOTTO n'ayant pas pris part au vote.

### **18. Reconduction des « Ciné Pass » et « Culture Pass Colmar ».**

Voir rapport –

Mme HUBER – Conseillère Municipale Déléguée, rapporteur, présente le rapport.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. L'année dernière déjà nous avons demandé si vous pouviez nous communiquer le nombre de personnes qui avaient fait la demande de l'une ou l'autre de ces cartes, ainsi que l'utilisation qui est faite des tickets auprès des partenaires. Nous aimerions bien connaître ces informations pour les années écoulées, car nous ne les avons toujours pas, et vous demander si une vente des cartes de cinéma le vendredi de 14 h à 17 h n'est pas un peu juste pour promouvoir une action de cet ordre. Ne pourrions-nous pas augmenter les durées de service ? Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, l'an dernier, nous avons constaté que les « Ciné Pass » marchaient plutôt bien et avaient un certain succès auprès des jeunes, mais que la carte « Culture Pass » ne fonctionnait pas.

**M. le Maire MEYER :** Elle ne fonctionne pas aussi bien que le « Ciné Pass ».

**M. HILBERT :** Beaucoup moins bien, puisqu'elles se comptent en unités, en tout cas l'an dernier. A mon sens, c'est parce que cela coûte trop cher et que les 10 € de frais de gestion sont beaucoup trop élevés par rapport aux

économies pouvant être réalisées. Ne serait-il pas possible de réunir les deux cartes ? Pour réduire les frais de gestion, nous pourrions par exemple donner une carte « Culture Pass » à tous les jeunes venant chercher un « Ciné Pass » ; cela leur permettrait d'avoir ces coupons et les encouragerait à fréquenter nos chers musées colmariens. Merci.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, M. le Maire, chers collègues, ma proposition va dans le même sens que celle de M. HILBERT puisque je voudrais également proposer de rapprocher ces initiatives et de créer une carte « Colmar Culture ». Nous voyons qu'avec ces différentes offres, nous touchons 3 tranches d'âge différentes. Nous avons le « Ciné Pass » d'un côté, le « Culture Pass » de l'autre, les horaires qui ne sont pas très pratiques... Il y a vraiment des complications. A l'image du déneigement, l'idée de départ est bonne, mais c'est tellement compliqué ensuite que cela finit par décourager les personnes. Cette carte « Colmar Culture » serait pour tous les âges, ce qui serait une grosse différence. Par contre, nous pourrions moduler les prix en fonction des conventions que nous avons avec les partenaires : nous pourrions la faire plus chère pour les adultes, moins chère pour les jeunes ou les seniors par exemple, ou introduire des critères sociaux. Cela serait une carte unique afin de favoriser l'accès à la culture à Colmar. Cela pourrait comprendre le cinéma, les musées, les festivals, etc. Elle pourrait aussi être en vente dans différents lieux partenaires pour faciliter l'acquisition de cette carte. C'est une simple proposition. Je reste à votre disposition si vous souhaitez plus d'exemples, que ce soit à Nancy ou d'autres grandes villes.

**M. le Maire MEYER :** M. GREINER.

**M. GREINER :** Juste une question personnelle, M. le Maire : serez-vous bientôt un des partenaires pour faire augmenter le « Ciné Pass » ?

**M. le Maire MEYER :** Figurez-vous que je n'ai pas encore acheté mon vélo, à l'inverse, d'autres collègues, mais avec raison.

**M. le Maire MEYER :** Mme HUBER pour les réponses.

**Mme HUBER :** Mme VALENTIN, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2011, nous avons délivré 3 991 carnets pour le « Ciné Pass » : 2 055 pour les juniors, 867 pour les seniors et 1 075 pour les seniors +. Pour mémoire, en 2010, nous avons remboursé 111 874 €.

**M. le Maire MEYER :** Cela n'empêche pas de donner les résultats précis des années passées comme cela a été demandé. M. ACHOU, vous donnerez cette information pour que tout le monde sache à quoi s'en tenir. Mme HUBER, la suite.

**Mme HUBER :** Concernant les questions de MM. DENECHAUD et HILBERT, les « Ciné Pass » et « Culture Pass » sont une démarche culturelle et il ne s'agit pas d'une démarche de consommation. C'est plutôt tourné vers une demande de qualité pour inciter les jeunes à aller voir des choses qu'ils ne verraient pas, mais il est vrai qu'il est difficile de mobiliser les jeunes pour le « Culture Pass ». C'est pour cette raison qu'une étude est menée concernant

ce dispositif pour essayer de l'améliorer et pour encourager les jeunes à profiter de cette offre et aller voir les musées.

**M. le Maire MEYER :** M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER :** Oui, un rapide petit clin d'œil, car nous approchons des fêtes de Noël. Nous nous sommes fait tellement attaquer sur les engagements pendant la campagne électorale, et bien après lorsque vous disiez les pires choses sur les engagements que nous avons pris – et intégralement tenus — vis-à-vis des Colmariens ; aujourd'hui, nous constatons que vous en demandez encore plus et que vous nous soutenez dans ces engagements. Je trouve cela assez marrant finalement. Nous acceptons toutes les adhésions, c'est très bien, venez nous rejoindre sur nos idées ; seulement, il ne fallait pas être aussi critique. Je referme cette parenthèse.

En ce qui concerne le « Ciné Pass » et le « Culture Pass », ce sont deux choses totalement différentes : l'un concerne le cinéma et exclusivement le cinéma, l'autre concerne toutes les autres manifestations et activités culturelles. Contrairement à ce qui vient d'être dit par M. HILBERT, je pense qu'il n'y a pas forcément de lien à trouver sur ces deux points ; ce sont deux activités différentes bien ciblées. Cela étant, peut-être que le « Culture Pass » mérite un peu plus de soutien et de publicité, car tout ce qui est fait pour rendre la culture accessible aux uns et aux autres va dans le bon sens. Si nous parlons de ce sujet ce soir, c'est parce que nous avons pris des engagements, lesquels sont tenus, sinon nous n'en parlerions même pas.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Je reconnais que je suis arrivé avec du retard et je m'en excuse. Toutefois, je constate que pour les deux derniers points qui ont été évoqués, vous ne répondez pas sur le fond, ce qui est un petit peu dommage. Vous répondez un peu par l'entourloupe en disant « Je me réjouis de voir que vous vous intéressez à nos 53 points de la campagne municipale alors que vous étiez contre, et maintenant vous les soutenez ». Nous préférierions avoir une réponse sur le fond, entre autres au point n° 17 où vous avez complètement zappé les réponses et où nous avons eu droit à des non-réponses. Je trouve que la proposition qui vous est faite par M. HILBERT est tout à fait astucieuse et intelligente : pourquoi ne pourriez-vous pas reconnaître que M. HILBERT a le droit d'avoir des idées astucieuses et intelligentes, et pourquoi ne pas vous intéresser à cette proposition quitte à vous rendre compte que ce n'est pas possible ? Personnellement, je trouve qu'il a une idée tout à fait géniale : inciter les jeunes qui vont au cinéma à aller aussi au musée, puisqu'il me semble que c'est le but. Mme HUBER, dire que les musées n'est pas le cinéma, je pense que tout le monde ici est au courant qu'un musée ce n'est pas un cinéma. S'il vous plaît, répondez sur le fond et ne méprisez pas les personnes de l'opposition qui posent des questions intelligentes et qui travaillent sur le fond.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Oui, je pense que dire que le cinéma n'est pas de la culture ne fera pas plaisir au collègue, M. DREYFUSS.

**M. le Maire MEYER** : Qui a dit cela ?

**M. DENECHAUD** : Vous le savez très bien, arrêtez. Le cinéma fait partie intégrante de la culture. Je comprends bien que vous sépariez, que ce sont des offres différentes, une consommation différente. Cela étant, je trouve très intéressant de lier les deux, d'où ma proposition. Une fois que l'on a en main la carte qui permet d'aller au cinéma, et si celle-ci permet aussi d'avoir des réductions substantielles pour d'autres offres culturelles, cela incite beaucoup plus que si l'on doit aller la chercher entre telle heure et telle heure et payer quelque chose en plus. C'est pour cette raison d'ailleurs que de très nombreuses autres villes lient les deux et ont fait une carte culture unique, parfois même pour toutes les tranches d'âge. A propos des engagements, je n'ai pas été le plus critique sur vos engagements, mais une des principales critiques que j'ai toujours émises est le côté saupoudrage. Je suis tout à fait cohérent et dans la droite ligne de ce que j'ai toujours dit en disant « rassemblons les initiatives ».

**M. le Maire MEYER** : M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Oui, concernant les engagements, je pense que nous avons le droit de ne pas être arc-boutés sur le passé et sur une campagne électorale, et que nous avons aussi le droit d'être constructifs en Conseil Municipal. Je ne suis pas sûr que cela soit spécialement constructif de toujours nous rappeler que nous étions contre vos engagements et que maintenant, à chaque fois que nous disons quelque chose, nous les adoptons et les trouvons extraordinaires. Nous faisons une proposition sur le « Ciné Pass » et le « Culture Pass » où nous pourrions profiter de l'effet d'aubaine : l'attractivité du cinéma pour entraîner un peu plus – si Mme HUBER nous a bien donné les chiffres du « Ciné Pass », elle ne nous a pas donné ceux du « Culture Pass » — de nos jeunes à aller fréquenter nos musées. Je ne suis pas certain que tous ceux qui auront un « Ciné Pass » iront dans les musées, mais si au moins une petite fraction y allait, cela ferait toujours plus que ceux qui ont un « Culture Pass » actuellement. L'idée est juste de regrouper les frais de gestion sur les deux systèmes pour permettre de distribuer ces « Culture Pass » à plus de jeunes.

**M. le Maire MEYER** : M. GREINER.

**M. GREINER** : Merci, M. le Maire. Je dois dire que la réflexion est en cours, même si elle n'est peut-être pas encore dans la cellule. Il y a effectivement des idées qui fonctionnent pour mettre en commun non pas seulement ceci pour la Ville de Colmar, mais il me semble qu'avec l'Allemagne et la Suisse, très proches, il y a quelque chose à faire au niveau des musées. Au niveau du domaine sportif, il y a également quelque chose à faire. Je pense non pas à une carte culturelle, mais à une carte simplement dédiée à ceux qui ont envie de faire quelque chose, de voir quelque chose et de développer certaines choses, non seulement sur la Ville de Colmar, mais dans un environnement proche et tridimensionnel avec l'Allemagne et la Suisse. Il me semble que ceci est très intéressant et c'est une proposition que je voulais

soumettre dans quelque temps. Effectivement, je viens de voir que dans certaines villes proches des frontières, cette carte existe.

**M. le Maire MEYER :** M. FRIEH.

**M. l'Adj. FRIEH :** M. le Maire, chers collègues, je voudrais faire une rapide intervention sur le fond justement. Ce qui nous anime depuis quelques instants, c'est la politique culturelle développée à Colmar. Or, nous constatons que cette politique culturelle ne fait pas de monoculture. Elle vise à équiper la ville d'œuvres artistiques nouvelles, elle vise à soutenir la fréquentation des lieux de culture, elle investit dans le domaine culturel par rapport aux musées, aux nouvelles salles de spectacle ; nous oublions tout ce qui est fait pour la musique à Colmar dans cette discussion, que ce soit le festival, le Grillen ou la nouvelle salle de spectacle qui sera accessible au Centre Europe ou à Colmar Expo. Dans notre ville, nous avons une politique qui est mise en œuvre, un peu tous azimuts, c'est vrai, pour permettre justement cette diversification culturelle maximum avec une approche diversifiée et qui mérite, me semble-t-il, d'être soulignée. Je crois que Colmar a une politique culturelle très digne qu'il s'agit d'encourager, de soutenir, peut-être de corriger sur certains points, pourquoi pas ; nous sommes à l'écoute de toutes les propositions. Je ne pense pas que nous puissions dire que nous ne répondons pas sur le fond, parce que le problème est justement un problème de fond, ce problème étant : quelle politique culturelle avons-nous à Colmar ? Je crois que nous n'avons pas à rougir de ce qui est développé actuellement.

**M. le Maire MEYER :** M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Je suis déçu par la dernière intervention : nous ne parlons pas de la politique générale de la Ville en matière de culture, mais simplement d'un point très précis qui est le Pass. On dirait qu'à l'heure actuelle, parce que cela était dans votre programme, vous ne voulez pas le modifier : programme que vous nous citez à chaque fois, sachant qu'il date quand même de quelques années, il faut bien le dire, et que vous pouvez changer en 4 ans, M. le Maire. Pourtant, c'est une idée qui paraît très intéressante de dire : essayons de faire un effet de levier entre le cinéma et les musées. Je rappelle quand même, M. FRIEH, qu'il y a un grand challenge devant nous avec le Musée d'Unterlinden ; il ne faudra pas compter uniquement sur les touristes pour réaliser les 300 000 entrées par an.

*Intervention d'un conseiller municipal inaudible (sans micro).*

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Pardon ? Non, nous ne sommes plus à 500 000 entrées, mais bien à 300 000, ce qui ne sera déjà pas mal. Nous ne sommes pas en train de revoir tout ce que fait la Ville, car la Ville fait et a toujours fait, depuis des années, beaucoup pour la culture. Il me semble que cet effet de levier que pourrait être le cinéma par rapport aux musées est un point important et très intéressant. Nous avons l'air de toucher à toute votre structure et à tout votre programme en disant que nous pourrions peut-être le modifier. M. GREINER est également intervenu en disant que nous pourrions aller plus loin. En effet, pourquoi ne pas associer – et vous avez tout à fait raison – le sport ou le festival SPIVAKOV. Avouons que cela pose tout de même plus de problèmes de vouloir joindre l'ensemble ; par contre,

cela semble très possible entre le cinéma et le théâtre. Nous vous demandons d'étudier cette demande qui est faite par un certain nombre d'entre nous, peut-être pas pour cette année, mais pour l'année prochaine. Ainsi, vous aurez évolué grâce à votre initiative et non pas, sans doute, à l'initiative de ceux qui ont pris la parole ce soir.

**M. le Maire MEYER :** Mme SCHNELL.

**Mme l'Adj. SCHNELL :** Oui, je ne vais pas m'étendre beaucoup, mais je voudrais vous donner une information concernant l'activité des personnes âgées et des enfants dans le cadre du cinéma. Le pôle de la solidarité intergénérationnelle va organiser chaque mois, à partir du mois de janvier, une rencontre entre des enfants et des aînés : ils verront le même film et se retrouveront ensuite dans une structure pour pouvoir discuter et échanger ensemble sur les impressions qu'ils auront eues pendant la projection. Je tenais aussi à dire que nous essayons de faire le maximum au niveau de l'animation pour permettre aux personnes âgées de se retrouver et de visiter les musées : ces personnes ont déjà visité le Musée du Jouet à deux reprises et elles visiteront le Musée Unterlinden. Ce sont des activités très modestes, mais très vivantes et très enrichissantes autant pour les enfants que pour les personnes âgées, dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle.

**M. le Maire MEYER :** M. Daniel MEYER.

**M. l'Adj. MEYER :** Oui, M. le Maire, mes chers collègues, je voudrais simplement apporter la précision suivante à propos du « Ciné Pass » et du « Culture Pass » : lorsque nous délivrons des Ciné Pass, il faut en déterminer le nombre, puisque c'est ce qui rémunère le cinéma. C'est le nombre de tickets délivrés qui fait l'objet d'une rémunération. Si nous devons délivrer 3 000 « Culture Pass », puisque nous délivrons 3 000 « Ciné Pass », nous devrions aussi les rémunérer. Il faut donc faire la différence entre les deux. Je vous rappelle simplement que lorsque nous avons proposé aux anciens de prendre le bus gratuitement, tout le monde s'est précipité et personne n'a employé le « Pass bus » alors que nous l'avions payé. C'est pour cette raison que nous avons institué le fait de payer 10 € pour obtenir le pass. Cela a ramené l'occupation des bus à leur juste niveau, sans avoir le problème des pass qui ne sont jamais utilisés. Dans cette situation, cela serait le cas pour le « Culture Pass ».

**M. le Maire MEYER :** Bien, nous avons fait un large tour culturel. Parfait. Personnellement, je cherche à comprendre : si un enfant veut aller au cinéma, il va au cinéma ; s'il veut aller dans un musée, il va au musée. Si dans le même carnet, il y a une entrée pour le cinéma et une autre pour le musée, ce n'est pas pour autant qu'il ira davantage au musée. Il fera ce qu'il a envie de faire. Raison pour laquelle nous avons séparé les disciplines culturelles afin de pouvoir mieux les identifier. A la date d'aujourd'hui, et résultats à l'appui, je pense que les résultats sont à la hauteur. Je me répète, je pense qu'en vendant dans le même carnet des billets pour les musées et le cinéma, les intéressés ne risquent pas d'aller davantage dans les musées, puisqu'ils font ce qu'ils ont envie. Pourquoi ce décollage vertical pour le cinéma ? Ce résultat insoupçonné nous a fait comprendre que, de plus en plus, le grand-père ou la grand-mère accompagne son petit-fils ou sa

petite-fille au cinéma. Cela provoque une synergie entre générations. Ce résultat que nous n'avions pas deviné au départ est aujourd'hui évident, d'où la raison de ces nombreuses fréquentations pour le cinéma. De plus, et cela a été dit, nous indemnisons les exploitants de cinémas à hauteur de la fréquentation ; nous sommes donc obligés de mieux cibler les salles fréquentées, d'autant qu'il y a une grande différence entre les salles de cinéma et les musées de la Ville de Colmar par exemple, lesquels ne sont pas gérés de la même façon. Malgré tout ce que vous avez dit, je constate que nous ne sommes pas à côté du problème et qu'il n'y a pas de difficultés.

M. WAGNER.

**M. WAGNER :** Oui, merci M. le Maire. Je n'étais pas intervenu jusqu'à présent, mais je trouve que vous avez une vue très réductrice. Je pense que lorsque nous suscitons un intérêt chez un enfant, il s'y intéresse. Il faut susciter l'intérêt d'aller fréquenter les musées, leur expliquer pourquoi il y a telle œuvre... Je vais prendre un exemple : il n'y a pas très longtemps, j'ai accompagné un groupe d'enfants de l'école Serpentine, c'est-à-dire des enfants de 7 ans, qui allaient voir Guernica, l'œuvre de Picasso. Quand nous leur expliquons le pourquoi de cette œuvre et ce qu'ils trouvent dans cette œuvre, je vous assure qu'ils y trouvent un intérêt. Il faut justement susciter cet intérêt. Là, vous êtes totalement à côté du sujet.

**M. le Maire MEYER :** Je crois que si quelqu'un est à côté du problème, c'est bien vous.

**M. WAGNER :** C'est la réponse habituelle que vous donnez.

**M. le Maire MEYER :** Nous n'interdisons pas aux enfants d'aller au musée puisque nous proposons le Pass. Nous ne réduisons pas ; au contraire, nous le proposons.

M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** M. le Maire, peut-être que le Musée du jouet est proche des jeunes, mais pas les autres musées. Je fais appel aux souvenirs de tous les Colmariens ici : combien de fois, étant jeunes, sommes-nous allés au musée à Colmar ? Très rarement. Même les écoles ne nous emmenaient pas au musée, ou très rarement. Tout ce que nous pouvons faire pour amener les jeunes au musée, pour leur donner l'habitude, sera une bonne chose. Or, nous vous disons simplement pourquoi ne pas essayer de lier les deux, dans des conditions à déterminer, car c'est peut-être plus difficile à mettre en œuvre que la simple idée que nous sommes en train de défendre. Pourquoi ne pas essayer de faire quelque chose d'extraordinaire et que ce « Ciné Pass » soit en même temps une entrée vers les musées pour les jeunes ? C'est simplement ce qui est dit, et ce n'est pas contre vos idées. Nous pouvons vous féliciter de ce qui est fait à l'heure actuelle, mais peut-être pouvons-nous faire mieux. Il me semble que vous voulez toujours faire mieux, M. le Maire, n'est-ce pas ? Faisons un peu mieux, essayons de réfléchir et ne restez pas bloqué en disant que les jeunes ceci, le cinéma cela... Ne bloquons pas, ayons des idées de transversalité – le mot à la mode, car tout est transversal à l'heure actuelle. Faisons de la transversalité par rapport

aux musées, au cinéma, à la musique et tout le reste. Là, nous avancerons un petit peu. Ne bloquez pas, je vous en prie.

**M. le Maire MEYER :** Il n'y a pas plus sourd que celui qui ne veut pas entendre.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD :** Exactement.

**M. le Maire MEYER :** Je redis que nous proposons le « Culture Pass » dont le coût de revient net tourne autour de 50 %. Je pense que nous incitons fortement à la fréquentation et cela pour tous les musées. Seulement, le choix appartient aux enfants et aux parents puisque nous proposons ce billet d'entrée.

Le rapport est mis aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

### **19. Réactualisation des règlements d'utilisation des salles de sport, des gymnases et des stades municipaux ainsi que des courts de tennis de la Mittelharth et du mur d'escalade du gymnase Camille Sée.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. M. BRUGGER, ce rapport est assez remarquable. Visiblement, vous avez travaillé avec les responsables des différentes associations sportives. L'exemple typique est le règlement d'utilisation des installations d'escalade de Camille Sée où figurent des considérations extrêmement techniques, ce qui suppose un dialogue important avec les associations. Je vous en félicite. Par contre, pourriez-vous, de façon synthétique, nous indiquer les modifications du règlement d'utilisation des salles de sport ? Quels sont les points importants à travers ces 26 articles ? Quelles sont les choses franchement nouvelles par rapport au fonctionnement précédent ?

**M. l'Adj. BRUGGER :** Par rapport au fonctionnement précédent, il y a deux changements principaux : tout d'abord, l'interdiction d'utiliser la colle verte, utilisée par les handballeurs notamment, dans les salles de sport, car cela salit le parquet. Seul l'usage de la colle blanche, lavable à l'eau, est dorénavant toléré. Compte tenu des errements constatés depuis le début du championnat, nous nous sommes trouvés dans l'obligation d'imposer ces dispositions. Le deuxième arrangement concerne des règles plus précises pour l'utilisation des cordes nécessaires à la pratique de l'escalade. Il nous faut des personnes qualifiées, notamment lorsque des mineurs s'adonnent à cette pratique sportive qui peut être dangereuse ; il fallait impérativement éviter les errements que nous avons pu constater ces derniers temps et préciser cela dans le règlement. Ce sont les deux éléments essentiels. Pour le reste, les principes de base sont, comme toujours, la sécurité des pratiquants, la conformité du matériel utilisé ainsi que la responsabilité des organisateurs d'une part – c'est trop facile d'organiser des manifestations

sans prendre les responsabilités qui en découlent – et celle des intervenants d'autre part.

**M. le Maire MEYER :** La deuxième observation mérite une explication supplémentaire : en effet, les cordes sont amenées par des tiers. Il ne s'agit donc pas de faire supporter la responsabilité au propriétaire des lieux dans la mesure où les cordes ne sont pas mises à disposition. C'est aussi une clarification de la responsabilité.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Exactement, c'est le fournisseur des cordes qui est responsable des éventuels accidents pouvant intervenir.

**M. GREINER :** Chaque fois que du matériel d'escalade sera utilisé, il faudra que cela soit noté, tout comme la durée d'utilisation, aussi bien pour les baudriers, les cordes ou les descendeurs.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Du matériel, provenant d'une origine que je ne citerai pas ici, n'était pas d'une efficacité éclaboussante. C'est la raison pour laquelle nous avons été obligés d'inscrire cela dans le règlement.

**M. le Maire MEYER :** Il faut tout simplement appliquer les normes prescrites.

**M. GREINER :** Il n'était pas prescrit qu'il fallait avoir un cahier des charges qui constate l'utilisation exacte du matériel.

**M. le Maire MEYER :** Il y a déjà la surenchère dans les normes, nous n'allons pas en rajouter.

**M. GREINER :** Ce ne sont pas des normes, c'est la sécurité.

**M. l'Adj. BRUGGER :** Trop de normes nuisent à la norme.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **20. Avances sur subventions 2012 aux associations et aides complémentaires pour les établissements œuvrant dans le domaine de la petite enfance.**

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER-Conseillère Municipale Déléguée, rapporteur, présente le rapport.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Merci, M. le Maire. Depuis le renouvellement du Conseil Municipal en novembre 2008, nous n'avons cessé d'intervenir lorsqu'il était question des subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance pour demander d'augmenter les subventions au moins du taux de l'inflation. Or, nous constatons une nouvelle fois que nous n'y sommes pas et c'est bien dommage. Confrontées, tout comme les collectivités, à l'inflation normative, les associations vont devoir mettre en œuvre dès 2012 de nouvelles politiques, comme la fourniture de couches ou

de lait maternel, pour lesquelles elles ne pourront pas demander de compensations, ni de la CAF, ni des municipalités qui les financent. Dans ces conditions, ne pas relever notre participation au fonctionnement risque de les pénaliser encore davantage que les autres années et alors que leurs comptes sont plutôt à l'orange qu'au vert. Je voulais saluer le geste fait envers l'association Bout' Chou, laquelle va à la fois bénéficier d'une subvention municipale plus importante, même si elle est liée à l'augmentation du nombre d'enfants, et au fait qu'elle aura une journée d'ouverture supplémentaire. Par contre, je relèverais qu'à nombre d'enfants égal, elle touche toujours moins que d'autres structures présentes à Colmar. J'aimerais savoir si vous pouviez nous en expliquer la raison et s'il est possible de remédier à cette situation. Bien sûr, il est très heureux que la mairie garantisse le prêt contracté par l'association pour les travaux de ses nouveaux locaux, et qu'elle verse une subvention de fonctionnement exceptionnelle qui aidera à couvrir les pertes d'exploitation occasionnées par l'incendie. Toutefois, la situation est alarmante et aujourd'hui, la structure est dans une situation plus que délicate, car bien qu'elle ait déménagé sur le site de Milupa dans le courant du mois de novembre, elle n'a toujours pas pu ouvrir. Outre le retard des travaux qui ont entraîné cette situation, des difficultés administratives menacent une réouverture au nombre d'enfants qui était prévu de 33 et qui pourrait rester à 12. Si ces difficultés devaient persister, il est fort probable que l'association ne passe pas l'année 2012. Je souhaiterais donc savoir quel est le suivi organisé par les services et si ceux-ci sont en mesure d'assister l'association dans ses difficultés actuelles. Plus généralement, et alors que Colmar enregistre chaque année plus de 900 naissances, je trouve déplorable que des associations de la petite enfance soient livrées à elles-mêmes. Le cas de Bout' Chou est caractéristique sur ce point. Pour trouver de nouveaux locaux, elle n'a pu compter que sur elle-même sans que des facilités lui soient accordées au niveau des locaux municipaux ou des organismes satellites de logement qui dépendent de la municipalité. Il en est de même pour toutes les structures privées de petite enfance mentionnées dans le rapport. Bien sûr, nous ne nions pas le soutien financier de la mairie, mais il arrive le plus souvent après coup et ne compense pas les nombreuses démarches et difficultés administratives qui sont laissées aux seuls bénévoles et qui sont source de découragement dans de nombreux cas. Par ailleurs, la CAC va accueillir, dès le 1<sup>er</sup> janvier, 5 nouvelles communes et, ultérieurement, certainement, les communes de la communauté de communes du Ried Brun. Pour ces dernières, la compétence périscolaire est une compétence de l'intercommunalité. Maintenant que le territoire intercommunal s'étoffe et comprendra bientôt toutes les communes périurbaines de Colmar, je crois qu'il serait intéressant d'entamer une réflexion sur l'exercice de la compétence Petite Enfance et de voir s'il est possible de la transférer à la CAC, comme cela est déjà le cas à la M2A. Cela permettrait de faciliter les démarches pour les parents et de faire bénéficier les enfants d'un accueil de qualité sur l'ensemble du territoire intercommunal. Je reste en attente de vos réponses et vous remercie.

**M. le Maire MEYER : Mme SCHOENENBERGER.**

**Mme SCHOENENBERGER** : Je crois que nous pouvons nous réjouir de la transformation de Bout' Chou en multi accueil, car les parents recherchent des modes de garde pérennes. Quant à l'ouverture, la Commission de Sécurité a donné son aval, mais nous attendons l'agrément de fonctionnement du Conseil Général.

**M. le Maire MEYER** : L'intervention de Mme VALENTIN était assez longue, mais sur la base d'arguments qui n'ont rien à voir avec le rapport. En contradiction de ce qui vient d'être dit, je défie Mme VALENTIN de constater qu'il n'y a pas d'augmentation d'une année sur l'autre puisque dans le cas présent il s'agit du versement d'un acompte sur la dotation de l'année 2011. La première question tombe déjà et vous pourrez reposer votre question le jour du budget supplémentaire lorsque nous arrêterons les subventions vis-à-vis des associations. Si nous payons un acompte, c'est pour que lesdites associations puissent démarrer l'année alors que nous ne sommes pas obligés de le faire ; c'est déjà un large avantage. Si l'association Bout' Chou est proposée aujourd'hui, c'est que les services de la mairie et certains élus ont porté à bout de bras cette association. Sinon leurs portes seraient déjà fermées. Je comprends d'autant moins les observations qui sont faites puisque sans cette assistance, l'association n'aurait plus d'exploitation. Si vous interrogez les deux principaux responsables, ils ne pourront que vous confirmer ce que je viens de dire. Troisièmement, pour la Communauté d'Agglomération, nous pouvons toujours faire de la spéculation. Cependant, j'observe que si aujourd'hui nous sommes sollicités par un autre regroupement intercommunal, c'est parce qu'il y a présence de certaines difficultés chez eux. Tant que je serai Président, je ne répéterai pas ce qui pourrait mettre la Communauté d'Agglomération dans la même situation. De plus, j'observe que ces questions avaient déjà été étudiées puisque proposées par certains collègues maires. Mais vu les incidences et les conséquences, lesdits élus ont préféré ne plus parler de généralisation de la Petite Enfance au sein du Conseil Communautaire. Enfin, le service de la petite enfance, qui ne sera pas repris dans la mesure où la Communauté d'Agglomération devrait accueillir le Ried Brun, sera exploité par un service de proximité, plus proche, et non à travers une concentration où il n'y aurait aucune proximité entre les besoins des familles et l'organisation des services. Il ne faut pas aller à contresens dans la mesure où nous faisons jouer cette proximité ; c'est mon avis personnel. Il faut laisser la proximité aux seuls élus locaux.

Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Merci, M. le Maire. L'augmentation de la subvention pour l'association Bout' Chou a été recalculée du fait de l'augmentation du nombre d'enfants. Que vous me parliez du budget 2012 ; je ne peux pas en préjuger aujourd'hui. Quand vous me dites que l'avance sur la subvention est de 50 %, et si je fais le calcul sur 100 %, c'est la même somme qu'en 2011 ; ce qui signifie que l'inflation n'est pas prise en compte, et cela, depuis 2008.

**M. le Maire MEYER** : Il s'agit d'un acompte 2012 sur le décompte 2011. Ce n'est pas plus compliqué que cela.

**Mme VALENTIN** : Alors ce sera la première fois en trois ans qu'il y aura une augmentation.

**M. le Maire MEYER** : Ils ont déjà eu une augmentation.

**Mme VALENTIN** : Non, ils n'ont jamais eu d'augmentation jusqu'à présent.

**M. le Maire MEYER** : Nous prenons les tarifs de la CAF, tout simplement.

**Mme VALENTIN** : Dans ce cas, ne dites pas qu'il y a eu des augmentations ; dites-moi que vous faites comme la CAF, qui n'augmente pas. Ensuite, la suggestion de réétudier la compétence petite enfance au niveau de la CAC n'a certainement rien d'imbécile puisque la M2A gère cette compétence et je ne pense pas que les habitants de la M2A soient plus malheureux que ceux de la CAC. De plus, il s'agit certainement de quelque chose qui peut-être étudié sans être balayé d'un revers de la main.

**M. le Maire MEYER** : La M2A est la M2A et la Communauté d'Agglomération est la Communauté d'Agglomération. Nous ne sommes pas obligés de faire ce que les autres font, tout simplement.

M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Juste une petite observation : je pense que la Ville peut en effet intervenir et elle le fait pour Bout' Chou, mais d'autres institutions, dont une que je préside, a aussi été là pour venir en aide dès lors qu'elle avait des obligations vis-à-vis d'elle. Je voulais simplement dire qu'il ne faut pas toujours tirer la couverture à soi ; elle était assurée et la compagnie d'assurance de cette association a rempli ses obligations.

**M. le Maire MEYER** : Il y a eu quelques difficultés pour que l'exploitation soit mise aux normes suite à l'incendie.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Je suis d'accord, mais c'est le problème des normes, ce dont nous avons déjà parlé, M. le Maire.

**M. le Maire MEYER** : Ce n'est pas nous qui faisons les normes.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Exactement. Ni vous ni moi.

**M. le Maire MEYER** : De plus, nous avons tout fait pour que cela se passe le mieux possible.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : C'est tout à l'honneur de la Ville.

**M. le Maire MEYER** : Le rapport est mis aux voix : qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

## **21. Subventions pour projets scolaires et éducatifs.**

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER-Conseillère Municipale Déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **22. Achat d'un immeuble par le Bureau d'Administration des Séminaires de l'Archevêché de Strasbourg.**

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER-Conseillère Municipale Déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **23. Subvention au Centre Communal d'Action Sociale et avenant à la convention de mise à disposition de locaux et de moyens matériels et techniques.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

## **24. Subvention de l'Association des Commerçants du marché couvert.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN :** Je vous remercie, M. le Maire. Pour le compte, nous ne sommes pas dans la spéculation puisque vous nous proposez d'augmenter en 2011, c'est-à-dire sur le budget actuel, de 50 % cette subvention aux commerçants du Marché couvert. Font-ils des efforts tellement particuliers par rapport aux autres commerçants de la ville qu'ils méritent ce coup de pouce de plus de 7 000 € ou pouvez-vous nous expliquer ce qui se passe avec cette association ? Ont-ils des difficultés terribles ? Qu'est-ce qui justifie que nous augmentions en cours d'année, juste avant la fin de l'année, de 50 % une subvention ?

**M. l'Adj. BECHLER :** Mme VALENTIN, nous n'étions peut-être pas à la même école, mais 10 % et 15 %, cela ne fait malheureusement pas 50 %.

**Mme VALENTIN :** Bien sûr que si.

**M. l'Adj. BECHLER :** Nous ne sommes vraiment pas allés à la même école.

**Mme VALENTIN :** Je vous invite à aller à la mienne, M. BECHLER.

**M. l'Adj. BECHLER :** La vôtre était peut-être meilleure que la mienne, mais jusqu'à preuve du contraire, cela ne fait pas 50 %.

**Mme VALENTIN** : Si, cela fait 50 %, bien sûr que si.

**M. l'Adj. BECHLER** : Cela ne fait pas 50 %. La deuxième chose que je voulais vous dire est que ces commerçants font énormément d'animation. De votre côté, vous attendez que la halle mette la clé sous la porte.

**Mme VALENTIN** : N'importe quoi. C'est honteux.

**M. l'Adj. BECHLER** : Si la Ville a justifié une augmentation pour les animations ainsi que pour tout ce que les halles font, c'est tout simplement qu'il nous faut trois ans pour la faire connaître et que nous n'en sommes qu'à la première année. Vous le savez très bien, à moins que vous ayez des formules miracles pour que tout marche d'un seul coup. Personnellement, je me méfie toujours de ces commerces qui font des merveilles en un an, car, généralement, la troisième année, nous les retrouvons morts. Je m'attendais à cette question : le Marché couvert est une fierté et, pour ne pas être désagréable, je ne dirais pas de mal d'autres commerces.

**M. le Maire MEYER** : Vous n'avez pas encore terminé vos explications.

M. FELDMANN.

**M. FELDMANN** : M. le Maire, je voulais m'adresser à l'excellent spécialiste du budget que vous êtes : quand une subvention passe de 10 % à 15 %, augmente-t-elle de 50 % ?

**M. le Maire MEYER** : M. RENIS.

**M. RENIS** : Merci, M. le Maire, je vais répondre à Mme VALENTIN parce que visiblement, même si elle travaille dans une grosse structure commerciale, elle sait très bien ce que veut dire l'animation. Il se trouve que l'association des commerçants de Colmar, qui s'appelle aujourd'hui « Les Vitrites de Colmar », était subventionnée au départ parce qu'elle faisait de l'animation ; elle demandait, soit par le FISAC, soit par la disponibilité d'autres choses comme la distribution des plans à l'entrée des villes lors des marchés de Noël, des subventions à la Ville, lesquelles étaient accordées. Aujourd'hui, cette association ne fait plus tellement d'animation, mais plutôt du syndicalisme ou alors une prise d'intérêt pouvant servir quelques personnes. Ce n'est pas du tout le même cas : lorsque l'association des commerçants de Colmar demandait, elle obtenait de la Ville. L'accompagnement de la Ville de Colmar a toujours, et je dis bien toujours, été présent avec les associations de commerçants. Il se trouve que l'association du Marché couvert, qui est une très belle association et qui fait vraiment de l'animation, bénéficie de quelque chose qui, ma foi, était peut-être sous-évalué au départ. Aujourd'hui, ces 15 % correspondent à une animation de valeur et que tout le monde reconnaît. Il suffit simplement de voir, ne serait-ce que d'un point de vue pédagogique, les animations gratuites dont bénéficient les enfants de certaines écoles. Peut-être l'ignorez-vous parce que vous n'y allez pas souvent. Personnellement, Mme VALENTIN, je vais presque tous les jours dans ce marché. Je pense qu'il est tout à fait normal que cette subvention soit un tout petit peu réévaluée.

**M. le Maire MEYER** : M. BARDOTTO.

**M. BARDOTTO** : Oui, M. le Maire, chers collègues, je rejoins MM. BECHLER et RENIS, car je trouve que c'est un lieu super, convivial, charmant et que ces commerçants-là méritent que nous les aidions. Mme VALENTIN, vous savez que lorsqu'on ouvre un commerce ou une entreprise, ce n'est jamais dans les premières années que l'on arrive à s'en sortir. Il faut au moins trois ans. Pour ma part, je vais au Marché couvert 3 à 4 fois par semaine et le samedi, c'est très convivial ; nous y voyons certains Colmariens. Par contre je ne vous y ai jamais vue encore. J'aimerais bien qu'il y ait beaucoup plus de conseillers municipaux qui y aillent.

**M. le Maire MEYER** : M<sup>e</sup> GRUNENWALD.

**M<sup>e</sup> GRUNENWALD** : Une fois de plus, je trouve que nous dérapons un peu. 50 % ou pas 50 %, le collègue M. BECHLER regardera à tête reposée si la contribution augmente de 50 % lorsque nous passons de 15 % par rapport à 10 %. Il ne s'agit pas seulement de faire ce procès, car il y a unanimité pour dire qu'il s'agit d'un bel ensemble qui plaît à tout le monde. Vous n'avez pas à dire que vous y allez et que d'autres n'y vont pas, le problème n'est pas là, d'autant que nous ne pouvons pas aller partout. Le problème est de comprendre ce qui se passe : est-ce qu'il y a des difficultés ou non ? S'agit-il d'un problème d'animation par rapport à d'autres secteurs qui n'ont pas besoin de cette animation ? C'est la seule question que nous nous posons, c'est tout. Vous venez de dire que vous augmentez une contribution, nous aimerions donc savoir pourquoi par rapport aux autres commerces. Il s'agit aussi de la règle, souvent répétée ici dans cette salle, de l'égalité entre les commerçants. Devons-nous aider plus les uns que les autres ? Ont-ils une mission de service public ? Je ne sais pas, mais il faudrait l'expliquer très simplement. Il me semble que tout le monde est capable de comprendre des impératifs, mais, s'il y a besoin d'aide, il faut le dire carrément. Vous parlez des trois premières années qui sont difficiles, alors s'il faut les aider, pourquoi pas, mais il faut juste le dire. Il ne faut pas se cacher derrière un rapport un peu complexe à comprendre, surtout par rapport aux interventions qui viennent après et qui passionnent un peu le débat alors qu'il faut le dépassionner. Dites simplement : nous tenons à ce Marché couvert, il faut l'aider et permettre à ceux qui ont investi – car les commerçants ont investi – de passer ce cap des deux ou trois ans et nous verrons ensuite.

**M. le Maire MEYER** : M. RENIS.

**M. RENIS** : M. le Maire, et je vais le dire un peu plus calmement étant donné que je me suis peut-être emporté : il se trouve que les autres associations, et il n'en existe plus beaucoup à Colmar, n'animent pas et ne demandent rien. Je tiens tout de même à préciser la chose suivante : si la Ville de Colmar, Maître et Mme VALENTIN, ne fait pas assez pour les commerçants, je ne sais pas quelle ville fait quelque chose. Imaginez-vous ne serait-ce que cette période festive : 600 structures, je répète, 600 structures sont gratuitement installées pour les commerçants qui en font la demande. Ce n'est pas un soutien aux autres commerçants, Maître ? Je veux bien que vous fassiez de la démagogie, ou que vous vouliez soutenir Mme VALENTIN, mais je ne peux pas laisser dire ce genre de choses. La Ville de Colmar, déjà à l'époque de M. GERRER et encore beaucoup plus avec M. MEYER, anime et apporte

l'accompagnement financier et matériel à qui le demande. Par contre, s'ils ne demandent pas, que voulez-vous faire de plus ? Lorsqu'avec quelques commerçants nous avons créé cette fameuse association, nous avons – et je veux reprendre tout l'historique – obtenu la quasi-totalité de ce que nous demandions. Je vais prendre l'exemple du FISAC à propos duquel nous pouvons en dire une tartine, mais nous l'avons demandé. Aujourd'hui, et je me répète, l'association représentative des commerçants de Colmar ne demande rien.

**M. le Maire MEYER :** Bien, je pense qu'il faut calmer le jeu, car il n'y a aucune raison que les uns s'énervent envers les autres. Il faut voir les choses telles qu'elles se présentent, en toute objectivité et avec une transparence totale. Je dis transparence dans la mesure où nous nous proposons de faire un pas de plus pour les commerçants du Marché couvert. Pourquoi ? Au regard des investissements que nous réalisons par ailleurs en centre-ville et dans la périphérie du centre-ville où, sur la seule période de Noël, nous avons prévu 750 000 € dans le budget. Bien sûr, ces investissements ne sont pas tous destinés aux commerçants, mais ils en profitent assez largement, ce qui n'est pas le cas pour le Marché couvert. Sur la question de l'équité, nous sommes plus qu'à l'aise dans ce domaine. S'agissant de transparence, nous voulions également que les commerçants du Marché couvert maîtrisent totalement le coût des animations et ne viennent pas nous solliciter, au départ pour les 10 % puis pour des accompagnements concernant l'installation de chapiteaux et autres. Nous voulions que les commerçants du Marché couvert assument toutes les animations à l'intérieur de leur budget. Il s'agit donc de 15 %, toutes animations confondues.

Si tout à l'heure, M. l'Adjoint BECHLER disait qu'il n'y avait pas 50 % d'augmentation, c'est parce qu'il a tout simplement oublié de tenir compte des 3 000 € que nous avons financés en plus des 10 % ; les 10 % plus les 3 000 €, le solde delta ne représente pas 50 %. Comme il a peut-être oublié de le dire, j'apporte cette explication. Il avait donc totalement raison, mais le commentaire n'était pas complet. Transparence, animation totale à travers les commerçants ; je ne vais pas rebondir sur les investissements réalisés par les uns et les autres où, au départ, la Ville de Colmar avait été sollicitée pour le financement des équipements intérieurs qui représentent 1,4 million d'euros que nous n'avions pas assumés. Soyons très à l'aise au regard de ce que nous proposons, ce ne sont pas ces 7 000 € qui sont à la hauteur des investissements personnels réalisés par les commerçants. Pour autant, il n'y a pas de différence avec les autres commerçants puisque nous faisons davantage pour les autres : je vais vous rappeler par exemple l'aide au stationnement dans les parkings souterrains que nous payons à 50 %, ce que nous ne faisons pas pour les commerçants du Marché couvert.

Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

**25. Convention-cadre et convention opérationnelle de coopération décentralisée Ville de Colmar/Communauté Urbaine de Limbé/IRCOD.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**26. Convention entre la Ville de Colmar et le Groupement d'Action Sociale du personnel de la Ville de Colmar pour la période 2012-2014.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Le rapport n'indique pas quels étaient les montants précédents : pouvez-vous nous donner un éclairage à ce sujet ? Est-ce que le subventionnement de GAS se fait à la même hauteur que les années précédentes ? Est-il en augmentation ou en diminution ?

**M. l'Adj. WEISS :** Le montant de la subvention versée en 2011 était de 430 000 € à laquelle s'ajoute le coût d'un salarié puisque la Ville ne peut plus mettre d'agent à disposition. Elle est donc obligée de facturer la totalité de l'agent administratif, d'où cette augmentation.

**M. le Maire MEYER :** Il n'y a pas d'augmentation de 5 %, car l'opération est neutre.

*Intervention de M. FELDMANN inaudible (sans micro).*

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

**27. Conventonnement avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) période 2012 à 2014.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **28. Aménagement de jardins familiaux, rue des Nénuphars.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **29. Un arbre, un prénom ou une prime à la naissance.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

### **30. Transaction immobilière – cession d'une parcelle municipale à l'angle des rues Camille Schlumberger et Oberlin.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER :** Mme ROSSI.

**Mme ROSSI :** Merci, M. le Maire. Je tenais à dire que cette maison qui va être faite est quelque chose de formidable, car je crois qu'il y a énormément de choses à faire et que là, tout est super. Je tenais à le dire et c'était très important pour moi de partager cela avec vous et tous les Colmariens. Merci.

**M. le Maire MEYER :** C'est en relation avec des échos professionnels, je pense.

**Mme ROSSI :** Sans doute.

**M. le Maire MEYER :** Justifiés d'ailleurs.

**Mme ROSSI :** Oui.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

C'est encore une question de transparence : nous aurions pu dire que l'association allait bénéficier d'un prix préférentiel par rapport à l'estimation des Domaines, mais cela n'aurait pas été logique. Personnellement, et pour que la transparence soit totale, j'ai préféré proposer un soutien aux investissements à réaliser, comme nous le faisons pour les autres associations.

**31. Transaction immobilière – cession d’une parcelle municipale sise rue d’Unterlinden.**

Voir rapport –

M. l’Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**32. Acquisition d’une parcelle sise au lieudit « Bangerthütten Weg ».**

Voir rapport –

M. l’Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**33. Acquisition de parcelles sises au lieudit « Theinheimer Weid ».**

Voir rapport –

M. l’Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**34. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l’achat à un vendeur professionnel d’un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

Mme l’Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Oui, je vous rassure, je ne voterai toujours pas pour, mais je tenais quand même à féliciter Mme l’Adjointe et les services pour la mise en ligne de la carte et des informations qui s’y rapportent. Il est vrai qu’il s’agit d’un des canaux qui permettent aux personnes se rendant sur Colmar d’accéder à ces informations. Je trouve cela particulièrement efficace.

**M. le Maire MEYER :** M. DENECHAUD, pourquoi « quand même » ?

**M. DENECHAUD :** Certains disent « naturellement », moi je dis « quand même ». Simplement, je voulais vous faire part d’une certaine déception sur la location, car elle reste peu développée et nous avons du mal à lancer cette dimension du vélo ; je pense d’ailleurs que vous le regrettez autant que moi. Je ne sais pas comment nous pourrions faire ; peut-être faudrait-il réfléchir

ensemble à la manière de développer cela, peut-être par le biais associatif. D'autre part, le jalonnement manque toujours, mais je sais que vous y travaillez. J'attends impatiemment de voir le développement des panneaux. Enfin, je réitère mon souhait de pouvoir développer tout l'aspect cartographie et jalonnement au niveau de la Communauté d'Agglomération, comme le fait – et je sais que cela ne va pas vous plaire, M. le Maire – la M2A par exemple.

**M. le Maire MEYER :** Réponse à ces questions : nous aurons en 2011-2012 un premier projet très important de pistes cyclables pour la Communauté d'Agglomération. Ce n'est pas la peine de se référer à quelques autres.

M FELDMANN.

**M. FELDMANN :** Merci, M. le Maire. Je voulais poser une question à propos des vélos et de la gare : il semblerait que de nombreuses personnes aient du mal à trouver un parking où garer leur vélo quand elles prennent le train. Il est vrai que nous avons l'impression qu'il se passe des choses un petit peu curieuses, que beaucoup de vélos disparaissent ou sont démontés, etc. Est-ce que la Ville a une réflexion concernant ces vélos utilisés par les usagers du train ? Faut-il augmenter la capacité de stockage des vélos et sous quelle forme ? Où en est votre réflexion à ce sujet ?

**M. le Maire MEYER :** Mme l'Adjointe.

**Mme l'Adj. LICHTENAUER :** En ce qui concerne la location, nous sommes en contact avec une association qui veut bien s'en occuper et une convention est en train d'être mise au point ; je pense qu'elle sera signée d'ici le 1<sup>er</sup> janvier et que tout sera en place.

**M. le Maire MEYER :** Pas seulement pour le stockage ou la garde, mais également pour les réparations.

**Mme l'Adj. LICHTENAUER :** Exactement. Cette association s'occupera en même temps d'apprendre aux membres de l'association à faire quelques petites réparations sur les vélos.

**M. le Maire MEYER :** M. HILBERT.

**M. HILBERT :** Oui, M. le Maire, il me semblait qu'une étude était prévue par rapport à la location et le vélo-partage dans le PDU. Cette étude aura-t-elle lieu si vous mettez tout de suite en place quelque chose ?

**M. le Maire MEYER :** Rien ne nous empêche d'avancer avant le PDU.

**Mme l'Adj. LICHTENAUER :** L'un n'empêche pas l'autre.

**M. le Maire MEYER :** La preuve, nous avons fait l'Agenda 21 avant d'avoir l'Agenda 21 officiel, et heureusement.

**Mme l'Adj. LICHTENAUER :** En ce qui concerne le stockage des vélos, effectivement, les deux « cages » à vélo appartenant à la SNCF sont saturées et nous ne pouvons plus avoir de badge. Côté Est, il y a encore énormément de place pour mettre les vélos à l'entrée voyageurs. Je rappelle quand même qu'au niveau du local à vélo, il est possible de garer son vélo au mois pour 5 €, ce qui est vraiment donné, et il y a encore des places pour le remisage.

**M. le Maire MEYER :** Le rapport est mis aux voix : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé avec l'opposition de M. DENECHAUD.

**35. Garantie communale pour un emprunt, d'un montant de 544 802 € à contracter par la SEMCLOHR auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**M. le Maire MEYER :** Mes chers collègues, il n'y a pas de point « divers » d'enregistré. Je tiens à vous remercier. Nous sommes au mois de décembre, à quelques jours de Noël, et je pense pouvoir dire que nous avons beaucoup travaillé durant ces 12 mois, soit à travers les commissions thématiques, soit au Conseil Municipal, d'autant plus que nous avons eu deux séances extraordinaires par rapport au rythme des années précédentes et que chaque fois elles étaient ciblées sur des sujets particuliers. Je pense aussi pouvoir dire, sous votre contrôle, que sur le plan démocratique, cela s'est relativement bien passé, même si de temps en temps il faut quelques échanges pour abonder ce que sont les réflexions des uns et des autres ; globalement, je pense que cela s'est bien passé. L'occasion m'est donnée de remercier les collaborateurs qui ont travaillé sur les différents rapports et dossiers ; il a quelques fois fallu reprendre pour ajuster le tir en fonction de ce qui avait été demandé. Je peux également ajouter que chaque fois qu'une précision a été sollicitée sur un document, cela a été répondu. Merci à vous toutes et tous pour votre disponibilité, votre engagement et surtout pour votre travail. En ce qui me concerne, je souhaite que ce week-end de Noël se passe le mieux possible et mes meilleurs vœux vous accompagnent.

D'ores et déjà, pour celles et ceux qui ne vont plus se rencontrer avant le 31 décembre, je forme également les vœux d'une bonne et heureuse année 2012, étant entendu que nous allons nous revoir le 3 janvier de l'année prochaine pour la présentation officielle des vœux, non pas à la salle des Catherinettes, mais au Parc Expo. Ce sera l'occasion d'étrenner cet investissement, même si cela a déjà été fait à travers une rencontre culturelle qui s'est tenue il y a deux mois. Encore une fois, merci à toutes et à tous. Joyeux Noël. Bonne Année et bonne fin d'année. Merci.

Comme de coutume, nous invitons la presse, si elle dispose de quelques instants pour nous accompagner, au petit verre puisque c'est la fin d'année. Merci.

**FIN DE LA SEANCE : 20 H. 35**